

(I)

RAPPORT TRIENNAL
SUR
L'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN
EN BELGIQUE



1906-1907-1908

(11)



N° 28

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

SESSION DE 1910-1911

RAPPORT TRIENNAL

SUR

L'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN

EN BELGIQUE

PRÉSENTÉ AUX CHAMBRES LÉGISLATIVES LE 6 DÉCEMBRE 1910

PAR

M. F. SCHOLLAERT, MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS

DIX-NEUVIÈME PÉRIODE TRIENNALE

1906-1907-1908



BRUXELLES

J. COEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI

RUE DE LA LIMITE, 21

1910

(v)

(v)

MESSIEURS,

En exécution de l'article 40 de la loi du 1^{er} juin 1850, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre des Représentants le 19^e Rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique.

La période triennale qui fait l'objet de ce rapport embrasse les années 1906, 1907 et 1908.

Bruxelles, le 6 décembre 1910.

Le Ministre des Sciences et des Arts,

F. SCHOLLAERT.

(VI)

TITRE PREMIER.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE DIRIGÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

CHAPITRE PREMIER.

ATHÉNÉES ROYAUX.

A. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. — ORGANISATION.

Pendant la période triennale 1906-1907-1908, aucune modification n'a été apportée à l'organisation des athénées royaux, fixée par arrêté royal du 30 août 1888.

Cet arrêté a été publié, avec les documents se rattachant au plan des études, dans le 13^e rapport triennal sur l'enseignement moyen.

Le nombre des athénées n'a pas varié. Chacun d'eux comprend trois sections, savoir : humanités grecques-latines, humanités latines, humanités modernes, divisées en sept classes ou années d'études.

B. PERSONNEL ENSEIGNANT.

Les règles en vigueur pour le recrutement du personnel enseignant des athénées royaux n'ont subi aucune modification pendant la période triennale.

Ces règles sont nettement établies par la loi du 10 avril 1890, sur la collation des grades académiques, complétée et interprétée par la loi du 3 juillet 1891.

Dispense de la condition du diplôme légal. — Aucune dispense n'a été accordée pendant la période triennale 1906-1908.

Professeurs décorés. — Décoration civique. — V. titre II, chap. IV.

Agents honoraires. — Les membres du personnel enseignant dont les noms suivent ont été admis à la retraite et autorisés à conserver le titre honorifique de leurs fonctions :

En 1906 :

- MM. Descamps, F.-L.-H., professeur de rhétorique latine à l'athénée royal d'Ixelles;
Mathys, A., professeur de flamand à l'athénée royal de Gand;
Neetesonne, C.-L.-A., professeur de dessin à l'athénée royal d'Anvers;
Mellmann, H.-L., professeur d'allemand à l'athénée royal d'Anvers ;
Valentin, G.-E., préfet des études de l'athénée royal d'Ixelles;
Rutten, E., second professeur de français à l'athénée royal d'Anvers;
Sabbé, J.-L.-M., professeur de littérature flamande à l'athénée royal de Bruges;
Duchamps, E.-J., professeur de mathématiques à l'athénée royal d'Ixelles;
Defgnée, V.-F.-J., professeur de sciences commerciales à l'athénée royal d'Ath ;
Beernaert, Th.-C., professeur de flamand à l'athénée royal d'Anvers ;
Piters, A.-T.-J., professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Gand;
Largefeuille, H.-J., maître d'études à l'athénée royal de Verviers.

En 1907 :

- MM. Verelst, J.-J.-H.-E., professeur de 4^e latine à l'athénée royal de Chimay;
Le Lièvre de Staumont, professeur de 6^e latine à l'athénée royal de Namur;
Kessler, J.-P., professeur d'allemand à l'athénée royal d'Arlon;
Van Ouytsel, G., professeur de 6^e latine à l'athénée royal de Bruges;
Gillis, A., maître de musique à l'athénée royal de Namur;
Dupont, H.-J., professeur de 2^e latine à l'athénée royal de Bruxelles;
Minne, A.-P.-C., professeur de dessin à l'athénée royal de Gand;
Spinette, E.-J., surveillant à l'athénée royal d'Ath;
Neven, C.-A.-H., professeur de sciences commerciales à l'athénée royal de Mons;
Verstappen, F., professeur de gymnastique à l'athénée royal de Bruges;
Drumaux, M.-E.-A., préfet des études de l'athénée royal de Liège;
Marchal, F.-J., préfet des études de l'athénée royal de Mons;
Blaise, J.-G.-C.-A., professeur d'anglais à l'athénée royal de Louvain;
Lambotte, E.-J.-J., préfet des études de l'athénée royal de Charleroy;
De Moor, J.-F., professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Liège;
Maas, P.-J.-L., professeur de 7^e latine à l'athénée royal de Liège;
Dombrez, H.-L.-J., professeur de français à l'athénée royal d'Ixelles;
Florus, M.-L., professeur de flamand à l'athénée royal d'Anvers;
Gittée, A.-J., professeur de flamand et d'anglais à l'athénée royal de Verviers;
Fincœur, P.-L.-J., professeur de 7^e latine à l'athénée royal de Huy.

En 1908 :

- MM. L'Hoir, C.-A., 2^e professeur de français à l'athénée royal de Mons;

MM. Bastin, P.-C.-J., professeur de mathématiques à l'athénée royal de Liège;
Lefils, A.-J.-A., 2^e professeur de physique, chimie et histoire naturelle à
l'athénée royal de Liège;
Dumont, A., préfet des études de l'athénée royal d'Anvers;
Marique, A.-J.-B., professeur de 7^e latine à l'athénée royal de Liège;
Otten, F.-A.-H., professeur de 2^e latine à l'athénée royal de Louvain;
Bardiaux, L.-H., 2^e professeur de français à l'athénée royal de Charleroy;
Bosmans, P.-B., professeur de mathématiques à l'athénée royal de Bruxelles;
De Goey, R.-P.-C., professeur de rhétorique française à l'athénée royal de
Hasselt;
Cousinne, V., professeur de flamand à l'athénée royal de Louvain;
Frelineckx, F., maître de musique à l'athénée royal de Chimay;
Stoffels, M., professeur de flamand à l'athénée royal d'Ixelles;
Defossé, J.-P.-P., professeur de 4^e latine à l'athénée royal d'Ostende;
Hermans, J.-H., professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal de
Liège.

Agents pensionnés. — Un certain nombre de membres du personnel enseignant ont été mis à la pension ;

En 1906 :

Un maître d'études.

En 1907 :

Un préfet des études ; un professeur de langues modernes ; un professeur de 7^e latine ; un professeur de 5^e latine ; un professeur de sciences commerciales.

En 1908 :

Un second professeur de français ; un professeur de mathématiques ; un professeur de rhétorique française ; un maître de musique.

Agents démissionnaires. — En 1906, la démission d'un surveillant d'athénée royal a été acceptée ; aucun membre du personnel enseignant n'a démissionné en 1907 ; ont démissionné en 1908 : un professeur de sciences commerciales ; un professeur de 4^e latine ; un professeur de religion et un surveillant.

Agents décédés. — Quatre membres du personnel des athénées royaux sont décédés en 1906, savoir :

Un professeur de l'athénée royal de Bruxelles ; un professeur de l'athénée royal de Charleroy ; un professeur de l'athénée royal d'Ath ; un professeur de l'athénée royal d'Arlon.

En 1907 :

Un professeur de l'athénée royal de Chimay ; un professeur de l'athénée royal de Hasselt ; un surveillant, maître d'études de l'athénée royal de Charleroy ;

un professeur de l'athénée royal d'Ixelles; un professeur de religion de l'athénée royal d'Arlon; un surveillant de l'athénée royal de Gand.

En 1908 :

Un professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Gand; un professeur de physique, chimie et histoire naturelle à l'athénée royal d'Anvers; un professeur à l'athénée royal de Tournai; un professeur à l'athénée royal d'Ath; un professeur à l'athénée royal de Huy; un professeur à l'athénée royal de Charleroy; deux professeurs de l'athénée royal de Verviers; un professeur de sciences commerciales à l'athénée royal de Liège.

C. — TRAITEMENTS.

Traitements des préfets des études et des professeurs. — Les traitements des préfets et des professeurs des athénées sont fixés par le gouvernement.

Ils se composent d'une partie fixe et d'un casuel. Ils sont susceptibles d'un minimum et d'un maximum. (Art. 8 de la loi du 15 juin 1881)

La partie fixe des traitements des préfets et des professeurs a été réglée par les arrêtés royaux des 14 juillet 1875 et 4 août 1881.

Ces traitements sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONS.	TRAITEMENT	
	MINIMUM.	MAXIMUM.
Préfet des études (classe unique) . . .	4,200	4,600
Professeur de religion (classe unique) . .	»	2,500
— de 3 ^e classe.	2,600	2,900
— de 2 ^e classe.	3,200	3,400
— de 1 ^{re} classe.	3,700	4,100

Tout professeur débute par la 3^e classe. Il passe dans la 2^e classe après six années de service. Le gouvernement peut faire passer un professeur à la 1^{re} classe après six années de service dans la 2^e.

Aux termes de l'article 8, § 1^{er}, de l'arrêté royal du 14 juillet 1875, les professeurs de la 3^e et de la 2^e classe obtiennent le traitement maximum après avoir joui pendant trois ans du traitement minimum.

Cette augmentation est de droit et a été accordée, chaque année, à tous les professeurs qui se trouvaient dans les conditions voulues.

Le traitement minimum et le traitement maximum de la 1^{re} classe ne s'accordent qu'aux professeurs qui ont joui pendant trois ans au moins du traitement immédiatement inférieur et qui ont fait preuve d'un mérite réel et d'un zèle assidu. C'est une simple faculté laissée au gouvernement, qui en use dans la limite des crédits dont il dispose.

Une circulaire ministérielle du 3 janvier 1898 a établi des règles fixes pour l'octroi de ces augmentations facultatives.

De 1906 à 1908, 39 professeurs ont été promus à la 1^{re} classe et 48 professeurs ont obtenu le maximum du traitement de cette classe.

Traitement exceptionnel alloué à des membres du corps professoral à raison de leur mérite. — L'article 9 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875, portant réorganisation des athénées royaux au point de vue des traitements des membres du personnel enseignant, est ainsi conçu :

« Art. 9. Le traitement maximum des préfets des études et des professeurs de 1^{re} classe pourra être augmenté de 500 francs au moins et de 800 francs au plus, lorsqu'ils feront preuve d'un mérite supérieur.

» L'arrêté royal allouant cette augmentation mentionnera les motifs de la mesure et sera inséré *in extenso* au *Moniteur*. »

Voici les traitements exceptionnels accordés pendant le cours de la période triennale :

Une première augmentation de 400 francs a été accordée à :

MM. Gelders Constantin, préfet des études de l'athénée royal de Louvain ;
Gaye Julien, préfet des études de l'athénée royal de Huy.

Une augmentation de 300 francs à :

MM. Gillet, Charles, professeur à l'athénée royal, à Bruxelles ;
Barth, Camille, professeur à l'athénée royal, à Charleroy ;
Painparé, Fernand, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Bernard, Emile, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
Dony, Léonce, professeur à l'athénée royal, à Anvers ;
Van Dooren, Jean, professeur à l'athénée royal, à Arlon ;
Birnbäum, Victor, professeur à l'athénée royal, à Arlon ;
Warker, Nicolas, professeur à l'athénée royal, à Arlon ;
Fabritius, Jules, professeur à l'athénée royal, à Arlon ;
Burvenich, Arthur, professeur à l'athénée royal, à Bruxelles ;
Detourpe, Alfred, professeur à l'athénée royal à Charleroy ;
Labenne, Léopold, professeur à l'athénée royal, à Charleroy ;
Hartmann, Victor, professeur à l'athénée royal à Charleroy ;
Brouet, Jean, professeur à l'athénée royal, à Chimay ;
Wasteels, Joseph, professeur à l'athénée royal, à Gand ;
Nicaise, Maurice, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Nanan-Laval, Constant, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Monet, Paul, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Ancion, Camille, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Boucher, Georges, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
Foidart, Jules, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
Küntziger, Ignace, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
Lejeune, Henri, professeur à l'athénée royal, à Louvain ;
Heirman, Frédéric, professeur à l'athénée royal, à Ostende ;

MM. Rochet, Victor, professeur à l'athénée royal, à Tournai ;
 Foulon, Lucien, professeur à l'athénée royal, à Verviers ;
 Muller, Pierre, professeur à l'athénée royal, à Bruxelles ;
 Meugens, Gérard et Van Steenweghen, François, professeurs à l'athénée royal, à Anvers ;
 Gallet, Rufin, professeur à l'athénée royal, à Charleroy ;
 Preud'homme, Léon, professeur à l'athénée royal, à Gand ;
 Stractmans, Jacques, professeur à l'athénée royal, à Hasselt ;
 Molitor, Lucien, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
 Grubben, Richard, professeur à l'athénée royal, à Mons ;
 Bolinne, Guillaume et Berchem, Frédéric, professeurs à l'athénée royal, à Namur ;
 Defossé, Prosper, professeur à l'athénée royal, à Ostende ;
 Chevalier, Joseph, Schouten, Maurice, Bielen, Joseph, Preys, Jules et Tombeur, François, professeurs à l'athénée royal, à Anvers ;
 Dewert, Jules, professeur à l'athénée royal, à Ath ;
 Chot, Edmond, professeur à l'athénée royal, à Bruges ;
 Preud'homme, Théodore, professeur à l'athénée royal, à Chimay ;
 Van Elven, Henri, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
 Bouhon, Théodore, professeur à l'athénée royal, à Liège ;
 De Lanier, Ernest, professeur à l'athénée royal, à Louvain ;
 Truyens, Victor, professeur à l'athénée royal, à Malines ;
 Leclercq, Charles, professeur à l'athénée royal, à Chimay ;
 Toussaint, Paul, professeur à l'athénée royal, à Ostende ;
 Liénart, Alfred, professeur à l'athénée royal, à Tongres ;
 Leroy, Siméon et Weisgerber, Ernest, professeurs à l'athénée royal, à Verviers.

Un traitement complémentaire de 500 francs à :

MM. Fischbach, Jean, professeur à l'athénée royal, à Chimay ;
 Boonen, Louis, Davignon, Jules, Crutzen, Guillaume, Mathy, Ernest, Gilles, Dieudonné, Coppens, Pierre, Stractmans, Gérard, Roumen, Henry et Moise de Chateloux, E., professeurs à l'athénée royal, à Anvers ;
 Brosius, Mathias et Jérôme, Alexandre, professeurs à l'athénée royal, à Arlon ;
 Coppé, Henri, professeur à l'athénée royal, à Bruges ;
 Lonchay, Henri, Deprez, Jean, Seligmann, Maximilien et Van den Bergh, François, professeurs à l'athénée royal, à Bruxelles ;
 Crespin, Eugène et Wiliquet, Jules, professeurs à l'athénée royal, à Charleroy ;
 Berland, Auguste, Deschamps, Camille, Colart, Emile et Knops, Alexandre, professeurs à l'athénée royal, à Huy ;
 Pfeiderer, Ernest, professeur à l'athénée royal, à Ixelles ;
 Pecqueur, Oscar, Duchesne, Eugène, Van Oirbeck, Gaspard et Krémer, Hubert, professeurs à l'athénée royal, à Liège ;
 Otten, Félicien et Goux, Joseph, professeurs à l'athénée royal, à Louvain ;

MM. Castin, Achille, Boulboulle, Louis. Hanus, Nicolas, Goyens, Louis et Bellis, Camille, professeurs à l'athénée royal, à Malines;
 Haccart, Rodolphe, professeur à l'athénée royal, à Mons;
 Maréchal, Alphonse, professeur à l'athénée royal, à Namur;
 Maass, Bernard, Broeka, Henri et Gilson, Vital, professeurs à l'athénée royal, à Ostende;
 Boinem, Jules, Dutron, Arthur, Henne-ton, Auguste et Grégorius Paul, professeurs à l'athénée royal, à Tournai, et
 Fastré, Martin, professeur à l'athénée royal, à Verviers.

Casuel. — Le casuel se compose du logement et du minerval pour les préfets des études, et du minerval pour les professeurs.

Le taux des émoluments du chef de logement, chauffage et éclairage, admissible dans le calcul de la pension de retraite et de la pension des veuves et orphelins des préfets des études, a été fixé à 50 p. c. (25 p. c. pour le logement, 4 p. c. pour le chauffage et 1 p. c. pour l'éclairage) du traitement effectif qui rémunère les services donnant droit à ces émoluments, abstraction faite des augmentations exceptionnelles ou suppléments de traitement et du minerval. (Arrêté royal du 9 septembre 1893.)

Le minerval (montant de la rétribution scolaire), est réservé exclusivement aux préfets et professeurs, non compris les professeurs de dessin, de gymnastique et les maîtres de musique; l'État garantit un minimum de minerval de 700 francs; cette partie du revenu du corps professoral est essentiellement variable; un arrêté royal détermine, pour chaque période triennale, le chiffre du minerval sur lequel s'opèrent les retenues au profit de la caisse des veuves et orphelins. Cet arrêté indique spécialement, pour chaque établissement, les fonctionnaires qui, à titre personnel, conservent un minerval fixe.

Le tableau ci-dessous indique le taux moyen du minerval attribué aux préfets des études et aux professeurs des athénées royaux pendant la période de 1906 à 1908 inclus. Ce tableau indique aussi le minerval spécial attribué, à *titre personnel*, à un certain nombre d'agents de ces établissements.

N ^o d'ordre	LOCALITÉ	MINERVAL	MINERVAL A TITRE PERSONNEL
1	Anvers . . .	1,595	—
2	Arlon . . .	700	—
3	Ath.	700	Un professeur reçoit 1,128 francs, à titre personnel.
4	Bruges . . .	700	Huit professeurs reçoivent 914 francs.
5	Bruxelles . .	1,609	Cinq professeurs reçoivent 2,113 francs, à titre personnel.
6	Charleroy . .	978	Un professeur reçoit 1,115 francs, à titre personnel.
7	Chimay . . .	700	Un professeur reçoit 1,563 francs, à titre personnel.
8	Gand	858	Les professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890 reçoivent 1,487 francs, à titre personnel.
9	Hasselt . . .	700	Un professeur reçoit 955 francs, à titre personnel.
10	Huy.	700	Un professeur reçoit 765 francs.
11	Ixelles. . . .	1,675	Un professeur reçoit 1,711 francs, à titre personnel.
12	Liège	1,579	Les professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890 reçoivent 1,659 francs, à titre personnel.
13	Louvain . . .	700	Un professeur reçoit 1,065 francs.
14	Malines . . .	700	Les professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890 reçoivent 900 francs.
15	Mons	765	Les professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890 reçoivent 1,115 francs, à titre personnel.
16	Namur	700	Les professeurs nommés avant le 1 ^{er} janvier 1890 reçoivent 1,062 fr.; un professeur reçoit 1,769 fr., à titre personnel.
17	Ostende . . .	700	Un professeur reçoit 1,487 francs et un professeur reçoit 808 francs, à titre personnel.
18	Tongres . . .	700	Un professeur reçoit 1,711 francs, à titre personnel.
19	Tournai . . .	756	Un professeur reçoit 1,000 francs; un professeur reçoit 1,016 fr.; et un professeur reçoit 1,092 fr., à titre personnel.
20	Verviers . . .	700	Un professeur reçoit 734 francs; un professeur reçoit 1,115 fr. et un professeur reçoit 1,579 francs, à titre personnel.

Services rendus dans l'enseignement moyen communal et provincial. — Rappelons à ce sujet les dispositions de l'arrêté royal du 21 janvier 1879, qui a modifié les articles 4, § 1, et 5 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875 :

« ART. 4, § 1^{er}. Tout professeur qui n'a point de services antérieurs valables débute par la troisième classe.

» ART. 5. Pour les professeurs, porteurs du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, sortis des écoles normales pour les humanités, pour les langues modernes ou pour les sciences, on comptera, au point de vue du classement et du traitement, toutes les années passées dans le service de l'enseignement moyen communal ou provincial.

» Pour les autres professeurs agrégés non normalistes, pour les professeurs qui sont porteurs d'un diplôme de docteur ou munis d'une dispense en vertu de

l'article 10, § 7, de la loi du 1^{er} juin 1850, il ne sera pas tenu compte des trois premières années passées dans l'enseignement moyen communal ou provincial; à partir de la quatrième année, la règle du précédent paragraphe leur deviendra applicable. »

L'article 5 de la loi du 15 juin 1881 ayant été complété par la loi du 6 février 1887 en ce sens que les docteurs en philosophie et lettres et les docteurs en sciences sont dispensés de la production du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un ou de l'autre degré, le § 1^{er} de l'article 5 de l'arrêté royal prérappelé est applicable à tous les professeurs munis d'un de ces diplômes.

Services rendus comme surveillant ou professeur intérimaire dans les athénées royaux par les professeurs agrégés sortis des écoles normales des humanités et des sciences; services rendus par les régents intérimaires dans les écoles moyennes. — Aux termes d'un arrêté royal en date du 20 décembre 1880, ces services sont assimilés, au point de vue du classement et de la fixation des traitements, aux services rendus comme professeur ou régent dans ces établissements.

Augmentations exceptionnelles et facultatives de traitement. — Une circulaire ministérielle du 3 janvier 1898 a établi des règles fixes pour les augmentations exceptionnelles et facultatives de traitement (Cf. 16^e rapport triennal) :

Voici la teneur de ces règles :

I. — Le passage à la 1^{re} classe, ou le maximum de cette classe, sera accordé aux membres du personnel enseignant des athénées :

Après 3 ans, s'ils sont cotés I (hors ligne);

Après 4 ans, s'ils sont cotés II (très satisfaisant);

Après 5 ans, s'ils sont cotés III (satisfaisant).

II. — Quant au traitement exceptionnel :

1^o S'ils sont cotés I (hors ligne), ils pourront en obtenir la première moitié après avoir joui pendant 5 ans du traitement maximum de leur grade, et la seconde moitié 5 ans après ;

2^o S'ils sont cotés II (très satisfaisants), ils pourront en obtenir la première moitié après avoir joui pendant 8 ans du traitement maximum de leur grade, et la seconde moitié 8 ans après.

Traitements des surveillants. — Les traitements des surveillants sont fixés par le gouvernement, comme les traitements des préfets et des professeurs. (Art. 8 de la loi du 15 juin 1881.)

L'arrêté royal du 4 août 1881 a fixé les traitements des surveillants conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONS.	TRAITEMENT.	
	MINIMUM.	MAXIMUM.
Surveillant de 2 ^e classe	2,200	2,400
— de 1 ^{re} —	2,600	2,800

Les surveillants obtiennent le maximum de la 2^e classe après avoir joui pendant trois années du traitement minimum.

Il peuvent passer dans la 1^{re} classe après avoir joui pendant six ans du maximum de la 2^e classe, et obtenir le maximum de la 1^{re} classe après avoir joui pendant six ans du minimum de cette classe.

Un arrêté royal du 14 août 1903 permet d'accorder une augmentation de traitement de 200 francs aux surveillants comptant plus de vingt années de service dans les athénées royaux et jouissant depuis cinq ans au moins du maximum de leur grade, s'ils font preuve de mérite et de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions.

Lorsqu'ils ont joui de cette augmentation pendant cinq ans au moins, une nouvelle augmentation de 300 francs peut leur être accordée.

Pendant le cours de la période triennale huit surveillants ont été promus à la 1^{re} classe et trois surveillants ont obtenu le maximum du traitement de cette classe.

Une augmentation de 200 francs, a été accordée à :

- MM. Devahif, Joseph, surveillant à l'athénée royal, à Arlon ;
 Deroitte, Jules, surveillant à l'athénée royal à Ath ;
 Robelus, Jules, surveillant à l'athénée royal, à Gand ;
 Zône, Louis, surveillant à l'athénée royal, à Louvain ;
 Dubois, Jules, surveillant à l'athénée royal, à Charleroy ;
 Ledoux, Victorin, surveillant à l'athénée royal, à Charleroy.

Une augmentation complémentaire de 300 francs a été accordée à :

- MM. Smets, Jean, surveillant à l'athénée royal, à Bruges ;
 Listray, Henri, surveillant à l'athénée royal, à Bruxelles ;
 Merckx, Eugène, surveillant à l'athénée royal, à Bruxelles ;
 Rox, Alphonse, surveillant à l'athénée royal, à Chimay ;
 Laurent, Charles, surveillant à l'athénée royal, à Huy ;
 Lardinois, Théodore, surveillant à l'athénée royal, à Liège ;
 Jacquet, Joseph, surveillant à l'athénée royal, à Malines ;
 Dubois, Emile, surveillant à l'athénée royal, à Namur ;
 Dallemagne, Fernand, surveillant à l'athénée royal, à Namur ;
 Fourmarier, François, surveillant à l'athénée royal, à Ostende ;
 Gérard, Achille, surveillant à l'athénée royal, à Tongres.

Assimilation des services communaux aux services rendus à l'État. — L'arrêté royal du 4 août 1881, fixant le taux des traitements des surveillants, ne tenait pas compte aux nouveaux titulaires des services qu'ils avaient rendus dans les établissements communaux du 1^{er} degré avant leur nomination dans les athénées. Le Gouvernement a estimé que ces agents devaient être mis, au point de vue de leur classement, sur le même pied que les professeurs.

Un arrêté royal du 22 avril 1903 (V. 18^e Rapport triennal) a décidé que, pour les surveillants porteurs d'un diplôme de docteur ou munis d'une dispense en vertu de l'article 40 de la loi du 1^{er} juin 1850, les services rendus à la province ou à la

commune, dans l'enseignement du 1^{er} degré, entreraient en ligne de compte pour leur classement et la fixation de leur traitement.

Traitements des professeurs de dessin. — L'arrêté royal du 25 juillet 1879, modifié par l'arrêté royal du 4 août 1881, a fixé comme suit les traitements des professeurs de dessin munis du diplôme légal :

Minimum	fr. 1,500
Maximum	1,800

Tout titulaire diplômé débute par le minimum du traitement.

Nul n'obtient le taux maximum qu'après avoir joui pendant trois ans du taux minimum.

Le traitement maximum peut être augmenté d'un tiers lorsque le titulaire en a joui pendant dix années consécutives et qu'il a fait preuve de mérite et de dévouement.

Lorsqu'un professeur de dessin occupe en même temps d'autres fonctions rémunérées dans l'établissement auquel il est attaché ou dans un autre établissement d'instruction moyenne de l'État, les traitements indiqués ci-dessus seront réduits de la moitié.

Dans les athénées où l'enseignement du dessin est donné en partage par plusieurs professeurs, le traitement afférent aux fonctions est réparti également entre eux.

De 1906 à 1908, 4 professeurs de dessin ont obtenu une augmentation de traitement de 600 francs.

Traitements des professeurs de gymnastique. — Les traitements des professeurs de gymnastique sont réglés par l'arrêté royal du 13 décembre 1875, modifié par l'arrêté royal du 4 août 1881.

Ils sont fixés comme suit :

Minimum	fr. 1,400
Maximum	1,600

Nul n'obtient le taux maximum du traitement qu'après avoir joui pendant trois ans du taux minimum.

Le traitement maximum peut être augmenté d'un tiers lorsque le titulaire en a joui pendant dix années consécutives et qu'il a fait preuve de mérite et de dévouement.

Lorsqu'un professeur de gymnastique occupe en même temps d'autres fonctions rémunérées dans l'établissement auquel il est attaché, les traitements indiqués ci-dessus sont réduits de la moitié.

En 1906, 1 professeur de gymnastique a obtenu une augmentation de traitement de 554 francs.

Traitements des maîtres de musique. — Depuis 1905, le traitement normal des maîtres de musique a été porté au taux uniforme de 1,000 francs par an.

Classes latines et sections d'athénées royaux annexées aux écoles moyennes de l'État pour garçons. Fixation des traitements des régents spéciaux.

L'arrêté royal du 14 août 1905 a fixé le taux des traitements des régents attachés aux classes latines et sections d'athénées royaux annexées aux écoles moyennes de l'État conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONS.	TRAITEMENT.	
	MINIMUM.	MAXIMUM.
Régent de 2 ^e classe	2,300	2,600
— de 1 ^{re} —	2,900	3,200

Les règles d'avancement établies par la circulaire ministérielle du 9 novembre 1903 leur sont applicables.

En 1907, 1 régent a été promu à la 1^{re} classe.

Une deuxième augmentation exceptionnelle de 300 francs a été accordée à M. Kept, Gérard, régent à la section d'athénée annexée à l'école moyenne de l'État pour garçons, à Thuin.

D. ENSEIGNEMENT.

Horaires des cours. — La date de la transmission de ces documents a été reportée au 20 octobre. Circulaire du 17 juin 1907. (Annexe XLVII, p. 114.)

Enseignement religieux. — L'enseignement religieux est organisé dans les vingt athénées royaux.

État des études. — On peut se montrer satisfait de la façon dont les programmes sont appliqués. L'enseignement est en progrès constant. Partout on le voit se dégager du formalisme et de l'abstraction et frayer aux jeunes esprits des routes plus sûres, plus larges, plus claires dans les divers domaines des études. Moins dogmatiques qu'autrefois, en contact plus direct avec la réalité, mieux en accord avec les facultés et les goûts de l'enfant et de l'adolescent, les méthodes sont devenues par là même plus intéressantes, plus excitatrices de l'effort intellectuel et moral, plus favorables au développement de la personnalité, plus immédiatement efficaces dans l'œuvre de l'éducation des intelligences et des caractères.

La pédagogie moderne cherche à placer les élèves le plus souvent possible devant les objets et les faits eux-mêmes ; mais faute de pouvoir réaliser cet idéal dans les classes ou bien au cours des excursions scolaires, — qu'à la vérité on a multipliées et variées avec profit, — elle tâche de fournir en abondance l'image des choses. Schémas, cartes, tableaux muraux, gravures, photographies, projections lumineuses, vues stéréoscopiques, tous ces précieux moyens d'enseignement ont suivi la marche progressive des méthodes. Depuis une vingtaine d'années, le nombre et la qualité en ont crû d'une façon remarquable. Ils servent à souhait les

nouvelles vues pédagogiques en sollicitant vivement l'attention, l'observation, la comparaison, le jugement, le goût, la réflexion personnelle.

Le jour n'est pas loin, espérons-le, où les disques gramophoniques serviront à l'enseignement de la prononciation des langues et de la diction, où les films cinématographiques animeront encore davantage et rendront plus suggestive l'étude des phénomènes scientifiques, des faits géographiques, etc.

Langues anciennes. — La situation signalée dans le rapport triennal précédent est restée à peu près la même. Le dévouement des professeurs ne laisse nullement à désirer. Mais si l'unité des méthodes d'enseignement était réalisée dans les différentes classes de langues anciennes d'un même établissement, comme elle l'est pour les autres matières du programme, les résultats des études grecques et latines seraient évidemment meilleurs. L'intelligence et la bonne volonté du personnel enseignant suffiront, on peut en avoir l'assurance, à établir graduellement cette unité indispensable, qui laissera toujours un champ assez libre aux initiatives personnelles.

La deuxième conférence professorale de l'année scolaire 1907-1908 a fourni un appoint précieux à ces idées en permettant aux professeurs de langues anciennes d'exprimer leur avis sur le *pensum grammatical* latin et grec dont l'étude s'impose dans chaque classe.

La distinction commence à s'établir plus nettement entre les classes de grammaire et les classes de lettres. Pour exercer ses pleins effets éducatifs, la lecture des auteurs anciens ne devrait pas être abordée sans une connaissance suffisante de la lexicographie et du vocabulaire. Entreprise dans de mauvaises conditions, elle fatigue et dégoûte, comme le ferait, dans le même cas, la lecture des plus beaux chefs-d'œuvre de Shakespeare et de Goethe. Les classes vraiment littéraires manquent leur but si les autres, celles qui doivent y préparer et ne devraient en somme faire que cela, ne documentent pas solidement les élèves. Rien d'aussi tentant pour le professeur, mais rien non plus d'aussi compromettant pour les résultats des études anciennes que de faire prématurément « de la littérature ».

Ce qui ne veut pas dire que, dans les classes de grammaire, il faille négliger d'intéresser les élèves au fond même des textes traduits. C'est là au contraire un sûr moyen d'en fixer les formes dans leur esprit. Mais il convient plutôt de traiter ces textes comme une préparation à la lecture des œuvres réellement éducatives qui figurent au programme des classes littéraires.

Langue française. — Humanités anciennes. — L'enseignement de cette langue donne en général d'excellents résultats. On pourrait lui reprocher peut-être de négliger parfois la grammaire dans les classes inférieures ou d'y employer encore des méthodes grammaticales compliquées. L'enseignement de l'orthographe, de la morphologie, de la syntaxe, tout en ne renonçant pas trop tôt à la systématisation, doit être avant tout pratique et recourir à des exercices continuels et sagement gradués.

L'analyse grammaticale et logique est l'exercice par excellence des classes latines inférieures. Il n'en est d'ailleurs aucun qui mette plus de clarté dans l'étude des langues en général.

L'explication des auteurs est d'ordinaire vive et intéressante. Ce sont les qualités essentielles de l'analyse littéraire. Mais elle se complique parfois de développements qui ne lui appartiennent pas et qui la troublent. Il n'est pas assez rare de voir mêler des remarques grammaticales aux commentaires moraux et esthétiques, si bien que l'effet de beauté et de sentiment est traversé et brisé par de froides répétitions de lexicographie ou de syntaxe. L'intelligence des mots et des tournures est nécessaire avant la première lecture d'un morceau. Si des indications de grammaire ou de vocabulaire s'imposent, c'est en tout premier lieu qu'il faut les donner et sous forme de brève introduction à la lecture.

Il y a plus. L'analyse littéraire ne se passe certaine- ment pas d'une méthode, et c'est une erreur de croire que le professeur, pour faire le commentaire des auteurs, peut se contenter de se livrer à l'inspiration du moment. Mais c'en est une autre d'employer à commenter les textes, à quelque genre qu'ils appartiennent, des procédés stéréotypés et mécaniques dont une longue tradition parvient seule à expliquer la persistance dans certaines classes.

On ne peut assez le répéter, l'exercice littéraire doit produire sur les élèves un effet de formation morale, intellectuelle et esthétique.

La lecture expressive réclame également des soins particuliers, aussi bien de la part des maîtres que des élèves. Il convient que l'art de la lecture si utile, si indispensable à l'enseignement littéraire, soit acquis par tous les professeurs, et enseigné dans toutes les classes. Ces différents points ont attiré l'attention de l'inspection, qui s'emploie à les faire appliquer partout.

Humanités modernes. — Les résultats sont satisfaisants. Au point de vue littéraire, l'enseignement du français est bon. Dès les classes inférieures, l'élève est amené à penser et à réfléchir, à trouver, à ranger et à exprimer ses pensées, comme à sentir et à goûter ce qu'il lit.

Mais l'enseignement de la grammaire doit encore faire des progrès. Là, les anciennes méthodes conservent encore trop leur empire et l'on a peine à se dégager des liens tenaces de la routine. Cet enseignement n'est pas encore assez raisonné. Les manuels y sont peut-être pour quelque chose. Leurs auteurs, malgré les améliorations qu'ils y ont apportées, n'ont pas encore suffisamment réduit le nombre toujours trop considérable des règles inutiles et des exceptions qui restent les parasites de l'enseignement grammatical.

Histoire et géographie. — Les résultats continuent d'être des plus satisfaisants. La plupart des professeurs savent rendre leurs leçons vivantes, intéressantes et pittoresques. Ils en sont arrivés à tirer leurs élèves du rôle passif dans lequel ils se confinaient jadis, à les arracher à la lettre du manuel et à leur faire prendre un rôle de plus en plus actif et de plus en plus important dans l'acquisition des connaissances historiques et géographiques, à les amener, en un mot, à presque se suffire à eux-mêmes.

Langues germaniques. — La situation générale de l'enseignement des langues germaniques est satisfaisante.

Flamand. — Dans la partie flamande du pays, les progrès réalisés sont notables. Les professeurs se montrent généralement à la hauteur de leur tâche. Sans perdre de vue la nécessité de l'enseignement linguistique proprement dit, ils s'appliquent surtout à faire de la langue maternelle un instrument de culture intellectuelle et morale. Il convient toutefois d'engager certains d'entre eux à accorder plus d'importance à l'enseignement pratique de la langue et à combattre davantage chez leurs élèves les dialectismes, au triple point de vue du vocabulaire, de la construction de la phrase et surtout de la prononciation.

En Wallonie, les résultats sont satisfaisants. L'emploi de la méthode directe se perfectionne et, dans leur enseignement, les professeurs font la part de plus en plus large aux réalités pratiques de la vie actuelle. On a pu constater que les classes inférieures se perfectionnent dans le maniement de la langue parlée. Mais dans les classes supérieures les résultats en composition écrite ne répondent pas entièrement aux espoirs qu'avaient fait naître de si brillants débuts. Il est évident que l'étude systématique de la grammaire, s'appuyant sur de nombreux exercices pratiques, doit se trouver à la base de tout enseignement linguistique.

Allemand et anglais. — En ce qui concerne la section des humanités modernes, la situation de cet enseignement est bonne; pour la section des humanités anciennes, l'état de l'étude de ces langues est satisfaisant dans la région flamande du pays, il l'est moins dans la partie wallonne: les élèves dispensés y sont assez nombreux, les cours étant facultatifs.

Comme pour l'enseignement du flamand, les progrès dans l'emploi de la méthode directe deviennent de plus en plus sensibles, malgré des hésitations qui se manifestent encore chez certains professeurs.

L'enseignement grammatical n'est pas à l'abri de reproches: il est parfois trop exclusivement théorique et dogmatique, parfois il se réduit à l'étude de quelques règles élémentaires. Par contre, certains professeurs s'engagent résolument dans la voie de l'étude comparative des langues germaniques. Leurs efforts de ce côté ne peuvent manquer d'être couronnés de succès, pourvu qu'ils sachent passer, à propos, « du connu à l'inconnu », d'après un précepte pédagogique souvent cité, mais qui n'est pas toujours mis en pratique.

Seconde langue obligatoire. — Un arrêté ministériel, en date du 11 avril 1906 (Annexe IV, p. 8) a organisé, en septième des humanités anciennes des athénées royaux situés dans la partie wallonne du pays, le cours de seconde langue obligatoire et a décidé que ce cours comprendrait, dans cette classe et dans celle de sixième, le même nombre d'heures de leçons que dans les deux classes correspondantes de la section des humanités modernes.

L'article 2 de cet arrêté détermine le programme du nouveau cours.

Cette réforme supprime toute solution de continuité dans l'étude de la seconde langue depuis la section préparatoire des écoles moyennes.

Mathématiques. — Dans la section scientifique, les mathématiques sont généralement bien enseignées, et bon nombre de professeurs sont de véritables maîtres en la matière. Il y a cependant un reproche grave à faire à certains d'entre eux : ils se désintéressent trop vite des élèves qui n'ont pas des dispositions spéciales; ils ne marchent qu'avec les forts, négligeant les faibles, ceux-là surtout qui auraient besoin de leurs conseils et de leurs soins les plus attentifs. Ils oublient que le véritable art d'enseigner ne consiste pas à cultiver des intelligences particulièrement douées, mais avant tout à faire naître chez les jeunes gens les moins favorisés, la confiance en eux mêmes et cette curiosité scientifique qui fait faire des merveilles. Trop souvent le professeur rebute les élèves qui n'ont pas assez rapidement compris; il n'a pas la patience de chercher à triompher de leur ignorance par des questions judicieusement posées.

Dans la section industrielle et commerciale, le programme intelligemment appliqué donne généralement des résultats assez satisfaisants. L'enseignement de l'algèbre financière en particulier fait des progrès réels; de purement théorique qu'il était, il est devenu intéressant et pratique.

Dans la section grecque-latine, les résultats obtenus sont encore bien faibles; signalons pourtant un progrès marqué dans certains athénées où les maîtres, joignant au savoir scientifique la connaissance des méthodes, savent s'attacher à leurs élèves et leur inspirer confiance. Dans beaucoup d'établissements, on attribue malheureusement trop peu d'importance à l'enseignement des mathématiques; on semble ignorer la valeur éducative de cette science qui, tout en donnant au jeune homme des connaissances précieuses pour l'avenir, concourt puissamment à sa culture générale.

Sciences naturelles. — D'une manière générale, l'enseignement des sciences naturelles donne des résultats satisfaisants. Cependant les exercices pratiques et les applications devraient être plus variés et plus nombreux. Les devoirs à domicile, pour la physique et la chimie, et la reproduction de schémas d'objets et d'organes, pour la zoologie et la botanique, sont de puissants moyens d'étude, si l'on veut baser les connaissances sur la raison et non sur la mémoire.

Sciences commerciales. — L'enseignement des sciences commerciales fait des progrès réels, mais lents. Si, dans certains établissements, l'application intégrale du programme ne donne pas les résultats attendus, c'est que le professeur n'a pas reçu une préparation pédagogique suffisante.

Dessin. — Pendant qu'on discute partout avec persistance la question de savoir quels sont les meilleurs systèmes, les meilleurs procédés à employer dans l'enseignement du dessin et que les éducateurs s'efforcent d'introduire dans les classes d'instruction générale les méthodes dites « nouvelles », l'enseignement moyen belge continue à poursuivre, avec un succès qui s'affirme de jour en jour, la

réalisation complète d'un programme rationnellement conçu et parfaitement adéquat aux exigences de l'enseignement moderne.

Depuis longtemps les professeurs de dessin de l'enseignement moyen sont unanimement pénétrés de cette pensée, que le cours dont ils sont chargés constitue un élément très appréciable de culture générale, qu'il participe, comme les autres, au développement intégral et harmonique des facultés, que si cet enseignement vise plus spécialement l'éducation de l'œil et du sens esthétique, il coopère également au développement du jugement, de l'initiative personnelle, de l'imagination créatrice, de la mémoire et de la volonté.

Les résultats si favorables que l'on constate dans toutes les classes de dessin de l'enseignement moyen sont dus en partie aux mesures prises par le Gouvernement en vue d'améliorer l'organisation matérielle et pédagogique de ce cours. Actuellement et à de très rares exceptions près, chaque établissement de l'enseignement moyen possède une salle de dessin parfaitement outillée, un mobilier-type disposé en amphithéâtre et permettant de pratiquer convenablement les différents genres d'exercices du programme; des armoires spéciales destinées à recevoir en bon ordre les fardes, les objets des élèves ainsi que les travaux terminés et classés; des collections complètes et bien graduées de modèles choisis en rapport avec le degré d'avancement des élèves. Ces diverses mesures d'organisation ont contribué beaucoup à faciliter la tâche des professeurs et à créer dans chaque classe de dessin l'atmosphère d'ordre et de discipline si nécessaire au succès de tout enseignement.

En ce qui concerne la formation pédagogique du personnel, de sérieuses améliorations ont été introduites. Signalons les modifications apportées au programme des examens conduisant à l'obtention des diplômes de professeur de dessin, les instructions données au sujet de la préparation des leçons, de la méthode à suivre, de la correction des travaux, de la répartition des points aux examens, de l'organisation permanente des expositions de dessins, etc. Ces instructions ont été de nature à assurer la bonne marche du cours et à mettre le personnel enseignant au courant des procédés nouveaux.

Il y a lieu de se montrer très satisfait en général de l'initiative, du zèle et du dévouement que les professeurs ont témoignés pour introduire les réformes demandées.

La représentation, par la couleur, d'accessoires variés et harmonieusement groupés, la figuration de la nature sous ses aspects les plus pittoresques, l'interprétation raisonnée de la flore et de la faune en vue de nombreuses applications à la composition décorative, l'illustration des devoirs par des graphiques tracés d'inspiration, les causeries d'art ayant trait à la visite des monuments et des musées, à l'examen des chefs-d'œuvre de tous genres rencontrés dans les excursions, tels sont quelques-uns des aspects intéressants qu'a pris depuis bon nombre d'années déjà, le cours de dessin dans l'enseignement moyen de notre pays.

Parallèlement à ces efforts qui tendent à assurer chez l'élève un plus complet développement du sens esthétique, les professeurs n'ont pas perdu de vue dans les écoles de garçons principalement, l'importance qui doit revenir aux exercices de dessin géométrique et de dessin technique.

Les résultats enregistrés chaque année à propos des épreuves de dessin géométrique exigées au concours général des athénées montrent que les élèves apportent plus de soin, de correction et de goût dans le tracé des épures.

Gymnastique. — Locaux et matériel. — Les athénées royaux possèdent, pour la plupart, des salles de gymnastique fort convenables. Celle de l'athénée de Liège peut être considérée comme un modèle; celle d'Ixelles présente d'excellentes conditions et celle d'Ostende mériterait le même éloge si ses dimensions étaient quelque peu plus grandes. Par contre, l'athénée de Chimay n'a qu'un préau vitré très mal approprié à sa destination, et ceux de Hasselt, Huy et Ath n'ont que des salles trop exiguës.

Quant à l'outillage didactique, il a été amélioré presque partout, tant sous le rapport du nombre des engins qu'en ce qui concerne leur choix et leur aménagement en vue des nécessités pédagogiques. Liège, Ixelles, Bruxelles, Ostende réalisent à cet égard les derniers desiderata.

Enseignement. — Quoique le programme n'ait subi aucun changement dans sa lettre, l'évolution de l'enseignement commencée dans les périodes antérieures, en suite des instructions du Gouvernement, a continué à se manifester; elle s'est même accentuée sous l'influence de divers événements. L'amélioration des locaux et du matériel y a contribué sensiblement; les cours universitaires de vacances, auxquels presque tous les professeurs ont assisté, ont éclairci les idées et amené plus de précision dans la méthode; une répartition plus régulière des élèves dans les cours a facilité une meilleure adaptation des exercices aux besoins de chacun, et, enfin, la réduction des leçons à cinquante minutes pour toutes les branches permis une organisation plus favorable des cours.

Observations des divers jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^d degré en 1906, en 1907 et en 1908 (1). — Ces observations ont été communiquées aux préfets des études des athénées royaux et des collèges communaux, aux directeurs et directrices des écoles moyennes, par circulaires des 22 avril 1907 et 28 février 1908, avec recommandation au personnel d'en tirer tout le profit possible dans l'intérêt du progrès des études. C'est par les résultats de l'enseignement, envisagé dans l'ensemble des établissements, que l'on peut le mieux juger ses côtés faibles et voir, par conséquent, sur quels points doivent porter les améliorations. Le corps professoral trouvera donc dans cette publication des renseignements utiles à consulter. (V. Annexes XLIV, XLV, LXI, LXII; pp. 63, 97, 128, 138.)

Cours créés en exécution de l'article 24, § 1, de la loi du 1^{er} juin 1850. — *Cours d'agronomie.* — Au cours de la période triennale les notions d'agronomie ont été enseignées dans 8, 8 et 6 athénées.

A différentes reprises, les chefs d'école se sont plaints de l'organisation tardive des cours d'agronomie.

En 1906, un essai a été tenté à l'effet de s'assurer s'il ne serait pas possible d'ouvrir, annuellement, ces cours dès la reprise des classes. L'expérience a prouvé

(1) Les observations concernant le concours général de 1908, ayant fait l'objet de la circulaire du 18 février 1909, seront publiées au prochain rapport triennal.

qu'il n'en pouvait être ainsi à cause, d'une part, de la difficulté de recueillir des inscriptions avant les vacances, d'autre part, du caractère mixte de l'organisation desdits cours, dépendant à la fois du ministère des Sciences et des Arts et de celui de l'Intérieur et de l'Agriculture. Circulaire du 24 juillet 1906 (Annexe XXXVI, p 48.)

Cours de notions maritimes. — Comme par le passé, le cours est organisé dans les athénées royaux d'Anvers et d'Ostende.

Fréquentation des cours de notions maritimes

ÉTABLISSEMENTS.	1905-1906.	1906-1907.	1907-19 8.
<i>Athénées royaux.</i>			
Anvers	49	43	40
Ostende	32	48	47

Conférences professorales. — Les questions soumises aux délibérations du personnel enseignant, ainsi que les votes émis dans chaque conférences ont été publiés au *Moniteur*, en exécution de l'article 14 du règlement organique. Ces documents sont reproduits aux annexes du présent rapport.

E. ÉLÈVES.

Mouvement de la population des athénées royaux et des sections d'enseignement moyen du degré supérieur. — Les tableaux insérés aux Annexes, pages 323, 326, donnent les chiffres de la population des athénées royaux et des sections d'enseignement moyen du degré supérieur au 31 décembre des années 1906, 1907 et 1908.

La population des vingt athénées royaux était :

Au 31 décembre 1906, de	5,961 élèves.
— 1907, de	5,890 —
— 1908, de	6,047 —

Cette population était répartie comme suit entre les trois sections prévues par l'arrêté royal organique du 30 août 1888 :

	1906.	1907.	1908.
A. Section des humanités grecques-latines. . .	1,467	1,441	1,515
B. Section des humanités latines	467	490	507
C. Section des humanités modernes. . . .	4,027	3,959	4,025
	5,961	5,890	6,047

Si l'on divise cette population par province, on obtient les chiffres ci-après pour le 31 décembre 1908 :

Anvers	852
Brabant	1,475
Flandre occidentale	444
Flandre orientale	508
Hainaut	1,553
Liège	1,057
Limbourg	218
Luxembourg	277
Namur	271

Pendant les mêmes années, la population des trois sections d'enseignement moyen du degré supérieur était :

	1906.	1907.	1908.
A. Section des humanités grecques-latines.	»	17	14
B. Section des humanités latines	181	160	177
C. Section des humanités modernes.	51	54	17
	232	231	208

Taux des rétributions scolaires. — Aux termes de l'article 18 de la loi du 1^{er} juin 1830, le taux de la rétribution des élèves est proposé par le bureau d'administration et arrêté par le Gouvernement. — En 1908, le taux de cette rétribution était fixé de la manière suivante :

N ^o D'ORDRE.	ATHÉNÉES.	SECTION DES HUMANITÉS.		Observations.
		MODERNES.	ANCIENNES.	
1	Anvers (a)	120	120	(a) Réduction de 20 p. c. en faveur des parents dont deux ou plusieurs fils fréquentent ensemble l'établissement (Dépêche ministérielle du 6 octobre 1891.)
2	Malines (b)	72	72	(b) Réduction de 5 francs par trimestre et par élève pour deux ou plusieurs frères. (Dépêche ministérielle du 18 juillet 1891.)
3	Bruxelles (c)	120	120	(c) Réduction d'un cinquième pour le second frère; de deux cinquièmes pour le troisième, et ainsi de suite, si la position financière des parents justifie la réduction.
4	Ixelles (c)	120	120	
5	Louvain	60	60	
6	Bruges	60	60	(d) 40 francs pour les cours de 7 ^e et 6 ^e . Réduction de 50 p. c. en faveur de deux frères. (Dépêche ministérielle du 1 ^{er} mars 1885.)
7	Ostende (d)	60	60	
8	Gand	100	100	
9	Ath	48	48	(d) 80 francs pour les cours des 7 ^{es} , 8 ^{es} et 5 ^{es} . (Dépêche ministérielle du 12 septembre 1908.)
10	Charleroy (e)	75	75	(e) Cette somme de 75 francs représente le taux moyen du minerval payé par les élèves depuis la 1 ^{re} jusqu'à la 6 ^e incluse. Par dépêche ministérielle du 8 novembre 1891, le taux de cette rétribution a été fixé, par classe, à raison de 86 francs en 7 ^e , de 68 francs en 6 ^e et en 5 ^e ; de 76 francs en 4 ^e et en 3 ^e ; de 86 francs en 2 ^e et en 1 ^{re} .
11	Chimay (f)	40	40	(f) Cette rétribution est réduite à 30 francs pour les internes. (Dépêche ministérielle du 15 avril 1882.)
12	Mons	60	60	
13	Tournai	40	40	
14	Huy (g)	54	54	(g) Moyenne de la rétribution à payer par les élèves, laquelle a été fixée, par dépêche ministérielle du 15 avril 1882, à 40 francs en 7 ^e ; 48 francs pour les 6 ^e , 5 ^e et 4 ^e classes, et à 60 francs pour les trois classes supérieures.
15	Liège	100	100	(h) 60 francs pour les classes supérieures, y compris la 4 ^e . En cas de fréquentation par un ou plusieurs frères, l'aîné seul paie le 4 ^e trimestre.
16	Verviers (h)	72	72	
17	Hasselt (i)	40	40	
18	Tongres	20	20	(i) Quand plusieurs frères, appartenant à des familles peu aisées, fréquentent l'établissement, l'aîné paie le minerval intégralement; les autres jouissent d'une réduction de 50 p. c. (Dépêche ministérielle du 5 mai 1887.)
19	Arlon (j)	40	50	(j) Le taux de la rétribution à payer par les élèves de 7 ^e a été fixé à 30 francs, de la 6 ^e ancienne à 40 francs.
20	Namur	48	48	
21	Thnin (classes latines, annexées à l'école moyenne de l'État).	48	48	

Produit des rétributions scolaires. — Les rétributions scolaires dans les athénées royaux ont produit :

En 1906.	fr. 379,277.15
En 1907.	571,842.50
En 1908.	373,222.94

Ces sommes ont été réparties entre les préfets des études et les professeurs, déduction faite, dans certains athénées anciens, des dépenses prévues par l'article 12 de l'arrêté royal organique du 14 juillet 1875.

Perception du minerval. — L'attention du Gouvernement ayant été attirée sur l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les secrétaires-trésoriers de se conformer aux dates de perception fixées par la circulaire du 15 décembre 1898, notamment pour le second trimestre de l'année scolaire, parce que les arrêtés organiques ne permettent l'ouverture du registre à souche et du journal des recettes que le 1^{er} janvier de chaque année, les dates de perception ont été modifiées et fixées de la manière suivante :

1^{er} trimestre du 1^{er} au 15 octobre; 2^e trimestre du 1^{er} au 15 janvier; 3^e trimestre du 1^{er} au 15 mars; 4^e trimestre du 1^{er} au 15 mai. (Circ. du 19 janvier 1903. V. 18^e rapport triennal.)

Admissions gratuites et à prix réduit. — Cet objet est réglé par la circulaire ministérielle du 4 octobre 1897, insérée aux annexes du XV^e Rapport triennal.

Nombre des admissions gratuites accordées pendant la période triennale :

	Admissions gratuites.	Admissions à prix réduit.
En 1903-1906	297	977
En 1906-1907	256	1,058
En 1907-1908	238	980
Total pour la période triennale :	811	2,995

Prix spécial du Gouvernement. — Le prix a été accordé :

1^o A un élève qui, après avoir fait de très bonnes études en section préparatoire était entré directement en sixième, sur le conseil des professeurs, membres du jury des examens d'admission ;

2^o A un élève qui, après avoir terminé ses études moyennes, était entré directement en troisième professionnelle ;

3^o A un élève qui, après avoir achevé ses études moyennes, avait réussi l'examen d'entrée en quatrième latine.

Le Gouvernement a jugé que ces élèves avaient fait preuve de mérite.

Nombre des prix spéciaux décernés par le Gouvernement aux élèves des rhétoriques des différents athénées du pays, pendant la période triennale 1906-1907-1908.

NUMÉROS D'ORDRE.	ÉTABLISSEMENTS.	ANNÉE SCOLAIRE		
		1905-1906.	1906-1907.	1907-1908.
1	Anvers	»	2	2
2	Arlon	1	»	2
3	Ath	1	»	1
4	Bruges	»	1	2
5	Bruxelles	1	1	3
6	Charleroy	2	1	2
7	Chimay	»	»	1
8	Gand.	1	»	»
9	Hasselt	1	»	2
10	Huy	»	2	1
11	ixelles	2	2	4
12	Liège.	1	4	1
13	Louvain	1	1	1
14	Malines	4	1	1
15	Mons.	1	2	1
16	Namur	»	»	»
17	Ostende	2	1	»
18	Tongres	1	1	»
19	Tournai	1	»	1
20	Verviers	2	2	2
	Thuin (section d'athénée) . . .	»	»	»
	Totaux. . .	22	21	27

Examens et diplômes de sortie. — La mention « avec grand fruit » ne pourra être accordée qu'aux élèves qui, aux examens de sortie, obtiendront au minimum les 0,7 des points attribués à l'ensemble des cours obligatoires. (Circul. du 14 avril 1906. Annexe XXVII, p. 40).

Nombre des diplômes de sortie délivrés pendant la période triennale.

N ^{OS} D'ORDRE.	ÉTABLISSEMENTS.	ANNÉE SCOLAIRE		
		1905-1906.	1906-1907.	1907-1908.
1	Anvers	20	21	27
2	Arlon	6	6	9
3	Ath	6	3	4
4	Bruges	3	8	11
5	Bruxelles	15	13	16
6	Charleroy	12	10	8
7	Chimay	14	11	6
8	Gand.	15	12	14
9	Hasselt	6	9	8
10	Huy	10	11	7
11	Ixelles	6	11	11
12	Liège.	27	35	25
13	Louvain	10	10	6
14	Malines	4	3	4
15	Mons.	5	11	10
16	Namur	3	9	5
17	Ostende	10	3	8
18	Tongres	5	2	1
19	Tournai	8	8	9
20	Verviers.	9	9	6
	Thuin (section d'athénée) . . .	9	5	6
	Totaux. . .	203	210	201

CHAPITRE II

ÉCOLES MOYENNES POUR GARÇONS.

A. — ORGANISATION.

Le nombre des écoles moyennes est resté fixé à 78. Elles sont réparties ainsi qu'il suit entre les neuf provinces : Anvers : 5 ; Brabant : 9 ; Flandre Occidentale : 7 ; Flandre Orientale : 7 ; Hainaut : 23 ; Liège : 8 ; Limbourg : 4 ; Luxembourg : 4 et Namur : 11.

Organisation des écoles moyennes. — L'organisation des écoles moyennes gouvernementales est réglée par l'arrêté royal du 10 septembre 1897.

Sections spéciales commerciales, industrielles ou agricoles. — Une section commerciale est annexée aux écoles moyennes de : Anvers, Hal, Schaerbeek, Vilvorde, Limbourg, Waremmes, Bruges, Laeken et Gand.

Une section industrielle est instituée auprès de l'école moyenne de Pâturages.

L'organisation de ces sections spéciales a été exposée dans le 16^e Rapport triennal.

B. — PERSONNEL.

Dispense de la condition du diplôme. — Aucune dispense n'a été accordée pendant la période triennale 1906-1908.

Agents démissionnaires :

Aucune démission n'a été acceptée en 1906.

Ont démissionné en 1907 : un instituteur, un professeur de religion et un maître de musique.

En 1908, un directeur a donné sa démission de professeur de gymnastique en partage.

Les démissions suivantes ont été également acceptées, savoir : celles de trois professeurs de gymnastique en partage ; d'un professeur de dessin en partage ; d'un directeur ; d'un instituteur ; d'un régent de langues modernes ; d'un professeur de dessin ; d'un professeur de gymnastique en partage et d'un régent.

Agents pensionnés :

En 1906, un instituteur.

En 1907, un régent.

En 1908, deux régents, un instituteur et un professeur de gymnastique en partage.

*Agents admis à la retraite et autorisés à conserver le titre honorifique
de leurs fonctions.*

En 1906 :

MM. Brouwers J. J. H., instituteur à l'école moyenne de Nieupoort ;
Hardy A. J., instituteur à l'école moyenne de Visé ;
Schotte R. A., directeur de l'école moyenne de Lierre ;
Calande E. J., régent à l'école moyenne de Gosselies ;
Carly F., instituteur à l'école moyenne de Châtelet ;
Herry A. J., régent de langues modernes à l'école moyenne de Verviers ;
Genonccaux L. J., directeur de l'école moyenne de Huy ;
Barzin P. E., régent à l'école moyenne de Spa ;
Demasy H. Z. A., instituteur à l'école moyenne de Jumet ;
Delpire L., régent à l'école moyenne de Laeken ;
Legrand J. J. A., directeur de l'école moyenne de Jodoigne ;
Polderman C. L., instituteur et professeur de gymnastique, en partage, à
l'école moyenne de Bruges.

En 1907 :

MM. Gilis J. A., instituteur à l'école moyenne de Hal ;
Alexandre G. H. J., régent à l'école moyenne de St-Ghislain ;
Amérique P. J., instituteur à l'école moyenne de Hasselt ;
Tourneur V. J., instituteur à l'école moyenne de Verviers ;
Juncker F. E. P., professeur de dessin à l'école moyenne d'Ypres ;
Ringoot J. A., directeur de l'école moyenne de Schaerbeek ;
Wicht E. J., instituteur à l'école moyenne de Termonde ;
Lahaye, J. P. Q., directeur de l'école moyenne de Seraing ;
Paulus A. J., professeur de dessin à l'école moyenne de Jumet ;
Thiriaux A. J., professeur de gymnastique à l'école moyenne de Thuin ;
Buchet L. N., régent à l'école moyenne de Thuin ;
Gilis A., maître de musique à l'école moyenne de Namur.

En 1908 :

MM. Hault L. J., instituteur à l'école moyenne de Spa ;
Van Assche C. M., régent, chargé du cours d'allemand à l'école moyenne
d'Anvers ;
Duchesne L., régent à l'école moyenne de Jumet ;
Leitz J., régent à l'école moyenne de Lessines ;
Rocher J. B., maître de musique à l'école moyenne de Boom ;
Eloy E. J., instituteur et professeur de gymnastique, en partage, à l'école
moyenne d'Houdeng-Aimeries ;
Wilvertz P., régent spécial de langues modernes à l'école moyenne de
Namur ;
Guilick M., instituteur à l'école moyenne de Châtelet ;
Van Wilder V., régent à l'école moyenne de Gand ;
Maes O., professeur de dessin à l'école moyenne de Termonde ;

MM. Idmtal H., instituteur à l'école moyenne de Hal;
 D'Hulst J. L., professeur de dessin à l'école moyenne de Lierre;
 Davreux F. J., régent à l'école moyenne de Gosselies;
 Obach F. J. B., maître de musique à l'école moyenne de Virton;
 Michiels J., directeur à l'école moyenne de Ninove;

Agents déchargés de leurs fonctions. — En 1908, un directeur, un instituteur et un régent ont été, sur leur demande, déchargés de leurs fonctions de professeurs de gymnastique en partage.

Agents révoqués. — Un directeur a été révoqué à la suite d'un jugement du tribunal correctionnel.

Agents décédés. — En 1906, un régent de l'école moyenne de Courtrai; un instituteur de l'école moyenne de Saint-Ghislain; un instituteur de l'école moyenne de Maeseyck; un régent de l'école moyenne de Hal; un régent de langues modernes de l'école moyenne de Limbourg.

En 1907 :

Le directeur de l'école moyenne de Laeken; un régent de langues modernes de l'école moyenne de Couvin; un maître de musique de l'école moyenne de Leuze; un régent de l'école moyenne de Visé; le directeur de l'école moyenne de Péruwelz; un professeur de langues modernes de l'école moyenne d'Alost; le directeur de l'école moyenne de Philippeville.

En 1908 :

Deux instituteurs et un maître de musique de l'école moyenne d'Anvers; un professeur de religion de l'école moyenne de Boom; un instituteur et un maître de musique de l'école moyenne de Gand; un régent et un maître de musique de l'école moyenne de Wavre.

Décoration civique. — V. titre II, chap. IV.

C. — TRAITEMENTS.

Traitements des directeurs, régents et instituteurs. — Les traitements du personnel des écoles moyennes de l'État sont fixés par le Gouvernement. Ils se composent, pour les directeurs, régents et instituteurs des écoles moyennes placées sous le régime de la loi de 1830, d'une partie fixe et d'un casuel.

La partie fixe du traitement a été réglée, ainsi qu'il suit, par les arrêtés royaux du 14 juillet 1875 et du 4 août 1881 :

FONCTIONS.	TRAITEMENT.	
	Minimum.	Maximum.
Directeur (classe unique)	2,800	3,300
Professeur de religion (classe unique).	"	1,300
Régent de 2 ^e classe.	2,000	2,200
— 1 ^{re} —	2,300	2,500
Instituteur de 2 ^e classe.	1,600	1,800
— 1 ^{re} —	2,000	2,200

Tout régent ou instituteur débute par la 2^e classe ; les directeurs et les régents et instituteurs de 2^e classe obtiennent le maximum du traitement, après avoir joui, pendant trois ans, du traitement minimum. Cette augmentation est de droit et a été accordée, pendant la période triennale, à tous les titulaires se trouvant dans les conditions voulues.

Il est facultatif au Gouvernement de faire passer à la 1^{re} classe les régents ou instituteurs qui ont six années révolues de services dans la 2^e classe. Il lui est facultatif aussi d'accorder le maximum du traitement aux régents ou instituteurs de 1^{re} classe qui ont joui, pendant trois années, du traitement minimum de cette classe. C'est une faveur qu'il réserve aux titulaires qui se sont distingués dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Pour l'octroi des augmentations exceptionnelles de traitement, la circulaire ministérielle du 9 novembre 1903 a établi de nouvelles règles.

De 1906 à 1908, 24 régents et 30 instituteurs ont été promus à la 1^{re} classe ; 28 régents et 16 instituteurs de 1^{re} classe ont obtenu le maximum du traitement de cette classe.

Traitements exceptionnels en vertu de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 14 août 1903, qui a abrogé l'article 10 de l'arrêté royal organique du 14 juillet 1875. — L'article 10 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875 était ainsi conçu :

« Art. 10. Le traitement maximum des directeurs, des régents et des instituteurs de 1^{re} classe pourra être augmenté de 200 francs au moins et de 500 francs au plus, lorsque ces membres du corps professoral feront preuve d'un mérite supérieur.

» L'arrêté royal allouant cette augmentation mentionnera les motifs de la mesure et sera inséré *in extenso* au *Moniteur*. »

L'article 1^{er} de l'arrêté royal du 14 août 1903 est ainsi conçu :

« Art. 1^{er} Le traitement maximum des directeurs, des régents et des instituteurs de 1^{re} classe pourra être augmenté de 200 francs au moins et de 1,000 francs au plus, lorsque ces membres du corps professoral feront preuve de mérite et de dévouement.

» Un extrait de l'arrêté royal accordant cette augmentation sera inséré au *Moniteur*. »

Dans le cours de la période triennale actuelle, les membres du personnel enseignant ci-après désignés ont obtenu une première augmentation de 400 francs.

MM. Franck, Ferdinand, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Limbourg-Dolhain;
Van Halle, Léopold, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Namur;
Delfosse, Victor, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Pâturages;
Loosvelt, Louis, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Renaix;

MM. Bernier, Jean, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Rœulx ;
Adnet, Edmond, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Soignies ;
Halleux, Désiré, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Spa ;
Borré, Jean, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons, à
Termonde ;
Bertholet, Ernest, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Ciney ;
Libbrecht, Jules, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Lokeren ;
Picalausa, Oscar, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Mons ;
Bussers, Auguste, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Ypres ;
Verhulst, Antoine, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Virton ;
Fiévez, Auguste, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Binche ;
Pinte, René, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Bruges ;
Leclercq, Paulin, directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Walcourt ;

Une première augmentation de 200 francs a été accordée à :

MM. Jacquart, Désiré, régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Beaumont ;
Dubuisson, Henri, régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Pâturages ;
Derre, Arthur, régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Blan-
kenberghe ;
Van Compernelle, Hector, régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Péruwelz ;
Rousseaux, Léon, régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à
Vilvorde ;
Vastesaege, Théophile, régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Leuze ;
Nauwelaerts, Florent, régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Anvers ;
Mal, Léandre, régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Braine-
le-Comte ;
Fonsny, Oscar, régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Lim-
bourg-Dolhain ;
Leten, Jean, régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Louvain ;
Zels, Louis, régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Menin ;

MM. Groeninckx, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Schaerbeek ;
Hackars, Pierre, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Leuze;
Tondeur, N., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Braine-
le-Comte ;
Vandenberghé, Louis, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Florennes ;
Van Genechten, Victor, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Pecq ;
Léonet, Auguste, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Saint-Hubert ;
Fandel, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Spa ;
Sody, Ernest, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Stavelot ;
Devries, Augustin, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Anvers ;
Jadot, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Huy ;
Lejeune, Florent, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Stavelot ;
Wouters, Florent, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Aerschot ;
Rigot, Louis, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Quiévrain ;
Nève, Firmin, *ibid.* ;
Baugard, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Thuin ;
Robyns, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Hasselt ;
Moulckers, Charles, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Saint-Trond ;
Wullus, Henri, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Ypres.

Une deuxième augmentation de 300 francs a été accordée à :

MM. De Cuyper, Auguste, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Bruges ;
Herremans, Alfred, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Malines ;
Pâque, Victor, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Visé ;
Monseur, Raymond, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Andenne ;
Goffin, Jules, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Andenne ;
Goffin, Jules, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Châtelet ;
Bastin, Joseph, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Fleurus ;

- MM. Delescaille, Gustave, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Gosselies ;
- Thielemans, Florent, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Diest ;
- Collignon, Lucien, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Houdeng-Aimeries ;
- Wilkin, Antoine, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Thuin ;
- Regnier, Louis, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ath ;
- Ledoux, Clément, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Huy ;
- Thomas, Florimond, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Lierre ;
- Deseck, Louis, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Nieuport ;
- Uytterhoeven, Justin, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Saint-Nicolas ;
- Simon, Félicien, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Marche ;
- Deckers, Joseph, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Turnhout ;
- Pauwels, Désiré, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Alost ;
- Bruyère, Adolphe, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Beaumont ;
- Lenoir, Antoine, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Binche ;
- Evrard, Arthur, *ibid.* ;
- Lebon, Vincent, *ibid.* ;
- Dedeyne, Véron, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Blankenberghe ;
- Valenne, Firmin, *ibid.* ;
- Vankerkove, Charles, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Braine-le-Comte ;
- Renier, Louis, *ibid.* ;
- Dispersyn, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Bruges ;
- Feytmans, Ernest, *ibid.* ;
- Fulbert, Edouard, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Châtelet ;
- Steygers, Eugène, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Diest ;
- Ensch, Nicolas, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Dinant ;
- Goeury, Émile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Florennes ;
- Lafontaine, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Fontaine-l'Évêque ;
- Evrard, Léopold, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hal ;
- Schiltz, François, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Huy ;

- MM. Jacques, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Jodoigne;
 Chatelain, Joseph, *ibid.* ;
 Stiernet, Hubert, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Laeken;
 Matagne, Gustave, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à La Louvière;
 Gossieaux, Eloi, *ibid.* ;
 Luhr, Jules, *ibid.* ;
 Jacquemain, Hyacinthe, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lessines;
 Gilbert, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Leuze;
 Van Herp, Joseph, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lierre;
 Delhougne, Ernest, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Limbourg-Dolhain;
 Vander Aa, Charles, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lokeren;
 Lemaire, Camille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Malines;
 Verbeemen, Jean, *ibid.* ;
 Collaert, Charles, *ibid.* ;
 Monrique, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Marche;
 Vandenberghe, Joseph, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Menin;
 Bastin, Vital, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Mons;
 Wilvertz, Pierre, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Namur;
 Dolhen, Désiré, *ibid.* ;
 Gysens, Félix, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Nieuport;
 Vandervelden, Alphonse, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ninove;
 Delogne, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Péruwelz;
 Gossieaux, Charles, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Philippeville;
 Bertrand, Louis, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Quiévrain;
 Brabant, Alfred, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ghislain;
 De Bie, Corneille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-Nicolas;
 Vandezande, Louis, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-Trond;
 Weber, Michel, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Seraing;
 Delcenserie, Ernest, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Soignies;

Loth, Léon, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Spa ;
Malter, Florentin, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Vilvorde ;
Houzé, Théophile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Visé ;
Hermans, Charles, ibid. ;
Lambot, Florent, ibid. ;
Suber, Edmond, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ypres ;
Kinon, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Couvin ;
Caron, Firmin, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Diest ;
Henry, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Flobecq ;
Henrot, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Jumet ;
Bisschop, Emile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Louvain ;
Bisschop, Herman, ibid. ;
Smedts, Julien, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Malines ;
Den Doncker, Théophile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour
garçons, à Mons ;
Ducamp, Emile, ibid. ;
Gilsoul, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Namur ;
Lontic, Gustave, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Ninove ;
Heynen, Théodore, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Philippeville ;
Loise, Gustave, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Rochefort ;
De Vos, Henri, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-
Nicolas ;
Van Eepoel, Gustave, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Termonde ;
Vander Schoot, Louis, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Vilvorde ;
Seghers, Gustave, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Termonde ;
Sacrez, Zéphirin, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Malines ;
Adriaensen, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Turnhout ;
François, Camille, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Thuin ;
Claes, Emeri, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Aerschot ;
Gilsoul, Nicolas, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Andenne ;
Sents, Théophile, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Anvers ;

- MM. Jouret, Jules, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ath;
 Pieters, Joseph, *ibid.*;
 Nonnon, Désiré, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Binche;
 Van Loy, Alphonse, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Boom;
 Verbruggen, Michel, *ibid.*;
 Van Lede, Achille, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Bruges;
 Mesotten, Joseph, *ibid.*;
 Moreau, Julien, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Flobecq;
 Braeye, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Furnes;
 Gaillard, Jules, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Gosselies;
 Lambert, Olivier, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Houdeng-Aimeries;
 Beguin, Alphonse, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 Jodoigne;
 Collin, Omer, *ibid.*;
 De Vlieghe, Léon, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour
 garçons, à Laeken;
 Vrielynck, Léon, *ibid.*;
 Van Coneghem, Edmond, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour
 garçons, à Lessines;
 Royer, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
 Limbourg-Dolhain;
 Pauwels, René, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
 Malines;
 De Stobbeleere, Théophile, *ibid.*;
 Dumonceau, Camille, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Neufchâteau;
 Plas, Arthur, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
 Nieuport;
 Descamps, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Pâturages;
 Quintens, François, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
 Renaix;
 Dumont, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
 Rochefort;
 Turlot, Jules, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
 Saint-Hubert;
 Tintilaire, Antoine, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
 à Spa;

- MM. Wicht, Charles, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Termonde ;
 De Brouwer, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Turnhout ;
 Wyngaard, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Vilvorde ;
 Vits, Jean, *ibid.* ;
 Marchal, François, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Andenne ;
 De Bisschop, Désiré, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Anvers ;
 Charlier, Edouard, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fleurus ;
 Engelman, Paul, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Huy ;
 Chrétien, Jules, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Laeken ;
 Lanclu, Amédée, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lessines ;
 Breugelmans, Lambert, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lierre ;
 Van Reusel, Charles, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Malines ;
 Caro, Antoine, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Marche ;
 Colbrant, Alfred, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Mons ;
 Lambotte, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Namur ;
 Polderman, Henri, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Renaix ;
 Van Deursen, Henri, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-Trond ;
 Van Hee, Oscar, *ibid.* ;
 Smets, Louis, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Schaerbeek ;
 Carlier, Célestin, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Soignies ;
 Quiriny, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Stavelot ;
 Nossent, Augustin, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Vilvorde ;
 Smeets, Arnold, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Visé ;
 Duprez, Alfred, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Wavre ;

MM. Dewanckel, Jules, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ypres ;
Larielle, Xavier, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hal.

Un traitement complémentaire de 300 francs a été accordé :

MM. Debry, Jules, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Pecq ;
Vander Plaetse, Charles, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Anvers ;
Bille, Gustave, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fontaine-l'Evêque ;
Berger, Jean, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à La Louvière ;
Gilliaux, Edmond, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-Ghislain ;
Herremans, Alfred, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Malines ;
Pâque, Victor, directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Visé.

Une troisième augmentation de 200 francs a été accordée à :

MM. Van Waes, François, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Aerschot ;
Bruyère, Léonard, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Alost ;
Dusépulchre, René, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Andenne ;
Gilsoul, Bernard, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ath ;
Heuschling, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Beauraing ;
Delvaux, Edouard, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Châtelet ;
Norro, Aimé, *ibid.* ;
Burniat, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Couvin ;
Fobelets, Joseph, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Diest ;
De Nève, Camille, *ibid.* ;
Mathieu, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Dinant ;
Crunelle, Désiré, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fleurus ;
Hôtelet, Désiré, *ibid.* ;
Préat, Emile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Flobeeq ;
Dumoulin, Arnold, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fontaine-l'Evêque ;
Cornille, Hippolyte, *ibid.* ;
Léonard, Augustin, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Furnes ;
De Coster, Jean, *ibid.* ;

- MM. Van Swieten, Émile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Gand ;
 Van Wilder, Victor, *ibid.* ;
 Vandezande, Pierre, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hal ;
 Godefroid, Nicolas, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Huy ;
 Pirson, Joseph, *ibid.* ;
 Fraichefond, Gustave, *ibid.* ;
 Duchesne, Lambert, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Jumet ;
 Cambier, Henri, *ibid.* ;
 Pirsch, Alphonse, *ibid.* ;
 Finck, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Laeken ;
 Delpire, Louis, *ibid.* ;
 Boudron, Auguste, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à La Louvière ;
 Lejeune, Conrard, *ibid.* ;
 Dupont, Eugène, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lessines ;
 De Jonghe, Alphonse, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lierre ;
 Hubin, Eugène, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Limbourg-Dolhain ;
 Rykmans, Emile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Marche ;
 Baes, Gustave, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Nieuport ;
 Vandenberghe, Camille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ninove ;
 Pitance, Constant, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Péruwelz ;
 Debiene, Désiré, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Rochefort ;
 Pallemarts, Charles, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-Nicolas ;
 Lacourt, Achille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Schaerbeek ;
 Lahaye, Léon, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Seraing ;
 Houard, Théophile, *ibid.* ;
 Vandervennet, César, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Soignies ;
 Hallet, Jules, *ibid.* ;
 Hanne, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Stavelot ;
 Van Lier, Edmond, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Termonde ;
 Rosmant, Constant, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Verviers ;
 Lacroix, Edmond, *ibid.* ;

- MM. Jacques, Jules, *ibid.* ;
 Lebrun, Lucien, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Virton ;
 Pierson, Camille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Walcourt ;
 Henket, Henri, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Wavre ;
 Minster, Jean, *ibid.* ;
 Gillain, Adolphe, *ibid.* ;
 Devreught, Auguste, *ibid.* ;
 Pondeville, Alfred, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ypres ;
 Landé, Hubert, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Gand ;
 Singelyn, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Alost ;
 Plélinckx, Louis, *ibid.* ;
 François, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Andenne ;
 Gysen, Mathieu, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Anvers ;
 Van Damme, Louis, *ibid.* ;
 Collignon, Romain, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Beaumont ;
 Robert, Liévin, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Bruges ;
 Guiliék, Michel, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Châtelet ;
 Carly, Floribert, *ibid.* ;
 Wilmet, Modeste, *ibid.* ;
 Van Houdt, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Diest ;
 Marloye, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Dinant ;
 Jadot, Odon, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fleurus ;
 Goemaere, Guillaume, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Gand ;
 Idmalt, Henri, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hal ;
 América, Pierre, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hasselt ;
 Boermans, Pierre, *ibid.* ;
 Moens, Ernest, *ibid.* ;
 Hendrickx, Alexis, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lierre ;
 Van Tassel, Charles, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Louvain ;
 Van Hoof, Auguste, *ibid.* ;

Dequesne, Arthur, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Malines ;

Poulain, Hyacinthe, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Mons ;

François, Alfred, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Péruwelz ;

Burniat, Léon, *ibid* ;

Prignon, Henri, *ibid* ;

Pirson, Louis, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Philippeville ;

Hannevart, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Quiévrain ;

De Wulf, Désiré, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Renaix ;

Rémels, Désiré, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Rœulx ;

Colinet, César, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Soignies ;

Hault, Léopold, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Spa ;

Wicht, Edmond, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Termonde ;

Genot, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Thuin ;

Noyens, Victor, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Turnhout ;

Cozier, Nicolas, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Verviers ;

Maury, Alfred, *ibid.* ;

Quévrin, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Visé ;

Gillaux, Nestor, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons,
à Waremme ;

Quoitin, Désiré, *ibid.* ;

Dupont, Victor, *ibid* ;

Wiemer, Némorin, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Gand ;

Delaisse, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Mons ;

Walravens, Lucien, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour gar-
çons, à Schaerbeck ;

Lacoppe, Martin, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Stavelot ;

Verkest, Médard, instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons,
à Gand ;

Un traitement complémentaire de 300 francs (quatrième augmentation) a été accordé à :

- MM. Truyens, Alphonse, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Anvers;
- Arnold, Oscar, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Verviers;
- Blondeaux, Léon, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Stavelot;
- Van Waes, François, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Aerschot;
- Bruyère, Léonard, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Alost;
- Dusepulehre, René, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Andenne;
- Heuschling, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Beauraing;
- Delvaux, Edouard, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Châtelet;
- Norro, Aimé, *ibid.*;
- Burniat, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Couvin;
- Fobelets, Joseph, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Diest;
- De Nève, Camille, *ibid.*;
- Mathieu, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à Dinant;
- Hôtelet, Désiré, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fleurus;
- Préat, Emile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Flobecq;
- Dumoulin, Arnold, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Fontaine-L'Evêque;
- Cornille, Hippolyte, *ibid.*;
- Léonard, Augustin, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Furnes;
- De Coster, Jean, *ibid.*;
- Van Swieten, Emile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Gand;
- Van Wilder, Victor, *ibid.*;
- Vandezande, Pierre, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Hal;
- Godefroid, Nicolas, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Huy;
- Pirson, Joseph, *ibid.*;
- Fraichefond, Gustave, *ibid.*;
- Finck, Jean, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Laeken.

- MM. Boudron, Auguste, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à La Louvière ;
 Lejeune, Conrard, *ibid.* ;
 Dupont, Eugène, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lessines ;
 De Jonghe, Alphonse, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Lierre ;
 Hubin, Eugène, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Limbourg ;
 Ryckmans, Emile, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Marche ;
 Baes, Gustave, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Nieuport ;
 Vandenberghe, Camille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ninove ;
 Pitance, Constant, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Péruwelz ;
 Debieune, Désiré, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Rochefort ;
 Pallemarts, Charles, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Saint-Nicolas ;
 Lacourt, Achille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Schaerbeek ;
 Lahaye, Léon, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Seraing ;
 Houard, Théophile, *ibid.* ;
 Vandervennet, César, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Soignies ;
 Hallet, Jules, *ibid.* ;
 Hanne, Jules, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Stavelot ;
 Van Lier, Edmond, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Termonde ;
 Rosmant, Constant, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Verviers ;
 Lacroix, Edmond, *ibid.* ;
 Jacques, Jules, *ibid.* ;
 Lebrun, Lucien, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Virton ;
 Pierson, Camille, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Walcourt ;
 Henket, Henri, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Wavre ;
 Minster, Jean, *ibid.* ;
 Gillain, Adolphe, *ibid.* ;
 Devreught, Auguste, *ibid.* ;
 Pondeville, Alfred, régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Ypres ;

- MM. Mostade, Emile, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Fosses ;
 Hacquaert, Henri, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Gand ;
 Soenen, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Laeken ;
 Ceuppens, Théophile, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Louvain ;
 Wielant, Adolphe, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Schaerbeek ;
 Vandenplas, Auguste, *ibid.* ;
 Eliez, Optat, *ibid.* ;
 Singelyn, Jean, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Alost ;
 Plétiackx, Louis, *ibid.* ;
 Gysen, Mathieu, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Anvers ;
 Van Damme, Louis, *ibid.* ;
 Collignon, Romain, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Beaumont ;
 Robert, Liévin, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Bruges ;
 Wilmet, Modeste, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Châtelet ;
 Van Houdt, Joseph, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Diest ;
 Marloye, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Dinant ;
 Goemaere, Guillaume, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Gand ;
 Boermans, Pierre, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Hasselt ;
 Moens, Ernest, *ibid.* ;
 Hendrickx, Alexis, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Lierre ;
 Van Hoof, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Louvain ;
 Desquenne, Arthur, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Malines ;
 Poulain, Hyacinthe, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, Mons ;
 François, Alfred, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Péruwelz ;
 Burniat, Léon, *ibid.* ;
 Prignon, Henri, *ibid.* ;

Pirson, Louis, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Philippeville ;
 Hannevart, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Quiévrain ;
 Rémels, Désiré, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Rœulx ;
 Colinet, César, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Soignies ;
 Genot, Auguste, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Thuin ;
 Noyens, Victor, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Turnhout ;
 Cozier, Nicolas, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Verviers ;
 Maury, Alfred, *ibid.* ;
 Gillaux, Nestor, instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Waremme ;
 Quoitin, Désiré, *ibid.* ;
 Dupont, Victor, *ibid.* ;

Rémunération des professeurs qui remplacent des professeurs absents. — L'arrêté royal du 18 avril 1888 règle le mode d'allocation des indemnités dues aux suppléants.

Indemnités. — Cours accessoires. — Surcroît de travail. — Toute mesure ayant pour objet de créer des droits à indemnité doit être motivée et mentionnée expressément dans la lettre d'envoi du tableau horaire.

Les dispositions concernant cet objet ont été rappelées par circulaire du 18 février 1903 (V. le 18^e rapport triennal).

Casuel. — Le casuel se compose du logement, du chauffage, de l'éclairage et du boni pour les directeurs, du boni pour les régents et instituteurs.

Le taux des émoluments du chef de logement, chauffage et éclairage, admissible dans le calcul de la pension de retraite et de la pension des veuves et orphelins des directeurs, a été fixé, comme pour les préfets des études des athénées, à 30 p. c. (25 p. c. pour le logement, 4 p. c. pour le chauffage et 1 p. c. pour l'éclairage) du traitement effectif qui rémunère les services donnant droit à ces émoluments, abstraction faite des augmentations exceptionnelles ou suppléments de traitement et du boni. (Arrêté royal du 9 septembre 1893.)

Le boni est réservé exclusivement aux directeurs, professeurs de religion, régents et instituteurs, à l'exclusion des professeurs et maîtres de dessin, de gymnastique et de musique.

Par arrêté royal du 15 mars 1906, le taux moyen pour lequel le casuel (minerval), attribué aux membres du personnel enseignant des écoles moyennes de l'État pour garçons, entrera en ligne de compte dans la fixation du revenu servant de base au calcul des retenues à la caisse des veuves et orphelins et à la supputation des pensions pour la période triennale de 1906 à 1908 inclus, a été fixé comme suit :

Numéro d'ordre.	SIÈGE de l'établissement.	BÉNÉFICIAIRES.	CASUEL		TOTAL — Francs.
			Minerval — Francs.	Boni. — Francs.	
1	Anvers . . .	M. le directeur	833	1,152	1,985
		MM. les régents et instituteurs, sauf M. Andriessen	533	1,152	1,685
		M. Andriessen, instituteur	»	1,152	1,152
		MM. les directeur, régents et instituteurs, sauf	150	94	244
		M. Bleeckx			
2	Boom . . .	M. Bleeckx, ancien instituteur à l'école moyenne	150	682	832
		de Malines			
3	Lierre . . .	MM. les directeur, régents et instituteurs . .	»	371	371
4	Malines . . .	Id. id. id.	150	682	832
5	Turnhout . .	Id. id. id.	»	182	182
6	Aerschot . .	Id. id. id.	»	5	57
7	Diest . . .	Id. id. id.	»	250	250
		MM. les directeur, régents et instituteurs, sauf	»	87	87
		M. Gilis			
		M. Gilis, instituteur	150	87	237
9	Jodoigne . .	MM. les directeur, régents et instituteurs . .	»	83	83
10	Louvain . . .	Id. id. id.	»	35	35
11	Wavre . . .	Id. id. id.	»	137	137
12	Blankenberghe .	Id. id. id.	150	»	150
13	Bruges . . .	Id. id. id.	250	»	250
14	Furnes . . .	Id. id. id.	150	89	239
15	Nieuport . .	Id. id. id.	»	47	47
16	Ypres . . .	Id. id. id.	150	123	273
17	Alost . . .	Id. id. id.	»	192	192
		MM. les directeur, régents et instituteurs non	»	193	193
		dénommés ci-après			
18	Gand . . .	MM. les régents Van Wilder, Van Swieten et	150	400	550
		MM. les instituteurs Hacquaert, Goemaere			
		et Wiemer			
19	Ninove . . .	MM. les directeur, régents et instituteurs . .	150	»	150
20	Renaix . . .	Id. id. id.	»	222	222
21	Ath . . .	Id. id. id.	150	10	160
22	Beaumont . .	Id. id. id.	»	41	41
		M. Favrox, directeur	150	78	228
		M. Renier, ancien régent à l'école moyenne de	150	682	832
		Malines			
23	Braine-le-Comte.	MM. Vankerkove et Mal.	133	78	211
		M. Tondeur	100	78	178
		M. Sornin	50	78	128
		MM. les autres instituteurs	»	78	78
24	Gosselies . .	MM. les directeur, régents et instituteurs . .	»	3	3
25	Houdeng-Aimeries.	Id. id. id.	»	43	43
26	Lessines . . .	M. le directeur	200	»	200
		MM. les régents Dupont et Jacquemin	100	»	100
27	Mons . . .	MM. les directeur, régents et instituteurs . .	150	86	236
28	Paturages . .	MM. Ansoete, régent et Descamps, instituteur.	150	»	150
29	Péruwelz . .	MM. les directeur, régents et instituteurs . .	100	122	222
		M. le professeur de religion	»	122	122
30	Rœulx . . .	MM. les directeur, régents et instituteurs . .	»	26	26
31	Saint-Ghislain .	Id. id. id.	»	24	24
32	Soignies . . .	Id. id. id.	»	41	41
33	Thuin . . .	Id. id. id.	»	127	127
34	Huy . . .	Id. id. id.	150	149	299

Numéro d'ordre.	SIÈGE de l'établissement.	BÉNÉFICIAIRES.	CASUEL		TOTAL. — Francs.
			Minerval. — Francs.	Boni. — Francs.	
35	Limbourg . . .	MM. les directeur, régents et instituteurs. .	»	95	95
36	Spa	Id. Id. Id.	210	22	232
37	Stavelot	Id. Id. Id.	91	130	221
38	Verviers	Id. Id. Id.	150	»	150
39	Visé	Id. Id. Id.	»	63	63
		MM. les directeur, régents et instituteurs. .	125	23	148
40	Waremmé				
		M. le professeur de religion	»	23	23
41	Hasselt	MM. les régents et instituteurs.	150	»	150
42	Maeseyck	MM. les directeur, régents et instituteurs. .	»	1	1
		M. le professeur de religion	75	99	174
43	Saint-Trond . . .	MM. les directeur, régents et instituteurs non dénommés ci-après	»	99	99
		MM. les directeur, régents et instituteurs . .	150	»	150
44	Tongres	Id. Id. Id.	»	1	1
45	Marche	Id. Id. Id.	150	159	309
46	Neufchâteau . . .	Id. Id. Id.			
		MM. les directeur, régents et instituteurs, sauf M. Turlot	»	36	56
47	Saint-Hubert . . .	M. Turlot, instituteur	150	36	186
		MM. les directeur, régents et instituteurs. .	150	85	235
48	Virton				
		M. le professeur de religion	»	85	85
49	Andenne	MM. les directeur, régents et instituteurs. .	»	84	84
50	Couvin	Id. Id. Id.	»	13	13
51	Dinant	Id. Id. Id.	»	75	75
52	Fosses	Id. Id. Id.	»	34	34
		M. le directeur	200	131	331
53	Namur				
		MM. les régents et instituteurs.	150	131	281
54	Rochefort	MM. les directeur, régents et instituteurs . .	»	129	129

Traitements des professeurs de dessin. — Les traitements des professeurs de dessin munis du diplôme légal ont été réglés par l'arrêté royal du 25 juillet 1879, modifié par l'arrêté royal du 4 août 1881, et fixés comme il suit :

Minimum 900 francs.

Maximum 1,400 —

Tout titulaire diplômé débute par le minimum du traitement.

Nul n'obtient le taux maximum qu'après avoir joui pendant trois ans du taux minimum.

Le traitement maximum peut être augmenté d'un tiers, lorsque le titulaire en a joui pendant dix années consécutives et qu'il aura d'ailleurs fait preuve de mérite et de dévouement.

Lorsqu'un professeur de dessin occupe, en même temps, d'autres fonctions rémunérées dans l'établissement auquel il est attaché ou dans un autre établissement d'instruction moyenne de l'Etat, les traitements indiqués ci-dessus sont réduits d'un quart.

Dans les écoles moyennes où l'enseignement du dessin est donné en partage par plusieurs professeurs, le traitement afférent aux fonctions est réparti également entre eux.

Neuf professeurs de dessin ont obtenu des augmentations de traitement en 1906, cinq en 1907 et sept en 1908.

Traitements des professeurs de gymnastique. — En exécution de l'arrêté royal du 15 décembre 1873, modifié par les arrêtés royaux du 4 août 1884 et du 22 septembre 1903, les traitements des professeurs de gymnastique munis du diplôme légal ont été fixés comme il suit :

Minimum	900 francs.
Maximum	1,100 —

Nul n'obtient le taux maximum du traitement qu'après avoir joui pendant trois ans du taux minimum.

Le traitement maximum peut être augmenté d'un tiers, lorsque le titulaire en a joui pendant dix années consécutives et qu'il a d'ailleurs fait preuve de mérite et de dévouement.

Lorsqu'un professeur de gymnastique occupe, en même temps, d'autres fonctions rémunérées dans l'établissement auquel il est attaché, les traitements indiqués ci-dessus sont réduits d'un quart.

En 1906, onze professeurs de gymnastique ont obtenu des augmentations de traitement; quinze professeurs en 1907 et onze en 1908.

Traitements des maîtres de musique. — Le traitement normal de ces agents a été fixé, en 1903, au taux de 500 francs.

D. — ENSEIGNEMENT.

Enseignement religieux. — En exécution de l'art. 8 de la loi de 1850, l'enseignement religieux est organisé dans 77 écoles moyennes de l'État pour garçons.

Etat des études. — Les professeurs sont zélés, dévoués; ils savent inspirer à leurs élèves l'amour du travail et, constatons-le avec plaisir, ils ne perdent pas de vue l'éducation et la direction morale des jeunes gens confiés à leurs soins.

Langue française. — Le cours de français est convenablement fait par un grand nombre d'instituteurs et de régents. Quelques professeurs devraient soigner davantage la lecture expressive et la récitation des morceaux. La grammaire est généralement bien enseignée, les exercices d'application sont nombreux et choisis avec discernement. Et cependant, même dans les classes supérieures de la section moyenne, des élèves font fréquemment des fautes d'orthographe. Ces fautes doivent, sans aucun doute, être attribuées au manque de réflexion; néanmoins, nous appelons sur ce point toute l'attention du personnel enseignant.

Dans l'explication des morceaux choisis, le professeur fait trouver les idées, les beautés littéraires des morceaux, mais de jeunes régents s'attachent trop au vocabulaire et aux observations grammaticales, trop peu aux idées, à leur enchainement, à leur choix, aux sentiments exprimés par l'auteur. Les professeurs préparent soigneusement les leçons de rédaction et ils laissent généralement beaucoup d'initiative aux élèves; quelques-uns cependant s'en tiennent trop au plan qu'ils ont eux-mêmes tracé et ne font pas suffisamment appel à l'imagination, à la réflexion.

Langue flamande. — Dans les écoles de la région flamande, la situation, sans être brillante, est cependant fort satisfaisante.

L'enseignement de la langue maternelle, essentiellement pratique, n'en revêt pas moins un caractère littéraire et éducatif très prononcé.

Les élèves sont fréquemment exercés au maniement de la parole au moyen de résumés oraux de lectures faites à domicile ou de morceaux expliqués en classe. Les sujets de rédaction ont trait le plus souvent à des scènes vécues ou à des choses du milieu familial aux jeunes gens; ces exercices sont généralement bien gradués et en rapport avec l'âge et les connaissances des élèves.

Depuis que les excursions scolaires se sont multipliées, l'horizon de la classe s'est élargi, et les exercices de rédaction y ont trouvé leur compte, surtout au point de vue de l'invention et de la succession des idées dans l'ordre naturel des impressions reçues. Toutefois l'expression laisse encore à désirer, la langue n'est pas assez châtiée et le style est souvent dépourvu des qualités maîtresses : la simplicité et la sobriété.

La lecture et la diction se sont améliorées sans s'être cependant débarrassées complètement de leurs défauts principaux, l'accent local et le ton déclamatoire.

Dans les établissements de la région wallonne, les résultats, dans leur ensemble, sont satisfaisants.

Malgré certains tâtonnements, l'emploi de la méthode directe fait des progrès marquants, grâce surtout à l'institution des bourses de voyage allouées par le Gouvernement aux membres du personnel enseignant désireux d'étudier sur place, en Allemagne et en Angleterre, les langues de ces pays et les méthodes qu'on y emploie dans l'enseignement d'un idiome étranger.

Néanmoins, les résultats dans beaucoup d'écoles moyennes wallonnes ne répondent pas encore pleinement à l'attente que semblait justifier la réorganisation du programme d'études des établissements d'instruction moyenne du degré inférieur. Les progrès des élèves sont trop souvent retardés, en effet, par l'admission aux degrés moyen et supérieur de la section préparatoire et même en première année moyenne, d'élèves qui n'ont pas encore étudié la seconde langue obligatoire.

Langues allemande et anglaise. — L'enseignement de ces langues continue à s'améliorer; il s'adapte toujours mieux aux nécessités de la vie moderne, et vise à donner aux jeunes gens des connaissances immédiatement utilisables dans leurs relations éventuelles avec l'étranger. Des notions de géographie commerciale et industrielle de l'Allemagne et de l'Angleterre, données en allemand et en anglais, viennent très heureusement rafraîchir la mémoire des choses apprises et compléter le bagage scientifique des élèves. La correspondance usuelle et même la correspondance commerciale dans ce qu'elle a de plus utile sont enseignées avec succès dans toutes nos écoles moyennes; mais c'est surtout dans les établissements auxquels se trouve annexée une section spéciale que l'étude pratique de la troisième et de la quatrième langue atteint son plus grand développement.

L'enseignement de la grammaire, un instant négligé dans certaines écoles wallonnes, reprend le rang d'importance auquel il a droit.

Il est regrettable qu'en pays wallon, l'utilité des cours de langues ne soit pas mieux comprise et que si peu d'élèves suivent ces leçons facultatives.

Histoire et géographie. — Les résultats de l'enseignement de l'histoire et de la géographie sont très satisfaisants. On compte dans ces branches d'excellents professeurs dont on ne pourrait trop encourager les intelligentes initiatives. Loin de se contenter de leurs manuels, ils se documentent en général aux meilleures sources et réussissent ainsi à faire des cours intéressants et parfaitement à la hauteur des exigences scientifiques.

Mathématiques. — L'étude des mathématiques est en progrès constant.

Dans la section préparatoire, l'enseignement du calcul est intuitif et les exercices sont en général judicieusement choisis; le système métrique est étudié pratiquement, les problèmes d'application sont nombreux autant que variés. Il est désirable cependant que les instituteurs proposent plus souvent aux élèves des problèmes de récapitulation.

Dans la section moyenne, les régents continuent à associer activement les élèves aux leçons de mathématiques; ils s'adressent sans cesse à leur réflexion, à leur jugement; ils savent leur inspirer le goût de cette étude. Aussi, dans les écoles moyennes où les jeunes gens admis en première année moyenne connaissent le programme d'arithmétique de l'enseignement primaire, les résultats sont très bons; les élèves arrivent aisément à résoudre des questions relativement difficiles et ils mettent en général beaucoup d'ordre dans leurs réponses. Il y a lieu d'en féliciter le personnel enseignant. Mais, dans les écoles moyennes où les élèves admis en première année moyenne sont imparfaitement préparés ou ne connaissent guère le français, l'exécution entière du programme de mathématiques est bien difficile, et les progrès s'en ressentent beaucoup.

Sciences naturelles. — Dans presque toutes les écoles moyennes, le cours de sciences naturelles est intuitif et expérimental. Les professeurs exercent leurs élèves à tracer les schémas des organes et des appareils, ils leur font tenir un herbier et ils leur proposent fréquemment des questions pratiques. Aussi cet enseignement donne-t-il de bons résultats.

Sciences commerciales. — Ce cours a fait de grands progrès. Les élèves connaissent bien les documents commerciaux, la tenue des livres tant spéciaux que généraux, la reddition des comptes, ainsi que les calculs relatifs aux opérations commerciales.

Correspondance commerciale. — La circulaire ministérielle du 10 novembre 1908 (Annexe LXXVIII, p. 186) a prescrit l'enseignement de la correspondance commerciale en flamand dans les écoles moyennes situées dans la partie flamande du pays.

Dessin. — Les remarques qui ont été faites au sujet de l'enseignement du dessin dans les athénées royaux se rapportent également aux écoles moyennes.

Nous ajouterons que, dans les sections préparatoires, le dessin est actuellement

enseigné d'une façon méthodique. Dans toutes les classes, les exercices se succèdent rationnellement de manière à développer chez l'enfant les différentes facultés.

Certains points du programme dont l'interprétation laissait souvent à désirer, ont fait l'objet de la part du personnel d'une sérieuse préparation, ce qui a amené des résultats très appréciables. Nous voulons surtout parler des exercices de dessin d'invention et de mémoire.

Le dessin ornemental qui se réduisait autrefois à un simple exercice de copie, d'après tracé fait par le professeur au tableau noir; s'enseigne également d'une façon plus méthodique, grâce à ce fait que le professeur dispose de beaux modèles *in natura* spécialement créés pour les besoins de l'enseignement moyen.

En section moyenne, les exercices de dessin d'après nature ont pris un caractère plus intéressant : les monotones exercices de dessin de solides géométriques en fil de fer et en plâtre ont en partie fait place à la représentation par la couleur (pastel, aquarelle, etc.) d'objets usuels, d'accessoires variés que le maître s'ingénie à grouper harmonieusement. L'enfant, coloriste de sa nature, trouve à ces exercices un charme tout particulier; son sens esthétique s'y éveille et s'y développe.

D'autre part, les notions de constructions géométriques, de projections orthogonales, de dessin technique continuent à être enseignées avec fruit, et les jeunes gens sortant de l'école moyenne ont souvent l'occasion de mettre directement à profit, dans les emplois de l'industrie, du commerce et de l'administration, les connaissances qu'ils ont acquises en dessin.

Gymnastique. — Locaux et matériel. — La situation dans les écoles moyennes est moins bonne que dans les athénées royaux. Douze de ces établissements n'ont pas de gymnase; dans plusieurs autres, le hangar servant de remise aux appareils est peu utilisable pour les exercices; ailleurs, les locaux offrent des conditions très diverses. Quelques-uns pourraient être signalés comme des modèles : celui d'Anvers est certainement le plus beau et le plus confortable du pays. Le matériel laisse généralement moins à désirer; peu d'écoles en sont complètement dépourvues, et il se développe et s'enrichit graduellement dans un grand nombre d'autres.]

Enseignement. — Plusieurs emplois nouveaux que nécessitait l'accroissement de la population scolaire, ont été ouverts dans des écoles moyennes. Ces mesures, jointes à l'amélioration de certains locaux, au développement de l'outillage, ont eu une heureuse répercussion sur l'enseignement lui-même. D'autre part, les cours de vacances institués à Liège, et les instructions adressées aux professeurs, ont influencé très favorablement la méthode, en la rendant plus conforme aux principes scientifiques et à l'orientation moderne de l'éducation de la jeunesse.

Les dispenses sont devenues de rares exceptions, les leçons se donnent avec régularité et les résultats en sont généralement satisfaisants.

Quelques faiblesses subsistent encore, cependant, dans certains cours, où la

gradation du travail, la coordination des exercices ne sont pas toujours établis avec tout le soin désirable.

Musique. — Les cours de chant sont en très grand progrès. Ils sont suivis par tous les élèves. Ceux-ci y exécutent des chants patriotiques, moraux et éducatifs, appelés à exercer une influence considérable sur leur développement artistique.

Dans beaucoup d'écoles, les professeurs de langues utilisent avec un vif succès le chant pour l'enseignement de la prononciation.

Il est à souhaiter toutefois que toutes les écoles soient fournies d'un harmonium, si petit qu'il soit, pour soutenir les exercices.

Cours créés en exécution de l'art. 24, § 1^{er}, de la loi du 1^{er} juin 1850. — *Cours d'agronomie.* — Au cours de la période triennale les notions d'agronomie ont été enseignées dans 39, 42 et 43 écoles moyennes.

Tableau de la fréquentation des cours de notions maritimes.

ÉTABLISSEMENTS.	1906-1907.	1907-1908.	1908-1909.
Blankenberghe	15	15	14
Nieuport	14	15	17

SECTIONS SPÉCIALES

annexées à des écoles moyennes pour garçons.

Etat des études. — Les régents font de très louables efforts pour s'acquitter avec succès de leur mission, et les élèves, généralement studieux, suivent avec beaucoup de fruit les cours de sciences commerciales, d'arithmétique commerciale et de droit commercial. Les progrès sont moins appréciables dans l'étude des langues germaniques.

Au début, les jeunes professeurs rencontrent quelques difficultés dans l'exécution du programme à cause de leur manque de préparation immédiate pour cet enseignement spécial ; mais, grâce à leur travail, à leurs études personnelles, ils se mettent bientôt au courant des cours qu'ils sont chargés de faire.

Section industrielle de Pâturages. — Les cours spéciaux y sont faits avec intelligence et ils produisent de très bons résultats.

Nombre des diplômes de sortie des sections spéciales délivrés pendant la période triennale.

N ^o d'ordre.	Sections spéciales d'école moyenne.	1906	1907	1908
1	Anvers	8	6	12
2	Bruges	3	1	4
3	Gand	»	»	5
4	Hal	3	6	8
5	Laeken	5	4	2
6	Limbourg.	3	4	3
7	Pâturages.	1	6	»
8	Schaerbeek	3	6	14
9	Vilvorde	3	5	»
10	Waremmes	10	5	4

E. ÉLÈVES.

Population des écoles moyennes pour garçons dirigées par le gouvernement. — Elle est détaillée dans le tableau inséré aux Annexes. (Annexe XCVI, pp. 327 et 328.)

Ce tableau, arrêté au 31 décembre de chacune des années comprises dans la période triennale, donne les chiffres suivants :

Années.	Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.
—	—	—	—
1906	5,659	9,227	14,886
1907	5,731	9,306	15,037
1908	5,925	9,447	15,372

A la date du 31 décembre 1908, la population totale des écoles moyennes gouvernementales pour garçons était ainsi répartie entre les neuf provinces :

Anvers.	1,687 élèves.
Brabant	2,363 —
Flandre occidentale	974 —
Flandre orientale	1,566 —
Hainaut	4,069 —
Liège	2,249 —
Limbourg	793 —
Luxembourg	537 —
Namur.	1,134 —

Taux des rétributions scolaires. — Aux termes de l'article 18 de la loi du 1^{er} juin 1850, le taux de la rétribution des élèves est proposé par le bureau d'administration et arrêté par le Gouvernement.

Le produit de cette rétribution fait partie des recettes destinées à couvrir les dépenses générales de l'établissement. En 1908, le taux de ces rétributions était fixé comme suit :

ÉTABLISSEMENTS.	SECTION PRÉPARATOIRE.						SECTION MOYENNE.		
	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.	4 ^e année.	5 ^e année.	6 ^e année.	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.
Anvers :	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Anvers (1)	64 »	64 » 68 »	68 »	68 »	68 »	68 »	72 »	72 »	72 »
Boom	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	45 »	45 »	45 »
Lierre (2)	30 »	30 »	36 »	36 »	36 »	36 »	42 »	42 »	42 »
Malines (3)	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »
Turnhout.	18 »	18 »	18 »	18 »	18 »	18 »	40 »	40 »	40 »
Brabant :									
Aerschot	12 »	12 »	18 »	18 »	28 »	28 »	40 »	40 »	40 »
Diest	12 »	12 »	12 »	12 »	12 »	12 »	18 »	18 »	18 »
Hal	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	36 »	48 »	48 »
Jodoigne (4)	24 » 18 »	24 » 18 »	30 » 18 »	30 » 18 »	30 » 24 »	30 » 24 »	36 » 36 »	42 » 36 »	48 » 36 »
Laeken	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	60 »	60 »	60 »
Louvain (5)	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	60 »	60 »	60 »
Schaerbeek (6)	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »
Vilvorde (7)	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »
Wavre (8)	15 »	15 »	15 »	15 »	15 »	15 »	21 »	21 »	21 »
Flandre occidentale :									
Blankenberghe	»	»	»	»	»	»	30 »	30 »	30 »
Bruges	52 »	52 »	52 »	52 »	52 »	52 »	52 »	52 »	52 »
Courtrai	»	»	»	»	»	»	36 »	36 »	36 »
Furnes	19,80	19,80	25,80	25,80	30 »	30 »	30 »	40,80	40,80
Menin (9)	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »
Nieuport	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	48 »	48 »	48 »
Ypres	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »

(1) Une réduction de 1/5 est accordée à deux ou plusieurs frères. (D. m. 16 janvier 1878.)

(2) Cette rétribution n'est pas perçue pour le mois de septembre, elle est réduite de moitié pour les mois d'avril et d'août. (D. m. 30 décembre 1876.)

(3) Une réduction de 5 francs, par élève et par trimestre, est accordée, si deux ou plusieurs frères fréquentent l'école. (D. m. 24 septembre 1892.)

(4) À partir du 1 janvier 1908.

(5) Si deux ou plusieurs frères fréquentent l'école, il est accordé au deuxième, troisième, etc. frère une réduction annuelle de 12 francs. (D. m. du 4 juin 1907.)

(6) Le deuxième enfant d'une même famille paie 48 francs, le troisième 42 francs, le quatrième 36 francs, le cinquième 30 francs. — Il est fait des remboursements du chef d'absence pour cause de maladie ayant duré 25 jours au moins. (D. m. 15 mai 1882.)

(7) Une réduction de 2 francs par trimestre est accordée pour le deuxième élève de la même famille (frère). (D. m. 22 février 1884.)

(8) 16 francs en section préparatoire, 22 francs en section moyenne à partir du 1 octobre 1908.

(9) Il est accordé une réduction de 25 p. c. pour le deuxième frère et de 50 p. c. pour le troisième. (D. m. 1 septembre 1884.)

ÉTABLISSEMENTS.	SECTION PRÉPARATOIRE.						SECTION MOYENNE.		
	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.	4 ^e année.	5 ^e année.	6 ^e année.	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.
Flandre orientale :	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Alost (1)	25 »	25 »	30 »	30 »	35 »	35 »	44 »	44 »	44 »
Gand	40 »	40 »	60 »	60 »	60 »	60 »	72 »	72 »	72 »
Lokeren	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	45 »	45 »	45 »
Ninove	»	»	»	»	»	»	24 »	30 »	36 »
Renaix	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	26 »	38 »	50 »
Saint-Nicolas (2)	»	»	»	»	»	»	50 »	50 »	50 »
Termonde	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	48 »	48 »	48 »
Hainaut :									
Ath	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »	36 »	48 »	48 »	48 »
Beaumont	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	32 »	32 »	32 »
Binche	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	40 »	40 »	40 »
Braine-le-Comte	18 »	18 »	18 »	18 »	18 »	18 »	24 »	24 »	30 »
Châtelet	14 »	14 »	24 »	24 »	28 »	28 »	36 »	40 »	48 »
Fleurus	16 »	16 »	16 »	16 »	16 »	16 »	32 »	32 »	32 »
Flobecq	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »
Fontaine-l'Évêque	»	»	»	»	»	»	40 »	40 »	40 »
Gosselies	12 »	12 »	18 »	18 »	18 »	18 »	30 »	30 »	30 »
Houdeng-Aimeries	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	40 »	40 »	40 »
Jumet	12 »	12 »	18 »	18 »	18 »	18 »	24 »	24 »	24 »
La Louvière	»	»	»	»	»	»	40 »	40 »	50 »
Lessines	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »
Leuze (3)	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »
Mons	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »
Pâturages	20 »	20 »	20 »	20 »	24 »	24 »	30 »	36 »	40 »
Pecq	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »
Péruwelz (4)	32 »	32 »	32 »	32 »	32 »	32 »	40 »	40 »	40 »
Quiévrain (5)	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	36 »	36 »	36 »
Rœulx	18 »	18 »	18 »	18 »	18 »	18 »	30 »	30 »	36 »
Saint-Ghislain	28 »	28 »	32 »	32 »	32 »	32 »	40 »	40 »	40 »
Soignies (6)	18 »	18 »	18 »	18 »	24 »	24 »	30 »	36 »	40 »
Thuin	12 »	12 »	18 »	18 »	18 »	18 »	36 »	36 »	36 »

(1) En section préparatoire, une réduction de 5 francs est accordée aux fils de fonctionnaires. — En section moyenne, cette réduction est de 10 francs. (D. m. 15 septembre 1899.)

(2) Il est perçu 6 francs en plus pour frais de chauffage. (D. m. 1 septembre 1886.)

(3) Ces rétributions sont réduites d'un sixième pour deux frères et d'un tiers pour trois frères fréquentant l'école. (D. m. 29 juillet 1902.)

(4) Une réduction de 25 p. c. peut être accordée si deux frères fréquentent les cours et de 30 p. c. au delà de ce chiffre. (D. m. 18 novembre 1881.)

(5) Une réduction de 50 p. c. est accordée aux deuxième et troisième frères. (D. m. 5 juin 1884.)

(6) Les élèves étrangers à la ville payent 24 et 32 francs en section préparatoire et 40 francs en section moyenne. (D. m. 12 septembre 1873 et 20 août 1874.)

ÉTABLISSEMENTS.	SECTION PRÉPARATOIRE.						SECTION MOYENNE.		
	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.	4 ^e année.	5 ^e année.	6 ^e année.	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.
Liège :	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Huy	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	42 »	42 »	42 »
Limbourg	20 »	20 »	20 »	24 »	24 »	24 »	30 »	36 »	44 »
Seraing (1)	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	60 »	60 »	60 »
Spa	13 »	13 »	16 »	16 »	19 »	19 »	25 »	31 »	37 »
Stavelot	12 »	12 »	18 »	18 »	18 »	18 »	24 »	30 »	36 »
Verviers (2)	36 »	36 »	36 »	48 »	48 »	48 »	60 »	60 »	60 »
Visé	12 »	12 »	18 »	18 »	18 »	18 »	30 »	35 »	40 »
Waremme	12 »	12 »	12 »	18 »	18 »	18 »	24 »	30 »	36 »
Limbourg :									
Hasselt	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	40 »	40 »	40 »
Macseyck	6 »	6 »	6 »	6 »	»	»	12 »	24 »	36 »
Saint-Trond	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »
Tongres (5)	20 »	20 »	24 »	24 »	24 »	»	32 »	32 »	32 »
Luxembourg :									
Marche	12 »	12 »	12 »	18 »	18 »	18 »	24 »	30 »	36 »
Neufchâteau	12 »	18 »	24 »	30 »	32 »	32 »	40 »	40 »	40 »
Saint-Hubert	12 »	12 »	12 »	12 »	12 »	12 »	24 »	24 »	24 »
Virton	»	»	»	»	»	»	40 »	40 »	40 »
Namur :									
Andenne (2)	16 »	16 »	20 »	20 »	24 »	24 »	32 »	32 »	32 »
Beauraing	16 »	16 »	16 »	16 »	16 »	16 »	30 »	30 »	30 »
Ciney	»	»	»	»	»	»	36 »	36 »	36 »
Couvin	»	»	»	»	»	»	30 »	30 »	30 »
Dinant	16 »	16 »	20 »	20 »	24 »	24 »	30 »	30 »	30 »
Florennes	»	»	»	»	»	»	24 »	24 »	24 »
Fosses (4)	12 »	12 »	12 »	12 »	24 »	24 »	32 »	32 »	32 »
Namur	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »
Philippeville	18 »	18 »	18 »	18 »	18 »	18 »	22 »	24 »	26 »
Rochefort (5)	»	»	»	»	»	»	25 »	25 »	25 »
Walcourt	»	»	»	»	»	»	18 »	24 »	36 »

(1) Réduit à 48 francs en section moyenne à partir du 1 octobre 1908.

(2) L'aîné de deux ou plusieurs frères paie seul le 1^{er} trimestre de l'année scolaire. (Dép. min. 19 avril 1882.)

(3) Si deux ou plusieurs frères fréquentent l'école, il est accordé au deuxième et au troisième frère une réduction de 50 p. c. sur ces rétributions; cette réduction ne portera que sur le minerval le moins élevé. (Dép. min. 19 octobre 1885.)

(4) Chaque élève paie fr. 2.50 pour chauffage et éclairage de l'école. (Dép. min. 17 juin 1889.)

(5) Il existe à Rochefort une fondation d'instruction; le taux de la rétribution scolaire est fixé par an et par élève 1^{er} à 15 francs pour les élèves solvables domiciliés à Rochefort; 2^e à 25 francs pour les élèves étrangers à la localité. (Dép. min. des 25 novembre 1870 et 26 septembre 1874.)

Produit de la rétribution scolaire. — Ce produit s'est élevé aux sommes suivantes :

En 1906.	393,366.15
En 1907.	407,249 86
En 1908.	414,463.03

Perception du minerval. — Les dates de perception du minerval ont été fixées ainsi qu'il suit :

- 1^{er} trimestre : du 1^{er} au 15 octobre ;
- 2^e — du 1^{er} au 15 janvier ;
- 3^e — du 1^{er} au 15 mars ;
- 4^e — du 1^{er} au 15 mai.

(Circ. du 19 janvier 1905 : XVIII^e rapport.)

Admissions gratuites et à prix réduits. — Les dispositions de la circulaire du 4 octobre 1897 (XVI^e rapport), qui a réglé cet objet, sont communes aux athénées royaux et aux écoles moyennes de l'État.

Il a été accordé, dans les écoles moyennes de garçons :

	Admissions gratuites.	Admissions à prix réduit.
	—	—
En 1905-1906	1,041	1,890
En 1906-1907	1,142	1,790
En 1907-1908	1,164	1,886
Total pour la période triennale	3,377	5,566

Bourses d'études sur les fonds de l'État. — Les Chambres ont voté au budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour chacun des exercices 1906, 1907 et 1908, un crédit de 34,500 francs, destiné à être réparti entre les écoles moyennes de l'État et les écoles moyennes patronnées — à titre de bourses d'études en faveur de certains élèves de ces établissements.

Il est attribué une bourse de 150 francs et un tiers de bourse de 50 francs aux écoles moyennes ayant moins de vingt-cinq élèves ;

Une bourse de 150 francs et une demi-bourse de 75 francs aux écoles moyennes ayant de vingt-cinq à trente-cinq élèves ;

Une bourse de 150 francs et deux tiers de bourse de 50 francs aux écoles moyennes ayant trente-cinq à quarante-cinq élèves ;

Deux bourses de 150 francs aux écoles moyennes ayant plus de quarante-cinq élèves.

Il est loisible de proposer des bourses entières, des demi-bourses ou des tiers de bourse.

Ces bourses sont réservées aux élèves de la section moyenne, à l'exclusion de ceux de la section préparatoire, belges de naissance, dont les parents n'habitent pas la localité siège de l'école moyenne et sont dénués de fortune.

Elles sont conférées par le Gouvernement, sur les propositions des bureaux administratifs pour les écoles moyennes de l'État, et sur les propositions des

bourgmestres pour les écoles moyennes patronnées, le directeur entendu, à des élèves qui se distinguent par leur conduite et leur application.

Ces propositions doivent être adressées directement au Gouvernement, avant le 1^{er} mai, par les présidents des bureaux administratifs ou les bourgmestres.

Si l'un des élèves proposés venait à quitter l'établissement avant la fin de l'année scolaire, les présidents ou bourgmestres devraient en donner immédiatement avis au ministre et lui adresser, en même temps, des propositions pour le transfert éventuel de la bourse à un autre élève réunissant les conditions prescrites.

Les bourses devenues vacantes, par suite du départ de l'élève boursier avant la fin de l'année scolaire, ne peuvent être transférées à un autre élève que pour autant que la demande de transfert soit faite avant la clôture de l'année scolaire et avant la liquidation des bourses. Passé ce délai, les sommes devenues sans emploi doivent faire retour au Trésor.

Sur le crédit de 34,500 francs mentionné ci-dessus, il a été liquidé :

En 1906	32,650 francs.
En 1907	32,725 —
En 1908	32,975 —

Sur ces différentes sommes, il a été liquidé spécialement en ce qui concerne les écoles moyennes de l'État pour garçons :

En 1906	22,500 francs.
En 1907	22,400 —
En 1908	22,350 —

Examens d'admission. — La circulaire ministérielle du 9 janvier 1908 a fixé l'interprétation des dispositions de l'article 37 du règlement d'ordre intérieur relatives aux examens d'admission. (Annexe LVI, p. 120.)

Des examens et des diplômes de sortie. — Une dépêche ministérielle adressée le 13 juillet 1908 à un directeur d'école moyenne rappelle qu'il ne peut être délivré un second diplôme de sortie. Mais rien ne s'oppose à ce qu'un élève qui, l'année précédente, s'est vu délivrer semblable diplôme dans une section spéciale obtienne, après avoir suivi les cours de la troisième année générale, un certificat délivré par le jury des examens de sortie constatant le résultat de cette nouvelle épreuve.

Cette décision est analogue à celle qui fut prise pour les élèves se présentant une seconde fois devant le jury dans l'espoir d'obtenir une mention plus favorable; eux aussi ne pourront obtenir qu'un certificat. (Voir aussi chapitre IV.)

*Nombre des diplômes de sortie délivrés dans les écoles moyennes de l'État
pour garçons pendant la période triennale :*

Numéros d'ordre.	ÉCOLES MOYENNES.	1906.	1907.	1908.
1	Aerschot	5	5	3
2	Alost.	6	9	11
3	Andenne.	16	9	7
4	Anvers	11	11	6
5	Ath	13	8	9
6	Beaumont	13	11	11
7	Beauraing	17	8	9
8	Binche	9	6	9
9	Blankenberghe	5	4	6
10	Boom.	7	5	5
11	Braine-le-Comte	9	7	14
12	Bruges	2	3	5
13	Châtelet	6	12	10
14	Ciney	7	7	2
15	Courtrai	3	3	4
16	Couvin	4	5	9
17	Diest.	5	7	3
18	Dinant	5	5	—
19	Fleurus	9	10	11
20	Flobecq	9	7	5
21	Florennes	3	6	4
22	Fontaine-l'Évêque	12	16	22
23	Fosses	5	7	7
24	Furnes	4	6	4
25	Gand.	3	8	6
26	Gosselies	23	20	9
27	Hal	7	8	7
28	Hasselt	—	—	—
29	Houdeng-Aimeries	7	6	7
30	Huy	12	12	17
31	Jodoigne.	8	9	12
32	Jumet	8	11	10
33	Laeken	4	13	11
34	La Louvière.	25	18	16
35	Lessines.	6	3	11
36	Leuze	4	3	5
37	Lierre	9	10	5
38	Limbourg	9	6	11

Numéros d'ordre.	ÉCOLES MOYENNES.	1906.	1907.	1908.
39	Lokeren	7	7	8
40	Louvain	5	9	4
41	Maeseyck	5	3	1
42	Malines	11	17	22
43	Marche	9	7	12
44	Menin	9	5	7
45	Mons	12	11	10
46	Namur	10	7	2
47	Neufchâteau	6	10	7
48	Nieuport.	4	6	2
49	Ninove	6	4	3
50	Pâturages.	3	6	6
51	Pecq	3	6	5
52	Péruwelz	14	16	19
53	Philippeville	4	6	6
54	Qulévrain	6	8	8
55	Renaix	8	3	10
56	Rœulx	7	7	5
57	Rochefort	6	7	4
58	Saint-Ghislain	8	13	12
59	Saint-Hubert	6	3	6
60	Saint-Nicolas	6	3	11
61	Saint-Trond	1	2	5
62	Schaerbeek	7	10	3
63	Seraing	22	16	16
64	Soignies	10	15	12
65	Spa	14	11	12
66	Stavelot	7	14	11
67	Termonde	13	7	10
68	Thuin	10	10	13
69	Tongres	—	—	—
70	Turnhout	7	8	8
71	Verviers	10	15	17
72	Vilvorde.	5	5	3
73	Virton	4	5	7
74	Visé	7	15	12
75	Walcourt	8	14	6
76	Waremmes	6	6	7
77	Wavre	15	12	12
78	Ypres	7	9	7

CHAPITRE III.

ÉCOLES MOYENNES POUR FILLES.

A. — ORGANISATION.

Les 34 écoles moyennes pour filles sont réparties ainsi qu'il suit entre les neuf provinces, savoir : Anvers, 3 ; Brabant, 9 ; Flandre occidentale, 2 ; Flandre orientale, 3 ; Hainaut, 9 ; Liège, 3 ; Limbourg, 4 ; Luxembourg, 4 et Namur, 3.

B. PERSONNEL.

Agents démissionnaires. — En 1906, les démissions de deux institutrices ont été acceptées :

Ont été acceptées : en 1907, celle d'une institutrice et celle d'une maîtresse de musique.

En 1908, une régente d'ouvrages manuels a démissionné de ses fonctions de régente d'économie domestique et les démissions d'une régente d'économie domestique et d'une régente d'ouvrages manuels et professeur de dessin ont été acceptées.

Agents mis à la retraite. — En 1907, une régente et trois institutrices.

En 1908, deux institutrices ; une institutrice, maîtresse d'ouvrages manuels en partage ; une régente et une institutrice, professeur de dessin.

Titulaires admises à la retraite et autorisées à conserver le titre honorifique de leurs fonctions.

En 1906 :

M^{mes} Clepkens-Ackermans, M.-L., directrice de l'école moyenne de Hasselt ;
 Vanhove-Journé, M.-C., institutrice à l'école moyenne de Jumet ;
 Robert, F.-M., institutrice à l'école moyenne d'Ath ;
 Dubois-Hebbelinek, C.-C.-M., maîtresse de musique à l'école moyenne de Pecq ;
 De Winter, J.-B., maître de musique, en partage, de l'école moyenne de Louvain ;
 Pierret, V.-A., institutrice à l'école moyenne de Namur ;
 Preys-Carlier, L., régente de sciences à l'école moyenne de Hasselt ;
 Delcourt, E.-M., directrice et professeur de dessin à l'école moyenne de Nieuport ;
 Weisgerber, C.-F., régente, professeur de gymnastique, en partage, maîtresse de dessin, en partage, maîtresse d'ouvrages manuels, en partage, à l'école moyenne de Lokeren.

En 1907 :

M^{mes} Van Humskerke-De Greift, J.-F.-M.-T., directrice de l'école moyenne de Termonde ;
 Nottet, H., régente à l'école moyenne de Boom ;
 Stevens-De Groof, R., institutrice à l'école moyenne de Malines ;
 Vignerou-Geerinckx, directrice de l'école moyenne de Charleroy ;
 Philippet, M.-P., régente de l'école moyenne d'Ath ;
 Foulon-Génicot, F.-C.-M., institutrice de l'école moyenne de Molenbeek-Saint-Jean ;
 Pholien-Lincé, institutrice de l'école moyenne de Seraing.

En 1908 :

M^{mes} Gillet, M.-E.-E., institutrice à l'école moyenne de Mons ;
 Rubay-Smets, M.-A.-E., institutrice et maîtresse d'ouvrages manuels, en pratage, à l'école moyenne de Wavre ;
 Van Roelen-Thomas, L.-M., régente à l'école moyenne de Laeken ;
 Lefèvre-Verset, institutrice et professeur de dessin à l'école moyenne de Laeken ;
 Thonon, C.-M.-A., maîtresse d'ouvrages manuels et professeur de gymnastique, en partage, à l'école moyenne de Tirlemont ;
 Bouckaert-Linnig, C.-E.-E., directrice de l'école moyenne de Lierre ;
 Van Berckelaer-Renard, V., régente à l'école moyenne de Schaerbeek.

Agents décédés. — En 1907, une régente de l'école moyenne de Namur.

En 1908, une institutrice et un professeur de religion de l'école moyenne de Boom.

Décoration civique. — (V. titre II, chap. IX.)

C. — TRAITEMENTS.

Les traitements du personnel des écoles moyennes de l'État pour filles sont fixés par le Gouvernement.

Ils se composent d'une partie fixe et d'un casuel pour les directrices, et d'une partie seulement pour les régentes, institutrices et professeurs spéciaux.

Le casuel des directrices se compose, comme pour les préfets d'athénée et les directeurs des écoles moyennes de garçons, du taux des émoluments du chef de logement, chauffage et éclairage. (Arrêté royal du 9 septembre 1893.)

Les traitements fixes ont été réglés, ainsi qu'il suit, par l'arrêté royal du 4 août 1881 :

FONCTIONS.	MINIMUM.	MAXIMUM.
Directrice. (Classe unique.)	2,800	3,300
Régente de :		
2 ^e classe	2,000	2,200
1 ^{re} —	2,300	2,500
Institutrice de :		
2 ^e classe	1,600	1,800
1 ^{re} —	2,000	2,200
Professeur porteur du diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin, de la musique ou de la gymnastique (Classe unique.)	900	1,400

Les directrices, régentes et institutrices de seconde classe obtiennent le maximum du traitement après avoir joui pendant trois ans du traitement minimum, et les régentes et institutrices de première classe peuvent obtenir le traitement maximum après avoir joui, pendant trois ans, du traitement minimum de cette classe.

L'arrêté royal du 23 janvier 1897 ayant institué un diplôme de capacité pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles moyennes de filles, les personnes diplômées et chargées de donner cet enseignement ont été assimilées, quant au traitement, aux professeurs de dessin et de gymnastique.

La circulaire ministérielle du 9 novembre 1903 est applicable aux directrices, régentes et institutrices des écoles moyennes de l'État pour filles, pour l'octroi des augmentations facultatives et exceptionnelles de traitement.

De 1906 à 1908, 13 régentes et 8 institutrices ont été promues à la première classe; 11 régentes et 9 institutrices de première classe ont obtenu le maximum du traitement de cette classe.

Traitements exceptionnels en vertu de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 14 août 1903, qui a abrogé l'article 7 de l'arrêté royal organique du 4 août 1881. — L'article 7 de l'arrêté du 4 août 1881 était ainsi conçu :

« Art. 7. Le traitement maximum des directrices, des régentes et des institutrices de première classe peut être augmenté de 200 francs au moins et de 500 francs au plus, lorsque ces membres du corps professoral font preuve d'un mérite supérieur.

» L'arrêté royal allouant cette augmentation mentionne les motifs de la mesure et est inséré *in extenso* au *Moniteur*. »

L'article 1^{er} de l'arrêté royal du 14 août 1903 est ainsi conçu :

« Art 1^{er}. Le traitement maximum des directrices, des régentes et des institutrices de première classe peut être augmenté de 200 francs au moins et de 1,000 francs au plus, lorsque ces membres du corps professoral feront preuve de mérite et de dévouement.

» Un extrait de l'arrêté royal accordant cette augmentation sera inséré au *Moniteur*. »

Par application de cette disposition, une première augmentation de 400 francs a été accordée à :

M^{mes} Gillain-Swennen, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Namur ;
Cantineau, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Dinant ;

Une première augmentation de 200 francs a été accordée à :

M^{mes} De Can-Vandermeiren, Joséphine, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Andenne ;
Lenneau-Prayé, Henriette, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai ;
Oudart, Alice, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
De Guffroy, Augustine, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
Michotte, Marie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Lierre ;
Delrez-Volt, Joséphine, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Diest ;
De Saint-Moulin, Lydie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
Smets-De Breuck, Valentine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Boom ;
Goddyn, Paule, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à La Louvière ;
Francaux, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
Bohy-Tasnier, Louise, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Molenbeek-St-Jean ;
Colbrant-Goffings, Louise, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Mons ;
Chardôme, Joséphine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Seraing ;
Pholien-Lincez, Valérie, ibid ;
Duvivier, Laure, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Molenbeek-St-Jean ;
Swysen-Defraigne, Elise, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Andenne :

Une deuxième augmentation de 300 francs a été accordée à :

M^{mes} Laurent-Duchâteau, Charlotte, directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Andenne ;
Detienne, Louise, directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Malines ;

- MM. Van Doren, Clémence, directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
- Bonhivers, Jeanne, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Andenne ;
- Massart-Lejeune, Léopoldine, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Arlon ;
- Mathen, Maria, *ibid.* ;
- Cariat-Cajot, Marie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Beaumont ;
- Nottet, Hortense, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Boom ;
- Duvivier-Mathys, Jeanne, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;
- Dimanche-Poncelet, Eugénie, régente à l'Ecole moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
- Macquet, Julie, *ibid.* ;
- Geyskens-Ulens, Jeannette, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Diest ;
- Malissart, Emma, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ixelles ;
- Lallemand, Elisa, *ibid.* ;
- Van Espen-Deleener, Hortense, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Laeken ;
- Claus-Richard, Florentine, *ibid.* ;
- Lecoïnte, Victorine, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Louvain ;
- Collard, Marie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Malines ;
- Duvigneaud, Marie, *ibid.* ;
- Berteau-Snel, Emma, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Molenbeek-St-Jean ;
- Delporte, Louise, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Mons ;
- De Raikem, Alice, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Namur ;
- Jéhu-Declercq, Marie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Péruwelz ;
- De Logne-Wauthier, Hyacinthe, *ibid.* ;
- Houard-Schieder, Adèle, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Seraing ;
- Wicht-Ramoisy, Marie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Termonde ;
- Wodon, Claire, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tirlemont ;
- Duvivier-Duchâtelet, Adeline, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai ,

- MM. Demolin, Marie, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Wavre;**
Thiel, Anna, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles;
Davreux-Hiel, Marie, ibid. ;
Simonon, Philomène, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Dinant ;
Boullanger-Deltenre, Jeanne, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Huy ;
Camusel-De Trogh, Anna, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
Van Berckelaer-Renard, Victorine, ibid. ;
Grosfils-Meyer, Marie, ibid. ;
Cool, Marie, régente à l'école moyenne de l'Etat pour filles, à Verviers ;
Brasseur, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Louvain ;
Klaasen, Caroline, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Boom ;
Battaille-Hiel, Laura, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;
Steygers, Ursule, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Diest ;
Ulens-Dehon, Alice, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Laeken ;
Strocykens, Clémentine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Lokeren ;
Ducaju, Nathalie, ibid. ;
Decoster, Louise, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Malines ;
Beaufort-Impe, Marie, ibid. ;
Gouche-Van Hollebeke, Adeline, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Mons ;
Delmelle, Liévine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Namur ;
Colinge, Joséphine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Péruwelz ;
Van Heule, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Termonde ;
Remacle, Laure, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Verviers ;
Rosmant-Caïmo, Eugénie, ibid. ;
Deprez-Godalier, Aurélie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Wavre ;
Bastin-Winnepenninckx, Joséphine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Alost ;
Verheyen-De Roos, Hortense, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Boom ;

MM. De Gueldre-Orman, Henriette, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
Charlier-Soupart, Alice, *ibid.* ;
Jacobs, Anaïde, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Diest ;
Wilhem-Brabant, Maria, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Huy ;
Gilot-Lepage, Marie, *ibid.* ;
Loise, Valérie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Jumet ;
Lossignol-Outier, Flora, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à La Louvière ;
Maes, Maria, institutrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Lokeren ;
Clavel, Hélène, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Louvain ;
Desmet, Marie, *ibid.* ;
Vanden Eycken, Mélanie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Malines ;
Bodéré-Gheude, Clémentine, *ibid.* ;
Thielen, Euphrasie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Nieuport ;
Nossent, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Péruwelz ;
Delhay-Félu, Marie, *ibid.* ;
Corteil-Baplu, Maria, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
Dekempeneer, Constance, *ibid.* ;
Wouters-Donies, Bertha, *ibid.* ;
Louette-Heptia, Elvire, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Seraing ;
Doorme, Stéphanie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai ;
Devos-Marissal, Marie, *ibid.* ;
Aigueur-Gillet, Adeline, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Wavre ;

Un traitement complémentaire de 500 francs est accordé à :

M^{mes} Lepage-Werpin, Augusta, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ixelles ;
Giroul-Dedoncker, Lydia, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tirlemont ;
Wittamer-Henckels, Sophie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Wavre ;
Laurent-Duchâteau, Charlotte, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Andenne ;

Délienne, Louise, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Malines.

Une troisième augmentation de 200 francs est accordée à :

- M^{mes} Duchenoy-Bertrand, Bertha, régente à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Ixelles ;
 Prim, Maria, régente à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Jumet ;
 Ducaju, Gasparine, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Lokeren ;
 De Cuyper, Hortense, régente à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Schaerbeek ;
 Hovine, Adèle, régente à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Tournai ;
 Lacroix-Reumont, Anna, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;
 Bruyère-Meert, Célestine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Alost ;
 Mesotten-Lescrauwaet, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruges ;
 Buol, Ida, *ibid.* ;
 Coenraets, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;
 Werpin, Mathilde, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
 Guannotte-Saerens, Suzanne, *ibid.* ;
 Mesotten-Steykens, Malvina, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Hasselt ;
 De Haen-Gillet, Joséphine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ixelles ;
 Luyten, Florentine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Louvain ;
 Van Thournout, Louise, *ibid.* ;
 Poncelet, Louise, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Namur ;
 D'Huicque-Gayer, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
 Wauthier, Ismérie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai ;
 Gohy-Lahaye, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Verviers ;
 Navaux, Marie, *ibid.* ;
 Dengis, Marie, *ibid.* ;
 Loop-Merlot, Marie, *ibid.* ;
 Brain, Mathilde, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ixelles ;
 Gillet, Elise, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Mons ;
 Voituren, Maria, *ibid.* ;

MM. Bouché, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
 Benazet-De Pondrôme, Claudie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Verviers ;
 Pasquasy, Maria, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Lierre.

Un complément de traitement de 300 francs (quatrième augmentation) est accordée à :

M^{mes} Duchenoy-Bertrand, Bertha, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ixelles ;
 Prim, Maria, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Jumet ;
 Ducaju, Gasparine, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Lokeren ;
 De Cuyper, Hortense, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
 Hovine, Adèle, régente à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai ;
 Bruyère-Meert, Célestine, institutrice à école moyenne de l'Etat, pour filles, à Alost ;
 Mesotten-Lescrauwaet, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruges ;
 Buol, Ida, *ibid.* ;
 Coenraets, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Bruxelles ;
 Werpín, Mathilde, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Charleroy ;
 Guianotte-Saerens, Suzanne, *ibid.* ;
 Mesotten-Sleykens, Malvina, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Hasselt ;
 De Haen-Gillet, Joséphine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Ixelles ;
 Luyten, Florentine, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Louvain ;
 Van Thournout, Louise, *ibid.* ;
 Poncelet, Louise, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Namur ;
 D'Huicque-Gayer, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Schaerbeek ;
 Wauthier, Ismérie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Tournai ;
 Gohy-Lahaye, Marie, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Verviers ;
 Dengis, Marie, *ibid.* ;
 Loop-Merlot, Marie, *ibid.* ;

Indemnités. — Les dispositions concernant cet objet sont communes aux écoles de garçons et de filles. (*Voir le 17^e Rapport triennal.*)

Traitements des professeurs de dessin et de gymnastique. — Les professeurs de dessin et de gymnastique peuvent obtenir le traitement maximum après avoir joui pendant trois ans du traitement minimum.

Le traitement maximum peut être augmenté d'un tiers, lorsque le titulaire en aura joui pendant dix années consécutives et qu'il aura, d'ailleurs, fait preuve de mérite et de dévouement.

Lorsqu'un professeur de dessin ou de gymnastique occupe, en même temps, d'autres fonctions rémunérées dans l'établissement auquel il est attaché, le traitement spécial est réduit d'un quart.

Ont obtenu des augmentations de traitement :

En 1906, 2 professeurs de dessin et 8 professeurs de gymnastique ;

En 1907, 3 professeurs de dessin et 5 professeurs de gymnastique ;

En 1908, 2 professeurs de dessin et 6 professeurs de gymnastique.

Traitements des maîtresses de musique. — Aucune disposition n'a encore réglé l'organisation de la musique. Il n'existe que des maîtresses de musique dont le traitement a été fixé, en 1903, au taux uniforme de 500 francs.

Traitements des maîtresses d'ouvrages manuels. — Un arrêté royal du 3 juillet 1896 ayant institué un diplôme de capacité pour l'enseignement des ouvrages manuels dans les écoles moyennes pour filles, le Gouvernement a accordé aux titulaires diplômées les avantages pécuniaires dont jouissent les professeurs spéciaux de dessin et de gymnastique.

Les maîtresses en fonctions ont conservé leurs anciens émoluments.

Maîtresses d'économie domestique. — Le traitement initial des maîtresses d'économie domestique munies du diplôme institué par l'arrêté royal du 20 mai 1898 a été fixé à 300 francs.

En 1903, le Gouvernement voulant améliorer leur position, a décidé de les assimiler, quant aux augmentations de traitement, aux professeurs de dessin et de gymnastique en partage.

Leur traitement est donc fixé au taux de fr. 412.50 après 3 ans de service et au taux de 550 francs après 10 années de jouissance du traitement de fr. 412.50.

D. — ENSEIGNEMENT.

Enseignement religieux. — Cet enseignement est organisé dans trente-trois écoles moyennes gouvernementales pour filles.

État des études. — Le personnel, consciencieux et travailleur, s'acquitte avec zèle de ses fonctions; les élèves joignent leurs efforts à ceux de leurs maîtresses.

Langue française. — Dans la plupart des écoles moyennes, la lecture expressive et la récitation des morceaux sont soignées. La grammaire est enseignée avec méthode, et, néanmoins, les fautes d'orthographe ne sont pas rares.

Les exercices de phraséologie, d'élocution, les comptes-rendus de lectures sont nombreux, ainsi qu'il convient. Les leçons de style sont l'objet de beaucoup de soin. Les élèves rédigent les lettres usuelles, font des descriptions d'objets, de gravures, de monuments, de lieux qu'elles ont eu l'occasion de voir; des narrations d'incidents et de faits observés; de courtes dissertations et des discours dont les sujets sont choisis parmi les plus faciles. Les devoirs témoignent d'un travail sérieux, et, si les idées ne sont guère plus abondantes que chez les garçons, la forme est souvent plus élégante.

Langue flamande. — Il y a lieu de se montrer satisfait de l'état de l'enseignement de la langue maternelle en pays flamand.

Les progrès en ce qui concerne la diction et la prononciation, y sont plus marqués que dans les écoles moyennes de garçons; toutefois il reste encore beaucoup à faire à cet égard. Les exercices de langage et de vocabulaire tendent simultanément à développer la connaissance de la langue et à élargir l'horizon des idées. Le choix des morceaux étudiés et des sujets de rédaction dénote chez les maîtresses la préoccupation constante d'orner l'esprit et le cœur des enfans confiés à leurs soins.

La grammaire s'enseigne d'une manière raisonnée et méthodique; malheureusement certaines fautes pénètrent encore fréquemment du patois dans la langue parlée et écrite, et les gallicismes sont toujours nombreux.

En pays wallon, les résultats, quoique moins bons, sont cependant assez satisfaisants. L'enseignement de la 2^e langue obligatoire y revêt un caractère pratique et en rapport avec les carrières féminines généralement suivies. La formation et le développement du vocabulaire se font d'une façon plus systématique et plus rationnelle, et l'enseignement grammatical se perfectionne.

Langues allemande et anglaise. — Les remarques ci-dessus concernant l'enseignement de la 2^e langue obligatoire, s'appliquent également *mutatis mutandis* à l'étude de ces deux branches facultatives.

Histoire et géographie. — Beaucoup de maîtresses s'attachent encore trop étroitement aux détails. Dans l'enseignement de l'histoire, elles ne s'élèvent pas assez fréquemment à des vues générales; dans celui de la géographie, elles s'en tiennent trop au fait sans l'expliquer. Amener certaines régentes à faire de l'étude de l'histoire et surtout de celle de la géographie, une étude curieuse, large et compréhensive, à la fois pratique et humaine, est chose bien difficile. Elles se perdent dans les détails, et parviennent rarement à produire une synthèse historique ou une déduction géographique.

Mathématiques. — L'enseignement du calcul mental et chiffré, du système métrique, des fractions ordinaires et décimales se fait avec intelligence; les problèmes se rapportant aux divers points du programme sont nombreux.

Dans la section moyenne, nous pouvons signaler un progrès sérieux dans l'étude de l'arithmétique et surtout de l'algèbre. Le choix des problèmes relatifs à l'intérêt composé, aux fonds publics, à la caisse d'épargne et de retraite, aux annuités, s'est amélioré et la résolution de ces problèmes est plus raisonnée.

Les jeunes filles résolvent aujourd'hui beaucoup mieux les problèmes généraux et elles appliquent avec plus de facilité les formules générales aux questions numériques.

Sciences naturelles. — Plusieurs écoles moyennes ont amélioré ou complété l'outillage didactique au grand avantage des résultats. Presque partout les leçons sont intuitives et raisonnées. Les leçons de zoologie et de botanique s'adressent à l'observation; les expériences de physique se font avec la collaboration active des élèves. Les projections lumineuses contribuent à rendre ce cours plus intéressant et plus fructueux.

Il reste malheureusement encore quelques établissements dont le matériel pour l'enseignement des sciences naturelles est incomplet.

Sciences commerciales. — Ce cours est pratique. La majorité des jeunes filles qui achèvent la troisième année d'études connaissent convenablement la tenue des livres ainsi que la reddition des comptes. Si les résultats de cet enseignement sont moins favorables que chez les garçons, ils sont cependant très satisfaisants.

Nous recommandons aux régentes de donner tous leurs soins à la tenue des livres spéciaux tant en 2^e qu'en 3^e année d'études.

Correspondance commerciale. — Voir chapitre II, D, p. LIV.

Dessin. — Les régentes de dessin dans les écoles moyennes de filles donnent, pour la plupart, leur cours d'une façon remarquable. Nous dirons de même des institutrices des sections préparatoires qui rivalisent également de zèle et d'ardeur pour obtenir des travaux originaux et irréprochables, à tous les points de vue.

Qu'elle soit appelée à exercer une fonction dans le commerce ou dans l'industrie, qu'elle doive, plus tard, diriger un ménage et faire régner, grâce à son goût, à son sentiment de la beauté, à son esprit d'ordre et d'économie, le bien-être et la joie au foyer de famille, la jeune fille peut retirer du cours de dessin de précieux avantages; le personnel et les élèves des écoles moyennes l'ont compris et les résultats obtenus sont réellement brillants.

Gymnastique. — L'enseignement de la gymnastique dans les écoles moyennes de filles est généralement bien compris. Les maîtresses apportent à l'accomplissement de leur tâche un soin, un zèle qui manifestent leurs efforts d'une façon parfois très remarquable.

Les élèves aiment les leçons, la suppression accidentelle d'une de celles-ci les met presque toujours en grande peine.

Dans quelques écoles, les jeunes filles revêtent un costume spécial, pour assurer une liberté complète à leur travail.

A l'exception de quatre établissements, où il n'existe que des préaux couverts, toutes les écoles ont une salle de gymnastique; quelques-unes de ces salles sont peu spacieuses, mais la plupart présentent des conditions convenables. L'outillage laisse plus à désirer, quoiqu'il s'améliore non moins heureusement que dans les établissements similaires pour garçons.

Économie domestique et ouvrages manuels. — Le cours d'ouvrages manuels devient de plus en plus pratique; les régentes qui s'occupent de cette branche

cherchent continuellement à rendre leur enseignement plus fructueux et quelques-unes font travailler les élèves avec un art tout particulier.

Le dessin, qui a maintenant pris une orientation nouvelle, contribue à rendre le cours plus intéressant encore en mettant les jeunes filles à même de composer les dessins qui leur sont nécessaires, soit pour le broderie, soit pour tout autre travail de fantaisie.

Cette innovation qui développe chez les jeunes filles l'esprit d'invention, le goût du beau et l'initiative, a produit des résultats charmants ; ainsi compris le dessin devient un précieux auxiliaire pour les travaux à l'aiguille.

Le cours d'économie domestique est également en bonne voie ; les régentes qui ont eu l'occasion de suivre le cours temporaire que le Gouvernement a établi, parviennent à inculquer aux jeunes filles, d'une façon intéressante et pratique, tout ce qui se rapporte à la science du ménage. Du reste, les élèves comprennent la nécessité de cet enseignement qui est le complément indispensable de toute bonne éducation.

Ouvrages manuels. — Le président d'un bureau administratif avait posé au Gouvernement la question de savoir si une élève d'école moyenne pourrait être dispensée, à cause d'une myopie très accentuée, constatée par certificat médical, de suivre le cours d'ouvrages manuels tout en conservant la qualité d'élève régulière.

Une dépêche ministérielle en date du 4 janvier 1907 décida qu'il n'était possible de considérer le § 4 de l'article 60 du règlement d'ordre intérieur des écoles moyennes comme complétant, en ce qui concerne les ouvrages manuels et l'économie domestique, la liste des branches d'enseignement énumérées au § 2 de l'article 54 du même règlement, que pour autant qu'un défaut physique patent mette un élève dans l'impossibilité absolue de suivre ces cours ; or, une myopie, même accentuée, est une affection à laquelle il semble qu'il puisse être remédié.

Sections spéciales commerciales annexées à certaines écoles moyennes pour filles. État des études. — Même observation que pour les sections spéciales annexées à des écoles moyennes pour garçons. (V. p. LVI.)

E. — ÉLÈVES.

Population des écoles moyennes pour filles. — Le tableau inséré aux Annexes (Annexe XCVII, p. 329) donne en détail le mouvement de la population des écoles moyennes gouvernementales pour filles.

Il accuse, pour le 31 décembre de chacune des années qui font l'objet du présent rapport, les chiffres suivants :

Années.	Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.
—	—	—	—
1906	2,147	3,904	6,051
1907	2,233	4,023	6,256
1908	2,263	3,896	6,159

Au 31 décembre 1908, cette population était répartie comme il suit entre les neuf provinces.

Anvers	635
Brabant	2,215
Flandre occidentale	215
Flandre orientale	431
Hainaut	1,234
Liège	619
Limbourg	237
Luxembourg	86
Namur	489

Taux des rétributions scolaires. — Le taux de la rétribution scolaire est proposé par le bureau administratif et arrêté par le gouvernement.

Le tableau suivant indique quel était, en 1908, le taux du minerval dans les écoles moyennes gouvernementales pour filles :

	SECTION PRÉPARATOIRE.						SECTION MOYENNE.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
	année.	année.	année.	année.	année.	année.	année.	année.	année.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Anvers :									
Boom	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	45 »	45 »	45 »
Lierre	24 »	24 »	30 »	30 »	30 »	30 »	35 »	35 »	35 »
Malines (1)	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »
Brabant :									
Bruxelles (2)	60 »	60 »	60 »	100 »	100 »	100 »	120 »	120 »	120 »
Diest	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »
Ixelles (3)	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »
Laeken	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	60 »	60 »	60 »
Louvain (4)	48 »	48 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »
Molenbeek-St-Jean (5)	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	50 »	50 »	50 »
Schaerbeek (6)	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »
Tirlemont (7)	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »
Wavre (8)	15 »	15 »	21 »	21 »	21 »	21 »	21 »	21 »	21 »
Flandre occidentale :									
Bruges	80 »	80 »	80 »	80 »	80 »	80 »	80 »	80 »	80 »
Nieuport	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	48 »	48 »	48 »

(1) Si deux ou plusieurs sœurs suivent les cours de l'école, cette rétribution est réduite de 5 francs par élève et par trimestre, à compter de la deuxième élève. (D. m. 24 septembre 1892.)

(2) Une réduction de 1/3 est accordée à la deuxième sœur, de 2/5 à la troisième et ainsi de suite. (D. m. 10 juin 1882.)

(3) Une réduction annuelle de 12 francs est accordée par élève, si deux ou plusieurs sœurs fréquentent l'école. (D. m. 15 mai 1882.)

(4) Une réduction de 20 p. c. est accordée pour chaque enfant en plus de la même famille. (D. m. 7 mars 1882.)

(5) Une réduction de 20 p. c. est accordée pour chaque élève en plus de la même famille. — Aucune rétribution n'est perçue pour les mois d'août et de septembre. (D. m. 19 juillet 1890.)

(6) Le deuxième enfant d'une même famille paie 48 francs, le troisième 42 francs, le quatrième 36 francs, le cinquième 30 francs. — Il est fait des remboursements du chef d'absence pour cause de maladie ayant duré au moins 25 jours. (D. m. 15 mai 1882.)

(7) Ce taux est réduit à 20 et 18 francs par élève si trois ou quatre sœurs suivent les cours. (D. m. 8 novembre 1883.)

(8) Les élèves paient, en outre, fr. 2,50 pour le chauffage. (D. m. 6 mai 1882.)

	SECTION PRÉPARATOIRE.						SECTION MOYENNE.		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
	année.	année.	année.	année.	année.	année.	année.	année.	année.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Flandre orientale :									
Alost (1)	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	48 »	48 »	60 »
Lokeren (2)	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	45 »	45 »	45 »
Termonde	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	48 »	48 »	48 »
Hainaut :									
Ath.	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	48 »	48 »	48 »
Beaumont	»	»	»	»	»	»	36 »	36 »	36 »
Charleroy	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	60 »	60 »	60 »
Junet	12 »	12 »	18 »	18 »	18 »	18 »	24 »	24 »	24 »
La Louvière	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	40 »	40 »	40 »
Mons (3)	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »
Pecq	»	»	»	»	»	»	18 »	18 »	18 »
Péruwelz (4)	24 »	24 »	24 »	»	»	»	32 »	32 »	32 »
Tournai.	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »	72 »	100 »	100 »	100 »
Liège :									
Huy (5).	40 »	40 »	48 »	48 »	48 »	48 »	60 »	60 »	60 »
Seraing.	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	60 »	60 »	60 »
Verviers (6)	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	48 »	60 »	60 »	60 »
Limbourg :									
Hasselt.	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »	24 »
Luxembourg :									
Arlon	»	»	»	»	»	»	36 »	36 »	36 »
Namur :									
Audenne	16 »	16 »	16 »	16 »	20 »	20 »	24 »	28 »	32 »
Dinant	»	»	»	»	»	»	30 »	30 »	30 »
Namur	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »	36 »

(1) Cette perception se fait mensuellement à raison de 6 francs, de fr. 4.80 et de 3.60. Elle ne se fait pas pendant les mois d'août et de septembre. (D. m., 15 avril 1882.)

(2) Les élèves paient, en outre, 6 francs pour frais de chauffage. (D. m., 18 août 1891.)

(3) Cette rétribution pourra être réduite de 1/5 si deux ou plusieurs sœurs fréquentent l'établissement. (D. m., 15 avril 1882.)

(4) Ce taux pourra subir une réduction de 25 p. c. pour deux sœurs et de 30 p. c. pour trois sœurs et plus. (D. m., 18 novembre 1881.)

(5) Pour deux sœurs, la rétribution est réduite d'un quart; pour trois et plus, elle est réduite d'un tiers. (D. m., 9 mai 1882.)

(6) Si deux ou plusieurs sœurs suivent les cours, les réductions suivantes sont accordées : 25 p. c. pour l'aînée de deux sœurs, 50 p. c. pour l'aînée de trois sœurs, 75 p. c. pour l'aînée de quatre sœurs, 100 p. c. pour l'aînée de cinq sœurs. (D. m., 27 juillet 1882.)

Pour les écoles moyennes de filles, comme pour les écoles moyennes de garçons, le produit de la rétribution scolaire fait partie des recettes destinées à couvrir les dépenses générales de l'établissement.

Produit de la rétribution scolaire. — Ce produit s'est élevé aux sommes suivantes :

En 1906.	fr. 198,783.95
En 1907.	203,033.85
En 1908.	205,914.95

Perception du minerval. — Nous avons indiqué dans les chapitres précédents les dates fixées pour la perception du minerval, conformément à la circulaire du 19 janvier 1905. (V, XVIII^e rapport triennal.)

Bourses d'études. (V. Écoles moyennes de garçons.)

Il a été liquidé pour cet objet, en ce qui concerne les écoles moyennes de filles :

En 1906	fr. 8,825
En 1907	8,825
En 1908	9,200

Admissions gratuites et à prix réduit. — Il a été accordé dans les écoles moyennes de filles :

	Admissions gratuites.	Admissions à prix réduit.
En 1905-1906	430	721
En 1906-1907	422	740
En 1907-1908	437	670
Total de la période triennale . . .	1,289	2,131

Examens d'admission. — Voir chapitre II, p. LXXII.

Protection des enfants contre les périls de la rue. — La circulaire ministérielle du 10 décembre 1907 a appelé l'attention des membres du personnel enseignant sur l'influence salubre qu'ils peuvent exercer pour prévenir les crimes dont les fillettes sont, malheureusement trop fréquemment, les innocentes victimes. (Annexe LV, p. 120.)

Examens et diplômes de sortie. — Voir chapitre II, p. LXXII.

Nombre des diplômes de sortie décernés pendant la période triennale :

	ÉTABLISSEMENTS.	1905-1906.	1906-1907.	1907-1908.
1	Alost	8	7	8
2	Andenne	3	4	5
3	Arlon	11	7	8
4	Ath	11	4	12
5	Beaumont	10	11	14
6	Boom	5	4	6
7	Bruges	6	4	7
8	Bruxelles	13	14	18
9	Charleroy	5	7	7
10	Diest	4	4	3
11	Dinant	5	3	4
12	Hasselt	2	7	2
13	Huy	11	10	7
14	Ixelles	7	9	5
15	Jumet	7	7	5
16	Laeken	7	5	8
17	La Louvière	7	9	11
18	Lierre	5	6	4
19	Lokeren	2	3	2
20	Louvain	14	9	12
21	Malines	6	10	6
22	Molenbeek-Saint-Jean	4	7	2
23	Mons	10	9	11
24	Namur	9	13	14
25	Nieuport	3	»	2
26	Pecq	6	7	4
27	Péruwelz	13	14	10
28	Schaerbeek	6	11	6
29	Seraing	12	10	16
30	Termonde	»	3	5
31	Tirlemont	3	2	5
32	Tournai	8	4	8
33	Verviers	17	21	8
34	Wavre	8	9	6

Nombre des diplômes de sortie délivrés dans les sections spéciales annexées aux écoles moyennes pour filles.

ÉTABLISSEMENTS.	1905-1906.	1906-1907.	1907-1908.
Charleroy	2	5	6
Malines	6	9	8
Molenbeek-Saint-Jean	2	7	8
Schaerbeek	6	4	3

CHAPITRE IV.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX ÉTABLISSEMENTS DES DEUX DEGRÉS
DIRIGÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Réduction de la durée des leçons. — La circulaire ministérielle du 15 septembre 1908 autorise les chefs d'école à réduire à 50 minutes la durée des leçons pendant toute l'année scolaire. (Annexe LXXVI, p. 185.)

Tableau des attributions journalières du personnel enseignant. — En même temps que les documents concernant l'horaire des cours, les chefs d'établissement sont tenus de fournir un tableau des attributions *hebdomadaires* de leur personnel enseignant. Par circulaire du 5 juillet 1906 (Annexe XXXIV, p. 46), ils ont été invités à fournir, en plus, un tableau des attributions *journalières*.

Cette circulaire détermine la forme dans laquelle sera dressé ce tableau qui, permettant de se rendre compte immédiatement de l'emploi du temps et de la répartition des cours des professeurs, facilite à la fois le contrôle des horaires et la visite des établissements par les inspecteurs.

Enseignement du dessin. — Une circulaire ministérielle du 28 décembre 1908 a donné aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État des instructions concernant l'organisation matérielle et pédagogique du cours de dessin. (Annexe LXXXI, p. 187.)

Cette circulaire indique les éléments d'appréciation dont le professeur doit tenir compte pour coter les travaux des élèves et porte interdiction des devoirs à domicile.

En outre, elle impose aux maîtres l'obligation de préparer sérieusement leurs leçons, détermine la nature de cette préparation et en établit le contrôle par le chef de l'établissement et l'inspection compétente.

Examens de passage. — *Admission à l'essai.* — En vertu de l'article 40 des règlements d'ordre intérieur des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État, l'élève, jugé trop faible dans une ou plusieurs branches d'un examen de passage, pourra être autorisé par le chef de l'établissement à suivre, à titre d'essai, les cours de la classe pour laquelle il s'est présenté. Il subira un examen définitif à la fin du premier trimestre.

La circulaire ministérielle du 14 décembre 1908 (Annexe LXXX, p. 187) a modifié ces dispositions, à titre provisoire, dans les termes suivants : « Les compositions de la première série (art. 42) tiendront lieu de cet examen, et de leur résultat dépendra le maintien de l'élève dans la classe où il a été admis à l'essai. »

Compositions. — Un nouveau système de compositions a été mis à l'essai au cours de l'année scolaire 1908-1909.

Les préfets, directeurs et directrices ont été invités à faire connaître les observations que son application leur aura suggérées.

Le prochain rapport triennal donnera les résultats de cette expérience.

La circulaire ministérielle du 14 décembre 1908 complétant ces dispositions, décide qu'il doit être laissé une certaine latitude aux professeurs afin de leur permettre de décider, en tenant compte de la classe et de la nature des matières enseignées, dans quelle proportion il y a lieu de partager les points entre les épreuves théoriques et pratiques des compositions trimestrielles. (Annexe LXXIX, p. 187.)

Des examens et des diplômes de sortie. — Un professeur s'étant trouvé dans l'impossibilité d'assister aux examens de sortie, le jury décida de doubler, pour les cours de ce professeur, le nombre des points obtenus dans les compositions.

Cette manière de procéder ne peut être admise : le règlement, en effet, exige un examen oral. Il appartient aux membres du jury de remplacer, dans la mesure du possible, le professeur qui fait défaut.

Ce n'est que dans le cas exceptionnel où aucun d'eux n'est à même de suppléer le titulaire absent que l'on pourra doubler les points. (Dépêche ministérielle du 13 août 1908.)

— Les élèves qui obtiennent la moitié des points pour l'ensemble des matières d'enseignement ayant droit à un diplôme de sortie, ce diplôme peut donc être délivré, par simple addition des points, à des élèves qui, au cours de l'année scolaire, ont négligé complètement certaines branches du programme.

Telle était l'objection présentée par le directeur d'une école moyenne qui aurait voulu voir établir l'obligation de recueillir, en plus, la moitié des points dans chacune des matières importantes d'enseignement.

Il lui fut répondu que le paragraphe 2 de l'article 60 du règlement d'ordre intérieur doit être interprété dans un sens large qui laisse à l'élève les plus grandes chances de succès.

L'examen de sortie a moins pour but de constater la somme des connaissances d'un élève que le degré de son développement intellectuel et surtout la valeur des notions pratiques qu'il est parvenu à acquérir.

Livres classiques. — L'arrêté ministériel du 27 avril 1908 a modifié l'article 33, paragraphe 1^{er}, des règlements d'ordre intérieur des Athénées royaux et des écoles moyennes de l'État en ce sens que la liste des auteurs et livres classiques à soumettre à l'approbation du Gouvernement sera dorénavant transmise au Département des Sciences et des Arts, le 15 juin au plus tard. (Annexe XVII, p. 31.)

La circulaire du 1^{er} mai suivant détermine l'ordre dans lequel les matières d'enseignement doivent figurer et être groupées dans les listes en question et en donne le modèle; elle mentionne, en outre, les indications à fournir relativement à l'explication des auteurs anciens et stipule que les livres destinés à l'enseignement de la religion, n'étant pas soumis à l'approbation du Gouvernement, ne doivent pas être renseignés. (Annexe LXV, p. 173.)

Livres à donner en prix. — La circulaire précitée rappelle que, dans le choix de ouvrages à donner en prix, les chefs d'établissement ne peuvent s'écarter du catalogue officiel arrêté par le Gouvernement : elle détermine le modèle suivant

lequel les listes seront dressées et recommande d'y augmenter la part des ouvrages flamands et allemands et aussi des auteurs belges.

Ces instructions ont été complétées par la circulaire du 9 septembre 1908. L'approbation du Gouvernement n'est pas donnée spécialement pour chacune des listes soumises à son examen.

Les chefs d'établissement ne devront donc pas attendre le renvoi des listes dont il s'agit pour faire en temps normal, et sous leur responsabilité, la commande en librairie.

Il leur est loisible, en outre, de soumettre à l'examen du conseil de perfectionnement tous les ouvrages qu'ils voudraient voir figurer au catalogue officiel. (Annexe LXXII, p. 180.)

La circulaire ministérielle du 7 juillet 1908 (Annexe LXIX, p. 178) a signalé la nécessité de procéder à une vérification rigoureuse des envois de livres à donner en prix qui sont faits par les libraires.

Repas de midi à l'école. — Ci-dessous, concernant cet objet, le texte d'une dépêche ministérielle, en date du 14 novembre 1908, adressée au président du bureau administratif d'une école moyenne de l'État :

« En réponse à votre lettre du ..., j'ai l'honneur de vous faire remarquer que l'institution du repas de midi à l'école constitue un service public communal. A ce titre, il semble qu'il appartienne à la commune de rétribuer éventuellement le personnel chargé de la surveillance de ces repas.

L'intervention pécuniaire de l'État n'existe pour aucune des nombreuses écoles où ce service est organisé. »

Système dit du « demi-temps ». — A diverses reprises, il fut notifié au gouvernement que, dans certains de ses établissements, les cours seraient suspendus, à cause des chaleurs, pendant une période *déterminée*.

Cette organisation du système de demi-temps est contraire aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 1^{er} juillet 1892.

Aux termes de ces instructions le service d'été ne pourra être mis en vigueur que les jours où l'élévation de la température atteindra, dans les classes les plus exposées au soleil, entre 10 et 12 heures, le nombre de degrés thermométriques préfixé par le bureau administratif (généralement 26 degrés centigrades), il appartient au chef de l'établissement d'informer les parents de la suspension des cours de l'après-midi par la voie qu'il jugera la plus prompte et la plus sûre; par exemple, l'inscription au journal de classe paraphée par le chef de famille.

Excursions scolaires. — Visite du palais de la Nation. — Pour être admis à visiter le palais de la Nation en compagnie de leurs élèves, les chefs d'école doivent en demander l'autorisation par écrit aux questeurs de l'une ou de l'autre Chambre législative (Circulaire ministérielle du 26 juin 1907; Annexe XLVIII, p. 115).

Vacances. — En 1906, les bureaux administratifs ont été autorisés à fixer la date du commencement des vacances de Noël au samedi 22 décembre, à 16 heures. Circulaire du 17 décembre (Annexe XXXVIII, p. 56).

Un bureau administratif avait, de sa propre autorité, modifié la date des vacances de Pâques d'une école moyenne afin de les faire concorder avec celles de l'école normale, les deux établissements ayant un pensionnat commun.

Des observations furent présentées à ce collège.

Il lui fut rappelé, notamment, qu'il n'est pas possible, en l'espèce, de se laisser guider par des considérations intéressant les élèves internes, sans perdre de vue les rapports de subordination qui doivent exister entre le pensionnat annexé à une école moyenne et l'école moyenne elle-même.

Ce sont les règlements et les intérêts du service de l'école moyenne qui seuls doivent régler l'octroi des vacances et des congés. (Dépêche du 5 mai 1908.)

Comme se rattachant au même objet, voir une décision insérée ci-dessous sous la rubrique « Pensionnats communaux ».

Pensionnats annexés à des établissements d'enseignement moyen de l'Etat.

— Des élèves d'une école moyenne, pensionnaires de l'internat y annexé, avaient demandé à pouvoir retourner dans leurs foyers en même temps que les autres élèves internes, c'est-à-dire à une époque antérieure à la date réglementaire du commencement des vacances.

Plusieurs de ces jeunes gens jugèrent ne pas devoir tenir compte du refus que leur opposa le chef de l'établissement.

La dépêche reproduite ci-dessous fut adressée à ce fonctionnaire :

« D'après l'esprit de la loi, les pensionnats communaux annexés à des établissements d'instruction moyenne de l'État sont destinés à recevoir exclusivement les élèves de l'athénée ou de l'école moyenne.

Ils s'ensuit que ces élèves sont soumis, en ordre principal, aux règlements de l'établissement d'instruction et qu'il n'appartient pas au directeur du pensionnat d'enfreindre ces règlements sous un prétexte quelconque, d'une manière directe ou indirecte.

Le pensionnat est subordonné à l'école moyenne et doit, par conséquent, se conformer au régime et à la discipline de l'établissement d'instruction.

Dans l'espèce, il y a lieu de faire application de l'article 23 du règlement d'ordre intérieur, en infligeant aux élèves dont il est question l'une des punitions prévues par cet article.

Vu la gravité de l'acte d'indiscipline dont ils se sont rendus coupables, j'estime que c'est l'exclusion temporaire de tous les cours qui doit être prononcée contre les délinquants. »

Orthographe flamande. — Les dispositions de l'arrêté royal du 21 novembre 1864, concernant l'orthographe flamande, ont été, à nouveau, rappelées au personnel enseignant par circulaire du 2 juin 1906. (Annexe xxxii, p. 42.)

Collectes. — Le président d'un comité fondé dans le but de venir en aide à des familles éprouvées par une catastrophe avait demandé au directeur d'une école moyenne l'autorisation de faire appel à la générosité des élèves.

La circulaire ministérielle du 8 mars 1895 interdit les collectes dans les établissements d'enseignement moyen de l'État; mais rien ne s'oppose à ce que, dans des circonstances extraordinaires, les élèves se cotisent entre eux.

L'autorisation doit en être laissée à l'appréciation des autorités scolaires locales, le président du bureau administratif et le chef de l'établissement étant, mieux que personne, en situation d'apprécier les circonstances qui pourraient motiver certaines exceptions. (Dépêche ministérielle du 29 mars 1906.)

Sociétés mutualistes de retraite. — Des sociétés mutualistes de retraite ont été organisées dans un grand nombre d'écoles moyennes de l'Etat.

Les élèves des établissements où il n'en existe pas sont affiliés à des sociétés annexées à des écoles primaires ou à des sociétés établies dans les localités où les élèves sont domiciliés.

Visite des établissements d'enseignement moyen de l'Etat par des personnes étrangères. — Une circulaire du 24 février 1908 a rappelé que seul le Gouvernement a le droit d'autoriser des personnes étrangères à visiter ses écoles. (Annexe XL, p. 127.)

Collage des timbres postaux. — Une circulaire ministérielle du 23 mars 1907, a invité le personnel enseignant des établissements d'instruction moyenne de l'Etat à collaborer à la propagande entreprise par l'administration des postes afin d'habituer le public à coller les timbres à l'angle droit supérieur de tous les envois postaux. (Annexe XLIII, p. 64.)

Locaux, mobilier et matériel. — La commune qui est le siège d'un athénée ou d'une école moyenne de l'Etat met à la disposition du Gouvernement un local convenable, muni d'un matériel en bon état et dont l'entretien demeure à sa charge. (Art. 20 et 25 de la loi de 1830, art. 9 de la loi du 15 juin 1881.)

Le Gouvernement est autorisé à contribuer, par des subsides, aux frais de premier établissement et d'acquisition du mobilier classique en faveur des athénées et des écoles moyennes. (Art. 9 de la loi du 15 juin 1881.)

Usant de cette faculté, le Gouvernement a continué, au cours de la période triennale, d'accorder des subsides aux communes pour l'outillage didactique des établissements d'enseignement moyen de l'Etat.



(LXXXVII)

TITRE II.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE DIRIGÉS OU PATRONNÉS PAR LES COMMUNES: DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES ÉTA- BLISSEMENTS SOUMIS AU RÉGIME DE LA LOI; AFFAIRES DIVERSES.

CHAPITRE PREMIER.

ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX SUBSIDIÉS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.

A. — ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX SUBVENTIONNÉS POUR GARÇONS.

Nombre des établissements communaux subsidiés. — Le nombre des collèges communaux n'a pas varié pendant la période triennale qui fait l'objet du présent rapport.

Au 31 décembre 1908, il existait donc sept établissements communaux d'enseignement moyen du premier degré pour garçons, subsidiés sur le Trésor public : c'étaient les collèges communaux de Diest, Nivelles, Tirlemont, Beerlingen, Bouillon, Virton et Dinant. A la même époque, il y avait six établissements communaux d'enseignement moyen du second degré pour garçons, subventionnés par le Trésor public : c'étaient les écoles moyennes A et B de Bruxelles, l'école moyenne de Saint-Gilles, l'école moyenne de Saint-Josse-ten-Noode et l'école moyenne de Liège.

Ouvrages classiques. Livres à donner en prix. — L'arrêté ministériel du 27 avril 1908, modifiant la date de la transmission au Gouvernement de la liste des auteurs et livres classiques (Annexe xvii, p. 31) ainsi que la circulaire du 1^{er} mai suivant (Annexe lxv, p. 173), relative aux auteurs et livres classiques et aux ouvrages à donner en prix, ont été notifiés aux administrations des localités sièges d'un établissement d'instruction moyenne dirigé par la commune; les administrations ont été invitées à se conformer, autant que possible, à ces nouvelles dispositions.

Les établissements communaux, dit la circulaire ministérielle du 6 mai 1908 (Annexe lxvi, p. 176), ne sont pas soumis expressément aux dispositions des règlements d'ordre intérieur des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État, mais l'article 5 de la loi du 1^{er} juin 1850 prescrit qu'ils auront une organisation analogue à celle des établissements gouvernementaux et l'article 29 de

cette loi soumet à l'approbation du Gouvernement les livres employés dans les écoles moyennes et les collèges communaux subsidiés.

Il importe de remarquer, en outre, que la loi de 1850 soumet à l'examen du conseil de perfectionnement les livres employés dans l'enseignement ou donnés en prix dans les établissements placés sous le régime des lois organiques de l'instruction moyenne. Cette prescription est générale et s'applique même aux établissements purement communaux.

Les projets d'horaire des cours, les listes des ouvrages classiques et celles des livres à donner en prix doivent être transmis au Département des Sciences et des Arts par l'intermédiaire des Gouverneurs des provinces.

Horaires des cours. — Seuls les établissements communaux subsidiés sont tenus de soumettre à l'approbation du Gouvernement les projets d'horaire de leurs cours.

L'exécution de l'article 29 de la loi du 1^{er} juin 1850 peut se borner, en ce qui concerne cet objet, à l'envoi au Gouvernement du projet d'horaire (programme des cours) sans qu'il soit nécessaire d'y joindre, à l'avenir, la collection des documents qui s'y rapportent et, notamment, les tableaux des attributions du personnel. Circulaire ministérielle du 6 mai 1908. (Annexe LXVI, p. 176.)

Examens et diplômes de sortie des collèges communaux. — Voici le relevé des diplômes de sortie qui ont été délivrés, pendant la période triennale :

COLLÈGES COMMUNAUX.	1905-1906.	1906-1907.	1907-1908.	Observations.
Beeringen.	—	—	—	Le tiret indique qu'il n'y a pas eu d'examen de sortie organisé d'après les prescriptions officielles.
Bouillon	—	2	—	
Diest	4	—	—	
Dinant	2	—	—	
Nivelles	—	—	—	
Tirlemont.	2	—	—	
Virton.	—	—	—	

Examens et diplômes de sortie des écoles moyennes communales pour garçons. — Voici le nombre des diplômes délivrés pendant la période triennale :

	En 1905-1906.	En 1906-1907.	En 1907-1908.
Saint-Gilles.	22	27	31
Saint Josse-ten-Noode.	4	7	13

Dispense de la condition du diplôme légal. — Pendant la période triennale de 1906 à 1908 une dispense du diplôme légal a été accordée à un membre du personnel des collèges communaux remplissant les fonctions de directeur du collège communal de Beeringen.

Cette dispense a été accordée, conformément à l'article 7, § 5, de la loi du 15 juin 1881, en vue de régulariser une situation acquise depuis longtemps.

DÉCORATION CIVIQUE. — Voir titre II, chap. IV.

Population des établissements communaux subsidiés. — Les tableaux annexés au présent rapport indiquent les chiffres de la population scolaire des établissements communaux subsidiés pour garçons.

D'après ces tableaux, voici quelle était cette population pendant la période qui nous occupe :

	Collèges.	Ecoles moyennes.
Au 31 décembre 1906. .	694	2,357 élèves.
— 1907. .	727	2,460 —
— 1908. .	713	2,565 —

Produit des rétributions scolaires. — Le taux de la rétribution scolaire est fixé par les conseils communaux.

La rétribution payée par les élèves a produit :

	Collèges.	Ecoles moyennes.
En 1906. . . . fr.	26,180.10	134,691.11
En 1907.	24,943.48	144,428.40
En 1908.	25,679.90	152,842.73

Admissions gratuites et à prix réduit. — Dans les collèges communaux :

	Admissions gratuites.	Admissions à prix réduit.
En 1905-1906	197	52
En 1906-1907	224	56
En 1907-1908	229	67
Total pour la période triennale :	650	175

Dans les écoles moyennes communales pour garçons :

En 1905-1906. . . .	420	293
En 1906-1907. . . .	407	353
En 1907-1908. . . .	461	338
Total pour la période triennale :	1,288	986

B. ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX SUBVENTIONNÉS POUR FILLES.

Nombre des écoles moyennes communales pour filles. — Au 31 décembre 1908, il y avait dix écoles situées dans les localités ci-après : Bruxelles (cours d'éducation B), Bruxelles (C), Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Vilvorde, Ostende, Braine-le-Comte, Liège (institut supérieur), Liège (école moyenne communale professionnelle) et Spa.

Organisation légale. — Ces établissements sont soumis aux mêmes dispositions légales que les écoles moyennes communales pour garçons, subventionnées par le Trésor public.

Conformément à la loi du 30 mars 1836, les membres du personnel enseignant de ces établissements sont nommés par la commune.

Population. — Les établissements communaux d'instruction moyenne pour filles, subventionnés par le Trésor public, comptaient la population suivante :

	Sect. moyenne.	Sect. préparatoire.	Total.
Au 31 décembre 1906. . .	1,022	972	1,994
— 1907. . .	993	990	1,983
— 1908. . .	1,160	1,371	2,531

Le nombre des admissions gratuites et à prix réduit dans les écoles moyennes communales pour filles s'est élevé à :

	Admissions gratuites.	Admissions à prix réduit.
En 1905-1906	353	360
En 1906-1907	329	349
En 1907-1908	309	363
Total.	991	1,072

Ouvrages classiques. — *Livres à donner en prix.* — *Horaires des cours.* — Voir : A, établissements communaux subventionnés pour garçons.

Ouvrages classiques. — *Livres à donner en prix.* — La loi du 1^{er} juin 1880 soumet à l'examen du conseil de perfectionnement les livres employés dans l'enseignement ou donnés en prix dans les établissements placés sous le régime des lois organiques de l'instruction moyenne.

Cette prescription est générale et s'applique même aux établissements purement communaux (Voir : A, établissements communaux subventionnés pour garçons).

Examens et diplômes de sortie des écoles moyennes communales pour filles. — Nombre des diplômes délivrés :

	1905-1906.	1906-1907.	1907-1908.
Saint-Gilles	12	12	10
Saint-Josse-ten-Noode . .	7	8	1
Vilvorde	3	3	5

Produit des rétributions scolaires. — L'administration locale fixe le montant de la rétribution scolaire.

Pendant la période triennale, cette rétribution a produit, savoir :

En 1906 fr.	141,231 07
En 1907	143,894 81
En 1908	154,621 66

DÉCORATION CIVIQUE. Voir titre II, chap. IV.

CHAPITRE II.

ETABLISSEMENTS EXCLUSIVEMENT COMMUNAUX OU PROVINCIAUX.

L'article 30 de la loi du 1^{er} juin 1850 permet aux provinces et aux communes, soit seules, soit aidées de la province, de créer ou d'entretenir des établissements d'instruction moyenne du premier ou du second degré, dont elles ont la libre administration. Elles doivent se conformer, à cet effet, aux conditions exigées par les articles 6, 7, 8, 9 et 10 de la même loi.

Pendant la période qui fait l'objet du présent rapport, des écoles moyennes purement communales ont été organisées dans les villes ci-après :

Bruxelles (école moyenne C), Ostende, Braine-le-Comte et Spa.

CHAPITRE III.

ÉTABLISSEMENTS PATRONNÉS PAR LES COMMUNES.

Aux termes de l'article 3 de la loi du 6 février 1887, la commune dans laquelle il n'a été établi ni un athénée royal ni un collège communal peut, avec l'autorisation du Roi, accorder, pour un terme de dix ans au plus, son patronage à un établissement d'instruction moyenne, en lui concédant des immeubles ou en lui accordant des subsides. L'établissement est soumis au régime d'inspection et est tenu de prendre part au concours général institué par l'article 36 de la loi de 1850.

Pendant la période triennale, les conventions de patronage ci-après ont été approuvées :

1^o Une nouvelle convention pour le patronage du collège de Thielt, approuvée par arrêté royal du 8 août 1907 et expirant le 1^{er} octobre 1917. (Annexe X, p. 25);

2^o Une nouvelle convention pour le patronage du collège d'Hérentals, approuvée par arrêté royal du 19 septembre 1908, et expirant le 1^{er} octobre 1918. (Annexe XX, p. 33);

3^o Une nouvelle convention pour le patronage du collège et de l'école moyenne de Gheel, approuvée par arrêté royal du 28 novembre 1908 et expirant le 1^{er} octobre 1918. (Annexe XXII, p. 36.)

Nombre des établissements patronnés. — Au 31 décembre 1908, il y avait huit collèges patronnés savoir :

Le collège patronné de Gheel.

—	de Herentals.
—	de Courtrai.
—	de Poperinghe.
—	de Thielt.
—	de Binche.
—	de Herve.
—	de Saint-Trond.

A la même époque, il y avait cinq écoles moyennes patronnées, savoir :

L'école moyenne patronnée de Courtrai.

—	de Poperinghe.
—	de Thielt.
—	d'Iseghem.
—	de Herve.

Population. — La population des établissements patronnés d'instruction moyenne des deux degrés s'élevait, pendant la période triennale :

	Collèges.	Écoles moyennes.
	—	—
Au 31 décembre 1906, à . . .	1,058	699 élèves
— 1907 . . .	1,156	660 —
— 1908 . . .	1,008	632 —

Admissions gratuites et à prix réduit. — Des admissions gratuites et à prix réduit ont été accordées dans les établissements patronnés, savoir :

		Admissions gratuites.	Admissions à prix réduit.
		—	—
Collèges . . .	En 1905-1906	63	117
— . . .	En 1906-1907	73	137
— . . .	En 1907-1908	68	143
		204	397
		Admissions gratuites.	Admissions à prix réduit
		—	—
Écoles moyennes.	En 1905-1906	26	20
—	En 1906-1907	26	37
—	En 1907-1908	32	22
		84	79

Bourses d'études. — Les écoles moyennes patronnées participent au bénéfice des bourses d'études allouées sur le Trésor public. Voir, pour cet objet, le chapitre des écoles moyennes de l'État pour garçons.

Il a été liquidé de ce chef, en faveur des écoles moyennes patronnées :

En 1906.	fr. 1,425
En 1907.	1,500
En 1908.	1,425

Hygiène scolaire. — Des exemplaires d'une brochure intitulée : *La lutte contre la tuberculose par les écoles* ont été transmis, pour être distribués aux membres de leur personnel, à tous les chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État.

La même transmission a été faite aux bourgmestres des communes sièges d'un établissement d'instruction secondaire communal ou patronné.

Décoration civique. V. titre II, chap. IV.

CHAPITRE IV.

DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS AU RÉGIME DE LA LOI.

Ouvrages classiques et livres à donner en prix. — Un nouveau catalogue des ouvrages classiques dont le Gouvernement, sur la proposition du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, a prescrit, autorisé ou recommandé l'emploi dans les établissements d'enseignement moyen soumis au régime de la loi, a été publié en 1907.

On le trouvera aux annexes du présent rapport, ainsi que six suppléments.

A différentes dates de la période qui nous occupe, le Gouvernement, sur la proposition du conseil de perfectionnement, a admis des ouvrages pour être donnés en prix dans les établissements d'enseignement moyen.

Ces ouvrages sont mentionnés dans le supplément au catalogue de 1908 reproduit aux annexes de ce rapport.

Ouvrages classiques. — Le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne a décidé que les nouvelles éditions et les nouveaux tirages de tous les ouvrages classiques publiés pendant la période de quatre ans pour laquelle l'emploi de ces ouvrages a été autorisé dans les établissements d'instruction moyenne, doivent être soumis à nouveau au conseil.

Par circulaire du 16 juillet 1906, le Gouvernement a porté cette décision à la connaissance des intéressés, en les invitant à se mettre en règle vis-à-vis du conseil.

Cette circulaire est reproduite aux annexes du présent rapport. (XXXV, p. 48.)

Bourses de voyage. — Le Gouvernement a accordé des bourses de voyage à des professeurs de l'enseignement moyen de l'État, pour leur permettre de se perfectionner dans la connaissance des langues germaniques, en assistant à des cours de vacances organisés en Allemagne, en Angleterre et en Hollande.

Un crédit de 3,250 francs a été affecté à cet objet en 1906.

Cette somme a été répartie en 13 bourses de 250 francs.

Un crédit de 3,250 francs a été affecté au même objet pendant les années 1907 et 1908.

Cette somme a été répartie en 21 bourses également de 250 francs.

En 1906, 9 boursiers ont assisté aux cours de Marburg.

—	3	—	—	de Londres.
—	1	—	—	de Leide.

En 1907, 5 ont suivi les cours de Marburg.

—	6	—	—	d'Oxford.
—	3	—	—	de Londres.
—	7	—	—	de Leide.

En 1908, 15 ont suivi les cours de Marburg.

—	2	—	—	de Cambridge.
—	2	—	—	de Londres.
—	2	—	—	de Leide.

Mise en disponibilité. — La mise en disponibilité des membres du personnel de l'enseignement moyen de l'État et des communes est prévue par la loi du 31 mars 1884 et réglée par l'arrêté royal du 21 septembre suivant.

Un crédit figure annuellement au budget du Département pour les traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.

Le crédit alloué pour cet objet a été de 93,000 francs pour chacun des exercices 1906, 1907 et 1908.

Pensions. — Les dispositions concernant cet objet ont été résumées dans le 16^e Rapport triennal.

Décoration civique. — Par arrêté royal du 19 décembre 1906, la décoration civique a été décernée aux membres du personnel des établissements d'enseignement moyen de l'État, dont les noms suivent :

1^{re} CATÉGORIE. — AGENTS COMPTANT PLUS DE TRENTE-CINQ ANNÉES
DE SERVICE.

Croix de 1^{re} classe.

MM. Dumont, F., préfet des études de l'athénée royal d'Anvers;
Labroux, L., secrétaire-trésorier du bureau administratif de l'athénée royal de Liège;
Bels, E., professeur à l'athénée royal de Verviers;
Idmtal, H., instituteur à l'école moyenne de l'État pour garçons, à Hal;
Ceuppens, F., id. id. à Louvain;
Van Hoof, G., ibid.;
Bille, G., directeur de l'école moyenne de l'État pour garçons, à Fontaine-l'Évêque;

- MM. Davreux, F., régent à l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à Gosselies ;
Duchesne, L., id. id., à Jumet ;
Paulus, A., professeur de dessin ibid. ;
Prignon, H., instituteur id., à Péruwelz ;
Lahaye, J., directeur de l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à
Seraing ;
Wilvertz, P., régent, ibid. ;
Mathieu, J., id. id., à Dinant ;
Minet, F., maître de musique id., à Philippeville.

Médaille de 2^e classe.

- M. Van Beneden, N., homme de peine à l'athénée royal de Bruxelles.

2^e CATÉGORIE. — AGENTS COMPTANT PLUS DE VINGT-CINQ ET MOINS
DE TRENTE-CINQ ANNÉES DE SERVICE.

A. — Médaille de 1^{re} classe.

- MM. Deprez, J., professeur à l'athénée royal de Bruxelles ;
Foucart, E., ibid. ;
Goux, J., id. id. de Louvain ;
Lejeune, H., ibid. ;
De Meyere, J., id. id. de Bruges ;
Berland, A., id. id. de Huy ;
Knops, A., ibid. ;
Kremer, H., id. id. de Liège ;
Pecqueur, O., ibid. ;
Van Rey, G., secrétaire-trésorier de l'athénée royal et des écoles moyennes
de l'Etat à Hasselt ;
Birnbaum, V., professeur à l'athénée royal d'Arlon ;
Vertruyen, H., maître de musique à l'école moyenne de l'Etat, pour gar-
çons à Aerschot ;
Caron, F., régent id., à Diest ;
Verbrugghen, J., instituteur id. à Laeken ;
Bischoff, H., régent id., à Louvain ;
Van Tassel, C., instituteur ibid. ;
De Winter, J.-B., ancien professeur de musique id. ;
Bombay, G., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Termonde ;
Guillain, J., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à
Beaumont ;
Collignon, R., instituteur ibid. ;
Fiévez, A., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Binche ;
Lühr, J., régent à l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à La Louvière ;
Lancelu, A., instituteur id., à Lessines ;
Colbrant, A., instituteur id., à Mons ;

- MM. Dubuisson, H., régent id., à Pâturages;
 Cohrs, J., régent id., à Seraing;
 Milliard, J., ancien régent ibid.;
 Rosmant, C., régent id., à Verviers;
 Maury, J., instituteur ibid.;
 Gilsoul, N., instituteur id., à Andenne;
 Bertholet, E., directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Ciney;
 Kinon, J., régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Couvin;
 Leclercq, P., directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Walcourt;
- M^{me} Hettema-Carles, V., maîtresse de gymnastique à l'école normale et à la section normale moyenne de l'État, pour filles, à Bruxelles;
- M^{lle} Lallemand, E., régente à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Ixelles;
- M^{mes} De Haen-Gillet, J., institutrice ibid.;
 Lefèvre-Verset, M., institutrice id., à Laeken;
- M^{lles} Brasseur, M., institutrice id., à Louvain;
 Clavel, H., ibid.;
 Desmet, A., id.;
 Luyten, F., id.;
- M^{me} Van Dooren-Besme, E., institutrice id. à Molenbeck-Saint-Jean;
- M^{lle} De Spiegelcire, C., directrice de l'école moyenne de l'État, pour filles, à Lokeren;
- M^{mes} Guianotte-Sacrens, S., institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Charleroy;
 Dubois d'Enghien-Crutzen, E., directrice de l'école moyenne de l'État, pour filles, à Tournai;
- M^{lle} Neys, E., directrice id., à Hasselt;
- M^{me} Massart-Lejeune, C., régente à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Arlon;
- M^{lle} Mathen, M., ibid.;
- M^{mes} Laurent-Duchâteau, C., directrice de l'école moyenne de l'État, pour filles, à Andenne;
 Swysen-Defraîne, E., institutrice et régente d'ouvrages manuels ibid.

B. — *Médaille de 2^e classe.*

- M. Veillesse, A., concierge à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Spa.

C. — *Médaille de 3^e classe.*

- M. Verentbruggen, L., homme de peine à l'athénée royal de Bruxelles.

Par arrêté royal du 5 décembre 1906, la médaille civique de 1^{re} classe a été décernée aux membres du personnel des établissements d'enseignement moyen communal ou patronné par les communes, dont les noms suivent, en récompense des services qu'elles ont rendus dans l'enseignement public, au cours d'une carrière de plus de vingt-cinq années, savoir à :

- MM. Champagne, Léopold, professeur au collège patronné de Saint-Trond ;
 Matthijs, Alphonse, *ibid.* ;
 Boulanger, Fernand, membre du comité scolaire de l'école moyenne communale *B* de Bruxelles ;
 Neeckx, Emile, régent à l'école moyenne communale, pour garçons, à Saint-Gilles ;
 Kesler, Johann, professeur d'anglais *ibid.* ;
 Morant, Léonard, instituteur *id.* ;
 Lonfils, Luc, *id.* ;
 Delcroix, Ernest, régent *id.* à Saint-Josse-ten-Noode ;
 Rosier, Eugène, directeur du pensionnat communal annexé à l'athénée royal de Mons ;
 M^{mes} Lesquoy, Léonie, régente aux cours d'éducation *B* à Bruxelles ;
 Tyckaert-Ternest, Romaine, maîtresse de musique à l'école moyenne communale, pour filles, à Saint-Gilles ;
 Vasseur-Marrat, Emma, maîtresse d'anglais *id.* à Saint-Josse-ten-Noode.

Par arrêté royal du 31 décembre 1907, la décoration civique a été décernée aux membres du personnel des établissements d'enseignement moyen de l'État, dont les noms suivent :

1^{re} CATÉGORIE. — AGENTS COMPTANT PLUS DE TRENTE-CINQ ANNÉES DE SERVICE.

Croix de 1^{re} classe.

- MM. Hanus, J., professeur à l'athénée royal de Malines ;
 Van den Bergh, F.-J., *id.* de Bruxelles ;
 Waucquez, H.-J., *id.* d'Ixelles ;
 Dombrez, H., professeur honoraire *ibid.* ;
 Duchamps, E.-J., *id.* ;
 Tumelaire, E., préfet des études de l'athénée royal d'Ath ;
 Fiévez, E., professeur à l'athénée royal de Mons ;
 Truyens, A.-M., régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Anvers ;
 De Jonghe, A., *id.*, à Lierre ;
 D'Hulst, L., *ibid.* ;
 Gilis, A. J., ancien instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Hal ;
 Neutjens, L.-P., directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Louvain ;
 Van den Plas, P.-A., instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Schaerbeek ;
 Favroix, E., directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Braine-le-Comte ;
 Lepoivre, H.-L., *id.*, à Flobecq ;
 Carlier, C.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Soignies ;

François, J.-N., membre du bureau administratif de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Seraing ;
 Blondeaux, A.-J., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Stavelot ;
 Blondeaux, L., régent *ibid.* ;
 Tourneur, V.-J., ancien instituteur *id.*, à Verviers ;
 Paque, V., directeur de l'école moyenne de l'Etat, pour garçons, à Visé ;
 M^{me} De Meyer-Delépine, directrice de l'école moyenne de l'Etat, pour filles, à Laeken.

2^e CATÉGORIE. — AGENTS COMPTANT PLUS DE VINGT-CINQ ET MOINS
 DE TRENTE-CINQ ANNÉES DE SERVICE.

Médaille de 1^{re} classe.

MM. Boulboulle, L., professeur à l'athénée royal de Malines ;
 Bellis, C., *ibid.* ;
 Goyens, L., *id.* ;
 Lonchay, J., professeur à l'athénée royal de Bruxelles ;
 Simons, L., *ibid.* ;
 Neeckx, E., surveillant, *id.* ;
 Van Elven, H.-G., professeur à l'athénée royal d'Ixelles ;
 Wittmann, V., *ibid.* ;
 Molle, P., *id.* de Louvain ;
 De Pape, L., *id.* de Bruges ;
 Gilson, V., *id.* d'Ostende ;
 Maass, A -F -B., *ibid.* ;
 Blommaert, F., *id.* de Gand ;
 Hartmann, V., *id.* de Charleroy ;
 Brouet, J., *id.* de Chimay ;
 Haccart, R., *id.* de Mons ;
 Gregorius, P.-V.-R., *id.* de Tournai ;
 Deschamps, C., *id.* de Huy ;
 Notaert, J., *id.* de Liège ;
 Gérard, A., surveillant *id.* de Tongres ;
 Kayser, J.-P., professeur *id.* d'Arlon ;
 Warker, N., *ibid.* ;
 Kessler, J -P., professeur honoraire, *id.* ;
 Dubois, E., surveillant *id.* de Namur ;
 Van Assche, C., régent à l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à Anvers ;
 Gysen, J.-M., instituteur, *ibid.* ;
 Van Damme, L.-D., *id.* ;
 Bogaerts, L., professeur de religion, *id.* ;
 Van Loy, A., instituteur à l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à Boom ;

MM. Thomas, F.-E., directeur de l'école moyenne de l'État pour garçons,
à Lierre ;
Hendrickx, A.-H., instituteur, *ibid* ;
Pauwels, R.-J., instituteur *id.* à Malines ;
Noyens, V., instituteur *id.*, à Turnhout ;
Thielemans, J.-A., directeur de l'école moyenne de l'État pour garçons,
à Diest ;
Mommens, A., instituteur, *ibid.* ;
Bouckenhooghe, E.-C., directeur de l'école moyenne de l'État pour gar-
çons, à Hal ;
Evrard, L., régent, *ibid.* ;
Chatelain, J., *id.*, à Jodoigne ;
Collin, O., instituteur, *ibid.* ;
Finck, J.-P., régent *id.*, à Laeken ;
Chrétien, J., instituteur, *ibid.* ;
Minster, J.-F., régent *id.*, à Wavre ;
Heydt, J.-B., maître de musique *id.*, à Courtrai ;
Deseck, L.-F.-M., directeur à l'école moyenne de l'État pour garçons,
à Nieuport ;
Aerts, P.-J., *id.*, à Alost ;
Lippens, E.-F. instituteur, *ibid.* ;
Lontie, G., régent *id.*, à Ninove ;
Van den Berghe, C., *ibid.* ;
Vandervelden, A., *ibid.* ;
Bruyère, A., régent *id.*, à Beaumont ;
Renier, L.-J., régent *id.*, à Braine-le-Comte ;
Préat, E., régent *id.*, à Flobecq ;
Dumoulin, A., régent *id.*, à Fontaine-l'Évêque ;
Lambert, G.-O., instituteur *id.*, à Houdeng-Aimeries ;
Van Coneghem, E., *id.* à Lessines ;
Dupont, F.-J., directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons, à
Leuze ;
Ansotte, C.-A., régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à
Pâturages ;
Fraichfond, J., secrétaire-trésorier du bureau administratif de l'école
moyenne de l'État, pour garçons, à Pecq ;
Rigot, L., instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à
Quiévrain ;
Burniat, L., *id.*, à Péruwelz ;
Gilliaux, E., directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons, à
Saint-Ghislain ;
Debain, E., régent à la section moyenne et à la section d'athénée de l'école
moyenne de l'État, pour garçons, à Thuin ;
Ledoux, C., directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Huy ;
Beine, S., surveillant *ibid.* ;

Graff, J., instituteur id., à Stavelot;
 Houzé, T., régent id., à Visé;
 Smets, A., instituteur ibid.;
 Ryckmans, A., régent id., à Marche;
 Nocin, L., directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons, à
 Beauraing;
 Buisseret, C., id., à Seraing;
 Van Halle, L.-J., directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
 à Namur;
 Heynen, T., régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à
 Philippeville;
 M^{mes} Van Hoof-Bia, inspectrice de l'enseignement des ouvrages manuels dans
 les écoles moyennes de l'État pour filles;
 Duvigneaud, A., régente à l'école moyenne de l'État, pour filles, à
 Malines;
 Thiel, A., régente id., à Bruxelles;
 Serrure, M., maîtresse de musique ibid.;
 Van Berekelaer-Renard, régente id., à Schaerbeek;
 Wittamar-Henckels, directrice de l'école moyenne de l'État, pour filles,
 à Wavre;
 Aigucur-Gillet, institutrice ibid.;
 Deprez-Godalier, id.;
 Stroeykens, C., institutrice id., à Lokeren;
 Hoton, S., institutrice id., à Ath;
 Brieusse. Z.-V., directrice de l'école moyenne de l'État, pour filles, à
 Beaumont;
 Dimanche-Poncelet, régente à l'école moyenne de l'État, pour filles,
 à Charleroy;
 Loise, V., institutrice id., à Jumet;
 Goddyn, P., institutrice id., à La Louvière;
 Lossignol-Outet, ibid.;
 Voituron, M., institutrice id., à Mons;
 Grenez-Mayeur, directrice de l'école moyenne de l'État, pour filles, à Pecq;
 Delhay-Felu, institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à
 Péruwelz;
 Paternoster-Salmon, maîtresse de musique ibid.;
 Devos-Marissal, institutrice id., à Tournai;
 Boulanger-Deltenre, régente id., à Huy;
 Bontriver, A., régente id., à Andenne;
 Poncelet, A., professeur de dessin id., à Namur.

B. — Médaille de 2^e classe.

M. Gilson, A., portier-concierge à l'école moyenne de l'État, pour garçons,
 à Lacken;
 M^{me} Brabant-Ramaeker, concierge à l'école moyenne de l'État, pour filles,
 à Charleroy;

- M. Jacquery, C.-L., concierge à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Tournai ;
M^{me} Daenen-Therese, concierge à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Andenne.

C. — Médaille de 3^e classe.

- M. Strens, F., garçon de laboratoire à l'athénée royal de Bruxelles.

Par arrêté royal du 16 novembre 1907, la croix civique de 1^{re} classe a été décernée aux membres du personnel des établissements d'enseignement moyen communaux ou patronnés par les communes, dont les noms suivent, en récompense des services qu'ils ont rendu dans l'enseignement public au cours d'une carrière de plus de trente-cinq années, savoir, à :

- MM. Dachy, L. et Wartique, F., régents à l'école moyenne communale, pour garçons, à Saint-Josse-ten-Noode ;
Despreetz, E., directeur de l'école moyenne communale, pour garçons, à Liège ;
M^{me} Jacobs-Scherpenberg, régente à l'école moyenne communale, pour filles, (cours d'éducation A), à Bruxelles.

Le même arrêté a accordé la médaille civique de 1^{re} classe aux membres du dit personnel dont les noms suivent, en récompense des services qu'ils ont rendus dans l'enseignement public au cours d'une carrière de plus de vingt-cinq années, savoir, à :

- MM. Housen, J., professeur au collège communal de Tirlemont ;
Vreuls, J., professeur au collège patronné de Herve ;
Vrydaghs, E., professeur au collège patronné de Saint-Trond ;
Chalet, J.-H., régent à l'école moyenne communale pour garçons, à Saint-Josse-ten-Noode ;
Pletinckx, A., instituteur, id. ;
M^{mes} Delannoy, H., régente à l'école moyenne communale, pour filles, à Saint-Josse-ten-Noode ;
Dumoulin, A., régente et Defourny, L., institutrice à l'école moyenne professionnelle pour filles, à Liège ;
Maréchal, A., ancienne maîtresse de dessin, id. ;
Dimon-Angenot, maîtresse de couture à l'Institut supérieur pour jeunes filles, à Liège ;
Buyl-De Hertoghe, jardinière en chef à l'école moyenne communale, pour filles (cours d'éducation A), à Bruxelles ;
Favresse, L., jardinière de 1^{re} classe, id. ;

Par arrêté royal du 31 décembre 1908, la décoration civique a été décernée aux membres du personnel des établissements d'enseignement moyen de l'État, dont les noms suivent :

POUR PLUS DE TRENTE-CINQ ANNÉES DE SERVICE.

La croix de 1^{re} classe.

- MM. Crombez, E., inspecteur de l'enseignement moyen ;
 Fosséprez, A., inspecteur de la gymnastique ;
 Boonen, M., professeur à l'athénée royal d'Anvers ;
 Verbruggen, M., id. ;
 Bosmans, P., professeur honoraire de l'athénée royal de Bruxelles ;
 Aerts, L., professeur à l'athénée royal de Louvain, directeur de l'école industrielle de cette ville ;
 Witvrouwen, J.-J., professeur à l'athénée royal de Louvain ;
 Paternoster, L., maître de musique à l'athénée royal de Tournai ;
 Thomas, A., professeur, ibid. ;
 Gillet, E., professeur à l'athénée royal de Verviers ;
 Vander Heyden, J., maître de musique à l'athénée royal et à l'école moyenne de l'État pour garçons, à Tongres, directeur de l'école de musique de Hasselt ;
 Pallemmaerts, B., professeur à l'athénée royal de Namur ;
 Pinté, H., directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Furnes ;
 Van Swieten, E., régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Gand ;
 Sormin, A., instituteur id., à Braine-le-Comte ;
 Delvaux, E., régent id., à Châtelet ;
 Bernier, J., directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons, au Rœulx ;
 Genot, J., instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Thuin ;
 Houard, T., régent id., à Seraing ;
 De Block, D., directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Macseyck ;
 Marloye, A., instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Dinant ;
 M^{mes} De Bisschop, C., régente à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Ixelles ;
 De Cuyper, H., id. id., à Schaerbeek ;
 Giroul De Doncker, L., directrice de l'école moyenne de l'État, pour filles, à Tirlemont ;
 Grand, M., id. id., à Péruwelz ;

La médaille de 1^{re} classe.

- M^{me} Nelissen-Buelen, M., concierge à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Hasselt.

POUR PLUS DE VINGT-CINQ ET MOINS DE TRENTE-CINQ ANNÉES DE SERVICE.

A. — La médaille de 1^{re} classe.

- MM. Crutzen, G., professeur à l'athénée royal d'Anvers ;
 Moize de Châteaux, E, ibid.

Landrain, F., professeur de gymnastique id.
 De Meyer, professeur à l'athénée royal de Bruxelles ;
 Listray, H., surveillant ibid. ;
 Buisseret, A., préfet des études à l'athénée royal d'Ixelles ;
 Pffeiderer, E., professeur ibid. ;
 Smets, J., surveillant à l'athénée royal de Bruges ;
 Wiliquet, J., professeur id. de Charleroy ;
 Ledoux, V., surveillant ibid. ;
 Voituron, A., surveillant et professeur de dessin à l'athénée royal de
 Chimay ;
 Rochet, V., professeur à l'athénée royal de Tournai ;
 Colaert, E., id. à Huy ;
 Bernard, E., id. à Liège ;
 Duchesne, E., ibid. ;
 de Goey, R., professeur honoraire de l'athénée royal de Hasselt ;
 Breugelmans, L., instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à
 Lierre ;
 Verbeemen, J., régent id., à Malines ;
 Van Houdt, J., instituteur id., à Diest ;
 Lacourt, A., régent id., à Schaerbeek ;
 Mossaux, F., ibid. et directeur de l'école industrielle de cette commune ;
 Dispersyn, régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Bruges ;
 Claes, J., id. à Nieuport ;
 Pauwels, D., id. id., à Alost ;
 Pletinckx, L., instituteur id., à Alost ;
 Landé, H., régent id., à Gand ;
 Braye, A., instituteur ibid. ;
 Lejeune, L., id. id., à Binche ;
 Cornille, H., régent id., à Fontaine-l'Évêque ;
 Rouchard, J., instituteur id., à Leuze ;
 Delfosse, V. directeur de l'école moyenne de l'État, pour garçons, à
 Pâturages et de la section industrielle y annexée ;
 Desclée, A., membre du bureau administratif de l'école moyenne de l'État,
 pour garçons, à Péruwelz ;
 Deramaix, C., maître de musique à l'école moyenne de l'État, pour gar-
 çons, à Quiévrain ;
 Bertrand, L., régent ibid.
 Fandel, J., régent honoraire de l'école moyenne de l'État, pour garçons,
 à Spa ;
 Dupont, V., instituteur à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à
 Waremme ;
 Van Ilée, O., id. à Saint-Trond ;
 Pétron, E., secrétaire-trésorier du bureau administratif de l'école moyenne
 de l'État, pour garçons, à Bauraing ;
 Masuy, E., id. id. à Couvin ;

Gocury, E., régent à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Florennes ;
 Gossiaux, C., id. à Philippeville ;
 Debienné, D., id. à Rochefort ;
 M^{mes} Klaassen, C., institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Boom ;
 Collard, M., régente id., à Malines ;
 De Coster, L., institutrice ibid. ;
 Van den Eycken, M., id. ;
 Maes-Loosen, H., directrice de l'école moyenne de l'État pour filles, à Diest ;
 Delrez-Volt, J., régente, ibid. ;
 Geyskens-Ulens, J., id. ;
 Steygers, U., institutrice, id. ;
 Triaille, M., id. à Laeken ;
 Uelens-Dehon, A., ibid. ;
 Kumps, M., maîtresse d'ouvrages manuels à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Schaerbeek ;
 Geerinck-Christiaens, J., directrice de l'école moyenne de l'État, pour filles, à Bruges ;
 Mesotten-Leserauwet, M., institutrice ibid. ;
 Du Caju, N., institutrice, id., à Lokeren ;
 Macquet, J., régente id., à Charleroy ;
 Schaefer-Misonne, E., directrice de l'école moyenne de l'État, pour filles, à Jumet ;
 Lossignol-Outet, F., institutrice à l'école moyenne de l'État, pour filles, à La Louvière ;
 Dassy-Van Schoor id., à Huy ;
 Thonnart-Seulen, E., directrice de l'école moyenne de l'État, pour filles, à Seraing ;
 Dewandre, H., régente d'ouvrages manuels, ibid. ;
 Cool, M., régente à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Verviers ;
 Davignon-Vaesens, M., maîtresse de musique à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Andenne.

B. La médaille de 2^e classe.

M^{me} De Walque, T., concierge à l'école moyenne de l'État, pour garçons, à Stavlot.

CHAPITRE V.

AFFAIRES DIVERSES.

Institution des diplômes de candidat, de licencié et de docteur en éducation physique.— Par arrêtés royaux du 30 juin 1908 il a été annexé à la faculté

de médecine de l'Université de Gand une école supérieure d'éducation physique et institué des grades scientifiques de candidat, licencié et docteur en éducation physique.

Les professeurs agrégés de l'enseignement moyen et les instituteurs primaires sont admis à l'examen de candidat. Voir circulaire du 22 juillet 1908 (Annexe LXX, p. 179.)

Catalogue de la Bibliothèque centrale du Département. — En transmettant aux bibliothèques des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat pour garçons et pour filles un exemplaire du tome III du catalogue de la Bibliothèque centrale du département, le Gouvernement a cru utile de rappeler aux membres du personnel attachés à ces établissements, les conditions auxquelles ils peuvent faire usage de cette bibliothèque.

La circulaire du 31 janvier 1907, transmissive de ces instructions, est reproduite aux annexes du Rapport. (Annexe XL, p. 60.)

Archives, livres et collections appartenant aux établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Le Gouvernement a cru utile de rappeler aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, en les complétant, les instructions relatives à la conservation des archives, livres et collections appartenant à ces établissements.

(Voir circulaire du 11 avril 1906, Annexe XXVI, p. 39.)

Navire-école. — Une brochure contenant les règlements organique et d'ordre intérieur du navire-école a été transmise par circulaire ministérielle du 6 février 1907 aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, pour garçons. (Annexe XLI, p. 61.)

Envoi de documents, etc. Liquidation des frais de transport par chemin de fer. — Le Ministre des chemins de fer, à l'effet d'assurer la liquidation prompte et régulière des frais de transport par chemin de fer qui incombent au budget du ministère de l'intérieur et de l'instruction publique (actuellement ministère des sciences et des arts), a décidé que les réquisitoires pour les transports en débet seront, à l'avenir, présentés en double expédition à la station de départ qui aura à taxer les deux exemplaires : l'un devra immédiatement être envoyé au Département par l'expéditeur qui aura délivré le réquisitoire.

Cette décision a été portée à la connaissance des chefs des établissements d'enseignement moyen. (Voir circulaire du 13 mars 1906. Annexe XXV, p. 39.)

(C VI)

TITRE III

MOYENS DE SURVEILLANCE, DE CONTROLE : BUREAUX ADMINISTRATIFS; INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN; CONCOURS GÉNÉRAL; CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT.

CHAPITRE PREMIER.

BUREAUX ADMINISTRATIFS.

Aux termes de l'article 11 de la loi du 1^{er} juin 1850, le Gouvernement, qui a la direction des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat, y exerce la surveillance par l'intermédiaire des inspecteurs et d'un bureau local d'administration.

Ce bureau est composé :

1^o Du collège des bourgmestre et échevins; le bourgmestre ou l'échevin délégué par lui en est président de droit;

2^o De six membres pour l'athénée et pour l'école moyenne établie dans une commune qui possède un athénée ou dont le collège des bourgmestre et échevins est formé de cinq membres;

3^o De quatre membres pour l'école moyenne qui ne se trouve ni dans l'une ni dans l'autre des deux conditions prémentionnées.

Ces membres sont nommés par le Gouvernement, sur une liste double de candidats présentés par le conseil communal.

La moitié au moins des candidats est prise en dehors du conseil communal, et c'est une faculté pour le conseil de présenter, dans tous les cas, des candidats pris hors de son sein.

L'article 12 de la loi de 1850 prescrit que les bureaux d'administration sont renouvelés tous les trois ans. En exécution de cette disposition, des arrêtés royaux des 14 février, 3 et 21 mars, 10 avril, 1^{er} mai et 11 juin 1908 ont renouvelé ces collèges pour la période triennale 1908-1910.

Les dispositions légales et réglementaires relatives à la composition et aux attributions des bureaux administratifs ont été rappelés dans une circulaire ministérielle du 15 octobre 1898 et reproduites *in extenso* dans le texte du 17^e rapport triennal.

Réglement des indemnités de route et de séjour des secrétaires-trésoriers. — Les secrétaires-trésoriers des établissements d'instruction moyenne au siège desquels ne se trouve pas d'agence de la Banque nationale, sont tenus, aux termes de l'article 28 de l'arrêté royal du 24 janvier 1880, de se rendre au siège de l'agence la plus proche pour effectuer le versement des retenues au profit de la caisse des veuves et orphelins du personnel administratif et enseignant des établissements dirigés par l'État.

Jusqu'ici aucune disposition n'avait été prise pour réglementer les indemnités qui pouvaient leur être octroyées du chef de ces déplacements.

L'arrêté royal du 24 mars 1906 (Annexe III, page 7) comble cette lacune; il fixe les frais de route et de séjour des secrétaires-trésoriers, par analogie au taux déterminé pour le secrétaire de l'ancienne école normale des humanités (6^e classe de l'arrêté royal du 27 octobre 1878) en réduisant toutefois de moitié l'indemnité de séjour, le service financier de l'établissement n'obligeant jamais les agents comptables à passer la nuit hors du lieu de leur domicile, et en tenant compte pour la fixation des frais de déplacement du taux alloué par les derniers arrêtés pris à cet effet pour les autres fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Une circulaire du 18 avril 1906 (Annexe XXVIII, page 41) en portant cet arrêté à la connaissance des bureaux administratifs, détermine les règles à suivre pour le calcul et l'imputation de ces indemnités.

Détermination du boni à répartir entre les membres du personnel enseignant. — La circulaire ministérielle du 14 mars 1854 n'avait pas précisé les règles à suivre pour déterminer le boni à répartir entre les membres du personnel enseignant. Il en était résulté peu à peu, à la suite des modifications apportées aux règlements organiques, des divergences assez notables dans la liquidation du casuel et cette absence de règles fixes avait fini par être préjudiciable dans certains cas aux membres du corps professoral; il convenait, d'ailleurs, de remédier aux retards apportés dans le paiement du boni et de donner ainsi satisfaction aux plaintes que soulevait la procédure suivie jusqu'ici.

Des mesures furent prises à ces fins par une circulaire ministérielle du 25 juin 1906 (Annexe XXXIII, p. 43), qui énumère les cas dans lesquels il y a lieu à répartition de l'excédent disponible et qui détermine d'une façon précise les recettes et les dépenses qui concourent à la formation du boni.

Pour hâter le paiement du casuel, la même circulaire invite les bureaux administratifs à dresser, avant la clôture de l'exercice, un état de répartition du boni et à l'annexer au compte correspondant.

Dépôt des fonds disponibles à la Caisse générale d'épargne et de retraite. — Aux termes de l'article 7 du règlement du 29 juillet 1905, le secrétaire trésorier doit déposer à la caisse d'épargne, sauf à l'en retirer en tout ou en partie suivant les besoins du service, toute somme disponible lorsqu'elle dépasse le douzième des ressources prévues au budget.

Des conflits s'étant élevés entre certains secrétaires trésoriers et des agents du Département des Finances au sujet des conditions à remplir pour effectuer les retraits de fonds, une circulaire du 9 mars 1907 (Annexe XLII, p. 62) a rappelé aux bureaux administratifs que les agents comptables ne peuvent opérer ces retraits que sous les conditions prévues par les circulaires des Ministres de l'Intérieur et de la Justice, du 31 mars 1866, et du Ministre des Finances du 22 mai suivant, qui invitent les commissions administratives des établissements publics à prendre une délibération déterminant jusqu'à concurrence de quelle somme les retraits peuvent être opérés sur la simple quittance du trésorier et ceux qui ne peuvent l'être qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

La circulaire tranche en outre certaines questions qui étaient controversées.

En décidant que les versements se feront en compte courant 1 1/2 p. c., elle exclut les dépôts sur livret, de manière que les retraits pourront ainsi toujours se faire sans adresser au préalable la demande d'abrégier les délais prévus par l'article 22 de la loi organique du 16 mars 1865.

Comme intermédiaires, en province, entre le comptable et la caisse d'épargne, elle ne reconnaît que les agences de la Banque nationale et les bureaux des receveurs des contributions en excluant les bureaux des percepteurs des postes.

Cette circulaire détermine enfin la portée qu'il faut donner aux termes « suivant les besoins du service », insérés dans l'article 7 du règlement de comptabilité du 29 juillet 1903.

Décoration civique. — V. Titre II, chap. IV.

CHAPITRE II.

DE L'INSPECTION.

ANNÉE 1906.

Un arrêté ministériel du 27 octobre 1906 a chargé d'une mission d'inspection dans l'intérêt de l'enseignement moyen, M. Ploumen, H., docteur en sciences physiques et mathématiques, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Chimay.

Sa mission s'étend plus spécialement aux cours de sciences dans les établissements d'enseignement moyen soumis au régime des lois du 1^{er} juin 1880 et du 15 juin 1881.

Il devra s'acquitter en outre de telles autres missions qui lui seront confiées.

En dehors de son traitement de professeur, y compris sa part de minerval, il

jouira d'une indemnité annuelle de 1,200 francs, et de frais de route et de séjour dont le montant ne pourra dépasser le maximum de 2,000 par an.

ANNÉE 1907.

Un arrêté royal du 24 juin 1907 porte au taux de 7,500 francs par an le traitement maximum de M. Fosséprez, A., inspecteur de l'enseignement moyen, pour les cours de gymnastique.

Par arrêté royal du 26 septembre 1907, M. Ploumen, H.-H.-G., docteur en sciences physiques et mathématiques, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Liège, chargé d'une mission d'inspection, est nommé inspecteur de l'enseignement moyen, au traitement de 6,000 francs.

M. Ploumen, préqualifié, inspectera plus spécialement les cours de sciences mathématiques et naturelles dans les établissements soumis au régime des lois du 1^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881, en remplacement de M. Klompers délégué à l'administration centrale. Il aura, de plus, à s'acquitter de telles autres missions qui lui seront confiées.

Un arrêté royal du 26 septembre 1907 accepte la démission offerte par M. Kleyntjens (J.-C.) des fonctions d'inspecteur de l'enseignement moyen et l'autorise à en conserver le titre honorifique ainsi qu'à faire valoir ses droits à la pension.

Par arrêté ministériel du 7 octobre 1907, M. Duqué, J., professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour la philologie germanique, professeur de langues germaniques à l'athénée royal d'Anvers a été chargé d'une mission d'inspection dans l'intérêt de l'enseignement moyen.

M. Duqué, préqualifié inspectera plus spécialement les cours de langues germaniques dans les établissements d'enseignement moyen soumis au régime des lois du 1 juin 1850 et du 15 juin 1881.

Il s'acquittera de telles autres fonctions qui lui seront confiées.

ANNÉE 1908.

Un arrêté royal du 14 février 1908, fixe au taux moyen de 8,600 francs le traitement de M. Klompers, T., inspecteur général de l'enseignement moyen.

Un arrêté royal du 14 février 1908, fixe au taux moyen de 6,500 francs le traitement de M. Goemans, L., inspecteur de l'enseignement moyen.

Un arrêté royal du 16 juillet 1908, fixe le traitement de M. De Looze, H., inspecteur de l'enseignement de la musique, au taux maximum de 4,500 francs.

Pendant la période triennale, qui fait l'objet du présent rapport, l'inspection a été frappée de trois deuils cruels.

La mort a enlevé successivement M. Shaw, inspecteur des cours de dessin et MM. Cambier et Gilles, inspecteurs généraux honoraires.

La carrière de ces trois regrettés défunts est retracée dans les discours suivants prononcés à leurs funérailles par M. Klompers, inspecteur général, actuellement directeur général de l'enseignement moyen.

Discours prononcé aux obsèques de M. Shaw, inspecteur des cours de dessin.

« Messieurs, la mort a de ces acharnements bizarres et cruels. Coup sur coup déjà l'inspection de l'enseignement moyen avait perdu, au moment de leur pleine activité, le regretté Derousseau et l'inspecteur général Tilman, dont la fin subite a si douloureusement affecté le corps enseignant.

Voici qu'un nouveau deuil la frappe, hélas ! dans un de ses membres les plus jeunes, les plus laborieux, les plus dévoués.

Le collègue qui nous est enlevé aujourd'hui était de ces hommes dont on peut dire, sans abus de mots, qu'ils ont mérité, par leur caractère et leur application intelligente à la tâche, une entière sympathie, une estime sans restriction. C'est de cette sympathie et de cette estime que je viens, Messieurs, au nom de l'inspection de l'enseignement moyen, donner un témoignage ému à sa famille et à ses amis qui pleurent sa perte inattendue et prématurée.

Gabriel Shaw était une nature distinguée. C'est ce qui, tout d'abord, frappait en lui. Réservé, moins froid qu'un peu timide, avec cette modestie vraie qui est signe de sagesse et de solide raison, il avait dans le regard, le geste et la parole ce je ne sais quoi qui révèle la distinction intérieure.

Tel il se manifestait à première vue, tel aussi il était. Car rien ne mentait en lui. La feinte était inconnue de cet homme loyal et franc. Celui qui l'approchait de plus près et qui avait le privilège de pénétrer plus avant dans la connaissance de son caractère et de sa vie, y découvrait les raisons de cette distinction : Shaw avait l'âme délicate, de nobles aspirations, des notions très nettes et fermement appliquées chaque jour sur la dignité personnelle et sur le devoir.

Cette dignité, pourtant, ne ressemblait en rien à la raideur ni à la sécheresse : il était profondément bon et généreux. Non seulement sa famille l'a éprouvé, sa pauvre mère surtout, inconsolable de se voir arracher un fils si tendre, si aimant, dans la fleur de l'âge et de l'espérance ; non seulement ses amis et ses collègues l'ont pu constater tous les jours ; mais aussi ses professeurs dont il dirigeait les travaux, soutenait les efforts, encourageait les initiatives, et dont le bien-être était un de ses grands soucis, ont eu des preuves répétées de sa bonté de cœur.

En même temps que les qualités de son caractère, celles de son esprit clair, sérieux et solide trouvèrent à se manifester largement dans ses difficiles fonctions d'inspecteur.

Fils de ses œuvres, il avait conquis, par un travail opiniâtre, une compétence incontestée dans les matières d'enseignement dont le Gouvernement lui avait confié l'inspection. Son grand bon sens et son expérience des classes et des élèves, son horreur de la routine et de toute idée reçue sans le contrôle de la réflexion lui avaient donné, sur les méthodes à appliquer, des vues qui rencontrèrent, dès qu'il les eut exprimées, l'assentiment des hommes d'école.

Lorsque le Gouvernement songea, en 1904, à élaborer de nouveaux programmes pour l'enseignement du dessin, il fit appel au dévouement et aux connaissances de ses inspecteurs spéciaux ; et, comme Shaw aimait de tout son cœur l'enseignement et ses fonctions, il se mit sans tarder au travail. La rédaction définitive des programmes de dessin lui dut une foule de vues justes et pratiques, et l'on peut dire que sa part dans la nouvelle orientation de ces études fut capitale.

Mais il désirait diriger plus continuellement les maîtres et les élèves et suppléer à la rareté forcée de ses visites de classes, par l'élaboration d'un manuel qui fixât les principes de la méthode dans une des parties les plus importantes des études de dessin. Sans doute, ce manuel est élémentaire : qui ne sait, pourtant, que les livres de ce genre sont difficiles à composer et que d'y réussir révèle un ensemble de qualités assez rares : l'intelligence parfaite des besoins de l'enseignement, la clarté, la logique de l'esprit, la patience, ce tact pédagogique enfin qui, s'il n'est un don, ne s'acquiert qu'au prix des plus grands efforts.

Le *Cours élémentaire de projections orthogonales* fut inscrit par le Conseil de perfectionnement sur la liste des livres classiques. Il mérite d'y rester aussi longtemps que de nouveaux besoins ne nous forceront pas à changer les programmes établis.

D'autre part, Messieurs, qui ne se rappelle les succès obtenus par le compartiment de l'enseignement moyen belge aux expositions de Paris, de Saint-Louis et de Liège? C'est à Shaw que revient incontestablement une large part de ces succès.

Aussi le Gouvernement avait-il voulu récompenser ce zèle sincère et ce talent toujours au service de l'instruction publique en obtenant du Roi sa nomination de chevalier de l'ordre de Léopold.

Hélas ! elle fut trop brève la joie que lui apporta cet honneur si mérité. Déjà depuis un an un mal mystérieux et profond avait atteint notre collègue. Il eut l'illusion, comme nous tous, qu'un court repos suffirait pour le rétablir. Nous le vîmes, après un peu de temps, remettre la main à ses travaux ordinaires et reprendre sa place parmi nous, confiant en une guérison prochaine et définitive. Bientôt après, le mal reprit plus intense ; arrêté un instant dans sa marche, il se réveilla plus terrible que jamais et eut enfin raison d'une constitution jeune et robuste.

Quelle vision douloureuse dut avoir, aux premières approches de la mort, cet homme frappé en pleine œuvre, dans toute la force des années, de l'intelligence et des affections ! Il en était arrivé à cette étape de l'existence du travailleur où la peine fructifie, où la moisson lève. Il allait voir, avec quelle joie ! les rêves qu'il formait pour l'enseignement réalisés enfin, et ses efforts couronnés des plus heureux résultats. Ses fonctions, ses amis, sa famille, sa vieille mère réclamaient encore de lui son dévouement, son amitié, sa tendresse.

Non, non, tout est fini : au milieu de la carrière, la partie la plus rude franchie, il faut mourir !

A-t-il eu cette pensée désolante qui en cet instant s'impose à nous ?

Oui, sans doute. Mais après le premier moment de stupeur et de déchirement, une autre pensée fortifiante et consolatrice se sera éveillée dans son âme, la même qui nous vient devant ce cercueil clos sur une vie consacrée au devoir.

Shaw s'est endormi dans la paix éternelle avec la confiance d'avoir, de toutes les forces de son être, rempli sa tâche ici-bas.

Eh ! qu'importe le nombre des jours que nous ajoutons les uns aux autres ! Notre bonne volonté ne se mesure pas à la longueur de notre existence, mais à l'élévation de notre idéal et à la vaillance de nos efforts.

Puisse cette idée réconfortante, puisse la grande part que prennent à la douleur de sa famille éplorée les compagnons de ses travaux, adoucir quelque peu l'amertume des larmes répandues sur sa mort.

La divine justice, nous en avons le ferme espoir, lui accordera la récompense de ses œuvres.

C'est dans ces pensées résignées et sereines, cher et regretté collègue, que nous l'adressons ici notre suprême adieu. »

Discours prononcé aux obsèques de M. A. Cambier, inspecteur général honoraire de l'enseignement moyen.

« Qu'il me soit permis, au nom de Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts et de l'enseignement moyen tout entier, de déposer au pied de ce cercueil un hommage de légitimes regrets et de prendre une part émue au deuil qui vient de frapper trop soudainement cette demeure.

Voici dix ans environ que l'inspecteur général Cambier prit sa retraite; mais l'administration centrale garde toujours vivant le souvenir de l'éminent fonctionnaire qui, durant une carrière de plus de quarante ans, rendit les plus précieux services à la cause de l'instruction moyenne.

Sa vie l'avait préparé, d'une façon toute spéciale, aux fonctions élevées qu'il a su remplir avec une autorité si simple, si digne, si respectable. Élève au collège de Mons, devenu athénée royal en 1850, il assista pour ainsi dire à la naissance de notre enseignement moyen officiel, recueillit les premiers fruits de programmes mieux conçus et plus sévèrement exécutés, et prit place parmi les lauréats des premiers concours généraux.

Entré en 1855 à l'école normale des sciences à Gand, il s'y distingua par son travail opiniâtre et par les qualités exceptionnellement solide de son esprit.

On peut dire qu'il était né mathématicien et professeur. Chargé tour à tour des chaires de sciences naturelles au collège communal de Huy, de mathématiques au collège de Nivelles, puis aux athénées royaux de Bruges, de Mons et de Bruxelles, partout il enseigna avec une intelligence, un dévouement et un succès dont ses anciens élèves n'ont pas perdu la mémoire.

Pourtant il ne borna pas son activité aux cours difficiles dont il avait la charge et la responsabilité.

Il publia des manuels scientifiques qui, grâce à leur valeur pédagogique, furent répandus aussitôt dans toutes les écoles du pays, et dont la vogue est loin d'être éteinte. Lors de la grandiose manifestation du 30 janvier 1898 en l'honneur du regretté défunt, M. Massau, professeur à l'université de Gand, son ancien élève, a pu dire de Cambier :

« Ses traités de géométrie pure, de trigonométrie, de géométrie trilinéaire, »
 « constituent un ensemble remarquable. On y trouve une collection d'exercices »
 « gradués avec un art admirable, fruit de longues années de travail et d'expé- »
 « rience. »

Cambier fit paraître aussi dans diverses revues, des articles qui brillent par leur netteté, leur pénétration et par cette qualité qu'il possédait à un degré supérieur, l'invention mathématique.

Son enseignement et ses travaux le portèrent d'eux-mêmes, en 1882, au poste d'inspecteur d'enseignement moyen pour les sciences. Ce qu'il fut dans l'inspection, on l'a dit dans les termes les plus flatteurs et les plus justes le jour de sa

retraite. Les professeurs dont il inspecta les cours ont apprécié à leur haute valeur ces visites si suggestives, si pleines d'indications précieuses et d'encouragements. Je puis en parler pour l'avoir vu à l'œuvre moi-même à l'athénée royal d'Anvers. Il avait une façon particulièrement intéressante de conduire ses inspections.

Sa compétence, son expérience, la précision de son esprit se révélaient dans les moindres mots qu'il prononçait. Ses interrogations, toujours lucides et pratiques, étaient de sûrs modèles de méthode, des leçons tout à la fois pour le maître et les élèves.

Joignez à cela le tour original et bon enfant de sa parole, cet art de détendre par une boutade les esprits, dans une classe trop longuement attentive et fatiguée.

Nul parmi les professeurs dont Cambier fut le chef et le guide vénéré ne se souvient aujourd'hui sans émotion de ses inspections minutieuses, complètes et toujours fécondes pour le progrès des études.

Son caractère était de la même bonne et solide matière que son intelligence et son savoir. Il était d'une loyauté franche qui découvrait aussitôt l'homme de cœur et de tenace énergie. C'était aussi et avant tout un ami incorruptible de la justice.

M. le préfet Jopken disait en 1898 à l'inspecteur général récemment retraité :
 « Nous sommes pénétrés de cette conviction profonde que la collection de vos
 » rapports à l'autorité supérieure ne peut être qu'un monument de loyauté érigé
 » à la prospérité de l'enseignement moyen. »

Ce magnifique éloge, je puis le proclamer en connaissance de cause, est aussi mérité qu'éloquant.

Que de bien le défunt ne trouva-t-il pas moyen d'accomplir dans sa carrière d'inspecteur ! Protecteur infatigable des maîtres zélés, redresseur courageux de leurs griefs, il s'était acquis de nombreux titres à la reconnaissance du corps enseignant. Je suis de ceux — et je remplis à le dire un devoir bien doux et cher — qui, au souvenir de sa bienveillance maintes fois éprouvée, lui gardent un sentiment de profonde gratitude.

La réforme des programmes de sciences dans les athénées royaux et les écoles moyennes lui est redevable d'un apport précieux. Le Conseil de perfectionnement et le Gouvernement lui-même aimaient à s'inspirer souvent des avis d'un homme dont ils savaient la compétence et l'absolu dévouement aux intérêts de l'instruction publique.

Le 1^{er} mai 1896, Cambier fut élevé aux fonctions d'inspecteur général, digne couronnement d'une carrière consacrée à l'enseignement, d'une vie absorbée tout entière par le souci des progrès à réaliser dans les études moyennes.

Devant cette vie si noble nous nous inclinons avec respect, et avec une pleine confiance dans la justice divine.

Cette vie est par elle-même une haute leçon de droiture, de dignité simple, de désintéressement, d'attachement au devoir pour tous ceux qui ont engagé leur existence dans la laborieuse voie où le défunt déploya tant de vertus.

A sa veuve inconsolable, à ses enfants et petits-enfants éplorés, qu'il aimait d'un si tendre amour, j'apporte le respectueux et sincère tribut de condoléances de Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts, des fonctionnaires de l'administration centrale et de l'enseignement moyen. »

Discours prononcé aux obsèques de M. Gilles, inspecteur général honoraire de l'enseignement moyen.

« A peine trois mois sont-ils écoulés depuis les funérailles d'Augustin Cambier qu'un nouveau deuil frappe l'inspection de l'enseignement moyen.

Cette fois, c'est autour du cercueil de notre vénérable doyen d'âge, de l'inspecteur général honoraire Gilles, que la mort nous réunit dans un unanime regret.

Depuis sa mise à la pension en 1895, les deuils, hélas ! n'ont pas épargné le corps inspectoral. Dans sa retraite Gilles a pu voir bien des inspecteurs succomber en pleine tâche.

A son tour, voici que ses années sont révolues et que le Seigneur l'a rappelé à lui, après une vie comblée de jours et de travaux utiles.

Je n'ai pas eu l'honneur de connaître Gilles dans l'inspection, mais les traces de sa longue, de son active carrière restent marquées dans l'administration comme dans l'enseignement, et, pour rappeler ici les qualités de son esprit et de son cœur, il m'a suffi de consulter la fidèle mémoire de ses collaborateurs ou de ses amis.

Gilles était né le 6 juillet 1826. Il fit de brillantes études au petit séminaire de Saint-Trond. Après sa sortie du collège, il hésita, sans doute, quelque temps sur sa vocation, car ce n'est qu'à l'âge de 22 ans qu'il entra à l'école normale des humanités de Liège, d'où il sortit en 1852 avec le titre de professeur agrégé.

Le 4 octobre de la même année, il était désigné en qualité de surveillant à l'athénée de Bruges.

C'était commencer sa carrière de la façon la plus modeste, mais aussi la plus profitable. Quelle école que la surveillance pour une intelligence ouverte et une bonne volonté. Quels excellents enseignements apporte tous les jours cette vie de surveillant, plus rapprochée des élèves que celle du professeur ! C'est là, dans ce stage si plein de leçons, que Gilles, en même temps qu'il s'initiait aux détails les plus minutieux du service, apprit à connaître les élèves, à les aimer, à les diriger. C'est dans ce début de carrière que nous devons chercher le secret de son expérience des milieux scolaires et de l'autorité qu'il sut déployer plus tard comme professeur et comme inspecteur.

Après avoir refusé plusieurs promotions qui l'auraient éloigné d'une ville où il avait contracté des amitiés extrêmement précieuses, il eut le bonheur, en 1857, de se voir attaché à son athénée favori en qualité de professeur, d'abord des classes préparatoires, ensuite de la 5^e latine. Sa curiosité scientifique se tourna naturellement du côté de son enseignement et fixa pour toujours ses recherches dans les questions de grammaire, de pédagogie et d'éducation.

Sa compétence s'y révéla bientôt : des maîtres comme Rørsch et Delbœuf se plaisaient à reconnaître les services que leur avait rendus dans leurs travaux de grammaire ce modeste érudit.

Les articles, en grand nombre, qu'il publia dans la *Revue de l'Instruction publique* ont trait, pour la plupart, à ses études de prédilection.

Rappelons, en passant, que cette revue, sur le point de disparaître en 1865, fut sauvée grâce à ses efforts, combinés avec ceux de son ami Rørsch.

Ses articles et son enseignement, qui ne pouvaient manquer de recueillir les meilleurs succès, firent distinguer son sérieux mérite, et le Gouvernement le jugea digne d'occuper une chaire dans l'athénée de la capitale.

En 1869, il devint professeur de 4^e latine à Bruxelles. Son activité d'écrivain pédagogique n'y fit qu'augmenter. La revue scolaire *Le Progrès* publia un nombre considérable de ses études, où son érudition patiente et son grand sens pratique se découvrent à chaque page.

La nomination de l'inspecteur Demarteau à la direction de l'école normale de Liège avait laissé vacante l'inspection des humanités. Le Gouvernement confia à Gilles ces délicates fonctions.

Ce n'est pas sans quelque hésitation qu'il entra dans son nouveau poste, d'autant plus difficile pour lui qu'il s'était pour ainsi dire volontairement cantonné dans les classes inférieures et dans les études relatives aux matières de leurs programmes. Il l'avouait lui-même avec une bonhomie touchante, lors de la belle manifestation que l'enseignement moyen lui fit à l'occasion de sa retraite.

« A mes débuts, disait-il, je ne pouvais, sans faire montre d'une vanité extrême, avoir la prétention de posséder, dans l'enseignement des différentes branches que je devais inspecter, l'expérience et la connaissance des méthodes suivies par les professeurs qui avaient vieilli dans les classes que je visitais.

» Tout ce que je pouvais espérer était de saisir et de m'approprier ce que je trouvais chez eux de supérieur et m'en servir pour contribuer, à l'occasion, à former les débutants. Louer et féliciter les uns, encourager et diriger les autres, c'est ce que je pouvais faire de mieux. »

Voilà bien l'homme attaché de cœur à sa mission et y appliquant tout ce qu'il a d'intelligence et de savoir avec cette simplicité sans détours qui force la sympathie.

« Comme le psalmiste, disait-il encore dans sa réponse aux félicitations du corps professoral,— comme le psalmiste, je crois pouvoir dire que j'ai cherché la justice en tout, et, si jamais on m'a trouvé en défaut de ce côté, j'ai été un coupable bien involontaire. J'ai toujours cherché à respecter la dignité personnelle du professeur, et s'il m'est arrivé de devoir faire une observation à quelqu'un, — un père peut bien être obligé parfois d'en adresser à l'un de ses enfants — je l'ai toujours fait avec bienveillance. »

La bienveillance, la bonhomie, le sens de la justice étaient, en effet, la caractéristique de cet homme qui a répandu, pendant dix-sept ans, dans les écoles moyennes et les athénées du pays, en témoignage de son amour pour l'enseignement public, les fruits de sa vieille expérience et de sa curieuse érudition.

Les services rendus par Gilles à l'Administration de l'instruction moyenne furent surtout appréciés dans la préparation et l'élaboration des grandes réformes de cet enseignement en 1881 et 1887. Les programmes des athénées subirent en 1881 des remaniements considérables, de même ceux des écoles moyennes pour garçons. L'enseignement moyen pour filles fut créé et organisé d'une pièce dans beaucoup de communes. Le nombre des établissements d'instruction secondaire fut doublé. La mise en pratique de ces programmes et le fonctionnement des nouvelles écoles suscitèrent à l'inspection des difficultés de tout genre dont Gilles prit sa part avec un zèle au-dessus de tout éloge.

Il était d'ailleurs né organisateur, il avait l'esprit clair et plein de ressources, et la ténacité dont ses écrits témoignent, il savait l'employer aussi bien dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels.

Gilles avait, depuis 1885, succédé à l'inspecteur général Dumont. Sa responsabilité et son labeur s'en étaient encore accrus, mais il avait une nature robuste que le travail n'effrayait pas.

La seconde réforme des humanités, celle de 1887, trouva en lui un collaborateur intelligent. L'Administration lui fut redevable, dans ces circonstances, de mainte idée sage et pratique que sa longue expérience de l'enseignement était seule capable de suggérer.

Il serait d'ailleurs impossible de citer, dans le détail, toutes les modifications heureuses dues à l'initiative de Gilles dans l'organisation des concours généraux, la rédaction des programmes et des règlements. On peut affirmer, en somme, que là où il trouvait du bien à faire aux études, des abus à réformer dans les écoles, il ne se déroba jamais à sa tâche.

Que peut-on dire de plus d'un fonctionnaire à qui le gouvernement avait remis le soin de si graves intérêts ! Le personnel enseignant prisait haut la valeur de son inspecteur général, et ce n'est pas sans une vive émotion que nous songeons en ce moment à l'imposante manifestation de 1896 qui couronna d'une façon si éclatante une digne et féconde carrière.

Contrairement à tant d'autres, Gilles eut le privilège de jouir, pendant de nombreuses années, de sa retraite. Il put vivre encore longtemps parmi les siens dans un repos largement mérité. Jamais pourtant il ne quitta le souci de l'enseignement auquel il avait consacré le meilleur de son existence.

Il mourut en paix, fort qu'il était de la conscience du devoir fidèlement obéi. Nous saluons son cercueil avec le respect que l'on doit à ceux qui, par leur ardeur et leur zèle obstiné pour le bien, ont fait de leur vie une œuvre utile et méritoire.

Que ses enfants éplorés, que sa famille veuillent accepter, en ce triste moment, le sincère hommage de condoléances que je leur présente au nom de Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts, de l'Administration centrale de l'enseignement moyen et du corps enseignant tout entier. »

CHAPITRE III.

CONCOURS GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ

I. ENSEIGNEMENT MOYEN DU PREMIER DEGRÉ.

Les concours généraux de l'enseignement moyen du premier degré, pendant la période triennale qui fait l'objet du présent rapport, ont été orga-

misés d'après les dispositions des arrêtés royaux des 5 mai 1906, 30 mai 1907 et 5 juin 1908.

L'arrêté royal du 5 mai 1906 est inséré aux annexes du présent rapport. (Annexe V, p. 9.)

Ont concouru :

En 1906 : les classes de rhétorique et de troisième de chacune des deux sections des humanités anciennes et des classes de rhétorique et de troisième de chacune des deux sections des humanités modernes.

En 1907 : les classes de rhétorique et de troisième de chacune des deux sections des humanités anciennes et la classe de rhétorique et de seconde de chacune des deux sections des humanités modernes.

En 1908 : les classes de rhétorique et de seconde de chacune des deux sections des humanités anciennes et les classes de rhétorique et de seconde de chacune des deux sections des humanités modernes.

II. ENSEIGNEMENT MOYEN DU SECOND DEGRÉ.

Les concours généraux des écoles moyennes de garçons et de filles, pendant la même période, ont été organisés d'après les dispositions contenues dans les arrêtés royaux des 5 mai 1906, 30 mai 1907 et 5 juin 1908.

Les arrêtés royaux du 5 mai 1906 sont insérés aux Annexes du rapport. (Annexes VI et VII, pp. 15 et 18.)

Ils ont eu pour base le programme officiel des écoles moyennes de l'Etat.

Nous renvoyons, pour tout ce qui concerne les concours, tant du premier que du second degré, au rapport publié, chaque année, par le Gouvernement au journal officiel.

Le rapport sur le concours de 1906 donne le texte des sujets de composition et indique :

- 1° Les classes qui ont pris part au concours ;
- 2° Les noms des délégués qui ont surveillé les concurrents ;
- 3° Les noms des membres des jurys qui ont examiné les compositions ;
- 4° Les noms des élèves, avec mention des établissements auxquels ils appartiennent, qui ont obtenu au moins la moitié des points ;

Et pour le concours général des athénées et des collèges :

- A. Le nombre d'élèves inscrits ;
- B. Le nombre des élèves admis et celui des élèves non admis à concourir ;
- C. Le nombre des concurrents et celui des absents avec ou sans motifs légitimes ;
- D. La moyenne du nombre des points obtenus dans chaque matière par les élèves concurrents ayant réuni :
 - a) Au moins la moitié du maximum des points ;
 - b) Au moins le quart du maximum des points ;
 - c) Moins du quart des points ;
 - d) Zéro point ou ayant refusé de concourir ;
 - e) La moyenne générale des points obtenus pour chaque matière par les établissements qui ont pris part aux épreuves.

Nous indiquons ci-après les modifications introduites dans les arrêtés royaux organiques du concours général de 1906, en vue des concours généraux de 1907 et 1908.

A. — CONCOURS GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU PREMIER DEGRÉ.

1^o En 1907 :

Art. 5, § 1^{er}. Le concours a pour objet dans les classes de rhétorique, de seconde, de troisième et de quatrième, tant de la section des humanités anciennes que de la section des humanités modernes :

a) Une composition française (sans dictionnaire) pour les élèves des établissements de la région wallonne ;

Une composition flamande (sans dictionnaire) pour les élèves des établissements de la région flamande ;

Une composition allemande (sans dictionnaire) pour les élèves des établissements de la région allemande ;

b) Une composition flamande ou allemande (sans dictionnaire) pour les élèves des établissements de la région wallonne ; une composition française (sans dictionnaire) pour les élèves des établissements de la région flamande ou allemande et, en outre :

EN RHÉTORIQUE DES HUMANITÉS ANCIENNES.

<i>Section grecque-latine.</i>	<i>Section latine.</i>
1 ^o Une version latine (sans dictionnaire) ;	1 ^o Une version latine (sans dictionnaire),
2 ^o Une version grecque (sans dictionnaire) ;	2 ^o Les mathématiques ;
3 ^o Les mathématiques ;	3 ^o Le dessin géométrique ;
4 ^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :	4 ^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :
a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;	a) L'histoire et la géographie ;
b) L'histoire de la géographie ;	b) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue.
c) Les sciences naturelles (physique et notions de chimie).	

EN SECONDE DES HUMANITÉS ANCIENNES.

<i>Section grecque-latine.</i>	<i>Section latine.</i>
1 ^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :	1 ^o Une version latine (sans dictionnaire) ;
a) Une version latine (sans dictionnaire) ;	2 ^o Les mathématiques ;
	3 ^o Le dessin géométrique ;

b) Une version grecque (sans dictionnaire);

2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;

b) L'histoire et la géographie ;

c) Les mathématiques ;

d) Les sciences naturelles (physique).

4° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) L'histoire et la géographie ;

b) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;

c) Les sciences naturelles (physique).

EN TROISIÈME DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Section grecque-latine.

1° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) Un thème latin (sans dictionnaire) ou une version latine (sans dictionnaire) ;

b) Une version grecque (sans dictionnaire);

2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;

b) L'histoire et la géographie ;

c) Les mathématiques ;

d) Les sciences naturelles (zoologie et botanique).

Section latine.

1° Un thème latin (sans dictionnaire) ou une version latine (sans dictionnaire) à désigner par le sort;

2° Les mathématiques ;

3° Le dessin géométrique ;

4° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) L'histoire et la géographie ;

b) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;

c) Les sciences naturelles (physique).

EN QUATRIÈME DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Section grecque-latine.

1° Un thème latin (sans dictionnaire);

2° Une version grecque (avec dictionnaire);

5° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) L'histoire et la géographie ;

b) Les mathématiques ;

c) Les sciences naturelles (zoologie et botanique).

Section latine.

1° Un thème latin (sans dictionnaire);

2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) L'histoire et la géographie ;

b) Les mathématiques ;

c) Les sciences naturelles (zoologie et botanique).

EN RHÉTORIQUE DES HUMANITÉS MODERNES.

Section industrielle et commerciale.

- 1° Les sciences commerciales et l'économie politique ;
- 2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) La chimie ;
 - b) Les mathématiques ;
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) L'histoire et la géographie ;
 - b) Une composition (sans dictionnaire) dans la troisième et dans la quatrième langues.

Section scientifique.

- 1° Une composition (sans dictionnaire) dans la troisième langue ;
- 2° Les mathématiques ;
- 3° Le dessin géométrique ;
- 4° L'histoire et la géographie.

EN SECONDE DES HUMANITÉS MODERNES.

Section industrielle et commerciale.

- 1° Les sciences commerciales ;
- 2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
 - b) L'histoire et la géographie ;
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Les mathématiques ;
 - b) Les sciences naturelles (chimie et physique).

Section scientifique.

- 1° Les mathématiques ;
- 2° Le dessin géométrique ;
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
 - b) L'histoire et la géographie ;
 - c) Les sciences naturelles (physique).

EN TROISIÈME DES HUMANITÉS MODERNES.

Section industrielle et commerciale.

- 1° Les sciences commerciales ;
- 2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
 - b) L'histoire et la géographie ;
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Les mathématiques ;
 - b) Les sciences naturelles (physique).

Section scientifique.

- 1° Les mathématiques ;
- 2° Le dessin géométrique ;
- 3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :
 - a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
 - b) L'histoire et la géographie ;
 - c) Les sciences naturelles (physique).

EN QUATRIÈME DES HUMANITÉS MODERNES.

1° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue;
- b) L'histoire et la géographie;

2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Les sciences commerciales;
- b) Les mathématiques;
- c) Les sciences naturelles (botanique et zoologie).

En 1908.

EN SECONDE DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Section grecque-latine.

1° Une version latine (sans dictionnaire);

2° Une version grecque (sans dictionnaire);

3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue;
- b) L'histoire et la géographie;

4° Une des matières suivantes à désigner par le sort;

- a) Les mathématiques;
- b) Les sciences naturelles (physique).

Section latine.

1° Une version latine (sans dictionnaire);

2° Les mathématiques;

3° Le dessin géométrique;

4° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) L'histoire et la géographie;
- b) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue;
- c) Les sciences naturelles (physique).

EN TROISIÈME DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Section grecque-latine.

1° Un thème latin (sans dictionnaire) ou une version latine (sans dictionnaire) à désigner par le sort;

2° Une version grecque (sans dictionnaire);

3° Une des matières suivantes à désigner par le sort;

- a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue;
- b) L'histoire et la géographie;

4° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Les mathématiques;
- b) Les sciences naturelles (zoologie et botanique).

Section latine.

1° Un thème latin (sans dictionnaire) ou une version latine (sans dictionnaire) à désigner par le sort;

2° Les mathématiques;

3° Le dessin géométrique;

4° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) L'histoire et la géographie;
- b) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue;
- c) Les sciences naturelles (physique).

**B. CONCOURS GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU SECOND DEGRÉ
POUR GARÇONS ET POUR FILLES, EN 1907 ET EN 1908.**

Aucune modification n'a été apportée aux arrêtés royaux organiques des concours de 1906, en vue des concours généraux de 1907 et de 1908, tant pour garçons que pour filles.

Transport gratuit sur les lignes de l'État, des élèves appelés à Bruxelles pour subir l'examen oral du concours général. — Le Gouvernement a continué pendant les années 1906, 1907 et 1908, à prendre à sa charge les frais de transport, sur les lignes de l'État, des concurrents appelés à Bruxelles pour subir l'examen oral prescrit par les arrêtés organiques des concours généraux du premier degré.

La dépense s'est élevée de ce chef :

En 1906 à fr.	203.63
En 1907 à »	154.70
En 1908 à »	217.10

Distribution des prix. Discours d'apparat. — Comme le mentionne le précédent rapport triennal, la distribution des prix aux lauréats du concours général de l'enseignement moyen du premier degré se fait en même temps que la remise des récompenses aux lauréats du concours universitaire.

La mission de prononcer le discours d'apparat à cette cérémonie est confiée alternativement à un professeur d'une université de l'État et à un membre du corps enseignant des athénées royaux. Ont été chargés de prononcer le discours :

- En 1906, M. Gérard, préfet des études de l'athénée royal de Namur;
- En 1907, M. Van den Bossche, professeur à l'université de Gand;
- En 1908, M. Liégeois, professeur à l'athénée royal d'Ixelles.



CHAPITRE IV.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

Composition du conseil. — Un des membres les plus distingués du conseil, M. le général De Tilly, commandant, directeur des études de l'école militaire, est décédé au cours de la période triennale.

M. De Tilly avait été nommé membre du conseil par arrêté royal du 17 février 1891.

Un arrêté royal du 29 octobre 1906 l'a remplacé par M. Leman (G.), général-major du génie, commandant, directeur des études de l'école militaire.

Voici la composition du conseil au 31 décembre 1908 :

MM. Braun (A.), sénateur, à Bruxelles ;
 Collard (F.), professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Louvain ;
 de Bavay (G.), conseiller à la cour de cassation ;
 De Ceuleneer (A.), professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand ;
 le chevalier de Corswarem, ancien membre de la Chambre des Représentants ;
 Kurth (G.), professeur émérite à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège ;
 Leman (G.), général-major, commandant, directeur des études à l'école militaire ;
 Mansion, professeur à la faculté des sciences de l'université de Gand ;
 Merten (O.), professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège ;
 Neuberg, professeur à la faculté des sciences de l'université de Liège.

Le conseil se compose, aux termes de l'arrêté royal du 16 février 1852, de huit membres au moins et de dix membres au plus. Il ne peut délibérer s'il n'y a au moins cinq membres présents. Toute résolution est prise à la majorité absolue.

Le directeur général de l'enseignement moyen, l'inspecteur général de l'enseignement moyen et quatre personnes désignées par le Ministre, parmi les préfets des études et les professeurs des athénées, assistent aux séances générales du conseil avec voix consultative. Les quatre membres adjoints, pris dans le corps professoral, sont remplacés par moitié chaque année. Lorsque le conseil doit s'occuper spécialement des écoles moyennes, deux directeurs de ces écoles peuvent y être appelés, en remplacement des deux membres adjoints les plus récemment nommés.

Les inspecteurs de l'enseignement moyen peuvent également assister aux séances sur l'invitation soit du Ministre, soit du Conseil lui-même.

Membres adjoints. — Ont siégé comme membres adjoints :

DATE DE L'ARRÊTÉ.	NOMS ET FONCTIONS DES TITULAIRES.	ANNÉES SCOLAIRES.
27 octobre 1906.	MM. Gérard, préfet des études de l'athénée royal de Namur. Straetmans, professeur de sciences naturelles à l'athénée royal d'Anvers.	1906-1907, 1907-1908
26 septembre 1907.	Gelders, préfet des études de l'athénée royal de Louvain. Preud'homme, professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Gand.	1907-1908, 1908-1909
28 décembre 1908.	Mathieu, préfet des études de l'athénée royal de Verviers. Liégeois, professeur de rhétorique française à l'athénée royal d'Ixelles.	1908-1909, 1909-1910

Secrétaire du conseil. — Les fonctions de secrétaire du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne ont continué à être remplies par M. van Autryve, F., directeur à l'administration de l'enseignement moyen.

Travaux du conseil. — Aux termes de l'article 33 de la loi du 1^{er} juin 1850, le conseil de perfectionnement est chargé de donner son avis sur les programmes des études, d'examiner les livres employés dans l'enseignement ou donnés en prix dans les établissements soumis au régime des lois du 1^{er} juin 1850 et du 13 juin 1881 ; il propose les instructions à donner aux inspecteurs, prend connaissance de leurs rapports et délibère sur tous les objets qui intéressent les progrès des études.

Les pages 309 et suivantes des Annexes du présent rapport reproduisent les extraits des procès-verbaux des séances dans lesquelles le conseil a examiné les questions les plus importantes qui ont surgi pendant la période qui nous occupe.

Instructions à suivre pour l'examen des ouvrages soumis au Conseil. — Dans le courant de la période triennale dont s'occupe le présent rapport, le Gouvernement a jugé utile d'adresser aux chefs des établissements d'enseignement moyen, des instructions au sujet des ouvrages soumis à l'examen du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

La circulaire du 31 janvier 1908, transmissive de ces instructions, est reproduite aux annexes du rapport. (Annexe LIX, p. 124.)

Dispense de la condition du diplôme légal. — Aucune dispense n'a été accordée pendant la période triennale 1906-1908.

(CXXVI)

TITRE IV

ÉCOLES NORMALES POUR LA FORMATION DE PROFESSEURS ET DE REGENTES D'ÉCOLE MOYENNE. JURYS CHARGÉS DE PROCÉDER AUX EXAMENS.

CHAPITRE PREMIER

SECTIONS NORMALES DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ INFÉRIEUR POUR GARÇONS
ÉTABLIES A GAND ET A NIVELLES.

Organisation. — Les dispositions réglementaires relatives à l'enseignement normal pour garçons n'ont subi aucune modification.

SECTION NORMALE MOYENNE DE GAND.

Composition du corps professoral au 31 décembre 1908 :

Directeur :

M. Roegiers, A., chargé, en outre, de donner les cours de psychologie, de logique et de morale, d'histoire de la pédagogie, ainsi que l'exposé de la législation de l'enseignement moyen.

Professeurs :

MM. Rombaut : cours de religion ;
Kirsch : cours de français et exercices de méthodologie pratique ;
De Sorgher : cours d'histoire, en seconde année ; de méthodologie pratique ;
Wasteels : mathématiques (arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie) ; topographie ; exercices de méthodologie ;
Van Acker : droit public et économie politique ;
Van Rijn : cours d'allemand et d'anglais ;
Campers : géographie et histoire, en première année d'études ; dessin ; histoire de l'art, en seconde année ; sciences commerciales ;
Wijngaerts : zoologie ; exercices pratiques ;
Hermanne : physique et manipulations ;
Abeele : cours de langue flamande et d'histoire de la littérature flamande ;

Lambrecht, L. : langue et littérature flamande ;
 Pelseneer : chimie et botanique ; exercices pratiques ; excursions ;
 Janmart : géographie en seconde année ;
 Vercoullie : cours de grammaire générale comparée ;
 Dusausoy : géométrie analytique ; géométrie descriptive et mécanique ;
 Van Swieten : gymnastique.

Admissions. — Pendant la période triennale, 75 élèves ont suivi les cours de la section, savoir :

	Première année d'études.	Seconde année d'études.	Total.
Année scolaire 1905-1906. . .	16	10	26
— 1906-1907. . .	11	14	25
— 1907-1908. . .	12	12	24

SECTION NORMALE MOYENNE DE NIVELLES.

Composition du corps professoral au 31 décembre 1908 :

Directeur :

M. Connerotte, chargé, en outre, des cours de littérature française, de psychologie, de logique et de morale.

Professeurs :

MM. Debienne : religion ;
 Gillet : mathématiques ;
 Demeur : grammaire française ;
 Borlée, M. : histoire de la pédagogie pratique de l'enseignement ;
 Noé : langue flamande ;
 Douniaux : sciences naturelles et excursions scientifiques ;
 Buisseret, J. : histoire et géographie ;
 Darcheville : dessin ; histoire de l'art ;
 Gillot, V. : langue allemande et langue anglaise ;
 Nicaise, H. : sciences commerciales et gymnastique ;
 Bruyère : droit constitutionnel ; économie politique.

Admissions. — 76 élèves ont été admis à suivre les cours pendant la période triennale :

	Première année d'études.	Seconde année d'études.	Total.
Année scolaire 1905-1906. . .	12	13	25
— 1906-1907. . .	14	8	22
— 1907-1908. . .	17	12	29



CHAPITRE II.

SECTIONS NORMALES DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ INFÉRIEUR POUR FILLES,
ÉTABLIES A BRUXELLES ET A LIÈGE.

Organisation. — Les règlements relatifs aux cours normaux moyens pour filles n'ont subi aucune modification.

Section normale moyenne de Bruxelles.

Personnel au 31 décembre 1908 :

M^{lle} Monod, chargée, en outre, du cours de méthodologie.

Professeurs :

MM. Delmez : religion ;

Denis : géographie ;

M^{lle} Sarrère : grammaire générale, théorie littéraire et tenue des livres ;

M^{me} Jacobs-Scherpenberg : mathématiques, chimie, minéralogie, économie domestique et hygiène ;

M. Van Kalken : langue et littérature flamandes ;

M^{les} Steingers : langue anglaise ;

Thiel : langue allemande ;

Coenraets : botanique ;

M^{mes} Van Tricht-Bernheim : zoologie et géographie ;

Duvivier-Matthys : physique ;

M^{les} Hamélius : histoire ;

Renouprez : éléments de psychologie, de logique et de morale ; dessin en première année d'études (projections, perspective) ;

M^{me} Belval : histoire de la littérature française ;

M^{les} Closset, Potvin, Keym. F. : dessin et histoire de l'art ;

M^{me} Hettema : gymnastique ;

M^{lle} Serrure : musique.

Admissions. — Les élèves qui ont été admises à suivre les cours pendant la période triennale se répartissent comme il suit :

	Première année d'études.	Seconde année d'études.	Total.
Année scolaire 1905-1906. . .	24	22	46
— 1906-1907. . .	26	23	49
— 1907-1908. . .	35	28	63

La section normale moyenne de Bruxelles est organisée en externat. La rétribution des élèves est fixée à 40 francs par trimestre.

*Section normale moyenne de Liège.**Composition du personnel au 31 décembre 1908 :**Directrice :*

M^{lle} Marcelle, chargée, indépendamment de la direction, de donner les cours de grammaire française et de droit commercial.

Professeurs :

MM. Froidmont : religion ;
 Van den Rydt : psychologie, logique et morale ;
 Fraipont : sciences naturelles ;
 Duchesne : histoire et géographie ;
 Deltour : mathématiques ;
 Kremer : langue flamande ;
 Michel : histoire de l'art ;
 M^{me} Jamar-Devillers : méthodologie et pratique de l'enseignement ;
 M^{lles} Biermée : littérature française ;
 Prinz : sciences naturelles ;
 Orban : id. ;
 De Wael : dessin, économie domestique et hygiène ;
 Platel : langue flamande ;
 Tobler : langues allemande et anglaise ;
 Nysten : français et gymnastique ;
 M^{me} Fick-Wéry : musique ;
 M. Romiée : médecin.

Admissions. — Le nombre des élèves qui ont été admises à suivre les cours pendant la période triennale se répartit comme il suit :

	Première année d'études.	Seconde année d'études.	Total.
Année scolaire 1905-1906. . .	38	29	67
— 1906-1907. . .	38	31	69
— 1907-1908. . .	36	30	66

La section normale moyenne de Liège est organisée en internat ; la rétribution annuelle des élèves est fixée à 450 francs.



CHAPITRE III.

JURYS CHARGÉS DE DÉLIVRER LES DIPLOMES DE PROFESSEUR AGRÉGÉ DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET DE RÉGENTE D'ÉCOLE MOYENNE.



A. — EXAMEN D'ASPIRANT-PROFESSEUR AGRÉGÉ ET DE PROFESSEUR AGRÉGÉ DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

Des jurys ont été institués, chaque année, auprès des sections normales moyennes de l'État à Gand et à Nivelles et auprès de l'école normale moyenne libre de Malonne.

Les arrêtés royaux nommant les membres de ces jurys ont été publiés au *Moniteur*, à leurs dates respectives.

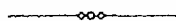
Résultats des examens. (V. annexes CVI, p. 343).

B. — EXAMENS D'ASPIRANTE RÉGENTE ET DE RÉGENTE D'ÉCOLE MOYENNE.

Des jurys ont été institués, chaque année, auprès des sections normales, moyennes de l'État, à Bruxelles et à Liège et auprès des écoles normales moyennes libres à Louvain, Thielt, Wavre-Notre-Dame, Nivelles, Champion, Tournai, Ecclooo, Jupille et Landen.

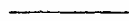
Les arrêtés royaux nommant les membres de ces jurys ont été publiés au *Moniteur* à leurs dates respectives.

Résultats des examens. (V. annexe CVII, p. 344).



CHAPITRE IV.

JURYS SPÉCIAUX.



Les arrêtés royaux nommant les membres de ces jurys ont été publiés au *Moniteur* à leurs dates respectives.

A. — JURY CHARGÉ DE DÉLIVRER LES DIPLOMES DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE.

Un jury a été institué, chaque année, en vue de procéder aux examens de dessin; ce jury a siégé à l'Académie des Beaux-Arts, à Louvain.

Résultats des examens (V. Annexe CIX, p. 346).

B. — JURY CHARGÉ DE DÉLIVRER LES DIPLOMES DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE.

Un jury a été institué, chaque année, en vue de procéder aux examens de gymnastique ; ce jury a siégé, pour les garçons, à l'athénée royal de Bruxelles, et pour les filles, à l'école moyenne de l'État, pour filles, à Schaerbeek.

Résultat des examens (V. Annexe CVIII, p. 345).

C. — JURY CHARGÉ DE PROCÉDER AUX EXAMENS CONDUISANT AU DIPLOME DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE DANS LES ÉCOLES MOYENNES DE FILLES.

Un jury d'examen a été institué en 1908, à la suite des cours temporaires organisés en 1907 ; ce jury a siégé à la section normale moyenne de l'État, à Liège.

Résultats des examens : sur 54 récipiendaires inscrites, 2 ont subi l'épreuve avec la plus grande distinction, 14 avec grande distinction et 13 avec distinction.



CYXXIII

TITRE V

SUBSIDES ET DÉPENSES.

§ A. — Budgets et comptes

Athénées royaux. (Loi du 1^{er} juin 1850). — Les recettes des athénées se sont élevées, pendant la période triennale :

En 1906 à fr.	1,706,772.50
— 1907 à	1,708,254.35
— 1908 à	1,703,343.90

Ces recettes se subdivisent ainsi qu'il suit :

	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	45,559.58	51,923.96	51,072.51
Allocations sur le Trésor public	984,523.38	994,687.11	995,152.56
— des provinces	»	»	»
Produit de fondations, rentes, etc.	1,799.34	2,179.51	4,073.93
Allocations des communes.	437,138.10	427,990.12	422,388.40
Produit des rétributions scolaires	237,752.10	231,473.65	230,656.50
TOTAUX. . . fr.	1,706,772.50	1,708,254.35	1,703,343.90

Les dépenses ont atteint le chiffre de fr. 1,656,003.27 en 1906;
— 1,663,245.37 en 1907;
— 1,665,353.90 en 1908.

Elles se répartissent ainsi :

	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	269.35	»	303.28
Mobilier classique	83,554.07	88,536.51	89,556.71
Traitement et autres frais courants.	1,345,088.45	1,354,459.86	1,354,517.36
Minerval des professeurs	227,091.40	229,249 »	220,976.55
TOTAUX. . . fr.	1,656,003.27	1,663,245.37	1,665,353.90

Écoles moyennes de l'État. (Loi du 1^{er} juin 1850). — Pendant la période triennale les recettes des écoles moyennes de l'État se sont élevées à fr. 1,715,935.56 en 1906;
1,755,632.51 en 1907;
1,790,158.77 en 1908.

Ces recettes se subdivisent ainsi qu'il suit :

	1906.	1907.	1908
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	14,792.26	27,047.10	29,047.70
Allocations sur le Trésor public	1,091,222.81	1,106,877.95	1,126,573.72
— des provinces	»	»	»
Produit des fondations, rentes, etc. . . .	7,070.17	6,729.09	8,475.16
Allocations des communes	321,725.78	325,633.47	331,093.85
Produit des rétributions scolaires	281,124.34	289,344.89	294,968.34
TOTAUX. . . fr.	1,715,935.36	1,755,632.51	1,790,158.77

Les dépenses ont atteint le chiffre de fr. 1,686,887,66 en 1906.

» » » 1,723,806.18 en 1907.

» » » 1,764,010.98 en 1908.

Elles se répartissent de la manière suivante :

	1906.	1907.	1908
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	4,163.35	2,360.18	»
Local et mobilier classique	83,440.55	87,266.51	93,575.65
Traitements et autres frais courants . . .	1,514,843.76	1,543,665.87	1,572,794.68
Répartition du boni entre les professeurs .	84,440 »	90,513.62	97,640.65
TOTAUX. . . fr.	1,686,887.66	1,723,806.18	1,764,010.98

Établissements communaux subsidiés par le Trésor public. — Les recettes totales des collèges et des écoles moyennes qui reçoivent un subside sur les fonds de l'Etat, se sont élevées, pendant la période triennale :

	Collèges.	Écoles moyennes.
En 1906, à . . . fr.	231,603.44	429,263.99
En 1907, à	227,291.27	451,888.45
En 1908, à	229,398.06	479,237.82

Ces recettes se subdivisent comme il suit :

<i>Collèges.</i>	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	4,976.29	5,252.42	3,051.02
Allocations des communes	91,031.83	84,699.25	91,102.34
— sur le Trésor public.	105,837.67	109,838.12	105,422.67
— des provinces.	82.50	»	»
Produit de fondations, rentes, etc. . . .	3,495.05	2,558.03	4,142.13
— des rétributions scolaires	26,180.10	24,943.45	25,679.90
TOTAUX. . . fr.	231,603.44	227,291.27	229,398.06
<i>Ecoles moyennes.</i>	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	3,162.39	2,296.34	927.80
Allocations des communes	201,950.94	214,788.16	232,084.74
— sur le Trésor public	61,103.55	61,103.55	61,103.55
— des provinces	28,356 »	29,272 »	32,272 »
Produit des fondations, rentes, etc. . . .	»	»	»
— des rétributions scolaires	134,691.11	144,428.40	152,849.73
TOTAUX. . . fr.	429,263.99	451,888.45	479,237.82

Les dépenses ont atteint les chiffres suivants :

	Collèges.	Ecoles moyennes.
En 1906 fr.	228,675.22	428,336.19
En 1907	224,632.27	449,806.39
En 1908	229,305.40	478,340.86

Ces dépenses se répartissent comme il suit :

<i>Collèges.</i>	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes . . . fr.	234.46	»	1,433.11
Locaux et mobilier classique	17,115.11	16,490.64	18,596.24
Traitements et autres frais courants	206,088.15	202,843.17	204,276.05
Minerval des professeurs	5,237.50	5,298.46	5,000 »
TOTAUX. . . fr.	228,675.22	224,632.27	229,305.40
<i>Écoles moyennes.</i>	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes . . . fr.	»	»	»
Locaux et mobilier classique	27,253.90	40,735.51	30,747.60
Traitements et autres frais courants	401,082.29	409,070.88	447,593.26
Minerval des professeurs	»	»	»
TOTAUX. . . fr.	428,336.19	449,806.39	478,340.86

Etablissements communaux d'enseignement moyen pour filles subsidiés par le Trésor public. — Les recettes totales des écoles moyennes communales pour filles subsidiées sur les fonds de l'État se sont élevées, pendant la période triennale :

En 1906 à fr.	507,355.46
En 1907 à	503,252.11
En 1908 à	529,655.28

Les recettes se subdivisent comme suit :

	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	4,403.99	5,586.70	6,216.60
Allocations des communes.	292,232.33	282,125.89	294,560.66
— sur le Trésor public.	38,796.07	40,996.71	43,741.36
— des provinces	30,672 »	30,648 »	30,515 »
Produit des fondations, rentes, etc. . . .	»	»	»
— des rétributions scolaires	141,231.07	143,894.81	154,621.66
TOTAUX. . . fr.	507,335.46	503,252.11	529,655.28

Les dépenses ont atteint les chiffres suivants :

En 1906 fr.	501,118.86
En 1907	497,906.39
En 1908	525,914.22

Ces dépenses se répartissent comme il suit :

	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	21.87	»	»
Locaux et mobilier classique	51,085.37	45,594.47	54,122.19
Traitements et autres frais courants	450,014.62	452,311.92	471,792.03
Minerval des professeurs	»	»	»
TOTAUX. . . fr.	501,118.86	497,906.39	525,914.22

Établissements patronnés. — Les budgets et les comptes des établissements d'instruction moyenne patronnés par les communes ne sont point soumis à l'approbation du gouvernement.

Il n'est fait exception que pour les collèges de Herve et de Saint-Trond, parce que ces collèges ont continué à jouir, sur les fonds de l'Etat, des subsides qui leur étaient alloués avant la loi du 1^{er} juin 1850.

Les recettes des établissements d'instruction moyenne patronnés par les communes se sont élevées :

	Collèges.	Écoles moyennes.
En 1906, à . . . fr.	87,893 »	13,020 »
En 1907, à . . . fr.	89,680 »	14,200 »
En 1908, à . . . fr.	93,216 »	13,200 »

Ces recettes se subdivisent ainsi qu'il suit :

<i>Collèges.</i>	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	»	»	»
Subsides des communes	33,950 »	34,250 »	35,000 »
— des provinces	900 »	1,000 »	1,000 »
— sur le Trésor public	7,600 »	7,600 »	7,600 »
Produit des fondations, rentes, etc. . . .	»	»	»
— des rétributions scolaires	45,443 »	46,830 »	49,616 »
TOTAUX. . . fr.	87,893 »	89,680 »	93,216 »
<i>Ecoles moyennes.</i>	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	»	»	»
Subsides des communes	1,500 »	1,500 »	1,500 »
— des provinces	300 »	300 »	300 »
Produit des rétributions scolaires	11,220 »	12,400 »	11,400 »
— des fondations, rentes, etc. . . .	»	»	»
TOTAUX. . . fr.	13,020 »	14,200 »	13,200 »

Les dépenses se sont élevées :

	Collèges.	Écoles moyennes.
En 1906, à . . . fr.	93,927 »	13,040 »
En 1907, à	94,634 »	13,770 »
En 1908, à	99,325 »	13,730 »

Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

<i>Collèges.</i>	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	314 »	884 »	104 »
Locaux et mobilier classique	18,902 »	19,110 »	22,672 »
Traitements et autres frais courants . . .	68,730 »	68,310 »	69,780 »
Minerval des professeurs.	5,951 »	6,330 »	6,769 »
TOTAUX. . . fr.	93,927 »	94,634 »	99,325 »
<i>Ecoles moyennes.</i>	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	40 »	20 »	1,570 »
Locaux et mobilier classique	2,700 »	5,450 »	1,860 »
Traitements et autres frais courants . . .	10,300 »	10,300 »	10,300 »
Minerval des professeurs	»	»	»
TOTAUX. . . fr.	13,040 »	15,770 »	13,730 »

**§ B. — Budgets et comptes des établissements d'instruction moyenne
créés en exécution de la loi du 15 juin 1881.**

Les recettes des nouveaux athénées et écoles moyennes de l'État, tant pour garçons que pour filles, se sont élevées à :

	1906.	1907.	1908.
Athénées royaux . . . fr.	1,323,484 85	1,325,378 35	1,343,696 29
Écoles moyennes de garçons.	819,775 43	851,636 27	858,932 32
— de filles .	1,192,878 61	1,229,287 72	1,249,750 50

Ces recettes se subdivisent comme il suit :

<i>Athénées royaux.</i>	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	14,228 98	23,827 46	25,074 51
Allocations sur le Trésor public.	868,080 24	859,075 99	867,447 83
— des provinces.	»	»	»
Produit de fondations, rentes, etc.	1,439 74	1,510 90	2,271 03
Allocations des communes	298,210 84	300,595 15	306,336 48
Produit des rétributions scolaires	141,525 05	140,368 85	142,566 44
TOTAUX. . . fr.	1,323,484 85	1,325,378 35	1,343,696 29
<i>Écoles moyennes de garçons.</i>	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes.	14,876 78	31,380 14	34,105 40
Allocations sur le Trésor public.	470,296 38	479,117 34	478,754 40
— des provinces.	»	»	»
Produit de fondations, rentes, etc.	511 76	440 15	827 17
Allocations des communes	219,848 72	222,793 67	225,748 66
Produit des rétributions scolaires	114,241 79	117,904 97	119,496 69
TOTAUX. . . fr.	819,775 43	851,636 27	858,932 32
<i>Écoles moyennes de filles.</i>	1906.	1907.	1908.
Excédent des comptes pénultièmes . . . fr.	56,694 24	75,450 34	64,548 15
Allocations sur le Trésor public.	654,429 16	654,085 32	676,507 33
— des provinces.	»	»	»
Produit de fondations, rentes, etc.	1,320 36	1,360 50	2,255 10
Allocation des communes.	284,650 90	295,357 71	300,524 99
Produit des rétributions scolaires	198,783 95	203,033 85	205,914 93
Totaux. . . fr.	1,192,878 61	1,229,287 72	1,249,750 50

Les dépenses ont atteint :

	1906.	1907.	1908.
Athénées royaux . . . fr.	1,299,611.87	1,297,576.85	1,319,021.85
Écoles moyennes de garçons.	783,792.47	816,144.25	828,369.29
— de filles .	1,128,359.27	1,163,147.67	1,182,228.49

Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

<i>Athénées royaux.</i>	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes.	415 37	»	1,201 53
Mobilier classique	68,493 52	66,718 85	68,651 67
Traitements et autres frais courants	1,091,049 93	1,091,923 13	1,107,894 21
Minerval des professeurs	139,653 05	138,934 85	141,274 44
TOTAUX. . . fr.	1,299,611 87	1,297,576 85	1,319,021 85

<i>Écoles moyennes de garçons.</i>	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	906.32	709.75	»
Mobilier classique	53,541.44	58,539.11	62,241.70
Traitements et autres frais courants . . .	731,344.71	756,895.39	766,127.59
TOTAUX. . . fr.	785,792.47	816,144.25	828,369.29
<i>Écoles moyennes de filles.</i>	1906.	1907.	1908.
Excédents des comptes pénultièmes. . . fr.	1,586.35	625.89	28.81
Mobilier classique	83,684.30	91,037.46	87,293.81
Traitements et autres frais courants . . .	1,043,088.62	1,071,484.32	1,094,905.87
TOTAUX. . . fr.	1,128,359.27	1,163,147.67	1,182,228.49

§ C.— *Compte rendu de l'emploi des allocations portées au Budget du Département des Sciences et des Arts, pour le service de l'enseignement moyen, pendant les années 1906, 1907 et 1908.*

Service du conseil de perfectionnement. — Le chiffre de l'allocation affectée au service du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne a été :

Pour 1906, de fr.	4,920 »
— 1907, de	14,920 » (1)
— 1908, de	14,920 » (1)

Voici le relevé des dépenses qui ont été imputées sur ce crédit :

	1906.	1907.	1908.
Frais de route et de séjour des mem- bres du conseil fr.	1,148 »	8,012 40	4,852 80
Traitement du secrétaire	1,700 »	1,700 »	1,700 »
— bibliothécaire-archiviste	300 »	300 »	300 »
Souscription à des ouvrages périodiques et achat d'ouvrages pour la biblio- thèque du conseil	583 72	80 12	969 19
Impressions, écritures, autographes et travaux de tous genres pour le ser- vice du conseil	911 30	1,699 28	6,015 84
Totaux. . . fr.	4,643 02	11,791 80	13,837 82

Service de l'inspection. — Des allocations sont inscrites au budget du Département des Sciences et des Arts pour le service de l'inspection : a) de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^d degré; b) des cours de dessin; c) des cours de gymnastique; d) des cours de musique, et e) des cours d'ouvrages manuels et d'économie domestique dans les écoles moyennes de filles. Ces crédits sont destinés, les uns à payer les traitements du personnel de l'inspection, les autres à faire face aux frais de tournées et à d'autres dépenses.

Le montant de ces allocations a été :

Pour 1906, de fr.	79,200 »
— 1907, de	83,900 »
— 1908, de	85,900 »

(1) Y compris un crédit temporaire de 10,000.00 francs.

Relevé des dépenses relatives au service de l'inspection :

A. Inspection de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^e degré.

	1906.	1907.	1908.
Personnel de l'inspection . . fr.	53,900 »	59,850 »	41,933.32
Frais de tournées des inspecteurs .	10,274.40	7,854.20	11,567 »
Totaux . . fr.	46,174.40	47,684.20	53,500.32

B. Inspection des cours de dessin.

	1906.	1907.	1908.
Traitements des inspecteurs . fr.	6,250 »	4,000 »	4,125 »
Frais de tournées	2,500 »	2,829.20	2,000 »
Totaux . . fr.	8,750 »	6,829.20	6,125 »

C. Inspection de l'enseignement de la gymnastique.

	1906.	1907.	1908.
Traitement de l'inspecteur. . fr.	7,000 »	7,291.65	7,500 »
Frais de tournées	1,789.40	1 829.90	2,981.50 ¹
Totaux . . fr.	8,789.40	9,121.55	10,481.50

D. Inspection des cours de musique.

	1906.	1907.	1908.
Traitement de l'inspecteur. . fr.	4,000 »	4,000 »	4,291.66
Frais de tournées	1,988.30	2,000 »	2,000 »
Totaux . . fr.	5,988.30	6,000 »	6,291.66

E. Inspection des cours d'ouvrages manuels et d'économie domestique dans les écoles moyennes de filles.

	1906.	1907.	1908.
Traitement de l'inspectrice . fr.	5,100 »	5,100 »	5,400 » ²
Frais de tournées.	907.20	907.50	935.00
Totaux . . fr.	4,007.20	4,007.50	6,335.80

F. Contrôle et inspection de la comptabilité des secrétaires-trésoriers.

	1906.	1907.	1908.
Frais de tournées fr.	746 »	762.70	520.50

Total des dépenses du service de l'inspection.

1906. . . . fr.	74,455.50
1907.	74,405.15
1908.	85,052.58

(1) Y compris fr. 1,000 du chef de mission (A. m. du 31 décembre 1908).

(2) — fr. 2,000 — — (A. R. du 30 décembre 1908).

Service de l'enseignement normal destiné à former des professeurs pour les écoles moyennes. — Les crédits votés par la Législature pour faire face aux frais de l'enseignement normal (non compris les jurys d'examen), ont été :

En 1906, de. fr.	119,000 »
En 1907, de.	121,000 »
En 1908, de.	119,000 »

Voici le relevé des sommes dépensées sur ces crédits :

1° Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, établies à Nivelles et à Gand.

	1906.	1907.	1908.
	—	—	—
A. Personnel. fr,	50,554 92	68,461 10	57,987 17
B. Matériel	5,565 55	6,169 26	5,520 02
C. Indemnités spéciales. . .	1,362 »	957 67	1,159 »
Totaux. . . . fr.	57,482 47	75,588 03	64,666 19

2° Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, établies à Bruxelles et à Liège.

	1906.	1907.	1908.
	—	—	—
A. Personnel. fr.	54,920 »	55,704 99	45,505 93
B. Matériel	5,209 17	5,291 65	5,271 14
C. Indemnités spéciales. . .	1,230 »	1,675 »	740 »
Totaux. . . . fr.	41,359 17	42,671 64	51,517 07

Total des dépenses des sections normales.

	Personnel.	Matériel.	Ensemble.
	—	—	—
1906. fr.	88,066 92	10,774 72	98,841 64
1907.	106,798 76	11,460 91	118,259 67
1908.	105,592 10	10,791 16	116,183 26

Organisation de cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. — Il a été affecté à cet objet, pour chacune des années 1906, 1907, 1908, un crédit de 4,000 francs.

Les dépenses se sont élevées :

En 1906, à fr.	»
En 1907, à	3,997 87
En 1908, à	3,465 60

Crédits et dépenses relatifs au service des jurys d'examen. — (Personnel et matériel.) — Les crédits qui ont été votés au budget du département, pour le service des jurys d'examen de l'enseignement moyen, ont été :

En 1906, de fr.	60,148 45 (1)
— 1907, de	61,930 » (2)
— 1908, de	69,000 »

La dépense totale s'est élevée :

Pour 1906, à fr.	60,139 83
— 1907, à	60,411 63
— 1908, à	66,087 67

Service des athénées et des écoles moyennes de l'État. — Les crédits inscrits au budget du département des Sciences et des Arts pour le service des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État se sont élevés :

Pour 1906, à fr.	4,068,832 »
— 1907, à	4,166,832 »
— 1908, à	4,256,350 »

Il a été dépensé sur ces crédits :

En 1906 fr.	4,068,657 99
— 1907	4,165,464 89
— 1908	4,254,112 24

Bourses à des élèves des écoles moyennes de l'État. — Le crédit alloué pour cet objet a été :

En 1906, de fr.	34,500 »
— 1907, de	34,500 »
— 1908, de	34,500 »

La dépense a été :

En 1906, de fr.	32,550 »
— 1907, de	32,725 »
— 1908, de	32,925 »

Subsides à des établissements communaux d'instruction moyenne pour garçons. — Les crédits sur lesquels ont été prélevés les subsides à des établissements communaux d'instruction moyenne, soit du premier, soit du second degré, étaient de :

En 1906. fr.	180,908 » (1)
— 1907.	178,908 »
— 1908.	178,908 »

(1) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 7,648 45. (Loi du 18 août 1907, *Moniteur*, n° 256.)

(2) — — 3,450 ». (Loi du 15 mai 1908, *Moniteur*, n° 141.)

(3) — — 2,000 ». (Loi du 18 août 1907, *Moniteur*, n° 256.)

La dépense s'est élevée :

En 1906, à. fr.	179,351 22
— 1907, à.	177,686 22
— 1908, à.	178,066 22

Subsides à des établissements communaux d'instruction moyenne pour filles. — Les allocations sur lesquelles ont été imputés les subsides en faveur d'écoles moyennes communales de filles étaient de :

En 1906 fr.	43,900 »
— 1907.	43,900 »
— 1908.	43,900 »

La dépense a atteint :

En 1906.	40,317 17
— 1907.	42,054 97
— 1908.	43,142 20

Service du concours général de l'enseignement moyen du premier et du second degré. — Le montant du crédit alloué par les Chambres pour le concours général entre les établissements d'instruction moyenne a été :

En 1906, de fr.	28,500 »
— 1907, de	28,500 »
— 1908, de	29,510 46 (1)

Les dépenses ont atteint les chiffres suivants :

	1906.	1907.	1908.
	—	—	—
Indemnités de frais de voyage aux délégués chargés de surveiller les concours fr.	4,526 30	4,617 60	4,735 60
Indemnités aux membres du jury chargés d'apprécier les épreuves du concours	12,101 »	11,853 »	12,424 »
Impression, frais de distributions de prix, etc.	11,849 05	11,983 52	12,346 24
Totaux. . . . fr.	28,476 35	28,453 92	29,505 84

Indemnités en faveur des professeurs sans emploi. — Les indemnités votées en faveur des professeurs de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi, se sont élevées à 2,000 francs pour chacune des années 1906, 1907 et 1908; les indemnités accordées ont absorbé ces crédits.

Traitements de disponibilité. — Le crédit destiné à payer les traitements de disponibilité a été de 95,000 francs pour chacune des années 1906, 1907 et 1908.

(1) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 1,110.46.

La dépense faite de ce chef s'est élevée :

Pour l'année 1906, à	fr. 83,912.53
— 1907, à	81,430.91
— 1908, à	83,283.36

Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques, subsides, souscriptions, achats, etc. — Le crédit affecté à la publication d'ouvrages classiques (subsides, souscriptions, achats, etc.), a été : en 1906, de 14,129 fr. (1); en 1907, de 20,000 francs; en 1908, de 20,000 francs.

Voici le relevé des dépenses qui ont été imputées sur ce crédit :

	1906	1907	1908
<i>A. Subsides pour la publication d'ouvrages classiques.</i> fr.	3,652.00	2,400.00	2,400.00
<i>B. Souscriptions, achats</i>	6,464.22	9,133.80	3,060.24
<i>C. Missions et autres dépenses</i> . .	4,009.33	8,432.40	12,518.03
Totaux. . . . fr.	<u>14,125.57</u>	<u>19,966.20</u>	<u>19,978.27</u>

Frais de rédaction du dix-huitième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen. — Le crédit alloué, en 1907, pour frais de rédaction du dix-huitième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen était de 3,500 francs. La fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale a absorbé ce crédit jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 3,499.82.

(1) Y compris un crédit supplémentaire de 2,929 francs. (Loi du 18 août 1907. *Moniteur*, n° 256).



(CXL IV)

(4)

ANNEXES.

92

(3)

Arrêtés royaux et arrêtés ministériels.

I

Arrêté royal fixant les indemnités pour frais de route et de séjour du contrôleur de la comptabilité des secrétaires trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État.

15 février 1906.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu notre arrêté du 30 décembre 1903, portant nomination d'un contrôleur de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État;

Revu l'arrêté royal du 11 mars 1872 qui a fixé les frais de route et de séjour du fonctionnaire chargé par le Ministre de l'Intérieur des vérifications et des tournées périodiques en exécution de l'arrêté royal du 9 janvier 1872, portant règlement pour la comptabilité des secrétaires-trésoriers des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. L'arrêté royal du 11 mars 1872, prévisé, est abrogé.

Art. 2. Le taux des indemnités de route et de séjour du contrôleur de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État, sera calculé conformément au tarif établi par l'arrêté royal du 31 décembre 1902 pour les inspecteurs de l'enseignement moyen.

Art. 3. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Villefranche, le 15 février 1906.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

J. DE TROOZ.

II

Arrêté royal instituant une commission pour l'étude et l'examen des améliorations qu'il conviendrait d'introduire dans l'organisation de l'enseignement moyen du degré supérieur.

12 février 1906.

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

L'enseignement moyen du degré supérieur doit être adapté, aussi exactement que possible, aux conditions vitales du développement de la nation.

A l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance nationale, divers congrès ont conclu à des réformes notables.

Récemment encore, le Congrès international d'expansion économique mondiale, placé sous le Haut Patronage de Votre Majesté, a émis une série de vœux dont l'importance a frappé les esprits.

Non seulement la section de l'enseignement du Congrès de Mons a préconisé une large extension de la culture physique, de l'enseignement des langues vivantes et de plusieurs branches spéciales telles que l'histoire et surtout la géographie, mais elle a suggéré un essai de réforme des humanités traditionnelles elles-mêmes.

Plusieurs de ces propositions, au surplus, semblent être les conclusions d'un mouvement d'idées qui travaille notre corps professoral.

Il s'est traduit notamment au cours d'une enquête organisée par les soins de mon administration.

Comme diverses nations voisines ont orienté leur enseignement moyen du degré supérieur dans des voies nouvelles et que plusieurs résultats de ces expériences ont pu être recueillis, le moment paraît venu, Sire, de soumettre toutes ces questions à l'examen approfondi d'une commission spéciale qui aurait pour mission d'éclairer le gouvernement sur les améliorations qu'il conviendrait d'introduire dans notre organisation d'enseignement moyen du degré supérieur.

Si Votre Majesté daigne approuver la proposition que j'ai l'honneur de Lui soumettre. Elle voudra bien accorder Sa Haute Sanction Royale au projet d'arrêté ci-joint.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

SIRE,

de Votre Majesté,

le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

J. DE TROOZ.

Bruxelles, le 12 février 1906.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Une commission est instituée pour l'étude et l'examen des améliorations qu'il conviendrait d'introduire dans l'organisation de l'enseignement moyen du degré supérieur.

Art. 2. Sont nommés membres de cette commission :

M.M. Alexandre, P., inspecteur de l'enseignement moyen ;

Braun, A., sénateur, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen ;

Bruylant, H.-F., lieutenant-général en retraite ;

Collard F., professeur à l'université catholique de Louvain, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, président de l'Union des professeurs d'enseignement moyen, sorti de l'université catholique de Louvain ;

Colinet (chanoine), professeur à l'université catholique de Louvain ;

de Bavay, G., conseiller à la cour de cassation, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen ;

De Ceuleneer, A., professeur à l'université de Gand, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, membre de l'Académie royale flamande ;

De Corswarem (chevalier Ch.), membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen ;

Dejace, Ch., professeur à l'université de Liège, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur ;

Demoor (docteur) professeur à l'université libre de Bruxelles ;

De Tilly, J.-M., lieutenant-général en retraite, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, membre de l'Académie royale de Belgique ;

Discailles, E., professeur à l'université de Gand, président de la Fédération de l'enseignement moyen officiel de Belgique, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, membre de l'Académie royale de Belgique ;

Féron (chanoine), inspecteur des collèges ecclésiastiques du diocèse de Tournai ;

Fosséprez, A., inspecteur de l'enseignement de la gymnastique ;

Francotte, P., professeur à l'Athénée royal et à l'Université libre de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique ;

Gochet, frère Alexis-M., des Frères des écoles chrétiennes, professeur de géographie, à Namur ;

Goemans, L., inspecteur de l'enseignement moyen ;

Helleputte, G., membre de la Chambre des Représentants, professeur à

- l'Université catholique de Louvain, membre de l'Académie royale flamande ;
- Hoffmann, P., professeur à l'Université de Gand ;
- Jottrand, E., directeur de l'Institut commercial des industriels du Hainaut, à Mons ;
- Kleyntjens, J., inspecteur de l'enseignement moyen ;
- Klompers, Th., inspecteur général de l'enseignement moyen ;
- Kürth, G., professeur à l'Université de Liège, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, membre de l'Académie royale de Belgique ;
- Lefebure, C.-J.-J., capitaine commandant, adjoint d'état-major, directeur de l'école normale de gymnastique et d'escrime pour l'armée ;
- Leman, G., colonel du génie, commandant de l'École militaire ;
- Le Paige, G., administrateur-inspecteur de l'Université de Liège, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, membre de l'Académie royale de Belgique ;
- Mansion, P., professeur à l'Université de Gand, faisant fonctions de président du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, membre de l'Académie royale de Belgique ;
- Membres adjoints (les), du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen (en vertu de l'article 2 de l'arrêté royal du 16 février 1852) ;
- Merten, O., recteur de l'Université de Liège, membre des conseils de perfectionnement de l'enseignement moyen et de l'enseignement supérieur ;
- Moeller (docteur), membre de l'Académie royale de médecine ;
- Muyldermans (chanoine), membre de l'Académie royale flamande, inspecteur diocésain de l'enseignement moyen, à Malines ;
- Neuberg, J., professeur à l'Université de Liège, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, membre de l'Académie royale de Belgique ;
- Prins, Ad., professeur à l'Université libre de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique ;
- Proost, A., directeur général de l'Agriculture ;
- Ramaeckers, A., directeur de l'école centrale technique à Bruxelles ;
- Roegiers, A., directeur de l'école normale primaire et de la section normale moyenne de l'État, à Gand ;
- Solvay, E., président de la Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger et de la Société belge des ingénieurs et des industriels, membre du conseil d'administration de l'Université libre de Bruxelles ;
- Thomas, P., recteur de l'Université de Gand, membre du conseil de perfectionnement à l'enseignement supérieur, membre de l'Académie royale de Belgique ;
- Van Autryve, F., directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, secrétaire du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen ;

Van Caenegem (abbé), directeur de l'école supérieure commerciale et consulaire de Mons ;

van der Dussen de Kestergat, H., directeur général de l'enseignement moyen ;

Vanderlinden, J.-F., administrateur-inspecteur de l'Université de Gand.

Van Overbergh, C., directeur général de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres ;

Vermeersch, R. P., de la Compagnie de Jésus ;

Art. 5. M. Mansion est nommé président de cette Commission.

MM. le lieutenant-général Bruylant et Solvay sont nommés vice-présidents.

Sont nommés secrétaires : MM. H. de Kerehove d'Exaerde, attaché au cabinet du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et L. de San, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Art. 4. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Villefranche-sur-Mer, le 19 février 1906.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

J. DE TROOZ.



III

Arrêté royal réglant les indemnités de route et de séjour des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État.

24 mars 1906.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES, etc.

Vu l'article 28 de l'arrêté royal du 24 janvier 1880 obligeant les secrétaires-trésoriers des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État à opérer entre les mains des agents de la Banque Nationale, les versements des retenues au profit de la Caisse des veuves et orphelins du personnel administratif et enseignant des dits établissements ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux des frais de route et de séjour qui peuvent être alloués aux secrétaires-trésoriers des établissements au siège desquels n'est pas établie d'agence de la Banque Nationale ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

Nous AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier. Les frais de route et de séjour des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État sont fixés comme suit :

Cinquante centimes par lieue de cinq kilomètres sur les chemins de fer ;

Un franc sur les routes ordinaires ;

Quatre francs par demi-journée de séjour hors de la localité, siège de l'établissement.

Art. 2. Les dispositions de notre arrêté du 11 juillet 1896 relatives au calcul des indemnités de déplacement sont applicables aux dits agents comptables.

Art. 3. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Villefranche-sur-Mer, le 24 mars 1906.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

J. DE TROOZ.

IV

Arrêté ministériel modifiant celui du 30 août 1888 en ce qui concerne le cours de seconde langue obligatoire dans la section des humanités anciennes des athénées royaux situés dans la partie wallonne du pays.

11 avril 1906.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Revu l'arrêté ministériel du 30 août 1888, suivant lequel le cours de 2^{de} langue obligatoire ne commence, dans la section des humanités anciennes des athénées wallons, qu'en 6^e latine;

Vu l'arrêté organique des écoles moyennes de l'État, en date du 10 septembre 1897, rendant obligatoire l'étude du flamand ou de l'allemand dans les sections préparatoires des écoles moyennes de la partie wallonne du pays;

Attendu qu'il convient de mettre le programme des athénées royaux en rapport avec celui des écoles moyennes de l'État, de façon que les élèves qui passent d'une section préparatoire dans la section latine d'un athénée wallon, puissent continuer sans interruption l'étude de celle de ces deux langues qui est inscrite comme seconde langue obligatoire au programme de l'établissement; que, d'ailleurs, une réforme dans ce sens ne peut qu'être favorable, à tous les points de vue, à la bonne organisation des cours de langues dans la section des humanités anciennes.

Arrête :

Article premier. Le cours de 2^{de} langue obligatoire dans la section des humanités anciennes des athénées wallons sera donné à partir de la 7^e; il comprendra dans cette classe et dans celle de 6^e le même nombre d'heures de leçon que dans les deux classes correspondantes de la section des humanités modernes.

Art. 2. Est adopté pour le cours susdit le programme de la seconde langue obligatoire dans la section des humanités modernes des établissements situés dans

la région wallonne. Ce programme sera appliqué dès l'ouverture de la prochaine année scolaire dans la classe de 7^e et sera introduit progressivement d'année en année dans des classes subséquentes.

Bruxelles, le 11 avril 1906.

J. DE TROOZ.

V

*Arrêté royal réglant l'organisation du concours général de l'enseignement
moyen du premier degré, en 1906.*

5 mai 1906.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 36 de la loi du 1^{er} juin 1850, relatif au concours général entre les établissements d'instruction moyenne ;

Le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier. Le concours entre les établissements d'instruction moyenne du premier degré aura lieu en 1906, d'après les dispositions du présent arrêté.

Les athénées royaux, les sections latines annexées aux écoles moyennes de l'État, les établissements communaux subsidiés par le gouvernement, les établissements exclusivement communaux, les établissements patronnés par les communes sont tenus d'y prendre part, à moins qu'ils n'en soient dispensés par Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Les établissements privés peuvent y être admis, à la condition d'en faire la demande par écrit au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique et d'avoir une organisation analogue à celle des établissements soumis au régime de la loi du 1^{er} juin 1850.

Art. 2. Toutes les opérations du concours ont pour base le programme publié par le gouvernement en 1888 (*Moniteur belge* des 3-4 septembre, n° 247-248), tel qu'il a été modifié par les arrêtés ministériels du 22 juin 1893 (*Moniteur belge* des 26 et 27 juin), du 19 août 1897 (*Moniteur belge* du 5 septembre), du 30 juillet 1904 (*Moniteur belge* du 6 août), du 12 septembre 1904 (*Moniteur belge* des 12 et 13 septembre), et interprété par la circulaire ministérielle du 27 septembre 1904.

Art. 3. Sont appelées à concourir :

La rhétorique des humanités anciennes, la rhétorique des humanités modernes et une des trois classes (seconde, troisième ou quatrième) à désigner par le sort, tant dans la section des humanités anciennes que dans la section des humanités modernes.

Si le sort désigne trois fois de suite une même classe, celle-ci est remplacée par une autre classe tirée au sort.

Art. 4. Toutes les épreuves du concours ont lieu par écrit, sauf les épreuves finales conduisant au prix d'honneur.

Ces épreuves consistent en un même travail, exécuté le même jour dans les communes, sièges des établissements concurrents.

Elles ont lieu hors de l'enceinte de l'athénée, du collège ou de l'école moyenne, en présence d'un membre du bureau administratif ou d'un membre de l'administration communale et sous la surveillance d'un ou de plusieurs délégués désignés par Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, parmi les professeurs des établissements concurrents.

Aucune autre personne que le membre du bureau administratif ou le membre de l'administration communale et les délégués nommés par le Ministre ne peut avoir accès dans la salle où les concurrents sont réunis.

Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux inspecteurs de l'enseignement moyen.

La durée du concours sera déterminée par Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Art. 5, § 1^{er}. Le concours a pour objet dans les classes de rhétorique, de seconde, de troisième et de quatrième, tant de la section des humanités anciennes que de la section des humanités modernes :

a) Une composition française (sans dictionnaire), pour les élèves des établissements de la région wallonne ;

Une composition flamande (sans dictionnaire) pour les élèves des établissements de la région flamande ;

Une composition allemande (sans dictionnaire) pour les élèves des établissements de la région allemande ;

b) Une composition flamande ou allemande (sans dictionnaire) pour les élèves des établissements de la région wallonne ; une composition française (sans dictionnaire) pour les élèves des établissements de la région flamande ou allemande et en outre :

EN RHÉTORIQUE DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Section grecque-latine.

1^o Une version latine (sans dictionnaire) ;

2^o Une version grecque (sans dictionnaire) ;

3^o Les mathématiques ;

4^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;

b) L'histoire et la géographie ;

c) Les sciences naturelles (physique et notions de chimie).

Section latine.

1^o Une version latine (sans dictionnaire) ;

2^o Les mathématiques ;

3^o Le dessin géométrique ;

4^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) L'histoire et la géographie ;

b) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue.

EN SECONDE DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Section grecque-latine.

1° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) Une version latine (sans dictionnaire);

b) Une version grecque (sans dictionnaire);

2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue;

b) L'histoire et la géographie;

c) Les mathématiques;

d) Les sciences naturelles (physique).

Section latine.

1° Une version latine (sans dictionnaire);

2° Les mathématiques;

3° Le dessin géométrique;

4° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) L'histoire et la géographie;

b) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue;

c) Les sciences naturelles (physique).

EN TROISIÈME DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Section grecque-latine.

1° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) Une version latine (sans dictionnaire);

b) Une version grecque (sans dictionnaire);

2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue;

b) L'histoire et la géographie;

c) Les mathématiques;

d) Les sciences naturelles (zoologie et botanique).

Section latine.

1° Une version latine (sans dictionnaire);

2° Les mathématiques;

3° Le dessin géométrique;

4° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) L'histoire et la géographie;

b) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue;

c) Les sciences naturelles (physique).

EN QUATRIÈME DES HUMANITÉS ANCIENNES.

Section grecque-latine.

1° Un thème latin (sans dictionnaire);

2° Une version grecque (avec dictionnaire);

3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) L'histoire et la géographie;

b) Les mathématiques;

c) Les sciences naturelles (zoologie et botanique).

Section latine.

1° Un thème latin (sans dictionnaire);

2° Une des matières suivantes à désigner par le sort ;

a) L'histoire et la géographie;

b) Les mathématiques;

c) Les sciences naturelles (zoologie et botanique).

EN RHÉTORIQUE DES HUMANITÉS MODERNES.

Section industrielle et commerciale.

1° Les sciences commerciales et l'économie politique ;

2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) La chimie ;
- b) Les mathématiques.

3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) L'histoire et la géographie ;
- b) Une composition (sans dictionnaire) dans la troisième et dans la quatrième langue.

Section scientifique.

1° Une composition (sans dictionnaire) dans la troisième langue ;

2° Les mathématiques ;

3° Le dessin géométrique ;

4° L'histoire et la géographie.

EN SECONDE DES HUMANITÉS MODERNES.

Section industrielle et commerciale.

1° Les sciences commerciales ;

2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
- b) L'histoire et la géographie ;

3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Les mathématiques ;
- b) Les sciences naturelles (chimie et physique).

Section scientifique.

1° Les mathématiques ;

2° Le dessin géométrique ;

3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
- b) L'histoire et la géographie ;
- c) Les sciences naturelles (physique).

EN TROISIÈME DES HUMANITÉS MODERNES.

Section industrielle et commerciale.

1° Les sciences commerciales ;

2° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
- b) L'histoire et la géographie ;

3° Une des matières suivantes à désigner par le sort ;

- a) Les mathématiques ;
- b) Les sciences naturelles (physique).

Section scientifique.

1° Les mathématiques ;

2° Le dessin géométrique ;

3° Une des matières suivantes à désigner par le sort :

- a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;
- b) L'histoire et la géographie ;
- c) Les sciences naturelles (physique).

EN QUATRIÈME DES HUMANITÉS MODERNES.

1^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) Une composition (sans dictionnaire) dans une troisième langue ;

b) L'histoire et la géographie ;

2^o Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) Les sciences commerciales ;

b) Les mathématiques ;

c) Les sciences naturelles (botanique et zoologie).

§ 2. Les réponses aux questions d'histoire et de géographie et de sciences naturelles, ainsi que la traduction du texte de la version latine et de la version grecque, peuvent être rédigées, au choix du concurrent, en flamand ou en français.

Art. 6. Tous les établissements qui prennent part au concours adressent directement au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique la liste des élèves qui suivent les cours des diverses sections des quatre classes supérieures.

Les listes indiquent le nom, les prénoms et le lieu de naissance de chaque élève, le domicile de ses parents, la tantième des points qu'il a obtenus dans les compositions de chacune des deux séries de l'année, ainsi que sur l'ensemble de ces deux séries, les cours obligatoires dont il est dispensé. Elles mentionnent, en outre, si l'élève est *vétéran*.

Les élèves dont le changement d'établissement ou de classe n'a pas été signalé au Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, avant la publication au *Moniteur* de l'arrêté ministériel réglant l'ordre du concours, sont assimilés aux élèves refusant de concourir.

Art. 7. Sont appelés au concours tous les élèves ayant obtenu 0.65 des points dans les compositions des deux premières séries de l'année, sur *l'ensemble des matières obligatoires* dans la section à laquelle ils appartiennent.

La liste des élèves concurrents est dressée, d'après ces données, par le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Les élèves *vétérans* de la rhétorique des humanités anciennes et de la rhétorique des humanités modernes peuvent, en ce qui concerne chacune de ces classes, prendre part au concours ; mais ils doivent être portés sur une liste spéciale.

Les élèves *vétérans* des autres classes sont exclus du concours.

Art. 8. Les concours sont jugés par un jury que nomme Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Le jury arrête le mode d'évaluation préalablement à l'examen du travail et des réponses des concurrents.

Art. 9. Il y a des prix spéciaux de français, de flamand, d'allemand, d'anglais, de latin, de grec, d'histoire et de géographie, de mathématiques, de dessin géométrique, de sciences naturelles et de sciences commerciales.

Un classement spécial est fait en mathématiques et en sciences naturelles, pour les élèves de la section latine.

Il peut être accordé :

Un prix à un élève qui a obtenu au moins.	80 points sur 100.
Un accessit à un élève qui a obtenu au moins.	70 — —
Une mention honorable à un élève qui a obtenu au moins	68 — —

Un prix spécial est accordé aux *vétérans* de la rhétorique des humanités anciennes et de la rhétorique des humanités modernes qui obtiennent au moins 80 points sur 100. Il ne leur est pas décerné d'autre distinction. Ces élèves ne sont pas admis à l'examen oral.

Art. 10. Les élèves de la rhétorique des humanités anciennes et de la rhétorique des humanités modernes qui auront obtenus au moins 80 points sur 100 dans une des épreuves du concours seront admis à subir un examen oral sur la matière de cette épreuve. Cet examen aura lieu à Bruxelles publiquement. Il durera, pour chaque concurrent, trente-cinq minutes.

L'épreuve orale de physique et de chimie aura lieu à l'athénée royal de Bruxelles où les membres du jury pourront disposer des instruments et des substances nécessaires. Cette épreuve durera deux heures pour chaque série de quatre candidats.

Les prix décernés à ces élèves seront qualifiés de *prix d'honneur*, quand les lauréats auront obtenu au moins 55 points sur 50 dans l'épreuve orale.

Il ne pourra être décerné qu'un seul prix d'honneur par branche d'études. Cependant, s'il s'agit d'une branche où les élèves ont la faculté de composer en français ou en flamand, il pourra être décerné deux prix d'honneur, l'un pour les élèves wallons, l'autre pour les élèves flamands.

Les résultats de l'examen oral contribueront au classement des autres lauréats pour la répartition des prix.

Il sera remis, en plus des diplômes et des livres décernés aux lauréats, une médaille en argent aux concurrents qui auront obtenu deux prix d'honneur, une médaille en vermeil à ceux qui auront obtenu trois prix d'honneur, une médaille en or à ceux qui auront obtenu quatre prix d'honneur.

Art. 11. La distribution des prix a lieu à Bruxelles. La date en est fixée par Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Sont appelés à cette cérémonie tous les lauréats qui ont obtenu un prix ou un accessit.

Les diplômes accordés pour les mentions honorables sont envoyés aux intéressés par l'intermédiaire des administrations communales.

Art. 12. Un rapport détaillé sur le concours est publié au *Moniteur*.

Il indique notamment, pour chaque établissement, par classe et par section :

- 1° Le nombre des élèves inscrits;
- 2° Le nombre des élèves admis et celui des élèves non admis à concourir;
- 3° Le nombre des concurrents ;
- 4° Le nombre des distinctions accordées;
- 5° Le total général des distinctions pour chaque établissement;
- 6° Le nombre des élèves ayant obtenu de 50 à 64 points;
- 7° Les établissements qui n'ont pas pris part au concours;

8° Le nombre d'élèves inscrits dans chaque régime pour les établissements où le double régime est organisé.

Le rapport mentionne, en outre, les noms des élèves qui ont obtenu au moins la moitié du maximum des points dans les différentes épreuves du concours.

Art. 13. Les dispositions réglementaires nécessaires pour assurer la tenue du concours, ainsi que les décisions à intervenir sur les cas douteux, sont prises par Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Villefranche, le 5 mai 1906.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

J. DE TROOZ.

VI

Arrêté royal réglant l'organisation du concours général de l'enseignement moyen du second degré, pour garçons, en 1906.

5 mai 1906.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 36 de la loi du 1^{er} juin 1880, relatif au concours général entre les établissements d'instruction moyenne;

Le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier. Le concours entre les établissements d'instruction moyenne du second degré pour garçons aura lieu en 1906, d'après les dispositions du présent arrêté.

Les écoles moyennes de l'État, les écoles moyennes communales, subsidiées ou non, par le gouvernement, les écoles moyennes patronnées par les communes sont tenues de prendre part au concours, à moins qu'elles n'en soient dispensées pour des motifs jugés légitimes par Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Les écoles moyennes privées peuvent être admises au concours, sous les conditions indiquées à l'article 1^{er}, § 3, de l'arrêté royal organisant le concours général de l'enseignement moyen du premier degré.

Les opérations du concours ont pour base le programme publié au *Moniteur belge* du 12 septembre 1897, n° 235.

Art. 2. Est appelée à concourir la première classe ou troisième année d'études.

Art. 3. Toutes les épreuves du concours ont lieu par écrit. Elles consistent en

un même travail exécuté le même jour dans les communes, sièges des établissements concurrents.

Art. 4. Le concours est tenu hors de l'enceinte de l'école moyenne, en présence d'un membre du bureau administratif ou d'un membre de l'administration communale et sous la surveillance d'un délégué désigné par le gouvernement.

Art. 5, § 1^{er}. Il y aura un concours distinct pour la partie littéraire et un pour la partie scientifique.

§ 2. Le concours porte sur les matières suivantes :

A. — Partie littéraire.

1^o Une rédaction en français (sans dictionnaire) pour des élèves des écoles moyennes de la région wallonne; une rédaction en flamand (sans dictionnaire) pour les élèves des écoles moyennes de la région flamande;

2^o Une rédaction en flamand ou en allemand (sans dictionnaire), pour les élèves des écoles moyennes de la région wallonne; une rédaction en français (sans dictionnaire), pour des élèves des écoles moyennes de la région flamande.

3^o L'histoire de la géographie.

B. — Partie scientifique.

1^o Les mathématiques et leurs applications;

2^o Une des matières suivantes à désigner par le sort : a) la physique; b) la chimie et les éléments d'hygiène; c) la tenue des livres.

§ 3. Les réponses aux questions d'histoire et de géographie et de sciences naturelles peuvent être rédigées, au choix du concurrent, en flamand ou en français.

Art. 6. Tous les établissements qui prennent part au concours, soit volontairement, soit à titre d'obligation, adressent directement au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique la liste des élèves formant chacune des trois classes ou années d'études de l'école moyenne proprement dite.

Ces listes indiquent le nom, les prénoms, le lieu de naissance de chaque élève, le domicile de ses parents, la date de son entrée à l'école, le tantième des points qu'il a obtenus dans les compositions des deux séries de l'année et les cours obligatoires dont il est dispensé, ainsi que la catégorie *A*, *B* ou *C* (voir art. 7), à laquelle il appartient.

Art. 7. Sont appelés à concourir, tous les élèves ayant obtenu 0.65 des points dans l'ensemble des compositions sur toutes les matières obligatoires des deux premières séries de l'année.

Les listes des concurrents sont dressées, d'après ces données, par le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique dans l'ordre suivant :

A. Les élèves qui ont terminé la première classe ou troisième année d'études, sans avoir doublé aucune des deux classes antérieures d'une école moyenne;

B. Les élèves qui ont terminé cette même classe, après avoir doublé une au moins des deux classes antérieures;

C. Les élèves qui ont doublé la première classe ou troisième année d'études et qui sont, dès lors, *vétérans* de la classe.

Art. 8, § 1^{er}. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique choisit, parmi les professeurs des établissements concurrents, les délégués chargés de surveiller les opérations du concours.

§ 2. Le membre du bureau administratif ou le membre de l'administration communale et le délégué nommé par le Ministre sont seuls présents aux travaux du concours.

§ 3. Aucune autre personne, si ce n'est les inspecteurs de l'enseignement moyen, ne peut avoir accès dans la salle où les concurrents sont réunis.

Art. 9. Le travail des élèves qui prennent part au concours est apprécié par un jury nommé par Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

La valeur relative des matières sur lesquelles porte le concours général est déterminée par le jury, préalablement à l'examen du travail et des réponses des concurrents.

Art. 10, § 1^{er}. Il peut être accordé, tant pour la partie littéraire que pour la partie scientifique, *dix prix et vingt nominations* pour le concours de la catégorie des élèves mentionnés au litt. *A* de l'article 7, *cinq prix et dix nominations* pour le concours de la catégorie des élèves mentionnés au litt. *B* de ce même article.

§ 2. Il ne peut être accordé de nomination à un élève qui, dans l'ensemble des épreuves du concours littéraire ou du concours scientifique, n'a pas obtenu :

	Catégorie A (1)	Catégorie B (1).
	—	—
Pour un prix	65 points	70 sur 100
Un accessit.	60 —	65 — 100
Une mention honorable .	55 —	60 — 100

§ 3. Un prix spécial est accordé à ceux des élèves vétérans (1) qui obtiennent au moins 70 points sur 100. Il ne leur est pas accordé d'autre distinction.

§ 4. Un prix d'excellence est accordé aux élèves de chacune des catégories *A*, *B* et *C* (1), qui dans l'ensemble des épreuves du concours général auront réuni 75 points sur 100.

Art 11. — Les livres et les diplômes sont envoyés aux lauréats par l'intermédiaire des administrations communales.

Art. 12. Un rapport détaillé sur le concours est publié au *Moniteur*.

Il indique notamment pour chaque établissement :

- 1° Le nombre des élèves inscrits ;
- 2° Le nombre des élèves admis et celui des élèves non admis à concourir ;
- 3° Le nombre des concurrents ;
- 4° Le nombre des distinctions accordées tant pour la partie littéraire que pour la partie scientifique ;
- 5° Le total général des distinctions pour chaque établissement ;
- 6° Le nombre des élèves ayant obtenu au moins 50 points ;
- 7° Les établissements qui n'ont pas pris part au concours.

(1) Voir article 7.

Le rapport mentionne, en outre, les noms des élèves qui ont obtenu au moins la moitié du maximum des points.

Art. 13. Les dispositions réglementaires nécessaires pour assurer la tenue du concours sont prises par Notre Ministre de l'Intérieur et l'Instruction publique, qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Villefranche, le 5 mai 1906.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

J. DE TROOZ.

VII

Arrêté royal réglant l'organisation du concours général des écoles moyennes pour filles, en 1906.

5 mai 1906.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 36 de la loi du 1^{er} juin 1850, relatif au concours général entre les établissements d'instruction moyenne, ainsi que l'article 10 de la loi du 15 juin 1881 ;

Le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier. Le concours entre les écoles moyennes de filles aura lieu en 1906, d'après les dispositions du présent arrêté.

Les écoles moyennes de l'État, les écoles moyennes communales subsidiées ou non par le Gouvernement sont tenus de prendre part à ce concours, à moins qu'elles n'en soient dispensées pour des motifs légitimes, par Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Les établissements privés peuvent être admis au concours, à la condition d'en faire la demande par écrit au Gouvernement et d'avoir une organisation analogue à celle des établissements de l'État.

Les opérations du concours ont pour base le programme publié au *Moniteur belge* du 12 septembre 1897, n° 235.

Art. 2. Est appelée à concourir la première division ou troisième année d'études.

Art. 3. Le concours consiste en une seule épreuve par écrit ayant lieu le même jour dans les communes sièges des écoles moyennes concurrentes et portant sur :

1° Une rédaction en français (sans dictionnaire), pour les élèves des écoles moyennes de la région wallonne; une rédaction en flamand (sans dictionnaire), pour les élèves des écoles moyennes de la région flamande;

2° Une rédaction en flamand ou en allemand (sans dictionnaire), pour les élèves des écoles moyennes de la région wallonne; une rédaction en français (sans dictionnaire), pour les élèves des écoles moyennes de la région flamande;

3° Une des matières suivantes à tirer au sort :

A. L'histoire et la géographie;

B. Les mathématiques;

C. Les sciences naturelles;

D. Les sciences commerciales.

Art. 4. Il peut être accordé dix prix et vingt nominations pour le concours général de chacune des catégories d'élèves mentionnées aux litt. A et B de l'article 7 de l'arrêté royal de ce jour, organique du concours général des écoles moyennes de garçons, applicable au concours général des écoles moyennes de filles.

Art. 5. Des régentes d'écoles moyennes sont désignées par Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour surveiller les opérations du concours.

Art. 6. Les articles 4, 5, § 5, 6, 7, 8, §§ 2 et 3, 9, 10, §§ 2 et 3, 11, 12 et 13 de Notre arrêté de ce jour, relatifs à l'organisation du concours général de l'enseignement moyen du second degré, pour garçons, sont rendus applicables au concours des écoles moyennes pour filles.

Art. 7. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Villefranche, le 5 mai 1906.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur et l'Instruction publique,

J. DE TROOZ.

VIII

*Arrêté ministériel réglant la tenue des concours généraux
de l'enseignement moyen en 1906.*

7 mai 1906.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Vu l'article 13 de l'arrêté royal du 5 mai 1906, relatif au concours général de l'enseignement moyen du premier degré, l'article 13 de l'arrêté royal du même jour, relatif au concours général de l'enseignement moyen du second degré, pour garçons, et l'article 7 de l'arrêté royal du même jour, relatif au concours général de l'enseignement moyen du second degré, pour filles.

ARRÊTÉ :

Les épreuves du concours général de l'enseignement moyen du premier et du second degré, en 1906, auront lieu d'après les dispositions réglementaires qui suivent :

§ 1^{er}. — *De la tenue du concours. — Des autorités qui interviennent dans la tenue du concours.*

Article premier. Le temps employé aux formalités préliminaires indiquées ci-après n'est pas compris dans la durée des épreuves.

Art. 2. Le concours a lieu dans une salle désignée par le bourgmestre, hors de l'enceinte de l'établissement et assez grande pour que les élèves y soient suffisamment espacés, sous la surveillance des délégués du Gouvernement.

Art. 3. Le membre du bureau administratif ou le membre de l'administration communale, là où il n'existe pas de bureau, et le délégué, ainsi que les élèves concurrents se trouvent au local désigné, aux jours et heures fixés pour le concours.

Art. 4. Le délégué communique au membre du bureau administratif ou au membre de l'administration communale le titre ministériel qui le charge de la tenue des concours.

Art. 5. Il reçoit ensuite, des mains du membre du bureau administratif ou du membre de l'administration communale, le paquet cacheté envoyé par le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Il constate, par une déclaration au procès-verbal, si ce paquet *porte la date du jour du concours et s'il lui est remis intact.*

Ce paquet doit contenir, pour chaque concours :

- 1^o Le papier destiné à la transcription des compositions;
- 2^o Les sujets de composition.

Le paquet du premier jour contient, en outre, la liste officielle des élèves admis à concourir. Cette liste ne doit être renvoyée au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique par le délégué qu'avec les compositions du dernier concours.

Art. 6. Le paquet est ouvert par le délégué du Gouvernement, en présence du membre du bureau administratif ou du membre de l'administration communale.

Art. 7. Les élèves prennent place dans la salle du concours, d'après un numéro d'ordre tiré au sort.

Ils déclarent n'avoir apporté aucun écrit ni aucune note de nature à faciliter leur travail.

Un nouveau tirage au sort se fait à chaque séance du concours. Les délégués indiquent sur la liste officielle la place assignée à chaque élève par ce tirage au sort.

Art. 8. Le membre du bureau administratif ou le membre de l'administration communale et le délégué peuvent seuls rester dans la salle pendant la durée des épreuves.

Art. 9. Le délégué fait l'appel nominal d'après la liste officielle. Les élèves portés sur cette liste sont seuls admis à concourir.

Art. 10. Si parmi les élèves portés sur la liste officielle il en est qui ne répondent pas à l'appel nominal, le délégué constate leur absence dans le procès-verbal de la tenue du concours, en mentionnant les motifs qui ont pu l'occasionner.

En ce qui concerne les absences pour raison de santé, le délégué réclame un certificat de médecin constatant que l'élève se trouve hors d'état de se rendre au concours.

Ce certificat, légalisé par l'autorité locale, est joint au procès-verbal.

A défaut de ce certificat, l'absence de l'élève est considérée comme non motivée.

Art. 11. Le délégué délivre à chacun des concurrents un exemplaire du sujet de composition, sans lecture et sans explications préalables; il lui remet, en même temps, une feuille de papier destinée à la transcription de son travail.

Si une ou plusieurs autres feuilles de papier sont nécessaires à un élève, le délégué est autorisé à les lui donner (1).

Art. 12. Le délégué surveille soigneusement les élèves pendant leur travail.

Art. 13. Le temps accordé pour concourir étant expiré, le délégué recueille les compositions, achevées ou non, en commençant par le numéro le moins élevé dans l'ordre établi à l'article 7.

§ 2. — *Des élèves concurrents.*

Art. 14. Les élèves écrivent leur composition sur le papier qui leur a été remis par le délégué et dont il est fait mention à l'article 5 du présent règlement.

Art. 15. A ce papier est fixée une enveloppe, dans laquelle le concurrent écrit ses nom et prénoms, son lieu de naissance, le nom de la localité, siège de l'établissement, la désignation de la classe concurrente, et que le délégué ferme ensuite, sous les yeux de l'élève, sans marque ni empreinte de cachet.

Art. 16. Il est expressément défendu d'inscrire sur les compositions aucun signe, aucun nom, aucune désignation de localité, de nature à en faire connaître les auteurs.

Art. 17. Il est interdit aux élèves d'avoir aucune relation avec le dehors, sous quelque prétexte que ce soit, pendant la durée du concours.

Ils ne peuvent pas communiquer entre eux.

Art. 18, § 1^{er}. Les élèves peuvent se servir, pour les mathématiques et pour les sciences commerciales, d'une table de logarithmes sans formules algébriques ni trigonométriques, et, pour le tracé de figures, de compas, de règles et d'équerres.

§ 2. Les seuls livres dont l'usage soit permis aux élèves sont les dictionnaires grec-français ou grec-flamand pour la version grecque des concurrents de la quatrième des humanités anciennes, section grecque-latine.

(1) A cet effet, des feuilles supplémentaires sont annexées aux pièces qui font l'objet de l'envoi du premier jour. Si des concurrents sont dans le cas de s'en servir, les délégués doivent veiller, avec soin, à ce qu'elles soient glissées dans la feuille principale et attachées au moyen d'épingles.

Art. 19. Les élèves ne peuvent se passer les uns aux autres les livres et objets mentionnés à l'article 18. Ceux qui sont dans le cas d'y avoir recours ont soin de s'en munir avant leur entrée dans la salle.

Art. 20. Le jury peut annuler les compositions qu'il a reconnues entachées de fraude, ainsi que les compositions des élèves qui ont copié le travail d'un concurrent, et celles des élèves qui ont laissé copier leur travail.

Toute indication fautive au sujet de la section ou catégorie d'études à laquelle les élèves appartiennent, sera considérée comme tentative de fraude et réprimée sévèrement.

§ 3. — *Du procès-verbal de la tenue du concours.*

Art. 21. Le délégué rédige, séance tenante, un procès-verbal de la tenue du concours.

Ce procès-verbal est signé par lui et par le membre du bureau administratif ou par le membre de l'administration communale, là où il n'y a pas de bureau administratif.

Il constate tous les faits relatifs au concours, qu'ils soient ou non prévus par le règlement.

Art. 22. Le délégué met, chaque jour, sous une même enveloppe, et aussi séance tenante, le procès-verbal de la tenue du concours et les compositions de tous les élèves qu'il a recueillies de la manière indiquée à l'article 13.

Le paquet est scellé du cachet du délégué et de celui de l'administration communale et il est, en outre, contresigné par le délégué et par le membre du bureau administratif ou par le membre de l'administration communale.

Il porte l'inscription suivante :

Concours du... (indiquer la date).

Travail des élèves de... (indiquer le nom de l'établissement et de la localité).

Une seconde enveloppe, scellée simplement du cachet de l'administration communale, porte la même inscription et en outre, les mots :

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Ce paquet est remis, dans cet état, par le délégué, au bureau de la poste aux lettres, contre reçu, le jour même du concours.

Art. 23. Le présent arrêté sera publié au *Moniteur*.

Bruxelles, le 7 mai 1906.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

J. DE TROOZ.

IX

Arrêté royal mettant en disponibilité un professeur, candidat à une élection législative.

30 mai 1906.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Considérant que M... a accepté une candidature pour la Chambre des Représentants à l'élection législative du..., dans l'arrondissement de...;

Vu la circulaire ministérielle du 23 juillet 1884 interdisant aux fonctionnaires et employés de l'État de se jeter dans la mêlée des partis;

Vu l'arrêté royal du 21 septembre 1884 portant règlement sur la mise en disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État;

M... ayant été entendu en ses explications par Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier. M... est mis en disponibilité par mesure d'ordre.

Art. 2. Le prénommé jouira d'un traitement d'attente fixé à la moitié de son traitement d'activité, casuel et émoluments compris.

Art. 3. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 30 mai 1906.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

J. DE TROOZ.

X

Arrêté royal renouvelant, en 1907, le cours temporaire d'économie domestique institué en 1898.

10 juin 1907.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents, et à venir, SALUT.

Voulant prendre les mesures nécessaires pour l'organisation d'un dernier cours temporaire d'économie domestique, destiné aux régentes et aux personnes

chargées de l'examen de cette branche du programme dans les écoles moyennes de l'État, conformément aux dispositions de Notre arrêté du 20 mai 1898.

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier. Le cours temporaire institué par l'arrêté royal précité du 20 mai 1898 sera renouvelé en 1907 et comprendra les différentes matières portées au titre XI du programme de l'enseignement dans les écoles moyennes de l'État pour filles (annexe au *Moniteur* du 12 septembre 1897, p. 49).

Il traitera, en outre, des notions de puériculture et des premiers soins à donner en cas de maladie ou d'accident.

Art. 2. Les cours seront ouverts à la section normale moyenne de l'État, pour filles, à Liège, à partir du mardi 27 août 1907 jusqu'au vendredi 20 septembre suivant.

Ils seront donnés par M^{mes} Baiwir et Chaland, régentes à l'école moyenne professionnelle de Liège.

Art. 3. L'ordre des leçons sera réglé par M^{me} l'inspectrice des cours d'économie domestique qui, d'accord avec les professeurs, dressera un tableau de l'emploi du temps. Ce tableau sera affiché dans la classe principale.

Art. 4. La fréquentation des cours est obligatoire pour toutes les personnes actuellement chargées d'enseigner l'économie domestique dans les écoles moyennes de l'État et non encore munies du diplôme de capacité institué par l'arrêté royal du 25 février 1899.

Art. 5. Du 1^{er} au 16 juillet 1907, les intéressées devront se faire inscrire sur la liste officielle des participantes au cours. Le cas échéant, elles auront à faire connaître, dans le même délai, les motifs qui seraient de nature à justifier une dispense.

La liste d'inscription, dressée par les soins du Département des Sciences et des Arts, sera définitivement arrêtée le 18 juillet 1907. Aucune suite ne sera donnée aux demandes tardives.

Art. 6. Les personnes admises aux cours temporaires suivront un régime analogue à celui qui est adopté pour les élèves de la section normale moyenne; elles seront logées et nourries dans l'établissement, aux frais de l'État, pendant toute la période des leçons.

Art. 7. La haute direction des cours est confiée à M^{me} l'inspectrice de l'enseignement de l'économie domestique, mais les mesures d'ordre et de discipline relèveront de M^{me} la directrice de la section normale moyenne de l'État.

Art. 8. Un jury à désigner ultérieurement, et qui siégera à la section normale moyenne de Liège pendant les vacances de Pâques, procédera à l'examen des personnes qui, après avoir suivi les cours temporaires, désireront obtenir un certificat attestant leurs aptitudes à enseigner l'économie domestique dans les écoles moyennes de l'État pour filles.

Art. 10. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

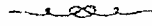
Donné à Ostende, le 10 juin 1907.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

B^{on} DESCAMPS.



XI

*Arrêté royal approuvant la convention conclue, le 18 mai 1907,
pour le patronage du Collège épiscopal de Thielt.*

8 août 1907.

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Revu Notre arrêté du 14 octobre 1899, approuvant la convention conclue, le 13 juillet de la même année pour le patronage pendant dix ans, par la ville de Thielt, du Collège épiscopal établi en cette localité;

Vu la nouvelle convention aux mêmes fins, conclue le 18 mai 1907, entre l'administration communale de Thielt dûment autorisée par le Conseil communal et Monseigneur l'évêque de Bruges;

Vu l'avis de la Députation permanente du Conseil provincial;

Vu l'article 3 de la loi du 6 février 1887;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Est approuvée pour un terme de dix ans, à partir du 1^{er} octobre 1907, la nouvelle convention mentionnée ci-dessus, laquelle sera visée par Notre Ministre des Sciences et des Arts.

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

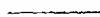
Donné à Bad-Gastein, le 8 août 1907.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

Baron DESCAMPS.



TEXTE DE LA CONVENTION.

Tusschen het Stadsbestuur van Thielt, handelende gelijkvormig de beslissing van den Gemeenteraad, in date 8^{en} Mei 1907;

En Zijne Hoogwaardigheid Mgr den Bisschop van Brugge;

Is, onder voorbehoud der goedkeuring van de bevoegde overheden, de volgende overeenkomst getroffen :

1° De stad Thielt verleent op nieuw hare bescherming aan het Bisschoppelijk Kollegie van Thielt, voor eenen termijn van tien jaren, aanvang nemende den 1^{er} October 1907.

2° Het latijnsch- middelbaar- en landbouwonderwijs zal in genoemd gesticht gegeven worden, door de zorgen en onder het Hoog Bestuur Zijner Hoorweerdigheid, ingevolge de wetten op de stof en de Programma's van het Staatsbestuur.

3° De Stad gunt aan Zijne Hoogweerdigheid den Bisschop eene jaarlijksche toelage van vier duizend frank, betaalbaar in handen van den Heer Overste van het gesticht.

Gedaan in vierdubbel, te Thielt, den 18^{en} Mei 1907.

Op bevel : de Secretaris,

MINNEMANS.

Burgemeester en Schepenen,

BOONE.

+ G. S. Evêque de Bruges.

Vu et approuvé pour être annexé à l'arrêté royal du 8 août 1907.

Le Ministre des Sciences et des Arts.

Baron DESCAMPS.



XII

*Arrêté royal, annulant une délibération du conseil communal de...
visant sous réserves le budget pour l'exercice 1908, de l'athénée royal de
cette ville.*

14 octobre 1907.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir SALUT.

Vu la délibération en date du 25 juin 1907, parvenue dans les bureaux du Gouvernement provincial d... le 2 juillet, par laquelle le Conseil communal de... vise le budget, pour l'exercice 1908, de l'athénée royal, sous les réserves suivantes : 1° la somme de 1,200 francs prévue à l'article 11, pour l'entretien des locaux et du mobilier, sera mise à la disposition du collège échevinal ; 2° le Conseil communal se chargera du chauffage et de l'éclairage de l'athénée, en disposant des 2,500 francs inscrits à l'article 12, pour cet objet ;

Vu l'arrêté du 8 août 1907 du Gouverneur de la province d..., suspendant l'exécution de la délibération du conseil communal de .. rappelée ci-dessus, en tant qu'elle formule des réserves ;

Vu l'arrêté de la Députation permanente du Conseil provincial du 23 du même mois, maintenant la suspension ;

Attendu que la double condition mise au visa du budget de l'athénée royal par le Conseil communal, est contraire aux prescriptions des articles 16 et 19 de la loi du 1^{er} juin 1850, de l'article 16 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875 et du

règlement sur la comptabilité des établissements d'instruction moyenne de l'État ;

Considérant qu'il résulte de ces dispositions que seul, le secrétaire-trésorier a la gestion des fonds portés au budget ; que seul aussi, par conséquent, il est responsable, vis-à-vis du Gouvernement, des recettes et des dépenses ;

Attendu que, par sa délibération, en date du 17 septembre, le Conseil communal de... a maintenu purement et simplement sa première décision ;

Considérant qu'en apportant à son visa les réserves dont il s'agit, le Conseil communal de... est sorti de ses attributions et a violé la loi ;

Vu les articles 86 et 87 de la loi communale ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier. La délibération susmentionnée du Conseil communal de..., est annulée, en tant qu'elle formule la double réserve exposée ci-dessus.

Mention de cette disposition sera faite au registre des délibérations du dit conseil en marge de l'acte annulé.

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Fontainebleau le 14 octobre 1907.

LEOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

BARON DESCAMPS.

XIII

Arrêté royal approuvant la modification apportée à la convention pour le patronage du collège d'Hérenthals.

26 novembre 1907.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu la convention conclue entre le conseil communal d'Hérenthals et Mgr l'Archevêque de Malines pour le patronage du collège épiscopal d'Hérenthals, approuvée par arrêté royal du 13 octobre 1898.

Vu la modification apportée à la dite convention de commun accord entre les parties intéressées, laquelle consiste à augmenter de cinq francs la rétribution scolaire arrêtée par son article 5 ;

Vu l'avis conforme de la Députation permanente du Conseil provincial ;

Vu les lois du 1^{er} juin 1850, du 15 juin 1881 et du 6 février 1887, sur l'enseignement moyen ;

Attendu que la modification susdite est motivée par ce fait que l'accroissement du nombre d'élèves a nécessité la construction de nouveaux locaux et l'augmentation du nombre des professeurs ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier. Est approuvée, telle qu'elle est spécifiée ci-dessus, la modification apportée à la convention pour le patronage du collège d'Hérenthals approuvée par l'arrêté royal du 13 octobre 1898.

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 26 novembre 1907.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

Baron DESCAMPS.

XIV

Arrêté royal fixant les indemnités attribuées aux membres du personnel enseignant et administratif des sections normales moyennes de l'Etat.

8 décembre 1907.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES, ETC.

Vu l'article 38 de la loi du 1^{er} juin 1850 et l'article 13 de la loi du 13 juin 1881, organique de l'enseignement moyen donné aux frais de l'État ;

Revu les dispositions de Nos arrêtés des 26 avril et 7 juin 1879 et du 5 octobre 1881, concernant le mode de désignation et la rémunération du personnel attaché aux sections normales moyennes de l'État, destinées à former les professeurs pour les écoles moyennes officielles ;

Vu Notre arrêté du 31 octobre 1898, relatif au traitement des professeurs de religion dans les sections normales moyennes de l'État ;

Revu Notre arrêté du 22 juin 1895 fixant l'indemnité à allouer aux instituteurs des écoles d'application annexées aux écoles normales primaires de l'État, à Gand et à Nivelles, du chef des services qu'ils rendent dans l'enseignement normal moyen de l'État ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts :

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier. Les membres du personnel enseignant et administratif des sections normales moyennes de l'État sont nommés par Nous.

Art. 2. Les directeurs et directrices de ces établissements jouissent d'une indemnité annuelle de 1,200 francs.

Cette indemnité pourra être portée à 1,500, à 1,800 et à 2,200 francs respectivement, après trois, six et dix années de direction.

Si ces fonctionnaires sont en même temps chargés de cours à l'établissement qu'ils dirigent, il leur est alloué de ce chef une indemnité supplémentaire, conformément aux règles établies ci-après.

Art. 3. Il est alloué à tout professeur chargé de cours dans une section normale moyenne de l'État une indemnité annuelle calculée à raison de 200 francs par heure de leçon ou d'exercice par semaine.

Cette indemnité ne peut s'élever à plus de 1,600 francs l'an.

L'indemnité est portée à 300 francs pour le professeur qui ne donne qu'une heure de leçon par semaine.

Cette indemnité peut être augmentée de 50 francs à l'expiration de chaque période quinquennale, sans toutefois pouvoir dépasser la somme de 300 francs.

Art. 4. Après cinq ans de service dans l'enseignement normal moyen de l'État, l'indemnité initiale de 200 francs, prévue à l'article 3, § 1^{er}, pourra être portée à 225 francs, par heure de leçon par semaine, sans pouvoir dépasser la somme de 1,800 francs.

Après dix années de service, l'indemnité pourra s'élever à 250 francs par heure de leçon hebdomadaire, sans pouvoir excéder 2,000 francs; après quinze années de service, à 275 francs, sans pouvoir dépasser 2,200 francs; après vingt années de service, à 300 francs, sans pouvoir dépasser 2,400 francs.

Art. 5. Les cours spéciaux de dessin, de gymnastique (y compris les excursions), d'économie domestique et de musique sont rétribués à raison de 150 francs par heure de leçon ou d'exercice par semaine, sans que l'indemnité allouée de ce chef puisse dépasser 1,200 francs l'an.

L'indemnité initiale de 150 francs peut être portée à 175 francs après cinq années de service; à 200 francs après dix années de service; à 225 francs après quinze années de service, et à 250 francs après vingt années de service, sans pouvoir dépasser respectivement 1,400, 1,600, 1,800 et 2,000 francs.

Si le titulaire d'un ou de plusieurs de ces cours spéciaux est, en même temps, chargé d'autres cours à la section normale moyenne, l'indemnité totale qui lui sera allouée ne pourra dépasser les maxima fixés à l'article 4.

Art. 6. Le traitement des professeurs de religion dans les sections normales moyennes de l'État est fixé à la somme de 800 francs l'an.

Art. 7. Il est alloué aux médecins attachés à ces sections une indemnité fixe et annuelle de 300 francs.

Art. 8. Les économes des sections normales moyennes de l'État jouissent d'une indemnité annuelle de 600 francs. Cette indemnité peut être augmentée de 100 francs tous les cinq ans, sans pouvoir dépasser la somme de 1000 francs.

Art. 9. Les surveillants, les maîtres et les maîtresses d'étude, reçoivent une indemnité annuelle de 1000 francs.

Cette indemnité peut être portée à :

1,200 francs	après	cinq	années	de	service ;
1,400	id.	dix	id.	id.	
1,600	id.	quinze	id.	id.	
1,800	id.	vingt	id.	id.	

Art. 10. Les instituteurs des écoles d'application annexées aux écoles normales primaires de l'État, à Gand et à Nivelles, qui sont chargés d'un service à la section normale moyenne, peuvent obtenir, de ce chef, une indemnité annuelle de 100 francs pouvant être portée à :

200 francs après cinq années de service ;

250 id. dix id. id.

300 id. quinze id. id.

400 id. vingt id. id.

Art. 11. Les personnes actuellement en fonction dans les sections normales moyennes de l'Etat, qui toucheraient une indemnité supérieure à celle que détermine le présent arrêté, la conserveront à titre personnel.

Art. 12. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sortira ses effets à partir du 1^{er} janvier 1907.

Donné à Laeken, le 9 décembre 1907.

LEOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

Baron DESCAMPS.



XV

Arrêté royal modifiant le programme des examens de professeur agrégé de l'enseignement moyen.

10 mars 1908.

LEOPOLD II, ROI DES BELGES, ETC.

Vu notre arrêté du 6 juillet 1885, portant règlement organique des examens de professeur agrégé de l'enseignement moyen ;

Considérant qu'il y a lieu de faciliter l'acquisition du double diplôme de professeur agrégé pour la partie littéraire et pour la partie scientifique ;

Le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier. L'arrêté royal du 6 juillet 1885 est complété par les dispositions suivantes :

« Le professeur agrégé de l'enseignement moyen pour la partie littéraire ou pour la partie scientifique qui désire obtenir le double diplôme littéraire et scientifique, est dispensé de l'épreuve sur les matières ou parties de matière communes aux deux examens.

» Ces deux épreuves ne peuvent être subies qu'à un an d'intervalle au moins. »

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 10 mars 1908.

LEOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

Baron DESCAMPS.

XVI

Arrêté ministériel modifiant le programme des examens de régente d'école moyenne.

10 mars 1888.

LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS,

Vu l'arrêté royal du 6 juillet 1885, relatif à l'organisation des examens de régente, ainsi que les arrêtés ministériels des 7 juillet 1885 et 26 mai 1887, portant règlement organique de ces examens ;

Considérant qu'il y a lieu de faciliter l'acquisition du double diplôme de régente pour la partie littéraire et pour la partie scientifique ;

Le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu,

ARRÊTE :

Article unique. Les arrêtés ministériels des 7 juillet 1885 et 26 mai 1887 sont complétés par les dispositions suivantes :

« Les personnes munies du diplôme de régente littéraire ou scientifique qui désirent obtenir le double diplôme de régente littéraire et scientifique, sont dispensées de l'épreuve sur les matières ou parties de matière communes aux deux examens.

» Toutefois, ces deux épreuves ne peuvent être subies qu'à un an d'intervalle au moins. »

Bruxelles, le 10 mars 1888.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.

XVII

Arrêté ministériel modifiant le règlement d'ordre intérieur des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État.

22 avril 1888.

LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS,

Vu l'article 55 des arrêtés ministériels des 30 septembre 1889 et 15 mai 1899,

Arrête :

Article unique. L'article 55, § 1^{er}, des règlements d'ordre intérieur des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État est remplacé par les dispositions suivantes :

« Tous les ans, le chef de l'établissement, de concert avec les professeurs, arrête, pour l'année scolaire suivante, la liste des auteurs et des livres classiques à soumettre à l'approbation du Gouvernement. Ces propositions doivent être

conformes aux indications du catalogue officiel et être envoyées au Département des Sciences et des Arts *le 15 juin au plus tard.* »

Bruxelles, le 27 avril 1908.

Baron DESCAMPS.

XVIII

Arrêté royal annulant une délibération du conseil communal de... qui censure un acte de l'autorité supérieure (V. arrêté royal du 14 octobre 1907.)

29 avril 1908.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES, etc.

Vu la délibération, en date du 28 novembre 1907, parvenue au commissariat d'arrondissement le 5 décembre suivant, par laquelle le conseil communal de... prend acte de l'arrêté royal du 14 octobre qui a annulé une résolution de la dite assemblée, en date du 25 juin 1907, relative à la comptabilité de l'athénée royal et « fait toutes ses réserves quant à la légalité »;

Vu l'arrêté du 21 décembre 1907 du gouverneur de la province de..., suspendant l'exécution de la délibération du conseil communal de... rappelée ci-dessus;

Vu l'arrêté de la Députation permanente du conseil provincial du 27 du même mois, maintenant la suspension;

Considérant que le conseil communal prétend que la décision royale du 14 octobre va à l'encontre des arrêts de la justice lorsqu'elle assimile les locaux de l'athénée à des propriétés de l'État;

Attendu que, dans aucune de ses clauses, l'arrêté royal d'annulation n'a présenté aucune assimilation de ce genre; que, dès lors, la délibération du 28 novembre laisse, à cet égard, planer un doute sérieux sur le bien-fondé de l'arrêté royal, en lui donnant une portée qu'il n'a pas;

Considérant, d'autre part, qu'en censurant un acte de l'autorité supérieure, le conseil communal de... est sorti de ses attributions et a violé les règles de la hiérarchie administrative, agissant ainsi contre l'intérêt général;

Attendu que le conseil communal de... a reçu, en séance du 25 mars 1908, notification des arrêtés susvisés de M. le gouverneur de la province et de la Députation permanente et en a pris acte, sans observation;

Vu les articles 86 et 87 de la loi communales;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier. La délibération susmentionnée du conseil communal de... est annulée.

Mention de cette disposition sera faite au registre des délibérations du dit conseil, en marge de l'acte annulé.

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Ostende, le 28 avril 1908.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,
Baron DESCAMPS.

XIX

Arrêté royal fixant le taux des indemnités de route et de vacation de la commission instituée par arrêté royal du 19 février 1906.

31 août 1908.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu Notre arrêté du 19 février 1906, instituant une commission pour l'étude et l'examen des améliorations qu'il conviendrait d'introduire dans l'organisation de l'enseignement moyen du degré supérieur;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier. Le taux des indemnités de route et de vacation allouées aux membres et aux secrétaires de la commission instituée par Notre arrêté du 19 février 1906 est fixé à :

Dix francs par séance,

Cinquante centimes par lieue de cinq kilomètres sur les chemins de fer.

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 31 août 1908.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,
Baron DESCAMPS.

XX

Arrêté royal approuvant la convention conclue les 8-24 août 1908, pour le patronage du collège épiscopal d'Hérentals.

10 septembre 1908.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Revu Notre arrêté du 15 octobre 1898, approuvant la convention conclue les

23 juillet-20 août pour le renouvellement du patronage pendant dix ans par la ville d'Hérenthals du Collège épiscopal établi en cette localité ;

Revu Notre arrêté du 26 novembre 1907, approuvant la modification apportée à cette convention de commun accord entre les parties intéressées les 21 septembre-11 octobre de cette année ;

Vu la nouvelle convention aux mêmes fins conclue les 8-24 août entre le Collège des Bourgmestre et Echevins d'Hérenthals dûment autorisé par le Conseil communal en séance du 14 août 1908 et son Eminence le Cardinal Archevêque de Malines ;

Vu l'avis de la Députation permanente du Conseil provincial ;

Vu l'article 5 de la loi du 6 février 1887 ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Est approuvée pour un terme de dix ans à partir du 1^{er} octobre 1908, la nouvelle convention mentionnée ci-dessus, laquelle sera visée par notre Ministre des Sciences et des Arts.

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 19 septembre 1908.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

Baron DESCAMPS.

TEXTE DE LA CONVENTION.

Het college van burgermeester en schepenen der gemeente Herenthals, en Zijne Eminentie de kardinaal Mercier, aartsbisschop te Mechelen, zijn overeengekomen als volgt :

Artikel één. De overeenkomst aangegaan tusschen het gemeentebestuur en wijlen Zijne Eminentie de kardinaal aartsbisschop Goossens, den 23 Juli en 20 Augustus 1898, met de wijziging er aan gebracht bij beraadslaging van den gemeenteraad van 21 September 1907, betreffende de verhooging der schoolgelden door de leerlingen te betalen, goedgekeurd bij koninklijk besluit van 26 November 1907, conventie welke eindigt op 30 September 1908, wordt vernieuwd voor een termijn van tien jaren, ingaande op 1 October 1908 om te eindigen den 30 September 1918.

Art. 2. De jongelingen der gemeente en van andere plaatsen zullen er een volledige leergang van humaniora volgen van de zesde klas tot de rhetorica inbegrepen, buiten welke er in drie klassen der professionele en twee klassen der voorbereidende afdeling onderwijs wordt gegeven.

Opdat de zorgen der bestiering van 't college uitsluitelijk worden gewijd aan de

jonge lieden der gemeente en van andere plaatsen, zal het college geene inwonende studenten hebben.

De leerlingen zullen gemeenschappelijke studiën doen, 's winters en 's zomers van zeven en half uren 's morgens tot middag en van een en half tot zes en half uren namiddag.

Art. 3. Ingevolge de wet van 1 Juni 1830, gewijzigd door die van 15 Juni 1881 en 6 Februari 1887, verleent de gemeente haar patronaat aan het college door geldelijke ondersteuning, te weten :

Eene jaarlijksche toelage aan het onderwijzend personeel van zes duizend acht honderd en vijftig franken en duizend franken 's jaars schadeloosstelling voor huur, wegens gebruik der gebouwen door de bestiering gebouwd zonder tussenkomst der gemeente, beide betaalbaar, 't zij per maand, 't zij per kwartaal.

Art. 4. De verlichting en verwarming der klassen, de uitdeeling van prijzen en andere kleine onkosten, blijven ten laste van het gesticht.

Art. 5. De schoolgelden door de leerlingen te betalen, worden vastgesteld als volgt :

A. Voor die hunne vaste woonplaats hebben te Herenthals, op acht en dertig franken voor de humaniora en de professionele afdeeling en vijf en dertig franken voor de Fransche afdeeling.

B. Voor de leerlingen buiten de gemeente gehuisvest, op vijftig franken voor de humaniora en professionele, en veertig franken voor de Fransche afdeeling.

Die leergelden zullen, zonder goedkeuring van den gemeenteraad, niet mogen verhoogd worden; zij zullen door de bestiering ontvangen en ten hare voordeele ingebeeld worden.

Deze overeenkomst zal maar van kracht zijn en uitvoerbaar worden met de machtiging des Konings en de Bestendige Deputatie des provincieraads gehoord, ingevolge artikel 5 der wet van 6 Februari 1887.

In drijdubbel opgemaakt te Herenthals den 8 Oogst 1908.

Bij verordening : *De Secretaris*,
L. VAN WIESEN.

Het College : *De Burgemeester*,
Eug. VAN SCHOU BROECK.

Gezien en goedgekeurd : Mechelen, den 24 Augusti 1908.

† D. I. Kardinaal Mercier, aartsbisschop van Mechelen.

XXI

Arrêté royal réglant, en matière de pensions, le taux d'admissibilité du casuel dont jouissent, du chef de minerval et de boni, les membres du personnel des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État pour garçons.

31 octobre 1908.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 57 de la loi du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles, disposant

que le taux moyen à raison duquel le casuel et les autres émoluments tenant lieu de supplément de traitement entrent en ligne de compte dans la liquidation des pensions, est fixé par arrêté royal ;

Vu l'article 23 des statuts organiques de la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'instruction publique, approuvés par Notre arrêté du 24 janvier 1880, disposant que seul le casuel arbitré par arrêté royal, en vertu du prédit article 37 de la loi du 21 juillet 1844, est soumis aux retenues statutaires ;

Considérant que jusqu'à présent, le taux du casuel du chef de minerval et de boni, admissible en matière de pensions, a été fixé pour les membres du personnel enseignant des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État pour garçons, par période triennale et d'après le montant des sommes touchées de ce chef, pendant trois années consécutives antérieures ;

Attendu qu'il est dans l'esprit des lois sur les pensions que le taux du casuel admis se rapproche le plus possible du casuel réellement touché ;

Attendu que le montant exact des sommes touchées pendant le cours d'une année, à titre de minerval et de boni, peut être établi à la fin de l'année subséquente ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier. Le taux pour lequel le casuel du chef de minerval et de boni, attribué aux préfets des études et aux professeurs des athénées royaux, ainsi qu'aux directeurs, professeurs, régents et instituteurs des écoles moyennes de l'État pour garçons, entre, chaque année, en ligne de compte dans la fixation du revenu admissible en matière de pensions, est le montant des sommes réellement touchées de ce chef, pendant l'année pénultième.

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sortira ses effets, à partir du 1^{er} janvier 1909.

Donné à Lacken, le 31 octobre 1908.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

Baron DESCAMPS.

XXII

Arrêté royal approuvant la convention conclue, les 15-16 septembre 1903, pour le patronage du collège de Gheel.

29 novembre 1908.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Revu Notre arrêté du 27 février 1898, approuvant la convention conclue le

20 novembre 1897, pour le patronage, pendant dix ans, par la ville de Gheel, du collège et de l'école moyenne épiscopaux établis en cette localité ;

Vu la nouvelle convention aux mêmes fins, conclue les 15-16 septembre 1908, entre Son Éminence le cardinal-archevêque de Malines et le collège des bourgmestre et échevins de la ville de Gheel, dûment autorisé par le conseil communal ;

Vu l'avis de la Députation permanente du conseil provincial ;

Vu l'article 5 de la loi du 6 février 1887 ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier. Est approuvée, pour un terme de dix ans, à compter du 1^{er} octobre 1908, la nouvelle convention mentionnée ci-dessus, laquelle sera visée par Notre Ministre des Sciences et des Arts.

Art. 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 28 novembre 1908.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

Baron DESCAMPS.

TEXTE DE LA CONVENTION.

Il a été conclu entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Gheel et Son Éminence le cardinal Mercier, archevêque de Malines, la convention suivante en renouvellement de celle qui expire le 1^{er} octobre 1908.

Article premier. Son Éminence se charge, pour le terme stipulé à l'article 6 du présent acte, de diriger un collège où les jeunes gens de la commune de Gheel et des environs suivront un cours complet d'humanités ou un cours d'enseignement moyen du second degré. Pour que les soins de la direction se concentrent sur les jeunes gens de la commune et des environs, le collège n'aura point d'internes. Les élèves feront en commun les études au collège ; ils y passeront la journée. Ils y seront de sept heures du matin à midi et d'une heure et demie à six heures et demie de relevée.

Art. 2. L'administration communale accorde son patronage à ce collège, conformément à l'article 5 de la loi du 6 février 1887, en payant par mois ou par trimestre un subside annuel de dix mille francs.

Art. 3. Son Éminence se charge de fournir le bâtiment nécessaire, de l'entretenir et de payer les contributions foncières auxquelles ce bâtiment pourrait être soumis.

Son Éminence se charge, en outre, de l'achat et de l'entretien des meubles, ainsi que de l'achat des instruments nécessaires à l'enseignement des notions élémentaires de physique.

Art. 4. Le chauffage et l'éclairage dans les classes, les frais de distribution des prix et les autres menues dépenses seront à la charge de l'établissement.

Art. 5. Les rétributions annuelles à payer par les élèves sont fixées à quarante-cinq francs; elles ne pourront être augmentées sans l'assentiment du conseil communal. Le produit en sera perçu au profit de l'établissement.

Art. 6. La présente convention est faite pour dix ans; elle ne sera obligatoire qu'après avoir été approuvée par le conseil communal et autorisée par le Roi, la Députation permanente du conseil provincial entendue conformément à l'article 41 de la loi du 13 juin 1881.

Fait en double à Gheel, le 15 septembre 1908.

Par le collège : *Le Secrétaire,*

F. NEYSENS.

Le Collège,

G. BOUCKMAN.

† D. I. Card. Mercier, Arch., Mechelinæ.

Vu et approuvé par le conseil communal de Gheel en séance le 9 octobre 1908.

Vu pour être annexé à l'arrêté royal du 28 novembre 1908.

Le Ministre des Sciences et des Arts,

Baron DESCAMPS.



Circulaires et décisions de principe.

XXIII

Circulaire aux préfets des études des athénées royaux. — Conférence professorale.

12 janvier 1906.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai arrêté comme sujet de la deuxième conférence de l'année scolaire 1905-1906, la question suivante :

« De l'exercice d'élocution en langue maternelle.

1^o Exposez la méthode la plus pratique et la plus efficace à employer :

- a) dans les classes de septième et de sixième;
- b) dans les classes de cinquième et de quatrième;
- c) dans les trois classes supérieures.

2^o Dans chacune de ces catégories de classes, cet exercice doit-il être fréquent et combien de temps convient-il d'y consacrer chaque fois? »

Cette question s'adresse uniquement aux professeurs de langue maternelle.

Le Ministre,

J. DE TROOZ.



XXIV

Dépêche à M. le préfet des études du collège communal de.... — Élève admis à suivre les cours à titre d'essai. — Examen de passage. — Matières.

6 février 1906.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que lorsqu'un élève jugé trop faible dans une ou plusieurs branches d'un examen de passage, aura été autorisé par le préfet des études, en vertu de l'article 40 du règlement d'ordre intérieur des athénées royaux, à suivre, à titre d'essai, les cours de la classe pour laquelle il s'est présenté, l'examen définitif auquel il est soumis à la fin du premier trimestre devra porter sur toutes les branches du programme de cette classe.

Le Ministre,

J. DE TROOZ.

XXV

Circulaire aux chefs d'établissements. — Transports par chemin de fer.

13 mars 1906.

M.

Pour assurer la liquidation prompte et régulière des frais de transport par chemin de fer qui incombent au budget du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique, je viens de décider, d'accord avec M. le Ministre des Chemins de fer, que les réquisitoires pour les *transports en débet* seront, à l'avenir, présentés en double expédition à la station de départ, qui aura à taxer les deux exemplaires : l'un sera conservé par elle et l'autre devra immédiatement être envoyé à mon Département par l'expéditeur qui aura délivré le réquisitoire.

Celui-ci devra toujours indiquer *d'une manière précise* le contenu du colis et sa destination, les mots généraux « imprimés, brochures, livres, etc. », ne permettant que difficilement de discerner l'imputation de la dépense. L'exemplaire taxé destiné à mon Département sera adressé au secrétariat général, section d'administration et de comptabilité générales.

Le Ministre,

J. DE TROOZ.

XXVI

Circulaire aux chefs d'établissements. — Recommandation de veiller à la conservation des archives, livres et collections appartenant aux établissements d'enseignement moyen.

11 avril 1906.

M.

A diverses reprises, mon département a adressé aux chefs d'établissements d'enseignement moyen des instructions relatives à la rédaction du catalogue de la

bibliothèque de l'établissement et aux inventaires des collections. Je crois utile de les rappeler et de les compléter.

En vertu de ces instructions, vous êtes tenu, M. , de faire le catalogue complet des ouvrages et publications qui composent la bibliothèque de l'établissement, de tenir deux registres dans lesquels sont inscrits d'une part, les ouvrages à mesure de l'achat ou de la réception, et, d'autre part, les livres donnés en prêt hors de l'établissement. Les membres du personnel enseignant et les élèves à qui des ouvrages sont confiés en garantissent la rentrée en signant un bulletin qui leur est remis lors de la restitution des ouvrages empruntés.

En cas de mutation, le chef de l'établissement est tenu de soumettre à son successeur le catalogue de la bibliothèque, les inventaires des collections et les registres précités. Le nouveau titulaire constate que tous les objets qui y sont renseignés sont dans le local de l'établissement et donne décharge à son prédécesseur. Dans le cas contraire, il mentionne aux registres et aux inventaires les objets qui ont disparu, fait signer son observation par son prédécesseur et fait rapport à mon Département.

Une circulaire du 16 juin 1896 constate que souvent le chef nouvellement nommé à la direction d'un établissement d'enseignement moyen ne trouve pas à son entrée en fonctions les archives de l'établissement au complet et fait remarquer que ces documents (catalogues, programmes, circulaires ministérielles, rapports triennaux, etc.), sont mis à la disposition des chefs d'établissements pour les besoins du service et ne leur appartiennent pas en propre. Ils doivent donc les collectionner, les inventorier et veiller à leur conservation afin de les transmettre au complet à leurs successeurs.

Les registres, catalogues et inventaires doivent en tout temps pouvoir être mis sous les yeux des inspecteurs de l'enseignement moyen.

Le Ministre,
J. DE TROOZ.

XXVII

*Circulaire aux préfets des études des athénées royaux. Diplômes de sortie.
Nombre de points requis pour obtenir la mention « avec grand fruit ».*

14 avril 1906.

MONSIEUR LE PRÉFET,

La circulaire du 18 octobre 1899 a étendu, à titre d'essai, aux athénées royaux l'application du système des compositions et du régime des examens que venait d'instaurer le nouveau règlement des écoles moyennes.

J'ai appris que ces dispositions n'étaient pas interprétées uniformément en ce qui concerne le nombre de points requis pour l'obtention, aux examens de sortie, de la mention « avec grand fruit ».

J'ai décidé que, pour mériter cette distinction, l'élève doit avoir obtenu au moins les 0.7 des points attribués à l'ensemble des cours obligatoires.

Le Ministre.
J. DE TROOZ.

XXVIII

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État. — Règlement des indemnités de route et de séjour des Secrétaires-Trésoriers.

18 avril 1906.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, qu'un arrêté royal en date du 24 mars dernier, dont vous trouverez copie ci-joint, a déterminé les indemnités qui peuvent être allouées aux Secrétaires-Trésoriers que le service financier de l'établissement oblige à se déplacer.

Les distances à porter en compte pour le calcul des frais de route seront établies pour les voyages par chemin de fer d'après les indications kilométriques contenues dans le *Guide officiel des Voyageurs* publié par l'Administration des Chemins de fer de l'État Belge ; pour les voyages par route ordinaires d'après le *Dictionnaire officiel des Distances légales* publié par MM. Guyot frères.

La voie la moins onéreuse devra toujours être suivie.

En ce qui concerne les frais de séjour, il est à remarquer que l'agent comptable pourra porter en compte pour chaque voyage, une indemnité de 4 francs qui lui sera acquise quelle que soit la durée réelle de l'absence.

Ces indemnités allouées aux Secrétaires-Trésoriers pour les défrayer des dépenses que peut leur occasionner le service financier de l'établissement, doivent être considérées comme frais d'administration et imputées sur le budget à l'article correspondant.

Le Ministre,
J. DE TROOZ.

XXIX

*Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux.
Cours de 2^{me} langue obligatoire. (1)*

26 avril 1906.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire d'un arrêté ministériel portant modification de celui du 30 août 1888 en ce qui concerne le cours de 2^{me} langue obligatoire dans la section des Humanités anciennes des athénées royaux situés dans la région wallonne.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
H. VAN DER DUSSEN.

(1) Voir Arrêté ministériel du 11 avril 1906 (p. 8.)

*Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux.
Conférence professorale.*

9 mai 1906.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai arrêté comme sujet de la troisième conférence de l'année scolaire 1905-1906, la question suivante :

« De l'enseignement occasionnel de la grammaire : 1° que faut-il entendre par ces mots : *enseignement occasionnel* ?

2° Cet enseignement est-il de mise dans les classes où l'enseignement de la grammaire est systématique ; et si oui, dans quelle mesure ?

3° A supposer que l'enseignement systématique de la grammaire n'existe pas au programme des deux ou trois classes supérieures, quelle est la meilleure méthode à employer pour y enseigner la grammaire occasionnellement ? »

Cette question s'adresse à tous les professeurs de langues, anciennes et modernes.

Le Ministre,

J. DE TROOZ.



Dépêche à M. le Gouverneur de la province de.... — Minerval.

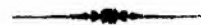
17 mai 1906.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, comme suite à votre lettre du 9 de ce mois, 3^e division, que le montant de la remise de minerval devenu disponible par suite du décès ou du départ, avant la fin de l'année scolaire, d'un élève bénéficiaire d'une admission gratuite ou à prix réduit aux cours d'un athénée royal ou d'une école moyenne de l'État, peut être transféré à un autre élève dans les conditions déterminées par la circulaire du 4 octobre 1897.

Le Ministre,

J. DE TROOZ.



*Circulaire aux Chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État. —
Orthographe flamande.*

2 juin 1906.

Une circulaire, en date du 23 juin 1903, a rappelé aux membres du personnel enseignant des établissements d'instruction moyenne de l'État qu'ils devaient,

dans l'enseignement de l'orthographe flamande, se conformer strictement aux prescriptions de l'arrêté royal du 21 novembre 1864.

Néanmoins, certains professeurs continuent à faire, auprès de leurs élèves, du prosélytisme en faveur d'une réforme de l'orthographe flamande.

En agissant ainsi, non seulement ils méconnaissent l'autorité supérieure, mais ils exposent les jeunes gens qui ignoreraient l'orthographe officielle à éprouver, dans l'avenir, de pénibles mécomptes.

Vous voudrez bien donner lecture de la présente dépêche au personnel placé sous vos ordres et me signaler spécialement les professeurs qui continueraient à s'écarter des règles fixées par l'arrêté royal précité.

Le Ministre,

J. DE TROOZ.

XXXIII

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des écoles moyennes de l'État, créées en vertu de la loi du 1^{er} juin 1850. — Détermination du boni à répartir entre les membres du personnel enseignant, dans les écoles moyennes de l'État, créées en vertu de la loi du 1^{er} juin 1850.

23 juin 1898.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'arrêté ministériel du 31 juillet 1903 pris en exécution de l'article 19 du règlement de comptabilité du 29 juillet de la même année, en prescrivant la séparation des recettes et des dépenses de personnel et de matériel et la création, à cet effet, de deux chapitres spéciaux de recettes et de dépenses a apporté des modifications importantes à l'arrêté du 29 février 1872.

Ces modifications ne tendent pas toutefois à la suppression du boni des comptes qui doit être réparti entre les membres du personnel enseignant; mais la séparation même des recettes et des dépenses de personnel et de matériel aura pour effet de maintenir le boni dans sa vraie limite tout en ne permettant plus que par des artifices de comptabilité il ne courre le risque d'être annihilé au détriment des bénéficiaires.

Si cette répartition du boni a donné lieu, à différentes reprises, à des plaintes du personnel enseignant, la cause en est due, notamment, au laconisme des instructions qui ont été données aux secrétaires-trésoriers. La présente circulaire, à laquelle votre agent-comptable voudra bien se conformer, remédiera à cet état de choses et en précisant la portée et le calcul du boni fermera la voie aux réclamations du personnel enseignant.

Le boni n'est pas autre chose que l'excédent des recettes sur les dépenses, défalcation faite des crédits disponibles qui reviennent soit à l'Etat, soit à la commune.

Il résulte, en effet, de l'arrêté organique du 10 juin 1852 (art. 19), modifié successivement par les arrêtés royaux des 30 juin 1881, 30 août 1888 et 10 septembre 1897 que si l'ensemble des crédits alloués pour couvrir les dépenses

générales de l'établissement présente un excédent sur ces dépenses, il y a lieu à répartition de cet excédent d'après des règles à déterminer par disposition ministérielle.

La réglementation prescrite par l'arrêté du 31 juillet 1905 permet de continuer à considérer comme *dépenses générales* les traitements anciens du personnel enseignant et du secrétaire-trésorier, le traitement du portier-concierge, les gages des gens de peine et les frais de la distribution des prix.

La somme de ces dépenses est couverte par un ensemble de crédits qui se répartit sur plusieurs articles du budget et qui sont, outre le produit de la rétribution scolaire, le subside ordinaire de l'Etat et le subside ordinaire sur la caisse communale.

Indépendamment des dépenses générales, dont il vient d'être question, il y a plusieurs dépenses *spéciales* qui ne doivent pas entrer en ligne de compte pour la détermination du boni : c'est ainsi que l'Etat a pris à sa charge la différence entre les traitements anciens et les traitements réglementaires actuels ; sous déduction des intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne, l'Etat et la commune interviennent dans la proportion respective de deux tiers et d'un tiers dans les places nouvelles créées par application de l'arrêté royal du 14 juillet 1875 ; la commune supporte exclusivement les indemnités allouées au personnel enseignant à titre de part de minerval scolaire (article 8 du même arrêté), ainsi que les frais de matériel, conformément à l'article 25 de la loi du 1^{er} juin 1850, modifié par l'article 9 de la loi du 15 juin 1881 ; l'Etat et la commune interviennent encore dans certains traitements alloués à titre personnel à des membres du corps professoral ou administratif.

Si donc les crédits alloués pour couvrir ces dépenses sont insuffisants, le solde doit être liquidé par l'Etat ou par la commune et ne peut être imputé sur le produit du minerval ; par contre, si, de la différence entre ces dépenses spéciales et les crédits alloués pour les couvrir, résulte un excédent, celui-ci fera retour, comme disponible, soit à l'Etat seul, soit à l'Etat et à la commune dans la proportion ordinaire ($\frac{2}{5}$ - $\frac{1}{5}$), soit à la commune seule.

De cet exposé on peut conclure qu'il y a lieu à répartition du boni dans les cas suivants :

1° Quand il se produit une vacance dans un traitement ancien par suite de mise en disponibilité, démission, mise à la retraite, décès, etc. ;

2° Quand il y a dans le produit de la rétribution scolaire un excédent sur la recette de l'année pénultième ;

5° Quand les sommes allouées pour couvrir le traitement du concierge, les gages des gens de peine, ou les frais de la distribution des prix laissent un excédent.

Si la répartition du boni est *obligatoire* dans ces cas, rien n'empêche cependant les communes de faire davantage pour les membres du personnel, soit en leur garantissant un minimum de boni, soit en leur octroyant comme boni supplémentaire l'excédent des recettes de matériel sur les dépenses correspondantes.

Aux fins de hâter, autant que possible, la répartition du boni, je vous prie,

Monsieur le Président, de bien vouloir inviter le secrétaire-trésorier à joindre au compte de chaque exercice, et pour la première fois au compte de l'exercice 1906, un état de répartition du boni, dressé conformément au modèle annexé sous le n° 17 de l'arrêté ministériel du 31 juillet 1905.

Le tableau ci-joint déterminant la somme à répartir entre les membres du personnel permettra au secrétaire-trésorier de dresser avec facilité l'état de répartition susdit à la clôture de l'exercice et de l'annexer au compte rendu annuel.

Le Ministre,
J. DE TROOZ.

RÉCETTES		DÉPENSES	
École moyenne de l'État pour garçons à créée en vertu de la loi du 4 ^{er} juin 1850.	Tableau déterminant la somme à répartir, à titre de boni entre les membres du personnel enseignant.	Annexe au compte de l'exercice 19	
Subside ordinaire de l'État fr. . .	Traitements anciens fr. . .	{	personnel enseignant (1)
			secrétaire-trésorier
Subside ordinaire de la commune fr. . .	Traitement du concierge fr. . .		
Produit de la rétribution scolaire fr. . .	Gages des gens de peine fr. . .		
	Frais de la distribution des prix fr. . .		
TOTAL fr.	TOTAL fr.		
RECETTES. fr.			
DÉPENSES. fr.			
SOMME A RÉPARTIR . fr.			

(1) Cette somme doit reproduire le 4^{er} total de la colonne 6 de l'état des traitements annexé au compte (formule n° 16 C).

XXXIV

Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État. — Tableaux horaires. — Tableau des attributions journalières du personnel enseignant.

5 juillet 1906.

M.,

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir, en même temps que votre tableau horaire des leçons, et, en plus des documents qui vous sont réclamés annuellement relativement au même objet, un tableau dressé en double expédition d'après le modèle ci-annexé.

Je rappelle en même temps à Messieurs les directeurs et Mesdames les directrices des écoles moyennes, les prescriptions des circulaires antérieures concernant la confection des horaires et, spécialement, celles contenues dans ma circulaire du 25 septembre dernier, 4^e section, n° 1906.

Pour le Ministre absent :

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes,

LIEBAERT.

Athénée royal de
École moyenne de
École moyenne de

professeurs de
section moyenne.
section préparatoire (2).

Tableau des attributions journalières du personnel enseignant.

		M ^r X. Régent	M ^r Y.	etc.
LUNDI	8 — 9	Flamand.	2 ^e A. M. (3)	Pour les athénées ce tableau sera établi sur 4 feuilles <i>séparées</i> qui comprendront respectivement les indications relatives : (1) { Aux professeurs de la section des Humanités G. L. et aux professeurs d'histoire et de géographie (pour les athénées d'Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand, Hasselt, Ixelles, Louvain, Malines, Ostende, Tongres). B. { Aux professeurs de français et aux professeurs d'histoire et de géographie (pour les athénées d'Arlon, Ath, Charleroy, Chimay, Huy, Liège, Mons, Namur, Tournai, Verviers. C. { Aux professeurs des branches scientifiques. D. { Aux professeurs de langues germaniques. (2) Le tableau ne devra pas être transmis, pour les sections préparatoires, lorsque <i>tous</i> les cours de chaque classe sont donnés uniquement par le titulaire de celle-ci. (5) A. M. = Année moyenne. (4) S. Sp. = Section spéciale. S. P. = Section préparatoire. <i>Remarque générale :</i> Tous ces tableaux doivent être fournis en double exemplaire.
	9 — 10	Id.	3 ^e A. M.	
	10 — 11	Allemand.	1 ^e S. Sp. (4)	
	11 — 12	Étude.	etc.	
	2 — 3	etc.		
	3 — 4			
	4 — 5			
MARDI	8 — 9			
	9 — 10			
	10 — 11			
	11 — 12			
	2 — 3			
	3 — 4			
	4 — 5	etc.		

XXXV

Circulaire aux chefs d'établissements. — Ouvrages classiques.

14 juillet 1906.

M.,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa dernière session, le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne a décidé que les nouvelles éditions et les nouveaux tirages de tous les ouvrages classiques publiés *pendant la période de quatre ans*, pour laquelle l'emploi de ces ouvrages a été autorisé, doivent être soumis au Conseil.

Je vous prie, M., de porter cette décision à la connaissance du personnel enseignant de l'établissement dont la direction vous est confiée et d'inviter les intéressés à se mettre en règle vis-à-vis du Conseil, dans le plus bref délai.

Ils auront à m'adresser, par votre intermédiaire, trois exemplaires de la dernière édition ou du dernier tirage de chacun de leurs ouvrages publiés pendant la période indiquée ci-dessus.

Pour le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique absent :

Le Ministre des Chemins de fer,

LIEBAERT.



XXXVI

Circulaire aux présidents des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'État, pour garçons. — Organisation annuelle des cours d'agronomie.

21 juillet 1906.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

A différentes reprises les chefs des établissements d'enseignement moyen se sont plaints de l'organisation tardive des cours d'agronomie.

J'ai décidé de tenter un essai afin de m'assurer s'il ne serait pas possible d'instituer ce cours dès le début de l'année scolaire.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai invité les chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État, pour garçons, à recueillir, *dès maintenant*, les inscriptions pour ce cours spécial, parmi les élèves actuels des classes de 3^e, 4^e, 5^e et 2^{de} des athénées royaux et des classes de 3^e et de 2^e des écoles moyennes.

Vous voudrez bien, Monsieur le Président, communiquer la formule ci-jointe aux préfets et directeurs et les inviter à vous la retourner à bref délai après qu'ils l'auront remplie en ce qui les concerne (verso).

De votre côté, vous voudrez bien m'adresser votre demande d'organisation avant le 10 août prochain, si le nombre d'inscriptions atteint le chiffre fixé par l'article 5 du Règlement organique.

Si, au contraire, le nombre des adhésions était insuffisant, les chefs d'établissement devraient procéder à une nouvelle enquête dès les premiers jours de la prochaine année scolaire, afin que vous puissiez, comme par le passé, me renvoyer la formule ci-jointe avant le 15 octobre.

MM. les préfets et directeurs auront soin de me signaler les noms de leurs professeurs qui possèdent les aptitudes nécessaires à l'enseignement de l'agronomie.

Le Ministre,
J. DE TROOZ.



XXXVII

*Circulaire aux chefs d'établissements. — Liste des ouvrages classiques
et liste des livres à donner en prix.*

23 octobre 1906.

M.,

J'ai l'honneur de vous adresser deux exemplaires :

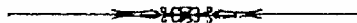
1° D'un supplément à la liste des livres classiques dont le Gouvernement, sur la proposition du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, a prescrit, autorisé ou recommandé l'emploi, pendant une période de quatre années, dans les établissements d'enseignement moyen soumis au régime des lois du 1^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881 :

2° D'un supplément au catalogue des ouvrages adoptés pour être donnés en prix aux élèves des mêmes établissements.

L'un de ces exemplaires vous est personnellement destiné.

Je vous prie de déposer le second dans la salle des professeurs de votre établissement.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,
J. DE TROOZ.



*Supplément au catalogue des ouvrages adoptés pour être donnés en prix
aux élèves des athénées et des écoles moyennes de l'État.*

Bruzelles, le 1^{er} octobre 1906.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
	Les Capitales du monde	10.00
Augé (sous la direc- tion de Claude).	Petit Larousse illustré. Nouveau dictionnaire encyclopédique. 5,800 gravures, 150 tableaux, 120 cartes, quatorzième édition. Paris, Larousse, 1906	5.00
Bellenoux (E.-S.).	Dictionnaire des engrais et des produits chimiques agricoles. Paris, Schleicher frères et C ^{ie} , 1904	5 00
Bonjean (A) . . .	Légendes et profils des Hautes-Fagnes. Autour de la Baraque Michel. Verviers, Vinche, 1905	2 00
Chaillet (Dr J.-L.)	Vergilius'Aeneis. Metrisch vertaald, Amsterdam. Van Loy, 1901.	4.50
Chassagny (M.) . .	Cours élémentaire de physique, rédigé conformément aux pro- grammes officiels du 31 mai 1902, à l'usage des classes de phi- losophie et de mathématiques et des candidats aux baccalauréats et aux écoles du Gouvernement, avec une préface par Paul Appell. Ouvrage contenant 808 figures et une planche en cou- leur, 4 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1904	8 00
Conscience (H) . .	Eene verwarde Zaak	1.25
Id.	Een Zeemanshuisgezin	1.25
Id.	Schandevrees	1.25
Id.	De plaag der dorpen	1.25
Id.	Het Geluk van rijk te zijn	1 25
Id.	De Arme Edelman	1.25
Id.	Menschenbloed	1 25
Id.	De Minnezanger	1 25
Id.	Koning Oriand. Blinde Rosa	1.25
Id.	Een Slachtoffer der Moederliefde. Een Stem uit het Graf . .	1 00
Id.	Graaf Hugo van Craenhove	1.00
Id.	Bayo en Lieveken	1 00
Id.	De Loteling	1.00
Id.	De Baanwachter	1 00
Id.	Mengelingen	1.00
Id.	De Omwenteling van 1850	1 00
Id.	De Geldduivel	2.50
Id.	Geld en Adel	2.50
Id.	De Koopman van Antwerpen	2 50
Id.	Simon Turchi	2.50
Id.	De Burgemeester van Luik	2 50
Id.	Bella Stock	2.50
Id.	Avondstonden	1.25
Id.	De Leeuw van Vlaanderen	2 75

Brüssel, J. Lebegue et C^{ie}.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE.
Coupin (H.)	Les Bêtes chez elles et dans le monde. Pages choisies des naturalistes sur les mœurs les plus intéressantes des animaux. Paris, Vuibert et Nony, 1906	2.50
Demers (Dina.) . . .	Eenig Dochtertje. Antwerpen, Opdebeek	2 30
De Nansouty (M.) . .	Actualités scientifiques. Radium et radioactivité. Télégraphie sans fil à toute vitesse. Ballons dirigeables. La cuisine électrique. Parfums comestibles. Premiers souvenirs. La mort des géants. Éternels jardins, etc. Paris, Schleicher frères et Cie, 1904.	3.50
Id.	Actualités scientifiques. Terres rares. Étoffes de bois. Les catalyses. La lumière de l'avenir. Télégraphie sans fil. La catalyse. Le train de l'avenir. L'homme volant. Abeilles et fleurs. Farine de lait. Odeurs et parfums. L'œil et la main. La poursuite de l'or. Le secret de fabrique. Les bactéries industrielles. Paris, Schleicher, frères, 1905	5.50
d'Haussonville . . .	Les grands Écrivains français. Lacordaire	2.00
Dony (E.)	Regardons, étudions nos Œuvres d'art. Premier commentaire esthétique. 14 reproductions photographiques par H. Bertels. Namur, Wesmael-Charlier, 1905	5.00
Fierens-Gevaert . . .	Les grands Artistes. Leur vie, leur œuvre. Van Dyck. Biographie critique illustrée de 24 reproductions hors texte. Paris, Laurens.	2.50
Frick (P.)	Le Verre. Avec figures dans le texte. Paris, Schleicher frères et Cie, 1904	4.50
Guyon (C.)	Des Ardennes en Italie Légendes et aventures de voyage, Paris. Gedalge	2.50
Hymans (H.)	Les Villes d'art célèbres, Gand et Tournai. Ouvrage orné de 120 gravures. Paris, Laurens, 1902	4.00
Id.	Les Villes d'art célèbres. Bruges et Ypres. Ouvrage orné de 116 gravures. Paris, Laurens, 1903	5.50
Mabilleau	Les grands Écrivains français. Victor Hugo	2.00
Mager (H.)	Le Monde polynésien. Avec 52 figures et 8 cartes. Paris, Schleicher frères et Cie, 1902	2 00
Marcel (P.)	Les Industries artistiques. Avec 128 figures dans le texte. Dessins de A. Collombar. Paris, Schleicher, frères et Cie	6.00
Marchandise (C.) . .	Traité de floriculture. 2 ^e édition. Culture des plantes de parterre rustiques et non rustiques sous le climat de la Belgique et de quelques plantes ligneuses de collection. Bruxelles, J. Lebègue et Cie.	2.50
Id.	Culture des plantes d'appartement, de terre froide et d'orangerie. Bruxelles, J. Lebègue et Cie	2.50
Marius (G.)	Rembrandt Harmenz Van Ryn. Uit het leven van een groot Kunstenaar. Een boek voor jong Holland	4.00
Pesce (G.)	La Navigation sous-marine. Paris, Vuibert et Nony, 1906. . . .	10.00
Pradel (G.)	L'œil-de-Tigre. Illustration d'Alfred. Tours, Mame et fils. (Pour les écoles moyennes seulement.)	7.00
Riat (G.)	Les grands Artistes. Leur vie, leur œuvre. Ruysdael. Biographie critique illustrée de 24 reproductions hors texte. Paris, Laurens.	2.50
Robiano (Comte A. de).	Le Baron Lambertmont. Sa vie et son œuvre. Bruxelles, Schepens et Cie, 1905	
Rousseau (H.)	Esquisses d'art monumental. Le Moyen âge. Ouvrage illustré de 90 planches et vignettes dont 55 hors texte. Bruxelles, A. Schepens et Cie, 1906.	5.50
Russier (H.)	Le partage de l'Océanie. Paris, Vuibert et Nony, 1905. . . .	7.50

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Sevens (T.).	Ons schoone Vaderland : Langs den Dender; Gent en zijne omstreken; aan de kanten van Antwerpen; langs de Maas; langs de Lesse; langs de Semois; langs de Ourthe; in Limburg; langs de Vesder; langs de l'Ambève; in Henegouw; langs de Mandelbeek; langs de Leie; langs de Iperlee en de Yser; nog in Henegouw; langs de Zee; in en om het Brugsche Vrye; Audenaarde en Ronse; in het Zuiden van Brabant; in Vlaamsch Brabant; Brussel en zijne omgeving.	7 francs le volume. 53 centimes le fascicule.
Sigwalt (C.).	Morceaux choisis de littérature allemande. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1903	5.50
Tolstoi (Graf L.).	Verhalen uit Rusland. Vertaald door V. de Meyere. Aalst, De Seyn-Verhoustraete	2 50
Toudouze (G.).	La Conquête des mers. Avec 51 figures dans le texte. Paris, Schleicher, frères, 1901	1.50
Van de Wiele (M.).	Légendes. Frontispice d'Isidore De Rudder, illustrations de T. Grim, avec portrait de l'auteur. Bruxelles, X. Havermans	3 00
Van Laeken (L.).	Vlaamsch Bloed. Tweede met zorg herziene uitgave versierd met pentteekeningen van E. Walravens. Antwerpen, L. Opdebeek	5.00
	Illustration Belge publiée à l'occasion du 75 ^e anniversaire de notre Indépendance nationale. Bruxelles, Vromant et C ^{ie}	5 00

Supplément à la liste des ouvrages classiques dont le Gouvernement, sur la proposition du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, a prescrit, autorisé ou recommandé l'emploi dans les établissements soumis au régime des lois du 1^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES	PRIX.	DÉCISIONS.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Ansolte (C.) et Defrise (A.).	Traité élémentaire théorique et pratique de commerce et de tenue des livres, à l'usage des écoles moyennes et des écoles industrielles ou professionnelles et conforme au nouveau programme officiel des écoles moyennes. 5 ^e édition, revue et corrigée. Douv, Vauvert, 1906.	2.00	Autorisé.	Écoles moyennes.	4 ans.
Baratto (D.) et Rymers (H.).	Le flamand enseigné comme seconde langue. III. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.00	Signalé à l'attention des professeurs.	Athénées royales et écoles moyennes.	—
Id.	Vlaamsch taalboek. III. Brussel, J. Lebègue en C ^{ie} .	1.00	Idem.	Idem.	—
Basin (J.).	Leçons de physique. I. Pesanté, chaleur, à l'usage des élèves de troisième moderne, etc. 7 ^e édition; II. Acoustique, optique, électricité et magnétisme, à l'usage des élèves de seconde moderne, etc. 7 ^e édition; III. Compléments. 2 ^e édition. Paris, Vuibert et Nony, 1905.	10.00	Idem.	Athénées royales	—

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	DÉCISIONS.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Basin (J.) . . .	Leçons de chimie. I. Métalloïdes, à l'usage des élèves de troisième moderne, etc. 2 ^e édition; II. Métaux, à l'usage des élèves de seconde moderne, etc. 9 ^e édition; III. Chimie générale. Chimie organique. Analyse chimique, à l'usage des élèves de première moderne. Paris, Vuibert et Nony, 1903.	8.00	Autorisé.	Athénées royales (section industrielle et commerciale).	4 ans.
Collard (F.) . .	Cours moyen de grammaire française, à l'usage des athénées, des collèges, des écoles moyennes et des écoles normales, 12 ^e édition, revue. Bruxelles, Castaigne.	1.80	Id.	Athénées royales et écoles moyennes.	Id.
Id.	Exercices grammaticaux. Cours moyen. Première partie : Dérivation et composition des mots, orthographe d'usage, lexigraphie, analyse logique, construction et ponctuation.	0.85	Id.	Id.	Id.
	Seconde partie : Syntaxe. 9 ^e édition. Bruxelles, Castaigne, 1905	1.10			
Colson (J.) . . .	Vocabulaire grec. Adapté à l'étude de Xénophon, à l'usage des élèves des classes de 4 ^e et 5 ^e . Liège, Dessain, 1905.	1.00	Signalé à l'attention des professeurs.	Athénées royales.	—
Delheusy (S.) . .	La lecture française à l'école moyenne. Première année. Seconde année. Namur, Wesmael-Charlier. 1908	1.50 1.75	Autorisé	Écoles moyennes.	4 ans.
Delville (E.) . .	Leçons d'arithmétique élémentaire. 14 ^e édition (nouveau tirage en harmonie avec les programmes officiels. Tournai, Vasseur-Delmée, 1904.	3.50	Id.	Athénées royales et écoles moyennes.	Id.
Du Fief (J.) . .	Abrégé de géographie, à l'usage des écoles moyennes de l'État, des athénées royales et des écoles normales primaires. 15 ^e édition. Tome II. La Belgique. Eléments de géographie physique. Eléments de cosmographie. Bruxelles, J. Lebléguet et C ^e , 1903.	4.00	Id.	Id.	Id.
Dumont (Le P. Alfred S.-J.)	Cours d'histoire moderne. 2 ^e édition. Namur. Wesmael-Charlier, 1900.	2.00	Id.	Id.	Id.
Dulron (A.) . . .	Précis d'histoire du moyen âge. 5 ^e édition. Tournai, Vasseur-Delmée, 1900.	3.25	Id.	Id.	Id.
Lallemand (A.).	Histoire de Belgique, à l'usage des écoles moyennes et de la classe de quatrième des athénées et collèges. 7 ^e édition. Liège, H. Dessain, 1902.	1.25	Id.	Id.	Id.
Lallemand (A.) et Mouzon (F.)	Précis de l'histoire universelle, à l'usage des écoles moyennes et des classes inférieures des athénées royales, 6 ^e édition, revue et illustrée, Liège, H. Dessain.	2.00	Id.	Id.	Id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	DÉCISIONS.	Etablissements auxquels les décisions s'appli- quent.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Leroy (L.). . .	Notions d'économie politique et de statistique. 8 ^e tirage, mis en harmonie avec les programmes des athénées royaux et des écoles industrielles. Namur, Wesmael-Charlier, 1906.	1.60	Autorisé.	Athénées royaux et écoles moyennes.	4 ans.
Mahieu (C.). . .	Cours de géographie, rédigé d'après le nouveau programme des connaissances exigées à l'examen d'admission à l'école militaire. Namur, Delmelle-De Raikem, 1903.	7 00	Signalé à l'attention des professeurs.	Athénées royaux.	—
Michiels (H.) Van Dime (C.) Bastin-Lejuste (J.) Meerseman (C.).	Leçons d'agronomie. Manuel à l'usage des cours d'agronomie institués dans les écoles du degré moyen. 2 ^e édition, revue et corrigée. Gand, Vanderpoorten, 1903.	1.50	Autorisé.	Écoles moyennes.	4 ans.
Glschewsky (S.).	Histoire de Belgique en tableaux méthodiques rédigés selon le programme officiel (2 fascicules). Gand, Hoste, 1904.	5.00	Id.	Athénées royaux et écoles moyennes	Id.
Peltier (J.). . .	C.-F. Lhomond. Epitome historiae Sacrae. Texte revu et dictionnaire complété. Mis en rapport avec la grammaire du R. P. Janssens. 3 ^e édition soigneusement revue. Liège, Dessain.	1.10	Id.	Athénées royaux.	Id.
Id.	Même ouvrage avec notes de M. Gantrelle. Liège, Dessain.	1 10	Id.	Id.	Id.
Perbal (F.). . .	Der Deutsche Sprachschuler. Methodisch geordnete Beispiele. Lehrsätze und Übungsaufgaben für Grammatik und Orthographie. Zweiter Teil, Dritte Auflage. Arlon, G. Everling, 1901.	1 00	Id.	Athénées royaux et écoles moyennes.	Id.
Pyfferoen (O.). .	Manuel d'économie industrielle et sociale à l'usage des élèves des écoles industrielles et techniques, des instituts de commerce et des établissements d'instruction moyenne. 2 ^e édition. Gand, E. Van Goethem et I. Vanderpoorten, 1906.	2.00	Id.	Id.	Id.
Renault (J.). . .	Éducation de la pureté. Conseils aux parents et aux éducateurs. Initiation individuelle ou collective. Namur, Godenne, 1906.	0 50	Signalé à l'attention des professeurs.	Id.	—
Schmidt (Dr F.)	Lehrbuch der Englischen Sprache auf Grundlage der Anschauung. Mit vielen Abbildungen, einer Karte von England und einem Plane von London. Siebente Auflage. Bielefeld und Leipzig, Velthagen und Klasing, 1904.	3 50	Autorisé.	Id.	4 ans.
Séligman (M.). .	Cours élémentaire de physique, destiné aux élèves des athénées royaux et collèges ainsi qu'aux étudiants des facultés de sciences naturelles, etc. Première partie: Propriétés générales de la matière Principes de mécanique. Pesanteur. Hydrostatique. Aérostatique. Acoustique. 3 ^e édition, remaniée. Gand, Vanderpoorten, 1906.	5 00	Id.	Athénées royaux	Id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	DÉCISIONS.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Stoffels (C) . .	Engelsch leesboek. I. Moderne prozastukken. Tweede herziene druk. II. Moderne prozastukken. Zut- phen, W.-J. Thieme en C ^{ie} , 1897.	1.25 1.25	Autorisé.	Athénées royales et écoles moyennes.	4 ans.
Van der Linden (H.).	Geschiedenis van de latere middel- eeuwen en van de nieuwetijden. Gent, Van Goetem.		Id.	Id.	Id.
Van Steenweghen (F.).	Volledige Leercursus der Engelsche taal. Eerste deel. Zevende ver- meerderde uitgave. A complete course of instruction of the English language. First part. Seventh edition. Tweede deel. Vermeerderde uit- gaaf. Second part, completely revised. Lierre, Van In et C ^{ie} , 1903.	2.25 5.50	Id.	Id.	Id.
Vermast (A.) . .	Album-Manuel d'histoire de Bel- gique, à l'usage de l'enseigne- ment moyen. Nouvelle édition. Gand, I. Vanderpoorten.	2.00	Id.	Id.	Id.
Id.	Album-Manuel d'histoire générale, à l'usage de l'enseignement moyen. I. Antiquité et moyen âge (jus- qu'aux Croisades); II. Moyen âge (depuis les croi- sades). Temps modernes. Epo- que contemporaine. Gand, I. Vanderpoorten.	2.00 2.00	Id.	Id.	Id.
Id.	Géographie, à l'usage de l'ensei- gnement moyen et de l'ensei- gnement normal primaire : II. Les parties du monde (nou- velle édition). Deuxième année d'études des écoles moyennes ; III. La Belgique. (Nouvelle édi- tion) Troisième année d'études des écoles moyennes. Gand, I. Vanderpoorten.	1.50 2.00	Id.	Id.	Id.
Id.	Aardrijkskunde, voor middelbaar en lager normaal onderwijs. II. De vreemde werelddeelen. Tweede studiejaar der middel- bare scholen. Gent, I. Vander- poorten, 1903.	1.50	Id.	Id.	Id.
Id.	Nederlandsche Spraakkunst, voor de middelbare scholen en de hoogere klassen der lagere scho- len. 2 ^e druk. Gent, A. Hoste, 1898.	0.90	Id.	Id.	Id.
Id.	Oefeningen op de Nederlandsche Spraakunst, ten gebruike van lager en middelbaar onderwijs, 3 ^e verbeterde uitgave. Gent, A. Hoste, 1898.	0.75	Id.	Id.	Id.
Id.	Taal en stijl : Eerste deel : 250 oefeningen voor de eerste jaren van het lager en het voorbereidend middel- baar onderwijs. 2 ^e druk (1891), Tweede deel : 250 oefeningen voor den tweeden graad van het lager en het voorbereidend middelbaar onderwijs. Gent, A. Hoste, 1900.	0.60 0.60	Id.	Id.	Id.

XXXVIII

Circulaire aux présidents des bureaux administratifs des établissements d'enseignement moyen de l'État. — Vacances de Noël.

12 décembre 1906.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise le Bureau administratif à fixer au samedi 22 courant, à 4 heures, la date du commencement des vacances de Noël de cette année.

Afin de ne pas obliger les enfants à voyager le soir, les élèves internes des pensionnats annexés à des établissements d'enseignement moyen de l'État pourront être licenciés dès midi.

Le Ministre,

J. DE TROOZ.

XXXIX

Circulaire aux administrations communales. — Tableau annuel du personnel enseignant des établissements communaux d'enseignement moyen.

11 janvier 1907.

MESSIEURS,

Afin d'être à même de m'assurer si les prescriptions établies par la loi organique de l'enseignement moyen, du 1^{er} juin 1850, modifiée par les lois des 15 juin 1881, 6 février 1887 et 10 avril 1890-3 juillet 1891, sont observées en ce qui concerne les établissements communaux d'instruction moyenne, j'ai l'honneur de vous prier de me transmettre, entre le 15 et le 30 janvier de chaque année, la liste du personnel enseignant de votre...

Ce document, établi avec soin, devra être dressé dans la forme du tableau ci-annexé.

Veuillez remarquer, Messieurs, que la présente circulaire n'annule pas celle du 15 avril 1888, notamment en ce qui concerne les renseignements qui doivent être fournis à mon Département, aussitôt qu'il se produit une mutation ou qu'il est procédé à une nouvelle nomination dans le personnel attaché à votre établissement.

Le Ministre,

J. DE TROOZ.

PROVINCE DE

COMMUNE DE.

LISTE du personnel enseignant de.

Certifié sincère et véritable à la date de

*Le Collège des Bourgmestre
et Échevins,*

Le Secrétaire communal,

NOMS ET PRÉNOMS.	I. Lieu et date de naissance.	DIPLOMES ET CERTIFICATS.		FONCTIONS (principales et accessoires et en détail) exercées à l'établissement
	II. Nationalité.	III. État-civil (Marié, veuf, célibataire).	Nature.	

Nombre d'heures par semaine, par branche d'enseigne- ment.	Traitement.	DATE de la nomination : a) provisoire; b) définitive.	DATE de l'agrération par le Gouvernement.	FONCTIONS exercées en dehors de l'établissement.	OBSERVATIONS.

Circulaire aux chefs d'établissements. — Envoi d'un exemplaire du Catalogue de la Bibliothèque centrale du département. — Conditions auxquelles les professeurs peuvent faire usage de cette bibliothèque.

21 janvier 1907.

M.,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire ci-joint du tome III du catalogue de la bibliothèque centrale du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Je vous prie de déposer cet exemplaire dans la bibliothèque des professeurs de votre établissement.

Vous voudrez bien également, M., rappeler aux membres du personnel placés sous vos ordres, les quelques extraits ci-après du règlement de la bibliothèque centrale.

Art. 4. La bibliothèque est accessible :

a) Aux agents ressortissant au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;

.

Art. 5. Les livres peuvent être prêtés au dehors aux personnes mentionnées à l'article précédent, sous les réserves suivantes :

1^o Les ouvrages compris dans la section I du catalogue (statistique, politique, droit, administration) ne peuvent être prêtés en dehors de Bruxelles. L'emprunteur s'engage à les restituer à la première requisition ;

2^o Les livres demandés par les membres du personnel enseignant des athénées royaux, des écoles moyennes et doivent l'être par l'entremise du préfet des études ou du directeur de l'établissement auquel ils appartiennent, et leur sont transmis par la même voie.

.

Art. 7. Ne peuvent être prêtés au dehors les ouvrages fréquemment consultés tels que dictionnaires, encyclopédies, recueils de lois, etc., les ouvrages incomplets ou tous autres dont la sortie présenterait de sérieux inconvénients.

Art. 8.

Les demandes (d'emprunt) par correspondance sont adressées au Ministre

Art. 9. Il est donné reçu de tout livre emporté au dehors, Chaque envoi de livres est accompagné du reçu que le destinataire est tenu de renvoyer immédiatement, dûment daté et signé.

Ce reçu est restitué lors de la rentrée de l'ouvrage.

Art. 10. Il est interdit d'emprunter des livres pour un tiers. Tout signataire d'un reçu est personnellement responsable de l'ouvrage emprunté.

Art. 11. Les livres reçus en prêt doivent être renvoyés à la bibliothèque dans le délai d'un mois à partir du jour de la remise. Le prêt pourra exceptionnellement être renouvelé à l'expiration de ce délai contre un reçu nouveau.

Toutefois ce renouvellement ne pourra avoir lieu si l'ouvrage a été, entretemps, demandé par un autre ayant-droit.

Art. 12. Tout ouvrage emprunté doit, en cas de nécessité, être rendu d'urgence lorsque le bibliothécaire le réclame.

Art. 13. Tout fonctionnaire ou employé quittant ses fonctions, changeant de résidence ou partant en congé, est tenu de restituer à la bibliothèque les ouvrages qu'il lui aurait empruntés.

Art. 14. Tout volume perdu ou détérioré est remplacé aux frais de celui à qui il a été confié. Il en est de même pour tout ouvrage qui n'aura pas fait retour à la bibliothèque quinze jours après avoir été réclamé au détenteur.

Art. 15. Sont réputées détériorations, toute lacune, tache, déchirure, brûlure, inscription ou note marginale quelconque, de même que tout accident à la reliure.

Tout défaut de ce genre existant avant le prêt doit être mentionné sur le reçu.

Art. 16. Le prêt des livres peut être refusé :

1° A ceux qui détiendraient des volumes après qu'ils leur auraient été réclamés;

2° A ceux qui auraient égaré ou détérioré des volumes reçus en prêt.

Art. 17. Les répertoires méthodique et alphabétique, imprimés ou sur fiches, peuvent être consultés sur place par les visiteurs.

Les fiches ne peuvent, sous aucun prétexte, être dérangées de l'ordre qu'elles occupent.

Pour le Ministre :

L'Inspecteur général délégué,

TH. KLOMPERS.



XLI

*Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État,
pour garçons. — Règlements du navire-école.*

6 février 1907.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser une brochure contenant les règlements organique et d'ordre intérieur du nouveau navire-école.

Vous voudrez bien faire connaître aux élèves de votre établissement que ce document est à la disposition de ceux d'entre eux qui désirent le consulter.

Les demandes d'inscription devront être adressées à l'Association maritime belge avant le 15 septembre prochain.

Le Ministre,

J. DE TROOZ.



XLII

Circulaire aux Présidents des bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État pour garçons et pour filles. — Établissements d'enseignement moyen de l'État. Dépôt des fonds disponibles à la Caisse générale d'Épargne et de Retraite.

9 mars 1907.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le Département des Finances et l'administration de la Caisse d'épargne viennent de me signaler que certains comptables ne se conforment pas aux prescriptions de l'arrêté royal du 22 mai 1865 pris en exécution de la loi du 16 mars de la même année, instituant une caisse générale d'épargne et de retraite.

Je crois donc devoir vous rappeler les mesures qui ont été prises pour assurer la mise en vigueur de ces dispositions. Ces mesures font l'objet de la circulaire du 31 mars 1866 émanant des Ministres de l'Intérieur et de la Justice, et de celle du 22 mai suivant prise par le Ministre des Finances ; elles exposent les règles à suivre pour effectuer le versement des fonds disponibles et les conditions à remplir pour en opérer le retrait.

En vue de vous faciliter l'application de ces règles, j'ai l'honneur de vous adresser les instructions suivantes et je vous prie d'inviter l'agent comptable à s'y conformer scrupuleusement.

Les versements à effectuer par les secrétaires-trésoriers se font au nom de l'établissement en compte courant 1 1/2 p. c.

Ces versements doivent se faire pour les établissements situés à Bruxelles ou dans l'agglomération bruxelloise au bureau central de la Caisse d'épargne, rue du Fossé-aux-Loups, n° 48.

Pour les établissements dont le siège se trouve en province, les dépôts sont effectués par l'intermédiaire de l'agent de la Banque dans les villes où se trouve une succursale ou une agence de la Banque Nationale et dans les autres localités par l'intermédiaire du receveur des contributions.

Le retrait des dépôts ne peut se faire que sous les conditions prévues par le § 2 de l'article 4 de l'arrêté royal précité du 22 mai 1865, et de la circulaire du 31 mars 1866, invitant les commissions administratives des établissements publics à prendre une délibération déterminant jusqu'à concurrence de quelle somme les retraits peuvent être opérés sur la simple quittance du trésorier et ceux qui ne peuvent l'être qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Dans le cas où cette formalité n'aurait pas été remplie, je vous saurais donc gré, Monsieur le Président, de soumettre au bureau administratif une délibération de l'espèce, d'après le modèle ci-annexé.

Les besoins des établissements variant avec l'importance des localités, je m'en remets à la sagesse du bureau administratif pour fixer les sommes à prévoir dans cette délibération.

Indépendamment de ces formalités, il ne faut pas perdre de vue que le retrait des fonds disponibles ne peut s'effectuer aux termes de l'article 7 du règlement

organique du 29 juillet 1903 que *suivant les besoins du service*, c'est-à-dire lorsque le président du bureau administratif a délivré une ordonnance de paiement au profit d'un créancier de l'établissement et que l'encaisse du comptable est insuffisante pour effectuer ce paiement.

Il est à remarquer que si le dépôt en compte-courant permet aux agents comptables d'opérer les retraits de fonds sans adresser au préalable la demande d'abréger les délais prévus à l'article 22 de la loi organique de la caisse d'épargne, les secrétaires trésoriers, néanmoins, qui sont tenus d'effectuer ces opérations par l'intermédiaire des receveurs des contributions doivent, conformément au § 4 de la circulaire de M. le Ministre des Finances du 22 mai 1866, prévenir le receveur *en temps utile*, afin que ce fonctionnaire ait à sa disposition les sommes nécessaires pour satisfaire à leur demande.

En pratique, le laps de temps indispensable à cet effet n'excède jamais huit jours ; il appartient, d'ailleurs, à l'agent comptable, de se mettre d'accord sur ce point avec le receveur des contributions.

Je ne crois pas devoir vous rappeler à nouveau les cas dans lesquels l'agent comptable est obligé de verser à la Caisse d'épargne l'excédent des recettes dont il dispose.

L'article 7 du règlement de comptabilité du 29 juillet 1903, les instructions contenues dans l'arrêté ministériel du 31 juillet de la même année et les circulaires des 7 février 1888, 18 décembre 1897 et 31 décembre 1903 sont suffisamment explicites sur ce point.

Comme j'ai pu constater que certains agents comptables ne se sont pas encore conformés aux dispositions réglementaires, je vous prie, Monsieur le Président, de rappeler au secrétaire-trésorier, pour autant que de besoin, que je suis décidé à mettre à exécution les dispositions de la circulaire de mon honorable prédécesseur du 31 mars 1866 et à *rendre les agents comptables personnellement et pécuniairement responsables du non-versement immédiat à la Caisse d'épargne de toutes les sommes qui doivent être placées d'une manière productive*, conformément aux dispositions prérappelées.

Le Ministre,
J. DE TROOZ.

ANNEXE.

Le bureau administratif de l' . .

Vu la loi du 16 mars 1863 qui institue une caisse générale d'épargne et de retraite sous la garantie de l'État ;

Vu l'article 4 de l'arrêté royal du 22 mai 1863 ainsi conçu :

« La caisse d'épargne reçoit les excédents disponibles de recettes des provinces,
» des communes, des hospices, des bureaux de bienfaisance, des fabriques
» d'églises et de tous les établissements publics en général.

» L'autorité compétente détermine à concurrence de quelle somme les retraits
» peuvent être opérés sur la simple quittance des receveurs ou trésoriers, et ceux
» qui ne peuvent l'être qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

» Lorsque le remboursement de ces dépôts est affranchi des délais stipulés à l'article 22 de la loi du 16 mars 1863, le taux de l'intérêt à bonifier est réduit provisoirement à la moitié de celui qui est fixé pour les dépôts ordinaires. »

Arrête :

Article premier. Le secrétaire-trésorier versera à la caisse d'épargne instituée par la loi du 16 mars 1863 tous les fonds dont il n'a pas immédiatement besoin.

Les versements se font en compte-courant à 4 1/2 p. c.

Art. 2. Le secrétaire-trésorier est autorisé à retirer contre quittance au fur et à mesure des besoins, les sommes déposées jusqu'à concurrence de la somme de fr. (1). . . . Les sommes supérieures à fr. (1). . . . ne pourront être retirées que sur quittance visée par le président du bureau administratif.

Art. 3. Une expédition de la présente délibération sera transmise au Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à l'administration de la Caisse d'épargne et, suivant le cas, à l'agent de la Banque Nationale, ou au receveur des contributions.

XLIII

Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État. Collage des timbres postaux.

25 MARS 1907.

M.

L'administration des postes se propose d'entreprendre une active propagande afin d'habituer le public à coller les timbres à l'angle droit supérieur de tous les envois postaux.

Le généralisation de ce procédé permettra seule d'employer à l'avenir, le timbrage automatique.

Pour atteindre ce résultat, M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, a l'intention de faire délivrer, dans toutes les écoles du pays des pancartes et des avis.

Vous voudrez bien veiller à ce que ces pancartes, collées sur carton, soient appendues dans les classes. Les instituteurs, les régents et les professeurs des classes inférieures des athénées royaux en expliqueront, occasionnellement, le texte et inviteront les élèves à coller à la première page de leur journal de classe les avis spéciaux qui leur seront distribués.

Vous voudrez bien donner aux agents des postes les renseignements qu'ils vous demanderont directement relativement au nombre d'exemplaires qui vous sera nécessaire.

Le Ministre,
J. DE TROOZ.

(1) A fixer par le bureau administratif.

XLIV

Circulaire aux préfets des études : principales observations des divers jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du premier degré en 1906.

22 avril 1907.

M.,

Je crois devoir signaler à votre attention quelques extraits des procès-verbaux des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen en 1906. Vous voudrez bien, de concert avec le personnel enseignant placé sous vos ordres, en tirer tout le profit possible dans l'intérêt du progrès des études.

I. — Partie littéraire.

A. — FRANÇAIS.

Rhétorique, Humanités anciennes et Humanités modernes.

Épreuve écrite.

Sujets : *La source de la vraie liberté, c'est l'obéissance à la loi* (première langue). — *Quelles raisons avons-nous d'être fiers de notre patrie?* (seconde langue).

I. — Résultats :

	Première langue.		Seconde langue.	
	Hum. anc.	Hum. mod.	Hum. anc.	Hum. mod.
Concurrents	54	49	81	45
Prix d'honneur	2 (en partage)	1	1	—
Prix	—	—	—	—
Accessits	3	—	1	1
Mentions	2	1	4	2
6/10	4	—	3	2
5/10	8	6	29	14
Moins des 5/10	28	34	40	18
Feuilles blanches.	7	7	3	8

Il s'ensuit que la rhétorique ancienne, pour le concours en première langue, est supérieure à la rhétorique moderne, tandis que les deux rhétoriques paraissent se valoir pour le concours en seconde langue.

II. — Observations du jury.

1° Fond. — On conçoit que nombre de concurrents qui ont eu à traiter le premier sujet aient été troublés par le problème socratique : Faut-il obéir aux lois injustes? Il en est heureusement qui ont su fournir une réponse satisfaisante et cela surtout en rhétorique ancienne. Mais trop d'élèves se dispensent de réfléchir : ils se bornent à des considérations vagues et ne cherchent qu'à délayer les mots *liberté, loi*.

Quant à l'autre sujet, l'invitation, la disposition et le développement n'exigeaient évidemment pas le même effort d'intelligence de la part des concurrents. Mais, de nouveau ici, trop d'élèves se contentent des premières raisons ou des plus banales considérations qui leur viennent à l'esprit et ils n'arrivent pas à prêter à leurs sentiments d'admiration un accent personnel et sincère. En pareil cas, il y a l'écueil de l'emphase et de l'exagération à éviter, et on ne l'évite pas. A défaut de données précises et d'observations raisonnées, on fait des phrases, des phrases creuses et convenues sur les beautés, les ressources, les forces, les productions presque toujours *incomparables* de notre pays. Il arrive aussi qu'on se tire d'affaire en résumant l'histoire de Belgique, ou en citant un certain nombre d'*exemples consacrés*, mais de manière quelconque, et sans mettre quelque adresse à les introduire.

2^e Forme. — Dans les classes de seconde langue surtout, on rencontre plus d'une construction et plus d'une tournure qui n'est pas de bonne source française. Trop souvent aussi l'orthographe laisse à désirer. Toutefois, dans ces classes, de même que dans celles de première langue, les compositions vraiment mauvaises sont rares.

En résumé, le concours, sans être très satisfaisant, paraît être *plus que satisfaisant*.

Epreuve orale.

Les élèves qui ont eu à la subir, ont fait preuve d'une connaissance remarquable de la langue et de la littérature française.

Seconde, Humanités anciennes.

Sujets : *L'âge d'or, c'était l'âge où l'or ne régnait pas en maître sur le monde* (première langue). — *Si les nuages répandent souvent mille bienfaits, parfois aussi ils engendrent de grandes calamités* (seconde langue).

I. — Résultats :

	Première langue.	Seconde langue.
Concurrents.	75	64
Prix	3	—
Accessits.	7	2
Mentions.	6	5
6/10	11	10
5/10	22	21
Moins des 5/10.	19	28
Feuilles blanches	4	—

II. — Observations du jury.

Première langue.

1^o Fond. — En général, le sujet a été bien compris des élèves. Sans doute, le jeu de mots renfermé dans le titre et qui est, par lui-même, si suggestif d'idées, est peu mis à profit directement. Mais du moins trouve-t-on, dans la plupart

des copies, deux tableaux antithétiques qui se font suite et dont l'ordonnance est habituellement bien conçue.

En composant le premier de ces tableaux, beaucoup se rappellent Ovide et citent Horace. Leurs souvenirs classiques provoquent leur imagination, la soutiennent, la dirigent. Ils arrivent ainsi à donner des peintures fort sortables, quelques-unes mêmes brillantes, de l'âge d'or. Certains, par contre, ne connaissent pas le sens exact de cette dernière expression. Ils confondent l'âge d'or du monde romain, le siècle d'Auguste, avec celui de l'humanité. Le tableau destiné à faire opposition au premier lui est, dans maint travail, sensiblement inférieur. Il se compose surtout de charges violentes, exagérées, contre la puissance moderne de la richesse. Le ton y devient facilement déclamatoire et banal.

2^o Forme. — Le style a des beautés chez plus d'un élève. Dans l'ensemble, il est consciencieux. Parmi les fautes particulièrement fréquentes, nous signalerons : « s'accaparer de..., maintenir l'attention », et des phrases de ce genre-ci : « que ne sommes-nous plus... » pour : « que ne sommes-nous encore... »

En somme, ce concours révèle une moyenne supérieure ; l'ensemble est *très satisfaisant*.

Deuxième langue.

1^o Fond. — Le sujet, si simple et si nettement divisé, ne paraît pas avoir été traité en général avec les développements qu'il comporte. Il n'a pas non plus toujours été serré d'assez près : trop souvent, on a perdu de vue qu'il fallait parler des nuages, du bien et du mal qu'ils causent, et l'on a traité de l'eau, de la vapeur et de leurs applications éloignées. Nombre de copies, après avoir à peine effleuré le sujet, se perdent en de longues considérations morales et s'efforcent d'appliquer les mots du titre à l'existence humaine. Ils ne s'y prêtaient pas. Aussi ces dissertations n'ont-elles guère de sens, même lorsqu'elles sont ingénieuses, ce qui est assez rare.

2^o Forme. — La forme, dans la partie « morale » des travaux, pâtit des embarras de l'idée. Pour le reste, les fautes de tout genre foisonnent. Le vocabulaire est restreint, peu châtié, mais surtout impropre. La moitié des concurrents ne *savent* pas, ou mieux ne *sentent* pas le français ; ils ont trop peu la pratique de cette langue pour que son génie ait pu les pénétrer.

Au total, ce concours est plutôt faible.

Troisième, Humanités modernes.

Sujets : *Utilité et agrément des voyages pédestres* (première langue). — *Le facteur* (seconde langue).

1. — Résultats.

	Première langue.	Seconde langue.
Concurrents	82	94
Prix	1	3
Accessits	2	4
Mentions	4	6
6/10	6	5
5/10	52	26
Moins des 5/10	57	48
Feuilles blanches.	—	2

II. — Observations du jury.

Première langue.

1^o Fond. — Beaucoup d'élèves ont le souffle court. Sous la plume de la majeure partie, le thème de l'utilité et de l'agrément se change en celui-ci : les avantages des voyages pedestres sur les autres... Cela conduit à des développements faux et conventionnels. Les lourds quolibets à l'adresse des *carrosses*, du *train*, de *l'auto*, du *vélo* cachent mal l'impuissance où l'on est d'indiquer le profit et le charme véritables des voyages à pied.

2^o Forme. — La forme offre peu d'élégance. En revanche, chez peu d'élèves, elle est incorrecte à l'excès.

Les concurrents font un usage déplorable de la tournure impersonnelle *on...*, laquelle, dans nombre de compositions, alterne d'une façon parfaitement monotone avec *nous...* En fait de locutions fautives, il y a lieu de relever spécialement : *voyager en train*, à *vélo*; l'adjectif *pécunier*, le qualificatif *ombrageux* appliqué à des bois. Beaucoup écrivent *voyages à pieds*.

Au demeurant, ce concours est *satisfaisant*.

Seconde langue.

1^o Fond. — L'abondance des développements est frappante. Pourtant la plupart des élèves n'envisagent le sujet que sous un seul de ses aspects : ils parlent du facteur de leur village, ou de leur quartier, du facteur pensionné, du facteur en hiver... Bien peu s'avisent d'exploiter le contraste qui, pour le rôle et le caractère, sépare le facteur rural du facteur urbain. Nombre de descriptions sont matérielles, terre à terre. On étudie trop l'humble agent des postes en soi, pas assez dans ses rapports avec nous.

2^o Forme. — La forme n'est pas exempte de trivialité. Elle représente le parler familier français-belge. Les élèves ignorent la langue littéraire. On remarque peu de flandricismes, mais *la propriété des termes* fait très souvent défaut. Il y a, en outre, trop d'épithètes banales et hors de propos.

Le même mot se répète souvent à peu d'intervalle. Enfin, il importerait de soigner l'ordre des termes dans la phrase. Certaines incorrections ou impropriétés reparaissent d'une façon particulièrement fréquente.

A noter surtout : l'emploi continu du substantif *une personne*, *cacheté* pour *timbré*, *interprète* pour *intermédiaire*, *recouvrir* pour *recouvrer*, *porter* pour *apporter*, à *toute hâte* pour *en toute hâte*. L'accentuation et la ponctuation laissent ici fort à désirer.

Dans son ensemble, ce concours est plus satisfaisant sous le rapport de l'invention et de la composition qu'au point de vue du style et de la langue.

B. — LANGUES GERMANIQUES.

Rhétorique, Humanités anciennes et Humanités modernes.

Epreuve écrite.

Sujets : *La source de la vraie liberté, c'est l'obéissance à la loi* (première

langue). — *Quelles raisons avons-nous d'être fiers de notre patrie* (deuxième langue). — *Les métaux au service de l'homme* (troisième langue).

I. — Résultats.

	1 ^{re} langue.				2 ^e langue.				3 ^e langue.	
	Néerland.		Allem.		Néerland.		Allem.		Néerl.	Allem.
	H. A.	H. M.	H. A.	H. M.	H. A.	H. M.	H. A.	H. M.	H. M.	H. M.
Concurrents. . . .	80	40	1	3	44	35	9	15	20	52
Prix d'honneur . . .	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—
Prix	2	1	—	—	1	1	—	—	—	2
Accessits.	11	9	—	—	—	4	—	1	—	1
Mentions	15	6	—	—	4	2	—	1	—	4
6/10	4	5	—	—	2	5	1	—	1	5
5/10	20	5	1	—	6	4	2	1	7	8
Moins des 5/10 . . .	18	10	—	3	15	12	4	2	—	14
Feuilles blanches . .	10	7	—	—	16	7	2	7	12	—

II. — Observations du jury.

A. — Néerlandais (première langue). *Rhétorique, Humanités anciennes et Humanités modernes.*

1^o Fond. — Le sujet a été traité d'une façon médiocre par la plupart des concurrents. Pour l'intelligence du sujet et son développement, les élèves des Humanités anciennes ont paru supérieurs à leurs condisciples des Humanités modernes.

2^o Forme. — En général, la langue est pure et correcte et le vocabulaire étendu. Les fautes les plus ordinaires sont les gallicismes, dont voici des échantillons : *dank aan, een einde stellen aan iets, voor wat aangaat, een wel stemmen, een prooi van* au lieu de *ten prooi aan, van het oogenblik dat, gesticht* au lieu de *school, plaatsen* au lieu de *vestigen, tusschen* pour *onder, zending* pour *roeping*, etc. Les locutions dialectales : *nooit niets, ontslegen, aanbeden* (de *aanbidden*), *rond* pour *omstreeks*, ne sont pas rares ; de même les germanismes *genoegen* au lieu de *volstaan, bevestigen, daarstelling, begeestering*.

On remarque encore, dans beaucoup de compositions, une connaissance insuffisante du vocabulaire, des termes impropres, la confusion entre certains homonymes et synonymes ; en outre, des barbarismes et des néologismes, comme par exemple : *opzichtelijk, vechterij, omzeggens* pour *om zoo te zeggen, opruischen* pour *ophitsen, vorenstellen, onerbarmelijk* pour *onverbiddelijk*, etc.

L'emploi fautif des prépositions trahit chez beaucoup d'élèves un sentiment trop peu développé du génie de la langue néerlandaise. On rencontre fort souvent des fautes de ce genre-ci : *taak van iets te doen, haat voor, ontvlammen in (tot), begrip over vrijheid, wee aan hem, waken op (over), onder de voeten treden (met)*, etc.

Quelques fautes grossières d'orthographe et de grammaire sont vraisemblablement dues à la négligence. Mais cette négligence est intolérable de la part d'élèves des classes supérieures.

En somme, le concours paraît *très satisfaisant*.

B. — Néerlandais (deuxième langue). *Humanités anciennes et Humanités modernes.*

1^o Fond. — Le sujet a été traité sans grande originalité. Nos jeunes patriotes sont justement fiers de leur pays pour deux raisons : ils admirent la vaillance de Boduognat et des anciens Belges, le dévouement de Breydel et de Coninck, des Artevelde, d'Anneessens et des héros de 1830; ils vantent aussi avec enthousiasme la prospérité industrielle et commerciale de la Belgique. Mais, hormis ces deux motifs d'orgueil patriotique, ils n'en trouvent guère de bien frappants. Le développement est banal; on peut dire qu'il n'y a là, d'ordinaire, qu'une série de variations sur le même thème.

2^o Forme. — L'orthographe et la grammaire sont, en général, assez bien connues. Mais, tout en considérant que, pour la grande majorité des élèves, le néerlandais est une langue étrangère, on ne peut s'empêcher de trouver étonnante et regrettable la fréquence de certaines fautes. Même dans les meilleures rédactions, on rencontre des erreurs grossières : troisième personne du singulier, indicatif présent, en *d*; participe en *t*, ou en *d* après *s*, etc.

Le jury constate néanmoins, dans ce concours, un sérieux effort, de la part d'un grand nombre de concurrents, pour arriver à un choix plus sévère dans les constructions et expressions néerlandaises. Certains élèves — il s'en trouve surtout parmi les concurrents des Humanités anciennes — écrivent une langue relativement pure et même à un certain degré idiomatique.

Beaucoup confondent encore l'allemand et le néerlandais; mais les germanismes se rencontrent plus rarement cette année que l'année dernière dans les mêmes classes.

L'impression totale du jury est que ce concours mérite la note : *satisfaisant*.

C. — Néerlandais (troisième langue). *Rhétorique, Humanités modernes.*

En général, le sujet est peu développé, et, bien que le vocabulaire soit assez fourni, les fautes de tout genre foisonnent.

Ce concours est *faible*.

D. — Allemand (première langue). *Rhétorique, Humanités anciennes et Humanités modernes.*

Le fond et la forme laissent ici également à désirer. Un nombre considérable de fautes de tout genre se rencontrent dans les copies. Les élèves n'ont pas le sentiment de la langue allemande. Ajoutez à ces défauts une pauvreté réelle du vocabulaire. On peut se demander, après cela, si les concurrents sont allemands d'origine.

Ce concours est *très faible* dans les Humanités anciennes, *faible* dans les Humanités modernes.

E. — Allemand (deuxième langue). *Rhétorique, Humanités anciennes et Humanités modernes.*

Il convient de distinguer, ici encore, entre les élèves des deux sections. Dans les Humanités anciennes, la connaissance de l'allemand est de loin insuffisante.

On applique assez bien les règles orthographiques, mais le bagage grammatical est extrêmement léger. Il n'est donc pas question pour ces élèves d'un sentiment quelconque de la langue. De même le développement du sujet ne répond pas à ce que l'on est en droit d'attendre de cette classe.

Les élèves des Humanités modernes sont supérieurs à leurs condisciples. Sans doute, beaucoup de fautes de grammaire et de style déparent aussi leurs copies; mais le développement du sujet est assez bien conduit, surtout dans deux compositions dont, en outre, la langue est assez pure et correcte.

Quoi qu'il en soit, la section *Néerlandais* (deuxième langue) vaut mieux que celle-ci.

Ce concours est moins que *satisfaisant* dans les Humanités anciennes, *satisfaisant* dans les Humanités modernes.

F. — Allemand (troisième langue). *Rhétorique, Humanités modernes.*

Le sujet est développé d'une façon insuffisante.

Les meilleures rédactions fourmillent de fautes de grammaire. Néanmoins, vu les conditions du concours, on peut le considérer comme *satisfaisant*.

III. — Vœux du jury.

a) *Néerlandais*. — Les manquements nombreux contre l'orthographe, la déclinaison et la conjugaison, contre les genres, etc., semblent indiquer que les professeurs des classes supérieures n'attachent pas une assez grande importance à cette partie de l'enseignement du néerlandais. Il va sans dire que le côté purement formel de la langue doit surtout préoccuper les professeurs des classes inférieures; mais, dans les conditions actuelles, il convient que l'enseignement grammatical continue même en rhétorique.

Les particularismes cèdent peu à peu aux efforts intelligents des maîtres, le jury se plaît à le constater; mais il reste encore des progrès à réaliser dans ce sens. Les gallicismes sont plus lents à disparaître: c'est un mal qu'il convient de combattre sans cesse avec la plus grande énergie.

b) *Allemand*. — A en juger d'après les copies de ce concours, il semble que les règles de la nouvelle orthographe ne sont pas encore connues des élèves. Comme cette orthographe a été adoptée officiellement dans tous les pays de langue allemande, on ne peut pas se dispenser de l'enseigner comme la seule bonne, et il est nécessaire de considérer comme fautives toutes les graphies qui ne seraient pas en accord avec elle.

Les confusions entre l'allemand et le néerlandais appellent encore une fois l'attention du jury sur ce point de l'enseignement des langues germaniques. Il recommande à nouveau, et d'une façon pressante, l'emploi de l'excellent manuel de LEOPOLD, *Nederlandsch- Hoogduitsche klank- en zinverwante woorden*. (Breda, P.-B. Nieuwenhuys.)

Epreuve orale.

L'épreuve orale a donné les meilleurs résultats. Une fois de plus, le jury a pu voir qu'elle est un complément indispensable de l'épreuve écrite, qui ne suffit pas à elle seule, pour fixer le vrai mérite des concurrents.

Le jury tient à constater et à encourager les efforts faits par quelques élèves wallons pour arriver à une connaissance pratique du néerlandais et de l'allemand parlés. Les deux élèves admis à l'examen oral ont démontré, par leurs réponses, la grande utilité que peut avoir, sous ce rapport, un séjour même de peu de durée dans la partie flamande de la Belgique ou en Allemagne.

A l'un d'eux, un séjour de deux mois en pays allemand a fourni le moyen de s'exprimer en un allemand d'une aisance et d'une correction étonnantes.

Seconde, Humanités anciennes (Sections réunies).

Sujets : *L'âge d'or était l'âge où l'or ne régnait pas en maître sur le monde* (première langue). — *Si les nuages répandent souvent mille bienfaits, parfois aussi ils engendrent de grandes calamités* (seconde langue).

I. — Résultats.

	Première langue.		Seconde langue.	
	Néerlandais.	Allemand.	Néerlandais.	Allemand.
Concurrents . . .	60	4	42	29
Prix	2	—	—	—
Accessits	3	—	3	1
Mentions	15	1	1	—
6/10	4	—	—	2
5/10	19	—	7	5
Moins des 5/10. . .	17	1	31	4
Feuilles blanches . .	—	2	—	17

II. — Observations du jury.

A. — Néerlandais (première langue).

1^o Fond. — Le sujet a été traité, en général, d'une façon assez maladroite. Pour certains concurrents, le siècle d'Auguste se confond avec l'âge d'or de l'humanité. Certains autres ont restreint le sujet à une comparaison entre l'homme content de peu et l'avare. Dans la seconde partie de la rédaction, beaucoup d'élèves font des charges à fond contre la puissance de l'or en notre siècle, et se livrent à des déclamations indignées contre *l'auri sacra fames*.

2^o Forme. — Bien que le développement de la matière laisse à désirer et que le style soit souvent boursoufflé, la plupart des concurrents écrivent une très bonne langue.

Le germanisme *bestatigen* reparait encore parfois; la différence entre les terminaisons adverbiale et adjective : *dagelijks*, *dagelijksch*, etc., n'est pas toujours observée. On continue d'écrire *in een woord* au lieu de *met een woord*. Mais ce ne sont que de menues taches. L'ensemble est *satisfaisant*.

B. — Néerlandais (seconde langue).

1^o Fond. — L'invention et le développement laissent à désirer dans la majorité des copies. Comme les élèves ne disposent que d'un fort maigre vocabulaire, ils

ont recours à des bribes de phrases apprises par cœur en classe et empruntées aux descriptions classiques des saisons, de la pluie, de l'orage. Ils en font une mosaïque mal jointe dont le dessin est bien pauvre.

2° Forme. — Les règles du genre ne sont pas connues; on trouve entre autres : de *water*, den *hoofd*, den *tapijt*, het *wereld*, het *regen*, het *dag*! L'emploi du mot *maken* donne encore lieu aux erreurs les plus grossières : het *regen zal goed aan mijne velden maken*! La confusion entre le néerlandais et l'allemand est fréquente; des formes telles que *krankheiten*, *farben*, *gedanken*, *garn*, ne sont pas rares.

C. — Allemand (première langue).

Le tableau des résultats peut se passer de commentaires.

D. — Allemand (seconde langue).

Ici aussi les chiffres fournis plus haut sont assez significatifs. Plus de la moitié des élèves renoncent à concourir! Les autres, sauf un, laissent à désirer à tous les points de vue : orthographe, vocabulaire, lexicographie, syntaxe, rien n'est respecté.

Troisième, Humanités modernes (Sections réunies).

Sujets : *Utilité et agrément des voyages pédestres* (première langue). — *Le facteur* (seconde langue).

II. — Résultats.

	Première langue.		Deuxième langue.	
	Néerlandais.	Allemand.	Néerlandais.	Allemand.
Concurrents	85	11	64	24
Prix.	1	—	—	—
Accessits	1	1	1	—
Mentions	6	—	4	—
6/10	—	—	—	1
5/10	58	7	22	1
Moins des 5/10	40	5	25	21
Feuilles blanches. . . .	—	—	14	1

II. — Observations du jury.

A. — Néerlandais (première langue).

1° Fond. — Beaucoup de concurrents ont traité de l'utilité et de l'agrément des promenades, d'excursions pédestres peu lointaines. Quelques-uns seulement ont compris le sujet tel qu'il est énoncé et ont parlé de *voyages*.

La marque principale de ce concours, c'est le défaut d'originalité dans l'invention et l'absence d'ordre dans la composition.

2° Forme. — En général, le style est coulant, mais un peu terre à terre. La connaissance de la langue laisse à désirer même dans les compositions moyennes. Les élèves continuent de confondre l'accusatif et le nominatif : *zoo ontlast zich*

den *geest*, den *voetreizer geniet*! Le genre des mots non plus n'est pas bien connu : de *orkaan*, de *landschap*, in *onzen brein*!

Le vocabulaire n'est pas assez fourni chez beaucoup d'élèves ; il en est qui font un usage grotesque de mots français : *activeeren*, *savanten*, etc.

Le résultat est tout au plus *satisfaisant*.

B. — Néerlandais (seconde langue).

1° Fond. — Le sujet a plu aux élèves. Souvent l'invention est originale et le développement fort convenable.

2° Forme. — La connaissance des langues laisse à désirer dans la majorité des copies. L'ignorance du vocabulaire et de la grammaire empêche les élèves d'exprimer leurs idées. La plupart se contentent de traduire du français en néerlandais. Ces traductions fourmillent naturellement de fautes.

La confusion entre le néerlandais et l'allemand sévit aussi dans cette section.

Le résultat est à peu près *satisfaisant*.

C. — Allemand (première langue).

En général, la langue n'est pas bonne ; la grammaire, insuffisamment connue. On rencontre, par exemple, des horreurs comme celles-ci : *ich spazierte mich*, *die kinderen*, *die Baucen*, *in unsen jungen jahren*, *auf den Banken von einen Atheneum*.

Dans son ensemble, ce concours est néanmoins *satisfaisant*.

D. — Allemand (seconde langue).

Les observations présentées, en ce qui concerne la forme, sur le concours néerlandais (seconde langue) s'appliquent ici dans toute leur force.

L'allemand écrit par les élèves est du néerlandais arrangé plus ou moins à l'allemande : *kwam langsamerhand*, *wel hast*, *seine Gedachte*, *erwart*, *ein gutes Glimlach auf die Lippen*!

Les règles les plus essentielles de la grammaire semblent oubliées et le vocabulaire est absolument insuffisant.

Ce concours est très *faible*.

III. — Vœu du jury.

Pour faire fructifier l'étude des langues néerlandaise et allemande comme secondes langues, le jury croit qu'il est nécessaire que les professeurs s'attachent davantage à l'enseignement théorique et pratique des règles *fondamentales* de la grammaire.

C. — LANGUES ANCIENNES.

Epreuve écrite.

1° VERSION LATINE EN LANGUE FRANÇAISE.

Rhétorique (sections réunies).

I. — Résultats.

101 concurrents : 1 prix d'honneur ; 4 accessits ; 3 mentions honorables ; 8, les 6/10 ; 18, les 5/10 ; 66, moins des 5/10 ; 1 feuille blanche.

On peut en conclure que ce concours a donné une meilleure moyenne que celui de l'année dernière. Il mérite, en outre, une mention spéciale : tous les concurrents, sauf un, ont tenu à prendre part à la lutte. C'est un résultat dont il y a lieu de féliciter les professeurs et les chefs d'établissement.

Malgré le grand nombre des élèves qui n'ont pas atteint les 5/10 des points, l'ensemble de l'épreuve mérite la note : *assez satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

1° Le vocabulaire de la plupart des élèves présente quelques lacunes qu'il importe de signaler ; il se sont trompés sur le sens des mots *tabescere*, *alacritas*, *gestire*, *deliquescere*, *excubare* ; le mot *acies* (s. c. *oculorum*) a embarrassé les trois quart des concurrents ; on a même confondu parfois les verbes *queri* et *querere* !

2° En ce qui concerne la grammaire, le concours n'a donné lieu à aucune remarque spéciale.

3° La fidélité de la traduction a laissé à désirer dans beaucoup de copies à cause de l'ignorance du sens de certains mots importants. Trop souvent aussi l'élève ne se donne pas la peine de lire attentivement le texte, il ne réfléchit pas au lien qui joint les idées entre elles, il n'en rapporte pas l'ensemble au titre. Sa traduction n'est que trop souvent une juxtaposition de phrases dont l'union est trop lâche pour former une suite rigoureusement logique.

4° Le style se ressent de cette manière d'entendre l'exercice de la version : il est souvent trop peu soigné et parfois totalement absent des préoccupations du traducteur.

Les fautes de grammaire française, surtout dans l'emploi des mots *tout...* et *quelque...*, *quel que...*, ont étonné le jury par leur fréquence.

Seconde, Humanités anciennes (section latine).

I. — Résultats :

21 concurrents : 1 prix ; 2 accessits ; 1 mention honorable ; 3, les 6/10 ; 6, les 5/10 ; 5, moins des 5/10 ; 3 feuilles blanches.

II. — Observations du jury.

1° Au point de vue du vocabulaire, le texte ne présentait guère de difficultés pour des élèves de seconde, et pourtant les concurrents ont été arrêtés par plusieurs mots. *Quid terris solam te credis Achæis?* Le sens de *credere* échappe à plusieurs, qui ont traduit par « croire », « penser ». — *Quis locus?* « quelle place, quel rang? » a été traduit par « quel endroit? ». — *Barbara* : l'opposition entre ce mot et *Inachias* n'a pas été saisie, parce qu'on a traduit *barbara* par « cruelle barbare que tu es ». — *Grandæva* est inconnu à plusieurs. — Le mot *ora* « visage » a été confondu avec le singulier *ora* « la plage, la contrée ». — *Pepigere* était une véritable énigme pour la plupart. On l'a confondu avec *piget* ou *pudet*. — *Nefas* n'est connu que très vaguement.

2° La syntaxe de ce passage rempli de passion n'est guère compliquée. La construction est d'une simplicité élémentaire, mais la passion a amené des ellipses

nombreuses qui pouvaient induire en erreur les élèves peu réfléchis ou avertis : *Hic turba tuorum, hæc tua tellus, quis locus tibi*, etc.

Trois constructions ont causé un embarras plus grand ; aux v. 7-8 *vellem possem* ; aux v. 17-19 *hoc erat* ; ... *quod* ; au v. 23 *petiisse juvaret*, cet emploi du parfait de l'infinitif est inconnu.

3° Le sens général n'a pas été saisi par les concurrents, ou bien ils ont été incapables de rendre l'idée en français ; ils n'ont pas fait ressortir les mots principaux, adjectifs, pronoms, adverbes tels que : *hic turba tuorum ; hæc tua tellus ; hunc diem ; Albano ; non hoc furto*.

4° D'une manière générale, les élèves n'ont pas cherché à pénétrer dans l'idée du poète et à la rendre. Ils n'ont pas vu qu'il avait à trouver l'expression et le tour le plus propres à exprimer la passion qui fait parler la mère de Médée. Même quand le sens de la phrase latine est compris, le mouvement n'est pas rendu. C'est une traduction littérale, souvent incorrecte, presque toujours sans vie et sans couleur. Ainsi entendue, la version n'est plus un exercice de style. Elle ne dénote pas même une intelligence exacte du latin, ce sens du latin, sans lequel toute beauté littéraire échappe dans la lecture des auteurs.

III. — Vœux du jury.

Attendu que pour sentir la beauté d'un texte latin, il faut le comprendre, et que, pour le comprendre, il faut être familiarisé avec la forme et le sens exact des mots, ainsi qu'avec la syntaxe, il y a lieu de recommander à MM. les professeurs : 1° d'expliquer aux élèves le sens des mots en remontant au sens premier et en recourant à l'étymologie (études de sémantique) : ouvrage à consulter : Bréal, *Dictionnaire étymologique du latin* et *Essai de sémantique* ; — 2° defamiliariser les élèves avec les formes des mots et avec la syntaxe, par des thèmes d'imitation ou de reproduction.

2° VERSION GRECQUE EN LANGUE FRANÇAISE.

Rhétorique.

I. — Résultat.

70 concurrents : 1 prix d'honneur ; 3 accessits ; 6 mentions honorables ; 7, les 6/10 ; 12, les 5/10 ; 23, moins des 5/10 ; 18 feuilles blanches.

Ce concours est *satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

1° La connaissance du vocabulaire a laissé à désirer en maint endroit : les mots *ἀνομία, ὁ μωρος, εὐθίσμενος, εὐπορία, θυσία, πορθέω*, les expressions si usuelles *κακῶς πράττω* et *κακῶς ποιέω* ont embarrasé beaucoup d'élèves.

2° Au point de vue de la grammaire, le jury a constaté que certains concurrents ignorent les différents emplois de la préposition *ἐπὶ*.

3° En général, le texte a été assez bien compris.

4° Le style de la version est mal soigné dans un grand nombre de copies : la recherche du mot propre, de la tournure adéquate, de la langue élégante et française fait souvent défaut.

III. — Vœu du jury

Le jury recommande aux professeurs de toutes les classes des Humanités anciennes d'attirer particulièrement l'attention des élèves sur le style des traductions orales et écrites.

Seconde.

I. — Résultats.

71 concurrents : 5 accessits ; 4 mentions honorables ; 2, les 6/10 ; 1, les 5/10 ; 44, moins des 5/10 ; 14 feuilles blanches.

II. — Observations du jury.

1° L'ignorance du sens des mots *παρὰ πλίσιν*, *πλάττει* et *παραγοῦσιν* a été la cause de l'échec d'un grand nombre d'élèves.

2° La grammaire n'est pas toujours suffisamment connue : on traduit le participe *διαφύγοντες* par un présent ; on se trompe sur le sens de l'expression *ὅταν ἄρξωνται* ; la forme verbale n'est pas exactement démêlée, la construction avec *ὅταν* est ignorée. Nombreux aussi — et ceci dénote une grande faiblesse en syntaxe — nombreux sont les concurrents qui, dans l'interprétation d'un génitif absolu, n'ont pas compris l'opposition marquée par *τῶν μὲν* et *τῶν δέ*. Le rôle des particules ne peut s'ignorer à ce point après quatre années d'études.

3° La traduction laisse beaucoup à désirer dans les compositions les moins fautives.

4° Pour la rédaction, les élèves qui ont mieux pénétré que d'autres dans l'intelligence du texte grec, sont généralement ceux qui ont le moins soigné leur style. Sans doute, l'exactitude littérale doit être exigée comme condition première, et dans les exercices oraux, il faut toujours commencer par exiger cette exactitude. Mais dans un travail écrit, la traduction doit avoir quelque élégance, ressembler même autant que possible à une rédaction originale, et elle est suffisamment fidèle quand elle ne retranche rien de la pensée de l'auteur et n'y ajoute rien non plus. Bien inspirés sont les professeurs qui ne perdent jamais de vue, soit qu'il s'agisse du latin, soit qu'il s'agisse du grec, que la traduction orale ou écrite doit en même temps être un exercice de langage ou de style.

3° VERSION LATINE EN LANGUE FLAMANDE.

Rhétorique (sections réunies).

Résultats :

54 concurrents : 1 prix d'honneur ; 1 prix ; 5 accessits ; 3 mentions honorables ; 16, les 6/10 ; 6, les 5/10 ; 2 moins des 5/10.

Ce concours est donc extraordinairement *brillant*.

Quelques copies pourraient donner lieu à des remarques ; mais il semble au jury que, en présence d'un résultat qui a dépassé son attente, il peut les omettre et se contenter de féliciter les élèves et les professeurs.

Seconde (section latine).

Résultats.

Un seul élève a traduit la version latine en langue néerlandaise; son travail a obtenu les 6/10 des points.

N'ayant eu à corriger qu'une seule copie, le jury ne peut émettre une appréciation d'une portée générale.

4^o VERSION GRECQUE EN LANGUE FLAMANDE.*Rhétorique.*

I. — Résultats.

28 concurrents : 1 prix d'honneur; 1 prix; 2 accessits; 2 mentions honorables; 1, les 6/10; 7, les 5/10; 7 moins des 5/10.

II. — Observations du jury.

Le résultat eût été meilleur encore, si quelques élèves avaient apporté plus de soin à la traduction des *particules*.

Faute d'avoir suffisamment réfléchi à la valeur exacte de ces petits mots, ils n'ont pas toujours serré le texte d'assez près ni saisi le lien logique des idées.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble est *plus que satisfaisant*.

Seconde.

I. — Résultats.

27 concurrents : 1 prix; 1 accessit; 1, les 6/10; 1, les 5/10; 25 moins des 5/10.

II. — Observations du jury.

Très peu d'élèves connaissent le sens de *ναυαγῶσι*; cette ignorance a rendu presque inintelligible tout le reste de la version. La majeure partie des concurrents ne semble pas, en effet, avoir saisi le sens général du texte qui n'offrait cependant pas de difficultés sérieuses, ni au point de vue du vocabulaire, ni au point de vue de la construction.

Ce concours est *faible*.

Epreuve orale.

I. — En langue française.

En grec comme en latin, les élèves ont fait preuve d'assurance, d'une connaissance assez solide de la grammaire et du vocabulaire. Cette épreuve a été *très satisfaisante*.

II. — En langue néerlandaise.

Le jury a constaté que les récipiendaires ont traduit sans trop d'hésitations, après une préparation rapide, un passage de difficulté moyenne; il a constaté de même qu'ils s'exprimaient avec correction. Cette épreuve a été *très satisfaisante*.

D. — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

	Rhétorique. Hum. anc. (sect. lat.)	Hum. mod.	Troisième. Hum. mod.
Concurrents	19	93	85
Prix d'honneur	2	2	—
Prix	—	10	5
Accessits	2	8	4
Mentions	2	9	6
6/10	1	1	1
5/10	1	8	1
Moins des 5/10	10	51	59
Feuilles blanches.	1	24	9

Rhétorique, Humanités anciennes (section latine).

Le concours est *satisfaisant*. — Sur 19 concurrents inscrits, 1 seul a répondu en néerlandais.

Observation du jury.

L'orthographe laisse à désirer.

Rhétorique, Humanités modernes.

Le concours est *brillant*.

Observations du jury.

Dans leur réponse à la question de géographie, beaucoup d'élèves ont cité les ports d'Ostende et de Nieuport, oubliant ceux de Bruges et de Gand.

Troisième, Humanités modernes.

Le concours est *faible* en histoire, *satisfaisant* en géographie.

Observations du jury.

Le jury a relevé, dans un assez grand nombre de compositions françaises, des erreurs de fait : Vespasien et Titus sont rangés parmi les Antonins; on fait mourir Commode assassiné par les prétoriens. Les expressions bizarres ou peu compréhensibles abondent : « La loi règne toujours sous les Antonins. — Trajan fait des établissements de bienfaisance comparables aux crèches de nos jours. — Hadrien règne d'un règne splendide. »

Noté dans une composition néerlandaise : « *De Keizer draagt den naam van Jupiter.* »

Les compositions néerlandaises sont rédigées avec avec plus de précision que les autres; le style est généralement bon. Quelques élèves ont le tort d'orthographier les noms propres sous la forme française, ainsi : *Lucien* au lieu de *Luciaan* ou *Lucianus*.

Epreuve orale.

Cette épreuve a confirmé les résultats du concours écrit. Tous les concurrents ont répondu avec clarté et précision ; ils ont fait preuve de connaissances étendues et solides. Le jury s'est vu obligé, en toute justice, de partager les prix d'honneur.

II. Partie scientifique.

A. — MATHÉMATIQUES.

Rhétorique des Humanités anciennes (section latine). Rhétorique des Humanités modernes (section scientifique).

I. — Résultats.

a) *Section latine.* — Sur 19 concurrents ont obtenu :

Un prix	0
Un accessit	2
Une mention honorable	0
Les 6/10 des points	0
Les 5/10 des points	4
Moins des 5/10 des points	10
Ont remis feuille blanche	6

Le résultat est très peu satisfaisant.

b) *Section scientifique.* — Sur 53 concurrents ont obtenu :

Un prix	7
Un accessit	5
Une mention honorable	4
Les 6/10 des points	3
Les 5/10 des points	4
Moins des 5/10 des points.	26
Ont remis feuille blanche	4

Le résultat est satisfaisant.

II. — Observations du jury.

Examen écrit.

Géométrie analytique. — Beaucoup d'élèves n'ont pu résoudre la question de géométrie analytique, parce qu'ils ne connaissaient pas l'équation du réseau des coniques passant par les points de rencontre d'une conique (E) et de deux droites AA', MM'.

1^{re} partie de la question. — En général les concurrents écrivent l'équation de l'hyperbole équilatère (H) sous la forme suivante :

$$b^2 y^2 - (a^2 + b^2) m xy - b^2 x^2 + m (a^2 + b^2) c y + a^2 b^2 = 0.$$

Il aurait été préférable de l'écrire comme suit :

$$(H) = y^2 - x^2 + a^2 + \lambda y (x - c) = 0;$$

car de cette façon les calculs subséquents se présentent mieux, et l'on voit immédiatement que toutes les hyperboles (H) passent aussi par les points de rencontre I, I' ($c \pm b\sqrt{-1}$) de l'hyperbole équilatère ayant AA' pour axe transverse et de la perpendiculaire à AA' menée par F.

2^e partie. — En général, les équations des asymptotes n'ont pas été écrites sous la forme la plus simple.

5^e partie. — L'élimination du paramètre de mobilité aurait dû être faite au moyen des déterminants. Même observation pour les 4^e, 5^e et 6^e.

4^e partie. — Il suffit d'identifier l'équation de la polaire du point P, dont on demande le lieu, avec l'équation de AA'; on élimine ensuite le paramètre entre les deux équations obtenues. Le lieu vrai est la directrice de (E) relative à F. Le lieu singulier est AA'; il correspond à $\lambda = \infty$, c'est-à-dire au cas où l'hyperbole (H) dégénère en ses asymptotes.

5^e partie. — Il faut prendre pour génératrices du lieu la conique (H) et le diamètre de (H) conjugué de oy. Si l'on élimine le paramètre de mobilité entre les équations des génératrices au moyen des déterminants, on voit aisément que le lieu se compose du cercle principal (lieu vrai) et de la perpendiculaire à AA' menée par F (lieu singulier qui correspond à $\lambda = \infty$).

Beaucoup d'élèves n'ont pas su décomposer le résultant des équations et sont arrivés à un lieu du 3^e degré, parce qu'ils ne se sont pas servis des déterminants.

6^e partie. — Les génératrices du lieu sont la conique (H) et le diamètre de (H) conjugué de ox. Le lieu vrai est le cercle imaginaire (F, II'); le lieu singulier est AA' (pour $\lambda = \infty$).

Algèbre. — En général les élèves n'ont pas décomposé l'éliminant du système en ses facteurs. Pour faire facilement cette décomposition, ils auraient dû employer le principe de l'addition des lignes.

Géométrie descriptive. — L'épure a été généralement bien faite. Peu de concurrents ont parlé du nombre de solutions; quelques-uns ont employé des procédés trop longs.

Examen oral.

Les six élèves admis à l'examen oral ont fait preuve de connaissances sérieuses. Les réponses aux questions de trigonométrie sphérique ont été satisfaisantes. La question de géométrie analytique, choisie parmi les points désignés explicitement au programme, ne présentait aucune difficulté sérieuse; malgré cela, la plupart des élèves l'ont confondue avec d'autres qui lui sont connexes. N'est-ce pas une preuve que les concurrents, dont l'élocution continue à laisser à désirer, ne sont pas suffisamment préparés à subir un examen oral?

Réthorique, Humanités anciennes (section grecque-latine).

I. — Résultats.

Sur 117 concurrents, ont obtenu :

Un prix	6
Un accessit	5
Une mention honorable	1
Les 6/10 des points	5
Les 5/10 des points	5
Moins des 5/10 des points	75
Ont remis feuille blanche	20

II. — Observations du jury.

Dans son ensemble, le résultat est faible et le concours donne lieu aux mêmes observations que l'année dernière. Quelques résultats très satisfaisants sont à remarquer; mais un trop grand nombre de concurrents, plus des 4/5, sont en dessous de la moyenne et parmi eux la plupart n'ont obtenu qu'un nombre infime de points ou ont remis feuille blanche.

Comme précédemment, le jury arrive à cette double et regrettable conclusion : l'étude des mathématiques est trop négligée dans la section grecque-latine et l'on ne se montre pas assez rigoureux dans les examens de passage.

1° *Géométrie*. — La question de géométrie était analogue à celle qui fut posée au concours général en 1905. Aujourd'hui, comme à cette époque, nous avons noté l'ignorance des formules relatives aux surfaces, notamment celles du cône et du cercle, des propriétés du triangle rectangle et aussi des calculs algébriques, si simples cependant, que nécessitait la solution de cette question.

Il n'est pas admissible qu'un rhétoricien ayant fait des études sérieuses ignore ces éléments.

2° *Algèbre*. — Bien que l'énoncé de la question d'algèbre portât explicitement la mention de taux *proportionnel*, un grand nombre de concurrents qui ont essayé de résoudre cette question ont néanmoins calculé les taux *équivalents*.

Dans le problème proposé, il fallait calculer la valeur acquise d'une annuité dans le cas où l'époque d'évaluation est placée trois mois après l'échéance de la dernière annuité et égaler cette valeur trouvée à la valeur actuelle de l'annuité que devait payer le banquier pendant 60 ans, l'époque d'évaluation coïncidant, dans ce cas, avec l'époque initiale de l'annuité.

Certains concurrents n'ont pas déterminé avec assez de soin ces dates d'évaluation et c'est ce qui les a amenés à employer faussement les formules du cours.

Nous renvoyons, pour le surplus, aux observations présentées l'année dernière.

Nous noterons, en outre, que les calculs logarithmiques ne sont généralement pas disposés avec l'ordre désirable; on sait cependant que, dans certains calculs numériques, le manque d'ordre entraîne de nombreuses erreurs et occasionne une grande perte de temps.

3° *Trigonométrie*. — La question de trigonométrie était classique : elle a été généralement bien traitée par ceux qui ont essayé de la résoudre.

III. Vœux du jury.

Nous ne pouvons que nous référer aux vœux que nous avons formulés dans notre rapport de 1905.

Examen oral.

Des six élèves appelés à se présenter à l'examen oral, aucun n'a satisfait pleinement les examinateurs. Le jury a pu remarquer chez tous les concurrents la grande hésitation qu'ils apportaient dans leurs réponses, leur manque de diction et une paresse d'esprit qui ne devrait plus exister à un tel degré chez des jeunes gens ayant terminé leur rhétorique.

Rhétorique, Humanités modernes (section commerciale et industrielle).

I. Résultats.

Sur 39 concurrents, ont obtenu :

Un prix	11
Un accessit.	6
Une mention honorable	3
Les 6/10 des points	0
Les 5/10 des points	5
Moins des 5/10 des points	9
Ont remis feuille blanche	7

II. Observations du jury.

Ce résultat est *satisfaisant* ; plus du quart des élèves inscrits ont obtenu un prix.

1° *Algèbre*. — Les concurrents ont, en général, fait preuve de connaissances sérieuses en algèbre financière ; les deux premières questions ont été bien traitées. La seconde, en particulier, qui est une question classique, a été résolue parfaitement par les 3/4 environ des élèves.

2° *Géométrie*. — La question de géométrie est loin d'avoir été aussi bien résolue ; il semble qu'il y ait chez les élèves une tendance à négliger cette branche du programme de mathématiques. La mesure des volumes a cependant une trop grande importance pour qu'elle puisse être laissée dans l'ombre, d'autant plus que l'enseignement actuel de la section industrielle et commerciale ne s'adresse pas exclusivement à de futurs négociants.

Examen oral.

Onze élèves ont été appelés à concourir pour le prix d'honneur. L'épreuve orale n'a pas été aussi brillante que pouvaient le faire espérer les résultats de l'examen écrit. En général, les candidats tâtonnent, hésitent dans leurs réponses, et celles-ci sont bien loin de présenter la netteté désirable. Néanmoins, deux concurrents se sont suffisamment distingués pour mériter le nombre de points requis dans cette épreuve.

Seconde des Humanités anciennes (section latine).

I. Résultats.

Sur 21 concurrents, ont obtenu :

Un prix	2
Un accessit.	2
Une mention honorable	0
Les 6/10 des points	4
Les 5/10 des points	2
Moins des 5/10 des points	9
Ont remis feuille blanche	2

II. Observations du jury.

Le résultat est *peu satisfaisant*.

On constate que d'une manière générale la rédaction des compositions laisse trop à désirer ; les calculs et les transformations des formules sont écrits sans ordre et sans ce sentiment de la propreté qui plaît tant dans les mathématiques bien faites et bien ordonnées. Et, chose étrange à constater dans une classe latine, il y a peu de copies dans lesquelles on ne puisse signaler d'impardonnables fautes d'orthographe.

A propos de la quatrième question, relative à la théorie du maximum et du minimum, le jury constate que tous les élèves qui l'ont abordée ont suivi la méthode générale et qu'aucun n'a essayé d'appliquer un artifice de calcul ou de raisonnement de nature à apporter des simplifications dans la solution de cette question.

Troisième des Humanités modernes (section scientifique).

I. Résultats.

Sur 92 concurrents, ont obtenu :

Un prix	0
Un accessit.	2
Une mention honorable	0
Les 6/10 des points	1
Les 5/10 des points	4
Moins des 5/10 des points	71
Ont remis feuille blanche.	14

II. Observations du jury.

Comme on le voit, ce résultat est *très faible* ; cependant, il est juste de reconnaître que plusieurs des questions étaient assez difficiles.

Voici les principales observations auxquelles les réponses des concurrents ont donné lieu :

Première question. — La rédaction laisse trop souvent à désirer. Les erreurs de raisonnement sont fréquentes ; il y a confusion entre une condition nécessaire et une condition suffisante.

Deuxième question. — Plusieurs élèves n'ont pas compris cette question.

Troisième question. — La plupart des élèves se sont bornés à indiquer les constructions ou ne les ont effectuées qu'en partie ; d'autres ne s'en sont pas occupés du tout.

Quatrième question. — La plupart des élèves n'ont donné que la solution trigonométrique (sans la discussion).

En général, les formules de trigonométrie sont bien connues.

Troisième des Humanités modernes (section commerciale et industrielle).

I. Résultats.

Sur 83 concurrents inscrits, 7 ont obtenu les 8/10 des points ; 9, les 7/10 ; 7, les 6/10 ; 14, les 5/10 ; 4 ont remis feuille blanche, et les autres ne sont pas arrivés à la moyenne des points.

II. Observations du jury.

Le résultat n'est guère satisfaisant.

Une des questions proposées était relative à l'arpentage. On demandait aux élèves une description du graphomètre et le mode d'emploi de cet instrument pour mesurer un angle sur le terrain. Aucun élève n'a répondu d'une manière satisfaisante à cette question et aucun n'arrive à la moitié des points. Cette partie du nouveau programme semble avoir été négligée par les professeurs.

Par contre, les questions d'applications numériques des formules algébriques ou trigonométriques sont bien faites, et c'est ce qu'il y a de plus intéressant à constater pour cette section de nos classes d'enseignement moyen. Cependant nous recommandons aux élèves de mettre plus d'ordre et de clarté dans la disposition des calculs. Lorsqu'on applique le calcul logarithmique à une question numérique, il est absolument nécessaire que les opérations se suivent d'une manière rationnelle et uniforme. Or nous n'avons pas trouvé beaucoup de compositions où il y avait ce « tableau » des calculs logarithmiques qu'on demandait dans l'énoncé de la question. En général, les élèves ont fait les opérations sans méthode et ont noyé leurs calculs dans toutes sortes d'applications ou de démonstrations qu'on ne leur demandait pas. Il y en a même plusieurs qui ont écrit des nombres à additionner les uns aux autres sur une même ligne horizontale. C'est ce qui explique que la plupart des concurrents, au lieu d'arriver à des résultats exacts, n'ont trouvé que des résultats approchés ; pareilles erreurs ne se produiraient pas si les professeurs exigeaient de leurs élèves le « tableau » des calculs logarithmiques réclamé dans les questions du concours.

B. — PHYSIQUE ET CHIMIE.

Rhétorique, Humanités anciennes (section grecque latine).

I. — Résultats.

Sur 115 concurrents ont obtenu :

Un prix.	4
Un accessit.	7
Une mention honorable	2
Les 6/10 des points	0
Les 5/10 des points	7
Moins des 5/10 des points.	81
Ont remis feuille blanche.	14

Donc ont obtenu la moitié des points au moins, 20 élèves seulement sur 115, soit environ 6 des concurrents.

Concours *très faible*.

II. — Observations du jury.

1. *En physique*. — 10 concurrents seulement arrivent à la moitié des points.

a) La théorie des ions, quand elle a été enseignée, paraît avoir été exposée comme chose isolée, sans lien avec les autres théories physiques ou chimiques ; et l'on voit nombre des réponses qui donnent d'ailleurs de la théorie d'Arrhénius une idée suffisamment approximative, s'en tenir à l'hypothèse de Grotthuss pour expliquer l'absence de décomposition apparente entre les électrodes — Les élèves ne paraissent pas avoir la moindre notion des phénomènes nombreux que cette hypothèse des ions est destinée à expliquer : si l'on parle de la théorie des ions, il est rationnel de mentionner son importance synthétique dans l'explication de nombre de phénomènes physiques et chimiques ; sans parler dans les détails, il conviendrait de signaler l'importance de la notion de l'ion dans la compréhension actuelle des phénomènes où intervient le nombre des particules libres au sein des dissolvants dissociants : pression osmotique, conductibilité électrique, réactions chimiques en solution, etc.

b) La deuxième question suggère au jury les observations suivantes :

1° On devrait abandonner la notion fausse qu'il y a des *rayons* lumineux, des *rayons* calorifiques, des *rayons* chimiques ; il n'y a que des radiations caractérisées, comme tous les mouvements vibratoires, par leur amplitude et — ce qui intéresse surtout ici — par leur vitesse : leur énergie se traduit par des *effets* lumineux, calorifiques ou chimiques, selon la nature du système qui l'absorbe et la transforme.

2° Le jury attire l'attention du corps enseignant sur l'avantage qu'il y aurait, au point de vue de la simplicité de l'exposé de l'analyse spectrale, à ne plus suivre la méthode historique, comme on le fait généralement dans les manuels élémentaires, à ne plus débiter par la description du spectre solaire, cas complexe, mais à exposer les divers aspects que présentent les spectres de dispersion, en allant du simple au compliqué. L'enseignement de ce chapitre, en apparence difficile, se simplifierait singulièrement.

II. *Chimie*. — Si l'on ajoute aux 14 feuilles blanches les 27 compositions qui ne portent *aucune* réponse aux questions de chimie et les 13 copies qui ne méritent pas les 10 p. c. des points, on arrive à une proportion de 54 élèves sur 115 qui ne connaissent *rien* en chimie.

a) Les élèves ne distinguent pas entre une méthode de formation et un procédé de préparation ; on ne prépare pas du sel de cuisine en versant de l'acide chlorhydrique sur du sodium !

b) Pour la préparation du chlore, les élèves auraient pu connaître le procédé industriel de l'électrolyse du sel de cuisine, auquel s'attache le nom du Belge Solvay, et celui de l'oxydation par l'air de l'acide chlorhydrique, qui, exposé théoriquement, n'est que la répétition de la méthode des laboratoires, où MnO_2 agit aussi comme oxydant sur le même composé.

c) La notion de la molécule-gramme, facile à exposer et que le jury voudrait voir enseigner aurait singulièrement simplifié la solution de la dernière question.

Examen oral.

1° Le jury a constaté avec surprise que la plupart des élèves ayant obtenu les 8/10 des points au concours écrit n'ont pas saisi les éléments les plus simples et les plus essentiels de la théorie des lentilles. Ils ignoraient, par exemple, la signification du centre optique d'une lentille biconvexe.

2° Les connaissances théoriques, en chimie, sont entièrement défaut : les concurrents savent trop peu de la théorie de l'ammonium et la notion des fonctions chimiques (fonction basique de la chaux) leur est inconnue.

Seconde des Humanités anciennes (section grecque-latine.)

I. — Résultats.

Sur 112 concurrents, ont obtenu :

Un prix.	4
Un accessit	13
Une mention honorable	8
Les 6/10 des points	5
Les 5/10 des points	8
Moins des 5/10 des points	69
Ont remis feuille blanche.	5

Sur 112 concurrents, ont donc mérité la moitié au moins des points : 38.

Concours *faible*.

II. — Observations du jury.

Exception faite pour les compositions émanant de quelques établissements où l'enseignement paraît fort bon, la très grande majorité des réponses pèche par manque de précision. Ce défaut se manifeste *surtout* :

1° A propos de la première question : beaucoup de concurrents ne parviennent pas à exposer en langage simple les parties les plus élémentaires de la réponse ; la plupart ignorent que le centre de poussée n'occupe pas une position invariable dans les corps flottants ; pour beaucoup, la notion du métacentre (dont le jury n'a pas exigé la connaissance) correspond à un facteur obscur qui détermine des dérogations aux lois générales de l'équilibre stable des corps émergents.

2° Dans la question relative aux transformations réciproques des énergies calorifique et mécanique, beaucoup de réponses s'en tiennent à la simple constatation que « le frottement, la compression, etc., engendrent de la chaleur » et certains concurrents énoncent même des principes de ce genre : « le frottement *vaincu* est une source de chaleur ». La plupart des réponses ne mettent pas en évidence ce qui, dans les phénomènes cités comme exemples, représente l'énergie initiale du système considéré qui se transforme en une quantité équivalente d'autres énergies ; il est donc désirable que beaucoup de professeurs précisent dans leur enseignement la notion de l'énergie et de l'équivalence de ses formes.

Seconde des Humanités anciennes (section latine).

I. — Résultats.

Sur 23 concurrents, ont obtenu :

Un prix.	4
Un accessit	4
Une mention honorable	0
Les 6/10 des points	5
Les 5/10 des points	0
Moins des 5/10 des points.	8
Ont remis feuille blanche.	4

Concours *satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

Ce concours ne donne lieu à aucune critique importante ; on peut noter cependant que, pour la question traitant de la lunette terrestre, peu de concurrents ont saisi convenablement le mécanisme du système redresseur de l'image et que certains n'ont rien compris à la figure de la marche des rayons lumineux qu'ils dessinent, approximativement, de mémoire.

Tenant compte de la déformation inévitable que subit l'enseignement professoral dans les réponses des élèves, le jury a l'impression que les matières du concours ont été, généralement, exposées de façon très convenable.

Troisième des Humanités modernes (section scientifique).

I. — Résultats.

Sur 92 concurrents, ont obtenu :

Un prix.	18
Un accessit	11
Une mention honorable	11
Les 6/10 des points	8
Les 5/10 des points	12
Moins des 5/10 des points	32

Concours *brillant*.

II. — Observations du jury.

Pas de critique importante à émettre au sujet de ce concours. Le jury signale cependant que la rédaction des réponses manque quelquefois de précision.

C. — SCIENCES COMMERCIALES ET ÉCONOMIE POLITIQUE.

Rhétorique, Humanités modernes (section commerciale et industrielle).

I. — Résultats.

Sur 40 concurrents, ont obtenu :

Un prix	3
Un accessit	0
Une mention honorable	2
Les 6/10 des points	4
Les 5/10 des points	4
Moins des 5/10 des points	19
Ont remis feuille blanche.	11

II. — Observations du jury.

Dans son ensemble, le concours est *très faible*.

Les concurrents ont tenu compte des recommandations faites : les travaux étaient bien soignés ; les réponses étaient fournies dans l'ordre voulu et il n'y avait que de très rares fautes de français. Les mêmes observations s'appliquent au concours de 3^e commerciale.

Il y a là un indice heureux. Les élèves de la section commerciale comprennent toute l'importance que, dans la pratique, on attache à une bonne écriture, à la propreté, à la méthode, en un mot, à la correction de la forme.

Arithmétique. — Comme l'année dernière, c'est dans cette partie du concours que la faiblesse est la plus grande ; plus de la moitié des concurrents n'ont pas répondu à la première question et n'ont pas obtenu 50 p. c. des points pour la deuxième.

Pour ceux qui ont répondu, il y a lieu de faire les remarques ci après :

Première question. — La conjointe est généralement bien posée et les fautes de calcul sont rares.

La plupart des concurrents se sont appuyés sur la formule

$$x = \frac{k \times c_v}{c_f}$$

au lieu de prendre celle-ci :

$$x = k \times \frac{c_v}{c_f}.$$

C'est ce qui explique que beaucoup ont raisonné dans le vague et sont arrivés à des déductions que la formule ne comportait pas. Plusieurs élèves ont abouti à une série de *cours* variables et à une table ne s'appliquant qu'aux consolidés. D'autres ont donné ce qu'on pourrait appeler des multiplicateurs variables au lieu des tables de $\sqrt{\infty}$ à ajouter ou à soustraire, telles qu'elles sont en usage. Au point de vue théorique, cela revient au même ; mais au point de vue pratique — celui qui importe le plus ici — il y a une différence appréciable.

Enfin, la plupart des concurrents ont cru devoir donner des tables avec des fractions à cinq ou à six décimales qu'il est d'ailleurs impossible d'employer dans la pratique. Ils ont perdu de vue que le calculateur doit chiffrer rapidement, souvent de tête ; qu'il n'opère que sur de petits nombres ; qu'il peut se contenter d'un résultat approché ; que personne, enfin, ne s'avisera, par exemple, de calculer à 1/100 près 3,97562 ‰ de 93 7/8, alors qu'on obtiendra le même résultat en prenant simplement 4 ‰.

Deuxième question. — Il est étonnant que, à l'exception d'un seul, aucun des concurrents n'ait su donner le cours limite et que personne n'ait cité le nom du marché, nom bien caractéristique pourtant et couramment employé à la bourse de Paris.

Quelques élèves ont cru voir, dans la question, des primes inverses, alors qu'il n'y en avait pas apparence.

Les échelles et les tableaux n'ont guère aidé ceux qui en ont tracé, ce qui

prouve que la méthode graphique — d'ailleurs impraticable dans le feu des affaires — n'est pas bien comprise par les élèves.

Un certain nombre de concurrents ont cru devoir se lancer dans des séries d'hypothèses et dans des raisonnements aussi obscurs qu'interminables. Il est vraiment singulier, inexplicable, que si peu d'entre eux aient donné des réponses nettes, précises, obtenues suivant la méthode simple et facile qu'emploie la pratique.

Droit. — Si, en cette matière, il y avait moyen de rendre avec exactitude une idée en se servant de deux termes de sens différents; si une connaissance théorique approximative suffisait et était de quelque utilité; si elle n'était pas, au contraire, une source de dangereuses illusions, on pourrait se déclarer satisfait des réponses fournies.

Malheureusement pour les concurrents, le jury ne peut se contenter ni de réponses qui ne sont que des à-peu-près, ni de celles où les omissions, les confusions ou l'impropriété des termes sont telles qu'elles faussent le sens de la loi; ni de celles, enfin, qui dénotent une absence complète de vue pratique.

Ainsi il n'est pas possible de laisser passer : « échanger des *marchandises* au-dessous de leur valeur » pour « échanger des *biens* pour une valeur *notablement* supérieure à celle de ce qui est reçu en retour »; « toute *donation* » ou encore « tout acte à titre gratuit » pour « tout acte *translatif* de propriété à titre gratuit »; « vieilles dettes » pour « dettes antérieurement contractées »; « toute hypothèque » pour « toute hypothèque *conventionnelle* et tous droits *d'antichrèse* ou de *gage* », etc.

Plusieurs concurrents n'ont pas lu attentivement le texte de la loi. Ils ont confondu en une seule et même catégorie les dettes échues et les dettes non échues; les actes qui transmettent la propriété à titre gratuit et ceux qui la transfèrent à titre onéreux; ils n'ont pas vu de différence entre une élection de domicile et une délégation de pouvoirs.

La question IV était une application. Presque tous les concurrents l'ont prise pour une question théorique et ils ont longuement cité le code, tout en modifiant le texte de façon regrettable.

De l'ensemble des réponses résulte la preuve que, à peu d'exceptions près, les élèves n'ont appris que la théorie. Ils ne se rendent pas exactement compte de ce qu'un créancier doit faire en cas de faillite de son débiteur. Les réponses, même les meilleures, contiennent des confusions, des omissions, des erreurs. Tel envoie sa déclaration au tribunal de son ressort, tel autre au curateur; un troisième, au juge-commissaire; il en est un qui la porte lui-même de Bruxelles à Liège, alors qu'un autre oublie de dire à qui il la fait parvenir; beaucoup de concurrents s'expriment, enfin, d'une manière si vague qu'on ne sait si leur déclaration est écrite ou verbale; ils disent, par exemple : « je produirai ma déclaration » ou bien « je fais une déclaration ».

Il n'y a eu que cinq formules de déclaration dont deux seulement étaient bonnes et deux assez bonnes; la cinquième était incomplète. Il a été produit en outre quelques ébauches de déclarations.

Géographie. — *Question V.* — En général, on a bien répondu à la question

du groupement et de sa raison d'être. Les élèves connaissent assez bien les pays grands producteurs de fonte, mais ils ne savent pas les classer dans leur ordre d'importance ; presque personne n'a cité en premier lieu les États-Unis d'Amérique ; plusieurs ne les ont même pas mentionnés.

Les localités qui composent les groupes belges ne sont pas bien connues. Peu de concurrents ont une idée suffisamment exacte de l'importance de notre production en fonte ; les chiffres cités varient de « quelques milliers de tonnes » à « $\pm$ 500 millions de tonnes ».

Question VI. — Les articles d'échange entre la Belgique et l'État Indépendant du Congo ne sont ni bien connus ni bien classés dans l'esprit des élèves. Pour la plupart d'entre eux, ce n'est pas le caoutchouc, mais l'ivoire qui est le principal article d'exportation du Congo ; presque personne ne fait connaître d'une manière seulement passable les articles d'importation.

Il existe aussi dans l'esprit de nos jeunes gens de grandes incertitudes au sujet de la géographie du Bas-Congo. Par contre, ils savent assez généralement et assez exactement de quelle façon les communications ont lieu entre la Belgique et l'État africain.

Économie politique. — Le concours dans cette branche n'a pas répondu à l'attente. Dans de trop rares copies on trouve quelques réflexions judicieuses sur la production et quelques bonnes idées sur les caractères du Travail. Par contre, trop de copies renferment des notions erronées.

Pour d'aucuns, le Travail est improductif par lui-même ; pour d'autres, c'est le Capital qui est stérile en soi ; d'autres encore affirment que « la nature » — dans laquelle ils comprennent la Terre — « produit sans le secours du travail et du capital ».

Plusieurs prétendent qu'« un cheval de luxe n'est pas un capital » ; que « le travail est un instrument de production d'une puissance illimitée » ; que « la nature a toujours peu de part dans la production », etc.

Trois concurrents seulement ont fait la distinction fondamentale entre la Terre — force naturelle n'existant qu'en quantité limitée et, par conséquent, appropriée — et les forces naturelles existant en quantité illimitée et, par suite, non appropriées. Il est regrettable que tous les concurrents n'aient pas mis en lumière cette différence essentielle entre les deux catégories de forces productives naturelles existant en dehors de l'homme.

Du reste, l'exposé des caractères distinctifs des différents instruments de production n'a pas été fait, en général, d'une manière suffisamment approfondie. Il faudrait une appréciation plus précise et des vues plus concrètes.

Les observations précédentes sont suggérées par la lecture des réponses aux questions VII et IX.

La question VIII était une espèce d'application tendant à obliger les élèves à réfléchir un peu tout seuls, sans l'aide de leurs maîtres ou de leurs cours. Les réponses obtenues ne sont pas celles qu'on attendait. Les concurrents n'ont pas donné les avantages tout particuliers de la communauté et de la coopération ; ils se sont trop souvenus de ce qui leur avait été enseigné au sujet de la division du travail et de l'association des forces productives.

Epreuve orale.

Les élèves, appelés à l'examen oral, étaient de beaucoup les mieux préparés de tous ceux qui se sont présentés au concours général. Aussi ont-ils répondu d'une manière très satisfaisante pour toutes les matières, sauf pour l'arithmétique, où l'interrogation n'a pas donné les résultats attendus.

Troisième des Humanités modernes (section commerciale et industrielle).

I. — Résultats.

Sur 83 concurrents ont obtenu :

Un prix	1
Un accessit.	4
Une mention honorable	5
Les 6/10 des points	2
Les 5/10 des points	5
Moins des 5/10 des points	64
Ont remis feuille blanche	2

II. — Observations du jury.

De même que le concours de première, celui de troisième est, dans son ensemble, d'une grande faiblesse. Lorsque 4 élèves sur 5 n'obtiennent pas la moitié des points, on peut affirmer que la grande majorité des inscrits n'était pas en état de prendre part à la lutte.

Théorie. — Les réponses a) et b) à la première question ont été, en général, passablement bien faites. Elles auraient gagné pourtant à être plus précises, plus nettes et mieux ordonnées. On voit bien que si des exercices pratiques ont été donnés aux élèves, ceux-ci n'en ont retenu que bien peu de chose et se sont plutôt attachés à apprendre par cœur le texte de leur manuel.

La réponse c) a été sensiblement inférieure : chez un seul concurrent sur 83 elle a été trouvée exacte et complète !

Il est étonnant que si peu d'élèves soient parvenus à expliquer convenablement les expressions *via Panama ou Magellan, au Havre/Option*.

Un petit nombre de concurrents ont rédigé de façon correcte et complète la traite proposée. Généralement le timbre adhésif manquait, souvent le timbre anglais était oublié et l'acceptation n'était pas donnée ; quelquefois, la traite était signée Gonzalès & Co ; parfois elle n'était pas datée ou bien elle n'était pas à ordre.

L'imperfection des réponses résulte sans doute de ce que les élèves n'attachent pas suffisamment d'importance à la partie du programme intitulée : *Commerce. A. Théorie*, ou bien de ce qu'ils ne répètent pas avec assez de soin les parties essentielles du programme de la 4^e.

Arithmétique. — La question de calcul n'a pas été, en général, traitée aussi bien qu'on aurait pu l'espérer. Beaucoup trop de concurrents ignorent qu'en Angleterre le calcul de l'intérêt ne se fait pas comme en Belgique.

Quelques-uns décrivent longuement les opérations à faire, oublient de les donner et se bornent à fournir les résultats. On ne demandait aucune explication :

il suffisait de mettre sur la copie, dans l'ordre et avec le soin voulu, les divers calculs que la vérification du bordereau comportait.

Comptabilité. — Le jury regrette d'avoir eu à constater qu'aucun concurrent n'a fait usage des comptes *Tel n/Cpte* et *Tel l/Cpte* dont l'emploi paraissait cependant tout indiqué. Peut-être les élèves n'ont-ils pas eu l'occasion de rencontrer ces comptes dans leurs exercices pratiques.

Par contre, le jury a remarqué avec plaisir qu'un nombre assez considérable de concurrents ont répondu à la partie a) de la question IV.

Pour beaucoup, sans doute, il y avait là du neuf; mais en réfléchissant, ils sont arrivés à la solution.

Toutefois, le partage du bénéfice a été généralement manqué. Du bénéfice, fr. 6870, il y avait à déduire les frais généraux effectués pendant le dernier exercice, soit 3800 francs, et ce n'était que le solde, soit 3070 francs, qui devait être partagé entre les associés.

Le partage devait évidemment donner lieu à l'ouverture des deux comptes *N/associé Milis* et *N/associé Deroo*, dont chacun devait être crédité de 1535 francs.

Les écritures d'ouverture n'ont pas non plus été très heureusement journalisées. En somme, la 3^e commerciale a une revanche à prendre.

B. — DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

Rhétorique, Humanités anciennes (section latine).

Résultats.

Sur 18 concurrents, ont obtenu :

Un prix	0
Un accessit.	1
Une mention honorable	0
Les 6/10 des points	0
Les 5/10 des points	1
Moins des 5/10 des points.	2
Ont remis feuille blanche.	14

II. — Observations du jury.

Le nombre relativement élevé des feuilles blanches remises et les résultats si médiocres obtenus semblent indiquer que les élèves de cette section n'attachent aucune importance au dessin scientifique et dirigent de préférence leurs efforts vers la partie artistique du cours.

Rhétorique, Humanités modernes (section scientifique).

I. — Résultats.

Sur 53 concurrents, ont obtenu :

Un prix	0
Un accessit	5
Une mention honorable	5
Les 6/10 des points	2
Les 5/10 des points	4
Moins de 5/10 des points	16
Ont remis feuille blanche.	22

Concours *faible*.

II. — Observations du jury.

Généralement, les concurrents n'ont pas su tirer parti des projections données pour établir d'une façon rapide et sûre la perspective cavalière du solide.

Peu d'élèves sont parvenus à déterminer exactement l'ombre propre; beaucoup ont omis d'indiquer la partie cachée de la ligne de séparation d'ombre et de lumière.

Malgré sa simplicité, l'épure a laissé beaucoup à désirer au point de vue du dessin : les hachures, les pointillés, les ponctués sont exécutés très irrégulièrement, les traits à accentuer sont oubliés, les lettres sont mal formées et placées avec négligence et le tracé, en général, manque d'exactitude. En dessin géométrique, les élèves devraient avoir pour principe de ne jamais se contenter d'à-peu-près; tout tracé doit être d'une justesse mathématique.

Les professeurs arriveront probablement à de meilleurs résultats en diminuant le nombre d'épreuves à remettre au net et en exigeant plus de précision et de netteté dans l'exécution du travail.

Examen oral.

L'épreuve orale de dessin n'a pas été brillante.

Les fautes commises dans l'épreuve écrite se sont reproduites à l'examen oral.

Les élèves appelés à concourir ont manifesté leur faiblesse :

- 1° Par un manque d'ordre et de méthode dans le raisonnement ;
- 2° Par l'emploi fréquent de termes incorrects ;
- 3° Par une certaine incertitude dans la détermination des arêtes séparatives d'ombre et de lumière ;
- 4° Par l'inobservance des notations généralement en usage.

En somme, il convient de remarquer que le tracé géométrique des ombres ne doit pas être réduit à un travail purement machinal, mais qu'il doit surtout consister dans un raisonnement bien clair et bien précis de toutes les opérations conduisant à la solution.

Seconde des Humanités anciennes (section latine).

I. — Résultats.

Sur 22 concurrents, ont obtenu :

Un prix	0
Un accessit	1
Une mention honorable	2
Les 61/0 des points	1
Les 5/10 des points	2
Moins des 5/10 des points	12
Ont remis feuille blanche.	4

Concours *faible*.

II. — Observations du jury.

Si la plupart des concurrents ont réussi à déterminer assez exactement les projections du solide, par contre, quelques-uns seulement sont parvenus à indiquer sans faute l'ombre propre et l'ombre portée.

Dans l'exposé de la marche suivie, les élèves se contentent trop souvent de donner des indications vagues et sans esprit de suite.

Les épures ont généralement un aspect négligé : les hachures sont tracées irrégulièrement ; la partie cachée de la ligne de séparation d'ombre et de lumière est mal indiquée ou ne l'est pas du tout, les traits pleins sont flamboyants et frangés les notations sont indiquées sans soin.

Les professeurs de dessin devront veiller à ce que les élèves tracent leurs épures avec plus de propreté et d'exactitude.

Troisième des Humanités modernes (section scientifique).

I. — Résultats.

Sur 91 concurrents ont obtenu :

Un prix	4
Un accessit	6
Une mention honorable	7
Les 6/10 des points	7
Les 5/10 des points	12
Moins des 5/10 des points	53
Ont remis feuille blanche	5

Concours *faible*.

II. — Observations du jury.

Les explications que donnent les concurrents pour faire connaître la marche des opérations, sont fort souvent incomplètes et confuses. Leur exposé révèle un manque d'ordre et de logique dans les idées ainsi qu'un usage fréquent de termes impropres et imprécis. Les données du problème doivent amener l'élève à déterminer exactement la position du solide dans l'espace afin d'en déduire les projections, puis les constructions graphiques à effectuer pour arriver à la solution.

L'exécution du dessin laisse généralement à désirer : les parallèles et les perpendiculaires sont tracées avec inexactitude, les notations sont indiquées sans soin et les différents genres de traits sont exécutés avec négligence.

TABLEAU DES RÉSULTATS.**ÉPREUVE ÉCRITE.**I. — *Langue française.**Première langue.*

Rhétorique H. A. : plus que satisfaisant,
 Rhétorique H. M. : plus que satisfaisant,
 Seconde H. A. : très satisfaisant,
 Troisième H. M. : satisfaisant,

Seconde langue.

plus que satisfaisant.
 plus que satisfaisant.
 faible.
 satisfaisant.

II. — *Langues germaniques.*A. — *Néerlandais.*

<i>Première langue.</i>	<i>Deuxième langue.</i>	<i>Troisième langue.</i>
Rhétorique H. A. : très satisfaisant.	satisfaisant.	faible.
Rhétorique H. M. : très satisfaisant.	satisfaisant.	faible.
Seconde H. A. : satisfaisant.	faible.	
Troisième H. M. : satisfaisant.	assez satisfaisant.	

B. — *Allemand.*

<i>Première langue.</i>	<i>Deuxième langue.</i>	<i>Troisième langue.</i>
Rhétorique H. A. : très faible,	moins que satisfaisant.	satisfaisant.
Rhétorique H. M. : faible.	satisfaisant.	satisfaisant.
Seconde H. A. : très faible.	très faible.	
Troisième H. M. : satisfaisant.	très faible.	

III. — *Langues anciennes.*A. — *Latin.*

<i>Version en français.</i>	<i>Version en néerlandais.</i>
Rhétorique : satisfaisant.	très brillant.
Seconde : satisfaisant.	(un seul concurrent.)

B. — *Grec.*

Rhétorique : satisfaisant.	plus que satisfaisant.
Seconde : très faible.	faible.

IV. — *Histoire et Géographie.*

<i>Histoire.</i>	<i>Géographie.</i>
Rhétorique H. A. : satisfaisant.	satisfaisant.
Rhétorique H. M. : brillant.	brillant.
Troisième H. M. : faible.	satisfaisant.

V. — *Mathématiques.*

Rhétorique grecque-latine : faible.
 Rhétorique latine : très peu satisfaisant.
 Rhétorique scientifique : satisfaisant.
 Rhétorique commerciale et industrielle : satisfaisant.
 Seconde latine : peu satisfaisant.
 Troisième scientifique : très faible.
 Troisième commerciale et industrielle : satisfaisant.

VI. — *Sciences naturelles.*

Rhétorique grecque-latine : très faible.
 Seconde grecque-latine : faible.
 Seconde latine : satisfaisant.
 Troisième scientifique : brillant.

VII. — *Sciences commerciales.*

Rhétorique. Section commerciale et industrielle : très faible.
 Troisième. Id. id. : très faible.

VIII. — *Dessin géométrique.*

Rhétorique latine : très faible.
 Rhétorique scientifique : faible.
 Seconde latine : faible.
 Troisième scientifique : faible.

ÉPREUVE ORALE.

Langue française : brillant.	Mathématiques : satisfaisant.
Langues germaniques, néerlandais et allemand : très satisfaisant.	Physiques et notions de chimie : très faible.
Langues anciennes : très satisfaisant.	Sciences commerciales : faible.
Histoire et géographie : très satisfaisant.	Dessin géométrique : faible.

Circulaire aux directeurs et aux directrices des écoles moyennes : principales observations des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du second degré en 1906.

22 avril 1907.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

MADAME LA DIRECTRICE,

Je crois devoir signaler à votre attention quelques extraits des procès-verbaux des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen en 1906.

Vous voudrez bien, de concert avec le personnel enseignant placé sous vos ordres, en tirer tout le profit possible dans l'intérêt du progrès des études.

A. — ÉCOLES MOYENNES DE GARÇONS.

I. — Partie littéraire.

A: — RÉDACTION EN LANGUE FRANÇAISE.

Première langue.

Sujet : *Honneur à ceux qui meurent pour une noble cause !*

I. — Résultats.

395 concurrents : 47 ont obtenu les 7/10 des points ; 56, les 6/10 ; 123, les 5/10 ; 169, moins des 5/10.

Le résultat général est *satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

a) *Conception ou interprétation du sujet.* — Les trois quarts des concurrents n'ont pas bien interprété le sujet parce qu'ils ont mal compris l'expression *noble cause*. Le mot *cause* ne signifie pas ici *raison, motif, ce pourquoi on fait quelque chose*, mais un ensemble d'intérêts à soutenir, à faire prévaloir, comme quand on dit : La cause du roi, de l'Église, de Dieu ; la cause du peuple ; la cause de la justice, de la vérité, etc. On ne peut donc appeler *noble cause* certains actes individuels de dévouement ou d'héroïsme, certains traits de courage isolés et en quelque sorte accidentels comme les suivants : Un ouvrier se noie en sauvant un enfant tombé à l'eau ; — Un pompier meurt dans un incendie ; — Un homme se fait tuer en voulant arrêter un cheval emballé ; — Un mineur périt dans le sauvetage de ses compagnons ; — Une mère se fait écraser par le train en voulant sauver son enfant ; etc. Or, ces exemples reviennent dans la plupart des travaux ; tantôt-ils en constituent toute la matière, tantôt ils s'entremêlent à d'autres faits mieux en rapport avec le sujet. Ainsi le soldat qui donne sa vie pour défendre sa patrie, ou celui, comme Anneessens, qui meurt pour défendre les libertés de son pays ; ou encore l'écrivain, l'explorateur, l'équipage d'un navire-école, le missionnaire, la sœur de charité, le père Damiens, le savant qui se

sacrifient pour la cause de la justice, de l'humanité, de la civilisation, de l'expansion mondiale, de la religion, de la science, voilà autant de victimes de *nobles causes*.

b) *Développement*. — Parmi les travaux où le sujet est bien conçu, il y en a un trop grand nombre qui pèchent par le développement. Les uns se sont bornés à la *noble cause* de mourir pour la patrie et ils ont parcouru l'histoire de Belgique depuis Boduognat jusqu'aux volontaires de 1830 ; les autres ont simplement raconté le naufrage du navire-école *Comte-de-Smet-de-Naeyer*, avec cette circonstance aggravante que leur récit était la reproduction littérale d'un devoir ou d'un morceau appris à l'école, car le texte revenait mot à mot dans plusieurs copies ; d'autres enfin ont présenté le compte rendu du *Roman d'un brave homme* par Ed. About. Tout cela est insuffisant comme développement. Dans les meilleurs travaux on a bien compris qu'il fallait exposer, en les variant, un certain nombre de cas où l'on voit des hommes mourir pour une noble cause.

Il y a lieu encore de critiquer la fin des compositions qui, après avoir rendu honneur aux héros patriotes, tirent cette conclusion : « Nous devons aimer notre pays pour lequel ils ont combattu. »

Comme les autres années, nous avons relevé un certain nombre de grossières erreurs que l'on est toujours surpris de rencontrer dans les travaux d'élèves ayant suivi les cours d'histoire et de géographie à l'école moyenne. En voici quelques échantillons :

Les Congolais, pour récompenser Léopold II de ses sacrifices, lui ont offert le trône de leur pays. — Anneessens, ce vénérable doyen gantois. — Christophe Colomb est mort sur le grabat d'une prison. — Les Franchimontois ont osé s'aventurer contre Charles-Quint. — Cambronne tombe à Waterloo en regardant l'aigle vaincue. — Au siège de la citadelle d'Anvers, le comte Frédéric de Mérode ne meurt-il pas au poste d'honneur ? — Rappelons nous la triste mort des deux grands explorateurs de l'Amérique centrale, Stanley et Livingstone.

c) *Forme*. — Si l'on tient compte de l'âge des concurrents, on peut dire que la forme est généralement correcte. On sent même que, dans certaines écoles, les élèves pratiquent sérieusement les lectures recommandées : le vocabulaire a déjà de la richesse, la construction des phrases est régulière quoique variée et il y a une certaine aisance dans le rendu de la pensée et du sentiment. Ce qui, peut-être, laisse le plus à désirer, c'est le groupement logique des idées et leur solide enchaînement ; on a rarement l'impression d'un ouvrage bien construit. Il est vrai que les élèves font un plan, ce qui est la vraie méthode pour arriver à l'unité, mais ce plan n'est pas suffisamment médité, soit faute d'habitude, soit faute de temps. Quant à l'orthographe, il y a une amélioration sensible, surtout dans les travaux qui atteignent la moitié des points. Enfin, nous avons constaté avec plaisir que l'ensemble des compositions révèle un vrai sens littéraire et que partout y vibre un sentiment national profond, tout à l'honneur du personnel enseignant.

Seconde langue.

Sujet : *Pourquoi j'aime les excursions scolaires.*

I. — Résultats.

197 concurrents : 20 ont obtenu les 7/10 des points; 37, les 6/10; 60, les 5/10; 79, moins des 5/10; une feuille blanche.

Le résultat général est *satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

a) *Interprétation du sujet*. — Le sujet est généralement bien interprété, à part un certain nombre de concurrents qui ont traité le sujet des *voyages* en général.

b) *Développement*. — Un trop grand nombre se sont bornés à raconter une excursion scolaire en particulier avec quelques réflexions sur l'utilité des voyages en général. D'autres ont décrit même une promenade successivement pendant les quatre saisons.

Les débuts sont souvent trop longs et tirés de trop loin. Ainsi, voulant expliquer ce qui a donné lieu à une excursion scolaire, un concurrent imagine que ç'a été à propos de la fête d'un surveillant. On peut l'admettre. Mais voilà qu'il raconte avec force détails cette fête du surveillant, puis termine brusquement de cette façon : « Enfin, après-midi, nous eûmes une excursion scolaire où nous nous sommes bien amusés. » Et c'est tout. Un autre commence par remercier un ami de l'envoi des œuvres de Molière; on devine quel circuit il a dû faire pour arriver au sujet. Beaucoup ont intercalé de longues descriptions d'un matin d'été, d'un lever ou d'un coucher de soleil. Ce sont là tous hors-d'œuvre qui décèlent un manque de jugement ou une méditation insuffisante du plan de la composition.

Répetons encore que, dans un sujet de l'espèce, les mots *nœud* et *dénouement* sont déplacés.

c) *Forme*. — Étant donné qu'il s'agit de la seconde langue, on ne peut pas être trop exigeant quant à la correction et à la pureté de la langue. Nous ne pourrions à cet égard que répéter les observations consignées dans nos rapports précédents. Mais, dans l'ensemble, l'enseignement du français dans les écoles moyennes flamandes produit des résultats très appréciables; l'on peut même dire qu'il a atteint pleinement son but, car, d'après les compositions, il est évident que les élèves comprennent le français, qu'ils traduisent avec une certaine facilité leur pensée dans cette langue et enfin qu'ils ont le goût de la lecture française.

B. — RÉDACTION EN LANGUE FLAMANDE OU ALLEMANDE.

Première langue.

Sujet : *Honneur à ceux qui meurent pour une noble cause!*

Tous les concurrents ont écrit leur rédaction en langue flamande.

I. — Résultats.

196 concurrents : 7 ont obtenus les 8/10 des points; 13, les 7/10; 33, les 6/10; 53, les 5/10; 89, moins des 5/10; une feuille blanche.

Dans son ensemble, le résultat peut être considéré comme satisfaisant.

II. — Observations.

a) *Fond.* — En général, les concurrents ont bien interprété le sujet. La majorité d'entre eux rend hommage aux héros qui sont morts pour la liberté et la grandeur de leur pays ; aux explorateurs qui parcourent les terres lointaines ; aux savants qui meurent victimes de leurs recherches scientifiques ; aux médecins et aux sœurs de charité qui exposent leur vie en temps d'épidémie ; aux missionnaires qui ne reculent devant aucun danger pour arracher les peuplades sauvages aux ténèbres du paganisme, etc.

Les exemples de nobles traits de patriotisme, d'abnégation, de sacrifices ne manquent pas ; toutefois on peut reprocher aux élèves de les avoir puisés trop exclusivement dans les annales de notre histoire nationale. Trop souvent aussi ils se bornent à un seul fait qu'ils développent dans tous ses détails, comme si le sujet imposé avait été formulé dans les termes suivants : « Racontez une noble action empruntée à l'histoire de Belgique. »

En ce qui concerne le *développement*, on est surpris de voir avec quelles difficultés la plupart des concurrents entrent en matière. On se demande même, en lisant leur introduction, où ils veulent en venir et quel est le sujet qu'ils se proposent de traiter. Nombre d'entre eux débudent en répétant simplement le titre et abusent, tout le long de leur travail, de la forme exclamative, ce qui rend leur dissertation monotone et ennuyeuse.

b) *Forme.* — La langue est, en général, simple et sans emphase, sauf dans les travaux des élèves qui ont voulu généraliser, sans donner aucun exemple. La correction de la forme laisse toutefois à désirer. La propriété des termes est l'appanage d'un trop petit nombre. De plus, la plupart des compositions fourmillent de gallicismes et de fautes grossières contre la conjugaison des verbes, le genre et le cas des noms, l'emploi des prépositions, des conjonctions, etc.

Signalons quelques erreurs parmi les plus graves :

De zuster, wiens leven... — *Vrouw en kinderen, waarvan...* — *Van hen, dien zij kwamen beschaven...* — *Het gedrag, die...* — *Geen man, wier naam...* — *Menschen, wiens dood...* — *Ik hoorden...* — *Datzelfde volk brengen hem om.* — *Hij werdt.* — *Men vind...* — *Hunnen naam zal blijven bestaan.* — *België heeft haren plicht volbracht.* — *Gedurende de zomer.* — *Aan de hemel.* — *Degene verdient vereerd te worden.* — *Treur, ô Belgen!* — *Ik heb beveeld, gekritikeerd, gedecoreerd, gecelebreerd.* — *Hun naam is over aller tong..*, etc.

L'écriture s'est améliorée, mais, dans maintes copies, la ponctuation continue à être tout à fait négligée.

Deuxième langue.

Sujet : *Pourquoi j'aime les excursions scolaires.*

I. — Résultats.

356 concurrents : 2 ont obtenu les 8/10 des points ; 9, les 7/10 ; 27, les 6/10 ; 59, les 5/10 ; 258, moins des 5/10 ; une feuille blanche.

Ce résultat est *faible*.

II. — Observations.

a) *Fond.* — La faiblesse du concours provient du fait que plus de 80 p. c. des élèves n'ont pas compris la vraie signification du mot *schooluitstapje* ou *Schulansflug*. Beaucoup ont cru y voir les vacances ou le terme de leur vie d'écolier; d'autres, la classe, les concours, les récréations, le chemin de l'école; d'aucuns sont même allés jusqu'à supposer qu'il s'agissait d'école buissonnière.

Toute une catégorie de concurrents s'est rapprochée de la vérité en interprétant le terme *schooluitsapje* dans le sens de promenades faites le jeudi, le dimanche ou pendant les vacances. Mais vraiment trop petit est le nombre de ceux qui ont saisi la valeur de l'expression. Et même, dans ce cas, ils se sont souvent contentés de relater une excursion scolaire sans dire pourquoi ils aiment ce genre de distractions. Quelques-uns, cependant, ont très bien mis en lumière les avantages qu'elles présentent.

b) *Forme.* — Le jury a constaté avec plaisir que beaucoup de concurrents disposent d'un vocabulaire étendu; par contre, un grand nombre de travaux laissent manifestement supposer que, dans plus d'une école, le professeur fait un fréquent usage, dans son enseignement, de la langue maternelle des élèves. Aussi les gallicismes abondent-ils dans la majorité des copies et certains ignorent-ils jusqu'aux tournures et aux expressions les plus simples et les plus usuelles de la langue flamande.

Les connaissances grammaticales de nombreux concurrents sont excessivement sommaires; leurs compositions sont émaillées des fautes les plus grossières de lexicographie et de syntaxe.

Citons au hasard des rencontres :

De voorstel heeft ontvangen geweest. — Wij zouden gezien. — Men slijt zijn tijd met zeer plezier en op een zeer goedkoop. — Ik heb wel geleerden. — Want ik in de landveld geboren is. — Ons ziedaar aangekomen. — Men zich vermaakt in zich geleerdende — Dat is voor dat ik de schooluitstapjes liefheb.

De uitstapjes dat men doe. — De dingen dien wij zien. — Door eenen schoonen dag. — Te Dinant gaan, etc.

Langue allemande.

I. — Résultats.

38 concurrents : 4 ont obtenu les 5/10 des points; 31, moins des 5/10; 3 ont remis feuille blanche.

II. — Observations.

Les rédactions allemandes laissent beaucoup à désirer. Peu d'élèves connaissent la matière de leur programme. Leurs connaissances grammaticales sont nulles.

III. — Vœux du jury.

Le jury exprime le vœu que le professeur se serve du flamand ou de l'allemand comme langue véhiculaire de son enseignement. Il lui recommande, en

outre, de veiller à ce que les élèves acquièrent une connaissance sérieuse et pratique des règles essentielles de la grammaire et s'appliquent à rédiger des compositions courtes, simples et correctes.

C. — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

En langue française.

I. — Résultats.

443 concurrents : 10 ont obtenu les 8/10 des points; 21, les 7/10; 62, les 6/10; 95, les 5/10; 235, moins des 5/10.

Résultat *satisfaisant*.

II. — Observations.

a) *Histoire*. — Des deux points à traiter, l'un visait les institutions politiques de la Belgique à diverses époques de son histoire. On conviendra que cette question, théorique et abstraite de sa nature, présentait une difficulté réelle et dès lors on ne s'étonne pas qu'elle ait été pour un certain nombre une pierre d'achoppement et la cause de leur insuccès relatif. A côté de quelques concurrents qui ont fait preuve d'une maturité d'esprit surprenante et d'une sûreté de connaissances remarquable, la plupart n'ont fourni que des réponses incomplètes et d'une exactitude très approximative. Beaucoup même ont répondu à côté : ils ont confondu *institutions politiques* avec *organisation sociale* ou *juridique*, *régime de la propriété*, etc. Dans plus d'un cas nous avons eu l'occasion de remarquer que les élèves ne lisent pas assez attentivement le texte qui leur est soumis et qu'ils s'égarent de leur propre faute, moins par ignorance que par manque de réflexion.

L'autre question concernait le régime fluvial de l'Escaut de 1715 à 1863. Visiblement elle a intéressé nos jeunes élèves; ils ont groupé les faits avec autant de sobriété que d'exactitude et — le jury se fait un devoir et un plaisir de le reconnaître — leurs réponses, par les réflexions personnelles dont elles sont émaillées, portent la marque d'un enseignement vivant et patriotique, s'inspirant des besoins de la nation et des nobles préoccupations de son souverain, écho, semble-t-il, des aspirations qui se sont manifestées avec tant d'éclat au congrès de Mons de l'an dernier.

b) *Géographie*. — Ces mêmes tendances se sont reflétées dans les réponses aux questions de géographie. Elles étaient bien en situation, puisqu'il s'agissait de faire ressortir l'importance économique de notre côte maritime et les avantages de notre position géographique. Manifestement, il y a un courant nouveau dans notre enseignement national; loin de se renfermer dans les murs de l'école, il recueille attentivement les voix du dehors; il fait la part des problèmes qui s'imposent à l'opinion générale, et en même temps qu'il élargit les idées, il vise à former des caractères, à stimuler l'énergie et l'initiative de nos jeunes gens.

La carte n'a pas été l'objet des mêmes soins que jadis, résultats qu'il faut attribuer peut-être à la conception actuelle qui tend à transporter l'étude de la géographie plus dans l'observation et l'analyse des faits que dans le dessin carto-

graphique. Le mot *situation* n'a pas toujours été compris; de même, beaucoup d'élèves n'ont pas su faire la distinction entre *zone naturelle* et *région agricole*, ce qui prouve qu'en matière d'enseignement les choses les plus simples veulent une explication.

III. — Vœux du jury.

Le jury recommande aux professeurs de veiller à la propriété des termes dans l'exposé de leurs leçons et dans les réponses des élèves; d'expliquer souvent les expressions abstraites comme *organisation politique, judiciaire, sociale*; d'habituer les jeunes gens à serrer de près le sens des questions posées et d'éviter, en géographie, l'abus du vocabulaire, des chiffres et des statistiques.

En langue flamande.

I. — Résultats.

148 concurrents : 12 ont obtenu les 8/10 des points; 9, les 7/10; 22, les 6/10; 29, les 5/10; 76, moins des 5/10.

Résultat assez satisfaisant.

II. — Observations.

a) *Histoire*. — Pour résoudre la première question, il fallait faire l'histoire de l'Escaut de 1715 à 1863. Ce point du concours a généralement été assez bien traité dans chacune de ses parties; mais les élèves n'ont pas su rattacher les uns aux autres les divers épisodes. Ils ignorent les raisons économiques pour lesquelles la navigation a été tour à tour permise et défendue sur notre beau fleuve et ils ne parviennent pas non plus à en déduire les conséquences heureuses ou malheureuses qu'entraînait pour notre pays le régime de l'Escaut. Juxtaposant les faits, ils reproduisent beaucoup trop servilement le texte du manuel suivi, au point qu'il est possible d'indiquer à la simple lecture, pour un grand nombre de copies, l'ouvrage classique dont l'élève s'est servi dans le cours de ses études. C'est là un grave défaut qu'il importe de signaler. Il est nécessaire d'apprendre à l'élève à raisonner; il faut qu'il montre qu'il a compris l'enchaînement des faits historiques et non pas qu'il possède une mémoire suffisamment exercée pour reproduire presque intégralement le texte d'un livre.

La correction de la seconde question engage le jury à appeler l'attention des maîtres sur la nécessité d'expliquer la signification exacte des termes techniques que la plupart des élèves ne connaissent pas ou connaissent très imparfaitement. Beaucoup de concurrents ont donné à cette question une réponse erronée, parce qu'ils ne comprenaient pas les termes *organisation politique*. Les uns ont expliqué la division territoriale de notre pays; d'autres, son organisation sociale; certains même ont donné la liste chronologique des souverains qui ont présidé aux destinées de notre patrie avec indication des principaux événements qui se sont passés sous leur règne. Il est de toute nécessité que les maîtres s'attachent à ne laisser pénétrer dans le cerveau des enfants que des notions exactes, nettes et précises.

b) *Géographie*. — La première question, quoique excessivement claire, a fort

embarrassé les concurrents ; bien peu l'ont comprise. Presque tous ont cru devoir donner la position astronomique de notre pays et la description physique de la côte belge. Ils semblent ne pas se douter du rang important occupé par la Belgique dans le domaine économique mondial. Ils en ignorent naturellement les raisons et les causes et ils n'ont aucune idée des facteurs qui ont contribué à donner à notre pays le brillant essor dont il peut s'honorer.

La dernière épreuve exigée des concurrents était une petite carte très facile d'une partie de la province de Namur. Le jury a constaté avec regret que ce travail cartographique, contrairement aux années précédentes, a été fort négligé. Le contour était loin d'être même approximativement exact ; la situation géographique des quatre localités demandées laissait beaucoup à désirer et l'indication des industries était le plus souvent fautive. Nous ne citerons qu'un exemple comme preuve à l'appui : presque tous les élèves ont donné pour la ville de Dinant la « dinanderie » disparue depuis des siècles et pas un n'a parlé de la confection des tissus, industrie qui s'est fortement développée dans cette ville dans ces dernières années. Enfin, la carte a montré que, de même qu'en histoire, les élèves ignorent aussi, en géographie, la valeur des termes ; c'est ainsi qu'un très grand nombre d'entre eux ont confondu *régions naturelles* et *zones agricoles*.

III. — Vœux du jury.

Histoire. — Tout en continuant dans la voie choisie actuellement et que le jury estime être la bonne, il y aurait avantage pour les professeurs à engager les élèves à se méfier de leur mémoire et à faire plus souvent appel à leur raisonnement. Il serait bon aussi de ne pas s'en tenir exclusivement au manuel ; au lieu de se borner à faire la paraphrase d'un auteur, il faudrait tendre à le compléter par des commentaires, des lectures, des séances de projections lumineuses, etc., etc.

Géographie. — Il y a lieu d'insister tout spécialement sur la signification exacte des termes employés ; d'exiger des élèves des travaux cartographiques très soignés tant pour la forme que pour le fond ; de donner aux élèves une connaissance approfondie de cette partie si intéressante de la géographie, la géographie économique, science de jour en jour plus indispensable à une nation aussi industrielle et aussi commerçante que la nôtre, et qui recrute parmi les jeunes gens des écoles moyennes la plus grande partie du personnel nécessaire à son expansion économique et mondiale.

II. — Partie scientifique.

A. — MATHÉMATIQUES.

I. — Résultats.

588 concurrents : 2 ont obtenu les 9/10 des points ; 13, les 8/10 ; 38, les 7/10 ; 46, les 6/10 ; 58, les 5/10 ; 431, moins des 5/10.

Ce résultat est, en général, plutôt *faible*. Près de 75 p. c. des concurrents n'atteignent pas la moyenne des points.

II. — Observations.

a) *Arithmétique.* — Le concours comprenait un problème nécessitant :

- 1° La conversion de £. sh. d. en francs et centimes ;
- 2° L'application de la formule des intérêts composés ;
- 3° Le calcul de la valeur actuelle d'une annuité de 9,000 francs payable pendant trois ans, fin d'année.

Ce problème a été, en général, mal compris, donc mal résolu, ce qui étonne d'autant plus que, depuis plusieurs années, le Gouvernement fixe nettement, par la nature des questions, l'orientation qu'il désire voir imprimer à l'enseignement de l'arithmétique dans les écoles moyennes.

Peu d'élèves ont su convertir des monnaies anglaises en monnaies du pays, alors que la révision de ce genre d'opérations figure clairement au programme de la 3^e année.

Les formules d'intérêt composé et d'annuités sont insuffisamment sues, et cependant elles constituent une des parties principales de l'arithmétique théorique et commerciale.

Beaucoup d'élèves perdent de vue que, pour comparer plusieurs paiements, il faut en ramener le montant à une époque commune qui était ici tout indiquée : c'était l'époque actuelle; en outre, plusieurs d'entre eux ont considéré 27,040 fr. comme étant la valeur actuelle d'une somme payable dans deux ans.

Le jury estime que ce genre de questions n'a pas été suffisamment travaillé et il recommande, à l'avenir, de prendre dans les calculs avec toutes leurs décimales les valeurs telles que $(1,04)^2$, $(1,04)^3$...

b) *Algèbre*. — L'épreuve comportait un problème d'alliage à deux inconnues qui a été, en général, assez bien résolu.

Les concurrents ne se font pas une idée bien précise de la signification du *titre* d'un lingot d'or ou d'argent auquel ils attribuent une idée concrète.

Le titre d'un lingot d'or ou d'argent peut se définir *le quotient de la division du poids du métal fin du lingot par le poids total du lingot*, ou encore *le rapport du poids du métal fin du lingot au poids total du lingot*.

Il ressort donc clairement de cette définition que le titre est une quantité essentiellement *abstraite*.

Les inconnues du problème n'ont pas toujours été choisies judicieusement et en rapport avec les conditions de l'énoncé.

Les élèves doivent s'exercer à simplifier les résultats par la suppression des facteurs communs dans les fractions algébriques. Ils éviteront ainsi de longs développements, qui sont autant de sources d'erreurs.

Au reste, la non-observation de ce principe de calcul fait que les résultats ne se présentent plus sous une forme très simple ainsi qu'il devait en être du problème d'algèbre du concours, lequel a été choisi par le Gouvernement précisément pour lui permettre de juger des aptitudes des concurrents en matière de calculs algébriques.

C'est ainsi que des facteurs importants tels que $(a \pm b)$, $(b \pm c)$, $(a \pm c)$ ont échappé aux simplifications.

Le jury recommande donc à MM. les professeurs de multiplier dans leur enseignement les exercices de transformations et de simplifications du genre de ceux auxquels a donné lieu le problème du concours.

Enfin, *remarque très importante*, presque tous les élèves ont fait la preuve du problème d'algèbre en remplaçant dans le *système d'équations* du problème les inconnues par leur valeur trouvée.

Ce mode de vérification est évidemment defectueux et le jury recommande tout spécialement de l'éviter dans l'avenir.

La preuve d'un problème d'algèbre est en quelque sorte une opération arithmétique; il faut vérifier le problème en appliquant aux solutions trouvées les conditions de l'énoncé.

Si une erreur de signe ou de calcul se glisse dans la mise en équations du problème, sauf erreurs dans la résolution du système, les solutions obtenues vérifieront le système d'équations et non le problème, puisque, dans ce cas, le système ne serait plus la traduction algébrique de l'énoncé.

Géométrie. — Le concours portait, en outre, sur deux questions de géométrie : 1^o un théorème du 3^e livre avec les exercices s'y rattachant; 2^o une question du domaine pratique conduisant à une application très judicieuse et très intéressante des formules des volumes du tronc de cône et de la sphère.

Le théorème du 3^e livre a été résolu par la presque totalité des élèves, ce qui prouve que la théorie est bien sue.

Quant à l'application de ce théorème, les travaux n'ont pas répondu à l'attente du jury, et cependant ce genre de questions est en quelque sorte classique.

La seconde question de géométrie a été assez bien traitée, quoique la plupart des résultats aient été erronés, beaucoup de concurrents éprouvant des difficultés à extraire une racine cubique.

B. — SCIENCES NATURELLES.

I. — Résultats.

590 concurrents : 162 ont obtenu les 8/10 des points; 115, les 7/10; 116, les 6/10; 89, les 5/10; 108, moins des 5/10.

II. — Observations.

Dans la plupart des écoles moyennes, les exercices de physique ont été faits avec soin; il en est cependant quelques-unes où les résultats obtenus ont été insuffisants. L'enseignement de la physique devient de plus en plus intuitif et pratique; le jury engage vivement les professeurs à continuer dans cette voie. Si un certain nombre de copies laissent à désirer au point de vue de la forme, le résultat général est *très satisfaisant*.

TABLEAU DES RÉSULTATS.

<i>Langue française.</i>	<i>Histoire et géographie.</i>
Première langue : satisfaisant.	Histoire. En français : satisfaisant.
Seconde langue : très satisfaisant.	En flamand : assez satisfaisant.
<i>Langues germaniques.</i>	Géographie. En français : satisfaisant.
Flamand. Première langue : satisfaisant.	En flamand : assez satisfaisant.
Seconde langue : faible.	<i>Mathématiques</i> : faible.
Allemand. Seconde langue : très faible.	<i>Sciences Naturelles</i> : très satisfaisant.

B. — ECOLES MOYENNES DE FILLES.

A. — RÉDACTION EN LANGUE FRANÇAISE.

Première langue.

Sujet : *Sentiments qu'éveille en vous la vue d'un orphelinat pour jeunes filles.*

I. — Résultats.

147 concurrentes : 1 a obtenu les 9/10 des points; 12, les 8/10; 40, les 7/10; 37, les 6/10; 50, les 5/10; 27, moins des 5/10.

Résultat *très satisfaisant*.

II. — Observations.

Interprétation et développement du sujet.

Les extraits suivants en donneront un aperçu exact, car ils expriment des idées et des sentiments communs à beaucoup de concurrentes :

1. Courte description de l'orphelinat : a) « Dans un coin isolé..., enfoui sous le feuillage vert sombre des hauts arbres touffus, s'élève, semblable à un cloître austère, un sombre et antique bâtiment, aux allures hospitalières cependant, en dépit de ses portes massives si bien fermées : c'est la triste demeure des malheureuses déshéritées du sort, de ces pauvres filles sans famille, sans soutien, sans affection. »

b) Notes plus gaies : « Mon attention fut attirée par un bâtiment massif, très gai, avec ses grands murs blancs à moitié recouverts par des plantes grimpantes : lierre, clématite, rosiers s'entrelaçaient gracieusement. »

c) Ou encore : « Me voici dans la grande cour... L'orphelinat a des airs de vieux cloître restauré, et ses petites fenêtres ogivales nous montrent qu'il est déjà très antique. Les murs crépis, moussus, rattachés en maints endroits par des barres de fer, forment un frappant contraste avec la jeunesse babillarde qui vient de s'engouffrer dans le vaste couloir : il me semble que cette construction aurait plutôt dû donner asile à des vieillards ou à des moines qu'à une jeunesse aussi joyeuse. »

2. Voici les orphelines reconnaissables à « toutes ces petites robes noires, dépourvues de garnitures inutiles, ces chapeaux si simples, cet uniforme si correct, ces figures pâles qu'éclaire de temps à autre un sourire passager... » — « Vous les avez tous vues aussi », dit une autre, « défilant deux à deux, par les rues grises... Elles s'en vont là, les pauvres petites, en rangs bien ordonnés, vêtues d'une méchante robe de couleur sombre. une robe noire souvent, comme pour rappeler qu'elles sont en deuil, en deuil toujours, éternellement!... En

N. B. — Peut-être y-a-il, dans ces citations, des réminiscences très fidèles de lectures. Encore font-elles honneur au goût de ces jeunes filles et montrent-elles au moins qu'elles ont lu avec profit.

hiver, quand l'air est plein de neige et la rue toute blanche, leurs silhouettes noires apparaissent de loin comme une procession d'ombres. »

Leurs promenades ne ressemblent pas aux nôtres, dit une troisième : « elles doivent marcher deux à deux, tandis que nous, nous folâtrons, nous allons de droite et de gauche, nous restons à l'écart pour cueillir soit une fleurette, soit un fruit, sans que jamais un « allons, mesdemoiselles ! » ou un « pst » terribles viennent nous rappeler au sentiment de l'obéissance. »

3. On insiste longuement sur le malheur des orphelines ; on les plaint d'avoir perdu « cette tendresse, ces soins, ces conseils qu'une mère aimante et sincèrement à son devoir sait seule donner ; ce pain, qui coûtait peut-être bien des peines au brave père courageux, mais qui, mangé en famille, y était goûté si délicieusement. »

4. Combien nous sommes heureuses, nous, d'avoir encore nos parents ! « Je vous aimais déjà, mais ce n'est que devant l'atroce malheur de ces pauvres orphelines que je me suis aperçue de l'immensité de mon bonheur, de la grandeur de votre sollicitude, de ce que devait être ma reconnaissance. »

5. Une pensée consolante, c'est que l'institution des orphelinats atténuera singulièrement le malheur des orphelines. a) « Vous auriez pu être plus malheureuses, car toutes les orphelines ne sont pas, comme vous, recueillies dans des pensionnats, et souvent celles-là souffrent plus encore. »

b) « Elles sont là, sous la direction de plusieurs dames, de sœurs de charité, très bonnes, très complaisantes, qui mettent tous leurs soins à les élever chrétiennement, à en faire de bonnes ménagères, de bonnes mères de famille pour l'avenir. »

c) « Elles ne sont pas tant à plaindre ! Ne sont-elles pas là bien nourries, bien vêtues, bien chauffées, bien abritées contre les hivers rigoureux ? De plus, elles apprennent à coudre, à lessiver, à repasser, à diriger le ménage, toutes choses qui peuvent leur être très utiles dans la vie, lorsque, ayant atteint leur majorité, elles pourront sortir de l'orphelinat. »

6. On n'a rien oublié, ni personne : « Mais la vue d'un orphelinat éveille aussi dans mon cœur, à côté des sentiments de compassion, des sentiments d'admiration sincère. Je songe à tous ces bienfaiteurs des pauvres, aux fondateurs de ces maisons destinées à recueillir les orphelines. Quel dévouement ne leur a-t-il pas fallu pour entreprendre cette belle œuvre de bienfaisance, de charité désintéressée : créer une nouvelle et grande famille à celles qui n'en ont plus. Car, que feraient-elles, les petites orphelines abandonnées, sans personne pour les guider, les instruire ?... Pour ne pas mourir de faim, elles devraient mendier... Mendier !... l'affreux mot qui déshonore !... Et puis leur vie serait toujours une vie de misère et de honte ! — Aussi, comme elles doivent bénir ceux qui ont eu l'idée généreuse de fonder des orphelinats. Gloire et reconnaissance soient donc rendues à ces véritables bienfaiteurs de l'humanité ! »

7. Enfin, cette jolie finale d'une composition : « La pluie a cessé et un rayon de soleil glisse sur la façade. Qu'il pénètre dans le triste bâtiment et que sa douce clarté soit pour les orphelines comme une promesse de bonheur : les beautés que Dieu a répandues sur la terre sont les seules choses dont elles peuvent complètement jouir. »

On voit que le sujet a été traité d'une manière complète, avec une émotion discrète et sincère et aussi avec beaucoup de jugement. — Dans une trentaine de rédactions, nous avons constaté ce défaut : les concurrentes ont trop insisté sur l'un ou l'autre de ces ordres d'idées au détriment des autres, écourtés ou omis.

Forme. — En général, elle est correcte : elle est même excellente dans beaucoup de compositions. — Une quinzaine d'élèves font un emploi peu judicieux des mots. On écrit : « La cloche de Noël et de Pâques qui tinte joyeuse et parfumée. — Vous écoutez ce baume bienfaisant. — Par contre que vous résigne l'avenir ? — L'aile bienfaisante de la mère ne suffisait plus pour nourrir les jeunes orphelines... », etc., etc.

L'orthographe grammaticale pourrait être meilleure.

Seconde langue.

Sujet : *Ma meilleure amie d'école.*

I. — Résultats.

96 concurrentes : 4 ont obtenu les 8/10 des points ; 7, les 7/10 ; 12, les 6/10 ; 26, les 5/10 ; 47 moins des 5/10.

Ce résultat est *satisfaisant*.

II. Observations.

Fond. — « On ne saurait trop le redire (voir LANSON, préface des *Etudes pratiques de composition française*), pour bien écrire, la préparation technique mise à part, le grand point, c'est la sincérité absolue. Même les devoirs d'écuyer doivent être absolument sincères. Ce qui fait qu'on a souvent douté de l'utilité de nos exercices scolaires, c'est qu'on a toujours estimé que l'élève n'y mettait rien de lui. Et trop souvent on a raison. Mais il faut au contraire s'habituer dès l'enfance, dès le lycée, à tirer le plus possible de soi ; et le plus utile, sinon le meilleur devoir, est celui où l'écuyer s'est mis lui-même avec ses goûts personnels et ses pensées intimes... Il faut des idées et des sentiments où se révèle une personnalité, une originalité propre. »

Parce qu'elles ont appliqué ces excellents principes, quelques concurrentes ont fait de bonnes compositions. Beaucoup trop d'autres se sont improvisé, en quelque sorte, pour les besoins de la cause, une « meilleure amie », un être idéal à qui elles prêtent surtout des qualités qui ne sont pas nécessairement naitre l'amitié : c'est une élève exemplaire, la première de sa classe, une enfant modèle qui rend déjà de grands services à ses parents, etc., etc. — Il en résulte que la plupart de ces rédactions, au lieu d'avoir la vie, la fraîcheur, la douce émotion et aussi l'abandon et la bonne humeur d'une page d'un « journal » de jeune fille, ont les allures factices de froids et secs devoirs d'écuyer. On ne saurait trop combattre cette erreur, déjà signalée dans nos rapports précédents : parce qu'il s'agit d'une rédaction imposée, et surtout d'une rédaction de concours général, on s'imagine qu'il faut faire grand, produire de l'extraordinaire ; pour se grandir et comme pour faire oublier qu'on a seize ans, on chausse le cothurne, on s'affuble d'un masque à l'air vieillot, on enfla la voix et l'on s'essouffle à

débiter des idées et des sentiments d'emprunt, dans un style presque toujours détestable, car le faux et le guindé dans l'esprit amènent fatalement les maladresses de la forme. Voici un exemple typique de cette recherche du factice : plusieurs concurrentes ont donné à leurs rédactions la forme d'une dissertation ou d'un discours. L'une s'adresse à « ses chers frères » ; une autre à « ses chères auditrices » ; à une interruption, elle réplique : « Qui donc a dit, au fond de la salle... ? C'est vous, Madame?... Je vous répondrai que... » Comment expliquer semblable aberration, si ce n'est par cette manie dont nous parlons, et où donc ces jeunes filles ont-elles pu bien s'embarrasser l'esprit de cet appareil à la fois si pédantesque et si drôle, sous leur plume ? Nous sommes bien convaincus que ce n'est pas en classe, car le programme d'enseignement de la seconde langue comprend des narrations, de petites descriptions et des lettres de commerce. Êt c'est bien assez !

Nous avons considéré comme nulles les compositions de sept concurrentes qui ont interprété le sujet d'une manière erronée. Exemples : « Ma meilleure amie, c'est ma classe », ou « c'est ma plume », ou « c'est mon aiguille », etc.

Forme. — Si l'on tient compte des difficultés inhérentes à l'assimilation d'une seconde langue, la forme est satisfaisante, sauf pour l'orthographe et surtout l'orthographe grammaticale, qui est vraiment détestable. Beaucoup trop d'élèves ne savent pas appliquer les principales règles d'accord et ignorent les conjugaisons. Il n'est pas admissible que des élèves qui ont terminé leurs études moyennes écrivent des choses comme celles-ci, prises entre mille :

Gentile, — riure, — une bonne conseil, — que c'est douce ! — m'a (pour ma), — la témoinne, — nous avons changées de section, — à éclater (pour a éclaté), — elle a quitter, — elle a dûe abandonner, — j'avais pus, — j'ai acquiert, — je t'ais, — je travail, — rescend (pour ressent), — naient (pour naissent), — elles quitte, — il se ressembles, — perderont, — vous répondiriez, — vous nierai.

Il faudrait s'appliquer, avant tout, à remédier à ce mal. Le jury se montrera, à l'avenir, beaucoup plus rigoureux dans l'appréciation des rédactions entachées de fautes si grossières.

B. — RÉDACTION EN LANGUE FLAMANDE OU ALLEMANDE.

Première langue.

Sujet : *Sentiments qu'éveille en vous la vue d'un orphelinat pour jeunes filles.*

Toutes les concurrentes ont écrit leurs rédactions en langue flamande.

I. — Résultats.

87 concurrentes : 2 ont obtenu les 8/10 des points ; 5, les 7/10 ; 22, les 6/10 ; 21, les 5/10 ; 37, moins des 5/10.

Ce résultat est *satisfaisant*.

II. — Observations.

Fond. — Il n'est pas étonnant que beaucoup de concurrentes se soient laissé

entraîner par leur imagination et leur cœur à dépeindre l'orphelinat sous les couleurs les plus sombres. L'une s'écrie : « Tout ce qu'il y a de beau, de bon, vous manque, malheureuses orphelines » ; l'autre se lamente sur le sort matériel des pauvres enfants, à peine nourries. Mais il est regrettable de constater que plus d'une concurrente trahit un sentiment de joie purement égoïste en comparant son sort à celui de ses sœurs. D'autres, au contraire, ont célébré sur un ton dithyrambique, le bonheur d'être orpheline ! En général, cependant, le sujet, bien circonscrit, a été convenablement traité. Tout en appuyant avec raison sur l'infortune des orphelines, les concurrentes ont su rendre hommage aux hommes de bien, à la société entière qui, en Belgique surtout, et de tous les temps — voyez notre admirable droit coutumier sur la tutelle — s'est vivement intéressée à leur sort.

Forme. — Peu de choses à dire de la forme. Les gallicismes sont toujours la plaie des rédactions ; fautes contre les prépositions : *tevreden van*, *aan iemand houden* ; contre la syntaxe : expressions forgées sur le modèle français : *voor den geest komen*, *eene wandeling maken* ; même des tournures militaires : *zijn plan trekken* !

Seconde langue.

Sujet : *Ma meilleure amie d'école.*

I. — Résultats.

Langue flamande. — 98 concurrentes : 2 ont obtenu les 8/10 des points ; 4, les 7/10 ; 12, les 6/10 ; 23, les 5/10 ; 53, moins des 5/10.

Résultat satisfaisant.

Langue allemande. — 49 concurrentes : 8 ont obtenu les 8/10 des points ; 2, les 7/10 ; 10, les 6/10 ; 12, les 5/10 ; 22, moins des 5/10.

Résultat satisfaisant.

II. — Observations.

Fond. — Sujet très simple, qui n'exigeait pas de grands efforts d'imagination. Les jeunes filles n'avaient qu'à se laisser aller, à parler d'abondance de ce qui leur tient à cet âge le plus au cœur. Mais il semble bien qu'elles n'ont pas osé être naturelles, qu'elles ont craint de passer pour trop peu sérieuses. La plupart ont tracé un portrait idéal d'une amie idéale, qui, nous l'espérons, n'existe que dans leur imagination. Peu ont osé avouer que leur meilleure amie n'était pas la vertu, la charité, la bonté, la sagesse incarnées !

Certains hors-d'œuvre sont étonnants : telle élève, à propos des jeux d'école, passe en revue toute la géographie de la Hollande ; telle autre, pour situer le lieu où elles étudient à deux leurs leçons, s'attarde à la description de la plage, le cadre de leur amitié idyllique.

Forme. — Le jury constate avec plaisir qu'il y a un progrès sensible. Beaucoup de concurrentes, sans doute, pensent en français, et les gallicismes abondent, mais dans les bonnes copies, les fautes contre la grammaire sont plus rares et moins grossières.

III. — Vœu.

Le jury ne saurait trop engager les professeurs à veiller à la pureté de la langue.

C. — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

En langue française.

I. — Résultats.

218 concurrentes : 3, ont obtenu les 9/10; 3, les 8/10; 14, les 7/10; 31, les 6/10; 32, les 5/10; 113, moins des 5/10.

Résultat *satisfaisant*.

II. — Observations.

a) *Histoire*. — La première question avait pour objet les réformes opérées par nos princes en matière d'enseignement. Généralement, les réponses ont été bonnes, un peu vagues quelquefois, mais presque toujours présentées avec un respect de la chronologie qui dénote le sens de la continuité historique. Les maîtresses, sans exagérer l'importance des dates, insistent dans la mesure qui convient sur les grandes divisions de notre histoire; les travaux des élèves en fournissent la preuve manifeste; ils attestent que si, dans le détail des faits, les souvenirs sont quelquefois un peu confus, du moins les lignes fondamentales sont connues avec une sûreté imperturbable. Le jury y voit la marque d'un enseignement méthodique dont il attend pour l'avenir des résultats de plus en plus satisfaisants. Dans la seconde question, les concurrentes avaient à justifier l'érection de diverses statues dans quelques villes du pays. Chose bizarre, elles s'y sont souvent trompées, surtout pour *Christine de Lalaing* à Tournai et le *Monument des Paysans* à Hasselt. Il faut supposer, — l'une ou l'autre d'ailleurs le dit formellement, — que leur manuel ne leur en donnait pas l'explication.

Nous rappelons que les séances de *projections*, si vivement recommandées, ont précisément pour objet de compléter et d'illustrer la lettre du livre. Par contre, quelques-unes se perdent dans un luxe de détails tout à fait superflus qui tiennent de l'anecdote plutôt que de la vérité historique. Sous ce rapport, il est curieux de voir combien le style diffus et les développements parasites des filles contrastent avec la concision autrement nerveuse des garçons.

b) *Géographie*. — Deux petites questions composaient la matière de l'épreuve géographique : les principales libertés constitutionnelles et un fragment de la province de Liège.

La première n'a donné lieu à aucune observation; la seconde accuse un mépris de la cartographie plus grand encore que chez les garçons, et, à coup sûr, moins excusable. Le soin de la forme extérieure, la netteté de l'écriture, l'art du dessin sont des qualités que doivent apprécier tout spécialement les jeunes filles; elles sont le vernis indispensable d'une bonne instruction et d'une bonne éducation.

Notons en terminant, que de nombreuses concurrentes ont confondu *zones naturelles* et *régions agricoles*.

III. — Vœux du jury.

Les maîtresses doivent s'appliquer à élaguer de leur enseignement une foule de détails superflus et à donner plus de soins au tracé des cartes.

En langue flamande.

I. — Résultats.

29 concurrentes : 6 ont obtenu les 8/10 ; 5, les 7/10 ; 5, les 6/10 ; 5, les 5/10 ; 8, moins des 5/10.

Résultat *satisfaisant*.

II. — Observations.

a) *Histoire*. — Toutes les élèves ont fort bien donné dans l'ordre chronologique la liste des princes qui se sont intéressés au développement de l'instruction de la nation ; quelques-unes ont fourni des renseignements très exacts sur les mesures qu'ils ont prises dans ce but, mais un très grand nombre ignorent les immenses progrès réalisés dans le domaine de l'éducation du peuple pendant le XIX^e siècle et surtout depuis 1830. Le jury attribue cette ignorance au fait que la plupart des manuels ne font connaître ces décisions législatives que dans une forme excessivement succincte. Il serait bon d'appeler l'attention des maîtresses sur ce point et de les engager à commenter d'une façon toute spéciale ces questions présentées par les auteurs le plus souvent d'une manière trop concise.

La même remarque peut se faire pour la deuxième question ; tout ce qui concerne Ambiorix et Anneessens a été dit par les élèves avec un luxe de détails souvent même exagéré ; au contraire, les Patriotes, et surtout Christine de Lalaing, ont à peine été honorés d'une simple mention. Nouvelle preuve que maîtresses et élèves s'en rapportent trop exclusivement au manuel et ne songent guère à le compléter par des lectures, des exposés oraux, en un mot, par tous les moyens intuitifs si nombreux et si agréables qu'elles ont actuellement à leur disposition.

Géographie. — Les quatre grandes libertés que la Constitution garantit aux Belges sont connues, au moins de nom, de toutes les concurrentes. Toutefois, un très grand nombre ne les comprennent pas ; l'explication qu'elles en donnent est vague, erronée ; rien de clair, rien de précis. Ici encore, on se contente de mots sans aller au fond des choses ; l'élève fait plus appel à sa mémoire qu'à son raisonnement, ce qui est un grand mal.

La dernière question a été la plus mal traitée de toutes. Alors que le jury était en droit d'attendre de jeunes filles un travail très soigné au point de vue de la forme, il a trouvé tout l'opposé. La carte de la partie de la province de Liège comprise entre la Vesdre et l'Ourthe a été très négligée et très mal dessinée, et les remarques faites pour les travaux des garçons s'appliquent également à ceux remis par les jeunes filles. Ici comme là, contour inexact, manque de proportions dans le tracé de la carte, écriture mauvaise, quelquefois même presque illisible, et enfin grande ignorance de la valeur des termes géographiques.

TABLEAU DES RÉSULTATS.

<i>Langue française.</i>	<i>Langues germaniques.</i>
Première langue : très satisfaisant.	Flamand. Première langue : satisfaisant.
Seconde langue : satisfaisant.	Seconde langue : satisfaisant.
	Allemand. Seconde langue : satisfaisant.
<i>Histoire et géographie.</i>	
Histoire. En français : satisfaisant.	Géographie. En français : satisfaisant.
En flamand : satisfaisant.	En flamand : satisfaisant.

XLVI

Circulaire aux préfets des études, directeurs, directrices des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, patronnés et communaux; aux présidents des bureaux administratifs, des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat; aux bourgmestres des localités, sièges d'un établissement d'enseignement moyen, communal ou patronné.

CORRESPONDANCE.

23 mai 1907.

M.,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'arrêté royal du 2 mai 1907 (*Moniteur* du 4 du même mois), portant création du Ministère des Sciences et des Arts.

Aux termes de cet arrêté, l'administration de l'enseignement moyen est distraite du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, qui prendra désormais la dénomination de Ministère de l'Intérieur et est rattachée au nouveau Département.

Par suite de ce transfert, toutes les pièces (requêtes, correspondances, états de traitements, pièces comptables, etc.), qui concernent le service de l'enseignement moyen, devront être adressées à l'avenir directement à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Je vous prie, M., de vouloir bien en prendre note pour votre information et direction.

Pour le Ministre :

Le Directeur général,
H. VAN DER DUSSEN.

XLVII

Circulaire aux préfets des études des athénées royaux. Date de la transmission des documents horaires.

17 juin 1907.

MONSIEUR LE PRÉFET,

La circulaire ministérielle du 2 juin 1896 prescrit que les tableaux horaires des leçons devront être transmis à mon Département avant le 20 juillet.

Déférant au désir exprimé par plusieurs chefs d'établissement et en vue d'éviter les remaniements que pourrait occasionner le mouvement général des nominations et promotions des grandes vacances, j'ai décidé de reporter le délai de transmission de ces documents au 20 octobre.

Vous voudrez bien, Monsieur le Préfet, lors de votre envoi annuel, ne pas perdre de vue les prescriptions de la circulaire ministérielle du 5 juillet 1906, n° 2012.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.

XLVIII

*Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État.
Excursions scolaires. Visite du Palais de la Nation.*

26 juin 1907.

M.,

A la demande de la questure de la Chambre des Représentants, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les professeurs qui désirent visiter le Palais de la Nation en compagnie de leurs élèves, doivent, au préalable, en demander l'autorisation par écrit aux questeurs de l'une ou de l'autre Chambre législative.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.

XLIX

Circulaire aux préfets des études des athénées royaux. Homologation des certificats d'études moyennes. Examens de passage.

3 juillet 1907.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Le texte ci-dessous, inséré à la page CLXXIV du 17^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur, fixe un point de jurisprudence en matière d'homologation de certificats d'études moyennes :

« Le chef de l'établissement où l'élève a fait une ou plusieurs classes est seul compétent pour délivrer le certificat y relatif et déclarer qu'elles ont été faites avec fruit. Cette déclaration ne saurait être infirmée ou remplacée par l'attestation du chef d'un autre établissement où l'élève aurait subi avec succès l'examen d'admission à la classe supérieure. »

Il résulte de cette décision du jury d'homologation des certificats d'études moyennes que, lorsqu'un élève soumis à un examen de passage se propose de changer d'établissement, il doit au préalable — sous peine de se voir refuser ultérieurement l'homologation de son certificat d'études moyennes — avoir subi

avec succès l'épreuve qui lui est imposée dans l'établissement même dont il a fréquenté jusque-là les cours.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien, en temps utile, porter ce qui précède à la connaissance des élèves qui ont l'intention de faire des études universitaires.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.

L

Circulaire aux préfets des études des athénées royaux. — Cours temporaires d'éducation physique.

3 juillet 1907.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Transmis pour information copie d'une circulaire relative à l'institution d'examen à subir par les professeurs de gymnastique qui, en 1906, ont suivi les cours d'éducation physique à Liège.

Pour le Ministre :
Le directeur général,
H. VAN DER DUSSEN.

Circulaire aux directeurs des écoles moyennes de l'État. — Cours temporaires d'éducation physique.

3 juillet 1907.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Un deuxième cours temporaire d'éducation physique sera organisé à Liège, du 24 au 31 août prochain, dans les mêmes conditions que celui de l'année dernière.

Ce cours comprendra une série de leçons que seront données par MM. Fosséprez (méthodologie de la gymnastique), le Dr Gommarts (analyse des mouvements), le Dr Kaisin (anatomie et physiologie appliquées à l'étude des mouvements). Le cours pratique de gymnastique et celui de la technique des mouvements et des exercices didactiques seront professés par M. le capitaine commandant Henrion et par M. De Genst, de l'école supérieure d'éducation physique.

Le cours temporaire de cette année est destiné aux professeurs de gymnastique en fonctions *dans les écoles moyennes de l'État pour garçons*.

Le nombre des admissions est limité à cinquante.

Les professeurs admis recevront une indemnité de cent francs pour couvrir les frais de voyage et de séjour.

Indépendamment de ces cours temporaires, il sera institué, par les soins du comité des cours de vacances, un examen que pourront subir les personnes qui ont suivi le cours de 1906. Cet examen portera sur les matières de ce cours et sera sanctionné par la délivrance d'un certificat de capacité.

Je vous ferai connaître ultérieurement la date de l'ouverture de la session ainsi que les mesures d'organisation qui auront été arrêtées.

Je vous prie de me faire parvenir, le plus tôt possible, les demandes d'inscription aux cours et aux examens.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.

LI

Circulaire aux chefs d'établissements. — Achat de livres ou objets classiques.

4 septembre 1887.

M.,

Afin de prévenir les abus qui pourraient se produire, en matière de fournitures scolaires, je crois devoir vous rappeler la circulaire ministérielle du 19 novembre 1889, interdisant aux membres du personnel de l'enseignement moyen d'exercer, même indirectement, une pression quelconque sur les élèves, en vue de leur faire acheter leurs livres ou objets classiques chez un fournisseur déterminé.

Veuillez, M., signaler ces prescriptions à l'attention du personnel sous vos ordres et l'inviter à s'y conformer strictement.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.

LII

Circulaire aux chefs d'établissements et aux administrations communales.
Matériel de gymnastique. — Plans-types.

15 septembre 1887.

M.,

J'ai l'honneur de vous adresser, à titre de renseignement, cinq-plans types du matériel qu'il serait désirable de voir affecter à l'enseignement de la gymnastique dans les divers établissements d'instruction.

Pour le Ministre :
Le Directeur général,
H. VAN DER DUSSEN.

LIII

Circulaire aux chefs d'établissements et aux administrations communales.
Matériel de gymnastique. Plans-types.

12 novembre 1887

M.

Comme suite à ma circulaire du 15 septembre dernier par laquelle je vous ai transmis cinq plans-types du matériel destiné à l'enseignement de la gymnastique

dans les établissements d'instruction, j'ai l'honneur de vous adresser les notes explicatives suivantes fournies par l'Inspection au sujet de ces plans.

Il y a lieu tout d'abord de faire observer que ceux-ci constituent uniquement des *indications sur la construction d'un certain nombre d'appareils qui laissent fréquemment à désirer* ; ces plans ne se rapportent donc pas à *tous* les engins de gymnastique prévus aux programmes ; on n'a pas cru nécessaire d'y faire figurer ceux dont la construction est, généralement connue et facile à réaliser.

PLANCHE I.

Echelle fixe et mobile. — Procédé de suspension à glissière permettant de placer l'échelle verticalement ou obliquement à volonté.

Corde oblique. — Les deux modes d'attache sont utilisés, l'un (au plancher) par une double corde, l'autre (au mur) par une corde simple.

Haltère. — Les dimensions sont données pour haltère en bois.

Perche fixe (amovible). — Ce mode de placement du pied de la perche dans une gaine logée dans le plancher, permet de soulever l'engin et de le fixer obliquement au mur lorsqu'on ne doit pas s'en servir. On augmente ainsi l'espace libre pour les évolutions des élèves.

N. B. — La gaine ne doit pas dépasser le niveau du plancher ; il est utile d'en fermer l'orifice au moyen d'un clapet quand la perche en est retirée.

PLANCHE II.

Banc et cadre. — Les dessins paraissent suffisamment explicites.

Plint. — Tabouret à profil trapézoïde, composé d'une série de caisses superposables, ce qui permet d'augmenter ou de diminuer à volonté la hauteur de l'engin.

Echelle droite et oblique. — Autre procédé d'attache de l'échelle fixe et mobile. En C : pointe servant à fixer le pied de l'échelle au plancher.

PLANCHE III.

Bomme à enfouir. — Quand la bomme ne doit pas être utilisée, montants et barres horizontales sont descendus dans une trappe ménagée sous le plancher : la bomme où les bommes y glissent, les montants s'y inclinent en pivotant sur coussinet.

Figure 14. — Le haussement de la bomme le long des montants est rendu plus aisé par traction opérée sur une corde attachée à l'extrémité et passant sur une poulie placée au haut de chaque montant, dans la gorge séparant les deux pièces de bois qui le composent.

Coupe d'un montant. — Le dessin figure un montant utilisable pour deux bommes à placer de part et d'autre. C'est le cas du montant de droite de la figure 12.

PLANCHE IV.

Différents systèmes de suspension des montants de la bomme, lorsqu'on ne peut les enfouir. Dans ce cas, l'un des montants peut être fixé contre le mur ;

l'autre est déplaçable et glisse, au moyen d'une ou de deux roulettes placées à son sommet, le long d'une ou de deux poutrelles parallèles. Après l'exercice, la bombe peut être enlevée et le montant est ramené contre le mur.

Dans le dispositif pour une seule bombe (à droite de la planche), le montant ne se déplace pas, le pied est décroché et poussé obliquement contre le mur où il est attaché.

PLANCHE V.

Espalier. — Le dessin prévoit une hauteur de 3^m.20. Cette hauteur peut être réduite à 2^m.60. Sans modifier la partie supérieure on retranche 0^m.70 à la partie inférieure (5 ou 6 barres au moins).

Cadre. — *N. B.* Lorsqu'il est suspendu pour le travail, le cadre est vertical et non oblique comme l'indique le dessin.

Dans le premier mode de suspension (en haut), le cadre n'est pas déplaçable quoique vacillant. En inclinant le pied, celui-ci peut être fixé au mur.

Dans le second mode, le cadre glisse le long de la tige de suspension et peut être amené en place de travail (1 mètre à 1^m.50 du mur), ou repoussé contre le mur à volonté.

Dans le troisième mode, l'engin est ramené au mur par le pivotement du support.

Pour le Ministre,
L'Inspecteur général délégué,
T. KLOMPERS.



LIV

Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État, aux présidents des bureaux administratifs de ces établissements, et aux bourgmestres des communes sièges d'un établissement d'enseignement moyen communal ou patronné. — Transmission d'une brochure de la Ligue nationale belge contre la tuberculose.

29 novembre 1907.

M.

J'ai l'honneur de vous adresser . . . exemplaires d'une brochure intitulée :
« La lutte contre la tuberculose par les écoles. »

Ces exemplaires sont destinés à être distribués aux membres de votre personnel.

Pour le Ministre :
L'Inspecteur général délégué,
T. KLOMPERS.



LV

*Circulaire aux directrices des écoles moyennes de l'État.
Protection des enfants contre les périls de la rue.*

10 décembre 1902.

MADAME LA DIRECTRICE.

La fréquence des crimes dont les enfants sont les innocentes victimes éveille la sollicitude de tous. Elle impose aux pouvoirs publics le devoir de prendre, dans leurs sphères respectives, les mesures nécessaires en vue de protéger les enfants contre ces attentats monstrueux qui révoltent la conscience publique et plongent les familles dans la consternation.

Le personnel enseignant peut exercer dans cet ordre une salubre influence.

Les périls de la rue sont nombreux et divers pour les enfants, et dans certains cas, l'isolement est un danger contre lequel il convient de les prémunir.

Il importe de les mettre en garde contre les procédés séducteurs des misérables qui tentent de les attirer par des promesses d'argent, de friandises ou d'autres objets de nature à provoquer leur curiosité ou à exciter leur convoitise.

Les régentes et spécialement les institutrices, dont les petites élèves sont surtout exposées aux tentatives criminelles, ne doivent négliger aucune occasion de représenter aux enfants les dangers de certaines rencontres et de leur signaler les manœuvres à l'aide desquelles il est malheureusement trop facile de les égarer.

Ces recommandations pourront être commentées par des exemples — non pas imaginés en vue d'engendrer des frayeurs excessives — mais choisis dans la réalité, exposés en termes mesurés et de manière à montrer objectivement aux enfants dans quelles circonstances leur prudence doit être en éveil.

On insistera également auprès d'eux sur le caractère grave que revêtent les entrées en classe tardives et injustifiées; de même que tout retour tardif au foyer, où s'alarme la sollicitude des mères.

D'autre part, il conviendra de faire de pressantes exhortations aux parents négligents et de leur adresser, au besoin, de sages remontrances.

Je vous prie, Madame la Directrice, de transmettre ces instructions au personnel placé sous vos ordres.

Le Ministre des Sciences et des Arts,
Baron DESCAMPS.

LVI

*Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen du degré
inférieur. — Examens d'admission.*

9 janvier 1905.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MADAME LA DIRECTRICE,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le § final de l'article 37 du règle-

ment d'ordre intérieur des écoles moyennes de l'État doit être interprété de la manière suivante :

Les élèves qui ont terminé les cours de la section préparatoire et ceux qui viennent des écoles primaires doivent subir avec succès l'examen d'admission à la 1^{re} année d'études de la section moyenne, même s'ils sont porteurs d'un certificat d'études primaires complètes.

L'article 40 du règlement d'ordre intérieur leur est toutefois applicable.

Le § final de l'article 57 vise les certificats de fréquentation dont fait mention l'article 62 et s'applique à des élèves qui, ayant déjà subi l'examen d'admission dans une école publique, viennent à changer d'établissement.

Le Ministre des Sciences et des Arts,

Baron DESCAMPS.

LVII

*Circulaire aux Préfets des études des athénées royales.
Conférence professorale.*

15 janvier 1908.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la question suivante fera l'objet de la 2^e conférence professorale de l'année scolaire 1907-1908 :

« N'y aurait-il pas avantage à fixer avec plus de netteté et en détail le *pensum* grammatical grec et latin pour chacune des classes des humanités anciennes? On demande, dans l'hypothèse, une rédaction complète du programme. »

Le Ministre des Sciences et des Arts,

Baron DESCAMPS.

LVIII

Circulaire aux relieurs. — Reliure des ouvrages à donner en prix aux lauréats du concours général de l'enseignement moyen en 1908.

18 janvier 1908.

M.,

Dans le cas où votre intention serait d'entreprendre la reliure des ouvrages à donner en prix aux lauréats du concours général de l'enseignement moyen, en 1908, je vous prie de me faire connaître les prix auxquels il vous serait possible d'exécuter ce travail.

Vous voudrez bien vous servir à cette fin de la formule ci-jointe.

Le cas échéant, il vous sera remis, par un fonctionnaire de mon Département, deux volumes à relier à titre de spécimen de votre travail, que je me réserve de soumettre à l'examen des experts.

Le nombre des volumes à relier, soit en *maroquin rouge*, premier choix,

soit en reliure d'amateur, sera approximativement de sept cents, chiffre qui pourra être diminué ou augmenté suivant les nécessités.

Il faudra que les reliures soient conformes en qualité et en main-d'œuvre aux modèles qui sont déposés au Ministère des Sciences et des Arts, administration de l'enseignement moyen, bureau 75, où vous pourrez en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre jusqu'au 15 février inclusivement.

Tous les volumes seront rognés seulement de la quantité strictement nécessaire pour la reliure.

La dimension des ouvrages sera déterminée de la manière indiquée dans la formule annexée à la présente dépêche.

Les frais d'enlèvement, de transport, d'emballage, de chargement et de déchargement des volumes seront à la charge du relieur.

La fourniture devra se faire au Ministère des Sciences et des Arts, administration de l'enseignement moyen, bureau 75, dans les délais suivants :

Le 15 juillet au plus tard pour les volumes destinés aux élèves qui obtiennent une récompense spéciale du Gouvernement; le 20 septembre au plus tard, pour les prix et les accessits destinés aux lauréats du premier degré; le 15 octobre, au plus tard, pour les autres prix et accessits.

Le relieur sera tenu de reprendre les reliures pour son compte et, de plus, à payer une amende représentant le double du prix de l'ouvrage pour ceux des volumes dont la reliure, de l'avis des experts désignés par mon Département, ne répondrait pas exactement aux modèles, sous le rapport de la solidité, de l'élégance et de la qualité. Il sera, en outre, passible, à défaut de livraison aux époques indiquées, d'une amende de vingt francs par jour de retard.

J'ai également décidé, M., que le relieur à qui le travail sera confié, devra prendre l'engagement de payer aux ouvriers et ouvrières occupés aux travaux de reliure faisant l'objet de la présente dépêche, le salaire minimum ci-après :

Aux brocheurs et relieurs, quarante-cinq centimes (fr. 0.45); aux brocheuses et relieuses, trente centimes (fr. 0.30) l'heure, pour la journée normale de travail, plus une surcharge de dix centimes (fr. 0.10) l'heure, après la onzième heure de travail jusqu'à dix heures du soir et de vingt-cinq centimes (fr. 0.25) l'heure, après dix heures du soir.

Toute contravention à la présente disposition donnera lieu à une amende de cinquante centimes par heure d'ouvrier, payée en dessous de ce prix.

Je vous prie de m'adresser votre réponse à la présente dépêche, avant le 17 février, sous enveloppe portant la suscription suivante :

« Reliure des livres à donner en prix aux lauréats du Concours général de l'enseignement moyen, en 1908.

» A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,

» à Bruxelles. »

Passé la date du 17 février, il ne sera plus donné aucune suite à vos offres.

Agréez, M., l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

Reliure des livres destinés à donner en prix, en 1908, aux lauréats du concours général de l'enseignement moyen.

Le soussigné . . . , relieur domicilié à . . . , rue . . . , n° . . . , s'engage par la présente à entreprendre pour le Ministère des Sciences et des Arts, la reliure des livres à donner en prix aux lauréats du concours général de l'Enseignement moyen, en 1908, aux prix indiqués dans la troisième colonne du tableau ci-après :

Dimensions des cartons des volumes reliés (hauteur) en centim ^{es} .	GENRE DE RELIURES.	Prix par volume.
In-8° (20 à 24) . . .	Pleine reliure. Maroquin rouge, 1 ^{er} choix. Tranche dorée.	
G ^d in-8° (24 à 27) . . .	Idem.	
In-4° (27 à 30) . . .	Idem.	
G ^d in-4° (30 à 33) . . .	Idem.	
In-8° (20 à 24) . . .	Reliure d'amateur. Plat maroquin rouge, 1 ^{er} choix, largeur 4 centimètres	Les coins en proportion du plat du volume.
G ^d in-8° (24 à 27) . . .	Reliure d'amateur. Plat maroquin rouge, 1 ^{er} choix, largeur 4 1/2 centimètres	
In-4° (27 à 30) . . .	Reliure d'amateur. Plat maroquin rouge, 1 ^{er} choix, largeur 5 centimètres	
G ^d in-4° (30 à 33) . . .	Reliure d'amateur. Plat maroquin rouge, 1 ^{er} choix, largeur 5 1/2 centimètres	
Total des huit postes . . . fr.		

Le soussigné s'engage à exécuter le travail conformément aux clauses et conditions de la dépêche ministérielle du 18 janvier 1908 (administration de l'enseignement moyen, 2^e section, A, n° 2006^S), dont il déclare avoir une parfaite connaissance.

Il s'engage, en outre, à payer aux ouvriers et ouvrières le salaire minimum ci-après : aux brocheurs et relieurs, quarante-cinq centimes (fr. 0.45) l'heure ; aux brocheuses et relieuses, trente centimes (fr. 0.30) l'heure pour la journée normale de travail, plus une surcharge de dix centimes (fr. 0.10) l'heure, après la onzième heure de travail jusqu'à dix heures du soir et de vingt-cinq centimes (fr. 0.25) l'heure, après dix heures du soir.

. , le 1908.

(Signature.)



LIX

Circulaire aux membres du conseil de perfectionnement et aux inspecteurs de l'enseignement moyen. Examen des livres classiques et des ouvrages à donner en prix.

28 janvier 1808.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, pour votre information, l'exemplaire ci-joint d'une circulaire transmise aux chefs des établissements d'enseignement moyen, d'un imprimé contenant certaines recommandations au sujet de la règle à suivre pour soumettre à l'examen du Conseil de perfectionnement les livres classiques et les ouvrages à donner en prix dans les athénées royaux et dans les écoles moyennes de l'État.

Agrécz, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre :

L'inspecteur général délégué,
T. KLOMPERS.

Circulaire aux chefs d'établissements.

31 janvier 1808.

M.,

J'ai l'honneur de vous adresser un certain nombre d'exemplaires d'un imprimé contenant, outre l'organisation et la composition du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, des instructions aux auteurs et aux éditeurs, ainsi que la règle à suivre pour soumettre à l'examen du Conseil, des ouvrages classiques ou des livres à donner en prix dans les athénées royaux et dans les écoles moyennes de l'État.

Je vous prie de répartir ces exemplaires entre les membres du personnel enseignant de l'établissement dont la direction vous est confiée.

Vous voudrez également porter à leur connaissance qu'à l'avenir les ouvrages qui me seront transmis sans réunir toutes les conditions imposées, ne seront plus soumis à l'examen du Conseil.

Le Ministre des Sciences et des Arts,
Baron DESCAMPS.

ORGANISATION DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'INSTRUCTION MOYENNE.

Le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, institué en vertu de l'article 53 de la loi du 1^{er} juin 1850, est composé de dix membres au plus. Il est présidé par le Ministre ou par son délégué.

Le Conseil est chargé de donner son avis sur les programmes des études, d'examiner les livres employés dans l'enseignement ou donnés en prix dans les

établissements soumis aux dispositions des lois du 1^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881; il prépare les instructions à donner aux inspecteurs, prend connaissance de leurs rapports et délibère sur tous les objets qui intéressent les progrès des études.

Le Conseil est assisté d'un secrétaire chargé de rédiger les procès-verbaux des séances et d'un archiviste-bibliothécaire. Il se réunit au moins quatre fois par an, aux époques à désigner par le Ministre.

La communication des rapports est interdite.

Outre les membres effectifs du Conseil, le secrétaire général du département, le directeur général de l'enseignement moyen, l'inspecteur général de l'enseignement moyen et quatre personnes désignées par le Ministre parmi les préfets des études et les professeurs des athénées royaux, assistent aux séances du Conseil avec voix consultative. La désignation de ces quatre personnes se fait pour deux ans, de telle sorte que deux d'entre elles sont remplacées chaque année.

Les inspecteurs de l'enseignement moyen peuvent également assister aux séances sur l'invitation soit du Ministre, soit du Conseil lui-même.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

Immédiatement après la clôture de chacune des sessions, les propositions du Conseil, en ce qui concerne les manuels classiques et les livres à donner en prix, sont soumises à l'appréciation du Ministre, qui statue.

La liste des livres et objets d'enseignement (cartes murales, etc.) approuvée est communiquée aux inspecteurs de l'enseignement moyen et aux établissements intéressés.

Un exemplaire de chacun des ouvrages approuvés ou rejetés est conservé dans la bibliothèque spéciale des livres et des publications concernant l'enseignement moyen.

COMPOSITION DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT.

Président :

M. le baron Descamps, Ministre des Sciences et des Arts.

Membres :

MM. Mansion (P.), professeur à la faculté des sciences de l'Université de Gand (préside les séances en l'absence du Ministre);

Braun (A.), sénateur;

Collard (F.), professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Louvain;

de Bavay (G.), conseiller à la Cour de cassation;

De Ceuleneer (A.), professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand;

le Chevalier de Corswarem, ancien membre de la Chambre des Représentants;

Kurth (G.), professeur émérite de la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège;

Leman (G.), colonel du génie, commandant et directeur des études de l'École militaire;

Merten (O.), professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège;

Neuberg (J.), professeur à la faculté des sciences de l'Université de Liège.

Assistent avec voix consultative aux séances du Conseil.

MM., secrétaire général du Ministère des Sciences et des Arts; van der Dussen de Kestergat (H.), directeur général de l'enseignement moyen;

Klompers (T.), inspecteur général de l'enseignement moyen;

Deux préfets des études et deux professeurs des athénées royaux.

Secrétaire :

M. van Autryve (F.), directeur au Ministère des Sciences et des Arts.

Archiviste-bibliothécaire :

M. Wadin (A.), chef de bureau à titre personnel au Ministère des Sciences et des Arts.

AVIS AUX AUTEURS ET AUX ÉDITEURS.

A. — *Ouvrages soumis à l'examen du Conseil.*

Le Conseil de perfectionnement n'examine aucun ouvrage manuscrit.

Tout auteur qui désire soumettre un ouvrage classique ou un livre à donner en prix à l'examen est tenu d'en adresser gratuitement, avec une demande *signée par lui*, trois exemplaires au Ministère des Sciences et des Arts.

Le paquet doit porter pour suscription :

« A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts.

» Service du Conseil de perfectionnement de l'*instruction moyenne*. »

L'un de ces exemplaires doit porter sur la couverture l'indication manuscrite suivante : « A soumettre au Conseil de perfectionnement de l'*instruction moyenne*. »

L'auteur est tenu de faire imprimer sur la couverture de son ouvrage l'année de l'édition.

La demande fait connaître le prix de détail (prix fort) auquel le livre est vendu.

Le Conseil n'examine aucun manuel classique transmis par l'éditeur, à moins que la demande ne soit accompagnée d'une attestation par laquelle l'auteur déclare que la requête est faite avec son autorisation.

Les livres pour lesquels on sollicite l'inscription au catalogue des ouvrages à donner en prix peuvent être soumis par les éditeurs.

Le programme des sections préparatoires annexées aux écoles moyennes de l'État étant le même que celui des écoles primaires, il a été décidé de ne plus soumettre à l'examen du Conseil de perfectionnement de l'*instruction moyenne* les ouvrages destinés aux élèves des dites sections préparatoires et d'autoriser dans ces sections l'emploi des livres destinés à l'enseignement dans les écoles primaires qui ont été examinés par le Conseil de perfectionnement de cet enseignement et approuvés par le Gouvernement.

B. — Ouvrages autorisés ou recommandés par le Gouvernement et ouvrages portés au catalogue des livres à donner en prix.

L'adoption d'une édition d'un livre classique ne s'étend pas aux éditions subséquentes. L'auteur est donc tenu de soumettre à un nouvel examen chaque nouvelle édition du livre dont l'emploi a été autorisé ou recommandé. Il en est de même des ouvrages à donner en prix.

Il lui est interdit de faire imprimer sur la couverture du livre d'une édition nouvelle la mention : « Ouvrage adopté par le Gouvernement » ou toute autre indication analogue, avant d'avoir soumis l'ouvrage à l'examen du Conseil.

Lorsque le Gouvernement, sur l'avis du Conseil de perfectionnement, autorise ou recommande l'emploi d'un manuel classique ou l'inscription d'un livre au catalogue des ouvrages à donner en prix, la mention de l'autorisation, de la recommandation ou de l'inscription, ne peut être publiée sur la couverture, sur la page du titre ou ailleurs, que textuellement ou en entier telle qu'elle a été donnée dans la lettre officielle d'avis et avec la désignation expresse de l'édition à laquelle elle s'applique.

MM. les inspecteurs de l'enseignement moyen ont été invités à signaler au Gouvernement tous les abus qu'ils constateraient à ce sujet.

AVIS IMPORTANT.

Il a été décidé que les ouvrages classiques dont l'emploi a été autorisé avant le 23 avril 1904, doivent être soumis à nouveau à l'examen du Conseil et que les autorisations accordées *depuis* cette date ne sont valables que pour une période de quatre années.

Cette décision est applicable aux *nouveaux tirages et aux nouvelles éditions*.
Les auteurs sont priés de se conformer à cette règle; sans retard.



LX

Circulaire aux bureaux administratifs et aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. Visite des établissements de l'Etat par des personnes étrangères.

21 février 1908.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

On me signale que certains chefs d'établissement auraient, sans autorisation, admis des personnes étrangères à l'établissement à en visiter les cours et les classes.

J'ai l'honneur de vous rappeler que c'est au Gouvernement seul qu'appartient la direction des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat.

La surveillance de ces établissements, confiée aux bureaux administratifs, ne peut s'exercer que dans les limites fixées par la loi et les règlements.

Quant aux préfets, aux directeurs et aux directrices, chargés de l'administra-

tion intérieure de leur établissement, ils ne peuvent en permettre l'accès qu'aux personnes dûment autorisées à cette fin par le Gouvernement.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.

LXI

Circulaire aux préfets des études : principales observations des divers jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du 1^{er} degré en 1907.

29 février 1908.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Je crois devoir signaler à votre attention quelques extraits des procès-verbaux des jurys chargé d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen en 1907. Vous voudrez bien, de concert avec le personnel enseignant placé sous vos ordres, en tirer tout le profit possible dans l'intérêt du progrès des études.

I. — Partie littéraire.

A. — Français.

Rhétorique, Humanités anciennes et Humanités modernes.

Sujets : La vraie science et la vraie étude de l'homme, c'est l'homme (première langue). — Une vie oisive est une mort anticipée (deuxième langue).

I. — Résultats.

	Première langue.		Seconde langue.	
	Hum. anc.	Hum. mod.	Hum. anc.	Hum. mod.
Concurrents	71	50	69	55
Accessits.	2	—	3	1
Mentions	4	—	5	1
6/10	5	1	2	1
5/10	17	15	15	2
Moins des 5/10.	56	26	44	27
Feuilles blanches	7	8	—	1

On ne doit pas juger le concours, ni se le figurer mauvais d'après ce fait qu'aucun prix n'a été décerné. Beaucoup de copies obtiennent les 5/10 des points, du moins en première langue. Quant aux concurrents qui ne les atteignent pas, il est à remarquer que bon nombre d'entre eux ne sont pas trop éloignés de la cote 50. La rhétorique ancienne, seconde langue, compte de bons élèves et, dans les deux classes, les compositions vraiment mauvaises sont plutôt rares.

En résumé, la rhétorique ancienne paraît mériter la note *plus que satisfaisant*, et la rhétorique moderne, celle de *assez satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

Première langue.

1. Fond. — Les concurrents ne manquent pas qui n'ont pas saisi le sujet ou qui ont cru le développer en employant tout leur savoir et de tout leur temps à traiter des points tels que : « La science c'est l'homme qui l'a faite. » « L'homme seul peut acquérir la science. » « Les merveilles ou la puissance de la science. » « Éloge d'André Vésale et de l'anatomie. » Ils ne voient pas la vraie question à exposer, et ils écrivent à côté.

Mais tous les élèves n'en sont pas là. Il en est qui ont fourni de bonnes, de belles compositions.

2. Forme. — Le style est, en général, de bonne tenue. Il est correct, coulant et, chez plus d'un élève, il a des qualités fort louables.

Seconde langue.

1. Fond. — Pour la seconde langue, le sujet était assurément plus facile. Le nombre de ceux qui ont écrit à côté est pourtant assez grand ici encore. Presque tous les concurrents ont trouvé quelque chose à dire, mais cela ne signifie pas qu'ils ont compris le sujet, qu'ils l'ont serré de près. Au lieu de bien réfléchir à la portée des expressions : *vie oisive* et *mort anticipée*, beaucoup paraissent n'avoir qu'une préoccupation, celle de se rappeler et d'amplifier, d'exagérer ce qu'ils ont lu dans tel ou tel livre. Dès lors, ce sont des charges violentes, des déclamations contre l'oisiveté ; ce sont des considérations générales et banales sur la nécessité, la beauté, la noblesse du travail, sur la débauche et ses conséquences ; ce sont des portraits poussés au noir, du paresseux, lequel est représenté comme le dernier ou le plus malheureux des hommes.

2. Forme. — Comme on le suppose bien, la forme est, en général, moins française que dans le concours de première langue. Le mot juste, la tournure adéquate fait assez souvent défaut. Toutefois, on ne peut pas dire que les incorrections sont grossières ni abondantes.

Seconde, Humanités modernes.

Sujets : L'amour maternel (première langue). — Heureuse enfance !
(seconde langue).

I. — Résultats.

	Première langue.	Seconde langue.
Concurrents	68	64
Prix.	2	—
Accessits	7	4
Mentions	8	6
6/10.	9	6
5/10.	18	14
Moins des 5/10.	18	33
Feuilles blanches	6	1

Pour la première langue, plus des 2/3 des élèves ont donc mérité une cote supérieure à la moyenne. Ce concours, s'il renferme peu de copies hors ligne, présente un ensemble *très satisfaisant*.

Le concours de seconde langue mérite la note : *satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

Première langue.

1. Fond. — Le sujet heureusement choisi, a été en général bien compris. Toutefois, quelques concurrents se sont mépris sur sa signification et ont parlé de l'amour de l'enfant pour sa mère ! Il est vrai qu'ils retombent comme malgré eux dans le vrai sujet. Trop peu l'ont traité sur le mode lyrique, si favorable en l'espèce aux effusions de sentiment ; la plupart manquent d'envolée et se perdent dans la minutie des détails accumulés sans ordre ni discrétion ; lorsqu'ils transcrivent leur plan, on voit de suite combien ils sont malhabiles à choisir et à distribuer des pensées directrices quelque peu générales et élevées.

2. Forme. — Le vocabulaire laisse à désirer, il y a trop de termes impropres et d'à peu près dans l'expression. On n'évite pas assez l'accouplement d'adjectifs disparates ou poncifs ou exagérés : « ce sentiment à la fois *si vaste, si magique et si puissant* » ; « amour *immodéré et effréné* de la mère pour son enfant. »

L'orthographe est bonne ; beaucoup de fautes sont à mettre sur le compte de l'inadvertance. Mais la ponctuation devrait être plus soignée, plus minutieuse.

Seconde langue.

1. Fond. — Ici encore, la disposition des détails manque de rigueur et de proportion, défaut qui se complique de la diversité des interprétations. On présente l'enfant à des âges fort différents, depuis le berceau jusqu'aux premières années du collége. Certaines copies pourraient s'intituler « Plaisirs de l'enfance » ou « Souvenirs de jeunesse ». D'autres en développant le sujet par contraste avec la jeunesse et l'âge mûr, perdent trop de vue l'enfant lui-même. D'autres encore, au lieu de parler du bonheur propre à l'enfance, s'attachent à mettre en relief les maux dont ils trouvent qu'elle souffre. Ailleurs on rencontre une conception trop optimiste du caractère de l'enfant.

2. Forme. — Chaque année, le jury est plus surpris des progrès considérables que les élèves flamands réalisent dans l'art de manier la langue française. Les *flandricismes* se font de plus en plus rares, et les fautes qu'on relève sont en général les mêmes que chez les concurrents wallons : des termes impropres comme *soins* pour *soucis* (et ce n'est pas ici sous l'influence du latin !), *partager* pour *prendre part*, etc. ; des graphies comme *parmis*, *mélancholie*, *insousciance* ; des tournures comme : « les voilà *qu'ils* viennent ».

Troisième, *Humanités anciennes*.

Sujets : *Le vent* (première langue). — *Surpris par l'orage !* (seconde langue).

I. — Résultats.

	Première langue.	Seconde langue.
Concurrents	86	93
Prix	3	1
Accessits	5	6
Mentions	8	13
6/10	16	12
5/10	21	18
Moins des 5/10.	52	45
Feuilles blanches	1	—

Pour la première langue, le concours a paru *plus que satisfaisant* ; pour la seconde, le résultat mérite la note *satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

Première langue.

1. Fond. — Les concurrents ont surtout développé les points suivants : les diverses espèces de vents, les charmes, l'utilité, les inconvénients, les méfaits du vent. Il en est qui s'étendent avec une complaisance trop exclusive sur la description d'une tempête. Certains élèves traitent le sujet dans une note trop technique, trop « géographique ».

Il s'en faut que l'invention soit toujours abondante et que chaque concurrent épuise le sujet. D'autre part, les copies les plus longues ne sont pas les meilleures; elles ne présentent que trop souvent un verbiage diffus et informe.

Ce qui manque à la plupart des élèves, et ce qu'on devrait pouvoir exiger d'eux, c'est l'art de séparer leurs développements en paragraphes, de distinguer, classer, subordonner leurs idées. Il arrive que toute division nette et précise fait défaut, d'où résultent des redites. D'un autre côté, les grandes lignes du plan sont parfois trop accusées, et la rédaction en contracte une rigidité toute didactique. A signaler l'emploi abusif et discordant des souvenirs et des noms de la mythologie.

2. Forme. — La langue n'est pas assez châtiée; trop souvent le même mot se répète à trop court intervalle, ou l'on accouple des termes disparates, ou l'on force l'idée et l'épithète par des formules poncives, ou l'on passe à côté du terme propre.

Beaucoup de verbes neutres sont employés à tort transitivement : le vent *croule* les maisons en *craquant* leurs jointures »!

Les fautes de grammaire et d'orthographe sont en proportion exagérée, même dans les meilleurs travaux.

Seconde langue.

1. Fonds. — Presque toutes les compositions sont d'une déplorable et agaçante banalité; elles tombent dans l'exagération et même dans l'absurde quand elles décrivent les effets de l'orage le plus ordinaire : les arbres — séculaires, naturellement — sont emportés comme fétus de paille!

La plupart des concurrents adoptent le thème facile d'une promenade à la campagne, qui leur donne prétexte à des descriptions parfois trop longues et trop complaisantes de la nature, ce qui réduit le vrai sujet à la portion congrue. Quelques-uns imaginent une expédition en mer, avec l'obligatoire tempête; outre que c'était s'écarter un peu de la question, on s'exposait à tomber dans la froideur et la banalité des souvenirs livresques.

Les plus originaux ont adopté le genre nouvelle et mis en scène des personnages autres qu'eux-mêmes.

2. *Forme.* — La syntaxe des temps, surtout dans l'emploi de l'imparfait et du passé défini, est abondamment violée; les flandricismes sont beaucoup plus nombreux ici qu'en seconde; les termes impropres pullulent; l'orthographe reçoit maints accrocs : *courir*, *mourrir*, *abrit*, *tâcher* pour *tacher*, *cueillir*, etc.

Vœux du jury.

Il importe que l'élève, placé en présence d'un thème énoncé de façon précise et suffisamment explicite, se pénètre d'abord de sa signification exacte, de sa vraie nature et des développements nécessaires ou légitimes qu'il comporte. Il faut qu'il apprenne à l'examiner sous ses divers aspects, à diviser, à classer les idées, à les subordonner les unes aux autres d'après leur degré d'importance. Il doit s'habituer à observer, à réfléchir, à raisonner, à trouver par soi-même, à donner ses impressions propres, quelles qu'elles soient, et à ne pas se réfugier paresseusement dans ses réminiscences livresques, dans la banalité d'idées et de sentiments toujours et chez tous les mêmes.

Si tous les concurrents ne peuvent aspirer à revêtir une conception personnelle d'une forme originale, au moins doivent-ils tendre à une correction, à une régularité, à une élégance même qui peuvent s'acquérir par l'effort et la réflexion : ils rechercheront la cohérence dans les métaphores, le mot propre et adéquat; ils éviteront les surprises de l'analogie dans l'orthographe et mettront bien en valeur, par une ponctuation attentive et une distribution logique des paragraphes, toutes les nuances et tous les détails de leurs pensées et de leurs sentiments.

Le jury ne répète ces remarques cent fois faites, sur des points de méthode que MM. les professeurs sont chargés d'appliquer tous les jours, que parce qu'elles sont essentielles et qu'on ne peut les rappeler trop souvent aux élèves.

Pour le surplus, il est inutile de recommander la lecture « des bons auteurs ». Mais il devient de plus en plus difficile de les reconnaître et d'y faire un choix. Les écrivains trop puissamment originaux et avec eux nombre de contemporains d'ordre secondaire, sont un aliment trop fort ou malsain pour la plupart des jeunes gens qui s'initient à l'art d'écrire.

B. — LANGUES GERMANIQUES.

Rhétorique. Humanités anciennes et Humanités modernes.

Épreuve écrite.

Sujets : *La vraie science et la vraie étude de l'homme, c'est l'homme* (première langue). — *Une vie oisive est une mort anticipée* (deuxième langue). —

Science vaut puissance (troisième langue). — *Pouloir c'est pouvoir* (quatrième langue). Humanité modernes, (section industrielle et commerciale).

I. — Résultats.

	1 ^{re} langue.				2 ^{me} langue.				3 ^{me} langue.				4 ^{me} langue.	
	Néerland.		Allem.		Néerland.		Allem.		Néerland.		Allem.		Anglais.	
	H. A.	H. M.	H. A.	H. M.	H. A.	H. M.	H. A.	H. M.	H. A.	H. M.	H. A.	H. M.	H. A.	H. M.
Concurrents .	67	32	2	2	57	37	13	12	9	12	60	64	37	30
Prix d'honneur	—	—	—	—	1	—	1	1	—	—	1	1	—	—
Prix . . .	2	1	1	—	1	1	—	—	—	1	2	—	1	2
Accessits . .	2	1	—	—	1	2	1	—	—	1	3	2	1	1
Mentions . .	6	3	—	1	5	2	1	1	1	—	—	2	1	3
6/10 . . .	6	2	—	—	2	4	2	1	—	2	3	2	4	—
5/10 . . .	27	9	—	—	4	11	2	—	—	2	10	14	11	10
Moins des 5/10	22	12	—	—	24	10	1	3	6	5	28	24	11	7
Feuilles blanches	2	4	1	1	19	7	5	6	2	1	15	19	8	7

Il ressort de ces chiffres que le résultat est *très satisfaisant* pour le néerlandais, deuxième langue, humanités modernes, et pour l'allemand, première et deuxième langue, humanités anciennes; *satisfaisant* pour le néerlandais, première langue, dans les deux classes, deuxième langue, humanités anciennes, et pour l'allemand, première et deuxième langue, humanités modernes; *moins que satisfaisant* pour le néerlandais, troisième langue, humanités modernes, et l'allemand, troisième langue, dans les deux classes; enfin *faible* pour le néerlandais, troisième langue, humanités anciennes, et pour l'anglais, dans les deux classes.

II. Observations du jury.

A. — Néerlandais (première langue). *Rhétorique. Humanités anciennes et Humanités modernes.*

1. Fond. — Le sujet était difficile et la grande majorité des élèves ont écrit « à côté ».

2. Forme. — Le concours est, à ce point de vue, à la hauteur de celui de l'année dernière. Il a prouvé que, pour la plupart des concurrents, le néerlandais est réellement la langue maternelle : ils s'en servent avec aisance et justesse. Le vocabulaire est fourni, les expressions vraiment néerlandaises, le style coulant et parfois même élégant. Beaucoup de concurrents font voir qu'ils ont lu abondamment les auteurs modernes, voire les tout contemporains.

Mais cette connaissance de la langue reste incomplète aussi longtemps que les élèves n'ont pas une notion plus exacte de ce que doit être le *néerlandais écrit*. Si les dialectismes disparaissent de plus en plus des copies, les gallicismes continuent d'y fleurir et le nombre des germanismes y semble plutôt augmenter.

Gallicismes : *dank aan*; *een prooi van*; *tusschen* pour *onder*; *het is de vrijheid die*; *gesticht* pour *school*; *zending* pour *roeping*; *gelijken aan*; *tellen* au lieu de *rekenen*; *deel maken*; *beginnen door*; *zich opvolgen*; *zich steunen op*; *doof zijn aan*; etc.

Germanismes : *daarbieden* et *daarstellen*; *begeesteren*; *begeestering*; *bestatigen*; *beschrانken*; *vergenoegen* (au lieu de *vermaak*, *Vergnügen*), etc.

Dialectismes : *als* au lieu de *toen*; *als* au lieu de *dan* (après le comparatif); *aanzien*, *aanschouwen*, *aanroepen* (employés comme *inséparables*); *wezentlijk*; *slagen* (*slaan*); *hij wilt*, etc.

Les élèves emploient souvent des mots dont ils ignorent le sens exact; ils pèchent contre la propriété des termes.

Les fautes de grammaire et d'orthographe sont encore trop fréquentes. Elles témoignent d'une négligence qu'on pardonne difficilement aux élèves des classes supérieures.

Deuxième langue. *Rhétorique. Humanités anciennes. Humanités modernes.*

1. Fond. — Le sujet de deuxième langue n'a pas été beaucoup mieux traité que le précédent. La plupart des concurrents sont restés dans le terre-à-terre des considérations pratiques. Ils n'ont pas compris le sens exact du mot *oisiveté* et l'ont confondu avec *paresse* ou *repos*. On a pris aussi parfois au pied de la lettre les mots *mort prématurée*.

Le vocabulaire des élèves semble suffisamment fourni.

2. Forme. — Les élèves wallons sont parvenus à retenir un grand nombre de mots néerlandais; mais, comme bien l'on pense, la propriété des termes fait encore plus défaut ici que dans la série précédente.

Les confusions sont fréquentes entre le néerlandais et les deux autres langues germaniques enseignées dans nos écoles, et si les meilleures copies se font remarquer pour la richesse de leur vocabulaire et la pureté de leur langue, on constate dans les autres des fautes de tout genre; les règles grammaticales les plus simples sont mal sues et il n'y a pas d'apparence de style.

Les gallicismes — faut-il le dire? — sont plus nombreux dans ce concours que dans celui de première langue; les germanismes aussi; les fautes contre le genre des substantifs, les manquements graves à l'orthographe et les barbarismes pullulent dans les travaux qui sont restés en deçà de la moyenne des points.

Exemples de gallicismes : *plezieren* pour *genoegen*, *kennissen* pour *kundigheden*, *zich volgen* pour *elkander (op) volgen*, *degene die* pour *hij die*, *zich bekommeren van*, *plaats maken aan*, *einde stellen* pour *einde maken*, *bang van*, *bemind van*, *waardig van*, etc.; de germanismes : *dadigheid* pour *werkzaamheid*, *beziegen* pour *overwinnen*, etc.; de barbarismes : *levensstelsel* pour *levenswijze*, *verbeelde zin* pour *figuurlijke zin*, *ouderdом* pour *leeftijd*, etc.

Troisième langue : *Rhétorique. Humanités anciennes et Humanités modernes.*

Dans les humanités anciennes, toutes les compositions, sauf une, sont sans valeur. On ne peut parler ici ni du développement du sujet ni du style. L'orthographe et la grammaire sont ignorées. La confusion avec l'allemand est très fréquente.

Dans les humanités modernes, les mêmes fautes se présentent, mais pas au même degré. En fait de vocabulaire, il semble que le concours de cette classe accuse un recul sur l'année dernière.

B. — Allemand (première langue). *Rhétorique, Humanités anciennes et Humanités modernes.*

Le jury n'a eu à corriger qu'une copie pour chacune des deux classes. Elles ont remporté respectivement un prix et une mention honorable.

Deuxième langue.

En général, le sujet a été mieux compris dans cette section que dans la section néerlandaise correspondante. Le vocabulaire est abondant, le style aisé. Une certaine originalité dans la façon de traiter le sujet caractérise les bonnes copies. Mais la connaissance de la grammaire laisse à désirer en même temps que la propriété des termes. Les déclinaisons et les conjugaisons devraient être mieux connues.

Troisième langue.

Le sujet a été mieux traité aussi dans cette section que dans la section néerlandaise correspondante. Le développement des idées ne laisse pas trop à désirer. Quant à la langue, elle est sous l'influence du néerlandais; on trouve, par exemple : *teuerhaft* pour *dauerhaft*, *Ausfinding* pour *Erfinding*, *Denkbild* pour *Idee*, *wirken* pour *arbeiten*, etc.

Le vocabulaire est fourni, mais la grammaire est trop peu connue. Dans la plupart des copies, on ne trouve ni sentiment de la langue, ni style, ni non plus la notion exacte de la construction allemande.

C. — Anglais (troisième langue). *Rhétorique. Humanités anciennes.*

Dans les meilleures copies, la construction anglaise semble insuffisamment connue. L'orthographe est assez bonne, le vocabulaire satisfaisant; mais là où la construction laisse le moins à désirer, la langue est encore trop peu idiomatique. La connaissance de la grammaire est insuffisante, surtout sur les points suivants : les temps primitifs des verbes forts, l'emploi des deux futurs, des auxiliaires (par exemple : *to do*), de l'article.

La confusion entre l'anglais et les autres langues n'est pas rare; on rencontre *ghost* pour *mind*, *corpse* pour *body*, *to learn* pour *to teach.*, etc.

Quatrième langue. *Rhétorique. Humanités modernes (section industrielle et commerciale).*

Dans la plupart des copies, le développement est insignifiant. La connaissance de la langue se borne ici à une certaine *copia verborum*. La syntaxe est complètement ignorée; la morphologie est maltraitée de toutes façons. Mais le jury a cru devoir être indulgent pour les travaux de quatrième langue.

III. — Vœux du jury.

A. — *Néerlandais.* — Comme le jury l'a fait observer déjà à plusieurs reprises, si la connaissance du vocabulaire est suffisante, il n'en est pas de même de celle de la grammaire. Trop de fautes contre la déclinaison, la conjugaison, l'emploi des genres et l'orthographe déparent encore les copies.

Le jury attire tout spécialement sur cette situation la sérieuse attention du corps professoral.

Non seulement dans les classes inférieures, mais jusqu'en rhétorique, le professeur devrait s'assurer si l'élève connaît la grammaire, et l'enseigner *ex professo* là où les lacunes lui semblent trop graves. Seule l'étude suivie et approfondie des formes grammaticales et de la syntaxe peut corriger nos élèves de leur négligence sur ce point.

Il importe aussi de prendre des mesures contre l'usage des gallicismes. Dès le début, le maître devrait faire la chasse aux expressions empruntées au français. A cet effet, il pourrait faire dresser par les élèves eux-mêmes, au fur et à mesure des rencontres, une liste de locutions vicieuses avec correction en regard. Cette liste, continuée et enrichie d'année en année, contrôlée par le maître et revue souvent par l'élève, répétée au besoin pour les compositions, constitue, avec la lecture d'auteurs absolument sûrs, le remède indiqué contre le mal dont souffre encore l'enseignement de la langue flamande dans nos classes.

Les germanismes pourraient trouver place dans cette liste. Le jury recommande aux professeurs de s'inspirer sur ce point, de Léopold, *Nederlandsche en Hoogduitsche Klank- en Zinverwante woorden*.

B. — *Allemand*. — Le jury a constaté que le concours en allemand a fourni d'excellentes copies. Mais la connaissance de la grammaire laisse toujours à désirer, et les élèves avant d'aborder des épreuves telles que le concours général, devraient tout au moins connaître à fond les déclinaisons et les conjugaisons allemandes.

A signaler ce point que l'ancienne orthographe a laissé encore trop de traces dans les travaux.

C. — *Anglais*. — Ici ce n'est pas tant la morphologie qui laisse à désirer que la syntaxe et la construction.

Le jury recommande aux professeurs de fournir aux élèves des lectures bonnes et variées.

Épreuve orale.

Comme les années précédentes, cette épreuve a fourni des données précieuses pour l'appréciation définitive des meilleurs concurrents.

Elle n'a pas été bien brillante. Mais le jury a constaté cette fois encore avec plaisir, que deux jeunes gens sont allés achever l'étude des langues étrangères dans les pays où on les parle. C'est un complément indispensable de l'enseignement de ces langues, on commence enfin à le voir.

Seconde. Humanités modernes (sections réunies),

Sujet: *L'Amour maternel* (première langue). — *Heureuse enfance!* (deuxième langue). — *La récolte* (troisième langue, section industrielle et commerciale).

I. — Résultats.

	Première langue.		Deuxième langue.		Troisième langue.	
	Néerlandais.	Allemand.	Néerlandais.	Allemand.	Néerlandais.	Allemand.
Concurrents.	52	7	43	20	11	40
Prix	1	1	2	—	—	—
Accessits.	3	—	3	—	—	—
Mentions.	4	—	1	—	1	4
6/10	1	—	3	1	—	2
5/10	19	1	9	3	2	3
Moins de 5/10	22	5	21	9	4	27
Feuilles blanches . .	2	—	4	7	4	2

De ces chiffres on peut conclure que le résultat est *très satisfaisant* pour le néerlandais, deuxième langue ; *peu satisfaisant* pour le néerlandais, première langue ; *faible* pour le néerlandais, troisième langue ; *très faible* pour l'allemand, première, deuxième et troisième langue.

II. — Observations du jury.

A. — Néerlandais (première langue). *Seconde. Humanités modernes (sections réunies).*

1. Fond. — La plupart des élèves ont bien saisi le sens du sujet, mais beaucoup d'entre eux se sont bornés à citer des exemples d'amour maternel. D'autres ont fourni de petits tableaux de genre : la mère assise auprès du berceau de son enfant malade ou travaillant jusque dans la nuit pour gagner le pain de sa nombreuse famille. Quelques-uns ont esquissé les rêves ambitieux de la mère en contemplation devant son enfant. Mais peu de concurrents ont réussi à composer un ensemble convenablement développé ; plus rares encore sont ceux qui ont révélé une sensibilité naturelle et sincère.

2. Forme. — Le vocabulaire est généralement assez pauvre, le style peu coulant ; la langue est loin d'être pure. Les élèves commettent des fautes impardonnables, tels que : *de moeder bemindt, zij plooidt, dezen deugeniet werdt*, etc.

Deuxième langue. *Seconde. Humanités modernes (sections réunies).*

1. Fond. — Le sujet, qui était charmant, a été traité *con amore* par beaucoup d'élèves. Ça et là on rencontre bien un décalque de « L'Enfant » de Victor Hugo, mais dans environ la moitié des compositions, la conception du sujet et son développement présentent beaucoup de variété.

Quelques-unes sont très bien développées et touchantes.

2. Forme. — Chez un tiers environ des élèves, le jury a constaté une lecture assez considérable d'écrivains néerlandais. Leur vocabulaire est parfois étonnamment riche et la construction ne laisse rien à désirer.

Mais chez la majorité, la grammaire et l'emploi des genres reçoivent foule d'accrocs. La confusion est particulièrement fréquente entre le féminin et le neutre : de *jaargetijde*, de *plekje*, de *leven*, etc., à côté de : *het toekomst*, *het school*, *het wieg*, etc.

Troisième langue. *Seconde. Humanités modernes (sections industrielle et commerciale).*

Le fond est insignifiant. Pour la forme, les rédactions se composent de courtes phrases apprises par cœur et l'on trouve souvent des mots qui n'ont du néerlandais que l'apparence : *brennen, golden, rijf, kraaften*, etc.; ou bien des phrases traduites littéralement du français : *zij aanvallen den graan!*

B. — Allemand (première langue). *Seconde. Humanités modernes (sections réunies).*

L'invention est pauvre, les idées aussi. La forme est gauche et lourde, avec des fautes de ce genre : *die Mutter erzahlt seine Freude!* etc.

Deuxième langue. *Seconde. Humanités modernes (sections réunies).*

Ce concours laisse à désirer à tous les points de vue.

Troisième langue. *Seconde. Humanités modernes (section industrielle et commerciale).*

Pour le fond, de petites phrases apprises par cœur; pour la forme, en même temps que quantité de fautes de grammaire, des mots néerlandais à foison.

Troisième. Humanités anciennes (sections réunies).

Sujets : *Le vent* (première langue). — *Surpris par l'orage* (deuxième langue). *Le village et la ville en été* (section grecque-latine, troisième langue).

I. — Résultats.

	Première langue.		Deuxième langue.		Troisième langue.		
	Néerland.	Allem.	Néerland.	Allem.	Néerland.	Allem.	Anglais.
Concurrents	92	3	59	29	11	57	66
Prix	2	—	—	—	—	1	—
Acessits	5	—	—	—	—	—	2
Mentions	2	1	3	1	4	2	7
6/10.	9	—	3	2	—	1	4
5/10.	26	—	4	4	—	4	2
Moins des 5/10. . . .	48	2	35	16	7	49	34
Feuilles blanches . . .	—	—	14	6	—	—	17

De ces chiffres, on peut conclure que le concours a donné des résultats *satisfaisants* pour l'anglais; à *moitié satisfaisants* pour le néerlandais, première langue; *très faibles*, pour le reste.

II. — Observations du jury.

A. — Néerlandais (première langue). *Troisième. Humanités anciennes (sections réunies).*

1. Fond. — Peu d'originalité dans grand nombre de copies. Les concurrents se souviennent de lectures (Beets, Hiel) et démarquent. De scènes vues,

vécues, où le vent joue un rôle, on n'en trouve que par exception, et de l'humour tout aussi peu. Au contraire, beaucoup d'orages, de tempêtes aux effets effroyables, décrits avec une exagération énervante et grotesque.

2. Forme. — La propriété des termes et la connaissance de la grammaire laissent le plus souvent à désirer. Certains concurrents orthographient au petit bonheur : *veele, moolenaar, vischer!* etc. On pêche souvent contre l'emploi des genres : *den lucht, het regen!* etc.

Deuxième langue. *Troisième. Humanités anciennes (sections réunies).*

En général les concurrents ont tâché d'écrire un court récit dans la teinte dramatique. Mais l'insuffisance de leur vocabulaire et leur ignorance de la grammaire ont empêché la plupart des élèves de présenter leurs idées sous une forme passable. Les genres sont mêlés avec désinvolture, l'orthographe étourdiment bousculée. Certains concurrents traduisent régulièrement le français *ses* par *zijne* : *de zon zond zijne stralen*. Des fautes comme *stikkend eet, lange hooren, volken* pour *wolken, wij zeggen, de kaar* dénoncent une prononciation fautive.

Troisième langue. *Troisième. Humanités anciennes (section grecque-latine).*

1. Fond. — Le sujet permettait aux élèves de faire voir l'étendue de leur vocabulaire et leur habileté à en user. Mais ils disposent apparemment de plus de mots pour décrire l'été à la campagne qu'à la ville (c'est un peu la faute des tableaux Hölzel), et la partie de leur rédaction qui regarde la ville est réduite au plus court. Il en est de même d'ailleurs des rédactions allemandes et anglaises dans cette section.

2. Forme. — La moitié des copies sont insuffisantes à tous les points de vue ; celles même qui remportent une distinction ne donnent pas ce qu'on est en droit d'attendre d'elles en fait de vocabulaire, de connaissance grammaticale et d'orthographe.

B. — Allemand (première langue). *Troisième. Humanités anciennes (sections réunies).*

Deux compositions sur trois sont extrêmement faibles.

Deuxième langue. *Troisième. Humanités anciennes (sections réunies).*

Voir pour le fond la remarque sous *Néerlandais*, deuxième langue.

La forme est en tout point mal soignée : les fautes pullulent dans les travaux. Beaucoup de concurrents seraient certainement incapables de faire un thème des plus facile en allemand.

Troisième langue. *Troisième. Humanités anciennes (section grecque-latine).*

Voir pour le fond la remarque sous *Néerlandais* troisième langue. L'ignorance des règles les plus usuelles de la grammaire s'étale ici d'une façon attristante. Certaines copies sont pleines de mots néerlandais : *planten, Stille, Reisigers, das Kraaien, verspreiden, wemelden*, etc.

C. — Anglais (troisième langue). *Troisième. Humanités anciennes*
(section grecque-latine).

Pour le fond, voir la remarque sous *Néerlandais*, troisième langue.

La confusion est fréquente entre *many* et *much*, *some* et *any*, *somebody* et *everybody*, *in* et *into*, *always* et *everywhere*. *to sing* et *to be singing*. L'orthographe de certains mots est déroutante dans quelques copies : *noice* (*noise*), *blew* (*blue*), *fool* (*full*), etc. Quand le vocabulaire fait défaut, on forge des mots bizarres; on parle de *fermars*, de *rook of the chimneys*! etc.

III. — Vœu du jury.

Le jury voudrait voir attacher plus d'importance à la connaissance et à l'application des principales règles de la grammaire.

C. — LANGUES ANCIENNES.

Épreuve écrite.

1^o VERSION LATINE EN LANGUE FRANÇAISE.

Rhétorique (sections réunies).

I. — Résultats.

104 concurrents : 1 élève a obtenu un prix d'honneur ; 2, un prix ; 13, un accessit ; 8, une mention honorable ; 15, les 6/10 des points ; 23, les 5/10 ; 39, moins des 5/10 ; 4 ont remis feuille blanche.

Ces résultats dépassent d'assez loin ceux de 1906 et l'on peut dire que le concours de cette année a été en général *très satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

1^o La connaissance du vocabulaire laisse encore à désirer. *Cæcus* dans le sens de « caché », « imprévu », *terra continens*, *præ se ferre*, *disciplinæ* dans le sens de « mœurs, usages », semblent assez peu connus ; même des mots très usuels tels que : *diuturnitas*, *sermo*, *perennis* n'ont pas toujours été traduits exactement.

2^o En fait de grammaire, les connaissances semblent satisfaisantes. Une remarque néanmoins : le subjonctif *essent* n'a pas été rendu dans la plupart des traductions. La règle serait-elle oubliée ?

3^o Sauf de rares exceptions, le sens du texte latin a été assez bien saisi. La première phrase, très simple pourtant, a embarrassé quelques élèves.

4^o Le style de la version n'est tout à fait facile et coulant que dans de rares copies et c'est de ce côté que le concours continue de prêter le plus à critique.

III. — Vœux du jury.

1^o Les professeurs d'un même établissement devraient s'entendre pour enseigner le vocabulaire d'une façon méthodique et suivie au moyen, par exemple, de cahiers spéciaux tenus par les élèves depuis la septième jusqu'en rhétorique.

De fréquentes répétitions des mots recueillis au courant des lectures, dans les versions et les thèmes, et cela, de classe en classe, avec une rigoureuse continuité, fourniraient aux jeunes gens des connaissances solides et étendues dans la partie la plus difficile de la langue.

2° Le jury recommande aux professeurs de *toutes* les classes d'envisager la version comme un exercice de rédaction autant que de traduction. Elle doit profiter aussi bien à la connaissance toujours plus précise de la langue maternelle qu'à celle du latin.

Troisième. Humanités anciennes (section grecque-latine).

I. — Résultats.

117 concurrents : 3 ont obtenu un prix ; 9, un accessit ; 11, une mention honorable ; 13, les 6/10 des points ; 27, les 5/10 ; 52, moins des 5/10.

Pas une feuille blanche ; il y a lieu d'en féliciter les professeurs et les élèves.

Le résultat dans son ensemble, est *plus que satisfaisant*, en ce sens que si les concurrents classés premiers n'ont pas fourni un travail parfait, nombreux est le groupe qui les a suivis d'assez près pour avoir part aux distinctions. Les autres compositions, pour une bonne moitié, dépassent la cote moyenne. Les travaux nuls ou tout à fait manqués, sont cette fois en nombre infime.

II. — Observations du jury.

1° Quelques termes ont trouvé en défaut la mémoire ou la perspicacité des concurrents qui ne sont pas suffisamment ferrés sur le vocabulaire. Parmi les mots qui ont été le plus fréquemment mal compris ou mal rendus figurent tout d'abord les verbes *prætermittere*, *adscire*, *accire*, *convalescere*, *mitigare*. *Docuit* a été rendu par « il jugea » ! *Defenditur* est devenu une source de contresens. *Virilim* a été ramené à *virtus* ou à *vires*. On a tiré du mot *patrocinio* des sens bizarres, voire même ridicules.

2° Au premier rang des choses à savoir, il faut placer la grammaire. La connaissance en est d'autant plus indispensable, quand il s'agit des langues anciennes, que leur lexigraphie et leur syntaxe sont plus compliquées. L'ignorance des règles a été la cause des nombreux contresens auxquels a donné lieu la première phrase de la version. On a fait erreur sur la conjonction *quum* en la traduisant par « lorsque » ; sur la proposition infinitive *esse præstantem Numam* ; sur l'ablatif absolu *prætermisiss suis civibus* ; sur le pronom *sibi* en ne rapportant pas *suis* et *sibi* au sujet *populus*. Certains concurrents n'ont pas vu que *colendis agris* est un complément de *posse abundare*, et que *quibus rebus institutis* se rattache par un lien tout aussi étroit à *revocavit*. On n'a pas toujours fait la « construction », surtout pour la phrase finale *Sic ille quum*.

3° La moitié des compositions rendent assez bien le sens général du récit ; mais celles-là sont l'exception qui poussent cette fidélité jusqu'aux détails. Des élèves, d'ailleurs intelligents, se contentent trop vite d'un « à peu près ». D'autres, sous prétexte de version, font de l'amplification et de la paraphrase.

4° Le style laisse à désirer même dans les compositions des bons élèves : ils

emploient des mots impropres, des tournures trop servilement calquées sur le latin.

Il se trouve, hélas! des copies criblées des fautes d'orthographe les plus grossières.

2° VERSION GRECQUE EN LANGUE FRANÇAISE.

Rhétorique.

I. — Résultats.

75 concurrents : 1 élève a obtenu un prix d'honneur; 2, un prix, 7, un accessit; 9, une mention honorable; 3, les 6/10 des points; 5, les 5/10; 48, moins des 5/10; 14 ont remis feuille blanche.

Ce concours, bien que supérieur à celui de l'année dernière en ce qui concerne le nombre des nominations, ne mérite pas la note : *satisfaisant*; plus de la moitié des concurrents n'ont pas atteint la moyenne des points.

II. — Observations du jury.

1° En fait de vocabulaire, beaucoup d'élèves n'ont pas les connaissances nécessaires pour aborder le concours. Des mots tels que *πρῶτος*, *ἀμαρτάνουσι* et même *δῆμους* n'ont pas toujours été bien rendus. D'autres comme *οἰδῖναι* l'ont été rarement. C'est vraiment le point faible.

2° En grammaire non plus la majeure partie des élèves ne sont pas suffisamment instruits. La forme *διασπαρμένοι* est mal traduite dans beaucoup de copies; de même la construction *ὥστε διατρέφεσθαι γεωργοῦντας* et la détermination *τὸν* dans la phrase : *τὸν παῖδα ἐκέλευεν ἐρέσθαι τὸ γίγνεται ἐκ τοῦ χωρίου*.

3° Pourtant on peut dire que, d'une façon générale, le texte a été assez bien compris.

4° Pour le style de cette version, le jury renvoie aux observations faites plus haut au sujet de la version latine de rhétorique.

III. — Vœux du jury.

Voir les vœux exprimés plus haut à propos de la version latine de rhétorique.

5° VERSION LATINE EN LANGUE FLAMANDE.

Rhétorique (sections réunies).

I. — Résultats.

52 concurrents : 1 élève a obtenu un prix d'honneur; 2, un prix; 2, un accessit; 2, une mention honorable; 7, les 6/10 des points; 9, les 5/10; 9, moins des 5/10.

C'est un résultat *très satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

1° Quelques élèves n'ont pas bien compris certains mots pourtant nullement difficiles ni rares (*volucris*, *vagantur*, *cæcis*, *hærent*) et ont manqué par-là une grande partie de la version.

2° Sous le rapport de la fidélité, les traductions méritent le moins d'éloges. La presque totalité des concurrents ne se sont guère mis en peine pour rendre avec la précision nécessaire certaines expressions telles que *fragore et sonitu, corruptela ac demutatio morum, perennis amnis et æquabilis*. En général, on s'est trop contenté de rendre à peu près le texte.

3° Trop souvent aussi la traduction était terne, sans vie ni couleur.

Troisième (section grecque-latine).

I. — Résultats.

37 concurrents : 3 ont obtenu un prix; 5, un accessit; 7, une mention honorable; 6, les 6/10 des points; 10, les 5/10; 6, moins des 5/10.

Ce résultat est *brillant*.

II. — Observations du jury.

1° Un trop grand nombre de concurrents n'ont pas compris *prætermisissis, olii, perceptio frugum, monumentis, partes religionis*. Beaucoup d'entre eux ne connaissaient pas le mot *viritim*.

2° La plupart des élèves ont prouvé par leur traduction qu'ils possèdent une connaissance satisfaisante de la grammaire.

3° Au point de vue de la fidélité, il y a lieu également de se montrer satisfait.

4° Il n'y a que le style qui ait laissé à désirer chez la plupart.

III. — Vœux du jury.

Le jury accorde que « rédiger » une version est la partie la plus délicate de l'exercice et que, en troisième, on ne peut pas être par trop exigeant sur ce chapitre. Toutefois, il importe que les élèves apprennent dès leurs premières versions à repenser le texte dans leur langue maternelle, à traduire non seulement le sens, mais le mouvement et le ton de l'original.

4° VERSION GRECQUE EN LANGUE FLAMANDE.

Rhétorique.

I. — Résultats.

29 concurrents : 1 élève a obtenu un prix d'honneur; 1, un prix, 3, un accessit; 6, les 6/10 des points; 9, les 5/10; 9, moins des 5/10.

Ce résultat est encore *très satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

Le jury a été surpris de la faiblesse des élèves en vocabulaire. Très peu d'entre eux connaissaient le sens de tous les mots du texte. Un grand nombre ignoraient la signification de κατὰ δῆμον, διαλύων τοὺς διαφορομένους, δοῦναι, παρηρσίην. Chose étonnante, quelques-uns ont paru n'avoir jamais entendu parler de l'Hymette!

Sous le rapport de l'exactitude et de l'élégance, cette version appelle les mêmes remarques que la version latine en langue flamande.

5° THÈME LATIN.

Troisième (section latine).

I. — Résultats.

28 concurrents : 2 élèves ont obtenu un accessit; 1, une mention honorable; 3, les 5/10 des points; 21, moins des 5/10; 1 a remis feuille blanche.

Pour apprécier ces chiffres, il ne faut pas oublier que la section latine seule a concouru : de là le petit nombre des concurrents et aussi la pauvreté des résultats.

II. — Observations du jury.

Les élèves ne savent pas comment ils doivent construire les mots latins; on croirait qu'ils ont oublié les règles de l'emploi des cas, des temps et des modes. On serait tenté de croire aussi que, dans la plupart des établissements, le thème n'est plus sérieusement enseigné après la quatrième. Pourtant, sans cet exercice, l'enseignement du latin deviendra superficiel et ne produira plus de résultats satisfaisants.

Epreuve orale.

I. — *En langue française.*

Cette épreuve a donné de meilleurs résultats pour le grec que pour le latin, les textes étant d'ailleurs d'une difficulté moyenne dans les deux langues. Le jury n'hésite pas à déclarer *très satisfaisante* cette partie du concours.

II. — *En langue flamande.*

Les récipiendaires ont fourni la preuve qu'ils comprenaient sans trop de peine les textes qui leur était soumis. Mais leur débit laissait à désirer; ils ne parvenaient pas à exprimer leurs idées d'une façon assez nette et soignée. Trop de « mot à mot » dans la traduction.

L'épreuve mérite la note : *satisfaisant*.

D. — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Rhétorique, Humanités modernes (section scientifique).

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

50 concurrents : 2 ont obtenu un prix d'honneur; 7, un prix; 1, un accessit; 9, une mention honorable; 1, les 6/10 des points; 8, les 5/10; 15, moins des 5/10; 7 ont remis feuille blanche.

Ce concours est *très satisfaisant*, tant pour l'histoire que pour la géographie.

II. — Observations du jury.

Plusieurs compositions laissent par trop à désirer sous le rapport du style de l'orthographe, de l'accentuation

Épreuve orale.

Les jeunes gens qui s'y sont présentés ont montré un réel talent d'exposition. Cette épreuve a été vraiment *brillante*.

Partie scientifique.

A. — MATHÉMATIQUES.

Rhétorique. Humanités anciennes (section latine). *Rhétorique.*
Humanités modernes (section scientifique).

I. — Résultats.

	Section latine.	Section scientifique.
Concurrents.	21	49
Prix	—	—
Accessits	—	1
Mentions honorables	—	—
6/10 des points	—	—
5/10 des points	2	1
Moins des 5/10 des points.	9	29
Feuilles blanches	10	18

Le résultat est *très faible* pour les deux sections.

II. — Observations.

Géométrie analytique. — Quatre élèves seulement ont trouvé l'équation de l'hyperbole H. Les concurrents ont généralement remarqué que la question revenait à trouver l'équation quadratique des asymptotes $F'P$, $F'Q$; mais ils ne sont pas parvenus à l'obtenir. Ils pouvaient cependant suivre plusieurs méthodes, entre autres, les deux suivantes :

a) $a^2y^2 + b^2x^2 - 2b^2cx - b^4 = 0$, et $mx - y = 2mc$ étant respectivement les équations de l'ellipse et de la droite PQ , on obtient de suite l'équation des droites joignant l'origine aux points d'intersection P , Q , en écrivant :

$4m^2c^2(a^2y^2 + b^2x^2) - 2mc \cdot 2b^2cx(mx - y) - b^4(mx - y)^2 = 0$,
résultat de l'élimination de z entre ces deux équations rendues homogènes.

b) En représentant par (x', y') , (x'', y'') les coordonnées des points P et Q , l'équation des asymptotes est :

$$(x'y - xy')(x''y - xy'') = 0$$

équation dont on élimine ensuite y' et y'' en tenant compte que P , Q se trouvent sur la droite $y = m(x - 2c)$. Puis, écrivant l'équation aux abscisses des points P , Q et faisant usage des propriétés des racines de l'équation du second degré, on arrive aisément au résultat désiré.

Les autres parties de la question de géométrie analytique n'ont pas été mieux réussies : les concurrents se sont donné beaucoup de peine pour trouver l'équation quadratique des axes de symétrie de l'hyperbole H; ils n'ont pas pensé qu'il suffisait de remplacer m par $\frac{y}{x}$ dans l'équation donnant les coefficients angulaires

de ces axes. Enfin la plupart des élèves ignoraient même les constructions géométriques que comportait la question.

Trigonométrie sphérique. — Deux élèves seulement ont répondu à cette question. Beaucoup de concurrents ont fait preuve de peu d'initiative; d'autres ne sont pas arrivés au résultat parce qu'ils ne connaissaient pas les formules les plus élémentaires de la trigonométrie sphérique.

Géométrie descriptive. — Huit élèves ont essayé de résoudre la question, un seul a réussi d'une manière irréprochable. Ce résultat est d'autant plus surprenant qu'il s'agissait en somme du problème classique suivant :

« Connaissant l'angle de deux plans, leurs traces sur un même plan horizontal et la projection horizontale de leur intersection, on demande de construire la projection verticale de cette intersection. »

Rhétorique. Humanités anciennes (section grecque-latine).

Epreuve écrite.

I. — Résultats.

Sur 117 concurrents, ont obtenu :

Un prix	6
Un accessit	3
Une mention honorable.	3
Les 6/10 des points	5
Les 5/10 des points	8
Moins des 5/10 des points	61
Ont remis feuille blanche	31

Le résultat est *faible*, car si 25 concurrents sur 117 atteignent la moyenne des points, 74 n'obtiennent pas même 10 points sur 100.

II. — Observations.

Géométrie. — Peu de concurrents sont parvenus à établir que R est moyenne proportionnelle entre les rayons des bases du tronc de cône et à calculer la hauteur de la zone, base du secteur sphérique. D'une manière générale, les élèves ont fait preuve de peu de connaissances en géométrie et d'une trop grande ignorance des calculs algébriques les plus simples.

Algèbre. — Le tiers à peine des élèves ont essayé de répondre à cette question, et très peu d'entre eux y ont réussi d'une manière satisfaisante. C'est surtout la rigueur des calculs logarithmiques qui a laissé à désirer.

Trigonométrie. — Certains concurrents ont bien résolu cette question; mais la grande majorité a paru n'avoir aucune notion des formules et calculs trigonométriques.

III. — Vœux.

Les résultats déplorables auxquels arrivent le plus grand nombre des concurrents, montrent le peu d'importance qu'on donne dans les sections grecques-latines à l'étude des mathématiques. Il y a de la part des élèves une indifférence

coupable, qui semble être fréquemment encouragée par la trop grande facilité avec laquelle ils sont admis au passage de classe.

Pour faire cesser cette situation, les chefs d'établissements et les professeurs agiraient sagement en attachant aux examens toute l'importance qu'ils méritent, et en faisant comprendre aux jeunes gens, que si la connaissance des mathématiques est d'une utilité directe, elle est aussi indispensable à toute véritable culture intellectuelle.

Epreuve orale.

Des six élèves appelés à prendre part à l'examen oral, deux seulement ont fait preuve de connaissance sérieuses. Le lauréat, dans les deux épreuves réunies, a mérité 155 points sur 150.

Seconde. Humanités modernes (section scientifique).

I. — Résultats.

Sur 78 concurrents, ont obtenu :

Un prix	—
Un accessit	1
Une mention honorable.	2
Les 5/10 des points	3
Moins des 5/10 des points	48
Ont remis feuille blanche	24

Le résultat général est *mauvais*.

II. — Observations.

Première question. — Pour résoudre cette question, les concurrents ont généralement employé la méthode des coefficients indéterminés; mais la plupart d'entre eux ne se sont pas souvenus du procédé d'élimination qu'on leur avait enseigné, et ont été amenés à faire de longs calculs, qu'ils ont laissés inachevés ou dans lesquels ils se sont égarés.

Les bonnes réponses aux littéras *a*) et *b* , ont aussi été très rares, puisqu'elles exigent la connaissance de la condition demandée.

Deuxième question. — Les démonstrations ont été généralement incomplètes.

Troisième question. — Cette question a été mal comprise par plusieurs élèves, et beaucoup de copies contenaient de graves erreurs de calcul. La discussion surtout a laissé à désirer.

Quatrième question. — Les solutions de cette question étaient pour la plupart ou incomplètes ou remplies de fautes de calcul.

Troisième. Humanités anciennes (section latine).

I. — Résultats.

Sur 28 concurrents, ont obtenu :

Un prix	—
Un accessit	1

Une mention honorable.	—
Les 5/10 des points	2
Moins des 5/10 des points	18
Ont remis feuille blanche	7

L'ensemble des travaux était à peu près nul. Le résultat général est *mauvais*.

II. — Observations.

Première question. — Question d'application de l'algèbre à un problème de géométrie; elle comportait une discussion se rattachant à la théorie du trinôme de second degré. Un élève a remis un travail satisfaisant, les autres sont arrivés à des résultats inexacts et ont employé des procédés trop éloignés de la question. On devrait engager les élèves à adopter pour ce genre d'applications une classification des discussions par la méthode des tableaux, comme il est indiqué dans les dernières éditions de Falisse et Graindorge.

Deuxième question. — Discussion d'un système du premier degré. Les concurrents ont témoigné d'une connaissance très insuffisante de ce genre de questions.

Troisième question. — Question proposée à la fois comme application sur la géométrie et sur la trigonométrie. Les élèves devaient indiquer la concordance des résultats obtenus par les deux méthodes, et aucun d'eux n'y est parvenu.

Quatrième question. — C'était une question classique sur la théorie des fractions décimales périodiques. Nous n'avons guère trouvé qu'une réponse à peu près bonne, toutes les autres étaient très mauvaises.

B. — PHYSIQUE ET CHIMIE.

Rhétorique. Humanités modernes (section commerciale et industrielle).

I. — Résultats.

Sur 53 concurrents ont obtenu :

Un prix d'honneur	1
Un prix	5
Un accessit	10
Une mention honorable	4
Les 6/10 des points	6
Les 5/10 des points	2
Moins des 5/10 des points	5
Ont remis copie blanche	4

Ce concours est *très satisfaisant*.

II. — Observations.

Épreuve écrite.

1° Deux élèves seulement (sur 29) ont donné convenablement la raison pour laquelle une solution normale d'acide et une solution normale d'une base se neutralisent volume à volume. Cette lacune provient encore une fois de ce que la

généralité ne possède pas la notion de molécule chimique et la notion dérivée de molécule-gramme ;

2° A propos de la 2° question, il est regrettable que si peu d'élèves aient compris l'importance économique des chutes d'eaux naturelles pour la production actuelle de l'aluminium ;

5° Les réponses concernant les usages de l'acide acétique ne tiennent guère compte des progrès récents de l'industrie : aucun élève ne signale que la plus grande partie de l'acide acétique, obtenu par la distillation du bois, sert à la préparation d'acétate d'éthyle qui intervient comme dissolvant dans la fabrication de la poudre sans fumée. Les professeurs pourraient consulter utilement le manuel de technologie chimique de Ostr.

Épreuve orale.

1° Un élève, exception heureusement unique, ignorait le principe de l'analyse volumétrique ;

2° Pour la détermination analytique d'un métal en solution saline, les élèves ne suivaient pas la marche méthodique généralement adoptée pour la recherche éventuelle de plusieurs métaux : ils opéraient à chaque essai sur une nouvelle portion de la solution primitive, au lieu de faire agir sur l'ensemble du liquide proposé la série des réactifs admise par un usage rationnel. A l'un d'entre eux, on avait enseigné cette méthode, mais en la traduisant en tableaux dichotomiques à suivre mécaniquement, sans aucune compréhension des phénomènes ;

5° Les descriptions qui ont été données de la fabrication de l'alcool au moyen de fécule, prouvent que les phénomènes de fermentation sont insuffisamment expliqués.

Seconde, Humanités modernes (section commerciale et industrielle).

I. — Résultats.

Sur 51 concurrents, ont obtenu :

Les 8/10 des points	3
Les 7/10 des points	11
Les 6,5/10 des points	9
Les 6/10 des points	6
Les 5/10 des points	9
Moins des 5/10 des points	12
A remis copie blanche	1

Ce concours est *très satisfaisant* en physique ; *faible* en chimie.

II. — Observations.

I. — *En physique*, pas d'observation.

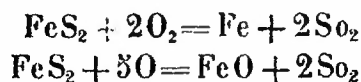
II. — Le concours en chimie a été *très faible*.

1. Aucun élève n'a répondu convenablement à la dernière question concernant les caractères analytiques de certains métaux à l'état de combinaisons dissoutes ; presque tous les concurrents ont énuméré des caractères de ces éléments à l'état

métallique. Comme il est possible que la question ait été mal comprise, nous ne tirerons aucune conclusion des erreurs commises.

2. La théorie atomique paraît mal exposée : tous les élèves définissent l'atome, la plus petite quantité de matière utilisée dans la réaction chimique et la molécule, la plus petite partie considérée par les physiciens. Aucun concurrent ne signale que l'atome est une individualité possédant les caractères spécifiques du corps simple et la molécule ceux des corps composés.

3. Les élèves représentent le grillage de la pyrite par des équations de la forme :



On ne leur a pas montré que dans cette oxydation qui se passe à haute température et en présence d'un excès d'oxygène, Fe et S sont oxydés au maximum et que le fer passe à l'état d'oxyde ferrique (Fe_2O_3). Nouvel exemple de ce défaut que nous avons relevé les années précédentes : les réactions exposées ne sont pas raisonnées.

Seconde. Humanités modernes (section scientifique).

I. — Résultats.

Sur 78 concurrents, ont obtenu :

Les 9/10 des points.	6
Les 8/10 des points.	6
Les 7/10 des points.	44
Les 6,5/10 des points	2
Les 6/10 des points.	5
Les 5/10 des points.	16
Moins des 5/10 des points	29
Ont remis feuille blanche	5

Ce concours est *très satisfaisant*, car 44 élèves sur 78 obtiennent plus de la moitié des points, et 23 d'entre eux atteignent même plus des 7/10.

II. — Observations.

Il résulte de l'examen des travaux, que l'enseignement est généralement donné d'une façon très convenable, car la plupart des erreurs constatées semblent devoir être attribuées à l'inattention des élèves. Il convient cependant de faire les remarques suivantes :

Deuxième question. — Dans la théorie des solénoïdes.

a) Aucun élève n'a démontré nettement pourquoi on a le droit d'assimiler les solénoïdes usités dans les expériences à un ensemble de courants circulaires parallèles;

b) La plupart des élèves, en exposant la théorie des courants particuliers, déclarent que « ces courants, se trouvant, dans l'intérieur d'un aimant, deux à deux parallèles et de sens contraires, *s'annulent* » : ils veulent dire qu'on peut considérer ces courants comme composés de portions parallèles, de sens contraires et

d'égale intensité, dont les effets se *neutralisent* deux à deux à l'exception des portions toutes périphériques, de même sens;

c) Les propriétés des solénoïdes sont très souvent données sans ordre méthodique, l'élève ne voyant pas l'unité d'un exposé qui doit viser à rendre compte des phénomènes magnétiques et électromagnétiques par les lois qui régissent les actions des courants sur les courants.

I. — Dans les calculs de la 1^{re} question, l'application des formules laisse souvent à désirer.

II. — Le problème concernant le prisme paraît avoir été exposé récemment dans nombre de cours : des élèves aboutissent au résultat voulu à travers des fautes de raisonnement et de calcul.

Troisième, Humanités anciennes (section latine).

I. — Résultats.

Sur 27 concurrents, ont obtenu :

Les 9/10 des points	1
Les 8/10 des points	5
Les 7/10 des points	5
Les 6.5/10 des points	5
Les 6/10 des points	4
Les 5/10 des points	5
Moins des 5/10 des points.	9
A remis feuille blanche	1

Ce concours est *très satisfaisant*.

II. — Observations.

Les questions posées paraissent convenablement enseignées. La 2^e question, cependant, concernant le mouvement uniformément accéléré d'une sphère libérée au sein d'un liquide plus dense, a été péniblement traitée par beaucoup de concurrents : quelques-uns ne comprennent même pas le principe d'Archimède; trois élèves ont calculé convenablement la valeur de l'accélération dans le cas considéré.

C. — SCIENCES COMMERCIALES ET ÉCONOMIE POLITIQUE.

Rhétorique. Humanités modernes (section commerciale et industrielle).

I. — Résultats.

Sur 53 concurrents, ont obtenu :

Un prix.	—
Un accessit	1
Une mention honorable	1
Les 6/10 des points	—
Les 5/10 des points	—
Moins des 5/10 des points	31
Ont remis feuille blanche	—

Conclusion : concours d'une *faiblesse extrême*.

II. — Observations.

Arithmétique. — 14 concurrents n'ont pas même essayé de répondre aux questions. Parmi les 19 autres, il n'en est que 8 qui ont obtenu des points.

Les questions étaient pourtant simples, faciles et de celles qu'il est impossible de ne pas avoir vues.

Question I. — Beaucoup d'élèves interprètent mal la cote de Londres sur Amsterdam; au lieu de 12 florins 11/2 *sous*, ils lisent 12 florins 11/2 *cents*. Il y a lieu de s'étonner de l'emploi fréquent de la conjointe alors que les solutions sont d'une simplicité élémentaire et doivent être obtenues par des procédés rapides. Nombre de concurrents n'ont pas une idée exacte des arbitrages; certains même paraissent les ignorer complètement. Il n'y a pas six copies qui donnent au littéra a) une réponse sous forme de tableau. Presque tous les concurrents ont émis des hypothèses : si Anvers est débiteur... si Anvers est créancier... Aucune copie ne fournit une réponse complète et satisfaisante au littéra c).

Question II. — Les changes fixes ont été généralement perdus de vue. Les changes combinés sont tout aussi inconnus; il est, du reste, des concurrents qui avouent « n'en avoir jamais entendu parler ». Aussi bien peu ont déterminé la parité à Bruxelles en retranchant 5 ‰ et à Anvers, en défalquant 15 ‰.

Alors que l'on pouvait s'attendre à voir cette question résolue par la grande majorité des concurrents, on est péniblement surpris de constater qu'une infime minorité seule répond.

Comptabilité. — Trois concurrents seulement n'ont pas traité cette partie. Toutefois il n'en est que 11, soit un tiers du nombre total, qui aient fourni des réponses dignes d'être cotées.

Bien que les différentes parties de la question soient formulées en termes nets et précis, peu de réponses présentent les mêmes caractères. On a confondu comptabilité générale avec comptabilité auxiliaire — comptes avec livres — frais généraux avec frais spéciaux — salaires généraux avec salaires spéciaux — livres avec classeurs.

Les idées des concurrents paraissent confuses et leur savoir est fort incomplet; le calcul du prix de revient et l'organisation comptable destinée à établir ce prix, semblent ne pas avoir, en général, attiré l'attention.

Droit. — Les réponses manquent souvent de netteté et même de sérieux. Trop souvent le concurrent ignore la réponse à fournir, aligne une phrase quelconque et croit avoir satisfait.

Question I. — On demande la raison d'être de la brièveté du délai pour l'aveu de la faillite. Echantillons de réponses : Pour ne pas obliger les créanciers à demander eux-mêmes la mise en faillite. — Pour ne pas empirer la situation du débiteur. — Afin que tout le monde puisse connaître assez tôt la situation exacte. — Pour que le débiteur remplisse son devoir. — Parce que le code stipule qu'il y a des actes qui sont nuls dix jours avant la cessation des paiements. — Afin qu'on puisse « instituer la faillite judiciairement ». — Etc.

Fréquemment il est répondu par la question même : afin de permettre au tribunal de prononcer le jugement déclaratif; — afin de permettre aux créanciers de faire leurs « réclamations » en temps utile; — etc.

La plupart des concurrents semblent ne connaître que deux raisons d'être des livres de commerce : 1° pour être tenus ; 2° pour être vérifiés. Au delà ils ne voient rien. Ils ignorent généralement que les livres indiquent les noms des créanciers, le montant et les causes des créances ; qu'ils permettent par là de convoquer les créanciers et de vérifier leurs déclarations ; que, par les renseignements qu'ils fournissent, ils facilitent la découverte du caractère de la faillite.

A la question II, il a été généralement répondu par la question même. Au littéra *a*) on dit : parce que ses biens (les biens du failli) sont devenus la propriété de la masse créancière — ou bien : parce que le failli *a été* déclaré incapable. Au littéra *b*) la réponse favorite a été celle-ci : parce que les créanciers doivent tous être traités « de même » — ou bien, parce que la loi déclare que les dettes du débiteur sont exigibles immédiatement.

Dans la question III, si les réponses aux littéras *b*) et *c*) sont assez satisfaisantes, en revanche les véritables raisons de l'existence de la loi sur le concordat préventif n'ont pas été données.

En résumé, les motifs des dispositions légales visées par les questions échappent aux élèves. Ceux qui sont donnés sont puérils, n'ont pas de rapport avec les raisons vraies ou bien ne constituent qu'une autre forme de la question posée.

Géographie. — Les réponses sont trop souvent vagues, incorrectes et dénotent des connaissances peu sérieuses.

Les produits de notre pêche nationale sont généralement inconnus : on n'en cite aucun ou bien on donne une énumération inexacte et incomplète comme : le hareng, les crevettes, les moules, les huîtres — le brochet, le saumon, le stokvisch (?). — A remarquer que nombre de concurrents croient que le hareng est, sinon le seul, du moins le principal produit de notre pêche.

Les localités où l'on s'adonne à la pêche maritime sont tout aussi mal connues. Les citations paraissent souvent être faites au hasard. Ainsi Knoeke, Wenduyne, Le Cocq, Mariakerke, Middelkerke, Westende, même Bruges, Zeebrugge et Selzacte sont mentionnées comme ports de pêche, alors que La Panne, Heyst et Blankenberghe sont très souvent oubliés.

Les chiffres statistiques n'ont laissé dans l'esprit des élèves qu'une trace fugitive. Ceux qui sont donnés n'ont que des rapports souvent fort éloignés avec la vérité. Tel concurrent assure que le produit de la pêche dépasse annuellement 12 millions de francs ; tel autre nous apprend que Nieuport est visité chaque année par 600 bateaux de pêche, etc. Le nombre des chaloupes employées est, en général, inexactement cité.

La réponse au littéra *f*) a laissé grandement à désirer. Bien peu d'élèves ont remarqué le lien étroit qui existe entre la pêche maritime et la pêche marchande. Personne n'a parlé des encouragements à la pêche donnés par la ville d'Ostende, ni des dégrèvements de droits sur les matières et objets destinés à la construction et à l'armement des navires et bateaux.

Economie politique. — La conception des divers modes de rémunération du travail ne paraît pas bien nette. Dans beaucoup de compositions la participation aux bénéfices et le système des primes ne sont pas convenablement définis ; les concurrents ne paraissent en avoir qu'une idée approximative.

Personne n'a fait connaître exactement en quoi consiste l'échelle mobile ni dit pourquoi ce mode de règlement des salaires n'a pas d'avenir.

En résumé, le concours dénote une fâcheuse imprécision dans les idées et dans le langage de la plupart des jeunes gens qui y ont pris part. Il déceit également de regrettables lacunes dans leurs connaissances.

Ces défauts proviennent de ce fait que les matières ne sont pas étudiées à fond ou de ce qu'elles le sont avec indifférence. On passe légèrement sur certaines parties du cours, sans se les approprier par une réflexion suffisante ou à l'aide d'applications assez nombreuses.

Seconde. Humanités modernes (section commerciale et industrielle).

I. — Résultats.

Sur 52 concurrents, ont obtenu :

Un prix	2
Un accessit	5
Une mention honorable	—
Les 6/10 des points	—
Les 5/10 des points.	7
Moins des 5/10 des points	32
Ont remis feuille blanche.	8

Conclusion : concours *très faible*.

II. — Observations.

Arithmétique. — La moitié des concurrents n'ont pas répondu ou n'ont fourni que des réponses insignifiantes.

Question I. — Un grand nombre d'élèves ignorent l'existence des changes fixes, ne savent pas que les modes de calcul à Bruxelles et à Anvers ne sont pas les mêmes, ne connaissent même pas le taux du courtage ordinaire. Il en est qui n'ont pas seulement compris les indications $1/4$, $1/10$ et qui y ont vu « des bonifications à payer à chaque achat ». Comme toujours, on a soustrait des intérêts au lieu de les additionner, on a inexactement calculé les jours d'intérêt (faute fréquente) et donné des résultats invraisemblables.

Quand on songe que la question est des plus élémentaires, que la plupart des concurrents auraient dû la traiter convenablement, on demeure stupéfait devant les résultats.

Question II. — Les parties les plus faibles sont ici les calculs de l'escompte et du courtage en dehors de la détermination du timbre. Ce dernier devait toujours être calculé sur le nombre rond et exprimé en la monnaie dans laquelle il est acquitté.

Beaucoup de concurrents ont manifesté d'excellentes intentions en faisant un schéma des calculs à effectuer. Peu sont cependant arrivés au bon résultat. On voit bien, qu'en général, cette manière d'obtenir la solution a été enseignée, mais il est probable qu'il n'y a pas eu assez d'exercices pratiques.

Comptabilité. — Les concurrents faibles en arithmétique le sont aussi en tenue des livres.

Ce qui paraît avoir le plus embarrassé, ce sont les postes Frais généraux, Exploitation, Intérêts et Escomptes, c'est-à-dire des soldes de comptes de résultats.

Les élèves devraient ne pas ignorer que de pareils soldes ne peuvent de par leur nature figurer parmi les éléments du bilan. Ils font, en effet, partie de ceux du compte Profits et Pertes. En les portant au bilan, un grand nombre de concurrents ont entièrement faussé leurs réponses. Un quart seulement des documents étaient exacts.

Droit commercial. — Question I. — Les critiques formulées pour le concours de première s'appliquent également aux réponses faites aux différentes parties de cette question.

La notion exacte de la différence entre une convention annulable et une convention nulle manque absolument. La plupart des concurrents ont oublié de citer la cause licite comme condition d'existence; presque tous, par contre, ont indiqué comme telle la capacité. Fréquemment, ils ne s'aperçoivent pas qu'en parlant des défauts cachés ils traitent de la viciation du consentement.

Il a été généralement bien répondu à la question II. Cependant à part deux ou trois concurrents, personne n'a fait remarquer, pour le littéra *b*, qu'il y a lieu tout d'abord de consulter les statuts.

Aucune réponse satisfaisante n'a été donnée à la question III.

En résumé, si l'on met à part les cinq concurrents qui ont obtenu des distinctions, on reconnaît que la généralité des autres présente tous les défauts signalés pour le concours de première.

Il est à remarquer, cependant, à l'avantage des concurrents de seconde, que leurs travaux sont beaucoup mieux soignés quant à la forme et à la méthode. Généralement ils ont bien tenu compte des recommandations faites; ils ont écrit lisiblement, soigné leurs copies, répondu avec ordre et avec le réel souci d'être clairs et bien compris.

Il y a lieu de les féliciter et d'exprimer le vœu de retrouver les mêmes qualités — avec plus de valeur intrinsèque — dans leurs travaux de l'année prochaine.

D. — DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

Rhétorique, Humanités modernes (section scientifique).

I. — Résultats.

Sur 50 concurrents, ont obtenu :

Un prix	—
Un accessit.	1
Les 6/10 des points	3
Les 5/10 des points	7
Moins des 5/10 des points.	39

Résultat *très faible*.

II. — Observations.

1. *Solution.* — Aucun élève n'a donné une solution exacte.

2. *Raisonnement.* — Le raisonnement, souvent incomplet, manquait d'ordre, de clarté, de logique.

3 — *Tracé* — Le tracé a laissé beaucoup à désirer en ce qui concerne la régularité des hachures, la grosseur des traits, la propreté, l'indication des notations.

Rhétorique. Humanités anciennes (section latine).

I. — Résultats.

Sur 49 concurrents ont obtenu :

Un prix	—
Un accessit	—
Une mention honorable	1
Les 5/10 des points	1
Moins des 5/10 des points	17

Résultat *très faible*.

II. — Observations.

Mêmes observations que pour la première scientifique.

Seconde. Humanités modernes (section scientifique).

I. — Résultats.

Sur 78 concurrents ont obtenu :

Un prix	—
Un accessit	13
Une mention honorable	3
Les 6/10 des points	6
Les 5/10 des points	13
Moins des 5/10 des points	45

Résultat *faible*.

II. — Observations.

1. *Solution.* — Très peu d'élèves ont su donner une réponse exacte.

2. *Raisonnement.* — Le raisonnement était incomplet et manquait également d'ordre et de clarté.

3. *Dessin.* — Le tracé était peu soigné, surtout en ce qui concerne les hachures, les pointillés et les lettres.

Troisième. Humanités anciennes (section latine).

I. — Résultats.

Sur 28 concurrents ont obtenu :

Un prix	4
Un accessit	5
Une mention honorable	2
Les 6/10 des points	4
Les 5/10 des points	3

Moins des 5/10 des points.	7
Ont remis feuille blanche.	3

Résultat *assez satisfaisant*.

II. — Observations.

1. *Solution*. — La solution manquait de précision; le développement était généralement incorrect.

2. *Raisonnement*. — Les élèves ont oublié de déduire des données du problème : 1° la position que le solide occupait dans l'espace; 2° les projections orthogonales; 3° le tracé géométrique.

3. *Dessin*. — Les traits manquaient de netteté, les lettres étaient peu soignées. Les élèves ont souvent confondu le pointillé et le ponctué.

TABLEAU DES RÉSULTATS.

ÉPREUVE ÉCRITE.

I. — *Langue française.*

<i>Première langue.</i>	<i>Seconde langue.</i>
Rhétorique H. A. : plus que satisfaisant.	plus que satisfaisant.
Rhétorique H. M. : assez satisfaisant.	assez satisfaisant.
Seconde H. M. : très satisfaisant.	satisfaisant.
Troisième H. A. : plus que satisfaisant.	satisfaisant.

II. — *Langues germaniques.*

A. *Néerlandais.*

<i>Première langue.</i>	<i>Deuxième langue.</i>	<i>Troisième langue.</i>
Rhétorique H. A. : satisfaisant.	satisfaisant.	faible.
Rhétorique H. M. : satisfaisant.	très satisfaisant.	moins que satisfaisant.
Seconde H. M. : peu satisfaisant.	très satisfaisant.	(Sect. ind. et com.) : faible.
Troisième H. A. : assez satisfaisant.	très faible.	

B. *Allemand.*

<i>Première langue.</i>	<i>Deuxième langue.</i>	<i>Troisième langue.</i>
Rhétorique H. A. : très satisfaisant.	très satisfaisant.	moins que satisfaisant.
Rhétorique H. M. : satisfaisant.	satisfaisant.	moins que satisfaisant.
Seconde H. M. : très faible.	très faible.	(Sect. ind. et com.) : très faible.
Troisième H. A. : très faible.	très faible.	

C. *Anglais.*

<i>Troisième langue.</i>	<i>Quatrième langue.</i>
Rhétorique H. A. : faible.	Rhétorique H. M. (Sect. ind. et com.) : faible.
Troisième H. A. (Sect. grecque-latine) : satisfaisant.	

III. — *Langues anciennes.*

A. *Latin.*

a) <i>Version en français.</i>	<i>Version en néerlandais.</i>
Rhétorique : très satisfaisant.	très satisfaisant
Troisième (grecque-latine) : plus que satisfaisant.	brillant.
b) <i>Thème.</i>	
Troisième (section latine) : faible.	

B. Grec.

Rhétorique : moins que satisfaisant.

très satisfaisant

IV — Histoire et géographie.

Rhétorique H. M. (section scientifique) : très satisfaisant.

V. — Mathématiques.**VI. — Sciences naturelles.**

Rhétorique grecque-latine : faible,

Rhétorique commerciale et industrielle : très satisfaisant.

Rhétorique latine : très faible.

Seconde commerciale et industrielle : satisfaisant.

Rhétorique scientifique : très faible.

Seconde scientifique : très satisfaisant.

Seconde scientifique : mauvais.

Troisième latine : très satisfaisant.

Troisième latine : mauvais.

VII. — Sciences commerciales**VIII. — Dessin géométrique.**

Rhétorique commerciale et industrielle : très faible.

Rhétorique latine : très faible.

Seconde commerciale et industrielle : très faible.

Rhétorique scientifique : très faible.

Seconde scientifique : faible.

Troisième latine : assez satisfaisant.

ÉPREUVE ORALE.

Langue française : pas de concurrents.

Mathématiques : assez satisfaisant.

Langues germaniques : satisfaisant.

Physique et chimie : assez satisfaisant.

Langues anciennes :

Sciences commerciales : pas de concurrents.

En langue française : très satisfaisant.

Dessin géométrique : pas de concurrents.

En langue flamande : satisfaisant.

Histoire et géographie : brillant.

LXII

Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes : principales observations des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du 2^e degré en 1907.

29 février 1908.**MONSIEUR LE DIRECTEUR,****MADAME LA DIRECTRICE,**

Je crois devoir signaler à votre attention quelques extraits des procès-verbaux des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen en 1907.

Vous voudrez bien, de concert avec le personnel enseignant placé sous vos ordres, en tirer tout le profit possible dans l'intérêt du progrès des études.

I. — Partie littéraire.**A. — RÉDACTION EN LANGUE FRANÇAISE.***Écoles moyennes de garçons.***Première langue.**Sujet : *Il faut s'entr'aider.*

I. — Résultats :

398 concurrents : 18 ont obtenu les 8/10 des points; 40, les 7/10; 98, les 6/10; 152, les 5/10; 110, moins des 5/10.

Le résultat général est *plus satisfaisant* que l'an dernier.

II. — Observations du jury.

1. Fond. — a) *Interprétation du sujet*. — Les hommes s'entr'aident lorsqu'ils se prêtent mutuellement leur concours dans les circonstances où les efforts d'un seul ne peuvent réussir.

Il ne fallait donc pas confondre le sujet imposé avec, par exemple, l'aumône, le dévouement des héros du patriotisme, de la science, de la foi, l'action bienfaisante de l'État dans le domaine commercial et industriel. Dans ces trois cas, il n'y a pas de réciprocité ni par conséquent d'« entr'aide ».

Ce n'était pas non plus concevoir exactement le sujet que de le restreindre à l'énumération des avantages que procurent à leurs membres les sociétés mutuelles, et à des appels en faveur de l'affiliation aux mutualités.

b) *Développement*. — Un grand nombre de concurrents ont très judicieusement débuté en rappelant certaines fables ou allégories qui se trouvent dans leurs chrestomathies.

D'autres ont commencé par citer des traits empruntés au monde animal, surtout aux fourmis. Puis, dans le cours du développement, on trouve des exemples d'« entr'aide », empruntés soit à l'école, soit à la vie.

« Entr'aide » matérielle : l'histoire du forgeron qui travaille deux heures de plus le matin et le soir pour fournir un secours à son voisin ruiné par l'incendie; celles des voisines qui s'entendent pour faire le ménage d'une pauvre mère de famille tombée malade.

« Entr'aide » morale : visite à un ami malade; lettre de condoléance à des affligés; efforts tentés auprès d'un jeune homme pour le détourner du jeu et de la boisson...

Enfin, on n'a pas oublié les exemples de la mutualité sous toutes ses formes : mutualités scolaires, syndicats agricoles, sociétés de secours mutuels, etc.

Tout cela est bon et directement en rapport avec le sujet. Nous n'en dirons pas autant des travaux qui, parcourant l'histoire nationale, signalent dans le passé notre faiblesse due à de funestes dissensions et concluent par notre devise : « L'Union fait la force »; ni de ceux qui citent la Caisse d'épargne et de retraite, les orphelinats et les maisons d'aliénés, ou qui s'égarent sur le thème : « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Il est difficile d'étendre le sujet de façon à y comprendre la prévoyance, la bienfaisance et le *self-help*.

Répetons encore que le mot *nœud* est déplacé lorsqu'il s'agit d'une dissertation et que le mot *finale* n'est usité que dans la langue de la musique, de la grammaire et des sports.

2. Forme. — La forme est généralement correcte; chez quelques-uns qui ont de la lecture, elle a déjà une richesse et une originalité surprenantes, étant donné l'âge des concurrents. Mais l'orthographe est assez maltraitée et l'amélioration que nous signalions dans notre rapport précédent ne s'est malheureusement ni accentuée ni même maintenue.

Seconde langue.

Sujet : *Description d'une ferme* ou *Description d'un paysage* (au choix des concurrents).

I. — Résultats.

200 concurrents : 22 ont obtenu les 8/10 des points ; 24, les 7/10 ; 36, les 6/10 ; 31, les 5/10 ; 87, moins des 5/10.

Le résultat général est *très satisfaisant*, quoique le nombre des concurrents qui obtiennent la moitié des points soit inférieur à celui de l'année passée ; c'est que, par contre, le nombre des élèves qui en approchent est sensiblement plus considérable.

II. — Observations.

1. Fond. — a) *Interprétation du sujet*. — 64 concurrents ont choisi le *Paysage*, 139 ont préféré la *Ferme*. Les raisons de cette préférence s'indiquent d'elles-mêmes.

Malgré les données si nettes et si simples, un assez grand nombre de concurrents se sont trompés dans l'interprétation des sujets. On n'a pas toujours saisi le sens exact du mot *Paysage* et on s'est mis à décrire des scènes ou des tableaux champêtres, par exemple : un jour d'été à la campagne, le réveil de la nature, la moisson, etc.

Pour la *Ferme*, les uns se sont bornés à faire le tableau de la ferme à midi, en se souvenant trop de la peinture de Reynaud ; les autres ne touchent qu'à telle ou telle partie de la description demandée.

b) *Développement*. — Plusieurs concurrents ont eu l'heureuse inspiration de localiser ou de particulariser leur sujet : c'est un paysage de la Semois, un paysage aux environs de mon village, la ferme de mon oncle, une lettre à mon ami, etc. D'autres, moins bien inspirés, voient la ferme en rêve seulement et la peignent de « chic ». Ce qu'il y a de plus généralement à reprendre dans le développement, ce sont les hors-d'œuvre. Ainsi, l'un consacre la plus grande partie de son travail à raconter les incidents d'une promenade qui l'a conduit à la ferme ; l'autre se complait à développer longuement l'allégorie de la vie humaine et du ruisseau, — le ruisseau qui traverse son « paysage » à peine esquissé ; etc.

2. Forme. — La forme s'épure d'année en année et le jury constate avec plaisir que les professeurs font vigoureusement la chasse aux locutions vicieuses ; elles sont plus rares dans ce concours. Mais l'orthographe laisse encore beaucoup à désirer. Dans son ensemble, le concours de 1907 témoigne du soin avec lequel l'enseignement français est donné dans nos écoles moyennes.

B. — RÉDACTION EN LANGUE FLAMANDE OU ALLEMANDE.

Première langue.

Sujet : *Il faut s'entr'aider*.

Tous les concurrents ont écrit leur rédaction en langue flamande.

I. — Résultats.

202 concurrents : 3 ont obtenu les 8/10 des points ; 17, les 7/10 ; 40, les 6/10 ; 64, les 5/10 ; 78, moins des 5/10 ; 3 ont remis feuille blanche.

Le résultat général est *satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

1. Fond. — a) *Interprétation du sujet*. — La plupart des concurrents ont confondu le sujet avec *l'amour de la patrie, l'union fait la force, la charité*, voire même *la nécessité de la division du travail*. Plusieurs élèves, après avoir bien fixé le sujet, se sont égarés dans des développements fastidieux.

b) *Développement*. — Comme entrée en matière, nous trouvons souvent le souvenir d'une fable.

Quelques concurrents se bornent à rapporter un seul cas à l'appui de leur thèse ; ils le développent longuement et dans les moindres détails.

Les bons travaux, au contraire, citent plusieurs exemples, insistent sur la vie à l'école, la vie dans la famille et surtout sur les sociétés de mutualité.

Les exemples empruntés à l'histoire sont particulièrement nombreux, mais assez mal choisis ; ils tendent à démontrer presque exclusivement la nécessité de l'union, — ce qui n'était pas demandé.

2. Forme. — Sans parler des élèves qui pensent en français et ne font que traduire littéralement leur pensée, le jury constate que le défaut le plus général reste *l'impropriété des termes*. Il en résulte tantôt une langue inintelligible, tantôt un style boursoufflé. La confusion des verbes *zijn* et *worden* est encore fréquente et de même les fautes dans l'emploi des prépositions. L'orthographe grammaticale est trop souvent détestable. Plusieurs concurrents ignorent les règles les plus élémentaires ; d'autres, parmi les meilleurs, semblent ne pas avoir l'habitude de relire leur travail.

La ponctuation laisse à désirer.

III. — Vœux du jury.

Le jury insiste à nouveau sur la nécessité qu'il y a de donner aux élèves tout au moins la connaissance pratique des règles grammaticales élémentaires. De plus, les professeurs ne sauraient trop veiller à la pureté de la forme. Il vaut mieux que les élèves fassent un travail court, écrit dans un style simple et clair, qu'une longue dissertation où les fautes de langue et de pensée fourmillent. C'est ce qu'on ne devrait pas cesser d'apprendre dans les classes.

Seconde langue.

Sujet : *Description d'une ferme* ou *Description d'un paysage* (au choix des concurrents).

I. — Résultats.

Langue flamande. — 363 concurrents : 4 ont obtenu les 8/10 des points ; 24, les 7/10 ; 53, les 6/10 ; 64, les 5/10 ; 216, moins des 5/10 ; 2 ont remis feuille blanche.

Le résultat général est *faible*.

Langue allemande. — 33 concurrents : 3 ont obtenu les 8/10 ; 2, les 7/10 ; 5, les 6/10 ; 8, les 5/10 ; 17, moins des 5/10.

Le résultat est *satisfaisant*.

II. — Observations.

1. Fond. — Sur les 396 concurrents, 261 ont traité le premier sujet, 135, le second.

Les sujets, très simples, ont été convenablement interprétés par un grand nombre de concurrents.

Dans la description de la ferme, l'introduction est, en général, sans recherche et naturelle : la visite, soit intentionnelle, soit fortuite d'une ferme, au cours d'une promenade. Ce qui attire surtout l'attention des élèves, c'est la vie à la ferme : aussi est-ce le thème qu'ils traitent presque exclusivement.

La plupart, d'ailleurs, ont tracé de la ferme un tableau idéal.

2. Forme. — A côté de travaux dont la forme est pleine de mouvement, on en trouve d'une monotonie désolante. Le jury a constaté une amélioration assez sensible dans la connaissance du vocabulaire et de la grammaire chez les concurrents de langue allemande. Les rédactions flamandes, par contre, ne révèlent aucun progrès. La moitié des concurrents ignorent les premiers éléments de la langue. Chez les autres, on rencontre toujours les mêmes fautes grossières signalées dans les rapports antérieurs : a) genre et cas des substantifs ; b) conjugaison ; c) déclinaison de l'adjectif et du pronom relatif ; d) confusion entre adverbes et prépositions (*naast, onder*, etc., pour *daarnaast, daaronder*, etc. ; e) compléments de temps ; f) confusion des verbes *staan, liggen, zetten, leggen, plaatsen*.

III. — Vœux du jury.

Le jury renouvelle les vœux exprimés l'année dernière, surtout en ce qui concerne l'emploi des langues flamande et allemande pendant les heures de cours. Le professeur doit aussi habituer les élèves à relire attentivement leurs travaux.

C. — Histoire et géographie.

En langue française.

I. — Résultats.

459 concurrents : 23 ont obtenu les 8/10 des points ; 22, les 7/10 ; 42, les 6/10 ; 78, les 5/10 ; 294, moins des 5/10. Si l'on peut trouver que le chiffre des concurrents qui ont dépassé la moyenne n'est pas très élevé, il convient de remarquer que la proportion des copies excellentes (8/10 des points) représentent un vingtième de l'ensemble, — chiffre relativement considérable et qui, croyons-nous, n'a jamais été atteint.

Résultat *satisfaisant* pour l'histoire, très *satisfaisant* pour la géographie.

II. — Observations du jury.

a) *Histoire.* — La première question concernait l'Escaut, en visagé soit comme

ligne-frontière, soit comme voie de navigation. Dans l'ensemble, c'est celle qui a été le mieux résolue et il faut s'en féliciter, parce que cela témoigne de l'importance que maîtres et élèves attachent à notre expansion nationale. Il est même arrivé souvent que les réponses dépassaient les termes de la question, en ce sens qu'on ne demandait que les conventions sanctionnées par un *traité*. A ce propos deux remarques ne seraient pas inutiles : contrairement à ce que beaucoup disent, le traité de Vervins (1598) n'avait rien à voir ici ; par contre, beaucoup passent sous silence, ou bien analysent d'une façon très inexacte les deux traités fondamentaux des xviii et des xxiv articles.

En général, où on a été le plus insuffisant, c'est dans la réponse à la question qui visait la situation intellectuelle et économique de la Belgique au xviii^e siècle. Alors qu'il fallait avant tout dresser une sorte de procès-verbal de carence, beaucoup de jeunes gens semblent avoir reculé devant cet aveu un peu mortifiant pour notre orgueil patriotique. Ils ont accumulé dans ce siècle toutes nos gloires nationales, en y ajoutant même des gloires étrangères ; ils y ont transporté nos principales œuvres architecturales et picturales.

Quelques-uns n'ont pas autant bousculé les personnages et les dates, seulement ils ont placé le xviii^e siècle ou cent ans trop tôt ou cent ans trop tard, erreur de chronologie assez fréquente, que le jury a déjà signalée et sur laquelle il appelle derechef l'attention des professeurs.

En général, les élèves écrivent correctement et ont un vocabulaire assez étendu, réserve faite de certains mots (*arbalète*, *bayonnète*, *payage*, *cote* pour *cotte*, *cuirace*, etc.).

b) *Géographie*. — La question de géographie (carte de l'Ardenne), a été très bien traitée. La plupart des cartes sont construites sur un diagramme géométrique, ce qui garantit une exactitude remarquable dans le tracé, en même temps que la notion juste des proportions et des distances. L'utilité de cette méthode de construction n'est donc pas contestable, les résultats sont là qui le prouvent. Toutefois, beaucoup d'élèves n'ont pas indiqué dans le Luxembourg les limites de l'Ardenne, faute de connaître les courbes hypsométriques qui en marquent les extrémités. La plupart aussi ignorent que *Bastogne* et *Neufchâteau* échappent à l'action de leur commissaire d'arrondissement, petite lacune qui semble indiquer que les notions de droit constitutionnel et administratif ont été enseignées peut-être trop sommairement.

III. — Indications du jury.

a) *Histoire*. — Le résultat du concours dénote un progrès constant dans la méthode de l'enseignement de l'histoire. Cela pourrait dispenser le jury d'en indiquer à nouveau les principes qui se résument d'ailleurs en quelques formules.

S'adresser tout autant au jugement qu'à la mémoire, faire comprendre avant de faire apprendre, éviter les détails inutiles et les développements superflus, cristalliser en quelque sorte son exposé en s'aidant de tous les procédés intuitifs, disséquer le manuel, sérier les questions, grouper les faits sous certaines rubriques générales, les étudier dans leurs phases successives sans omettre toutefois de les

replacer dans leur milieu, en montrer l'enchaînement, l'évolution en même temps que la répercussion ; en un mot, combiner l'analyse avec la synthèse.

b) *Géographie*. — En géographie le jury recommande l'emploi des courbes hypsométriques, la délimitation et la définition exacte des régions agricoles et des zones naturelles avec la déduction raisonnée et scientifique des diverses formes de l'activité de la population.

Langue flamande.

I. — Résultats.

156 concurrents : 11 ont obtenu les 8/10 des points ; 10, les 7/10 ; 22, les 6/10 ; 26, les 5/10 ; 67, moins des 5/10.

Le résultat est *satisfaisant* pour l'histoire ; *assez satisfaisant* pour la géographie.

II. — Observations.

Le jury signale dans les copies du concours en langue flamande les mêmes défauts indiqués pour les autres.

Pour la géographie, le travail cartographique laisse à désirer. Beaucoup d'élèves ont tracé la carte complète du Luxembourg, sans indiquer les limites des régions naturelles ; d'autres se sont bornés à un tracé rudimentaire manquant d'exactitude et de proportion. Les cours d'eau et le point culminant ont été généralement bien indiqués ; mais les sièges d'industries minières ne sont pas suffisamment connus. Le petit problème d'ordre administratif n'a été résolu que par six élèves.

III. — Vœux du jury.

a) *Histoire*. — Le jury conseille aux professeurs de ne pas négliger le côté intellectuel, moral et économique de l'histoire. La vie sociale de la nation présente autant d'intérêt que son évolution politique, et l'œuvre d'un homme de génie mérite d'être connue au même titre que le règne d'un souverain remarquable. L'étude d'une période historique doit toujours être complétée par une appréciation générale sur la marche de la civilisation, suivie d'une analyse succincte des progrès réalisés.

b) *Géographie*. — Sans vouloir se prononcer sur la valeur relative des cartographies en usage dans les écoles moyennes, le jury engage les professeurs à se servir de préférence d'un procédé qui permette de faire le croquis d'une région, d'une province ou d'un groupe de provinces tout en conservant les divisions et les points de repère du canevas de la carte générale. Les croquis partiels ne doivent être que des fragments du croquis général. Faits à la même échelle, ils s'adaptent parfaitement les uns aux autres et, par leur juxtaposition, constituent la carte du pays. Cette méthode, à la fois simple et rationnelle, a été recommandée par le Ministre de la guerre aux récipiendaires qui prennent part au concours d'admission à l'École militaire.

II. — **Partie scientifique.**A. — **MATHÉMATIQUES.**I. — **Résultats.**

594 concurrents : 78 ont obtenu les 7/10 des points ; 154, les 6/10 ; 83, les 5/10 ; 293, moins des 5/10 ; 4 ont remis feuille blanche.

Résultat *satisfaisant*.

II. — **Observations.**

Arithmétique. — Le jury a constaté un réel progrès ; le nombre des bonnes solutions est assez élevé, et il le serait bien davantage sans les fautes de calcul qui se rencontrent dans beaucoup de copies. Ces fautes de calcul proviennent parfois de l'habitude de certains élèves de calculer un intérêt, un courtage, *sur un titre*, au lieu d'opérer sur l'ensemble des opérations financières ; la moindre erreur devient alors sensible quand on la multiplie par le nombre de titres. La plupart des mauvaises solutions, quant au raisonnement, sont dues à une erreur dans le calcul du courtage qu'on peut caractériser brièvement en disant que les élèves emploient dans leur raisonnement la fraction 999/1000 pour 1000/1001.

Les professeurs doivent traiter en classe, comme des problèmes modèles, et en s'inspirant des conseils donnés par le jury des concours, les questions proposées aux concours généraux des années précédentes ; il y a quelques années, une question a été proposée qui offrait plusieurs points de ressemblance avec celle du présent concours.

Algèbre. — Les élèves ont, en général, bien traité la question d'algèbre, sauf la discussion, à laquelle ils semblaient moins bien préparés cette année. Beaucoup commettent encore cette faute, déjà signalée, de conserver au cours de leurs calculs des facteurs communs aux deux membres d'une équation, au lieu de s'en débarrasser dès le début par une mise en évidence convenable. Ils manquent aussi de concision dans la mise au net des calculs. Il serait bon de bien leur inculquer l'équivalence du système des deux équations initiales

$$(1) \begin{cases} F_1(xy) = 0 \\ F_2(xy) = 0 \end{cases}$$

et du système des égalités

$$(2) \begin{cases} x = a \\ y = b \end{cases}$$

qui donnent les inconnues. Il suffirait pour cela qu'ils s'habituent à conduire leurs calculs simultanément pour les deux inconnues et à mettre seulement au net les quelques systèmes équivalents qui forment la transition entre les égalités (1) et les égalités (2) ci-dessus indiquées.

Géométrie. — Les applications ont été en général bien résolues ; mais la question de théorie (surface du secteur), bien que très facile, a été traitée fort mal par un grand nombre de concurrents. Il en est de même de la question d'arpentage ; beaucoup en avaient quelque idée, mais peu ont répondu avec clarté et précision. Il serait bon de faire remarquer aux élèves que dans les applications

littérales, il est inutile de remplacer le facteur π par une valeur numérique approchée, et par conséquent, inexacte. La remarque se justifie surtout lorsque, comme c'était le cas ici dans la première question de géométrie, le facteur π s'élimine à la fin des calculs.

Remarque générale. — Le jury émet, en terminant cette analyse du concours, le vœu suivant : que MM. les professeurs des écoles moyennes, toujours si dévoués, inculquent le plus possible aux élèves ces habitudes de réflexion, de logique, de clarté, de précision et de concision qui doivent caractériser une bonne composition en mathématiques.

B. — SCIENCES NATURELLES.

I. — Résultats.

593 concurrents : 25 ont obtenu les 9/10 des points; 116, les 8/10; 155, les 6/10; 113, les 5/10; 74, les 4/10; 109, moins des 3/10; 1 a remis feuille blanche.

Résultat *très satisfaisant*.

II. — Observations.

La plupart des élèves soignent l'écriture, l'orthographe et les dessins schématiques; mais certaines copies, heureusement peu nombreuses, laissent encore à désirer sous ce rapport.

Les réponses à la première et à la deuxième question manquent assez fréquemment de précision, parfois même d'exactitude. Plusieurs élèves n'ont pas su convertir en degrés centigrades — 6° Réaumur; d'autres se servent de termes dont ils ne comprennent pas le sens.

TABLEAU DES RÉSULTATS

<i>Langue française.</i>	<i>Langues germaniques.</i>
Première langue : satisfaisant.	Flamand. Première langue : satisfaisant.
Seconde langue : très satisfaisant.	Seconde langue : faible.
	Allemand. Seconde langue : satisfaisant.
<i>Histoire et géographie.</i>	
Histoire. En français : satisfaisant.	Géographie. En français : très satisfaisant.
En flamand : satisfaisant.	En flamand : assez satisfaisant.
Mathématiques : satisfaisant.	Sciences naturelles : très satisfaisant.

B. Ecoles moyennes de filles.

I. — Partie littéraire.

A. — RÉDACTION EN LANGUE FRANÇAISE.

Première langue.

Sujet : *Pourquoi j'aime les fleurs. Leur rôle dans les diverses circonstances de la vie.*

I. — Résultats.

143 concurrentes : 2 obtiennent les 9/10 des points ; 15, les 8/10 ; 18, les 7/10 ; 50, les 6/10 ; 26, les 5/10 ; 52, moins des 5/10.

Le résultat général est *très satisfaisant*.

II. — Observations du jury.

1. Fond. — Le sujet était d'un choix heureux ; aussi a-t-il été bien interprété, bien développé, bien exposé.

Que faire pour féconder pareil sujet, localisé dans l'espace ? Lui appliquer, suivant le mot de M. Payot (1), le plus de « sens imaginaires » possible : l'œil, l'odorat, le toucher, etc. On aimera donc les fleurs pour leurs couleurs, leurs formes, leurs parfums, leur velouté... A ces causes physiques de notre goût pour les fleurs s'ajoutent des causes morales : les fleurs développent les meilleurs sentiments, contribuent à l'éducation du cœur.

Le domaine d'exploration était vaste : les fleurs dans la nature d'abord ; les fleurs cultivées ensuite ; puis les fleurs coupées, isolées, groupées en bouquets, façonnées en guirlandes, arrondies en couronnes, érigées en arcs de triomphe ; enfin, les fleurs du souvenir.

Les concurrentes n'avaient que l'embarras du choix et de l'ordonnance.

Restait à déterminer le rôle des fleurs. La question a été traitée également dans toute son ampleur. Nous voyons apparaître les fleurs dans les grandes circonstances de la vie : naissance, première communion, fiançailles, mariage, etc. Et cela se comprend. De toutes les productions naturelles, ne sont-ce pas les fleurs qui peuvent le mieux, par leur variété, satisfaire les goûts les plus divers, ou par leur suprême élégance, relever la beauté native des personnes et des choses ? En tout temps aussi elles ont servi à exprimer les qualités exquis, les sublimes vertus. De là à les transformer en professeurs de morale, il n'y avait qu'un pas et ce pas a été franchi par plusieurs concurrentes : « Les fleurs sont les vrais moralistes », lisons-nous dans un travail. C'est pousser les choses assez loin.

L'importance des fleurs dans la vie explique encore pourquoi l'industrie, l'art et la science s'en sont emparés...

Tout cela pouvait se dire ; seulement on n'a pas toujours bien distingué les points sur lesquels il était maladroit d'insister : la littérature n'est pas de l'économie domestique. C'est ce que certaines élèves ont oublié. Elles ont, par des détails matériels, défloré la poésie du sujet.

2. Forme. — Quelques cotes de travaux sont très élevées : est-ce à dire que ces rédactions soient exemptes de fautes et parfaites ? Non ; mais il suffit qu'elles représentent le summum de *perfection relative* auquel, dans les circonstances données, pouvaient atteindre les élèves.

Les citations suivantes dispenseront de tout autre éloge.

a) Les fleurs en général :

« Les fleurs sont la majesté sublime de la nature ; les forêts, la grandeur mystérieuse ; les fleurs, la poésie souriante et la grâce parfumée. »

(1) PAYOT, *La composition française*.

b) Les fleurs dans la nature :

« Qui peut rester indifférent à la vue de ce petit peuple éphémère, s'inclinant, s'agitant et frissonnant sous la brise printanière, s'abreuvant de la fraîcheur du ruisseau, ornant richement les parterres de nos jardins ? »

» Le myosotis d'azur brode de ses fines étoiles la rive jolie du ruisseau bavard; les anémones balancent leurs frêles corolles sous le long soupir des brises; le nénuphar, un brin coquet, ne vous déplaît, arrange les plis de sa toilette d'été; tandis que les digitales rosées s'enorgueillissent de leurs collerettes finement tuyautées. »

c) Les fleurs aux étalages :

« Bien souvent, à la ville, il m'est arrivé de m'arrêter songeuse, à l'époque où les petits boutons parfumés sont si rares, devant la vitrine d'une fleuriste. Sur le riche tapis de l'étalage c'est une fête pour les yeux. Dans un vase artistique, des tulipes blanches se dressent, raides comme de grandes dames dans leurs belles toilettes; sur le velours somptueux, des roses pâles gisent dans le plus gracieux désordre; et un peu partout les boules d'or du mimosa se marient harmonieusement au mauve languissant des violettes de Parme. »

d) Les fleurs chez le pauvre :

« Héroïques et charitables, elles abandonnent parfois l'air pur, le soleil, les prés fleuris pour éclairer d'un rayon de joie les humides et sombres ruelles... »

e) L'âme des fleurs :

« Il me semble que le Créateur a mis dans vos corolles une âme dont les sentiments sympathisent avec ceux de l'humanité : gais tandis que le bonheur nous sourit, consolateur quand notre cœur est déchiré par de cruelles blessures.

Quand la maladie nous frappe, une fleur, même la plus modeste, n'est-elle pas comme l'espérance qui nous fait revivre ? N'apporte-t-elle pas à notre cœur souffrant la fraîcheur du printemps, le soleil d'été, toutes les grâces, tous les charmes de la nature ? »

La plupart des concurrentes font preuve d'originalité dans l'expression de leurs idées.

Beaucoup d'entre elles montrent qu'on peut se former le style « par l'assimilation des auteurs », et c'est avec plaisir qu'on rencontre çà et là des réminiscences de Malherbe, Bernardin de Saint-Pierre, Chateaubriand, Lamartine, Hugo, Gauthier, Theuriot, etc.

Il ne faut pas pourtant qu'elles confondent l'imitation permise avec le plagiat. Un morceau bien connu d'une chrestomathie classique a été maintes fois pillé de la première ligne à la dernière.

Faut-il l'ajouter, parfois l'expression reste banale, dénote un manque de réflexion. On abuse encore des clichés et de la mythologie; on néglige aussi l'orthographe usuelle et grammaticale.

Seconde langue,

Sujet : *Arrivée et départ des hirondelles.*

I. — Résultats.

102 concurrentes : 5 ont obtenu les 8/10 des points; 6, les 7/10; 12, les 6/10; 26, les 5/10; 52, moins des 5/10; 1 composition nulle.

Le résultat est *assez satisfaisant*.

II. — Observations.

1. Fond. — Il importait de connaître l'hirondelle et ses mœurs. La description est un tableau : son premier mérite est la vérité. Or, pour saisir la vérité, il faut bien voir.

Parmi les concurrentes, les unes ont plus ou moins observé; les autres n'ont pas lu assez ou avec assez d'attention pour suppléer à l'insuffisance de leurs observations. C'est ce qui explique les erreurs bizarres sur la couleur, le vol, les mœurs des hirondelles.

Les migrations des hirondelles étant naturellement associées à la marche des saisons, on devait s'attendre à des descriptions du commencement du printemps et de la fin de l'été. Il ne fallait là sans doute que des esquisses d'arrière-plan. Contenues dans de justes limites et composées de traits choisis, elles se présentaient comme le trait d'union indiqué pour dégager les impressions produites par l'arrivée et le départ des hirondelles sur les enfants, les vieillards, les malades, les pauvres, les travailleurs des champs. C'était le côté « subjectif » de la rédaction, et, dans bon nombre de copies, il a été exposé d'une manière satisfaisante. Mais souvent les concurrentes ont sacrifié le principal à l'accessoire, le tableau véritable aux esquisses : elles s'y trouvaient plus à l'aise et pouvaient servir tout chauds des extraits de leurs chrestomathies.

Il n'était pas nécessaire, bien entendu, de s'étendre sur les causes de migration, ni de faire le récit de la traversée, des dangers de la route. Il ne convenait pas davantage de se livrer à des considérations morales, telles que la reconnaissance, le sentiment patriotique, les principes naturels de l'éducation, l'universelle loi du travail; le sujet ne comportait point semblable extension.

2. Forme. — Impossible de demander à des élèves composant en seconde langue l'intelligence parfaite du « génie français ». Du moins est-il permis d'exiger d'elles le respect scrupuleux des règles de la grammaire. Les fautes de langue et d'orthographe fourmillent dans certaines copies. Le jury attire l'attention toute spéciale des professeurs sur cette situation.

B. — RÉDACTION EN LANGUE FLAMANDE OU ALLEMANDE.

Première langue.

Sujet : *Waarom ik de bloemen liefheb. — Hunne rol in de verschillende omstandigheden des levens.*

Toutes les concurrentes, sauf une, ont écrit leur rédaction en langue néerlandaise.

I. — Résultats.

102 concurrentes : 5 obtiennent les 8/10 des points; 12, les 7/10; 21, les 6/10; 20, les 5/10; 44, moins des 5/10.

Ce résultat est *satisfaisant*.

II. — Observations.

1. Fond. — La plupart des concurrentes ont pensé apparemment que le sous-titre du sujet n'était là que pour expliquer le titre, et qu'il s'agissait en somme pour elles de décrire les circonstances de la vie où les fleurs jouent un rôle. Au contraire, le sujet s'adressait tout d'abord à la sensibilité des jeunes filles, à leur esprit d'observation, à leur sentiment esthétique et poétique; elles avaient à s'interroger et à se rendre compte de notre amour instinctif pour les fleurs. C'est par la manière de traiter cette première partie, où la note personnelle pouvait percer plus aisément, que les copies devaient se différencier. En fait, peu de concurrentes s'y sont sérieusement essayées.

La seconde partie du sujet a été bien traitée. Pourtant, le jury a été étonné de constater que rares sont les concurrentes qui ont puisé à des souvenirs de famille ou à leur expérience personnelle. La plupart tracent des tableaux d'imagination, auxquels la véritable émotion fait défaut. Ce côté artificiel ressort davantage là où les jeunes filles se font adresser par les fleurs des observations et des conseils par trop utilitaires.

2. Forme. — Il paraît au jury que les gallicismes, toujours si nombreux, ont diminué cette année.

Mais la pureté de la langue se trouve atteinte par d'autres fautes de même espèce et qui proviennent d'une connaissance insuffisante du véritable sens des mots. En voici quelques exemples ; *Gestikte lucht, een kind dat zich van de wieg in het graf geslingerd heeft, omstandigheden ontrollen zich, goeden raad vervullen, weldaden stichten, onstuimig groeien*, etc.

À côté d'expressions incorrectes fleurissent aussi des solécismes variés. Des concurrentes écrivent comme elles parlent entre elles, négligemment; elles ponctuent avec une insouciance déconcertante. Cela dénote un grand manque de lecture et de réflexion.

III. — Vœu du jury.

Les professeurs devraient amener les élèves à lire davantage et à rendre brièvement mais soigneusement compte de leurs lectures.

Seconde langue.

Sujet : *Arrivée et départ des hirondelles.*

I. — Résultats.

Langue flamande : 90 concurrentes : 5 obtiennent les 8/10 des points ; 6, les 7/10 ; 11, les 6/10 ; 29, les 5/10 ; 39, moins des 5/10.

Langue allemande : 33 concurrentes : 1, obtient les 9/10 ; 2, les 8/10 ; 3, les 7/10 ; 10, les 6/10 ; 14, les 5/10 ; 23, moins des 5/10.

Ce résultat est satisfaisant.

II. — Observations du jury.

1. Fond. — Le sujet a été traité convenablement par la très grande majorité des concurrentes. Elles ont résisté à la tentation de reléguer à l'arrière-plan les

hirondelles et de décrire plutôt l'aspect des saisons et des travaux des champs.

Les copies sont exemptes des exagérations qui sévissent souvent dans les rédactions de cet âge. A signaler pourtant ce fait extraordinaire que toutes les jeunes filles ne savent pas à quelle époque de l'année arrivent les hirondelles, ni où elles font leurs nids.

2. Forme. — Le vocabulaire des concurrentes est à la hauteur du sujet, mais les connaissances grammaticales sont souvent insuffisantes. Les fautes contre le genre des substantifs flamands ne se comptent pas, et les meilleures élèves allemandes ignorent le régime des prépositions et la déclinaison de l'adjectif.

III. — Vœu du jury.

Il importe que les professeurs cherchent à fortifier toujours davantage les connaissances grammaticales des élèves.

II. — Partie scientifique.

C. — MATHÉMATIQUES.

I. — Résultats.

245 concurrents : 33 ont obtenu les 8/10 des points ; 14, les 7/10 ; 30, les 6/10, 31, les 5/10 ; 137, moins des 5/10.

Résultat assez satisfaisant.

II. — Observations.

Première question. — Sept élèves seulement ont répondu d'une manière irréprochable à cette question. La plupart des concurrentes ignorent que les intérêts des sommes déposées à la Caisse d'épargne se capitalisent à la fin de chaque année.

Deuxième question. — Le problème a été généralement bien mis en équation, mais la résolution de cette dernière a souvent laissé à désirer. Les élèves ne sont pas assez habituées aux transformations qu'on peut faire subir à une équation et ne semblent pas toujours se rendre bien compte du sens des opérations.

Troisième question. — La partie géométrique a été bien comprise ; mais les concurrentes n'ont pas attaché assez d'importance à la rigueur des calculs que comportait cette question.

Enfin, le style employé laisse généralement à désirer, les explications sont obscures et laborieuses. Pour donner une réponse de quelques lignes les concurrentes ont rempli des pages entières.

III. — Vœux du jury.

Nous attirons l'attention des professeurs sur les points suivants :

1° Attacher plus d'importance aux problèmes concernant la Caisse d'Epargne et les rentes sur l'État ;

2° Habituer les élèves, par de nombreux exercices, aux transformations que nécessite la résolution d'une équation du premier degré à une inconnue ;

3° Exiger plus de rigueur dans les applications numériques sur la géométrie et ne pas se contenter de l'à peu près.

4^e Recommander aux élèves de ne fournir que des réponses simples, claires et concises.

TABLEAU DES RÉSULTATS.

Langue française.

Première langue : très satisfaisant.

Seconde langue : assez satisfaisant.

Langues germaniques.

Flamand. Première langue : satisfaisant.

Seconde langue : satisfaisant.

Allemand. Seconde langue : satisfaisant.

Mathématiques : assez satisfaisant.



LXIII

Circulaire aux chefs d'établissements. — Cours de vacances. — Demandes de propositions pour allocations de bourses.

5 mars 1908.

M.,

Le Gouvernement affectera une somme de 5,500 francs à la collation de bourses de voyages de 250 francs chacune, à des professeurs de langues germaniques attachés aux établissements d'enseignement moyen, en vue de leur permettre d'assister aux cours de vacances qui seront organisés en 1908 dans certaines universités d'Allemagne, d'Angleterre et de Hollande.

Ces bourses seront réparties ainsi qu'il suit :

Athénées royaux.	5 bourses.
Collèges communaux	2 id.
Id. patronnés	2 id.
Écoles moyennes de l'État pour garçons	6 id.
Id. id. id. filles	3 id.
Id. id. communales et patronnées.	2 id.
Sections normales moyennes à Gand et à Nivelles,	1 bourse.
Id. id. id. à Bruxelles et à Liège.	1 id.

Les professeurs d'allemand se rendront à Marbourg afin de suivre les cours de vacances qui y sont organisés chaque année. Les professeurs de flamand et d'anglais trouveront en Hollande et en Angleterre l'occasion de s'exercer dans des conditions analogues à la langue qu'ils enseignent.

Les programmes des cours de vacances de 1908 seront communiqués en temps utile aux intéressés.

Je vous prie, M., de vouloir bien me faire parvenir, avant la fin de ce mois, vos propositions pour l'allocation des bourses de voyage.

Le Ministre,

Baron DESCAMPS.



LXIV

Circulaire aux gouverneurs de province. — Présentation des candidats pour le renouvellement partiel ou total des bureaux administratifs des établissements d'instruction moyenne de l'État. — Rappel de prescriptions antérieures.

14 mars 1908.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

La circulaire ministérielle du 29 mars 1902, relative aux présentations de candidats pour le renouvellement des bureaux administratifs des établissements d'instruction moyenne de l'État, porte notamment qu'il si dans l'intervalle qui s'écoule entre la date des présentations par les conseils communaux et celle de la préparation ou de la publication de l'arrêté relatif à cet objet, un des candidats vient à décéder, il appartient à l'administration communale d'en informer immédiatement le Gouvernement et de lui soumettre, d'urgence, de nouvelles présentations.

Diverses négligences ayant été constatées à ce sujet, je vous prie, Monsieur le Gouverneur, de prendre les mesures nécessaires pour que les prescriptions de la circulaire précitée soient strictement observées.

Le Ministre des Sciences et des Arts,
Baron DESCAMPS.



LXV

Circulaire aux Préfets des études des Athénées royaux, aux Directeurs et aux Directrices des Écoles moyennes de l'État. — Ouvrages classiques et livres à donner en prix.

1^{er} mai 1908.

J'ai l'honneur de vous transmettre un exemplaire d'un arrêté ministériel du 27 avril 1908, modifiant l'art. 34, § 1^{er}, des règlements d'ordre intérieur des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État.

Je vous prie d'en assurer l'exécution dès cette année et de vous conformer, dans la rédaction de la *liste des ouvrages classiques*, aux indications du tableau ci-joint.

Les matières d'enseignement doivent y figurer dans l'ordre établi par le programme officiel et les tableaux de la répartition du temps qui leur est attribué. Vous aurez soin de renseigner, par classe, en allant des classes inférieures aux classes supérieures, les livres qui se groupent sous une même rubrique.

Ainsi le contrôle en sera facilité, et il sera possible de se rendre compte, d'un seul coup d'œil, de la gradation dans le choix des manuels.

Je vous rappelle, au surplus, les instructions du 23 août 1899, auxquelles je vous prie de vous conformer ponctuellement.

J'ajoute que, pour les langues anciennes, les renseignements ne peuvent être

limités à l'indication sommaire de l'auteur et de l'ouvrage. Il y a lieu d'indiquer en outre les parties d'ouvrage que le professeur se propose d'expliquer.

Conformément à la circulaire ministérielle du 12 septembre 1896, un double de la liste des ouvrages classiques doit être conservé dans les archives de l'établissement.

Les livres destinés au cours de religion, n'étant pas soumis à l'approbation du gouvernement, ne doivent pas figurer sur vos listes.

En ce qui concerne les *livres à donner en prix*, je crois devoir vous rappeler que, dans le choix de ces ouvrages, les chefs d'établissement ne peuvent s'écarter du catalogue officiel arrêté par le gouvernement en vertu de l'art. 33 de la loi du 1^{er} juin 1830.

L'édition figurant au catalogue officiel peut seule être remise aux élèves. (Cir. du 11 juin 1904).

Afin de permettre au gouvernement d'exercer un contrôle efficace en cette matière, je vous prie de me transmettre, dorénavant, la liste des livres à donner en prix *aussitôt qu'elle aura été arrêtée*, c'est-à-dire avant la distribution des prix et assez à temps pour que des modifications puissent y être apportées, le cas échéant.

Vous aurez soin de veiller à ce que le titre, l'auteur et l'édition de chaque ouvrage y soient exactement indiqués et de vous conformer au modèle prescrit par la circulaire ministérielle du 27 janvier 1879 (p. 154 du 10^e rapport triennal) complété par les dispositions suivantes :

Il y a lieu de dresser *deux listes*, l'une se rapportant aux ouvrages écrits en langue française, l'autre concernant les ouvrages publiés dans l'une des trois langues germaniques enseignées.

Dans chaque liste, les livres devront être rangées sous les rubriques suivantes :

- I. Littérature, morale, art.
- II. Histoire, géographie, voyages.
- III. Mathématiques, sciences.

Je vous recommande d'augmenter la part faite aux ouvrages flamands et allemands, et j'insiste pour que les *auteurs belges* occupent dans ces listes la place qui leur revient ; ce sera là un excellent moyen de contribuer à l'éducation de la fierté nationale.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.

ÉCOLE MOYENNE DE L'ÉTAT, à

OUVRAGES CLASSIQUES**LISTE** *des ouvrages proposés pour être employés pendant l'année scolaire*

N. B. Les livres doivent être choisis parmi ceux qui ont reçu l'approbation du Gouvernement
(R^o O. I. art. 33.)

MATIÈRES ENSEIGNÉES.	ANNÉE D'ÉTUDES.	TITRE DES OUVRAGES.	NOM DES AUTEURS.
Langue française.		Section préparatoire. _____	
	1 ^{re} année.		
	2 ^e —		
	etc.		
		etc.	
		Section moyenne _____	
	1 ^{re} année.		
	2 ^e —		
	3 ^e —		
Langue flamande.	Id.	Id.	Id.
etc.			

LXVI

Circulaire aux gouverneurs des provinces. — Ouvrages classiques, livres à donner en prix, horaires des cours.

6 mai 1908.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Un arrêté ministériel du 27 avril 1908, dont exemplaires ci-joints, a modifié l'article 33 des règlements d'ordre intérieur des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État.

Je vous prie de notifier cet arrêté aux administrations des localités sièges d'un établissement d'instruction moyenne dirigé ou patronné par la commune.

Les établissements communaux ne sont pas soumis expressément aux dispositions de ces règlements, mais l'article 3 de la loi du 1^{er} juin 1850 prescrit qu'ils auront une organisation analogue à celles des établissements gouvernementaux et l'article 29 de cette loi soumet à l'approbation du Gouvernement les livres employés dans les établissements communaux subsidiés.

Il y a donc lieu d'inviter les administrations intéressées à se conformer, autant que possible, aux nouvelles dispositions, ainsi qu'aux instructions qui les accompagnent et dont ci-joints quelques exemplaires.

Il importe de remarquer qu'indépendamment des prescriptions qu'elle formule en son article 29, et qui ne concernent que les établissements communaux subsidiés par l'État, la loi de 1850 soumet à l'examen du conseil de perfectionnement les livres employés dans l'enseignement ou donnés en prix dans les établissements placés sous le régime des lois organiques de l'instruction moyenne. Cette prescription est générale; elle s'applique même aux établissements purement communaux ainsi qu'aux établissements patronnés par les communes.

Je saisis cette occasion pour vous prier de faire observer aux administrations des communes intéressées que *seuls* les établissements communaux subsidiés sont tenus de soumettre à l'approbation du Gouvernement les *projets d'horaires* des cours, conformément aux prescriptions de l'article 29 précité.

Veuillez leur faire connaître également que l'exécution de l'article 29 en ce qui concerne cet objet peut se borner à l'envoi au Gouvernement du projet d'horaire (programme des cours) sans qu'il soit nécessaire d'y joindre, à l'avenir, la collection des documents qui s'y rapportent et, notamment, les tableaux des attributions du personnel.

Je désire, Monsieur le Gouverneur, que dorénavant les projets d'horaires, les listes des ouvrages classiques et celles des livres à donner en prix dans les établissements d'instruction moyenne dirigés ou patronnés par les communes, soient transmis à mon département par votre intermédiaire.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS,



*Circulaire aux Préfets des études des athénées royaux.
Conférence professorale.*

9 mai 1908.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la question suivante fera l'objet de la troisième conférence professorale de l'année scolaire 1907-1908 :

« Y a-t-il lieu d'introduire les premiers éléments du calcul des dérivées dans l'enseignement des mathématiques dans les athénées? »

Cette question s'adresse aux professeurs de mathématiques et de physique.

Le Ministre,

Baron DESCAMPS.

*Circulaire aux Directeurs des écoles moyennes de l'État. — Enquête sur
la situation de l'éducation morale dans les établissements d'enseignement
moyen de l'État.*

11 juin 1908.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai décidé d'organiser une enquête sur la situation de l'éducation morale dans les établissements d'enseignement moyen de l'État.

A cet effet, je vous prie de répondre en détail et avec le plus de netteté possible au questionnaire ci-annexé, qui vise exclusivement, — j'attire votre attention sur ce point, — l'enseignement occasionnel et pratique de la morale en dehors des cours de morale et de religion.

Chaque réponse portera le numéro de la question et sera écrite sur feuille séparée.

Si la matière vous suggérerait des remarques hors du cadre tracé par le questionnaire, vous voudrez bien en faire l'objet d'un chapitre spécial.

Je désire que les réponses me soient adressées avant le 1^{er} juillet prochain.

Le Ministre,

Baron DESCAMPS.

QUESTIONNAIRE.

1. Si l'on entend par « éducation morale » de l'élève l'enseignement de ses devoirs envers Dieu, la formation de son caractère (dignité et fermeté) et de ses vertus domestiques, civiques et sociales, en quoi chaque partie du programme scolaire (cours de langues, de sciences, éducation esthétique et physique) y contribue-t-elle et par quels moyens?

2. Quel est le rôle de la discipline scolaire dans l'éducation morale? Quel est, en particulier, le rapport entre le régime des punitions et des récompenses et la formation du caractère de l'écolier?

Quels remèdes employez-vous contre la ruse, le mensonge, l'hypocrisie de l'enfant, contre sa violence, sa cruauté, son obstination, sa légèreté, sa pusillanimité, etc.?

De quelle manière fortifiez-vous surtout en lui l'esprit de tolérance?

3. Constatez-vous une connexion entre l'hygiène scolaire (locaux, population des classes, récréations, jeux) et l'éducation morale?

4. En quelle mesure la collaboration des parents est-elle sollicitée et assurée dans l'œuvre moralisatrice de l'école?

En dehors de l'école et de la famille, l'écolier est-il soumis à une certaine surveillance de la part du personnel enseignant ou administratif?

5. Y a-t-il relation entre la distribution du travail de l'élève en classe et à domicile et sa moralité?

Sa lecture privée est-elle surveillée et comment le préserve-t-on des mauvais livres?



LXIX

Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État. — Livres à donner en prix.

7 juillet 1908.

M.,

On me signale que certains libraires, se trouvant dans l'impossibilité de fournir les livres qui leur sont commandés pour être distribués en prix dans les établissements d'enseignement moyen, les remplacent, de leur propre autorité, par des ouvrages qui ne figurent pas au catalogue officiel.

C'est là un abus qui ne peut être toléré.

Aussi je vous prie de vouloir bien procéder à une vérification rigoureuse des envois de livres qui vous seront faits.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.

Cette circulaire, par l'intermédiaire des gouverneurs des provinces, a été transmise, pour information, aux bourgmestres des communes sièges d'un établissement communal ou patronné d'enseignement moyen.



LXX

Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État, aux directeurs et aux directrices des sections normales moyennes de l'État. — Institution dans la faculté de médecine de l'Université de Gand des grades

et diplômes scientifiques de candidat, de licencié et de docteur en éducation physique.

22 juillet 1904.

M.,

J'ai l'honneur de vous adresser exemplaires des arrêtés royaux du 30 juin dernier relatifs à l'institution, dans la faculté de médecine de l'Université de Gand, des grades et diplômes scientifiques de candidat, de licencié et de docteur en éducation physique.

J'appelle votre attention sur l'article 2 du premier de ces arrêtés qui admet à l'examen de candidat les professeurs agrégés de l'enseignement moyen et les instituteurs primaires.

Pour le Ministre :

L'Inspecteur général délégué,

T. KLOMPERS.

Par circulaire du même jour les gouverneurs des provinces ont été invités à porter ces arrêtés à la connaissance des administrations des communes sièges d'un établissement d'instruction moyenne dirigé ou patronné par les communes.

LXXI

Circulaire à L. L. G. G. les Evêques. — Cours de religion.

10 août 1908.

MONSEIGNEUR,

A diverses reprises, on m'a demandé des indemnités en faveur d'ecclésiastiques qui avaient donné le cours de religion dans des établissements d'enseignement moyen de l'État, en remplacement de titulaires malades.

Je crois utile de vous faire connaître les règles suivies en cette matière pour les professeurs nommés par le Gouvernement et qui sont applicables aux ecclésiastiques désignés par l'autorité religieuse pour donner l'enseignement religieux.

Toute demande de congé doit être accompagnée d'un bulletin conçu conformément à la formule ci-jointe. Toute demande de congé non accompagnée de ce bulletin sera laissée sans suite.

Les absences de huit jours et moins sont autorisées par le chef de l'établissement, sous réserve de l'approbation du bureau administratif, pour celles de plus de deux jours dans les athénées royaux et de la ratification de M. le Président de ce collège pour celle de plus d'un jour dans les écoles moyennes.

Les absences de plus de huit jours doivent être autorisées par l'autorité supérieure, par le Ministre pour les professeurs nommés par le Gouvernement, par l'autorité diocésaine pour les professeurs de religion.

Vous voudrez bien, Monseigneur, me communiquer sans retard les demandes de congé des professeurs de religion nommés par vous et me désigner éventuellement l'ecclésiastique que vous jugerez convenable de charger de remplacer provi-

soirement le titulaire. Celui-ci, si sa maladie se prolonge au-delà de trois mois, sera invité dans les mêmes conditions que les professeurs des autres branches, à comparaître devant la commission médicale provinciale.

Les intérimaires qui remplaceront les professeurs de religion empêchés par maladie de donner leurs cours seront rétribués sur le trésor public.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien notifier cette circulaire aux ecclésiastiques chargés de donner l'enseignement religieux dans les établissements d'instruction moyenne situés dans votre diocèse.

Le Ministre,
BARON DESCAMPS.

Congés et remplacements provisoires

<i>Athénée royal, à</i> <i>Ecole moyenne de l'État :</i> <i>Pour garçons, à</i> <i>Pour filles, à</i> <i>Mesures prises pour le remplace-</i> <i>ment provisoire de</i> <i>M</i>	<i>Le certificat médical à joindre</i> <i>indiquera :</i> <i>Nature de la maladie.</i> <i>Durée probable de l'absence.</i> <i>Résidence du Professeur :</i>
---	--

Nombre d'heures de leçons dans chaque classe, par semaine.	Date de l'entrée en congé du titulaire absent et du commencement de la suppléance.	Date de l'expiration du congé et de la cessation de la suppléance.

Signature du chef diocésain,

LXXII

Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État et aux Gouverneurs des provinces. — Livres à donner en prix dans les établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi.

9 septembre 1908.

M.,

Par circulaire du 1^{er} mai dernier, n° 2014, dont un exemplaire était joint à celle du 6 du même mois, j'ai eu l'honneur d'inviter les chefs des établissements d'instruction moyenne à me transmettre les listes des livres à donner en prix

assez à temps pour que des modifications puissent y être apportées le cas échéant.

Ces instructions ont pour but de permettre au Gouvernement de faire, en temps utile, les *observations* que la matière comporte. Il ne faut pas en conclure que l'*approbation* du Gouvernement doive être donnée pour chacune des listes qui seront soumises à son examen. Cette approbation est donnée une fois pour toutes : elle embrasse la collectivité des ouvrages inscrits au catalogue officiel.

Il n'y a pas lieu, par conséquent, d'attendre le renvoi des listes dont il s'agit, pour faire, *en temps normal*, la commande en librairie. Celle-ci est effectuée sous la responsabilité du chef d'établissement, et les instructions du 1^{er} mai ne sauraient avoir pour effet d'atténuer en quoi que ce soit cette responsabilité.

Je vous rappelle, d'autre part, que le catalogue officiel des livres à donner en prix n'est pas arrêté *ne varietur*, et que les intéressés, s'autorisant de l'article 53 de la loi de 1850, ont la faculté de soumettre à l'examen du Conseil de perfectionnement tous les ouvrages qu'ils voudraient y voir figurer.

Je vous prie, Monsieur le Gouverneur, de notifier la présente circulaire, qui fait suite à celle du 6 mai dernier, n° 2014, aux administrations communales des localités sièges d'un établissement d'instruction moyenne dirigé ou patronné par la commune.

En ce qui concerne les établissements patronnés, je crois devoir vous faire remarquer que ma circulaire de 6 mai n'apporte aucune modification à l'état de choses existant dans ces établissements.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.

LXXIII

*Circulaire aux Gouverneurs de province. — Écoles moyennes de l'État.
Paiement du boni avant la clôture des comptes.*

10 septembre 1908.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

On m'a signalé à différentes reprises un défaut de concordance entre les écritures du secrétaire-trésorier et les comptes de certains établissements d'enseignement moyen de l'État. Cette irrégularité provient, notamment, de ce que le boni est réparti après la clôture du compte par le bureau administratif et de ce que les comptables ont pris l'habitude de porter dans les livres ouverts pour l'exercice suivant les paiements qu'ils effectuent à raison du boni.

Pour éviter ces irrégularités et dans le but de donner satisfaction aux vœux qui ont été émis par le corps professoral, j'ai décidé qu'à l'avenir le boni sera réparti avant le 30 avril de chaque année, date à laquelle le secrétaire-trésorier est tenu de clore ses livres et ses écritures.

A cette fin, je vous prie, Monsieur le Gouverneur, de bien vouloir inviter les bureaux administratifs à me transmettre *directement et avant le 1^{er} mars de chaque année* :

1° un exemplaire, dûment rempli, de l'état des traitements du personnel administratif et enseignant (formule n° 16^e);

2° les ordonnances de paiement et pièces justificatives des gages des gens de peine ;

3° les mandats de paiement et factures justificatives des frais de la distribution des prix ;

4° le livre à souche de la rétribution scolaire, ainsi que les quittances de remboursement du minerval du chef d'admissions gratuites et à prix réduit ;

5° le tableau prescrit par la circulaire ministérielle du 23 juin 1906 et un projet d'état de répartition du boni entre les ayants-droit (formule n° 17).

L'état de répartition dûment approuvé et les pièces produites seront renvoyés ensuite aux bureaux administratifs avec ordre de payer le boni avant le 30 avril.

Le secrétaire-trésorier pourra porter, ainsi, dans ses écritures les paiements qu'il aura effectués et le boni sera inscrit en dépense dans le compte de l'exercice auquel il se rapporte.

Afin de permettre aux bureaux administratifs de se conformer aux présentes instructions, je vous prie, Monsieur le Gouverneur, de bien vouloir ratifier *dans le plus bref délai* les décisions de ces collèges sur les admissions gratuites et à prix réduit et de les renvoyer *d'urgence* et, en tout cas, *avant le 15 février* aux bureaux administratifs des écoles anciennes, de manière que les secrétaires-trésoriers, après avoir remboursé le minerval aux ayants-droit, soient fixés *avant la fin de février* sur le produit net de la rétribution scolaire du 4^e trimestre de l'exercice (1^{er} trimestre de l'année scolaire suivante) et puissent annexer au registre à souche, avant de me le transmettre, les quittances de remboursement du minerval du chef d'admissions de faveur.

Vous voudrez bien, Monsieur le Gouverneur, donner communication des instructions qui précèdent aux bureaux administratifs des écoles moyennes de l'État, pour garçons, créées en exécution de la loi du 1^{er} juin 1850, qui ressortissent à votre administration, et les inviter à faire les diligences nécessaires pour qu'elles soient ponctuellement exécutées.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.

LXXIV

*Circulaire aux directeurs des écoles moyennes de l'Etat. — Produit
de la rétribution scolaire.*

10 septembre 1908.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Satisfaisant aux vœux qui ont été émis à plusieurs reprises par le corps professoral, j'ai décidé qu'à l'avenir le boni des comptes serait réparti entre les intéressés avant le 30 avril, date de la clôture de l'exercice. Des instructions ayant été données aux bureaux administratifs pour que les pièces nécessaires me soient envoyées, à cette fin, avant le 1^{er} mars de chaque année, je vous prie de bien

vouloir me transmettre annuellement à la fin de février, par modification à la circulaire ministérielle du 23 janvier 1905, le tableau du produit de la rétribution scolaire de l'exercice écoulé, tel qu'il est prescrit par la dite circulaire.

Je vous saurais gré, en outre, de faire en sorte que les propositions d'admissions gratuites et à prix réduit soient dressées d'urgence de manière qu'elles puissent être ratifiées par M. le Gouverneur de la province avant le 15 février, le produit net du minerval de l'exercice écoulé devant être connu à cette date, au plus tard, pour permettre la répartition du boni avant le 30 avril.

Le Ministre,
BARON DESCAMPS.



LXXV

Circulaire aux chefs d'établissements. — Rappel des prescriptions réglementaires sur les résidences.

10 septembre 1909.

M.,

Il m'a été signalé, à diverses reprises, que des agents de l'enseignement moyen de l'Etat habitent, sans y avoir été autorisés, une localité autre que celle en laquelle ils exercent leurs fonctions.

Il est nécessaire que cet abus prenne fin. Les circulaires du 13 janvier 1894 et du 14 septembre 1897 ont stipulé qu'une autorisation préalable doit être obtenue par tout titulaire désirant demeurer hors de la commune où se trouve l'établissement. Par commune, il faut évidemment entendre ici les villes et leurs faubourgs, formant une agglomération continue avec les premières.

Les agents, en congé ou en disponibilité, restent soumis à cette prescription. En effet, ils ne cessent pas de faire partie du personnel et ont l'obligation de rester à la disposition de l'établissement, dont le chef doit pouvoir communiquer avec eux à tout instant.

Je vous prie, M. , de renseigner dans le tableau ci-joint les noms des agents, placés sous vos ordres, qui ne résident pas dans la localité ou dans ses faubourgs. Vous voudrez bien consigner, dans la troisième colonne, les dates des dépêches ministérielles ayant accordé l'autorisation exigée par les règlements.

Le Ministre,
BARON DESCAMPS.

RÉSIDENCES

Athénée royal d

École moyenne de l'État, pour

, à

NOMS DES TITULAIRES ne résidant pas dans la localité où siège l'établissement.	FONCTIONS DES TITULAIRES ne résidant pas dans la localité où siège l'établissement.	DATES DES AUTORISATIONS accordées par dépêches ministérielles, de ne pas résider dans la localité où siège l'établissement.

Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Modifications provisoires aux dispositions réglementaires concernant les compositions. — Faculté de réduire la durée des leçons à cinquante minutes.

15 septembre 1908.

M.,

J'ai décidé d'appliquer, à titre d'essai, dans les athénées royaux et les écoles moyennes de l'Etat, les dispositions suivantes, qui modifient provisoirement les articles correspondants des règlements d'ordre intérieur de ces établissements relatifs aux compositions.

Ces dispositions seront appliquées dès l'ouverture de l'année scolaire 1908-1909, à l'expiration de laquelle vous voudrez bien me faire connaître les observations que l'application du nouveau système vous aura suggérées.

Modifications provisoires aux dispositions qui règlent les compositions dans les athénées royaux et les écoles moyennes de l'Etat :

Article 42 des règlements d'ordre intérieur :

« Il y a, pendant l'année scolaire, dans chaque classe, trois séries de compositions. Elles portent sur toutes les parties du programme, tant théoriques que pratiques.

» La première a lieu dans le courant de la dernière semaine du premier trimestre et comprend les matières revues et étudiées pendant ce trimestre. La deuxième se fait pendant la dernière semaine du second trimestre et porte sur toutes les matières enseignées depuis l'ouverture de l'année scolaire. La troisième, qui a lieu dans le courant d'une semaine du mois de juillet, porte sur les matières enseignées pendant toute l'année scolaire.

» La semaine qui précède les compositions sera spécialement consacrée à la répétition, en classe, des matières qui font l'objet de ces compositions.

» Le chef de l'établissement est autorisé à réduire à cinquante minutes la durée des leçons pendant toute l'année scolaire. (Addition à l'art. 9 des règlements.) »

Art. 43. — « Les résultats des compositions sont consignés dans le bulletin trimestriel de l'élève.

» Dans les cinq jours qui suivent la fin des vacances, pour les compositions des deux premières séries, et dans les cinq jours qui suivent les compositions de la troisième série, le professeur remet au chef de l'établissement la liste des places avec l'indication des points obtenus, ainsi que les travaux des élèves. »

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.



LXXVII

*Circulaire aux préfets des études des athénées royaux.
Conférence professorale.*

20 octobre 1908.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai décidé que la question suivante fera l'objet de la première conférence professorale de l'année scolaire 1908-1909 ;

« Etablir d'une façon raisonnée les principes qui doivent guider les professeurs dans le choix des lectures qui conviennent aux élèves des différentes classes. Dresser, pour chaque classe, une liste des ouvrages les plus recommandables sous ce rapport. »

Aux termes de l'article 2 du règlement organique, la conférence aura lieu dans la première quinzaine de novembre.

Le procès-verbal de la délibération sera transmis au Gouvernement au plus tard le quinzième jour après la tenue de la conférence.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.

LXXVIII

*Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'État situées
dans la partie flamande du pays. — Enseignement de la correspondance
commerciale dans les langues germaniques.*

10 novembre 1909.

M.,

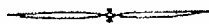
Le programme des écoles moyennes et des sections spéciales commerciales ne prévoit pas l'enseignement de la correspondance commerciale, en flamand, dans la partie flamande du pays.

Il est hautement désirable cependant que cet enseignement soit donné dans cette langue comme aussi dans les autres langues germaniques.

Je vous recommande donc de veiller à ce que la correspondance commerciale flamande soit enseignée à l'école que vous dirigez.

Il vous sera facile de provoquer, à cet effet, une entente entre les régents et régentes de commerce et de flamand.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.



LXXIX

*Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État. —
Nouveau système des compositions : partage des points entre les épreuves
théoriques et pratiques des compositions trimestrielles.*

14 décembre 1908.

M.,

Comme suite à ma circulaire du 13 septembre dernier, n° 1949, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il doit être laissé une certaine latitude aux professeurs afin de leur permettre de décider, en tenant compte de la classe et de la nature des matières enseignées, dans quelle proportion il y a lieu de partager les points entre les épreuves théoriques et pratiques des compositions trimestrielles.

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.

LXXX

*Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État.
Règlements d'ordre intérieur : addition provisoire à l'article 40.*

14 décembre 1908.

M.,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, comme suite à ma circulaire du 13 septembre dernier, n° 1949, que j'ai décidé de compléter provisoirement, dans les termes suivants, l'article 40 des règlements d'ordre intérieur des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État :

« Art 40. — L'élève jugé trop faible dans une ou plusieurs des branches d'un examen de passage pourra être autorisé par le chef de l'établissement à suivre, à titre d'essai, les cours de la classe pour laquelle il s'est présenté. Il subira un examen définitif à la fin du premier trimestre.

« *Les compositions de la première série (art. 42) tiendront lieu de cet examen, et de leur résultat dépendra le maintien de l'élève dans la classe où il a été admis à l'essai.* »

Le Ministre,
Baron DESCAMPS.

LXXXI

*Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen.
Enseignement du dessin.*

28 décembre 1908.

M.,

J'ai l'honneur de vous transmettre quelques instructions concernant l'organisation matérielle et pédagogique du cours de dessin.

Modèles. — Il convient que les modèles en plâtre soient blanchis en temps utile et classés, avec ordre, sur une étagère ou dans une armoire *ad hoc*.

Objets appartenant aux élèves. — Les albums, papiers, tés, équerres, règles-plates appartenant aux élèves doivent être renfermés par eux dans des fardes spéciales en carton. Toutes les fardes doivent rester à l'établissement et être rangées, par classe, dans une armoire.

Travaux des élèves. — Tous les travaux terminés : tracés géométriques, épures, compositions décoratives, dessins d'après nature, etc. (exécutés sur feuille volante ou dans un album) seront cotés par le professeur d'après une échelle variant de 1 à 10. Il sera tenu compte, non seulement de la correction du dessin, mais aussi du soin et de la propreté de l'exécution.

A la fin de chaque trimestre le professeur fera le relevé des cotes obtenues par chaque élève.

Les travaux terminés seront classés avec soin, conservés jusqu'après la visite de l'inspecteur, puis remis aux élèves.

Il est interdit au professeur de dessin d'imposer des devoirs à domicile : notes à recopier, problèmes géométriques à résoudre, épures à tracer, etc.; tous les exercices relatifs au cours de dessin devront être exécutés en classe sous les yeux du professeur.

Préparation des leçons. — Toute leçon de dessin fera l'objet d'une préparation sérieuse; celle-ci sera inscrite dans un cahier spécial, qui sera visé par le chef de l'établissement et contrôlé par l'inspecteur compétent.

Cette préparation ne pourra pas consister en une simple indication du sujet de la leçon. Le professeur fera connaître notamment les moyens intuitifs à employer, la marche à suivre, les applications à proposer aux élèves, les tracés graphiques qui, le cas échéant, accompagneront l'exposé oral, etc. Une colonne sera réservée aux observations que le professeur aura faites au cours de sa leçon.

Je vous prie de notifier ces instructions aux professeurs intéressés et de veiller à leur stricte observation.

Le Ministre,
Baron Descamps.

Liste des ouvrages classiques dont le Gouvernement a autorisé ou recommandé l'emploi dans les établissements d'enseignement moyen de l'État, sur la proposition du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

CE CATALOGUE ANNULE LES PRÉCÉDENTS.

Les ouvrages spécialement recommandés sont marqués du signe *.

A. — Ouvrages dont l'emploi est autorisé ou recommandé.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Langue grecque.					
Altenhoven (P.)	Quatre harangues de Démosthène. 1 ^{re} Philippique, I ^{re} , II ^e , III ^e . Olyn- thiennes publiées avec une introduction, un commentaire explicatif et un index archéolo- gique. Liège, Dessain, 1905.	2.50	Athénées royaux	9 janvier 1906	4 ans.
Bailly (A.)	Dictionnaire grec-français, rédigé avec le concours de M. Egger, à l'usage des élèves des Lycées et des Collèges. 4 ^e édition, revue. Paris, Hachette et C ^e , 1905.	15.00	Id.	16 mai 1905	4 ans.
Bonny (C.)	Platon « Phédon », texte grec, publié avec une introduction, un commentaire et un appen- dice philosophique. Gand, A. Hoste, 1898.	5.00	Id.	18 novembre 1898	
Dony (L.)	Wesener (Dr P.). Chrestomathie grecque. Traduite de l'allemand. Programme du 5 ^e latine. Gand, Engelcke, 1895.	2.00	Id.	Id.	
Gelders (C.)	Lysias. Discours contre Eratos- thène qui avait été l'un des trente tyrans d'Athènes. Texte revu et annoté. Bruxelles, J. Lebegue et C ^e , 1892.	1.00	Id.	24 août 1892	
Grégoire (A.) Hombert (J.)	[Voir Mathieu, A.] [Voir Masson, A.]				
Hurdebise (A.)	Dubner (F.). Grammaire élémen- taire et pratique de la langue grecque. Édition belge. Mons, H. Manceaux, 1884	5.00	Id.	1883	
Id.	Dubner (F.). Chrestomathie grecque ou versions et thèmes sur chaque règle de la grammaire grecque, précédée d'un petit traité d'ac- centuation et suivie de quelques versions faciles. 5 ^e édition. Bru- xelles, J. Lebegue et C ^e , 1892.	2.75	Id.	14 juillet 1895	
Janssens (le P. J.)	Grammaire grecque mise en har- monie avec la grammaire latine du même auteur. 5 ^e édition, revue et corrigée par Vande Vorst, Ch. Liège, Dessain, 1902.	5.00	Id.	28 novembre 1902	
Id.	Abrégé de la grammaire grecque 4 ^e édition. Ouvrage mis en har- monie avec l'abrégé de la gram- maire latine du même auteur. Bruxelles, Société belge de li- brairie, 1895	1.25	Id.	5 mars 1895	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.	DATES des autorisations	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Kersten (P.)	Abrégé du nouveau testament. Ouvrage accompagné d'un lexique grec-latin-français de tous les mots et de l'analyse des formes les plus difficiles qui se rencontrent dans cet ouvrage. 18 ^e édition. Liège, Spée-Zéllis, 1904.	2.00	Athénées royaux	16 mai 1905	4 ans.
Lemoine (J.)	Ésope. Deux cents fables choisies, avec notes et lexique. (Édition classique mise en rapport avec les éléments de grammaire grecque de MM. Roersch et Thomas.) 2 ^e édition, revue et corrigée. Bruxelles, 62, rue Grisar, 1896.	2.50	Id.	8 janvier 1900	
Maréchal (L.)	Anthologie grecque ou choix de morceaux empruntés aux poètes ioniens et attiques, avec commentaire et notices, à l'usage de la classe de troisième. Liège, Dessain, 1894.	1.00	Id.	15 mai 1907	4 ans.
Masson (A.) et Hombert (J.).	*Lysias. Discours choisis, avec une introduction, des notes et un index des noms propres et des termes d'antiquités. 2 ^e édition. Tournai, Decallonne-Liagre, 1906	2.75	Id.	Id.	4 ans
Id.	Lucien. Dialogues choisis, suivis de « Le Songe ou la Vie de Lucien », avec des notes, une table des noms propres et un lexique. 2 ^e édition. Tournai, Decallonne-Liagre, 1901.	5.00	Id.	Id.	4 ans.
Mathieu (A.) et Grégoire (A.)	Nouvelle chrestomathie grecque. Liège, Dessain, 1898.	3.00	Id.	1 ^{er} août 1899	
Roersch (L.) et Thomas (P.)	Éléments de grammaire grecque. 3 ^e édition, revue et corrigée. Gand, Engelcke, 1900.	3.50	Id.	8 février 1901	
Thomas (P.).	[Voir Roersch, L.]				
Van de Vorst (C.)	[Voir Janssens, le P. J.]				
Verly (A.)	Ésope. Fables suivies d'extraits du Philogelos Édition classique avec des notes en français et un lexique. Liège, Dessain, 1888.	0.80	Id.	1888	

Langue latine.

Altenhoven (P.)	Meissner (Dr C.). Petit traité des synonymes latins. Traduit sur la 4 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1894.	1.00	Athénées royaux	7 mai 1894	
Id.	Zimmerman (Dr). Thèmes de reproduction sur Cicéron : Première catilinaire, et sur Salluste : Conjuration de Catilina. Traduits et annotés. Namur, Wesmael-Charlier, 1898.	0.75	Id.	31 juillet 1899	
Alvin (A.)	Lhomond. De Viris illustribus Romae a Romulo ad Augustum, d'après la revision du professeur Holzer, de Stuttgart. 2 ^e édition. Lexique complémentaire refondu. Liège, Dessain, 1876.	0.85	Id.	1877	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Bauwens (le P. Ev.-S.-J.)	Cornelius Nepos. Texte revu et corrigé d'après les travaux les plus récents de Halm, Cobet, Fleckeisen, etc., suivi d'un dictionnaire contenant outre le sens des mots employés par l'auteur, les notions grammaticales, historiques et géographiques propres à en faciliter l'intelligence. Partie de l'élève. 4 ^e édition. Bruxelles, Desclée-De Brouwer et Cie, 1905.	1.30	Athénées royaux	16 octobre 1905	4 ans.
Benoist (E.) et Goelzer (H.)	Nouveau dictionnaire latin-français, rédigé d'après les meilleurs travaux de lexicographie latine parus en France et à l'étranger, et particulièrement d'après les grands dictionnaires de Forcellini, de Georges, de Freund et de Klotz. 3 ^e édition, revue et corrigée et précédée d'un tableau des formes difficiles de la conjugaison latine. Paris, Garnier frères, 1905.	10.00	Id.	16 novembre 1905	4 ans.
Branquart (L.)	Nouvelle chrestomathie latine. 8 ^e édition, revue et augmentée avec lexique. Gand, Hoste, 1890.	1.50	Id.	1890	
Canivez (E.) et Delacollette (O.)	Cæsar's realia ad de Bello Gallico libros II, IV (1-9), V (24-55), VI, VII, illustrandos. Bruxelles, Ernult-Doncq, 1906.	1.00	Id.	22 décembre 1906	4 ans.
Delacollette (O.)	[Voir Canivez, E.]				
Delbœuf (J.) et Yserentant (P.)	Chrestomathie latine à l'usage des commençants : 1 ^{re} partie : Cours de septième, 5 ^e édition. Liège, Desoer, 1905. 2 ^e partie : Cours de sixième, 2 ^e édition, revue et corrigée. Liège, Desoer, 1896.	2.50 2.50	Id.	18 octobre 1905	4 ans.
Gantrelle (J.)	Éléments de la grammaire latine, 18 ^e édition. Gand, Hoste, 1905.	1.50	Id.	8 mai 1905	4 ans.
Id.	Nouvelle grammaire de la langue latine, d'après les principes de la grammaire historique. 13 ^e édition, revue et corrigée. Gand, Hoste, 1898.	5.25	Id.	Id.	4 ans.
Id.	*Cornelii Taciti de Vita et moribus Julii agricolæ liber. 2 ^e édition, revue et corrigée, avec une introduction littéraire, un sommaire, des notes en français, une table des noms propres, une carte de la Bretagne et un appendice critique. Paris, Garnier frères, et Gand, Hoste.	1.00	Id.		
Gelders (C.)	M. Tullii Ciceronis. De imperio Cn. Pompei. Oratio ad Quirites. Texte latin et annoté avec une courte biographie de Cicéron, une esquisse historique servant d'introduction générale et un appendice contenant les principales variantes. Bruxelles, J. Leblague et Cie, 1892.	1.00	Id.	24 août 1892	
Goelzer (H.)	[Voir Benoist, E.]				

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Hurdebise.	M. Tullij Ciceronis. Pro Rege Dejotaro. Oratio ad Caesarem. Texte de Halm. 2 ^e édition annotée. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} .	0.60	Athénées royaux	1895	
Janssens (le P.-J.)	Grammaire latine. 3 ^e édition. Alost, Spitaels-Schuermans, 1897.	2.50	Id.	16 novembre 1905	4 ans
Id.	Abrégé de la grammaire latine. 3 ^e édition. Alost, Spitaels-Schuermans, 1898.	1.00	Id.	Id.	4 ans
Jaspar (A.)	Une première année de latin. Cours à l'usage des élèves de septième, avec vocabulaire séparé. 2 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1894.	1.60	Id.	1895	
Jopken (E.)	*M. Tullij Ciceronis. Pro M. Marcello oratio. Pro Q. Ligario oratio. 2 ^e édition annotée. Bruxelles, Société belge d'éditions, 1898.	0.75	Id.	13 mai 1907	4 ans.
Id.	*Phædri Augusti liberti fabularum. Æsopiarum libri sex. 6 ^e édition annotée et augmentée d'un lexique. Bruxelles, Société belge d'éditions, 1896.	1.00	Id.	Id.	4 ans.
Junker (A.) et Lemoine (J.)	Wesel (Dr E.). César, guerre des Gaules. Cours de thèmes de reproduction. 1 ^{re} partie. Livres I, III. Traduction. 2 ^e édition, revue et corrigée. Namur, Wesmael-Charlier, 1902.	1.25	Id.	28 novembre 1902	
Keiffer (D.) et Salmon (A.)	Chrestomathie latine à l'usage de l'enseignement moyen : Cours de septième. Cours de sixième. Namur, Wesmael-Charlier, 1894.	2.00 2.50	Id.	7 mai 1894	
Id.	Exercices de lexicologie latine		Id.	30 juillet 1888	
Krekelberg (J.) et Remy (E.)	Les formes typiques de liaison et d'argumentation dans l'éloquence latine. Namur, Wesmael-Charlier, 1896.	2.00	Id.	16 avril 1897	
Lemoine (J.)	[Voir Juncker, A.]				
Maertens (E.)	Lhomond. Epitome historiae sacræ. Texte corrigé en entier et accentué dans les cent premiers chapitres avec quelques formules d'analyse. 8 ^e édition. Bruxelles, Manceaux, 1891.	1.00	Id.	1891	
Maréchal (L.)	Stylistique latine à l'usage des classes de troisième et de seconde, comprenant : 1 ^o l'emploi des parties du discours ; 2 ^o les figures ; 3 ^o la construction. Liège, Dessain, 1897.	0.80	Id.	15 mai 1907	4 ans.
Masson (A.)	Thèmes oraux et écrits sur le De Viris à l'usage des élèves de la sixième. 2 ^e édition. Tournai, Decallonne-Liagre, 1902.	1.00	Id.	Id.	4 ans.
Motte (M.)	Lhomond. De Viris illustribus Urbis Romæ a Romulo ad Augustum. Edition illustrée. Liège, Dessain, 1906.	2.00	Id.	22 décembre 1906	4 ans.

NOUS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Peltier (J.)	*Lhomond. Epitome historiae Sacrae. Texte revu et dictionnaire complété. Mis en rapport avec la grammaire du R. P. Janssens. 5 ^e édition, soigneusement revue. Liège, Dessain.	1.10	Athénées royaux	20 avril 1906	4 ans.
Id.	*Même ouvrage avec notes de M. Gantrelle. Liège, Dessain.	1.10	Id.	Id.	4 ans.
Pirson (J.)	[Voir Waltzing, P.]				
Preud'homme (L.)	De Imperio Cn. Pompei ad quirites oratio. Texte revu et annoté. Gand, Vuylsteke, 1893.	1.00	Id.	11 décembre 1893	
Quicherat (L.)	Nouvelle prosodie latine. Paris, Hachette.	1.00	Id.		
Raskop (J.)	Thèmes de reproduction. Pro Bege (Dejotaro de Cicéron) sur les règles de la syntaxe des temps et des modes et sur les principaux gallicismes. Imitation de l'Allemand des Drs P. Klauke et Finhler. Bruxelles, J. Lebegue et Co, 1892.	0.75	Id.	11 janvier 1895	
Id.	Thèmes de reproduction. (XX)* et XXII* livres de Tite-Live) sur les règles de la syntaxe des temps et des modes et sur les principaux gallicismes. 3 ^e édition. Imitation de l'Allemand de Dr Klauke. Bruxelles, Société belge d'éditions, 1896.	1.50	Id.	22 juil et 1897	
Remy (E.)	[Voir Krekelberg, J.]				
Roersch (L.)	*C. Julii Caesaris de Bello Gallico commentariorum libri septem cum libro octavo A. Hirtii. Texte revu et annoté, précédé d'une introduction sur les commentaires de la Guerre des Gaules et sur l'organisation militaire des Romains du temps de César. 2 ^e édition. Liège, Dessain.	2.00	Id.	1890	
Salmon (A.)	[Voir Keiffer, D.]				
Thomas (P.)	C. Sallusti Crispi. De Bello Catilinae Liber. Texte revu et annoté. 2 ^e édition. Mons, H. Manceaux, 1890.	2.00	Id.	1890	
Id.	De Bello Jugurthino Liber. Texte revu et annoté. 2 ^e édition. Mons, H. Manceaux, 1886.	1.50	Id.	1887	
Wagener (J. et A.)	M. Tullii Ciceronis. Pro T. Annio Milone oratio ad indices. 5 ^e édition. Texte latin, revu, corrigé et annoté avec une esquisse historique, servant d'introduction générale et l'introduction de Q. Asconius Pedianus, revue, traduite et annotée. Bruxelles, Société belge d'éditions, 1898.	2.00	Id.	1 ^{er} août 1899	
Waltzing (P.) et Pirson (J.)	Dr G. Landgraf. Grammaire latine, traduite en français sur la 6 ^e édition et adaptée au programme des Athénées et Collèges belges. Liège, Dessain, 1900.	5.00	Id.	8 février 1901	
Yserentant (P.)	[Voir Delhauf, J.]				

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
----------------------	----------------------	-------	--	--------------------------------	--

Langue française.

Albert (V.)	[Voir Sody, E.]				
Baridaux (L.) et Gallet (R.)	Nouveau cours de grammaire française à l'usage de l'enseignement moyen. (Nouveau tirage.) Namur, Wesmael-Charlier, 1906.	1.25	Athénées royaux et écoles moyennes	4 janvier 1907	4 ans.
Id.	Exercices lexicologiques et syntaxiques adaptés à la grammaire française des mêmes auteurs. Namur, Wesmael-Charlier, 1906.	1.00	Id.	Id.	4 ans.
Beaufort (F.)	[Voir Gaspard, H.]				
Bille (G.)	Chrestomathie française à l'usage de la classe supérieure des écoles primaires, des écoles moyennes et des classes inférieures des athénées et collèges.		Id.	26 mai 1904	4 ans.
	1 ^{re} partie : Écoles primaires, sections préparatoires et première année des écoles moyennes (garçons et filles). 2 ^e édition, entièrement refondue et augmentée de nombreux sujets de style, d'appréciations sur les auteurs et d'indications relatives à la lecture.	1.25			
	2 ^e partie : 2 ^e et 3 ^e année des écoles moyennes, athénées et collèges. Nouvelle édition entièrement refondue, considérablement augmentée, contenant, outre un choix de sujets de style, des notices et des appréciations sur les auteurs et tout à fait conforme au programme des écoles moyennes de l'État. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	2.00			
Braun (T.)	Cours gradué de lecture à l'usage des écoles moyennes, des pensionnats, des collèges et des athénées. (Chrestomathie française). 10 ^e édition. Liège, Des-sain.	1.80	Id.	1895	
Castaigne.	Chrestomathie française à l'usage des écoles moyennes et des classes inférieures des athénées et des collèges, 8 ^e édition. Bruxelles, Castaigne.	1.50	Id.	1892	
Id.	Chrestomathie française ou choix de lectures graduées à l'usage des classes supérieures des écoles primaires, de la section préparatoire et de la première année d'études des écoles moyennes, de la 7 ^e des athénées et des collèges. Bruxelles, Castaigne.	1.25	Id.	1892	
Charles André	Leçons choisies de littérature française et de morale. Ouvrage présentant dans chaque genre, en entier ou par fragments, les chefs-d'œuvre des prosateurs et des poètes français, collationnés sur les meilleurs textes. Bruxelles, Bruylant-Cristophe.	6.00	Id.	1890	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Collard (F.)	Cours moyen de grammaire française à l'usage des athénées, des collèges, des écoles moyennes et des écoles normales. 12 ^e édition. Bruxelles, Castaigne.	1 80	Athénées royales et écoles moyennes.	29 juin 1906	4 ans.
Id.	Cours supérieur de grammaire française à l'usage des athénées, des collèges et des écoles normales. Seconde partie. Syntaxe. 5 ^e édition. Bruxelles, Castaigne, 1902.	1 75	Id.	1902	
Id.	Exercices grammaticaux. Cours moyen :				
	1 ^{re} partie : Dérivation et composition des mots, orthographe d'usage, lexicographie, analyse logique, construction et ponctuation.	0 85	Id.	29 juin 1906	Id.
	2 ^{de} partie : Syntaxe. 9 ^e édition. Bruxelles, Castaigne, 1905.	1 10	Id.	Id.	Id.
Coulée (P.)	Exercices grammaticaux en rapport avec les éléments de la grammaire de MM. Delbœuf et Roersch.		Id.	1891	
	1 ^{re} partie : Lexicologie.	1 25			
	2 ^{de} partie : Syntaxe. Liège, Desoer, 1890.	1 25			
Dardenne (J.)	Voyages pittoresques. Extraits d'auteurs. Lectures choisis. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1901.	2 50	Id.	6 juin 1901	
De Bosschere (C.)	Les fleurs des champs et des jardins. Description élémentaire de vingt familles végétales présentées dans l'ordre de leur floraison (mars-août). 520 figures intercalées dans le texte. Namur, Wesmael-Charlier, 1888.	4 00	Id.	1889	
De Give (F.)	Chrestomathie française.		Id.	10 avril 1890	
	1 ^{re} partie à l'usage de la classe de 7 ^e des athénées et des collèges et des classes inférieures des écoles moyennes. 9 ^e édition, revue avec soin. Bruxelles, Société belge d'éditions.	1 00			
	2 ^e partie à l'usage des écoles moyennes et des classes de 6 ^e et de 5 ^e des athénées et des collèges. 11 ^e édition, revue avec soin. Bruxelles, Société belge d'éditions.	1 75			
	3 ^e partie. (Épuisée.)				
	4 ^e partie à l'usage des secondes et des rhétoriques des athénées et des collèges. 2 ^e édition, revue avec soin et mise en rapport avec les derniers programmes du gouvernement. Bruxelles, Manceaux, 1895.	5 80			
	5 ^e partie. (Épuisée.)				
Delbœuf (J.) et Roersch (L.)	Éléments de grammaire française à l'usage de l'enseignement moyen. 4 ^e édition, entièrement revue, corrigée et augmentée. Liège, Desoer, 1901.	1 50	Écoles moyennes	1901	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Delheusy (S.)	La lecture française à l'école moyenne : 1 ^{re} année. 2 ^e année. Namur, Wesmael-Charlier, 1906.	1.50 1.75	Écoles moyennes	30 juin 1906	4 ans.
Dewalque (A.) et Fonsny (J.)	Recueil de morceaux littéraires à l'usage des écoles primaires et des classes inférieures des athé- nées. Ouvrage conçu dans l'esprit des programmes officiels pour l'enseignement de la composition française. 5 ^e tirage. Namur, Wes- mael-Charlier, 1900.	2.50	Athénées royaux et écoles moyennes.	29 mai 1907	4 ans
Ducaju (M.)	Fleurs et fruits. Morceaux litté- raires. Conseils pratiques et mor- ceaux dédiés aux jeunes filles. Nombreuses illustrations de Gail- lard, Ronner, etc. 2 ^e édition. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} .	1.00	Écoles moyennes de filles.	21 décembre 1906	4 ans.
Fonsny (J.)	[Voir Dewalque, A.]				
Fonsny (J.) et Van Doren (J.)	Anthologie des poètes lyriques français de France et de l'étran- ger (Belgique, Suisse, Canada, Algérie, Roumanie), depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. 2 ^e édition, revue et considéra- blement augmentée. Verviers, Her- mann.	6.00	Athénées royaux et écoles moyennes.	30 juin 1904	4 ans.
Gallet (R.)	[Voir Bardiaux, L.]				
Gaspard (H.)	Exercices grammaticaux à l'usage de l'enseignement moyen. 5 ^e édi- tion. Liège, Bérard, et Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} .	2.00	Id.	13 mai 1907	4 ans.
Gaspard (H.) et Beaufort (F.)	Nouvelle grammaire française à l'usage des écoles moyennes. Na- mur, Wesmael-Charlier, 1903.	1.50	Id.	Id.	4 ans.
Goffart (H.)	Histoire de la littérature française depuis ses origines jusqu'à nos jours, précédée de notions sur la formation de la langue. 2 ^e édi- tion. Namur, Wesmael-Charlier, 1895.	5.00	Sections nor- males moyennes.	2 ^e septembre 1889	
Hennebert (O.)	Grammaire française, rédigée con- formément au programme offi- ciel. Nouvelle édition, corrigée. Liège, Dessain, 1890.	1.50	Athénées royaux et écoles moyennes	1891	
Kirsch (G.)	Grammaire française à l'usage des écoles moyennes flamandes et des classes inférieures des athénées et collèges flamands (d'après le nou- veau programme officiel). Ou- vrage divisé en deux cours et renfermant 350 exercices d'appli- cation. Louvain, Fonteyn, 1898.	5.00	Id.	8 janvier 1900	
Lapaille (R.)	Grammaire française destinée spécialement à l'enseignement moyen. 10 ^e édition. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} , 1902.	2.00	Id. (Région wallonne).	16 octobre 1905	4 ans.
Id.	Exercices sur la langue française adaptés à la grammaire française, destinée à l'enseignement moyen. 5 ^e édition. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} , 1892.	1.75	Id.	15 juin 1895	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Leclerc (J.-V.)	Nouvelle rhétorique extraite des meilleurs écrivains anciens et modernes, suivie d'observations sur les matières de composition dans les classes de rhétorique. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.50	Athénées royales	1890	
Leroy (A.)	L'Ami des Enfants ou livre de lecture spécialement destiné aux écoles primaires (division supérieure), aux écoles moyennes et aux classes professionnelles des athénées et des collèges. Ouvrage entièrement refondu. Liège, Des-sain, 1896	1.40	Athénées royales et écoles moyennes.	1896	
Loise (F.)	Anthologie d'auteurs français et d'auteurs belges avec un choix de notes à l'usage de l'enseignement et des familles. 1 ^{re} partie : 2 ^e édition. 2 ^{de} partie : 4 ^e édition. Bruxelles, Castaigne, 1895.	3.25 4.50	Id.	20 juillet 1907	
Merten (O.)	[Voir Van Hollebeke, B.]				
Molitor (L.)	M ^{me} de Sévigné. Lettres choisies et annotées. Livre destiné à l'enseignement moyen des deux degrés et à l'usage spécial des institutions de demoiselles. Liège, Bénard, 1891.	1.75	Id.	5 mai 1892	
Monet (P.)	Manuel pratique d'analyse littéraire. 6 ^e édition, revue, corrigée et augmentée. Méthode raisonnée avec applications. Bruxelles, Coudys, 1906.	1.50	Id.	21 décembre 1906	4 ans.
Nicaise (M.)	[Voir Salmon, A.]				
Pecqueur (O.)	Manuel pratique de la dissertation française. Conseils, modèles, plans, matériaux et sujets (1000) à l'usage des athénées, des collèges, des écoles normales et des écoles moyennes. 2 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1902.	2.50	Id.	28 novembre 1902	
Piters (A.)	Boileau-Despréaux. Œuvres choisies, précédées d'une notice et accompagnées d'un commentaire. Gand, Hoste, 1900.	2.75	Id.	30 mai 1907	4 ans.
Id.	La littérature française. Extraits et notices. Ouvrage couronné par l'Académie. 2 ^e édition. Gand, Hoste, 1905.	6.00	Id.	Id.	4 ans.
Id.	Lectures choisies à l'usage des écoles moyennes. Gand, Hoste, 1898.	2.25	Écoles moyennes (Région wallonne).	Id.	4 ans.
Id.	Vers la Vie. Livre de lecture. Vocabulaire, élocution, intuition. Troisième partie. Gand, Vanderpoorten, 1906.	1.50	Athénées royales (classes inférieures) et écoles moyennes.	22 décembre 1906	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
Procès (le P. E.)	Modèles français. Extraits des meilleurs écrivains avec notices. Cours inférieurs. 4 ^e édition, revue et notablement augmentée. Bruxelles, Schepens et C ^{ie} , 1905.	1.75	Athénées royales et écoles moyennes.	17 octobre 1903	4 ans.
	Cours supérieurs :	5.00			
	I. Sixième et cinquième. 3 ^e édition, revue et notablement augmentée. Bruxelles, Schepens et C ^{ie} , 1905.	1.75			
	II. Quatrième et troisième. 3 ^e édition. Bruxelles, Schepens et C ^{ie} , 1899.	2.50			
	III. Seconde. 3 ^e édition, revue. Bruxelles, Schepens et C ^{ie} , 1902.	2.75			
	IV. Rhétorique. Nouvelle édition, revue. Bruxelles, Schepens et C ^{ie} , 1902.	5.50			
Id.	Modèles d'éloquence française, recueillis et accompagnés de notices. Nouvelle édition, revue. Bruxelles, Schepens et C ^{ie} , 1902.	2.50	Id.	Id.	4 ans.
Rainson (C.)	Grammaire de la langue française. Manuel de l'élève. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} , 1897.	1.50	Id.	10 mai 1898	
Roersch (L.)	[Voir Delbœuf, J.]				
Rouche (L. et C.)	Grammaire française, théorique et pratique.		Id.	20 mai 1903	
	Degré moyen contenant la théorie lexicographique en rapport avec le programme officiel; 485 exercices gradués; un appendice comprenant 162 exercices portant sur les dérivés, composés, familles de mots, synonymes, contraires, homonymes. 6 ^e édition.	0.80			
	Degré supérieur contenant la théorie en rapport avec le programme officiel, une révision complète du degré moyen, des exercices gradués sur la syntaxe, des exercices sur le sens propre et le sens figuré, les multisens, les familles des mots. 2 ^e édition. Namur, Lambert-De Roisin, 1902.	0.80			
Rymers (H.)	Cours de grammaire française à l'usage de l'enseignement normal et de l'enseignement moyen. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} , 1901.	2.00	Id.	29 décembre 1903	
Salmon (A.)	Les chefs-d'œuvre classiques de la scène expliqués par la comparaison. « Le Cid » de Corneille. Tournai, Decallonne - Liège, 1898.	0.80	Athénées royales	8 janvier 1900	
Salmon (A.) et Nicaise (M.)	Petite poétique française à l'usage des établissements d'instruction moyenne et des écoles normales. Namur, Wesmael-Charlier.	1.25	Athénées royales et écoles moyennes	5 mars 1894	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Sody (E.)	Rédaction française. Livre de plans. Namur, Picard - Balon, 1905.	0.09	Athénées royaux et Écoles moyennes	8 janvier 1906	4 ans.
Sody (E.) et Albert (V.)	Grammaire française à l'usage des écoles moyennes et des classes professionnelles des athénées et des collèges. Huy, Bourguignon-Piron, 1907.	1.50	id.	13 mai 1907	4 ans.
Stals (R.)	Cours pratique de français et de flamand à l'usage des écoles primaires et des écoles moyennes. 1 ^{re} partie : 13 ^e édition. 2 ^e partie : 9 ^e édition. Bruxelles, Windels, 1901.	0.90 0.60	Écoles moyennes	18 mai 1905	4 ans.
Stiernet(abbé J. B.)	Histoire de la littérature française: Moyen âge et xvi ^e siècle. Liège, Van In, 1891.	2.50	Athénées royaux	24 août 1892	
Id.	Histoire de la littérature française, au xvi ^e siècle. Bruxelles, Kiessling, 1889.	5.00	Sections normales moyennes	20 janvier 1889	
Tordeus (J.)	Manuel de prononciation. 5 ^e édition, revue et corrigée, augmentée d'une préface de M.E.Thierry. Bruxelles, Lacomblez, 1895.	2.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	14 janvier 1895	
Van Bommel (E.)	Traité général de littérature française. 2 ^e édition. Bruxelles, J. Lebegue et Cie, 1880.	5.00	id.	1881	
Id.	Leçons et modèles d'analyse littéraire. Bruxelles, J. Lebegue et Cie, 1880.	0.50	id.	1881	
Van Doren (J.)	[Voir Fonsny, I.]				
Van Hollebeke (B.)	Chrestomathie française à l'usage des écoles moyennes et des classes inférieures des athénées et collèges. Namur, Wesmael-Charlier, 1902.	4.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	1 ^{er} avril 1905	4 ans.
Id.	Chrestomathie française à l'usage des institutions de demoiselles. 5 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1900.	4.00	Écoles moyennes de filles	id.	4 ans.
Van Hollebeke (C.) et Merten (O.)	Grammaire française à l'usage des athénées, des collèges et des écoles moyennes, rédigée en conformité du plan contenu dans l'arrêté royal du 11 décembre 1882. 12 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1904.	1.50	Athénées royaux et Écoles moyennes	Id.	4 ans.
Id.	Exercices lexicologiques à l'usage des athénées, des collèges et des écoles moyennes, disposés en conformité du plan de grammaire contenu dans l'arrête royal du 11 décembre 1882. 8 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1904.	1.75	id.	Id.	4 ans.
Id.	Exercices syntaxiques à l'usage des athénées, des collèges et des écoles moyennes, disposés en conformité du plan de grammaire 8 ^e édition (Exercices appropriés à la grammaire française des mêmes auteurs) Namur, Wesmael-Charlier, 1901.	1.75	id.	Id.	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Verest (J.), S. J.	Manuel de littérature. Principes, faits généraux, lois. 2 ^e édition, entièrement refondue. Bruxelles, Schepens et C ^{ie} , 1904.	3.50	Athénées royaux	16 octobre 1905	4 ans.

Langue flamande.

Abeele (H.)	[Voir Allegaert, E.]				
Adriaensen (J.)	[Voir Stinissen, J.]				
Allegaert (E.) et Abeele.	Nederlandsche spraakkunst ten dienste van onderwijzers en onderwijzeressen, normaal- en middelbaar onderwijs, Tienen, Verheyen, 1907.	2.80	Athénées royaux (classes inférieures). Écoles moyennes et sections normales moyennes	11 mai 1907	4 ans.
Baratto (D.) et Rymers (H.)	Vlaamsch taalboek. Vol. II. Brussel, J. Lebegue en C ^{ie} .	1.00	Athénées royaux (classes inférieures) et Écoles moyennes (Établissements de la région wallonne)	28 novembre 1902	
Id.	Le flamand enseigné comme seconde langue. II. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} .	2.00	Athénées royaux et Écoles moyennes (rég. wallonne)	31 janvier 1904	
Bauwens (P.-E.), S. J.	Nederlandsche spraakkunst voor de hoogste klassen van het middelbaar onderwijs. Aalst, Spitaels, 1905.	2.70	Athénées royaux et Écoles moyennes	24 juin 1905	
Id.	Éléments de la grammaire néerlandaise à l'usage de l'enseignement moyen, 2 ^e édition. Alost, Spitaels, 1904.	1.40	id.	16 mai 1905	4 ans.
Id.	Zuid en Noord. Eene bloemlezing uit de beste Zuid- en Noordnederlandsche schrijvers.		id.	22 décembre 1906	4 ans
	1 ^{re} deel : Voor minder gevorderde leerlingen, 7 ^e uitgave. Brussel, Desclée-De Brouwer en C ^{ie} , 1905.	1.25			
	2 ^e deel : Voor meer gevorderde leerlingen, 4 ^e uitgave. Brussel, Desclée-De Brouwer en C ^{ie} , 1906.	2.50			
	3 ^e deel : Met aantekeningen, een overzicht der letterkunde, levensschetsen en beoordeelingen der aangehaalde schrijvers, voor hogere klassen, 4 ^e uitgave. Brussel, Desclée-De Brouwer en C ^{ie} , 1906.	3.00			
	Aanhangsel bij het derde deel. Brussel, Desclée-De Brouwer en C ^{ie} , 1902.	0.50			
Bielen (A.)	Leidraad tot de studie van de geschiedenis der nederlandsche letterkunde (inz. voor de hogere klassen der athenea en colleges) met eene voorrede van prof. Joz. Vercoullie. Derde uitgave tot hedendaags bijgewerkt en met uittreksels vermeerderd. Tongeren, W ^e Demarleau-Thys.	2.80	Athénées royaux	21 décembre 1906	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
Brants (M.)	Grammaire flamande. Premiers principes. Nouvelle édition. Tournai, Vasseur, 1907.	0.75	Athénées royaux (classes de 7 ^e humanités anciennes et modernes) Écoles moyennes (1 ^{re} ann. d'études (établissements du régime wallon))	7 janvier 1907	4 ans.
Id.	Bloemlezing uit Huygens Korenbloemen. Voorhout, zedeprinten en oogentroost in huidige spelling en met aantekeningen. Gent, Hoste, 1898.	0.50	Athénées royaux (classe supér.)	21 mai 1900	
Id.	[Voir Van Hauwaert, O.]				
Burvenich (A.)	Nederlandsch leesboek met verklarende woordenlijst en spreekoefeningen voor de lagere klassen der atheneæ en middelbare scholen in 't Walenland. 5 ^e verbeterde druk. Gent, Hoste, 1898.	1.25	Athénées royaux et Écoles moyennes	11 janvier 1900	
Callewaert.	Callewaert's woordenboek. Nederlandsch-franschen fransch-nederlandsch inhoudende alle gebruikelijke woorden der gewone taal. Eene rijke keus van woorden uit natuurkunde, heilkunde, enz., bewerkt naar de nieuwe woordenlijst van Dr M. De Vries en Dr L.-A. Te Winkel, door J.-A. Van Droogenbroeck. 8 ^e uitgaaf. Brussel, Callewaert.	0.00	id.	1890	
Claes (D.)	Livre de lecture flamande à l'usage des athénées, des collèges, des écoles normales et des écoles moyennes de la Belgique wallonne. 6 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1891.	5.00	id.	22 décembre 1906	4 ans.
Id.	Cours pratique de langue flamande à l'usage des écoles primaires et moyennes de la Belgique wallonne. 4 ^e tirage. Namur, Wesmael-Charlier, 1905.	1.25	Écoles moyennes	Id.	4 ans,
Id.	Cours de langue flamande à l'usage des Wallons, 11 ^e édition, revue et mise en rapport avec le plan préconisé par le gouvernement. Namur, Wesmael-Charlier, 1899.	4.30	Athénées royaux et Écoles moyennes	Id.	4 ans.
Claesen (G.)	Cours théorique et pratique de langue flamande à l'usage des athénées, collèges et écoles moyennes. Bruxelles, Castaigne.	1.25	id.	8 avril 1896	
Id.	Bloemlezing. Dicht- en prozastukken uit de beste schrijvers. Tweede leesboek ten gebuik van middelbare scholen en van lagere klassen der atheneæ. Brussel, Castaigne, 1901.	1.40	id.	17 mai 1905	4 ans.
Id.	Keus van korte en gemakkelijke lees oefeningen. Naar graad van moeielijkheid gerangschikt, ten gebuik van lagere en middelbare scholen en van lagere klassen der atheneæ. Verbeterde uitgave voorzien met eene nederduitsch-fransch woordenlijst. Brussel, Castaigne.	1.00	Athénées royaux et Écoles moyennes (pour les classes inférieures des établissements de la région wallonne)	16 octobre 1905	4 ans

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les auto- risations sont accordées.
Conscience (H.)	Wat eene moeder lijden kan. Eene ware geschiedenis. Brussel, J. Lebegue en C ^{ie} .	0.40	Athénées royaux	1864	
Id.	De grootmoeder. Brussel, J. Lebegue en C ^{ie} .	0.40	id.	id.	
Id.	Eenige bladzijden uit het boek der natuur. Gent, Vuylsteke.	1.00	id.	id.	
Coppé (H.)	Nederlandsche spraakkunst in drie leergangen voor de middelbare scholen, colleges, athénæa en normaalscholen. 5 ^e druk. Brugge, Geuens-Williaert, 1904.	1.60	Athénées royaux et Écoles moyennes	7 janvier 1905	4 ans.
Coremans (F.)	De Nederlandsche letterkunde in België sedert 1830, vertaald door L. Krijn. Brussel, Vlaamsche boekhandel Krijn, 1904.	5.00	id.	10 juin 1905	4 ans.
David (chanoine).	Vaderlandsche historie. Morceaux choisis. Leuven, Van Linthout.	1.00	id.		
De Bosschere (K.)	De Vlinderbloemigen. Praktische studie eener natuurlijke plantenfamilie. Ontledkunde, levenswijze en rangschikking gevolgd van algemeene beschouwingen over de studie der plantkunde en het programma der lagere school. Met 92 tusschen den tekst gedrukte figuren. Gent, Hoste, 1887.	1.50		1887	
De Meyer (F.)	[Voor Styns, R.]				
De Mont (P.)	Bloemlezing uit nederlandsche dichters. Van hooft tot op onze dagen bijeengebracht en van biographische en taalkundige aantekeningen voorzien. Gent, Hoste, 1885.	5.00	Athénées royaux	5 juin 1884	
Id.	Poëzie en proza. Uit de werken van de beste zuid- en noordoederlandsche schrijvers ten gebuik van lager, middelbaar en normaal onderwijs. Tweede deel. Bijzonder geschikt voor de hoogste klassen der lagere en al de klassen der middelbare scholen, alsmede voor de 7 ^e , 6 ^e en 5 ^e klassen der vlaamsche en de 5 ^e , 4 ^e en 3 ^e klassen der waalsche athénæa. 1 ^{ste} stuk : Poëzie. 2 ^e stuk : Proza. Gent, Hoste, 1899.	5.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	8 janvier 1906	4 ans.
Id.	Id. Tweede deel. Bijzonder geschikt voor normaalscholen alsmede voor de vier hoogste klassen der vlaamsche en de drie hoogste klassen der waalsche athénæa. 1 ^{ste} stuk : Poëzie. 2 ^e stuk : Proza. Gent, Hoste, 1901.	5.50	Athénées royaux	Id.	4 ans.
Id.	Inleiding tot de poëzie. Schets van een moderne poëtië in vier boeken. Algemeene begrippen, Lyriek, Epiek, Dramatisch met portretten. Groningen, Wolters, 1898.	6.25	id.	5 juin 1901	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
De Mont (P.) et Roumen (H.)	Tweede verhaalboek Verzame- ling van fransche en duitsche stuk- ken ten behoeve van het neder- landsch taalonderricht. Ten ge- bruike der scholen van normaal middelbaar onderwijs en meer gevoerd lager onderwijs. 2 ^e uit- gave. Hasselt, Klock, 1893.	3.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	22 décembre 1906	4 ans.
De Rycker (L.)	Leesboek voor de Jeugd. 12 ^e uit- gave. Gent, Vanderpoorten, 1889.	0.75	id. (classes inférieures)	1890	
Doms (E.)	[Voir Verstraeten, F.]				
Du Caju (M.)	Bloemen en vruchten. Dicht- en prozastukken, praktische en zede- lijke lessen voor de meisjes. Met teekeningen van Ronner, Duyck. Gailliard, enz. Brussel, J. Lebeque et C ^{ie} .	1.25	Écoles moyennes	15 janvier 1896	
Duqué (J.)	Het Vlaamsch door de aanschou- wingsmethode. Spreek- en lees- oefeningen voor het middelbaar onderwijs. 2 ^e vermeerderde en verbeterde uitgave. Brussel, Cas- taigne, 1904.	1.50	Athénées royaux et Écoles moyennes	5 janvier 1905	4 ans.
Id.	Id. Eerste taaloe-ningen bij mid- del van de richtstreeksche aan- schouwingen voor het lager en het middelbaar onderwijs. Brus- sel, A. Castaigne, 1904.	0.50	id.	6 juin 1904	4 ans.
Geurts (J.)	Nederlandsche metrick met een aangangsels over het middelneder- landsch vers, en een inleidend woord van Dr C. Lecoutere. Has- selt, Sint-Quintinus drukkerij, 1902.	2.00	id.	28 avril 1902	
Gittée (A.)	Lectures néerlandaises graduées à l'usage des Wallons, avec l'indi- cation de l'accent tonique et des principales difficultés de la pro- nunciation. Cours inférieur et moyen. Second tirage. Namur, Wesmael-Charlier, 1898.	3.00	id.	7 mai 1898	
Grubben (R.)	[Voir Swennen, A.]				
Haller von Zie- gesar.	Rollo van Moerland. Tooneelspel in vijf bedrijven. Gent, Siffer, 1899.	2.00	Athénées royaux	21 mai 1900	
Id.	Theodoor Körner's leven en wer- ken. Jozef Heyderich, Toni, Zri- ny. Vertaald naar het duitsch. Gent, Siffer, 1897.	3.00	id.	5 juin 1900	
Hegener (T.)	[Voir Ostveen, W.]				
Heremans (J.)	Beknopte nederlandsche spraak- leer. Abrégé de la grammaire fla- mande. 15 ^e druk. Gent, Hoste, 1905.	1.25	Athénées royaux et Écoles moyennes	18 mai 1905	4 ans.
Id.	Bloemlezing uit nederduitsche prozaschrijvers.		id.		4 ans.
Hermann (N.) et Kevers (H.)	Onze moedertaal : Eerste trap van het spraakkundig onderwijs in de volk-school. 8 ^e druk. Lier, Van In, 1904. Tweede trap. 5 ^e druk. Lier, Van In, 1902.	0.60 0.40	Athénées royaux (classes infé- rieures) et écoles moyennes (1 ^{re} et 2 ^e année d'études des Éta- blissements de la région flamande)	15 octobre 1905	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Hiel (E.)	Liederen en gezangen voor groote en kleine kinderen. Eerste boek. Brussel, Leblègue en C ^{ie} , 1879. Tweede boek. Gent, Siffer, 1896.		Athénées royaux (classes inférieures) et Écoles moyennes (1 ^{re} et 2 ^e année d'études des établissements de la région flamande)	21 mai 1900.	
Kalff (G.)	Dichters van den ouden tijd. Amsterdam, Van Kampen en zoon.	2 65	Athénées royaux (classes supérieures) Sections normales moyennes	28 mai 1907	4 ans.
Kesler (J.) en Neeckx (E.)	De tweede landstaal, praktische leerwijze om walen en franschen nederlandsch te onderwijzen. B. Lees- en spreekoefeningen. 3 ^e druk. Gent, Hoste, 1900. C. Lees- en spreekoefeningen voor middelklassen. Tweede herziene en verbeterde druk. Gent, Hoste, 1898.	 0 75 1.00	 Athénées royaux et Écoles moyennes	 5 avril 1895	
Kevers (H.)	[Voir Hermann, N.]				
Kleyntjens (J.)	Cats. Eene keuze uit de zinnebeelden en den spiegel van den ouden en nieuwen tijd met de oorspronkelijke prenten, uitgegeven voor de schooljeugd. Doornijk, Vasseur-Deilmée, 1894.	1.00	id.	8 avril 1896	
Id.	Grammaire flamande a l'usage spécial des Wallons. 8 ^e édition, revue, corrigée et augmentée. Texte français et flamand. Tournai, Vasseur-Deilmée, 1904.	1.50	id.	16 octobre 1905	4 ans.
Id.	Cours pratique de langue flamande (exercices, versions et thèmes d'imitation) à l'usage des établissements d'instruction moyenne et normale. 8 ^e édition, revue, corrigée, augmentée et mise en rapport avec le nouveau programme du Gouvernement. Tournai, Vasseur-Deilmée, 1902.	2.00	id.	id.	4 ans.
Kryn (L.)	[Voir Coremans, E.]				
Kuipers (R.)	Volledig woordenboek der nederlandsche taal. Amsterdam. Uitgeversmaatschappij « Elzevier », 1895.	4.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	6 mars 1894	
Lecoutere (C.)	[Voir Geurts, J.]				
Ledeganck (K.)	De drie zustersteden en andere gedichten. Gent, Hoste, 1900.	0.50	Athénées royaux	1900	
Melon (J.)	Second volume de : Méthode directe pour l'enseignement du néerlandais. Lenteboemen. Lectures néerlandaises destinées à servir de base à l'enseignement de la seconde période (5 ^e et 4 ^e année d'études). Tournai, Decalonne-Liagre, 1908.	3 00	Athénées royaux (classes inférieures) et écoles moyennes (établissements de la région wallonne seulement)	9 janvier 1906	4 ans.
Minnaert (G.)	Nederlandsch leesboek. Proza en poëzie der beste nederlandsche schrijvers. Gent, Hoste.	5.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	1900	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les auto- risations sont accordées.
Minnaert (G.)	Kleine bloemlezing ten gebruike van middelbare scholen en voorberidende klassen van atheneums. Gent, Hoste, 1901.	1.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	18 mai 1903	4 ans.
Id.	Dicht en prozastukjes der beste nederlandsche schrijvers. Verzameld voor lagere en middelbare scholen en voorzien met een kort overzicht der nederlandsche letterkunde. Achtste vermeerde druk. Gent, Hoste.	1 35	Écoles moyennes	1901	
Neeckx (E.)	[Voir Kesler, J.]				
Oostveen (W.)	Écho de conversations néerlandaises suivi d'un vocabulaire néerlandais-français, par Hegeuer (T.). Leipzig, Giegler, 1892.	2 00	Athénées royaux et Écoles moyennes	24 août 1892	
Rivière (H.)	Cours initial de néerlandais à l'usage des athénées, collèges, écoles moyennes et écoles normales primaires :		id.	16 décembre 1905	4 ans.
	1 ^{re} partie : Leesboek : classe et école, corps humain et vêtements, ciel et temps, les quatre saisons de Hölzel, la Belgique.	1.75			
	2 ^e partie, Leesboek : 50 morceaux de lecture illustrés. Bruxelles, Lebègue et C ^{ie} .	0.60			
Robyns (F.-A.)	Algemeen nederlandsch leesboek ten behoeve der catholieke scholen. Eene omwerking van Willemsen's en le Roy's kindervriend, met eene inleiding door Nouwen (F.). 1 ^{ste} deel. Luik, Dessain, 1886.	1.50	Écoles moyennes	1886	
Roucourt (T.)	Beknopte spraakleer der nederlandsche taal, ten gebruike der scholen van middelbaar onderwijs. Zeventiende uitgave. Mechelen, Ryckmans, 1902.	2.00	Athénées royaux (classes infér.) et Écoles moyennes (établissements de la région flamande seulement)	14 octobre 1905	4 ans.
Roumen (H.)	[Voir De Mont, P.]				
Ruyffelaert (A.)	Eerste nederlandsch leesboek (Gouins methode). Luik, Dessain, 1897.	0.65	Athénées royaux et Écoles moyennes	18 novembre 1898	
Ryckmans (A.)	Manuel de langue flamande. 1 ^{re} partie. 3 ^e édition. Liège, Dessain, 1907.	0.90	Écoles moyennes (région wallonne)	15 mai 1907	4 ans.
Rymers (H.)	[Voir Baratto, D.]				
Salsmans (J.)	[Voir Verstraten, A.]				
Senden (G.)	Nederlandsche taal oefeningen ten gebruike der inrichtingen voor middelbaar onderwijs. 3 ^e druk. Brussel, J. Lebègue et C ^{ie} .	1 25	id.	22 décembre 1906	4 ans.
Sleeckx (L.)	Nederlandsche spraakleer ten gebruike der gestichten van middelbaar onderwijs, volgens het plan van het koninklijk besluit van 11 december 1882. 4 ^e uitgave. Namen, Wesmael-Charlier, 1901.	1.75	id.	17 mai 1905	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Sleeckx (L.)	Oefeningen op de nederlandsche spraakleer ten gebuiken der gestichten van middelbaar onderwijs :		Écoles moyennes (région wallonne)	17 mai 1905.	4 ans.
	1 ^{re} deel : Leer van de vormen. 2 ^e uitgave. Namen, Wesmael-Charlier, 1894.	1 50			
	2 ^e deel : Leer van de volzin (syntaxis). 1 ^{re} uitgave. Namen, Wesmael-Charlier, 1890.	1 50			
Id	Voorbeelden van stijl- en letterkunde, getrokken uit de nederlandsche schrijvers. Leesboek ten gebuiken der normaalscholen en andere onderwijsgestichten. 5 ^e verbeterde uitgave. Luik, Des-sain.	1 90	id.	Id.	
Id.	Gronden der nederlandsche spraakleer in betrekking met de programma's van het Staatsbestuur, ten gebuiken van lagere en middelbare scholen. 5 ^e verbeterde uitgave. Namen, Wesmael-Charlier.	0 60	id.	Id.	
Id.	Oefeningen op de gronden der nederlandsche spraakleer in betrekking met de programma's van het staatsbestuur ten gebuiken van lagere en middelbare scholen. 5 ^e uitgave. Namen, Wesmael-Charlier.	0 60	Athénées royaux et Écoles moyennes	17 mai 1905	4 ans.
Snellaert (F.)	Schets eener geschiedenis der nederlandsche letterkunde. Vierde vermeerdeerde en verbeterde uitgave. Gent, Hoste, 1881.	0 50	Athénées royaux	1882	
Stallaert (C.)	Cours de langue flamande. 15 ^e édition. Gand, Hoste, 1902.	1 50	id.	18 mai 1905	4 ans.
Id.	Lees oefeningen voor de jeugd. Dertiende uitgaaf met ophelderingen om de vertaling in het fransch te vergemakkelijken. Gent, Hoste, 1905.	0 80	Athénées royaux et Écoles moyennes	Id.	4 ans.
Stals (R.)	Cours pratique de français et de flamand à l'usage des écoles primaires et des écoles moyennes.		Écoles moyennes	Id.	4 ans.
	1 ^{re} partie : 15 ^e édition.	0 90			
	2 ^e partie : 9 ^e édition, revue. Bruxelles, Windels, 1901.	0 60			
Id.	Exercices préparatoires au cours pratique de français et de flamand. 17 ^e édition. Bruxelles, Windels.	0 50	id.	Id.	4 ans.
Stinissen (J.) et Adriaensen (J.)	Het schoonlezen in de lagere en middelbare scholen :		id.	22 octobre 1890	
	I. Nieuwe uitgave. Brussel, Windels, 1898.	0 50			
	II. Aangenomen door het Staatsbestuur. Brussel, Windels.	0 50			
Styns (R.) et De Meyer (F.)	Nieuw leer- en leesboek. 2 ^e uitgave, verbeterd. Gent, Vanderboorten, 1902.	2 00	Athénées royaux et Écoles moyennes	20 mai 1905	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Swennen (A.) et Grubben (R.)	Nederlandsche handelsbrieven ten gebruike van het middelbaar on- derwijs der beide graden. Brus- sel, J. Lebegue et Cie, 1898.	0 60	Écoles moyennes	9 janvier 1900	
Tack (P.)	Nederlandsche lee-stukken. Gent, Vuylsteke, 1903.	3 50	Athénées royaux et Écoles moyennes	21 décembre 1906	4 ans.
Van Beers (J.)	Nederlandsche spraakleer. 9 ^e druk. Lier, Van In, 1890.	2.00	id.	1890	
Id.	Grondregels der nederlandsche spraakleer. Handboekje voor de leerling. 27 ^e druk. Herzien en vermeerderd. Brussel, Calle- waert, 1900.	0.30	Athénées royaux et Écoles moyennes	23 mai 1905	4 ans.
Id.	Voorhof der letterkunde. Lees- en leerboek ten gebruike van lager en aanvankelijk middelbaar on- derwijs. Achtste deuzend. Gent, Hoste, 1894.	2.00	id.	1894	
Id.	Keur van proza- en dichtstukken. Eerste lees- en leerboek voor de studie van den nederlandschen stijl. 8 ^e druk. Gent, Hoste, 1902.	2.25	id.	18 mai 1905	4 ans.
	Tweede lees- en leerboek. 8 ^e druk. Gent, Hoste, 1901.	3.00			
Van Droogen- broeck J.)	[Voir Callewaert.]				
Van Hauwaert (O.) et Brants (M.)	Dicht en proza. Nederlandsch lees- boek voor lager normaal der- wijs, middelbare scholen en athenea. Vent, Vanderpoorten, 1906.	2.00	id.	27 mai 1907	4 ans.
Van Kalken (H.)	Een bloemtuil. Verzameling van dicht- en prozastukken ter voor- beriding van studie der neder- landsche letteren. 4 ^e uitgave. Brussel, J. Lebegue en Cie.	2 00	Écoles moyennes	22 décembre 1906	4 ans.
Id.	L'étude de la langue néerlandaise. Méthode élémentaire et pratique à l'usage des Wallons.		Athénées royaux et Écoles moyennes	3 juillet 1890	
	1 ^{re} partie. 5 ^e édition. 4 ^e tirage.	0.40			
	2 ^e partie. 5 ^e édition. 3 ^e tirage.	0.65			
	3 ^e partie. Bruxelles, J. Lebegue et Cie.	0 75			
Id.	Nederlandsche bloemlezing. Brus- sel, J. Lebegue en Cie, 1898.	5 00	id.	10 mai 1898	
Id.	Nederlandsche leesboek voor de lagere en middelbare scholen Cbis. 2 ^e reeks. Brussel, J. Le- begue en Cie.	1 25	id.	31 décembre 1902	
Id.	Beknopte nederlandsche spraak- kunst. Brussel, J. Lebegue en Cie, 1894.	0.90	Athénées royaux (classes de 7 ^e des humanités anciennes et des humanités modernes) Écoles moyennes (1 ^{re} année d'études)	6 janvier 1905	4 ans.
Id.	Taal oefeningen. Brussel, J. Le- begue en Cie, 1904.	0.50	id.	25 décembre 1904	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
Van Neylen (W.)	Beknopte geschiedenis der nederlandsche letterkunde met eene bloemlezing uit schrijvers van vóór de XIX ^e eeuw. 2 ^e herziene uitgave. Lier, Taymans, 1904.	3.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	7 janvier 1905	4 ans.
Vercouillie (J.)	Nederlandsche spraakkunst voor de atheneën, colleges en normaalscholen. 2 ^e uitgave. Gent, Vuylsteke, 1900.	1.60	Athénées royaux	9 février 1901	
Vermast (A.)	Taal en stijl.		Athénées royaux et Écoles moyennes	30 juin 1906	4 ans.
	1 ^{re} deel : 250 oefeningen voor de eerste jaren van het lager en het voorbereidend middelbaar onderwijs. 2 ^e druk. Gent, Hoste, 1898.	0.60			
	2 ^e deel : 250 oefeningen voor den tweeden graad van het lager en het voorbereidend middelbaar onderwijs. Gent, A. Hoste, 1900.	0.60	id.		
Id.	Nederlandsche spraakkunst voor de middelbare scholen en de hogere klassen der lagere scholen. 2 ^e druk. Gent, A. Hoste, 1898.	0.90	id.	Id.	4 ans.
Id.	Oefeningen op de nederlandsche spraakkunst ten gebuike van lager en middelbaar onderwijs. Derde verbeterde uitgave. Gent, Hoste, 1898.	0.75	id.	Id.	4 ans.
Id.	Vertelsels uit West-Vlaanderen. Leeshoek voor lager en middelbaar onderwijs. Gent, Vanderpoorten, 1902.	1.50	id.	31 décembre 1902	
Verstraeten (F.) et Doms (E.)	Cours complet de langue flamande à l'usage des établissements d'instruction moyenne :		id.	1889	
	1 ^{re} partie : Cours élémentaire. 11 ^e édition. Bruxelles, Kiessling et Lebègue, 1898.	2.00			
	2 ^e partie : 2 ^e édition, entièrement refondue et corrigée. Bruxelles, Kiessling, 1889.	5.00			
Verstraten (A.)	Vondels meesterstuk. Lucifer : Treurspel in vijf bedrijven. Taal- en letterkundig verklaard. 4 ^e uitgaaf bezorgd door J. Salsmans. Gent, Siffer, 1902.	1.25	Athénées royaux	5 janvier 1903	
Id.	Joost Van den Vondel. Jozef in Dothan. Treurspel in vijf bedrijven. Taal- en letterkundig verklaard. 5 ^e uitgaaf, bezorgd door J. Salsmans. Gent, Siffer, 1903	1.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	4 décembre 1903	
Wattez (O.)	Herinneringen uit het kinderleven. 2 ^{de} uitgave. Antwerpen, Devos en Vander Groen, 1902.	0.75	id.	24 mai 1903	
Id.	Kinderweelde. Antwerpen, Devos en Vander Groen, 1902.	0.75	id.	Id.	
Willems (F.)	Nederlandsche spraakleer naar eene gansche nieuwe methode bewerkt. 2 ^e uitgave. Antwerpen, Van Os-De Wolf, 1890.	1.00	Écoles moyennes	1890	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
----------------------	----------------------	-------	--	--------------------------------	--

Langue allemande.

Bone (H.)	Deutsches Lesebuch für höhere Lehranstalten. Erster teil. Köln, Dumont, 1899. Zweiter teil. Köln, Dumont, 1899.	5 50 8 00	Athénées royaux	1899	
Bourg (P.)	Systematische deutsche Grammatik auf Grundlage der direkten Methode für Lehranstalten des mittleren Unterrichts. Lüttich, Dessain, 1907.	2 50	Athénée royal d'Arlon	11 mai 1907	4 ans.
Id.	Übungsbuch zur deutschen Grammatik. Lüttich, Dessain, 1907.	1.25	Id.	Id.	4 ans.
Brölsch (W.)	Lectures allemandes. Beispiele zur Sprachlehre und Stoff zur mündlichen und schriftlichen Anwendung der deutschen Sprache in den unteren und mittleren Klassen höherer Schulen. 4 ^e unveränderte Auflage. Bruxelles, Lebegue et Cie, 1902.	1.50	Écoles moyennes	8 juillet 1905	4 ans.
Cremer (H.)	Hoogduitsche grammatica voor de laagste klassen der gymnasia en hogere burgerscholen. 5 ^e druk. Amsterdam, Versluys, 1895.	1.10	Athénées royaux et Écoles moyennes	1895	
Id.	Oefeningen behoorende bij de hoogduitsche grammatica voor de laagste klassen der gymnasia en hogere burgerscholen 1 ^{ste} serie : 4 ^e druk. Amsterdam, Versluys, 1889. 2 ^e serie : 2 ^e druk. Amsterdam, Versluys, 1885.	1.10 1.10	Id.	1889	
De Mont (P.)	[Voir Hebbel, E.]				
Drijkska (R.)	[Voir Snyder, J.]				
Du Soleil (G.) et Kuntziger (J.)	Éléments d'orthographe allemande à l'usage des athénées royaux, collèges communaux et écoles moyennes. Liège, De-sain, 1905.		Athénées royaux et Écoles moyennes	4 décembre 1905	
Erkelenz (H.)	Deutsches Lesebuch für mittlere und höhere Mädchenschulen. A. Zweiter teil für die Mittelstufe (d. 4, 5 und 6 Schuljahr). Siebente Auflage. B. Dritter teil für die Oberstufe. Sechste, verbesserte Auflage. Köln, Du Mont, 1905.	4.50 4.50	Écoles moyennes	17 janvier 1906	4 ans.
Id.	*Deutsches Lesebuch für Lehrer und Lehrerinnen Seminaristen. Sowie mittlere und höhere Unterrichtsanstalten beiderlei Geschlechts. Zweiter teil. Neuauflage. Brüssel, Kiessling en Lebegue et Cie, 1895.	7 50	Athénées royaux et Écoles moyennes	1895	
Fiedler (O.)	L'essence de la grammaire allemande. Déclinaisons, conjugaisons, construction de la phrase. Essai à l'usage des commençants. Bruxelles, Kiessling, 1887.	0 50	Id.	28 avril 1888	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Fiedler (O)	Deutsches Lehr- und Les- buch mit tabellarischer Uebersicht der deut- schen grammatik. Siebente um- gearbeitete und bedeutend ver- mehrte auflage. Brussel, Kiess- ling, 1903.	2 50	Athénées royaux et Écoles moyennes	8 janvier 1906	4 ans.
Gillet (N)	[Voir Sydow, J.]				
Hebbel (C.) et Meugens (G)	Grammaire pratique et théorique de la langue allemande. Édition française de l'ouvrage de MM. Hebbel et Pol De Mont, déjà adopté. Lierre, Van In, 1891.	2.00	Id.	1891	
Hebbel (C.) et De Mont (P.)	Practisch-theoretische der Hoog- duitsche taal, naar de methode van Robertson bewerkt en met talrijke oefeningen voorzien. Ten gebruike der Scholen van mid- delbaar en normal onderwijs:		Id.	1892	
	1 ^{re} deel. Derde verbeterde en ver- meerderde uitgave.	4.00			
	2 ^{de} deel. Lier, Van In, 1892.	2.00			
Id.	Deutsches Lesebuch aus den bes- ten Dichtern und Schriftstellern. Zum gebrauch beim ersten un- terricht in Deutschen zusammen- gestellt und mit erläuternden anmerkungen in niederlandi- scher und französischer sprache verschien :		Id.	1899	
	1 ^{ste} teil. Zweite auflage.	2.50			
	2 ^{de} teil. Zweiter vermehrter und verbesserter druk. Lier, Van In, 1899.	5 00			
Hegener (T.)	Premier livre allemand ou cours élémentaire de langue allemande. 3 ^e édition. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} .		Id.	26 janvier 1906	4 ans.
	1 ^{re} partie.	2.50			
	2 ^e partie.	1.75			
Id.	Grammaire allemande. Résumé grammatical d'un cours métho- dique de langue allemande, Bru- xelles, Lebegue et Cie, 1896.	2.00	Id.	Id.	4 ans.
Hermann (N.)	Deutsches Lesebuch für elementar und die mittel oberklasse der volksschule. Sechste auflage. Verviers, A. Hermann.	1.00	Id.	13 juin 1903	
Houdremont (F)	Praktisches Lesebuch nebst an- hang zunächst für die unteren Klassen des mittleren unterrich- tes. Liège, Dessain, 1903.	1.25	Id. (classes infér.)	8 juillet 1903	ans.
Id.	Handbuch der deutschen Sprache für französisch sprechende ansä- ger zunächst für die unteren Klassen des mittlere unterrichtes. Zweite auflage. Liège, Dessain.	1 50	Athénées royaux et Écoles moyennes (rég. wallonne)	24 août 1892	
Kesler (J.)	[Voir Weiler, M]				
Kessler (J.-P.)	Cours méthodique de conversation allemande. Exercices gradués spécialement destinés aux élèves wallons. 3 ^e édition. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} , 1903.	2.50	Id.	4 décembre 1903	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les auto- risations sont accordées.
Koch (P)	Neues handschriftliches Lesebuch. Livre de lectures manuscrites allemandes. 2 ^e édition, revue. Brüssel, J. Lebegue und Cie, 1904.	1.50	Athénées royaux et Écoles moyennes	8 janvier 1906	4 ans.
Kuntziger (I)	[Voir Du Soleil, G.]				
Lepointe (E.)	Paul in Deutschland. (Erfahrungen eines jungen Franzosen). Lesebuch für Quarta (4a) und Tertia (3a), Prima (1a). B und D (11 ^e Sprache). Dritte Ausgabe. Paris, A. Picard et Kaan.	5.00	Id.	24 mai 1907	4 ans.
Meugens G.)	[Voir Hebbel, C.]				
Möhl (G.)	Deutsches Lesebuch für belgiens schulen. Brüssel, Kiessling et Cie et J. Lebegue et Cie, 1896.	3.00	Id.	1897	
Id.	Méthode facile théorique et pra- tique pour apprendre la langue allemande. 2 ^e édition. Cologne, Dumont-Schauberg, 1883.	1.25	Id.	1897	
Perbal (F.)	Der deutsche Sprachschüler. Me- thodisch geordnete Beispiele, Lehrsätze und Übungsaufgaben für grammatik und orthographie: Erster teil. Vierte auflage. Arlon, Everling, 1899. Zweiter teil. Dritte auflage. Arlon, Everling, 1901.	0 50 1 00		29 juin 1906	4 ans.
Poiry (I)	Méthode directe et intuitive de la langue allemande pour les écoles: Premier livre. 1 ^{re} et 2 ^{de} année d'études. Bruxelles, J. Lebegue et Cie, 1902. Second livre. 3 ^e et 4 ^e année d'étu- des. Bruxelles, J. Lebegue et Cie, 1903.	5.50 4 00	Id.	28 novembre 1902 et 20 mai 1903	
Rivière (H.)	Het duitsch voor Waal en Vlaming door de aanschouwingsmethode en de eerste begrippen van het nederlandsche leer- en leesboek naar « de Vier Jaargetijden » van Hölzel. Brüssel, J. Lebegue und Cie.	2.00	Id.	22 décembre 1906	4 ans.
Scharff (P)	Cours complet de langue allemande avec un choix de morceaux de lecture. Bruxelles, J. Lebegue et Cie, 1898.	3.00	Athénées royaux	8 janvier 1900	
Id.	Deutsches Lehr- und Lesebuch für höhere Schulen, insbesondere für die oberen klassen der lehranstal- ten des mittlern unterrichts, Verviers, Hermann.	4.50	Athénées royaux et Écoles moyennes	29 décembre 1903	
Snijder (J) et Drijkstra (R)	Neues deutsch - niederländisches wörterbuch zum schulgebrauch. Dritte auflage. Amsterdam, Cam- pagne und zoon.	5.50	Id.	13 août 1903	
Sydow (J.) et Gillet (N.)	Grammaire allemande théorique et pratique. Ouvrage rédigé d'après une méthode toute nouvelle et divisé en trois cours concen- triques. 1 ^{er} cours : Proposition indépen- dante. 8 ^e édition, 1897. 2 ^e et 3 ^e cours : Proposition subor- donnée et syntaxe. 6 ^e édition. Bruxelles, J. Lebegue et Cie.	2.10 2.10	Id.	1898	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
Van Dissel (A.)	Deutsche dichter und prosaiker von den ältesten zeiten bis zur gegenwart. Ein lesebuch für höhere Lehranstalten. Antwerpen, De Nederlandsche boekhandel, 1902.	6.65	Sections normales moyennes de l'État.	26 juin 1903	
Van Rijn (G.)	Duitsch leer- en leesboek voor eerstbeginnenden. 1 ^{re} deel : 3 ^e vermeerderde druk, 1900. 2 ^e deel : Nieuwe vermeerderde druk. Gent, Van Goethem, 1902.	1 75 2.00	Athénées royales et Écoles moyennes	11 mai 1907	4 ans.
Id.	Schulwörterbuch Deutsch-Niederländisch - Französisch, Deutsch-Niederländisch - Fransisch. Schoolwoordenboek. Dictionnaire classique allemand-néerlandais-français. Gent, Van Goethem, 1906	2 50	Athénées royales (classes infér.) Écoles moyennes (région wall.)	id.	4 ans.
Vieholf (H.)	Handbuch der deutschen national-literatur von Luther bis zur gegenwart für die oberen klassen höherer Lehranstalten. In zwei teilen Erster teil : Poesie. Braunsweig, Westermann. Zweiter teil : Prosa. Braunsweig, Westermann, 1905.	5 00 5.00	id.	1903	
Weiler (M.) et Kesler (J.)	Deutsche Sprechübungen mit den daraus abgeleiteten vokalen Erste serie. Zweite verbeferte und vermehrte auflage. Brussel, Lebègue et Cie, 1894.	1.00 1.50	id.	1894	

Langue anglaise.

Bayley (A.)	Cours élémentaire et pratique de langue anglaise. Première partie. Bruxelles, J. Lebègue et Cie.	1 00	Athénées royales et Écoles moyennes	7 mai 1894	
Bielen (A.)	Th. Hegener's English primer and first reading book, opnieuw bewerkt en met de jongste onderwijsmethoden in verband gebracht (inz. voor Vlamingen) 2 ^e uitgave. Tongeren, Demarteau-Thys, 1901.	2.50	id.	25 novembre 1901	
Burvenich (A.)	English grammar and exercise-book for beginners. 5 th edition Brussels, J. Lebègue and Co.	2.00	id.	22 décembre 1906	4 ans.
Id.	The English Letter-Writer (Autographs of Private and commercial Letters). Collected and classified. Brussels, J. Lebègue and Co, 1903.	1.25	id.	15 mai 1903	4 ans.
Fiévet (P.)	Washington Irving. The Sketch book (le livre d'esquisses). Extraits avec une introduction, une notice et des notes. Paris, Hachette et Cie, 1901.	2 00	Athénées royales	1901	
Hegener (T.)	Cours méthodique et pratique de grammaire anglaise. 4 ^e édition Bruxelles, J. Lebègue et Cie, 1896.	3.50	Athénées royales et Écoles moyennes	26 janvier 1906	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Hegener (T.)	Petite grammaire anglaise. Résumé grammatical d'un cours inférieur de langue anglaise. 2 ^e édition, revue et augmentée. Bruxelles, J. Lebegue et Cie, 1891.	1.25	Athénées royaux et Écoles moyennes	24 août 1892	
Id.	English primer and first reading book. Exercices d'appellation, de prononciation et de lecture suivis d'explications lexographiques et grammaticales et de thèmes d'imitation. 5 ^e édition. Bruxelles, J. Lebegue et Cie.	2.50	id.	26 janvier 1906	4 ans.
Id.	Dickens' Christmas-Carol, commented and explained. 2 ^d édition. Berlin, Heyfelder, 1898.	2.00	id.	25 avril 1887	
Jacquart (A.)	Het engelsch op de gestichten voor middelbaar onderwijs. 1 ^{ste} leerjaar. 1 ^{ste} druk. Veurne, De-myter, 1897.	1.75	id.	10 mai 1898	
Kesler (J.)	Little english grammar for beginners. 2 ^e édition. Saint-Gilles, De Konink, 1899.	1.00	id.	8 janvier 1900	
Koch (W.)	Course of translation from flemish into english. With numerous idiomatic expressions. Ghent, Waem-Lienders.	1.50	id.	14 janvier 1893	
Id.	Readings in prose and poetry for the use of middleclass schools in Belgium. Second revised edition. Ghent, Waem-Lienders, 1892.	2.50	id.	5 mars 1894	
Id.	The english reader for middleclass schools. 5 ^d édition. Entirely revised and enlarged. Ghent, Waem-Lienders, 1902.	2.50	id.	29 novembre 1902	
Parry (F.-R.)	Longmans' modern series. Gulliver's travels the voyage to Lilliput and the voyage to Brobdingnag, by Dean Swift. Edited and adapted for use in schools. London, Longmans, Green and Co., 1901.	1.50	Athénées royaux	5 janvier 1903	
Schmidt (F.)	Lehrbuch der Englischen Sprache auf Grundlage der Anschauung. 7 ^{te} Auflage. Bielefeld und Leipzig, Verlag von Enklings, 1904.	5.00	id.	5 juillet 1906	4 ans.
Stoffel (C.)	Engelsch leesboek : I. Moderne prozastukken. 2 ^e herziene druk, 1897. II. Moderne prozastukken en gedichten. Zutphen, Thieme en Cie, 1897.	1.25 1.25	Athénées royaux et Écoles moyennes	28 juin 1906	4 ans.
Id.	Handleiding bij het onderwijs in Engelsch : I. Uitspraak. Lees- en vertaaltboek. 6 ^e herziene druk, 1899. II. Inleiding der voornaamste eigenaardigheden der Engelsche taal. 12 ^e herziene druk. Amsterdam, Van Neteren.	2.75 2.75	id.		
Vanderstichele (H.)	A practical School grammar of the English Tongue. Brugge, Houdmont-Carbonez, 1905.	2.50	id.	13 juin 1904	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Vanderstraeten (C.)	Cours méthodique et pratique de langue anglaise. Grammaire d'après un plan entièrement nouveau avec la prononciation figurée. Mons, Manceaux, 1882.	4.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	1885	
Id.	Cours méthodique et pratique de langue anglaise, d'après un plan entièrement nouveau avec la prononciation figurée. Cours de thèmes comprenant une série d'exercices sur les principaux termes grammaticaux. 2 ^e édition. Mons, Manceaux, 1880.	2.50	id.	1884	
Van Dunen (R.)	A New pocket-dictionary of the English and Dutch Languages. 4th edition revised and considerably enlarged. Amsterdam, Campagne and Son.	5.50	id.	15 août 1903	
Van Steenweghen (F.)	Volledige Leercursus der Engelsche taal. Eerste deel. 7 ^{de} vermeerderde uitgave. A complete course of instruction of the English language first part Seventh edition. Second part, completely revised.	2.25	id.	29 juin 1906	4 ans.
	Tweede deel. 4 ^{de} vermeerderde uitgave. Lierre, Van In et Cie, 1903.	3.50			

Histoire

Alexandre (P.)	Précis d'histoire des temps modernes depuis la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'à la Révolution française. Bruxelles, Castaigne, 1906	4.50	Athénées royaux et Écoles moyennes	15 mai 1907	4 ans.
Brabant (F.), S. J.	Histoire du moyen âge. 5 ^e édition, revue avec soin et augmentée. Namur, Wesmael-Charlier, 1895.	2.50	id.	1896	
De Ipire (L.)	[Voir Roland.]				
Doms (E.)	[Voir Struman, L.]				
Du Fief (J.) et Hubert (E.)	Abrégé d'histoire universelle rédigé conformément aux programmes du Gouvernement à l'usage des athénées et des collèges, des écoles moyennes et des écoles normales primaires. 5 ^e édition. Bruxelles, J. Leblanc et Cie, 1901.	3.00	id.	21 décembre 1906	4 ans.
Du Fief (J.)	Atlas de géographie historique, composé de 51 cartes et cartons à l'usage des cours d'histoire. Bruxelles, Institut national de géographie.	5.00	id.	15 mai 1907	4 ans.
Dumont (le P. A.), S. J.	Cours d'histoire moderne. 5 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1906.	2.00	id.	22 décembre 1906	4 ans.
Dutron (A.)	Précis de l'histoire du moyen-âge. 3 ^e édition. Tournai, Vasseur-Delmée, 1900.	5.25	id.	29 juin 1906	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Genonceaux (L.)	Précis de l'histoire de Belgique, ouvrage complètement revu et mis en harmonie avec le programme du 1 ^{er} mai 1897, par X., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire. 34 ^e édition illustrée de nouvelles gravures et de plusieurs cartes. Bruxelles, Callewaert frères, 1903.	0 90	Athénées royaux et Écoles moyennes	20 mai 1903	
Id.	Cours d'histoire de Belgique à l'usage des élèves-instituteurs, des instituteurs primaires et de l'enseignement moyen. 7 ^e édition. Bruxelles, Callewaert frères, 1900.	2 25	id.	14 juin 1900	
Id.	Kort begrip der geschiedenis van België. 18 ^e uitgave. Versierd met vele houtsneden. Brussel. Callewaert gebroeders, 1900.	0.75	id (établissements situés dans les prov. flamandes)	14 juin 1900	
Hanus (J)	Résumé méthodique d'un cours d'histoire. Antiquité orientale, grecque et romaine, à l'usage de l'enseignement moyen (Cours supérieur de l'enseignement normal). 2 ^e édition. Gand, Vanderpoorten, 1902.	1.50	Athénées royaux	28 novembre 1902	
Id	[Voir Vermast, A.]				
Hubert (E)	[Voir Du Fief, J.]				
Id.	[Voir Moke, H.]				
Kurth (G.)	Manuel d'histoire de Belgique. 2 ^e édition, revue et corrigée, enrichie de 72 gravures et de 11 cartes et plans. Namur, Lambert-De Roisin, 1903.	1.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	8 janvier 1906	4 ans.
Lallemand (A.)	Les grands faits de l'histoire contemporaine. 4 ^e édition. Bruxelles, Castaigne, 1903.	1.60	id.	8 janvier 1906	4 ans.
Id	Histoire de Belgique à l'usage des écoles moyennes et de la classe de quatrième des athénées et collèges. 7 ^e édition. Liège, Dessain, 1902.	1.25	id.	2 juillet 1906	4 ans.
Id.	[Voir Mouzon, F.]				
Leclère (L.)	Histoire du moyen âge. Bruxelles, J. Leclère et C ^{ie} .	2.50	id.	26 mai 1904	4 ans.
Lequarré N.)	Manuel d'histoire du moyen âge à l'usage des athénées royaux et des collèges. 3 ^e édition, revue et corrigée. Bruxelles, Société belge d'éditions, 1883.	3.50	id.	1884	
Micheels (J)	[Voir Mouzon et Lallemand]				
Moeller (J.)	Histoire ancienne. Manuel à l'usage des sections professionnelles des athénées et collèges. Bruxelles, Schepens et C ^{ie} .	0.90	Athénées royaux		
Id.	Histoire du moyen âge. Partie de l'élève. Texte revu par Charles Moeller. Louvain, Peeters, 1901.	3.75	Athénées royaux et Écoles moyennes	6 juin 1901	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
Moke (H.)	Abrégé de l'histoire de Belgique. 15 ^e édition entièrement refondue et mise en rapport avec les programmes de l'enseignement moyen, par M. Hubert. Illustré de 95 gravures. Bruxelles, Le- bègue et C ^{ie} .	2 75	Athénées royaux et Écoles moyennes	15 mai 1889	
Mouzon (F.) et Lallemand (A.)	Précis de l'histoire universelle à l'usage des écoles moyennes et des classes inférieures des athé- nées royaux. 6 ^e édition, revue et illustrée. Liège, Dessain.	2 00	id.	29 juin 1906	4 ans
Id.	Kort begrip der algemeene ge- schiedenis ten gebruike der mid- delbare scholen en lagere klassen der koninklijke athenæa Vertaald door J. Michiels. Luik, Dessain.	2 50	id.		
Id.	Aperçu général de l'Histoire uni- verselle à l'usage de la 3 ^e classe des écoles moyennes et de la 7 ^e des athénées royaux. 5 ^e édition. Liège, Dessain, 1883.	1 50	id.	1884	
Id.	Algemeene overzicht der Wereld- geschiedenis ten gebruike der 3 ^e klasse in de middelbare scholen en der 7 ^e in de koninklijke athe- næa. Uit het fransch vertaald door J. Michiels. Luik, Dessain, 1896.	1 25	id.	1897	
Id.	Cours d'histoire de Belgique à l'usage de l'enseignement du 1 ^{er} et 2 ^e degré.	1 25	id.		
Nourry (G.)	Abrégée de l'histoire grecque de- puis les temps héroïques jusqu'à la conquête romaine, avec 8 cartes coloriées et 112 gravures. Bruxelles, J. Lebègue, 1894.	5 75	id.	17 décembre 1894	
Olschewsky (S.)	Histoire de Belgique en tableaux méthodiques, rédigés selon le programme officiel (en deux fas- cicules). Gand, Hoste, 1904.	5 00	id.	1906	4 ans.
Pelzer (L.)	Kort begrip der algemeene ge- schiedenis naar de beste geschied- schrijvers bewerkt ten gebruike van het middelbaar onderwijs.		id.	15 janvier 1896	
	1 ^{er} deel : Van de oudste tijden tot aan de Kruistochten.	1 50			
	2 ^e deel : Geschiedenis der middel- eeuwen.	1 25			
	3 ^e deel : Geschiedenis der heden- daagsche tijden of nieuwste ge- schiedenis. Lier, Van In.	0 80			
Roland (J.)	Cours d'histoire à l'usage des écoles moyennes. Histoire uni- verselle.		Écoles moyennes	30 juin 1904	4 ans.
	1 ^{re} partie, destinée à la 1 ^{re} année d'études.	1 00			
	2 ^e partie, destinée à la 2 ^e année d'études.	1 00			
	3 ^e partie : Histoire de Belgique, destinée à la 3 ^e année d'études. Namur, Wesmael-Charlier, 1898.	1 25			

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Roland (J.)	Algemeene geschiedenis, vertaald door Delpire, L.		Écoles moyennes	1900	
	1 ^{re} deel, bestemd voor het 1 ^{er} stu- diejaar.	1.00			
	2 ^e deel, bestemd voor het 2 ^e stu- diejaar.	1.00			
	3 ^e deel, bestemd voor het 3 ^e stu- diejaar. Namen, Wesmael-Char- lier, 1899.	1.25			
Id	Atlas d'histoire des écoles moyennes. Namur, Wesmael-Charlier, 1898.	1.75	id.	1899	
Id.	Cours d'histoire à l'usage des écoles moyennes.		id.	50 juin 1904	4 ans.
	1 ^{er} cours : Aperçu général de l'his- toire universelle. 12 ^e édition.	1.50			
	2 ^e cours : Histoire universelle. 14 ^e édition. Namur, Wesmael- Charlier, 1902.	2.00			
Id	Cours d'histoire à l'usage de l'en- seignement moyen. Atlas d'his- toire avec tableaux-résumés :		Athénées royaux et Écoles moyennes	50 juin 1904	4 ans.
	1 ^{re} partie : Histoire universelle jusqu'aux Croisades. Édition de 1900.	1.20			
	2 ^e partie : Histoire universelle de- puis les Croisades. 4 ^e édition (de 1901).	1.20			
	3 ^e partie : Histoire de Belgique. 3 ^e édition (de 1898). Namur, Wesmael-Charlier.	1.20			
Sosset (J.)	Manuel d'histoire de Belgique à l'usage des écoles moyennes. Ouvrage rédigé d'après le pro- gramme des écoles moyennes publié par le Gouvernement en 1897. Bruxelles, Castaigne, 1902.	1.50	Écoles moyennes	5 janvier 1903	
Suman (L.)	Cours d'histoire de Belgique. 5 ^e édition. Namur, Wesmael-Char- lier, 1892.	2.50	Athénées royaux et Écoles moyennes	20 juin 1886	
Id.	Manuel d'histoire naturelle à l'u- sage de l'enseignement moyen :		id.	29 juin 1886	
	1 ^{er} cours : Divisé en 60 leçons. contenant 4 cartes et de nom- breuses gravures. 4 ^e édition. Édition de 1900.	1.50			
	2 ^e cours. 6 ^e tirage. Bruxelles, Castaigne, 1898.	2.00			
Id.	Handboek voor de algemeene ge- schiedenis ten gebruike der scho- len van middelbaar onderwijs. Vertaald door E. Doms. 1 ^{re} leer- gang. 60 lessen met landkaarten en platen. Brussel, Castaigne, 1886.	1.50	id.	29 juin 1886	
Id	Manuel d'histoire de Belgique, conforme au programme du Gou- vernement. 3 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1892.	0.63	id.	29 juin 1892	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Struman (L.)	Handboek voor de geschiedenis van België, volgens het officieel programma, vertaald door J.-P. Van Cuyck. Namen, Wesmael-Charlier, 1884.	0.65	Écoles moyennes	16 avril 1899	
Id.	Histoire de Belgique. Cours à l'usage de la 4 ^e des athénées et de la 5 ^e année d'études des écoles moyennes. 5 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1907.	1.50	Athénées royaux et Écoles moyennes	13 mai 1907	4 ans.
Swolfs (J.-J.-D.)	Précis d'histoire nationale d'après le cours de Mgr Namèche, disposé pour l'enseignement moyen. 8 ^e édition, mise au courant des derniers travaux historiques. Louvain, Fonteyn, 1906.	4.00	id.	22 décembre 1906	4 ans.
Id.	Manuel d'histoire nationale disposé pour les pensionnats et les maisons d'éducation. 7 ^e édition, entièrement refondue et mise au courant des derniers travaux historiques. Louvain, Fonteyn, Ch., 1904.	1.00	id.	30 juin 1904	4 ans.
Id.	Handboekje der vaderlandsche geschiedenis, bewerkt voor scholen en huisonderwijs. Vertaald uit het fransch, naar de 6 ^e uitgave. Leuven, Fonteyn, 1897.	1.00	id.	1897	
Van Cuyck (F.)	[Voir Struman, L.]				
Vanderlinden (H.)	Geschiedenis van de oudste tijden tot aan de Kruistochten. Vermeerderde uitgave. Leuven, A. Fonteyn, 1902.	2.00	id.	6 juin 1904	4 ans.
Id.	Geschiedenis van de latere middeleeuwen en van de nieuwe tijden. Gent, Van Gorchem.	2.00	id.	20 avril 1906	4 ans.
Vermast (A.)	Album-manuel d'histoire de Belgique à l'usage de l'enseignement moyen. Nouvelle édition. Gand, Vanderpoorten.	2.00	id.	15 décembre 1906	4 ans.
Id.	Album-handboek voor de geschiedenis van België ten gebuik van het middelbaar onderwijs. Gent, Vanderpoorten.	2.00	id.	15 août 1905	
Id.	Petit-album manuel d'histoire de Belgique à l'usage des écoles moyennes. Gand, Vanderpoorten.	1.00	Écoles moyennes	15 août 1905	
Id.	Kleine album-handboek voor de geschiedenis van België ten gebuik van het middelbaar onderwijs. Gent, Vanderpoorten.	1.00	id.	15 août 1905	
Id.	Album-manuel d'histoire générale à l'usage de l'enseignement moyen.		Athénées royaux et Écoles moyennes	29 juin 1906	4 ans.
	I. Antiquité et moyen âge (jusqu'aux Croisades).	2.00			
	II. Moyen âge (depuis les Croisades). Temps modernes. Époque contemporaine. Gand, Vanderpoorten, 1902.	2.00			

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
Vermast (A.)	Album-handboek van algemeene geschiedenis ten gebruike van het middelbaar onderwijs. I. De oudheid en de middeleeuwen (tot aan de Kruistochten). Gent, Vanderpoorten. II. Middeleeuwen van de Kruistochten af. Nieuwere tijd. Heden-daagche geschiedenis. Gent, Vanderpoorten, 1902.	2.00 2.00	Athénées royales et Écoles moyennes id.	29 juin 1901 12 mai 1902	
Vermast (A.) et Hanus (J.)	Album-manuel d'un aperçu de l'histoire universelle à l'usage des classes de 7 ^e des athénées royales. Gand, Vanderpoorten, 1902	2.00	id.	31 décembre 1902	
Id	Album-handboek voor een overzicht van de algemeene geschiedenis. Programma van de 7 ^e klasse in de atheneae. Gent, Vanderpoorten.	2.00	id	31 décembre 1902	

Géographie et Cosmographie

Alexis (en religion Frère).	[Voir Gochet.]				
Buisseret (J.)	Exercices de géographie préparés pour l'enseignement moyen. Cours supérieur. Cahier I. L'Europe. Bruxelles, Schepens et C ^{ie} , 1896.	1.25	Athénées royales et Écoles moyennes	16 avril 1897	
Buisseret (E.) et Colinet (A.)	Traité élémentaire de cosmographie à l'usage de l'enseignement moyen et de l'enseignement normal. Tournai, Decallone-Liagre, 1902.	1.50	id.	20 mai 1903	
Capelle.	Croquis cartographiques : 1 ^{re} partie : Europe. 2 ^e édition. 2 ^e partie (mise à jour en 1906) : Asie, Afrique, Amérique, Océanie. 3 ^e édition. Liège, Dessain	0.60 0.60	id.	13 mai 1907	4 ans.
Colinet (A.)	[Voir Buisseret, E.]				
Delpire (L.)	[Voir Roland, J.]				
Duchesne (E.)	[Voir Roland, J.]				
Du Fief (J.)	Atlas de Belgique, composé de 27 cartes de géographie physique et politique, à l'usage de l'enseignement. Bruxelles, Institut national de géographie.	5.00	id.	13 mai 1907	4 ans.
Id.	Atlas de géographie contemporaine, composé de 51 cartes et cartons à l'usage des cours de géographie dans les athénées, les collèges et les écoles moyennes de la Belgique. Bruxelles, Institut national de géographie.	3.00	id.	13 mai 1908	4 ans.
Id.	Abrégé de géographie à l'usage des écoles moyennes de l'État et des classes inférieures des athénées royales : Tome I. Géographie générale à l'usage de la 1 ^{re} et de la 2 ^e année des écoles moyennes et des trois premières années des athénées. 13 ^e édition (de 1903). Tome II. La Belgique, éléments de géographie physique, éléments de cosmographie. 13 ^e édition. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} , 1903.	1.50 0.80	id.	29 janvier 1906	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Du Fief (J.)	Beknopt overzicht der aardrijks- kunde bewerkt in overeenkomst met het officieel programma voor het middelbaar onderwijs. Ver- taald naar de elfde fransche uit- gave door Peirsmann. K. Brussel, J. Lebegue en Cie, 1887.	1.70	Athénées royaux et Écoles moyennes	1888	
Id.	La Terre. Précis de géographie astronomique, physique et poli- tique, à l'usage de l'enseignement moyen du degré supérieur et de l'enseignement normal. 9 ^e édi- tion. Bruxelles, J. Lebegue et Cie, 1903.	2.00	id.	13 mai 1907	4 ans.
Gochet (en religion) Frère Alexis.	Cours de géographie. Cahiers car- tographiques ou cartes muettes à compléter et à reproduire. 8 ca- hiers. Édition de 1904. Alost. Procure des Frères des écoles chrétiennes.	0.15 le cahier.	id.	23 avril 1892	
Id.	Cours primaire. Géographie à l'usage des écoles primaires, des cours d'adultes et des classes inférieures de l'enseignement moyen, comprenant la géogra- phie locale, la Belgique, les cinq parties du monde, la cosmogra- phie et divisée en trois degrés d'après le programme du 1 ^{er} mai 1897. Alost, Procure des Frères des écoles chrétiennes, 1903.	0.75	id.	23 avril 1892	
Id.	Cours supérieur de géographie à l'usage des établissements d'en- seignement moyen du degré su- périeur (humanités anciennes et modernes) : séminaires, collèges, athénées; cours professionnels, pensionnats des établissements d'enseignement moyen du degré inférieur, des écoles normales, etc. (Cosmographie et géographie mathématique, extraites de la deuxième partie). La Terre dans son ensemble. Alost, Procure des Frères des écoles chrétiennes, 1904.	0.80	id.	30 juin 1904	4 ans.
Id.	Cours supérieur de géographie à l'usage de l'enseignement moyen du degré supérieur. Athénées, collèges, séminaires, pension- nats, écoles normales, etc. 1 ^{re} partie : Le globe en général. La Belgique. Édition de 1903. 2 ^e partie : Les contrées du globe. Édition de 1903. 3 ^e partie : La terre dans son en- semble. Cosmographie, géogra- phie physique, politique et éco- nomique. Histoire de la géogra- phie. 3 ^e édition, revue. Alost, Procure des Frères des écoles chrétiennes, 1904.	1.75 2.40 2.00	id.	30 juin 1904	4 ans.
Id.	Cours moyen de géographie à l'usage de l'enseignement moyen du degré inférieur (Écoles moyennes et écoles primaires supérieures.) Géographie des cinq parties du monde. Géogra- phie de la Belgique. Édition nou- velle. Alost, Procure des Frères des écoles chrétiennes, 1903.	1.40	id.	30 juin 1904	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Göchet (en religion Frère Alexis)	Cours normal de géographie à l'usage des écoles normales et de l'enseignement moyen du degré supérieur. Collèges, séminaires, pensionnats, etc. 1 ^{re} partie : La Belgique. Edition de 1903. 2 ^e partie : Les cinq parties du monde. La cosmographie. Alost, Procure des Frères des écoles chrétiennes	2.00 2 00	Athénées royales et écoles moyennes.	30 juin 1904	4 ans.
Id.	Géographie-atlas du degré supérieur des écoles primaires. Texte et 32 cartes. Alost, Procure des Frères des écoles chrétiennes.	1.25	Id.	25 mai 1894	
Id.	Atlas de géographie à l'usage des collèges de la Compagnie de Jésus. 30 cartes. Alost, Procure des Frères des écoles chrétiennes		Id.	25 mai 1894	
Id.	Atlas de géographie physique, politique et historique à l'usage de l'enseignement moyen des divers degrés. Atlas historique 28 ^e édition. Alost, Procure des Frères des écoles chrétiennes, 1899.	2.25	Id.	5 mars 1899	
Id.	Atlas de géographie physique et politique à l'usage de l'enseignement moyen des divers degrés (150 cartes et cartons). 31 ^e édition. Alost, Procure des Frères des écoles chrétiennes, 1904	4.50	Id.	4 janvier 1904	
Id.	Atlas de géographie physique, politique et historique à l'usage de l'enseignement moyen des divers degrés (200 cartes et cartons). 32 ^e édition. Alost, Procure des Frères des écoles chrétiennes, 1905.	6.00	Id.	7 avril 1905	
Id.	Atlas de géographie. Atlas de 50 cartes à l'usage de l'enseignement primaire. (Cet atlas remplace celui intitulé : Atlas de géographie physique, politique et historique à l'usage de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen.) Alost, Procure des Frères des écoles chrétiennes.	0 65	Id.	15 août 1903	
Id.	Atlas des provinces de la Belgique avec le plan des grandes villes, des centres industriels et une carte de l'Etat indépendant du Congo. Alost, Procure des Frères des écoles chrétiennes.	0.80	Id.	15 août 1903	
Jacquart (A.)	Leerboek der aardrijkskunde. 1 ^{ste} deel. Europa. Ten gebruike van middelbaar en lager normaal onderwijs. Gent, Vanderpoorten, 1900.	1.75	Écoles moyennes.	9 février 1904	
Jacquemin (H.)	Cartographie. 1 ^{re} partie : Europe. 2 ^e édition. 2 ^e partie : Asie, Afrique, Amérique et Océanie. 2 ^e édition. 3 ^e partie : Belgique. Gand, Vanderpoorten.	0 60 0 70 0.80	Athénées royales et écoles moyennes.	16 mai 1900	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Lallemand (A.)	Éléments de géographie physique et politique à l'usage des écoles moyennes et des classes inférieures des athénées. 4 ^e édition. Beginselen van natuur- en staatkundige aardrijkskunde ten gebruike der middelbareschole en lagere klassen der atheneen. 4 ^e uitgave. Gand, Hoste, 1898.	3.00	Athénées royales et écoles moyennes.	18 avril 1898	
Id.	Cours de géographie. 1 ^{re} partie : Géographie générale ; Europe (classe de 5 ^e). 4 ^e édition, 1901. 2 ^e partie : Asie, Afrique, Amérique, Océanie. 4 ^e édition. Gand, Hoste, 1902.	2.50 2.50	id.	1901	
Manceaux (H.)	Géographie élémentaire de la Belgique. Mons, Manceaux, 1880.	0.50	Écoles moyennes	1890	
Mouzon (J.)	Géographie des athénées. Grand cours méthodique de géographie élémentaire illustré de 20 gravures et augmenté d'une carte de la Belgique. Tome I. Notions préliminaires. Europe. Tome II. Asie, Afrique, Amérique et Océanie. 3 ^e édition. Liège, Dessain.	1.60 2.00	Athénées royales		
Id.	Géographie des écoles moyennes. Cours méthodique de géographie élémentaire, illustré de 16 gravures et augmenté d'une carte de Belgique. Edition mise en rapport avec les nouveaux programmes. Liège, Dessain.	1.50	Écoles moyennes		
Peirsman (K.)	[Voir Du Fief, J.]				
Roland (J.) et Duchesne (E.)	Cours de géographie. La Belgique. Cosmographie. Éléments de géographie physique, à l'usage de la quatrième des athénées royales. Deuxième partie destinée à la cinquième des athénées. Les parties du monde. Géographie générale et géographie de l'Europe, à l'usage de la sixième des athénées royales. Namur, Wesmael-Charlier, 1907.	1.25 0.75 1.00	Athénées royales	21 mai 1907	4 ans.
d.	Cours de géographie à l'usage des écoles moyennes : 1 ^{re} partie, destinée à la première année d'études : L'Europe. 2 ^e partie, destinée à la deuxième année d'études : Les parties du Monde. 3 ^e partie, destinée à la troisième année d'études ; A. La Belgique ; B. Cosmographie. Namur, Wesmael-Charlier, 1907.	0.80 0.75 1.00	Écoles moyennes	21 mai 1907	4 ans
d.	Leerboek der aardrijkskunde ten dienste der middelbare scholen : 1 ^{ste} gedeelte, bestemd voor het eerste studiejaar : Europa. 2 ^{de} gedeelte, bestemd voor het tweede studiejaar : De Wereld-deelen. 3 ^{de} gedeelte, bestemd voor het derde studiejaar : A. België ;	0.80 0.75 4.00	id.	1899	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
Roland (J.)	<i>B. Wereldbeschrijving. Vertaald door Delpire. Namen, Wesmael-Charlier, 1898 et 1899.</i> Cours de géographie à l'usage de l'enseignement moyen. Deuxième cours de géographie physique et politique. 12 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1903.	2.00	Athénées royales et Écoles moyennes	30 juin 1904	4 ans.
Id.	Atlas général de géographie physique et politique à l'usage de l'enseignement moyen et de l'enseignement normal. 118 cartes en 33 planches. Ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique. Namur, Wesmael-Charlier, 1906.	6.00	id.	21 décembre 1906	4 ans.
Sterckx (V.)	Géographie des écoles moyennes. 5 ^e édition. Namur, Lambert-De Roisin, 1884.	1.60	Écoles moyennes	1884	
Van Elven (H.)	Géographie générale à l'usage de l'enseignement moyen. I. Notions de géographie générale. Europe, avec 549 cartes, cartons, plans, vues, diagrammes, etc. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} , 1901.	5.50	Athénées royales et écoles moyennes	6 juin 1901	
Verbrugghen (J.)	Enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Croquis géographiques. Cosmographie. Belgique, Liège, Dessain, 1906.	3.50	id.	22 décembre 1906	4 ans.
Id.	École militaire. Cours de géographie rédigé conformément au nouveau programme d'admission: I. Cosmographie. Géographie générale. Europe. Partie théorique et partie pratique, croquis. II. Belgique. Partie théorique et partie pratique, croquis. III. Asie, Afrique, Congo, Amérique, Océanie. Géographie économique. Ethnographie. Partie théorique et partie pratique. Croquis. Liège, Dessain, 1906.	10.00 4.00 6.00	Athénées royales	15 mai 1907	4 ans.
Vermast (A.)	Géographie à l'usage de l'enseignement moyen et de l'enseignement normal primaire. I. Europe. Nouvelle édition. 1 ^{re} année d'études des écoles moyennes. Programme de 1897. II. Les parties du monde. Nouvelle édition. III. Belgique. Nouvelle édition. 3 ^e année d'études des écoles moyennes. Gand, Vanderpoorten, 1906.	2.00 1.50 2.00	Athénées royales et Écoles moyennes (clas. inférieures)	22 décembre 1906	4 ans.
Id.	Aardrijkskunde voor middelbaar en lager normaal onderwijs. (Programma van 1897). I. Europa. Nieuwe uitgaaf. 1901. II. De Vreemde werelddeelen. 2 ^e studiejaar der middelbare scholen, 1905. III. België. Gent, Vanderpoorten, 1906.	2.00 1.50 2.00	id.	22 décembre 1906	4 ans.
Id.	Géographie à l'usage de l'enseignement moyen. Un tour du monde en quarante leçons. Programme de la 7 ^e classe des athénées. Gand, Vanderpoorten, 1905.	1.50	id.		

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les auto- risations sont accordées.
Vermast (A.)	Aardrijkskunde voor het middelbaar onderwijs. Den aarbol om in veertig les-en. Programma van de 7 ^e der atheneae. Vanderpoorten, 1902.	1.50	Athénées royaux et Écoles moyennes (clas. inférieures)	31 décembre 1902	4 ans
Id	The New Century Geographic Readers. Book 4 ^a . The British Isles and glimpses of greater Britain. London, Blackie and Son.		Athénées royaux (Section industrielle et commerciale et sections commerciales annexées aux Écoles moyennes)	31 décembre 1906.	

Sciences commerciales.

Ansotte (C.) et Defrise (A.)	Traité élémentaire, théorique et pratique, de commerce et de tenue des livres à l'usage des écoles industrielles ou professionnelles et conforme au nouveau programme officiel des écoles moyennes. 3 ^e édition, revue et corrigée. Dour, Vauvert, 1906.	2.00	Écoles moyennes	20 avril 1906	4 ans.
Fertrand (A.)	Petit manuel de sciences commerciales à l'usage des écoles moyennes pour garçons et pour filles. 3 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1903.	1.00	id.	8 janvier 1906	4 ans.
Id.	Manuel de sciences commerciales à l'usage de l'enseignement moyen. Namur, Wesmael-Charlier, 1904.	2.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	26 mai 1904	4 ans.
Defrise (A.)	[Voir Ansotte, C.]				
Derausseau (J.)	Algèbre commerciale et opérations financières. Bruxelles. Castaigne, 1901.	4.00	id.	7 février 1901	
De Ruelle (X.)	Exposé de la législation applicable en matière commerciale. 3 ^e édition Namur. Wesmael-Charlier, 1907.	3.25	id.	15 mai 1907	4 ans.
Dolhen (D.)	Cours théorique et pratique de la tenue des livres, rédigé conformément au programme des écoles moyennes. 2 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1903.	2.00	Écoles moyennes	4 décembre 1903	
Godart (G.)	Cours de géographie économique de la Belgique. 2 ^e édition. Frameries, Delaunois-Quenon, 1903.	2.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	16 octobre 1903	4 ans.
Grubben (R.)	[Voir Swennen, A.]				
Klompers (Th.)	Arithmétique commerciale à l'usage de l'enseignement et du haut commerce. Opérations en marchandises. Anvers, veuve Van Ishoven, 1902.	4.00	Athénées royaux et sections commerciales annexées aux Écoles moyennes	28 novembre 1902	
Id.	Précis d'algèbre financière à l'usage des athénées, des collèges et des instituts de commerce. Intérêts composés. Annuités. Emprunts. Rentes viagères. Assurances. Anvers, Van Ishoven, 1903.	5.00	Athénées royaux	4 décembre 1903	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les auto- risations sont accordées.
Leroy (L.)	Cours de commerce et de comptabilité divisé en quarante-deux leçons, théoriques, suivies chacune d'un questionnaire et d'exercices d'application. 12 ^e tirage. Namur, Wesmael-Charlier, 1905.	2 50	Écoles moyennes pour garçons	22 décembre 1906	4 ans.
Merten (F.)	Traité élémentaire de commerce, rédigé conformément au programme des écoles moyennes. 11 ^e édition, entièrement modifiée, mise en rapport avec le programme officiel et augmentée d'un nouveau système de tenue des livres. Gand, Hoste, 1904.	2 00	id	12 novembre 1905	
Id.	Manuel de sciences commerciales à l'usage des athénées et des collèges. 9 ^e édition, entièrement modifiée et mise en rapport avec le nouveau programme. Gand, Hoste, 1905.	5 00	Athénées royaux	16 octobre 1905	4 ans.
Sobry (J.)	Traité théorique et pratique des comptes courants et d'intérêts, précédé de notions juridiques sur la matière et d'un exposé complet de la théorie du calcul de l'intérêt à l'usage des négociants et des banquiers. Anvers, Van Ishoven.	2 50	Athénées royaux et Écoles moyennes		
Id.	Notions de commerce et de tenue des livres. Ouvrage rédigé conformément au programme officiel du 10 septembre 1897 pour l'enseignement de la tenue des livres dans les écoles moyennes d'instruction générale. 2 ^e édition. Anvers, Van Ishoven, 1903.	1.50	Écoles moyennes	1905	
Id.	Tenue des livres élémentaire à l'usage de l'enseignement moyen. Ouvrage rédigé conformément au programme officiel pour l'enseignement du commerce et de la tenue des livres dans les écoles moyennes et les athénées royaux. 4 ^e édition. Anvers, veuve Van Ishoven, 1904.	2.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	24 juin 1904	4 ans.
Id.	Comptabilité. Comptabilité commerciale. Ouvrage faisant suite à la tenue des livres élémentaire à l'usage de la 3 ^e commerciale des athénées et collèges, de la section commerciale des écoles moyennes et des écoles et instituts de commerce. Anvers, Van Ishoven, 1898.	5.50	Athénées royaux (troisième commerciale), sections commerciales des Écoles moyennes	22 décembre 1906	4 ans.
Swennen (A.) ou Grubben (R.)	Nederlandsche handelsbrieven ten gebruike van het middelbaar onderwijs der beide graden. Brussel, J. Lebegue et C ^{ie} , 1898.	0.60	Athénées royaux et Écoles moyennes	1898	

Mathématiques.

A. Arithmétique.

Bergmans (G.)	Précis d'arithmétique théorique et pratique à l'usage des deux premières années des athénées et de la section moyenne des écoles moyennes. 2 ^e édition. Mons, H. Mancaux, 1838.	1.50	Athénées royaux et Écoles moyennes	28 avril 1888	
---------------	--	------	------------------------------------	---------------	--

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Bertrand (A.)	Traité d'arithmétique. 12 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1895.	5 00	Athénées royales et Écoles moyennes	1895	
Caillet (E.)	Traité d'arithmétique à l'usage des écoles moyennes. 6 ^e édition. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.00	Écoles moyennes	1896	
Coppens (J.)	Traité d'arithmétique à l'usage des athénées, des collèges et des écoles normales, des candidats aux écoles spéciales des universités et à l'école militaire. 2 ^e édition, revue et corrigée. Anvers, Van Isghoven, 1896.	4 00	Athénées royales (classes de 1 ^{re} et de 2 ^{de} scient.	16 avril 1897	
Deloyers (E.)	Manuel d'arithmétique théorique et pratique avec applications à la géométrie et à la physique à l'usage des écoles moyennes (5 ^e mille de la 9 ^e édition, conforme aux derniers programmes). Bru- xelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1903.	2.00	Écoles moyennes	7 février 1901	
Delville (E.)	Leçons d'arithmétique élémen- taire 14 ^e édition (nouveau tirage) en harmonie avec les program- mes officiels. Tournai, Vasseur- Delmée, 1904.	3.50	Athénées royales et Ecoles moyennes	30 juin 1906	4 ans.
Falisse (V.)	Leçons d'arithmétique. 2 ^{de} édition. Mons, Manceaux, 1879.	4.00	Athénées royales	1879	
Gelin (E.)	Traité d'arithmétique élémentaire à l'usage des élèves des cours professionnels, des candidats aux écoles spéciales des universités et à l'école militaire. Namur, Wes- mael-Charlier, 1902.	5.00	id.	1902	
Id.	Précis d'arithmétique élémentaire à l'usage des écoles moyennes, des cours professionnels, des écoles normales et des classes d'humanités. 4 ^e édition, rédigée d'après un plan simplifié et con- tenant les solutions raisonnées de 130 problèmes-types. Namur, Wesmael-Charlier, 1900.	5.00	Athénées royales et Écoles moyennes	1900	
Id.	Kort begrip der rekenkunde. ver- taald door P. Kerkhofs. De mach- ten en wortels. De verhoudingen en evenredigheden de reeksen en logarithmen. Namen, Wesmael- Charlier.	0.75	id.		
Haccour (M.)	Cours élémentaire d'arithmétique à l'usage des écoles moyennes. 4 ^e tirage. mis en rapport avec le programme du 12 septembre 1897. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1904.	2 00	Ecoles moyennes	22 décembre 1906	4 ans
Hanause (L.)	Notions d'arithmétique à l'usage des écoles moyennes. Nouvelle édition, mise en rapport avec les programmes des écoles moyennes du 10 septembre 1897. Namur, Wesmael-Charlier, 1902.	2.00	id.	28 novembre 1902	
Kerkhofs (P.)	[Voir Gelin, E.]				
Kleyer (J.)	Traité élémentaire d'arithmétique. 10 ^e édition :		Écoles moyennes	1890	
	1 ^{re} partie.	0.75			
	2 ^e partie.	0.75			
	3 ^e partie. Liège, H. Dessain.	1 00			

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisation.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Maingie (J.)	Traité d'arithmétique élémentaire, 8 ^e édition, mise en rapport avec les nouveaux programmes des écoles moyennes du 10 septembre 1897 (3 ^e tirage) : 1 ^o Cours de 1 ^{re} année. 2 ^o Cours de 2 ^{de} et de 3 ^e année. Namur, Wesmael-Charlier, 1907.	1.50 1.25	Écoles moyennes	15 mai 1907	4 ans.
Mouzon (F.)	[Voir Noël, J.]				
Noël (J.) et Mouzon (F.)	Arithmétique élémentaire raison- née et appliquée, suivie des pre- miers éléments de l'algèbre, 6 ^e édition, revue, simplifiée et mise en rapport avec le programme officiel des écoles moyennes et des écoles nor- males primaires. 4 ^e tirage. Liège, Dessain.	1.60	id.	1891	
Thirion (J.)	Résumé des leçons d'arithmétique à l'usage des cours moyens et des classes d'humanités. Namur, Wesmael-Charlier, 1898.	5 00	Athénées royales	9 juillet 1898	

B. Algèbre.

Bergmans (C.)	Traité d'algèbre élémentaire à l'usage des athénées et des col- lèges, conforme aux programmes officiels en vigueur. Gand, Hoste, 1892.	5 50	Athénées royales	24 août 1892	
Bertrand (J.) et Garcet (H.)	Traité d'algèbre : 1 ^{re} partie, à l'usage des classes de mathématiques élémentaires, 17 ^e édition (de 1895). 2 ^{de} partie, à l'usage des classes de mathématiques spéciales. Nou- velle édition. Paris, Hachette, 1900.	5.00 5.00	id.	1900	
Colart (E.)	Traité d'algèbre élémentaire à l'usage de l'enseignement moyen. 4 ^e édition. Bruxelles, Castaigne, 1906.	4.50	Athénées royales et Écoles moyennes	22 décembre 1906	4 ans.
Id.	Compléments d'algèbre élémen- taire à l'usage de l'enseignement moyen et des candidats aux écoles spéciales. 2 ^e édition. Bruxelles, Castaigne, 1905.	5.00	id.	4 décembre 1905	
Deloyers (E.)	Manuel d'algèbre théorique et pratique à l'usage des écoles moyennes. 11 ^e édition. Namur. Lambert-De Roisin.	2.00	Écoles moyennes	22 décembre 1906	4 ans.
Falisse (V.) et Graindorge (J.)	*Traité d'algèbre élémentaire. 1 ^{re} partie : 12 ^e édition, revue et augmentée. 2 ^e partie : 6 ^e édition. Bruxelles, J. Lebègue et Cie.	4.00 4.00	Athénées royales	16 mai 1900	
Garcet (H.)	[Voir Bertrand, J.]				
Graindorge (J.)	[Voir Falisse, V.]				
Haccour (M.)	Cours élémentaire d'algèbre théo- rique et pratique à l'usage des écoles moyennes. 5 ^e édition, conforme au programme officiel (2 ^e tirage). Namur, Wesmael- Charlier, 1906.	2.00	Écoles moyennes	22 décembre 1906	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.	DATES des autorisations	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
Klompers (T.)	Cours théorique et pratique d'al- gèbre financière à l'usage des écoles supérieures de commerce, des établissements d'enseigne- ment moyen du 1 ^{er} degré et des personnes s'occupant d'opéra- tions financières (ouvrage cou- ronné par l'Académie royale de Belgique). Anvers, Van Ishoven, 1900).	5.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	1900	
Maingie (J.)	Manuel d'algèbre élémentaire à l'usage des écoles normales pri- maires, des écoles moyennes et des écoles industrielles. 1 ^{re} partie : 3 ^e édition (nouveau tirage), augmentée et mise en rapport avec le nouveau pro- gramme des écoles moyennes. 2 ^e partie : rédigée conformément aux programmes officiels des cours des 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e année d'étu- des normales. Namur, Wesmael- Charlier, 1882.	2 00 2 00	Écoles moyennes	22 décembre 1906	4 ans.

C. Géométrie.

Blanchet (A.)	Éléments de géométrie par A.-M. Legendre, avec additions et modifications. 37 ^e édition. Paris, Firmin-Didot.	3 80	Athénées royaux	1891	
Cambier (A.)	*Éléments de géométrie d'après A.-M. Legendre. Nouvelle édi- tion, revue et augmentée de plus de 1,500 applications et d'un traité élémentaire d'arpentage, de nivellement et du tracé des cartes de géographie. Bruxelles, Castaigne.	4.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	8 janvier 1900	
Id.	Géométrie élémentaire à l'usage des écoles moyennes, renfermant de nombreuses applications et un traité élémentaire d'arpentage et de nivellement. Bruxelles, Cas- taigne.	2 50	Écoles moyennes	18 novembre 1898	
Mineur (A.)	Cours de géométrie élémentaire. Bruxelles, Stevens, 1898.	6.00	Athénées royaux	31 juillet 1899	

D. Trigonométrie.

Cambier (A.)	*Leçons de trigonométrie recti- ligne et sphérique. 6 ^e édition, contenant plus de 800 applica- tions et la démonstration géomé- trique des principales formules. Bruxelles, Castaigne, 1900.	5.00	Athénées royaux	16 mai 1900	
Gelin (E)	Éléments de trigonométrie plane et sphérique. Bruxelles, Schep- pens et Cie.	5.00	id.		
Id.	*Traité de trigonométrie plane et sphérique. 2 ^e édition. Bruxelles. Namur, Wesmael-Charlier, 1906.	5.00	Athénées royaux (Rhétorique scientifique et section laïque et recommandé pour la rhétorique scientifique).	22 décembre 1906	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Mandart (H.)	Cours de trigonométrie rectiligne et sphérique, à l'usage de l'enseignement moyen. Namur, Wesmael-Charlier, 1906.	3.00	Athénées royaux	15 mai 1907	4 ans.

E. Géométrie analytique.

Appel.	[Voir Briot, C. et Bouquet, J.]				
Bouquet (J.)	[Voir Briot, C.]				
Briot (C.) et Bouquet (J.)	Leçons de géométrie analytique. Nouvelle édition, revue et annotée par M. Appell. Paris, Delagrave.	8 75	Athénées royaux	1891	
Falisse (V.)	*Cours de géométrie analytique plane. 6 ^e édition, revue et augmentée. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1906.	8 00	id. (recommandé pour la classe de 1 ^{re} scientifique).	décembre 1906	4 ans.

F. Géométrie descriptive.

Chomé (F.)	Éléments de géométrie descriptive (Point, Droite, Plan) à l'usage des candidats à l'école militaire et aux écoles spéciales des universités. Édition conforme au programme officiel et contenant les prescriptions à observer pour l'exécution des épures. (Texte et atlas.) Bruxelles, Kouwenaar, 1896.	5.00	Athénées royaux	1 ^{er} juin 1896	
Id.	Cours de géométrie descriptive de l'école militaire. 1 ^{re} partie : Livre I, à l'usage des candidats à l'école militaire et aux écoles spéciales. 3 ^e édition, entièrement revue, corrigée et augmentée, contenant les prescriptions à observer pour l'exécution des épures. (Texte et atlas.) Bruxelles, Castaigne, 1898.	10 00	id.	14 janvier 1898	
Demoor (J.)	Leçons de géométrie descriptive sur le Point, la Droite et le Plan. Édition revue. Texte et atlas. Bruxelles, Castaigne, 1900.	4.00	id.	1900	
Mandart (H.)	Leçons de géométrie descriptive. Point, Droite et Plan à l'usage de l'enseignement moyen. Namur, Wesmael-Charlier, 1903.	2.50	Athénées royaux + Écoles moyennes	4 décembre 1903	

Sciences physiques et naturelles.*A. Physique, mécanique, électricité.*

Duguet (G.)	[Voir Fleury, J.]				
Fernet (E.)	Traité de physique élémentaire, entièrement revu et modifié. 15 ^e édition, avec 663 figures dans le texte. Paris, Masson et C ^{ie} .	8 00	Athénées royaux		
Id.	Précis de physique. 28 ^e édition, avec 325 figures dans le texte. Paris, Masson et C ^{ie} .	3.00	id.		
Fleury (J.) et Duguet (G.)	Traité de physique élémentaire. 3 ^e édition. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	6 00	id.		

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Fleury (J.) et Duguët (G.)	Éléments de physique à l'usage des écoles moyennes, des écoles normales et des écoles indus- trielles 6 ^e édition. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} .	2.50	Écoles moyennes		
Haeck (P.)	[Voir Wouters, L.]				
Mandart (H.) et Stuyvaert (M.)	Beknopte natuurgeschiedenis. Na- tuurkunde, ten gebruike van mid- delbare scholen, met tekstfiguren. Précis d'histoire naturelle, Phy- sique, à l'usage des écoles moyennes, avec figures dans le texte. Namur, Wesmael-Char- lier, 1900.	3.00	id.	4 avril 1901	
Michelet (L.)	Écoles moyennes. Éléments de physique. 5 ^e édition, mise en con- formité avec le nouveau pro- gramme de 1897. Namur, Wes- mael-Charlier, 1898.	1.75	id.	23 mai 1899	
Id.	Grondbeginselen der natuurkunde. Vertaald door H. Temmerman naar de 3 ^e uitgave. Namen. Wes- mael-Charlier, 1899.	2.00	id.	17 mai 1900	
Seligmann (M.)	Cours élémentaire de physique, destiné aux élèves des athénées royaux et collèges, ainsi qu'aux étudiants des facultés de sciences naturelles, etc.		Athénées royaux	20 avril 1906	4 ans.
	1 ^{re} partie : Propriétés générales de la matière. Principes de méca- nique. Pesanteur. Hydrostatique. Aérostatique. Acoustique. 3 ^e édi- tion, remaniée (de 1908).	3.00			
	2 ^e partie : Chaleur Optique. 2 ^e édition, remaniée (de 1902).	3.50			
	3 ^e partie : Électricité Magnétisme. Electro-magnétisme. Météorolo- gie. 2 ^e édition, remaniée. Gand. Vanderpoorten, 1903	3.50			
Stuyvaert (M.).	[Voir Mandart, H.]				
Temmerman (H.)	[Voir Michelet, L.]				
Van Tricht (V.) S J.	Cours élémentaire de physique. 1 ^{re} partie : Pesanteur. Son. Cha- leur. 2 ^e partie : Lumière. Magnétisme. Electricité. Namur, Wesmael- Charlier, 1890.	3.00 3.00	Athénées royaux	1890	
Wouters (L.)	Cours élémentaire de physique. Nouvelle édition. Malines, Van Velsen.	4.00	Id. (Pour les classes de la section grecque-latine)	16 avril 1897	
Id.	Abrégé du cours élémentaire de physique. Ouvrage conforme au programme officiel des écoles moyennes. 2 ^e édition. Malines, Van Velsen, 1901.	2.00	Écoles moyennes	18 novembre 1898	
Id.	Aanvankelijke begrippen van na- tuurkunde (physiek) ten gebruike der gestichten van middelbaar onderwijs, normaal- en nijver- heidsscholen. In het vlaamsch ver- taald door Haeck, P. Mechelen, Van Velsen, 1901.	2.50	id.	28 novembre 1902	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
----------------------	----------------------	-------	--	--------------------------------	---

B. Chimie.

Basin (J.)	Leçons de chimie. I. Métalloïdes, à l'usage des élèves de 3 ^e moderne. 2 ^e édition. II. Métaux, à l'usage des élèves de 2 ^e moderne, etc. 9 ^e édition. III. Chimie générale. Chimie organique. Analyse chimique à l'usage des élèves de 1 ^{re} moderne. Paris, Vuibert et Nony, 1903.	8.00	Athénées royaux (Section industrielle et commerciale)	18 avril 1906	4 ans.
Counet (J.)	Traité élémentaire de chimie. 5 ^e édition, mise en rapport avec le programme des écoles moyennes. Bruxelles, J. Lebègue et Cie.	1.50	Écoles moyennes	14 juin 1903	
De Greef (H.) S. J.	Remsen, L. Introduction à l'étude des composés du carbone ou chimie organique. Traduit de l'anglais. Namur, Wesmael-Charlier, 1893.	4.00	Athénées royaux	13 janvier 1896	
Joly (A.)	Cours élémentaire de chimie. (Notation atomique) I. Chimie générale. Métalloïdes. 5 ^e éd., revue et complétée par Lespieau. Paris, Hachette et Cie, 1903. II. Métaux. Chimie organique. 4 ^e édition, entièrement refondue et mise à jour. Paris, Hachette et Cie, 1902.	5.00 5.00	Athénées royaux (Section industrielle et commerciale)	16 mai 1900	
Id.	Précis de chimie. (Notation atomique.) 5 ^e édition, Paris, Hachette et Cie.	3.00	Athénées royaux (pour les classes latines)	4 avril 1901	
Legros (A.)	Précis de chimie, rédigé conformément aux programmes officiels et et d'après les théories les plus récentes. 1 ^{re} partie : Métalloïdes. 2 ^e partie : Les métaux. 3 ^e partie : Chimie organique. Malines, Dirickx-Beke.	2.25 3.25 3.75	Athénées royaux (Section industrielle et commerciale)	20 mai 1903	
Lespieau (N.)	[Voir Joly, A.]				
Michelet (L.)	Écoles moyennes. Traité élémentaire de chimie. 6 ^e édition, mise en rapport avec le nouveau programme de 1897. Namur, Wesmael-Charlier, 1898.	1.25	Écoles moyennes	23 mai 1899	
Id	Handboek van aanvankelijke scheikunde, ten gebruike der normaalscholen en middelbare scholen. Vertaald door T. Temmerman. Namen, Wesmael-Charlier.	2.00	id.	17 mai 1900	
Picalausa (O.)	Chimie des écoles moyennes. Nouvelle édition. Namur, Wesmael-Charlier. 1896.	1.25	id.	16 avril 1897	
Temmerman (T.)	[Voir Michelet, L.]				
Wurtz (A.)	Leçons élémentaires de chimie moderne avec figures dans le texte. Paris. Maton, 1867.	9.00	Athénées royaux	1868	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
----------------------	----------------------	-------	--	-------------------------------	---

C. Botanique.

Berton (C.)	Notions de botanique à l'usage des classes inférieures des écoles moyennes. 4 ^e édition, ornée d'un grand nombre de figures sur bois et augmentée d'une série de devoirs de rédaction et de questions sur les plantes. Namur, Wesmael-Charlier, 1895.	1.25	Écoles moyennes.	15 janvier 1896	
Id.	Le règne végétal et les plantes utiles ou traité élémentaire de botanique, théorique et pratique, à l'usage des écoles et des personnes qui désirent acquérir facilement les connaissances indispensables sur cette science. Ouvrage orné de plus de 100 figures sur bois. 5 ^e édition, revue, corrigée et augmentée. Namur, Wesmael-Charlier, 1885.	2.00	id.	5 juin 1884	
Cogniaux (A.)	Éléments de sciences naturelles à l'usage des écoles moyennes et d'autres établissements d'enseignement élémentaire. Botanique, avec 170 gravures dans le texte. 11 ^e édition. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	1.85		id.	
Id.	Petite Flore de Belgique à l'usage des écoles. 5 ^e édition, ornée de 158 figures. Bruxelles, Société belge d'éditions. 1895.	5.00	Athénées royales	22 décembre 1906	4 ans.
Id.	Abrégé de la petite flore de Belgique, destiné aux élèves des écoles primaires et moyennes. 4 ^e édition, revue et augmentée avec 58 figures dans le texte. Bruxelles, Société belge d'éditions, 1900.	1.00	Écoles moyennes	6 mars 1885	
Crépin (F.)	Notions élémentaires de botanique à l'usage des écoles, avec 178 figures intercalées dans le texte. 2 ^e édition. Liège, Desoer, 1896.	1.00	id.	31 juillet 1876	
Oudart (A.)	La botanique à l'école moyenne. Ouvrage rédigé conformément au programme du 10 septembre 1897. 128 figures dans le texte. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} , 1898.	1.00	Écoles moyennes de filles	31 juillet 1899	
Sterckx (R.)	Traité élémentaire de botanique à l'usage de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré. 4 ^e édition. 342 figures intercalées dans le texte. Namur, Wesmael-Charlier, 1905.	5.00	Athénées royales	16 décembre 1905	4 ans.
Tervé (O.)	Cours de botanique à l'usage des athénées et des collèges, rédigé conformément au programme officiel. Nouvelle édition, 385 gravures intercalées dans le texte. Namur, Wesmael-Charlier, 1901.	2.50	Athénées royales	12 mai 1902	
Wouters (L.)	Leçons d'histoire naturelle. Éléments de botanique. 4 ^e édition. Malines, Van Weisen.	2.00	id.	29 décembre 1894	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
----------------------	----------------------	-------	--	--------------------------------	--

D. Zoologie.

Grosse (R.) et Sterkx (R.)	Traité de zoologie à l'usage des athénées et des collèges, rédigé conformément au programme officiel. 6 ^e mille. 245 figures dans le texte. Bruxelles, J. Leblève et C ^{ie} .	2.75	Athénées royaux	14 juin 1895	
Sterkx (R.)	[Voir Grosse, R.]				
Terfve (O.)	Cours de zoologie à l'usage des athénées et des collèges. Nouveau tirage, 454 gravures intercalées dans le texte. Namur, Wesmael-Charlier, 1905.	2.50	id.		
Id.	Cours de zoologie à l'usage des écoles moyennes.	1.75	Écoles moyennes	5 mai 1892	
Id.	Leergang der dierkunde ten gebruike der middelbare scholen volgens het officieel programma bewerkt uit het fransch vertaald door A. Wauters. 397 gravuren tusschen den tekst. Namen, Wesmael-Charlier, 1895.	2.00	id.	5 avril 1895	
Wauters (A.)	[Voir Terfve, O.]				
Wouters (L.)	Traité élémentaire de zoologie, rédigé conformément au programme officiel. 5 ^e édition. Malines, Van Velsen.	2.00	Athénées royaux et écoles moyennes	18 novembre 1894	

E. Agronomie.

Bastin-Lejuste (J.)	[Voir Michiels, H.]				
Meersseman (C.)	[Voir Michiels, H.]				
Michiels (H.) Van Damme (C.) Bastin-Lejuste (J.) et Meersseman (C.)	Leçons d'agronomie. Manuel à l'usage des cours d'agronomie institués dans les écoles moyennes du degré moyen. 2 ^e édition, revue et corrigée. Gand, Vanderpoorten, 1905.	1.50	Écoles moyennes	20 avril 1906	4 ans.
Van Damme (C.)	[Voir Michiels.]				

F. Ouvrages portant sur plusieurs branches des sciences physiques et naturelles.

Chapaux (M.) et Romedenne (F.)	Écoles moyennes. Notions de sciences naturelles conformes au programme officiel. Leçons préparatoires (zoologie et botanique). 475 figures dans le texte. Namur, Wesmael-Charlier, 1898.	2.00	Écoles moyennes	18 novembre 1898	
Id.	Middelbare scholen. Beginselen van natuurlijke wetenschappen volgens het officieel programma. Nederlandsche vertaling door A. Watterz. Voorbereidende lessen. Dierkunde en plantenkunde. 475 figuren in den tekst. Namen, Wesmael-Charlier, 1899.	2.00	id.	2 août 1899	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
Damseaux (A.)	L'enseignement agricole à l'école normale et à l'école moyenne. Agriculture, hygiène et alimentation des animaux domestiques, arboriculture fruitière, culture potagère, comptabilité agricole. Ouvrage conforme aux programmes officiels. 25 figures dans le texte. Bruxelles, Mayolez et Audiarte, 1898.	1.50	Écoles moyennes.	31 juillet 1899	
Id.	Éléments d'agriculture générale à l'usage de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen. Namur, Lambert-De Roisin, 1887.	1.00	id.	22 avril 1888	
Mandart (H.) et Stuyvaert (M.)	Beknopte natuurgeschiedenis, scheikunde, gezondheidsleer, ten gebruike van middelbare scholen, met tekstfiguren. Précis d'histoire naturelle. Chimie. Hygiène, à l'usage des écoles moyennes avec figures dans le texte. Namur, Wesmael-Charlier, 1900.	1.75	id.	6 juin 1901	
Michelet (L.)	Écoles moyennes. 1 ^{re} année. Leçons préparatoires à l'étude des sciences naturelles. Namur, Wesmael-Charlier, 1898.	0.50	id.	23 mai 1899	
Id.	Middelbare scholen. 1 ^{ste} studiejaar. Voorbereidende lessen tot de studie der natuurlijke wetenschappen. Vertaald door H. Timmermans. Namen, Wesmael-Charlier, 1900.	0.50	id.	17 mai 1900	
Picalausa (O.)	[Voir Terfve, O.]				
Romedenne (P.)	[Voir Chapaux, M.]				
Sterckx (R.)	Les sciences naturelles à l'école moyenne. 1 ^{re} année : 2 ^e édition. 237 figures dans le texte. 1.25 2 ^e année : 2 ^e édition. 231 figures dans le texte. 1.25 3 ^e année (garçons) : 3 ^e édition. 275 figures dans le texte. Bruxelles, Castaigne, 1906. 2.90		id.	24 décembre 1906	4 ans.
Id.	De natuurwetenschappen op de middelbare school. 1 ^{ste} jaar. 0.50 2 ^e jaar. 1.00 3 ^e jaar. (Vertaald door Van Ryn.) 0.60 Brussel, Castaigne.		id.	8 janvier 1900	
Id.	Les sciences naturelles à l'école moyenne. 3 ^e année (filles). 2 ^e édition. Bruxelles, Castaigne, 1908.	1.00	Écoles moyennes de filles	8 janvier 1906	4 ans.
Id.	De natuurwetenschappen in de middelbare school (meisjes). Vertaald door Van Ryn. Bruxelles, Castaigne.	0.60	id.	8 janvier 1900	
Stuyvaert (M.)	Inleiding tot de natuurgeschiedenis. Lessen berustende op eene reeks eenvoudige proeven, ten gebruike van middelbare scholen. Introduction à l'histoire naturelle. Leçons basées sur une série d'expériences simples à l'usage des écoles moyennes. Namur, Wesmael-Charlier, 1898.	0.25	Écoles moyennes	23 mai 1899	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
Stuyvaert (M.)	Beknopte natuurgeschiedenis. Dier- en plantenkunde ten gebruike van atthenæa en middelbare scholen met tekstfiguren. Précis d'histoire naturelle (zoologie et botanique) à l'usage des athénées et des écoles moyennes avec figures dans le texte. 2 ^e tirage. Namur, Wesmael-Charlier.	5.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	17 décembre 1894	
Id.	[Voir Mandart, H.]				
Terfve (O.) et Picalausa (O.)	Écoles moyennes. Cours de sciences naturelles, conforme au programme officiel. Nombreuses figures intercalées dans le texte. 1 ^{re} année : 7 ^e tirage, 22 ^e mille. Leçons préparatoires. Anatomie et physiologie humaines. Zoologie descriptive. Botanique. Organographie. 1905.	1.25	Écoles moyennes	8 janvier 1898 et 4 avril 1901	
	2 ^e année : 3 ^e tirage, 10 ^e mille. Zoologie descriptive. Éléments d'hygiène. Botanique et physique, 1901.	1.25			
	3 ^e année : 2 ^e édition. 5 ^e mille : Physique. Chimie Hygiène. Namur, Wesmael-Charlier, 1900.	2.00			
Id.	Middelbare scholen. Leergang van natuurlijke wetenschappen overeenkomstig het officieel programma.		id.	2 juin 1900	
	1 ^{ste} jaar : 296 gravures tusschen den tekst. Gestereotypeerde uitgave. 2 ^e oplage. Voorbereidende lessen. Ontleedkunde en levensleer van den mensch. Beschrijvende dierkunde. Plantenkunde. Organenbeschrijving. Vertaald door A. Wauters, 1900.	1.25			
	2 ^e jaar : Beschrijvende dierkunde. Beginselen der gezondheidsleer. Plantenkunde. Natuurkunde. Vertaald door A. Wauters, 1898.	1.25			
	3 ^e jaar : Natuurkunde. Scheikunde. Gezondheidsleer. Vertaald door Wauters, A. Namen, Wesmael-Charlier, 1899.	2.00			
Id.	Écoles moyennes de filles. Cours de sciences naturelles, conforme au programme officiel. Nombreuses gravures intercalées dans le texte. 3 ^e année, 2 ^e édition. Physique. Notions pratiques sur quelques substances que doit connaître la bonne ménagère. Hygiène. Namur, Wesmael-Charlier, 1900.	1.25	Écoles moyennes de filles	5 mai 1900	
Terfve (O.) et Picalausa (O.)	Middelbare scholen voor meisjes. Leergang van natuurlijke wetenschappen overeenkomstig het officieel programma. Vertaald door A. Wauters. Talrijke gravures tusschen den tekst. 3 ^e jaar. Natuurkunde. Practische begrippen over eenige zelfstandigheden, welke eene goede huishoudster moet kennen. Gezondheidsleer. Namen, Wesmael Charlier, 1899.	1.25	id.	5 mai 1900	
Van Ryn (G.)	[Voir Sterkx, R.]				
Wattez (O.)	[Voir Chapeaux, M., et Rome-denne, P.]				
Wauters (A.)	[Voir Terfve, O., et Picalausa, O.]				

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
----------------------	----------------------	-------	--	--------------------------------	--

Économie politique

de Laveleye (E.)	Éléments d'économie politique. 7 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} .	5.00	Athénées royales et Écoles moyennes	1891	
Leroy (L.)	Notions d'économie politique et de statistique. 6 ^e tirage, mis en harmonie avec les programmes des athénées royales et des écoles industrielles. Namur, Wesmael-Charlier, 1906.	1.60	id.	20 avril 1906	4 ans.
Pyfferoen (O.)	Manuel d'économie industrielle et sociale à l'usage des élèves des écoles industrielles et techniques. des instituts de commerce et des établissements d'instruction moyenne. 2 ^e édition. Gand. E. Van Goethem et I. Vanderpoorten, 1906.	2.00	id.	30 juin 1906	4 ans.
Van Acker (K.)	Overzicht der staatsinstellingen van België. Gent, Siffer, 1906.	2.00	Athénées royales (Pour les deux rhétoriques seulement)	30 décembre 1906	4 ans.

Économie domestique. — Hygiène et travaux de ménage.

Coquot (O.) et Dolhen (D.)	Écoles moyennes. Cours d'hygiène pour les écoles moyennes conforme au programme du 10 septembre 1897. Namur, Wesmael-Charlier, 1899.	1.00	Écoles moyennes (autorisé provisoirement).	8 février 1901	
Destrée (M.)	Cours d'économie domestique d'après les programmes officiels. 2 ^e édition, revue, corrigée et augmentée. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} .	2.50	Écoles moyennes de filles.	16 avril 1897	
Detienne (H.) et Voituron-Liénard.	Cours complet d'économie domestique et d'alimentation à l'usage de l'enseignement moyen, des écoles normales primaires et des écoles ménagères. 6 ^e tirage. Namur, Wesmael-Charlier, 1906.	2.00	id.	15 mai 1907	
Dolhen (D.)	[Voir Coquot, O.]				
Du Caju (M.)	Manuel d'économie domestique, d'alimentation et d'hygiène, rédigé d'après les programmes officiels. 13 ^e édit. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} .	1.25	id.	21 décembre 1906	4 ans.
Id.	De dagelijke huisvrouw. Voeding en keuken. Kleding. Huisraad. Woning. Vuur en licht. Kinderverzorging. Ziekenverpleging. Huiselijke boekhouding. Spaarzaamheid en vooruitzicht. 3 ^e uitgave. Gent, A. Siffer.	1.25	id.	Id.	4 ans.
Id.	Le livre de la femme de ménage. Cuisine bourgeoise et notions d'alimentation. Économie domestique et hygiène. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} .	2.00	Id.	29 décembre 1905	
Id.	Het boek der huisvrouw. Keuken en voeding. Huishoudkunde en gezondheidsleer. Brussel, J. Lebegue et C ^{ie} .	2.25	Id.	15 juin 1904	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PR.X.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
Malissart (E.)	Manuel d'économie domestique et d'hygiène à l'usage des écoles moyennes de filles. 4 ^e édition, remaniée conformément au programme officiel de 1897. Répertoire Hamand. Bruxelles, J. Leblègue et C ^{ie} .	2.00	Écoles moyennes de filles	31 juillet 1899	
Parent (M.)	Manuel de la jeune ménagère. 2 ^e édit. Bruxelles, Parent et C ^{ie} , 1898.	1 00	id.	1898	
Rensonnet-Jones	Enseignement de l'économie domestique, de l'hygiène et des travaux de ménage. Notions sur l'hygiène, le blanchissage et le repassage du linge, le nettoyage et l'entretien des vêtements, l'alimentation, la cuisine, les travaux du ménage, la comptabilité domestique et les institutions de prévoyance; la pharmacie domestique, les soins à donner aux petits enfants. Nouvelle édition, conforme au programme de 1897. Namur, Wesmael-Charlier, 1904.	2.00	id.	6 juin 1904	4 ans.
Voituron-Liénard.	[Voir Detienne, L.]				

Dessin.

Breithof (F.)	Traité de perspective cavalière. (Texte et atlas.) Louvain, Giele, 1905.	5.00	Athénées royaux (Classe de 1 ^{re} scientifique.)	17 mai 1905	4 ans.
De Taeye (E.)	Méthode intuitive pour la représentation réelle des corps. Pratique du dessin par projections avec applications élémentaires aux métiers qui dépendent de l'architecture, de la sculpture et de la peinture. Namur, Wesmael-Charlier, 1884.	7 50	Athénées royaux et écoles moyennes.	1884	
Lambot (O.)	Cours de dessin scientifique à l'usage de l'enseignement moyen, de l'enseignement normal et de l'enseignement industriel. Bruxelles, Castaigne, 1902.	4.00	Athénées royaux (Trois classes supérieures des humanités anciennes et des humanités modernes.)	3 janvier 1905	4 ans.
Shaw (G.)	Cours de projections orthogonales à l'usage de l'enseignement moyen, de l'enseignement normal et de l'enseignement industriel. Livre de l'élève. Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1904.	2.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	25 décembre 1904	4 ans.

Musique.

Aerts (F.)	Abécédaire musical par demandes et réponses avec tableaux intuitifs à l'usage des commençants. Nouvelle édition revue et corrigée. Bruxelles, Schott, frères.	1.00	Athénées royaux et Écoles moyennes		
Id.	Écrin lyrique du jeune âge, contenant 22 chants à une voix. Bruxelles, Cranz.	1 50	id.		
Andelhof (F.)	Heidebloempjes kinderliederen. Gedichten van E. Hiel. Verkrijgbaar bij den componist te Turnhout.	0 50	id.	21 avril 1897	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
Andelhof (F.)	Heidebloempjes, gelegenheidsliederen voor groote en kleine kinderen. Woorden van N. De Tière. Bij den toondichter verkrijgbaar.	0 50	Athénées royales et écoles moyennes.	21 avril 1897	
Bogaert (R.)	Grammaire musicale ou théorie des principes de la musique en deux années d'études. 4 ^e édition, revue et augmentée. Gand, Vanderpoorten, 1904.	1.00	Id.	18 mai 1903	4 ans.
Id.	Questionnaire d'application de notre grammaire musicale, suivi de quelques questions préparatoires aux examens. Gand, Vanderpoorten, 1904.	0.45	Id.	Id.	4 ans.
Id.	Muzikale spraakleer of leergang der grondbeginselen van muziek in twee studie jaren. 4 ^e verbeterde uitgaaf. Gent, Vanderpoorten, 1904.	1 00	Id.	Id.	4 ans.
Id.	Toepasselijk vraagboek op onze muzikale spraakleer. Gevolgt door eenige vragen als voorbereiding tot de examens. Gent, Vanderpoorten, 1904.	0.45	Id.	Id.	4 ans.
Bouillon (A.)	Méthode pratique de chant d'ensemble à l'usage des athénées, des écoles moyennes, des écoles primaires et des cours populaires. Nouvelle édition, revue et augmentée. Bruxelles, Schott frères.	3 00	Id.		
Bourgeois (L.)	[Voir Watelle, G.]				
Fétis (F.)	Manuel des principes de musique à l'usage des professeurs et des élèves de toutes les écoles de musique. 2 ^e édition, revue et perfectionnée. Paris, Brandas et Dufour, 1864.	2 50	Id.	1864	
Gilis (A.)	Solfège théorique et pratique, contenant 83 leçons de lecture musicale. Etude des altérations, tableau des intervalles, des tons et des modes, tableau des gammes, plus de 170 questions théoriques avec réponses. Namur, Wesmael-Charlier.	1.50	Id.	5 mars 1894	
Hoyois (L.)	Solfège moderne élémentaire rythmique et pratique, en trois parties. Namur, Wesmael-Charlier.	0.70 par partie	Id.	31 mai 1906	4 ans.
Jaques-Dalcroze.	N ^{os} 513-514. Chansons, vol. I et II. Chant seul. Edition spéciale pour les écoles belges. Paris et Neuchâtel, Sandez, Jobin et C ^{ie} .		Id.	11 janvier 1906	4 ans.
Lagye (B.)	Solfège des écoles, contenant cent leçons méthodiques. Bruxelles, Schott, frères.	1 50	Id.	8 avril 1896	
Mercier (V.)	Vingt-deux mélodies à une, deux et trois voix, avec accompagnement et sans accompagnement. Bruxelles, Schott, frères.	1.50	Id.	8 février 1901	
Id.	Solfège avec paroles renfermant 40 chants d'école à une ou à deux voix, rangés dans un ordre progressif. Bruxelles, Cranz.	1.50	Id.	20 mai 1903	

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Minet (F.)	Les premières leçons de musique à l'école. Mont-sur-Marchienne, Demoulin.	2.00	Athénées royaux et Écoles moyennes	8 avril 1896	
Quinct (J.)	Cours complet de théorie musicale suivi de 500 questions progressives. 6 ^e édition. Charleroy, Van Everdingen.	2.50	id.	24 avril 1902	
Samuel (A.)	Livre de lecture musicale formant un recueil des airs nationaux les plus caractéristiques rangés dans un ordre progressif avec l'indication de leur structure rythmique. Bruxelles, rue de la Régence, 43.	5.00	id.		
Six (F.)	Solfège préparatoire. Namur, Wesmael-Charlier, 1901.	0.85	id.	id.	
Soubre (E.)	Leçons théoriques et pratiques de solfège. Liège, rue de la Paix, 44.	1.25	id.		
Van Volxem (J.-B.)	Solfège composé d'exercices progressifs à une et à deux voix à l'usage des écoles primaires et des maisons d'éducation. Bruxelles, Katto.	1.50	id.		
Id.	Recueil de 53 exercices de solfège à deux voix pour faciliter l'étude de la clef de <i>fa</i> et habituer les sociétés chorales et instrumentales à la lecture à vue. Bruxelles, Katto.	2.00	id.		
Wattelle (C.) et Bourgeois (L.)	La lyre des écoles belges. 45 chants moraux et nationaux à une, deux et trois voix. Paroles de M ^{lle} L. Bourgeois. 4 ^e édition. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} .	2.00	id.	18 septembre 1880	
Wattelle (C.)	Solfège progressif à deux voix à l'usage des écoles et des maisons d'éducation. 5 ^e édition. Bruxelles, Maison Beethoven.	2.00	id.	18 février 1886	
Id.	Nouvelle méthode théorique et pratique de musique vocale, en deux parties. Bruxelles, Katto.	1.75 par partie	id.	15 mai 1889	
Id.	Solfège théorique et pratique de musique vocale. Bruxelles, Maison Beethoven.	3.00	id.	9 mai 1879	
Willame (A.)	Les chants de l'école.		id.		
Id.	Les refrains du jeune âge. Recueil de 60 chants à une, deux et trois voix. Mons, chez l'auteur.	4.00	id.		

Gymnastique.

Docx.	Guide pour l'enseignement de la gymnastique des garçons à l'usage des écoles primaires et des établissements d'instruction moyenne. 4 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1885.	5.50	Athénées royaux et Écoles moyennes	1880	
Id.	Guide pour l'enseignement de la gymnastique des filles à l'usage des écoles primaires et des pensionnats. 3 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1897.	5.00	Écoles moyennes de filles.	1898	

B. — Ouvrages signalés à l'attention des professeurs

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
Langue grecque.			
Bocquet (A.)	Principes de phonétique grecque à l'usage des athénées et des collèges. Tournai, Decallonne-Liagre, 1899.	1.25	Athénées royaux
Colson (J.)	Vocabulaire grec adapté à l'étude de Xénophon à l'usage des élèves des classes de 4 ^e et 5 ^e . Liège, Dessain, 1903.	1 00	id.
Deltombe (J.) et Deltombe (E.)	Vocabulaire grec mis en rapport avec les éléments de la grammaire grecque de MM. Thomas et Roersch, à l'usage des classes de 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e . Gand, Engelcke, 1895.	0.75	id.
Langue latine.			
Keiffer (D.)	Dictionnaire de style français-latin offrant une comparaison des deux langues dans l'emploi des mots au point de vue de leur signification et de la place qu'ils occupent dans la phrase et précédé d'une introduction. Namur, Wesmael-Charlier, 1896.	5.00	Athénées royaux
Preud'homme (T.)	Observations de style destinées à faciliter l'intelligence et la traduction des auteurs latins. Namur, Wesmael-Charlier, 1896.	0.60	id.
Thomas (P.)	Mœurs romaines. Extraits d'auteurs latins à l'usage des classes supérieures d'humanités avec des notices et des notes. Bruxelles, Société belge d'éditions, 1899.	2.00	id.
Van Kampen (A.)	Descriptiones nobilissimorum apud classicos locorum. Série : 1 : Quindecim ad Cæsaris de Bello Gallico, commentarios tabulæ. Bruxelles, Lagaert.	2.00	id.
Weissenfels (O.)	Syntaxe latine suivie d'un résumé de la versification latine. 2 ^e édition. Berlin, Weidman, 1897.	4.50	id.
Langue française.			
Bastin (J.)	Précis de phonétique et rôle de l'accent latin dans les verbes français. 2 ^e édition. Paris, Bouillon, 1903.		Athénées royaux
Baudrillart (J.)	Histoire d'une bouteille. Livre de lecture sur l'enseignement antialcoolique à l'usage des cours moyen et supérieur des écoles primaires. 4 ^e édition, revue et corrigée. Paris, Delagrave.	1 25	Athénées royaux et Écoles moyennes
Brunetière (F.)	Manuel de l'histoire de la littérature française. Paris, Delagrave, 1899.	5.00	id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
Colinge (J.)	La bonne prononciation française. Verviers, Lacroix, 1897.	1.50	Athénées royales et Écoles moyennes Id.
Daxhelet (A.)	Très élémentaire psychologie de l'art d'écrire, appliquée à l'enseignement de la langue française dans les collèges belges. Bruxelles, Castaigne, 1895.	1.00	
Id.	Manuel de littérature française. Bruxelles, J. Lebègue et C ^e , 1901.	4.00	Id.
Esquier (P.)	Traité pratique de diction française. Prononciation, action oratoire, art de la scène à l'usage des écoles, des gens du monde et des étrangers. Gand, Hoste, 1898.	5.00	Id.
Famenne (A.)	Cours de grammaire française à l'usage des instituteurs, des élèves des écoles normales et des collèges. Bruxelles, Société belge d'éditions, 1898.	5.50	Id.
Hémon (F.)	Cours de littérature à l'usage des divers examens (huit volumes). Paris, Delagrave, 1895.	55.00	Id.
Kirsch (G.)	Exercices grammaticaux à l'usage de l'enseignement normal, de l'enseignement moyen et de l'enseignement primaire supérieur. Louvain, Fonteyn, 1896.	2.00	Id.
Loise (F.)	Traité de littérature. Les lois du style avec les moyens de se former à l'art d'écrire. 4 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1901.	3.75	Id.
Maréchal (L.)	Lexicologie française comprenant l'étude des mots d'origine latine et grecque à l'usage des classes de 5 ^e et 6 ^e des humanités anciennes. Liège, Dessain, 1900.	1.00	Id.
Monet (P.)	Manuel pratique d'analyse littéraire. Traité à l'usage des élèves des classes supérieures des écoles moyennes, des collèges, des athénées royales, des lycées, ainsi que des jeunes gens qui se présentent aux examens des écoles normales, de l'École des Mines de Liège, de l'Institut de Gembloux, du génie civil, des écoles spéciales, de l'École Militaire, etc. 5 ^e édition, revue, corrigée et augmentée. Bruxelles, Coudys, 1905.	1.50	Id.
Rainson (C.)	Complément de la grammaire de la langue française. Manuel du professeur. Bruxelles, J. Lebègue et C ^e , 1897.	1.50	Id.
Renault (J.)	Éducation de la pureté. I. Conseils aux parents et aux éducateurs. II. Initiation individuelle ou collective. Namur, Godenne, 1906.	0.50	Id.
Rose (M.)	Cours de langue française. (Composition et style, littérature, diction et lecture.) Namur, Wesmael-Charlier, 1898.	5.00	Id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
Sody (E.)	Recueil de rédactions françaises à l'usage de l'enseignement primaire, de l'enseignement du second degré et des classes inférieures des collèges et des athénées, contenant un choix de travaux pour la préparation aux examens administratifs. 2 ^e édition. Namur, Picard-Balon, 1905.	2.50	Athénées royaux et Écoles moyennes
Tordeus (J.)	Manuel de prononciation. 3 ^e édition, revue et corrigée, augmentée d'une préface de M. E. Thierry. Bruxelles, Lacomblez, 1895.	2.00	id.
Tumelaire (E.)	Quelques considérations sur la grammaire. Gand, Van Goethem, 1905.	1.00	id.
Vierset (A.)	De l'alcoolisme et de ses effets. Bruxelles, Castaigne, 1895.	0.50	id.
Virelle (F.)	Cours pratique d'analyse à l'usage des classes préparatoires aux études moyennes et renfermant des développements et exercices complémentaires à l'usage spécial de la classe inférieure des humanités. 2 ^e édition. Liège, Dessain, 1904.	0.75	id.

Langue flamande.

Baratto (D.) et Rymers (H.)	Le flamand enseigné comme seconde langue, tome I et tome III. Guide pour les professeurs. Bruxelles, J. Lebegue et Cie.	2.00	Athénées royaux et Écoles moyennes
Id.	Vlaamsch taalboek. III. Brussel, J. Lebegue en Cie.	1.25	id.
Bielen (A.)	De Nederlandsche spraakkunst in tabellen. Vergelijkende samenvattende tabellen van Nederlandsche en Fransche spraakkunst voor de lagere klassen der middelbare scholen en 7 ^e en 6 ^e der athenae en colleges. La grammaire française en tableaux. Tableaux synoptiques comparés de grammaire française et néerlandaise à l'usage des classes inférieures des écoles moyennes et de la 7 ^e et 6 ^e des athénées et colleges. Tongres, veuve Demarteau-Thys et fils.		
Geurts (J.)	Proeven van letterkundige ontledingen van Nederlandsche leestukken. 1 ^{ste} deel. Hasselt, Sint-Quintinus drukkerij, 1905.	4.50	id.
Halbrich (L.)	Pedagogische zielkunde, naar de 2 ^e uitgave uit het doitsch vertaald door Siméons, G. 1 ^{ste} deel : Het Konvermogen. Brussel, Willems-Vanden Borre, 1904.	5.75	id.
Josson (M.) et Kesler (J.)	De leer der Nederlandsche spraakgeluiden. Brussel, Castaigne, 1896.	2.50	id.
Kesler (J.)	[Voir Josson, M.]		

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent
Melon (J.)	Méthode directe pour l'enseignement du néerlandais à l'usage des athénées, collèges, écoles moyennes et écoles normales primaires.		Athénées royaux et Écoles moyennes
	Cours de 1 ^{re} année : Partie du maître, 1903.	1.50	
	Partie de l'élève : 2 ^e édition, 1904.	1.50	
	2 ^e vol. (Fin de la première période.) Tournai, Decallonne-Liagre, 1904.	2.75	
Ossenblok (E.)	Eene lezing over Vondel's treurspel « Lucifer ». Volgens de schooluitgaven in de Belgische onderwijsgeschieden gebruikt. Lier, Van In, 1903.	1.00	id.
Pyfferoen (O.)	Handboek van staathuishoudkunde ten gebuik der nijverheidsscholen. Gent, Vanderpoorten.	1.25	id.
Rymers (H.)	[Voir Baratto, D.]		
Siméons (G.)	[Voir Halbrich, L.]		
Sleypen (J.)	[Voir Van Houcke, A.]		
Tack (P.)	Verklaring van nederlandsche leestukken. 2 ^e deel en 2 ^e verbeterde uitgave. Gent, Vuylsteke, 1903.	3.00	id.
Id.	Nederlandsche leestukken. Gent, Vuylsteke, 1903.	3.50	id.
Van Houcke (A.) et Sleypen (J.)	Vak- en kunstwoorden. N ^o 4. Ambacht van den metselaar. Gent, Siffer, 1897.		
Van der Weerd (Dr W. G.)	Homerus' Ilias. In proza vertaald en met korte ophelderingen voorzien. Ledeberg-Gent, Herckenrath, 1904.	2.90	Athénées royaux.
Id.	Homerus' Odyssee. In proza en met korte ophelderingen voorzien. Ledeberg-Gent, Herckenrath, 1902.	2.90	id.

Langue allemande.

Buschman (J.)	Deutsches Lesebuch für die unteren und mittleren Klassen höherer Lehranstalten (3 vol.). Trier. Lintz, 1897.	12.00	Athénées royaux et Écoles moyennes
---------------	--	-------	--

Histoire.

Halot (C.)	L'Extrême-Orient. Études d'hier. Événements d'aujourd'hui, avec une préface de M. Michel Révon (avec une carte). Bruxelles, Falk fils, 1903.	4.00	Athénées royaux
Nourry (C.)	Abrégé de l'histoire grecque depuis les temps héroïques jusqu'à la conquête romaine, avec 8 cartes coloriées et 112 gravures. Bruxelles, J. Lebegue, 1894.	3.75	id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
----------------------	----------------------	-------	--

Géographie et cosmographie.

Broymans (A.)	Atlas-manuel de la géographie de l'Etat indépendant du Congo, avec le texte en regard des cartes, à l'usage de l'enseignement. Anvers, Devereux, 1898.	1.50	Athénées royales et Écoles moyennes
Mahieu (Ch.)	Cours de géographie rédigé d'après le nouveau programme des connaissances exigées à l'examen d'admission à l'école militaire. Namur, Delmele - De Raikem, 1905.	7.00	Athénées royales
Thirion (J.) S. J.	L'évolution de l'astronomie chez les Grecs. Paris, Gauthier-Villars, 1901.	2.75	id.

Sciences commerciales.

Biémont (P.)	Le Code de commerce en tableaux synoptiques avec documents pratiques et notes diverses. 2 ^e édition. Bruxelles, Dewit, 1907.	7.50	Athénées royales et Écoles moyennes
Duqué (J.)	[Voir Weber, L.]		
Ghislain (O.)	La comptabilité industrielle théorique et pratique. Traité complet de comptabilité destiné à l'enseignement et à l'usage des comptables. 2 ^e édition, revue et augmentée. Namur, Godenne, 1906.	5.00	id.
Godart (G.)	Cours de géographie économique de la Belgique. 2 ^e édition. Frameries, Delaunois-Quenon, 1903.	2.00	id.
Weber (L.)	La correspondance commerciale allemande. Cours rationnel et expéditif en 20 leçons, à l'usage des écoles commerciales et professionnelles et des cours commerciaux. De deutsche koopmans-briefwissening. Redematige en bondige in 20 lessen, ten gebruike van de handelsscholen, de volksscholen en de handelsleergangen, traduit par J. Duqué. Bruxelles, Castaigne, 1905.	5.00	id.

Mathématiques.

A. Arithmétique.

Ducaju (M.)	Rekenkundige opgaven overspaarzaamheid en vooruitzicht. Deel des meesters. 2 ^e uitgave. Gent, Siffer, 1900.	1.00	Écoles moyennes
Maréchal (A.)	Cours complet de calcul mental en harmonie avec le programme des écoles normales primaires du 6 septembre 1896 et avec le programme des écoles moyennes du 12 septembre 1897, à l'usage du personnel enseignant des écoles normales primaires, des écoles moyennes, etc. Liège, Bénard, 1898.	4.00	id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
Thirion (J.) S. J.	Leçons d'arithmétique à l'usage des cours scientifiques et des écoles normales. Namur, Wes- mael-Charlier, 1897.	5.00	Athénées royaux et écoles moyennes.
<i>B. Algèbre.</i>			
Lefebvre (B.) S. J.	Cours développé d'algèbre élémen- taire. précédé d'un aperçu histo- rique sur les origines des mathé- matiques élémentaires et suivi d'un recueil d'exercices et de problèmes. Tome I : Calcul algébrique. Tome II : Théories et équations, progressions et logarithmes. Na- mur, Wesmael-Charlier, 1897 et 1898.	10.00 les deux vol.	id.
Id.	Recueil d'exercices et de problèmes d'algèbre élémentaire. 2 ^{de} édi- tion, considérablement augmen- tée. Namur, Wesmael-Charlier, 1900.	2.50	id.
<i>C. Géométrie.</i>			
Van den Broeck (P. L.)	Exercices numériques graphiques et analytiques de géométrie é- lémentaire à l'usage des élèves. 4 ^e édition. Tournai, Casterman, 1890.	2.50	Athénées royaux et écoles moyennes.
<i>D. Trigonométrie.</i>			
Mineur (A.)	Cours de trigonométrie. 4 ^e édition. Bruxelles, Stevens, 1901.	6.00	Athénées royaux
Sciences physiques et naturelles.			
<i>A. Chimie.</i>			
Swarts (Th.)	Principes fondamentaux de chimie à l'usage des écoles moyennes et de l'enseignement normal pri- maire. Gand, Hoste, 1883.	5.50	Écoles moyennes
<i>B. Physique.</i>			
Basin (J.)	Leçons de physique. 1 ^{er} vol. Pesanteur, Chaleur, à l'u- sage des élèves de 3 ^e moderne, etc. 7 ^e édition. 2 ^e vol. Acoustique. Optique. Élec- tricité et magnétisme, à l'usage des élèves de 2 ^{de} moderne, etc. 7 ^e édition. 3 ^e vol. (Compléments.) 2 ^e édition. Paris, Vuibert et Nony, 1903.	10.00	Athénées royaux et écoles moyennes
<i>C. Zoologie.</i>			
Lameere (A.)	Manuel de la Faune de Belgique. Tome I. Animaux non insecti- vores.	5.50	Athénées royaux (Signalé à MM. les profes- seurs comme livre d'un mérite particulier.)

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
----------------------	----------------------	-------	--

Économie politique.

Breyre (C.)	Coup d'œil sur le monde économique. Souvenir des leçons d'économie politique faites à la 5 ^e année d'études de l'école moyenne de Liège, 1871 à 1896. Liège, Dessain, 1897.	0.10	Écoles moyennes
Demeuse (A.)	Cours élémentaire d'économie politique et industrielle à l'usage des écoles industrielles et des établissements d'instruction moyenne. Arlon, Presse luxembourgeoise, 1901.	1.75	Athénées royaux et écoles moyennes.
Flament (A.)	Petit cours d'économie sociale à l'usage des écoles professionnelles ou industrielles et des établissements d'instruction moyenne. 5 ^e édition, révisée. Bruxelles, Société belge de librairie. Schepens, 1905.	1.00	id
Pyfferoen (O.)	Handboek van staathuishoudkunde ten gebruike der nijverheidsscholen. Gent, Vanderpoorten, 1905.	1.25	id.

Prévoyance et mutualité.

Banneux (L.)	Manuel pratique de la coopération. Bruxelles, J. Lebègue et Cie et Schepens, 1899.	1.50	Id.
Id.	Manuel d'enseignement de la prévoyance. 3 ^e édition. Bruxelles, J. Lebègue et Cie et Schepens, 1899.	1.50	id.
Id.	Handboek over het onderwijs van de voorzienigheid, 2 ^{de} uitgaaf, in het nederlandsch overgezet door A. De Jaeger. Brussel, J. Lebègue en Cie, en Boekhandelsmaatschappij (O. Schepens), 1899.	1.50	id.

Ouvrages manuels.

Delgrange (F.)	Méthode facile de coupe et de confection des vêtements usuels, à l'usage des écoles professionnelles, des écoles normales et des écoles moyennes. Bruxelles, J. Lebègue et Cie.	1.25	Écoles moyennes de filles.
----------------	---	------	-------------------------------

Dessin

Cernesson (L.)	Grammaire élémentaire du dessin. Ouvrage destiné à l'enseignement méthodique et progressif du dessin appliqué aux arts. Première partie : Dessin linéaire. Paris, Ducher et Cie, 1877.		Athénées royaux et Écoles moyennes
DeTaeve (E.)	Méthode intuitive pour la représentation réelle des corps. Pratique du dessin par projections avec applications élémentaires	7.50	id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
	aux métiers qui dépendent de l'architecture, de la sculpture et de la peinture. Namur, Wesmael-Charlier, 1884.		
Wathoul (P.)	Modèle de dessin. Liège, Bénard, et Bruxelles, Castaigne.	4.00	Athénées royaux et Écoles moyennes

Gymnastique

Commission instituée par la Ville de Bruxelles.	Gymnastique. Exercices d'ordre. 1 ^{re} partie : Exercices tactiques. 2 ^e partie : Exercices d'ordre proprement dits. (235 figures explicatives.) 2 ^e édition. Bruxelles. J. Lebegue et C ^{ie} et Schepens et C ^{ie} , 1901.	2.00	id.
---	--	------	-----

C. — Ouvrages recommandés pour les bibliothèques.

Langue française.

Bernardin (N.)	J. Racine. Britannicus, tragédie en cinq actes. 6 ^e édition, à l'usage des classes, Paris, Delagrave.	1.00	Athénées royaux
Id.	J. Racine. Mithridate, tragédie en cinq actes. 2 ^e édition, à l'usage des classes. Paris, Delagrave, 1889.	1.00	id.
Bossu (L.)	Sommaire de philosophie. 4 ^e édition. Louvain, Peeters, 1893.	4.00	id.
Id.	Réfutation du matérialisme, 4 ^e édition. Louvain. Peeters, 1891.	2.50	id.
Colincamp (F.)	Fables de la Fontaine. Nouvelle édition avec notes philologiques et littéraires, précédée de la vie de La Fontaine, d'une étude sur ses fables et suivie de Philémon et Baucis. Paris, Delagrave, 1862.	1.75	Athénées royaux et Écoles moyennes
Darmsteter (A.)	[Voir Hatzfeld, A.]		
Decamps (G.)	Mons. Guide du tourisme, orné d'une carte.		id.
De Flou (C.)	Promenades dans Bruges. 175 illustrations de V. De Deyne. Liège, Bénard.	4.00	id.
Devillez (A.)	Un petit livre pour tout le monde. Dialogues entre un instituteur et son élève sur les conditions fondamentales d'existence et de développement des sociétés civilisées. Mons, Dacquain, 1883.	2.50	id.
Goffart (H.)	Histoire de la littérature française depuis ses origines jusqu'à nos jours, précédée de notions sur la formation de la langue. 2 ^e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1895.	5.00	id.
Hatzfeld (A.) Darmsteter (A.) et Thomas (A.)	Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVII ^e siècle jusqu'à nos jours, précédé d'un traité de la formation de la langue. Paris, Delagrave.	50.00	id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
Hémon (F.)	Cours de littérature, à l'usage des divers examens (8 volumes). Paris, Delagrave, 1893.	33.00	Athénées royales
Id.	Buffon OEuvres choisies précédées du discours qui a obtenu le prix d'éloquence décerné par l'Académie française en 1878. 3 ^e édition. Paris, Delagrave.	2.75	id.
Pélessier (G.)	Boileau OEuvres poétiques Édition nouvelle avec notice, commentaire et lexique. 5 ^e édition. Paris, Delagrave.	2.50	id.
Pélessier (M.)	Molière. « Le Méchant », comédie en cinq actes. 6 ^e édition, à l'usage des classes. Paris, Delagrave.	1.00	id.
Id.	Molière. « Les Femmes savantes », comédie en cinq actes. Édition nouvelle à l'usage des classes. Paris, Delagrave.	1.00	id.
Sluys (A.)	Lectures choisies d'auteurs belges d'expression française, à l'usage des écoles primaires, moyennes et normales. Nouvelle édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1898.	1.75	Écoles moyennes
Sluys (A.) et Verkoyen (J.)	La vie et les œuvres de J.-A. Comenius. Résumés et commentaires. Verviers, Pont-St-Laurent, 21, 1896.	1.20	Athénées royales et Écoles moyennes
Stiernet (J. B.)	La littérature française au XVII ^e siècle. Bruxelles, Kiessling et Cie, 1889.	5.00	id.
Thomas (A.)	[Voir Hatzfeld, A.]		
Verkoyen (J.)	[Voir Sluys, A.]		

Langue flamande.

Deneef (E.)	Geschiedenis van nederlandse letterkunde voor het middelbaar onderwijs. Brussel, J. Lebegue en Cie, 1900.	2.50	Athénées royales et Écoles moyennes
Eldar (A.-M.) (Anna Fles)	Spoken en zingen, in verband gebracht met de nederlandse taal. Zevende omgewerkte en veelvuldig meerderde druk. Mijs, Tiel, 1900.	4.00	Écoles moyennes
Frédéricks (J.) et Van den Branden (F.)	Biographisch woordenboek der noord- en zuid-nederlandse letterkunde. 1 ^{re} stuk. 2 ^{de} stuk. Culemborg, Blom en Olivierse.	8.40	Athénées royales et Écoles moyennes
Moruanx (J.)	Inlandsche novellen. Volkstafereelen. Traduction d'ouvrages de M ^{lle} E. Greyson et Camille Lemonnier.		id.
Stoett (F.)	Nederlandsche spreekwoorden en gezegden, verklaard en in het fran ch, duitsch en engelsch vertaald. Zutphen, W. Thirne et Cie.	5.25	id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
Te Winkel (D' J.)	Geschiedenis der nederlandsche taal. Naar de tweede hoogduit- sche uitgave met toestemming van den schrijver, vertaald door Dr F.-C. Wieder. Met een kaart. Culemborg, Blom en Olivierse, 1901.	5 25	Athénées royaux
Vanden Branden (F.)	[Voir Frederiks, J.]		
Van Droogen- broeck-Asselbergs	Verhandeling over de toepassing van het grieksch en latijnsch metrum op de nederlandsche poëzij.		id.
Van Malsen (P.)	Het leven der taal, inzonderheid dat van het nederlandsch. 'S Gra- venhage, Nijhoff, 1900.	4 30	Athénées royaux et Écoles moyennes
Verconillie (J.)	Algemeene inleiding tot de taal- kunde. 2e herziene en vermeer- derde uitgave. Gent, Vuylsteke en Doorselaere, 1900.	2 00	id.
Id.	Beknopt etymologisch woorden- boek der nederlandsche taal. 2e verbeterde en zeer vermeer- derde uitgave. Gent, Vuylsteke, 1898.	6 00	id.
Wieder (D' F. C.)	[Voir Te Winkel, Dr J.]		
Langue anglaise.			
De Beer (H.) et Irving (J.)	The literary Reader. A Handbook for the higher classes in schools and for home teaching. III. The nineteenth century. Part. I. Fourth edition, revised, rewrit- ten, and brought down to date of publication. Kuilenburg, Blom and Olivierse. 1902.	6 30	Athénées royaux et écoles moyennes
Irving (J.)	[Voir De Beer, H.]		
Histoire.			
Dumont (A.)	Questions d'histoire contempo- raine.		Athénées royaux
Id.	Questions d'histoire générale, rédi- gées d'après le programme de l'examen d'admission à l'école militaire.		id.
Kurth (G.)	Manuel d'histoire de Belgique, à l'usage de l'enseignement moyen. Namur, Lambert-De Roisin, 1903.	1 00	Athénées royaux et Écoles moyennes
Mathot (L.)	Geschiedenis des vaderlands, de patriottentijd (1780-1790), Ke zer Josef II. De Brabantsche omwen- teling.		id.
Géographie, Cosmographie, Voyages.			
de Gerlache (A.)	Voyage de la Belgica. Quinze mois dans l'Antarctique. Préface par Elisée Reclus. Ouvrage contenant 106 illustrations. Couronné par l'Académie française. Gravures, portrait et une carte hors texte. Bruxelles, Buelens, 1902.	5 00	Athénées royaux et Écoles moyennes
Hirn (G.)	Constitution de l'espace céleste. Paris. Gauthier-Villars, 1889.	20 00	Id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
----------------------	---------------------	-------	--

Sciences physiques et naturelles.

A. Physique :

Baude (S.)	[Voir Buisseret, E.]		
Buisseret (E.) et Baude (S.)	Exercices de physique, mécanique et électricité à l'usage de l'ensei- gnement moyen et industriel. Tournai, De Callonne-Liagre, 1903.	5.50	Athénées royales et Écoles moyennes
De Deyns (V.)	Propagation de l'enseignement scientifique par les projections lumineuses. Bruxelles, J. Le- bègue et C ^{ie} .	1.25	id.

B. Botanique.

Crépin (F.)	Manuel de la Flore de Belgique. 5 ^e édition, avec 654 figures. Liège, Desoer.	5.00	Athénées royales et Écoles moyennes
Delogne (C.)	Flore analytique de la Belgique. Plantes indigènes et cultivées. Namur, Wesmael-Charlier.	7.50	id.
De Meulenaere (C.)	Flore mellifère. Plantes herbacées et ligneuses. Plantation d'arbres et d'arbustes mellifères le long des voies de communication et sur les terrains incultes ou im- productifs. Talus des chemins de fer et canaux. 3 ^e édition, revue et augmentée. Roulers, De Meester, 1897.	2.50	Sections agricoles annexées aux Écoles moyennes

Économie domestique.

Van Oye (E.)	Les premiers soins à donner en cas d'accidents subits. Confé- rences du Dr Frederic von Es- march. Traduit avec l'autorisa- tion de l'auteur, sur la 16 ^e édition allemande. 4 ^e édition française, or- née de 96 figures dans le texte. Bruxelles, Manceaux, 1902.	1.50	Athénées royales et Écoles moyennes
Id.	Même ouvrage (texte flamand).	1.50	id.

Gymnastique.

Coremans.	Cours complet de gymnastique éducative.		Athénées royales et Écoles moyennes
Theis (le D ^r N.)	Programme de gymnastique systé- matique et raisonné, précédé d'une instruction sommaire pour l'intelligence et la pratique des exercices nécessaires à l'éduca- tion de la jeunesse.		id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
----------------------	----------------------	-------	--

D. — Moyens matériels d'enseignement.

Broymans (A.) et Goffart (F.)	Carte économique du Congo. Huis- houdkundige kaart van den Congo. Anvers, Devreese, 1898.		Athénées royaux et Écoles moyennes
Cogneaux (Sœurs)	Collection de quatre châssis pour l'enseignement intuitif et simul- tané des notions premières des travaux à l'aiguille.		Écoles moyennes de filles
Cremers (J.)	Tableau représentant la théorie des couleurs (avec notice expli- cative). En vente chez l'auteur.		Athénées royaux et Écoles moyennes
Du Fief (J.)	Carte de la Belgique dessinée d'après le relief. Hauteur du ca- dre 1 ^m 48; largeur 1 ^m 66, avec 6 cartons et 8 profils; en 9 feuilles, montée vernie.	28.00	id.
Gochet (J.-B.) en religion Frère Alexis	Carte de l'Europe pour le cours moyen, 1 ^m 50 × 1 ^m .		id.
Id.	Kaart van Europa, 1 ^m .50 × 1 ^m .		id.
Id.	Carte de l'Europe hypsométrique.		id.
Id.	Carte de l'Amérique du Nord.		id.
Id.	Carte de l'Amérique du Sud et de l'Océanie.		id.
Id.	Carte de l'Asie.		id.
Id.	Carte de l'Afrique.		id.
Id.	Cartes muettes : 1. Europe politique. 2. Europe physique. 3. Asie. 4. Afrique. 5. Amérique du Nord. 6. Amérique du Sud et Océanie. 7. Belgique physique. 8. Belgique politique. 9. Mappemonde. 10. Carte de l'Europe politique.		id.
Id.	Carte de la Palestine : 1 ^o Texte français 1 ^m 50 × 1 ^m . 2 ^o Texte flamand 1 ^m 50 × 1 ^m .		d.
Id.	(1) Quatre séries de cartes des États européens comprenant :		id.
Id.	Première série : Six cartes double face, imprimées sur papier toilé, donnant les douze États européens suivants : 1 ^o France et Espagne; 2 ^o Allemagne et Autriche; 3 ^o An- gleterre et Russie; 4 ^o Italie et Balkanie; 5 ^o Belgique, Pays-Bas et Scandinavie; 6 ^o Suisse et Europe générale. (Collection D.) (1) N. B. — Toutes ces cartes des États européens mesurent 1 ^m 20 sur 0 ^m 95.		

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
Gorhet (J.-B.), en religion Frère Alexis	Deuxième série : Quatre cartes double face, imprimées sur papier toilé, donnant les huit États européens suivants : 1 ^o France et Espagne; 2 ^o Allemagne et Autriche; 3 ^o Angleterre et Russie; 4 ^o Italie et Balkanie. Édition politique. (Collection E.) Troisième série : Quatre cartes double face, imprimées sur papier toilé, donnant les huit États européens suivants : 1 ^o France et Espagne; 2 ^o Allemagne et Autriche; 3 ^o Angleterre et Russie; 4 ^o Italie et Balkanie. Édition en cartes muettes. (Collection F.) Quatrième série : Huit cartes double face, hypsométriques d'un côté, muettes de l'autre, imprimées sur papier toilé, donnant les huit États européens suivants : 1 ^o France; 2 ^o Espagne; 3 ^o Allemagne; 4 ^o Autriche; 5 ^o Angleterre; 6 ^o Russie; 7 ^o Italie; 8 ^o Balkanie. (Collection G.)		Athénées royaux et Écoles moyennes
Id.	Natuur en staatkundige kaart van België, ten gebruike van het onderwijs.		id.
Id.	Carte de la Belgique générale, double face, écrite d'un côté, muette de l'autre, sur papier toilé, avec œillets pour la suspension, 1 ^m 50 × 1 ^m .		id.
Id.	Kaart van België, double face, écrite d'un côté, muette de l'autre, sur papier toilé, avec œillets pour la suspension, 1 ^m 50 × 1 ^m .		id.
Id.	Carte de la Belgique historique. 1 ^m 50 × 1 ^m .		id.
Id.	Carte de la Belgique politique.		id.
Id.	Carte de la Belgique hypsométrique.		id.
Id.	Tableau-carte en toile ardoisée : A. La Belgique; B. L'Europe (pour servir aux exercices cartographiques).		id.
Id.	Collection de onze cartes murales des neuf provinces avec deux cartes générales de Belgique, chacune en une feuille grand monde de 1 ^m 40 sur 0 ^m 85, en double face, écrite et colorée d'un côté, portant de l'autre, une carte muette, imprimée en noir avec les divisions en rouge. (Collection B.)		id.
d.	Nouvelle carte murale, double face, donnant au recto : Belgique hypsométrique; au verso : Belgique agricole.		id.
d.	Carte de la province de Brabant. (Carte bilingue.) 1 ^m 50 × 1 ^m .		id.
d.	Kaart der provincie West-Vlaanderen. 1 ^m 50 × 1 ^m .		id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
Gochet (J.-B.), en religion Frère Alexis.	Kaart der provincie Oost-Vlaan- deren. 1m80 × 1m.		Athénées royaux et Écoles moyennes
Id.	Carte de la province de Hainaut. 1m50 × 1m.		id.
Id.	Carte de la province de Luxem- bourg. 1m50 × 0m85.		id.
Id.	Carte du Congo belge. 1m50 × 1m.		id.
Id.	Mappemonde. 1m50 × 1m.		id.
Id.	Mappemonde physique, politique et commerciale.		id.
Id.	Panorama géographique.		id.
Id.	Rose des vents, pour l'orientation des classes. une feuille coloriée, collée sur toile.		id.
Goffart (F.)	[Voir Broymans, A.]		
Hülzel	Collection de trois séries de ta- bleaux comprenant : 1 ^{re} série : Les quatre saisons. 2 ^e série : La ville, la montagne, la ferme et la forêt. 3 ^e série : Londres, Paris. La de- meure. Le port. Construction d'une maison. Mine et forge. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} .		id.
Institut cartogra- phique militaire	Carte hypsométrique de la Bel- gique.		Athénées royaux et Écoles moyennes
Id.	Nouvelle carte murale de l'Europe, publiée par MM. Callewaert, frères.		id.
Id.	Nouvelle carte murale de l'Afrique, dressée par M. Chavane, et revue par M. Duveyris.		id.
Noordhoff (R.)	Twaalf kaarten der landen van Europa, gedrukt en reinf. Ant- werpen, Smeding, 1901.	50,00 Pièce 3.75	id.
Poignard (L.)	Tableau mobile pour l'enseigne- ment des dessins perspectif et industriel (avec notice explica- tive). En vente chez l'auteur.		id.
Thiry (E.)	Les travaux à l'aiguille en tableaux coloriés (31 planches avec théorie explicative).		Écoles moyennes de filles.

PREMIER SUPPLÉMENT.

Ouvrages à biffer du catalogue de 1907.

Langue grecque.

Dony (L.). — Wesener (D. F.) Chrestomathie grecque.
 Hurdebise. (A.). — Dubner (F.) Grammaire élémentaire.
 id. id. Chrestomathie grecque.
 Jansens (le P. J.). — Abrégé de la grammaire grecque.
 Verly (A.) — Esope. Fables...

Langue latine.	Alvin (A.). — Lhomond. De viris illustribus... Branquart (L.). — Nouvelle chrestomathie latine. Quicherat (L.). — Nouvelle prosodie latine.
Langue française.	Charles André. — Leçons choisies de littérature et de morale. Dardenne (J.). — Voyages pittoresques. Leroy (A.). — L'ami des enfants. Van Bommel (E.). — Traité général de littérature française. id. — Leçons et modèles d'analyse littéraire.
Langue flamande.	Brants (M.). — Bloemlezing uit Huygens Korenbloemen. De Mont (P.). — Bloemlezing uit nederlandsche dichters. De Rycker (L.). — Leesboek voor de Jeugd. Geurts (J.). — Nederlandsche metriek... Hiel (E.). — Liederen en gezangen voor groote en kleine kinderen.
Langue allemande.	Fiedler (O.). — L'essence de la grammaire allemande.
Langue anglaise.	Koch (W.). — Course of translation from Flemish into english. id. — Readings in prose and poetry...
Histoire.	Genonceaux (L.). — Précis de l'histoire de Belgique. Moeller (J.). — Histoire ancienne. St-uman (L.). — Manuel d'histoire naturelle (le second cours, 6 ^e tirage) id. — Manuel d'histoire de Belgique id. — Handboek voor de geschiedenis van België. Vermast (A.) — Petit album-manuel d'histoire de Belgique. id. — Kleine album-handboek voor de geschiedenis van België.
Géographie.	Du Fief (J.). — Beknopt overzicht der aardrijkskunde. Jacquart (A.). — Leerboek der aardrijkskunde.

N. B. — MM. les Chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État sont priés de mettre leur exemplaire du catalogue de 1907 en concordance avec les décisions indiquées ci-dessus.

Ouvrages nouveaux dont l'emploi est autorisé.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Langue flamande.					
Baratto (D.) et Rijmers (H.)	Le flamand enseigné comme se- conde langue. I et III. Brussel, J. Lebegue et Cie, 1906.	2.00 le vol.	Athénées royaux et écoles moyennes de la région wallonne.	19 octobre 1907	4 ans.
Id.	Vlaamsch taalboek. I, III. Brussel, J. Lebegue en Cie, 1906.	1 00 le vol.	Id.	Id.	4 ans.
Geurts (J.)	Beknopte Nederlandsche metriek. 1 ^{ste} druk Hasselt, St-Quintinus- drukkerij, 1907.	0.75	Athénées royaux et écoles moyennes.	Id.	4 ans.
Id.	Nederlandsche leesstukken. Has- selt, St-Quintinusdrukkerij, 1906	2.00	Id.	Id.	4 ans.
Adriaensen (J.) et Stinissen (J.)	Het schoonlezen in de lagere en middelbare scholen. III. Nieuwe uitgaaf, Brussel, Windels.	1.00	Écoles moyennes.	Id.	4 ans.
Herckenrath (C.)	Fransch woordenboek. 1 ^{ste} deel : Fransch-Nederlandsch. Tweede deel : Nederlandsch-Fransch. Gro- ningen, Wolters, 1907.		Athénées royaux et écoles moyennes.	Id.	4 ans.
Willems (F.)	Oefeningen op de Nederlandsche spraakleer naar eene gansch nieuwe methode bewerkt. Lier, Van In, 1906.	0.80	Écoles moyennes.	Id.	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
----------------------	----------------------	-------	--	--------------------------------	---

Langue allemande.

Bourg (P.)	Systematische deutsche Grammatik, auf Grundlage der direkten Methode für Lehranstalten des mittlern Unterrichts. Lüttich, Dessain, 1907.	2.50	Athénée royal et école moyenne à Ath.	19 octobre 1907	4 ans.
Id.	Übungsbuch zur deutschen Grammatik. Lüttich, Dessain, 1907.	4.25	Id.	Id.	4 ans.
Hebbel (C.) et De Mont (P.)	Deutsches Lesebuch aus den besten Dichtern und Schriftstellern zum Gebrauch beim Unterricht im Deutschen. III ^e teil : Die deutsche Litteratur von 1720 bis zur Gegenwart, mit Biographien und Anmerkungen. Zweite Auflage. Lier, Van In, 1903.	6.00	Athénées royales et écoles moyennes.	Id.	4 ans.

Langue anglaise.

Bertrand (A.)	A New English Reader for the use of Belgian pupils especially for the use of those of the 4 th and 2 nd year. Arlon, Willems, 1907.	0.50	Athénées royales et écoles moyennes.	19 octobre 1907	4 ans.
Stoffel.	Handleiding bij het onderwijs in het Engelsch : III. Voortzetting der vergelijking van het Engelsch met het Nederlandsch. Vierde herziene druk. Amsterdam, Van Neteren, 1900.	4.25	Id.	Id.	4 ans.

Histoire.

Lallemand (A.)	Abrégé de l'histoire de l'antiquité, à l'usage de l'enseignement moyen. L'Orient, la Grèce, Rome. Nouvelle édition, avec cartes et illustrations. Bruxelles. Castaigne, 1907.	2.50	Athénées royales.	19 octobre 1907	4 ans.
Vander Linden (H.)	Geschiedenis van nieuwste tijden. Leuven, Fonteyn, 1907.	2.00	Athénées royales et écoles moy.	Id.	4 ans.

Géographie.

Jacquemin (H.)	Géographie de Belgique, 1 ^{re} édition. Gand, Van Doosselaere, 1907.	2.00	Athénées royales et écoles moyennes.	19 octobre 1907	4 ans.
----------------	---	------	--------------------------------------	-----------------	--------

Sciences commerciales.

Blackie ()	The New Century geographical Readers. N. IV ^e . The British Isles.	2.00	Athénées royales et écoles moyennes (sections commerciales).	19 octobre 1907	4 ans.
Fastré (M.)	Traité pratique de droit commercial précédé de notions de droit constitutionnel et de droit civil. 3 ^e édition revue et augmentée. Verviers, Léonard, 1906.	5.00	Athénées royales (sections commerciales).	Id.	4 ans.
Klompers (Th.)	Précis d'arithmétique commerciale à l'usage des écoles moyennes commerciales, industrielles et professionnelles. Opérations en marchandises. Changes. Fonds publics. Actions et obligations. Anvers, V ^e Van Ischoven, 1907.	3.00	Athénées royales et écoles moyennes.	Id.	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
Klompers (Th.) et Fagnart (E.)	Traité d'arithmétique commerciale à l'usage de l'enseignement et du haut commerce. Opérations en marchandises. Opérations de banque et de Bourse. Anvers V ^e Van Ishoven, 1906.	8.00	Athénées royaux (sections commerciales.)	Id.	4 ans.
Smith (F.)	A brief introduction to commercial geography being a handbook of the commercial relationships of Great Britain, the colonies and the United States. London, Blackie, 1906.	2.25	Athénées royaux et écoles moyennes (sections commer- ciales de ces établissements).	Id.	4 ans.

Trigonométrie.

Dumont (E.)	Cours de trigonométrie rectiligne et sphérique, à l'usage des candidats aux écoles spéciales (école militaire et universités). Bruxelles, chez l'auteur, rue Verte, 152, 1907.	6.00	Athénées royaux 1 ^{re} et 2 ^{de} scientifique).	19 octobre 1907	4 ans.
-------------	--	------	---	--------------------	--------

Ouvrages signalés à l'attention des professeurs.

Langue française.

Walch (G.)	Anthologie des poètes français contemporains. 1868-1906. Préface de Sul y-Prudhomme, 3 vol., Paris, Delagrave.	10.50	Athénées royaux et écoles moyennes.
------------	--	-------	--

Géographie.

Camena d'Almeida (P.)	Les principales puissances du monde. Paris, Colin, 1907.	3.25	Athénées royaux et ec. moyennes.
--------------------------	--	------	-------------------------------------

Sciences commerciales.

Thomas (A.)	Pratique comptable, Liège, Dessain, 1907.	2.00	Athénées royaux et éc. moyennes
Id.	Questions d'inventaires, de bilans et d'amortissements faisant suite à la « Pratique comptable ». Lecture et analyse d'un bilan chiffré. Deductions à tirer de cette analyse. Liège, Dessain, 1907.	1.50	Id.

Trigonométrie.

Dumont (E.)	Cours de trigonométrie rectiligne et sphérique, à l'usage des candidats aux écoles spéciales (école militaire et universités). Bruxelles, chez l'auteur, rue Verte 152, 1907.	6.00	Athénées royaux.
-------------	---	------	------------------

DEUXIÈME SUPPLÉMENT.

Ouvrages à biffer du catalogue de 1907.

Langue française.	De Bosscher (C.). — Les fleurs des champs et des jardins.
	Tordeus (J.). — Manuel de prononciation.

Langue allemande.	Cremer (H.). — Hoogduitsche grammatica. Id. — Oefeningen behoorende bij de hoogduitsche grammatica. Poiry (I.). — Méthode directe et intuitive de la langue allemande (1^{er} livre, 1^{re} et 2^e années d'études). Weiler (W.) et Kesler (J.). — Deutsche Sprechübungen.
Histoire.	Monzon (K.) et Lallemand (A.). — Kort begrip der algemeene geschiedenis. Id. — Aperçu général de l'histoire universelle. Id. — Algemeen overzicht der wereldgeschiedenis. Id. — Cours d'histoire de Belgique. Roland (J.). — Algemeene geschiedenis (1^{ste}, 2^e et 3^e deel).
Géographie	Gochet (frère Alexis). — Cours de géographie. Id. — Cours primaire. Id. — Géographie-atlas. Id. — Atlas de géographie à l'usage des collèges. Id. — Atlas de géographie, Atlas de 50 cartes à l'usage de l'enseignement primaire. Id. — Atlas des provinces de la Belgique. Lallemand (A.). — Eléments de géographie physique et politique. Id. — Cours de géographie.
Sciences commerciales.	Derousseau (J.). — Algèbre commerciale. Sobry (J.). — Traité théorique et pratique. (Epuisé. Ne sera pas réimprimé.)
Arithmétique	Bergmans (C.). — Précis d'arithmétique théorique et pratique. Faliase (V.). — Leçons d'arithmétique. (Epuisé. Ne sera pas réimprimé.) Noel (J.) et Monzon (F.). — Arithmétique élémentaire.
Algèbre.	Bergmans (C.). — Traité d'algèbre élémentaire, (Epuisé. Ne sera pas réimprimé.)
Géométrie descriptive.	Demoor (J.). — Leçons de géométrie descriptive...
Physique.	Fernet (E.). — Précis de physique. (Epuisé. Ne sera pas réimprimé.) Van Tricht (V.), S. J. — Cours élémentaire de physique.
Botanique	Berton (C.). — Notions de botanique. Id. — Le règne végétal et les plantes utiles. Cogniaux (A.). — Eléments de sciences naturelles. Crépin (F.). — Notions élémentaires de botanique.
Zoologie.	Terfve (O.). — Cours de zoologie à l'usage des écoles moyennes. Id. — Leergang der dierkunde...
Ouvrages portant sur plusieurs branches des sciences physiques et naturelles.	Damseaux (A.). — L'enseignement agricole. Id. — Eléments d'agriculture générale. Terfve (O.) et Picalausa (O.). — Ecoles moyennes de filles. Cours de sciences naturelles. Id. — Middelbare scholen voor meisjes. Leergang van natuurlijke wetenschappen.
Dessin.	De Taeye (E.). — Méthode intuitive pour la représentation réelle des corps.
Musique.	Gilis (A.). — Solfège théorique et pratique. Minet (F.). — Les premières leçons de musique... Six (F.). — Solfège préparatoire. Willame (A.). — Les chants de l'école.
Gymnastique	Docx — Guide pour l'enseignement de la gymnastique des garçons. Id. — Guide pour l'enseignement de la gymnastique des filles.

N. B. — MM. les Chefs des établissements d'enseignement moyen de l'État sont priés de mettre leur exemplaire du catalogue de 1907 en concordance avec les décisions ci-dessus.

**Ouvrages nouveaux dont l'emploi est autorisé pendant les années
scolaires 1908-1909, 1909-1910, 1910-1911, 1911-1912.**

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
----------------------	----------------------	-------	--	--------------------------------	--

Langue grecque.

Fischer (Dr F.)	Oefeningen voor het onderwijs in het Grieksch. In het bijzonder bewerkt voor het gebruik bij Dr J. Wolters Grieksche grammatica. Met alphabetische woordenlijst. Eerste deel : Groningen, J.-B. Wolters, 1903. Tweede deel : Groningen, J.-B. Wolters, 1904.	1.50 fl. 1.60 fl.	Athénées royaux	29 février 1908	4 ans.
Van den Es (Dr A.)	Grieksch woordenboek, onder medewerking van Dr C. Francken. Vijfde geheel herziene en verbeterde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1896.	3.90 fl.	id.	id.	4 ans.
Woltzer (Dr J.)	Grieksche grammatica voor gymnasiën. Tweede druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1900.	3.90 fl.	id.	id.	4 ans.

Langue latine.

Id.	Latijnsche grammatica voor gymnasiën. Vierde verbeterde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1903.	3.90 fl.	Athénées royaux.	29 février 1908	4 ans.
Id.	Oefeningen voor het onderwijs in het latijn : Eerste stuk. Derde druk, 1904. Tweede stuk. Derde druk, 1905. Derde stuk. Derde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1896.	1.60 fl. 1.60 fl. 1.25 fl.	Id.	Id.	4 ans.

Langue française.

Liégeois (C.) et Mallinger (L.)	Le Théâtre et l'Eloquence en France et en Belgique. Chrestomathie à l'usage de la classe de première. Namur, Wesmael-Charlier, 1908.	6.00	Athénées royaux.	29 février 1908	4 ans.
Van Dooren (J.)	Anthologie illustrée des poètes et prosateurs français (France et Belgique) depuis le XVII ^e siècle jusqu'à nos jours, à l'usage des écoles moyennes et des classes inférieures des collèges et des athénées. Ouvrage orné de 75 planches hors-texte reproduisant les plus beaux tableaux des maîtres de toutes les écoles. Verviers, A. Herman, 1908.	3.75	Athénées royaux et écoles moyennes.	28 mars 1908	4 ans.

Langue flamande.

Heeringa (J.)	Nederlandsche stijl : Eerste deel. Derde druk 1906. Tweede deel. Tweede druk, 1898. Derde deel. Groningen, J.-B. Wolters, 1898.	0.75 fl. 0.75 fl. 1.25 fl.	Sections normales moyennes de l'Etat.	29 février 1908	4 ans.
---------------	--	----------------------------------	---	-----------------	--------

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
Koenen (M.)	Uit onzen taalschat : I. Kennen en kunnen. Voorlooper van het admissie-examen, 1902. II. Het admissie-examen, eene reeks taal en steloefeningen. Derde druk, III. Het eerste stelboek, vervolg op het admissie-examen, 1903. IV. Het tweede stelboek. Groningen, J.-B. Wolters, 1903.	0.35 fl. 0.50 fl. 0.90 fl. 0.90 fl.	Athénées royaux et écoles moyennes.	Id.	4 ans.
Id.	Verklarend handwoordenboek der nederlandsche taal. (Tevens woordtolk). Zesde, herziene en aangevulde druk. Groningen, J.-B. Wolters.	2.50 fl.	Id.	Id.	4 ans.
Koenen (M.) en Bogaerts (A.).	Praktische taalstudie : I. Woorden en uitdrukkingen der nederlandsche taal. Twaalfde bijgewerkte druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1905. II. Taal en Taalstudie. Zevende omgewerkte druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1904. III. Taalgebruik en woordverklaring. Zevende, herziene druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1891.	1.25 fl. 1.25 fl. 1.25 fl.	Sections normales moyennes de l'Etat.	28 mars 1908	4 ans.

Langue allemande.

Becker (L.)	Nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue allemande. Paris, J. Groos, 1907.	2.00	Athénées royaux et écoles moyennes.	29 février 1908	4 ans.
Léopold (J.)	Deutsches Lesebuch für gymnasia, höhere Bürgerschulen und Lehrerseminare : Erster Teil. Siebente Auflage, 1906. Zweiter Teil. Fünfte vermehrte Auflage. Groningen, J.-B. Wolters, 1907.	4.90 fl. 1.90 fl.	Id.	Id.	4 ans.
Tromp (C.)	Wort und Satz. Ein Bündel deutscher Übungen zum Erlernen der gebräuchlichsten Wörter und Ausdrücke der Alltagssprache. Zweite Auflage. Groningen, J.-B. Wolters, 1906.	0.60 fl.	Id.	Id.	4 ans.
Van Gelderen (J.)	Duitsch Woordenboek. Eerste deel. Duitsch-Nederlandsch. Groningen, J.-B. Wolters, 1906.	2.90 fl.	Id.	Id.	4 ans.

Langue anglaise.

Güntter (J.)	A New English Reader for the use of schools. Groningen, J.-B. Wolters, 1900.	1.25 fl.	Athénées royaux et écoles moyennes.	29 février 1908	4 ans.
Ten Bruggencate (K.)	The Merchant of Venice, by William Shakespeare. Met verklarende aantekeningen voor school en huis. Derde druk, Groningen, J.-B. Wolters, 1907.	0.50 fl.	Id.	28 mars 1908	4 ans.
Id.	Julius Caesar, by William Shakespeare. Met verklarende aantekeningen. Derde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1907.	0.50 fl.	Id.	Id.	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES d-s autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Id.	Charles Dickens. The Cricket on the Hearth. A fairy tale of home. Met verklarende aantekeningen. Derde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1906	0.60 fl.	Id.	29 février 1908	4 ans.
Id.	Charles Dickens. The Chimes : A Goblin Story of some bells that rang and old year out and a new year in. Met verklarende aantekeningen. 2 ^{de} gewijzigde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1897.	0.60 fl.	Id.	Id.	4 ans.
Id.	Charles Dickens. A Christmas Carol in prose. Being a ghost story of Christmas. Met verklarende aantekeningen. Zevende druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1907.	0.60 fl.	Id.	Id.	4 ans.
Timmerman (C.)	Think in English. Exercises in composition : First series. Third edition, 1907. Second series. Exercises in english composition. With 24 illustrations. Groningen, J.-B. Wolters, 1903.	0.60 fl. 0.60 fl.	Id.	Id.	4 ans.
Id.	Twelve english lessons. First set. 1905. Opgaven ter vertaling behorende bij (1 st set of 12 English lessons, 1907). Second set, 1905. Third set 1906, Groningen, J.-B. Wolters.	1.00 fl. 0.75 fl. 1.00 fl.	Id.	Id.	4 ans.
Van der Wal (L.)	London Pictures. With ten illustrations, adapted for scholastic or private study Groningen, J.-B. Wolters, 1899.	1.90 fl.	Id.	Id.	4 ans.
Id.	Pictures from England. A Reading-book for senior classes. Groningen, J. B. Wolters, 1896.	1.50 fl.	Id.	28 mars 1908	4 ans.
Van Doorn (W.)	William Shakespeare. A Mid summer Night's Dream. Annotated edition for schools. Groningen, J.-B. Wolters, 1906.	0.60 fl.	Id.	Id.	4 ans.

Histoire

Duyser (J.)	Beknopt leerboek der algemeene geschiedenis : Eerste gedeelte. Oude geschiedenis en middeleeuwen. Vierde druk. Tweede stuk. Nieuwe en nieuwste geschiedenis. Vierde druk. Met 14 genealogische tabellen. Groningen, J.-B. Wolters. 1907.	0.90 fl. 0.90 fl.	Athénées royaux et écoles moyennes.	28 mars 1908	4 ans.
Id.	Overzicht der algemeene geschiedenis, voor middelbare en andere scholen. Derde, gewijzigde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1907.	1.00 fl.	Id.	Id.	4 ans.

Géographie

Niermeyer (J.)	P. B. Bos. Beknopt leerboek der aardrijkskunde. Twaalfde druk. Met kaarten en platen. Groningen, J.-B. Wolters, 1907.	2.60 fl.	Athénées royaux et écoles moyennes.	29 février 1908	4 ans.
----------------	---	----------	-------------------------------------	-----------------	--------

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
----------------------	----------------------	-------	--	--------------------------------	--

Arithmétique.

Gelin (E.)	Recueil de problèmes d'arithmétique, à l'usage des écoles primaires supérieures, des écoles moyennes, des écoles normales, des classes d'humanité et des cours professionnels. 4 ^e édition. Huy, Collège Saint-Quirin, 1902.	2 00	Athénées royales et écoles moyennes.	29 février 1908	4 ans.
------------	---	------	--	--------------------	--------

Physique.

Vande Stadt (Dr H.)	Beknopt leerboek der natuurkunde : Eerste stuk. Twaalfde druk, met 218 figuren. Zwolle, W. Tjeenk Willink, 1907. Tweede stuk. 10 ^{de} druk, met plaat en 329 figuren. Zwolle, W. Tjeenk Willink, 1906. Derde stuk. Wiskundig gedeelte, 4 ^{de} druk, met 175 figuren. Zwolle, W. Tjeenk Willink.	1.25 fl. 1.75 fl. 1.75 fl.	Athénées royales et écoles moyennes	29 février 1908	4 ans.
---------------------	--	----------------------------------	---	--------------------	--------

Economie politique.

Demeuse (A.).	Cours élémentaire d'économie politique et industrielle, à l'usage des écoles industrielles et des établissements d'instruction moyenne. 2 ^e édition, revue et augmentée. Arlon, Presse Luxembourgeoise, 1907.	2.00	Athénées royales et écoles moyennes.	29 février 1908	4 ans.
---------------	--	------	--	--------------------	--------

Ouvrages signalés à l'attention des professeurs.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
----------------------	----------------------	-------	--

Langue grecque.

Beck (Dr J.) et Van Wageningen (Dr J.).	Opstellen ter oefening in de Grieksche vormleer : I. Beginselen der etymologie, door J. Van Wageningen. Derde druk, 1904. II. Verba op « μ » en onregelmatig verba. Derde druk, door J. Beck. III. Opstellen ter oefening in de hoofdregels der Grieksche syntaxis, met een ahangsels over actio en tempus. Derde deel. Tweede druk, door J. Beck, 1906. IV. Grieksch leesboek, in aansluiting bij het eerste deel der opstellen, door Dr J. Van Wageningen. Derde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1904.	1.00 fl. 1.00 fl. 1.00 fl. 1.00 fl.	Athénées royales.
---	--	--	----------------------

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
Beck (Dr J.).	Regels en vocabularia bij de opstellen ter oefening in de Grieksche vormleer. Tweede deel. Tweede druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1897.	0.60 fl.	Id.
Van Wageningen (Dr J.).	Alphabetische woordenlijst bij de opstellen ter oefening in de grieksche vormleer. Derde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1904.	0.60 fl.	Id.
Id.	Vocabularium en alphabetische woordenlijst bij de opstellen ter oefening in de Grieksche vormleer. Eerste deel. Derde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1904.	0.60 fl.	Id.

Langue latine

Mehler (Dr J.).	Nederlandsch-Latijnsch Woordenboek Groningen, J.-B. Wolters, 1907.	3.90 fl.	Athénées royaux.
-----------------	--	----------	------------------

Langue française.

Tordeus (J.).	Manuel de prononciation, 4 ^e édition, précédée d'une préface de M. E. Thierry. Bruxelles, P. Lacomblez, 1908.	2 00	Athénées royaux et écoles moyennes.
---------------	--	------	-------------------------------------

Langue flamande.

Duyser (J.).	Grammatica-Cursus, ten gebruik bij het onderwijs in de Nederlandsche taal aan middelbare en andere scholen. Derde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1903.	0.90 fl.	Athénées royaux et écoles moyennes.
Hasselbach (W.).	Nederlandsche Spraakkunst : Eerste deel, 1905. Tweede deel. Groningen, J.-B. Wolters, 1905.	4.75 fl. 4.50 fl.	Athénées royaux et écoles moyennes.
Heeringa (J.).	Nederlandsche stijl : Eerste deel. Derde druk, 1906. Tweede deel. Tweede druk, 1898. Derde deel, Groningen, J.-B. Wolters, 1898.	0.75 fl. 0.75 fl. 4.25 fl.	Id.
Koenen (M.).	Nederlandsche spraakkunst in vijftig lessen. Vooral ten dienste van kweekelingen. Vierde, opnieuw bewerkte en vermeerderde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1906.	4.90 fl.	Id.
Id.	Praktische Taalstudie : I. Woorden en uitdrukkingen der Nederlandsche taal. Twaalfde bijgewerkte druk, 1905. II. Taal en taalstudie. Zevende omgewerkte druk, 1904. III. Taalgebruiken woordverklaring. Zevende herziene druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1894.	4.25 fl. 4.25 fl. 4.25 fl.	Id.
Id.	Grondbeginselen der Nederlandsche spraakkunst. Een handboek voor normaalscholen en instituten. Groningen, J.-B. Wolters, 1900.	4.90 fl.	Id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
Léopold (L.)	D. De Groot, L. Léopold en R. P. Rijkens Nederlandsche letterkunde. Schrijvers en schrijfsters der laatste eeuwen : Eerste deel. Negende, zeer vermeerderde druk, 1905. Tweede deel. Negende, zeer vermeerderde druk. Groningen, J. B. Wolters, 1905.	3.80 fl. 3.80 fl.	Id.
Id.	Nederlandsche schrijvers en schrijfsters. Proeven uit hunne werken, met beknopte biographiën en portretten. Vierde, uitgebreide druk. Groningen, J. B. Wolters, 1906.	3.90 fl.	Id.
Terwey (T.)	Nederlandsche Spraakkunst. Veertiende druk. Nagezien door M. Mieras Groningen, J.-B. Wolters, 1907.	4.25 fl.	Id.

Langue allemande.

Van der Gulden (H.) et Romp (J.)	Vom Bild zum Aussatz. Ausgedehnter wortschat in bezug auf die Umgebung und seine Anwendung. Mit 43 abbildungen. Groningen, J.-B. Wolters, 1905.	4.25 fl.	Athénées royaux et écoles moyennes.
--	---	----------	---

Histoire.

Van Rijsens (F.)	Leerboek der algemeene geschiedenis. Groningen, J.-B. Wolters, 1904.	3.90 fl.	Athénées royaux et écoles moyennes.
Id.	Algemeene geschiedenis. Zevende, herziene druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1906.	1.75 fl.	Id.

Géographie.

Huisken (Dr H.) en Bouman (Dr Z.)	Hoofdzaken uit de Kosmographie. Groningen, J.-B. Wolters, 1903.	0.75 fl.	Athénées royaux et éc. moyennes.
Krediet (C.)	Cosmographie. Groningen, J.-B. Wolters, 1902.	4.25 fl.	Id.
Van der Most (J.)	Handelsaardrijkskunde. Met statistische opgaven en graphische voorstellen : Eerste stukje. Algemeene gedeelte 1904. Tweede stukje. Groningen, J.-B. Wolters, 1905.	4.00 fl. 1.90 fl.	Id.

Arithmétique.

Bij de Leij (L.)	Leerboek der rekenkunde : Eerste deel, 1906. Tweede deel. Groningen, J.-B. Wolters, 1907.	1.50 fl. 1.50 fl.	Athénées royaux et écoles moyennes.
------------------	---	----------------------	---

Géométrie.

Gravelaar (N.)	Leerboek der planimétrie. Derde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1907.	1.25 fl.	Athénées royaux et écoles moyennes.
----------------	---	----------	---

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
----------------------	----------------------	-------	--

**Ouvrages portant sur plusieurs branches des sciences physiques
et naturelles.**

Damseaux (A.)	Éléments d'agriculture générale, à l'usage de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen. Namur, Lambert De Roisin, 1887.	1.00	Athénées royales et écoles moyennes.
Id.	L'enseignement agricole à l'école normale et à l'école moyenne. Agriculture. Hygiène et alimentation des animaux domestiques. Arboriculture fruitière. Culture potagère. Comptabilité agricole. 25 figures dans le texte. Namur, Lambert De Roisin, 1908.	1.50	Id.

Sciences commerciales.

De Groot (F.)	Beginnelsen van het handelsrekenen. Derde druk. Groningen, J. B. Wolters, 1906.	0.75 fl.	Athénées royales et écoles moyennes.
Id.	Beknopt leerboek van het dubbelboekhouden. Tweede verbeterde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1903.	1.00 fl.	Id.
Id.	Leerboek van het handelsrekenen : Eerste deel. Vijfde druk, 1907. Tweede deel. Groningen, J.-B. Wolters, 1901.	1.25 fl. 1.75 fl.	Id.
Id.	Vraagstukken over handelsrekenen, met inleiding en antwoorden : Eerste stukje, 1902. Tweede stukje. Groningen, J.-B. Wolters, 1903.	0.75 fl. 1.25 fl.	Id.
Dupont (F.) et Paquot (H.)	Traité de comptabilité industrielle et financière. Etudes des sociétés commerciales. Comptabilité industrielle. Haut-Fourneau. Fonderie. Atelier de construction. Charbonnages. Des monnaies. Cotes et Bourses des principales places. Opérations de comptabilité, de banque et de change. Liège Imprimerie « La Meuse », 1908.	3.50	Id.

Moyens matériels d'enseignement.

Jacquemin (H.)	Carte géologique de la Belgique. (4 m²) peinte Par J. Cremers.	50.00	Athénées royales et éc. moyennes.
Id.	Coupe géologique de la Belgique, indiquant les productions minérales et tableau des industries qui en dérivent (4 m²) peinte Par J. Cremers.	50.00	Id.

TROISIÈME SUPPLÉMENT.

Ouvrages à biffer du catalogue de 1907.

Langue flamande.	De Bosschere (K.). — De Vlinderbloemigen. Heremans (J). — Bloemlezing. (Epuisé. Ne sera pas réimprimé.) Robyns (F.-A.). — Algemeen nederlandsch leesboek. Verstraeten (F.) et Dooms (E.). — Cours complet de langue flamande. Wattez (O.). — Kinderweelde.
Langue allemande.	Hegener (T.). — Premier livre allemand. Möhl (G.). — Deutsches Lesebuch. Id. — Méthode facile, théorique et pratique.
Langue anglaise	Hegener (T.). — Cours méthodique et pratique. Kesler (J). — Little english Grammar.
Arithmétique.	Caillet (E.). — Traité d'arithmétique.
Chimie.	De Greef (H.) S. J. — Remsen, L. Traduction. Wurtz (A.). — Leçons élémentaires. (Epuisé. Ne sera pas réimprimé.)
Economie domestique.	Destrée (M.). — Cours d'économie domestique.
Musique.	Bouillon (A.). — Méthode pratique de chant d'ensemble. Lagye (B.). — Solfège des écoles. Van Volxem (J.-B.). — Solfège composé d'exercices progressifs. Id. — Recueil de 55 exercices de solfège. Willame (A.). — Les refrains du jeune âge.

Ouvrages nouveaux dont l'emploi est autorisé pendant les années scolaires 1908-1909, 1909-1910, 1910-1911, 1911-1912.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorizations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
----------------------	----------------------	-------	--	--------------------------------	--

Langue française.

Delheusy (S.).	La lecture française à l'école moyenne. Troisième année. Ouvrage absolument conforme au programme des écoles moyennes de l'Etat, 1 ^{re} édition. Namur, A. Wesmael-Charlier, 1908.	2 50	Ecoles moyennes.	23 mai 1908	4 ans.
Doumic (R.).	Histoire de la littérature française. XXV ^e édition. Paris, Delaplane, 1908.	3 50	Sections normales moyennes de l'Etat.	Id.	4 ans.

Langue flamande.

Bauwens (E.), S. J.	Moderne bloemlezing uit het Hellen- daagsche Zuid-en Noordnederland- scheschrijvers Metlevensachtigen en benoordeningen dienende tot aanhangel bij het derde deel van Zuid en Noord. Brussel, Desclée- De Brouwer en Cie, 1908.	1 25	Athénées royaux et écoles moyennes.	23 mai 1908	4 ans.
Vercouillie (J.).	Algemeene inleiding tot de taal- kunde. Tweede, herziene en ver- meerderde uitgave. Gent, Van der Poorten, 1900.	2 00	Sections normales moyennes de l'Etat.	Id.	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES d-s autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
----------------------	----------------------	-------	--	--------------------------------	--

Langue allemande.

Meneau (F.) et Wolfrohm (A.).	Deutsches Elementarbuch für junge Ansänger. 2 ^e édition. Paris, H. Didier et Bruxelles, A. Dewit, 1907.	2.00	Athénées royaux et écoles moyennes.	23 mai 1908	4 ans.
Meneau (F.), Wolfrohm (A.) et Lober (T.).	Lehr- und Lesebuch. Etude du voca- bulaire. Lectures. Erster Teil (Für Sexta) 5 ^e édition. II Teil (Für Quinta). Etude du vo- cabulaire. Lectures. 4 ^e édition. Paris, H. Didier et Bruxelles, A. Dewit, 1908.	2.00 2.00	Id.	Id.	4 ans.

Langue anglaise.

Camerlynck-Guer- nier (M ^{me}) et Camerlynck (G.).	The Girl's own book (classe de pre- mière année). Paris, H. Didier et Bruxelles, A. Dewit, 1907.	2.50	Ecoles moyennes.	23 mai 1908	4 ans.
Dulac (L.).	A first year of English : Livre de lectures anglaises (The Child at school. Numbers. — Weights and Measures. Time and Weather. The Human body Food. Clothing: The house. The family). 3 ^e édition. Paris, P. Delaplane.	1.00	Athénées royaux et écoles moyennes.	Id.	4 ans.
Id.	A second year of English. Livre de lectures anglaises (The Country. The Town. Nature). 2 ^e tirage. Paris. P. Delaplane.	1.00	Id.	Id.	4 ans.

Histoire.

Van der Linden (H.).	Manuel d'histoire : I. Les anciens peuples de l'Orient. Les Grecs ou Hellènes. Les Ro- mains. Les peuples européens de- puis le début du moyen âge jus- qu'aux croisades. 1 ^{re} édition. Lou- vain, A. Fonteyn. II. Les quatre derniers siècles du moyen âge et les temps modernes. 4 ^{re} édition. Louvain, A. Fonteyn.	2.00 2.00	Athénées royaux.	23 mai 1908	4 ans.
----------------------	--	--------------	------------------	-------------	--------

Sciences commerciales.

Berens (F.).	Deutsches Lesebuch für Handels- schulen. Zur Einführung in die Deutsche Handelskorrespondenz. Groningen, J.-B. Wolters, 1904.	1.00 fl.	Pour la section commerciale des écoles moyennes.	23 mai 1908	4 ans.
--------------	--	----------	---	-------------	--------

Algèbre.

Crombez (E.) et Klompers (Th.).	Notions d'algèbre à l'usage des éco- les moyennes. Première partie rédigée conformément au pro- gramme officiel du 10 septembre 1897 pour l'enseignement de l'al- gèbre dans les écoles moyennes de filles (3 ^e année) et dans les écoles moyennes de garçons (2 ^e année), 1 ^{re} édition. Anvers, J. Van Ishoven, 1908.	1.25	Ecoles moyennes de filles.	23 mai 1908	4 ans.
------------------------------------	--	------	-------------------------------	-------------	--------

Trigonométrie.

Van Thijn (A.).	Leerboek der Viakke Driehoeksme- ting met vraagstukken. Groningen, J.-B. Wolters, 1907.	1.25 fl.	Section grecque- latine des athénées royaux.	23 mai 1908	4 ans.
-----------------	---	----------	--	-------------	--------

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
----------------------	----------------------	-------	--	--------------------------------	---

Musique.

Lavignac (A.).	Notions scolaires de musique.		Athénées royaux et écoles moyennes.	23 mai 1908	4 ans.
	Première année. Livre du professeur.	1.00			
	Livre de l'élève.	1.50			
	Deuxième année. Livre du professeur.	1.25			
	Livre de l'élève.	3.00			
	Bruxelles, H. Lemoine et C ^{ie} , 1907.				
Mayeur (E.).	Solfège élémentaire théorique et pratique basé sur la gamme et l'accord parfait et d'après le système des points d'appui. Première partie. 1 ^{re} édition Mons, Dequesne-Masquillier et fils.	2 00	Ecoles moyennes.	Id.	4 ans.

Ouvrages signalés à l'attention des professeurs.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
----------------------	----------------------	-------	--

Langue latine.

Rogge (G.) et Smit (J.).	Latynsch thema- en vertaalboek voor de eerste Klasse der gymnasia, Zwolle, W. Tjeenk-Willink, 1907.	1.25 fl. les	Athénées royaux.
Id.	Woordenlijst behoorende bij het Latynsch Thema- en vertaalboek voor de eerste Klasse der gymnasia. Zwolle, W. Tjeenk-Willink, 1905.	2 vol.	Id.
Id.	Latynsch thema- en vertaalboek, beginsel-n der Syntaxis. Zwolle, W. Tjeenk-Willink, 1906.		Id.
Id.	Woordenlijst behoorende bij het Latynsch thema- en vertaalboek beginselen der Syntaxis. Zwolle, W. Tjeenk-Willink, 1906.	4.00 fl. les 2 vol.	Id.

Langue flamande.

De Boeck (A.).	Nederlandsch Taaleigen. Woorden en wendingen of Proeve van Taalzui-vering. Tweede herziene druk. — Lier, J. Van In, 1908.	1.00	Athénées royaux et écoles moyennes.
Halbrich (L.).	Pedagogische Zielkunde, naar de tweede uitgave uit het duitsch vertaald, door G. Siméons. Eerste deel : Het Kenvermogen. Tweede deel : Het Streefvermogen. Brugge, K. Van de Vyvere-Petit.	3.75 6 00	Id.
Melon (J.).	Méthode directe pour l'enseignement du néerlandais. Cours initial. Partie de l'élève. 4 ^e édition (revue), enrichie de poésies, ornée de 35 illustrations au trait de A. Van Neste et E. Van Offel. Tournai, Decallonne-Liagre, 1908.	2.00	Id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent
----------------------	----------------------	-------	---

Arithmétique.

Bourlet (G.).	Cours abrégé d'arithmétique, contenant 1,916 énoncés d'exercices. 6 ^e édition, revue et augmentée. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1906.	2.50	Athénées royaux et écoles moyennes.
---------------	--	------	---

Algèbre.

Bourlet (G.).	Éléments d'algèbre, contenant 631 exercices et problèmes, 3 ^e A, 2 ^e et 1 ^{re} A. B. 5 ^e édition revue. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1907.	2.00	Ecoles moyennes.
Id.	Précis d'algèbre, contenant 573 exercices et problèmes. 3 ^e B. 2 ^e et 1 ^{re} C. D. 4 ^e édition revue et complétée. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1907.	2.50	Athénées royaux.
Brasseur (P.).	Note sur la décomposition en facteurs des quantités algébriques, suivie d'une note sur la discussion des problèmes du 1 ^{er} degré. 10 ^e édition considérablement augmentée.	1.25	Ecoles moyennes.

Géométrie.

Brasseur (P.).	Éléments de géométrie. Géométrie plane, géométrie dans l'espace, contenant 762 exercices. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1908.	2.50	Athénées royaux et écoles moyennes.
----------------	--	------	---

QUATRIÈME SUPPLÉMENT.**Ouvrages à biffer du catalogue de 1907.**

Langue flamande.	Stals (R.). — Cours pratique de français et de flamand. Id. Exercices préparatoires au cours pratique de français et de flamand.
Langue anglaise.	Van Dunen (R.). — A new pocket-dictionary of the English and Dutch Languages.
Histoire.	Genonçaux (L.). — Kort begrip der geschiedenis van België.
Géographie.	Gochet (Frère Alexis). — Cours supérieur de géographie. Id. Id. Id. Cours moyen de géographie. Id. Cours normal de géographie.
Chimie.	Counet (J.) — Traité élémentaire de chimie.

Ouvrages nouveaux dont l'emploi est autorisé pendant les quatre années scolaires 1909-1910, 1910-1911, 1911-1912 et 1912-1913.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées
----------------------	----------------------	-------	--	--------------------------------	---

Langue française.

Brunot (J.)	Précis de grammaire historique de la langue française, avec une introduction sur les origines et le développement de cette langue. 4 ^e édition. Paris. Masson et C ^o , 1899.	6.00	Sections normales moyennes de l'Etat.	14 novembre 1908.	4 ans.
Fleury (J.)	Histoire élémentaire de la littérature française depuis l'origine jusqu'à nos jours. 26 ^e mille. Paris. Plon-Nourrit et C ^o , 1906.	4.00	Id.	Id.	4 ans.
Humbert (L.) et Rinn (C.)	Nouvelle grammaire française de A. Chassang, revue, modifiée et simplifiée. Cours supérieur. 10 ^e édition. Paris, Garnier, frères	3.30	Id.	Id.	4 ans.
Procès (le P. E.)	Modèles français, extraits des meilleurs écrivains. Cours inférieurs. 6 ^e édition revue Bruxelles, A. Dewit, 1909.	1.75	Athénées royales et écoles moyennes.	19 décembre 1908.	4 ans.

Langue flamande.

Allegaert (E.) et Abeele (H.)	Oefeningen bij de Nederlandsche spraakkunst. Tienen, L. Verheyen, 1903.	1.00	Athénées royales et écoles moyennes.	19 décembre 1908.	4 ans.
De Vooy (C.)	Historische schets van de Nederlandsche letterkunde voor schoolgebruik en hoofdstude. Groningen, J. B. Wolters, 1908.	1.75 fl.	Sections normales moyennes de l'Etat.	14 novembre 1903.	4 ans.
Ruyffelaert (A.) et Dernier (A.)	Beknopte Stijlleer gevolgd door begrippen over letterkundige ontleding. Luik, H. Dessain, 1908.	0.60	Athénées royales et écoles moyennes.	19 décembre 1903.	4 ans.
Van Gelderen (L.)	De Oefenklasse. Verzameling van stijl- en taelopgaven. 8 ^{ste} druk. Groningen, J.-B. Wolters 1908.	0.90 fl.	Id.	14 novembre 1908.	4 ans.
Verest (J.) S. J.	Handleiding bij de aanvankelijke studie van de letterkunde. Grondstellingen algemeene verschijnselen. Wetten. Brussel, A. Dewit, 1907.	2.00	Id.	Id.	4 ans.

Langue allemande.

Davesne et Sizaret (M ^m s)	Erstes Buch für unsere Mädchen. (Classe de première année.) Bruxelles, A. Dewit, 1908.	2.50	Ecoles moyennes.	19 décembre 1908.	4 ans.
Kluge (H.)	Geschichte der Deutschen National-Litteratur, 39 ^e Auflage. Altenburg, O. Bonde, 1908.	2.00 M.	Sections normales moyennes de l'Etat.	14 novembre 1908.	4 ans.
Koenig (Dr H.)	Abriss der Deutschen Literaturgeschichte. Fünfte Auflage. Bielefeld, Verhagen und Klasing, 1908.	»	Id.	Id.	4 ans.
Moneau (F.), Wolf fromm (A.) et Lorber (T.)	Deutsches Lesebuch. Oberstufe II. Teil (für prima). 13 ^e édition Bruxelles, A. Dewit.	3.00	Athénées royales.	Id.	4 ans.
Id.	Kleine Deutsche Grammatik. 7 ^e édition. Bruxelles, A. Dewit.	1.50	Ecoles moyennes de la région wallonne.	Id.	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
Spruyt (H.)	Hoch-deutsche Sprachlehre für Niederländer. Achte verbesserte Ausgabe. Revidiert von D. Pol. Groningen, P. Noordhoff, 1900.	1.25 fl.	Sections normales moyennes de l'Etat.	Id.	4 ans.
Id.	Oefeningen behoorende bij de Hochdeutsche Sprachlehre für Niederländer. Zevende verbeterde druk. Herzien door D. Pol. Groningen, P. Noordhoff, 1899.	0.75 fl.	Id.	Id.	4 ans.
Valkhoff (J.)	Erstes Deutsches Lesebuch. Neute, neu durchgelesene Auflage. Groningen. P. Noordhoff, 1907.	0.60 fl.	Athénées royales et écoles moyennes	Id.	4 ans.

Langue anglaise.

Camerlynck-Guernier et Camerlynck (G.)	The Girl's own book. Alice in England. (Classes de seconde année) Bruxelles, A. Dewit, 1908.	2.50	Écoles moyennes.	19 décembre 1908.	4 ans.
X.	Chamber's Higher Grade English. London W. and R. Chambers.	1/6	Sections normales moyennes de l'Etat.	14 novembre 1908.	4 ans.
De Backer (A.)	Practical English. Part II. Antwerp, De Vos and Van der Groen, 1908.	2.50	Athénées royales et écoles moyennes.	Id.	4 ans.
Klapperich (J.)	Englisches Lese- und Realienbuch für die Mittel- und Oberstufe. Zweite Auflage. Bleckfeld, Verlag von Engel und Klasing, 1907.	3.00 M.	Sections commerciales des athénées royales et des écoles moyennes.	Id.	4 ans.
Morris (H.)	The Ideal Reader. I. II. III. IV. V. Glasgow. The Grant Educational, Co Ltd.	9 d. 10 d. 4/6. 1/3.	Athénées royales et écoles moyennes.	11 janvier 1909.	4 ans.
Id.	The Ideal Reader. Introductory. Glasgow. The Grant Educational Co Ltd.	8 d.	Id.	Id.	4 ans.
Swaen (A.)	A Short history of English literature. Second édition. Groningen, P. Noordhoff, 1906.	0.50 fl.	Sections normales moyennes de l'Etat.	14 novembre 1908.	4 ans.
Ten Bruggencate (K.)	Nieuwe Engelsche grammatica, ten behoeve van allen, die Engelsch onderwijzen, of zich voor een der examens in deze taal bekwamen. Tweede druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1904.	1.00 fl.	Id.	Id.	4 ans.
Id.	Engelsch woordenboek. Eerste deel : Engelsch - Nederlandsch. Vierde, verbeterde en vermeerderde uitgave. Tweede deel : Nederlandsch-Engelsch. Vierde, verbeterde en vermeerderde uitgave. Bezorgd door L. Van der Wal. Groningen, J.-B. Wolters.	3.40 fl. les 2 vol.	Athénées royales et écoles moyennes.	Id.	4 ans.

Histoire.

Genonceaux (L.)	Principaux faits de l'histoire générale, à l'usage des écoles primaires et moyennes. 1 ^{re} partie : Histoire ancienne. 18 ^e édition. 2 ^e partie : Histoire du moyen âge. 10 ^e édition. 3 ^e partie : Histoire moderne. 13 ^e édition. 4 ^e partie : Histoire contemporaine. 17 ^e édition. Bruxelles. Callwaert, frères.		Athénées royales et écoles moyennes.	11 novembre 1908.	4 ans.
Vander Linden (H.)	Manuel d'histoire contemporaine. Bruxelles, H. Lamertin.	2.00	Athénées royales et éc. moyennes.	Id.	4 ans.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.	DATES des autorisations.	Périodes pour lesquelles les autori- sations sont accordées.
----------------------	----------------------	-------	--	--------------------------------	--

Géographie.

Roland (J.) et Duchesne (E.)	Cours de géographie, à l'usage des écoles normales et des classes supérieures des athénées. Géographie générale du Globe. La Belgique. L'Europe. Les parties du monde. Cosmographie. Namur, A. Wesmael-Charlier, 1908.	1.00	Athénées royaux et écoles moyennes.	14 novembre 1908.	4 ans.
---------------------------------	--	------	---	----------------------	--------

Zoologie.

Sterckx (R.)	Manuel de zoologie (anatomie et physiologie humaines, hygiène, classification, géographie animale), à l'usage de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré. 454 figures dans le texte. Ouvrage destiné à remplacer le Traité de zoologie par Grosse et Sterckx, porté au catalogue de 1907, n° 515 (Épuisé). Bruxelles, J. Lebbègue et C ^{ie} , 1907.	3.50	Athénées royaux.	19 décembre 1908	4 ans.
--------------	--	------	------------------	---------------------	--------

Ouvrages portant sur plusieurs points des sciences physiques et naturelles.

Aubert (E.)	Histoire naturelle élémentaire. 14 ^e édition. Paris, E. André.	3.75	Athénées royaux et éc. moyennes.	14 novembre 1908.	4 ans.
Id.	Histoire naturelle des êtres vivants. Tome I. Fascicule I. Anatomie et physiologie animales. 8 ^e édition. Fascicule II. Anatomie et physiologie végétales. 7 ^e édition. Paris, E. André.	3.00 4.00	Sections normales moyennes de l'État.	Id.	4 ans.

Musique.

Gilis (A.)	Solfège théorique et pratique contenant 85 leçons de lecture musicale. Étude des altérations, tableau des intervalles, des tons et des modes, tableau des gammes, plus de 170 questions théoriques avec réponses. Namur, Wesmael-Charlier.	4.50	Athénées royaux et écoles moyennes.	14 novembre 1908.	4 ans.
------------	--	------	---	----------------------	--------

Ouvrages signalés à l'attention des professeurs.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
----------------------	----------------------	-------	--

Langue française.

Brunot (F.)	Précis de grammaire historique de la langue française, avec une introduction sur les origines et le développement de cette langue. 4 ^e édition. Paris, Masson et C ^{ie} , 1899.	6.00	Athénées royaux et écoles moyennes.
Grégoire (A.)	Les vices de la parole. Bruxelles, J. Lebbègue et C ^{ie} , 1908.	4.50	Id.

Langue allemande.

Deelman (G.)	Röhner's Repetent. Fünfte verbesserte Auflage. Antwerpen, L. Smeding, 1907.	2.10	Athénées royaux et éc. moyennes.
--------------	---	------	-------------------------------------

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
Histoire			
Wijnne (Dr J.)	Algemeene geschiedenis. Vierde deel. Nieuwste geschiedenis. 8 ^{de} druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1899.	2.90 fl.	Athénées royaux et écoles moyennes.
Sciences commerciales.			
Janssen (A.)	Aperçu de législation douanière. Hasselt, Van Langenacker, 1908.	2.50	Athénées royaux et éc. moyennes.
Physique et mécanique.			
Wisselink (W.)	Leerboek der Mechanica. Hoofdzakelijk voor de H. B. S., met 5 jarigen cursus. Groningen, J.-B. Wolters, 1908.	2.90 fl.	Athénées royaux et écoles moyennes.
Sténographie.			
Lejeune C.)	Traité pratique de sténographie. d'après le système Almé Paris, à l'usage des écoles. Paris, Garnier frères.	2.50	Athénées royaux et écoles moyennes.
Dessin géométrique.			
Goossens (G.) et Médart (C.)	Cours élémentaire de dessin géométrique et de projections. 1 ^{re} partie, 4 ^e édition. 2 ^e partie, 3 ^e édition et 3 ^e partie, 3 ^e édition. Pâtures, L. Urban, 1908.	2.00 chacune des parties.	Athénées royaux et écoles moyennes.
Gymnastique.			
Lefebure (Major)	L'Éducation physique en Suède. Sa diffusion en Belgique. Nouvelle édition ornée de 140 gravures. Bruxelles, A. Lebegue et C ^{ie} , 1908.	6.00	Athénées royaux et écoles moyennes.

CINQUIÈME SUPPLÉMENT

Ouvrages à biffer du catalogue de 1907.

Langue latine.	Gautrelle (J.). — Nouvelle grammaire de la langue latine. Id. Cornelli Taciti de Vita et moribus Julii agricolae liber. Keiffer (D.) et Salmon (A.). — Exercices de lexicologie latine. Maertens (E.). — Lhomond. Epitome historice sacrae.
Langue française.	Stiernet (J.-B.). — Histoire de la littérature française. I. Moyen-Age et XVI ^e siècle. II. XVII ^e siècle.
Langue flamande.	Coremans (E.). — De Nederlandsche letterkunde in België sedert 1830. David (charoïne). — Vaderlandsche historie. Haller von Ziegesar. — Rollo van Moerland. Oostveen (W.). — Echo de conversations néerlandaises. Roucourt (T.). — Beknopte Spraakleer der nederlandsche taal. Snellaert (E.). — Schets eener geschiedenis der nederlandsche letterkunde. Stallaert (C.). — Cours de langue flamande. Van Beers (J.). — Grondregels der nederlandsche spraakleer (Épuisé). Id. Keur van proza en dichtstukken.

Langue allemande.	Erkelenz (H.). — Deutsches Lesebuch für Lehrer und Lehrerinnen Seminarien. Sydow (J.) et Gillet (N.). — Grammaire allemande théorique et pratique. Van Dissel (A.). — Deutsche Dichter und Prosaiker.
Langue anglaise.	vanderstraeten (C.). — Cours théorique et pratique de langue anglaise. I. Grammaire. II. Cours de thèmes.
Histoire.	Lequarré (N.). — Manuel d'Histoire du Moyen-Age.
Géographie.	Manceaux (H.). — Géographie élémentaire de la Belgique. Mouzon (J.). — Géographie des athenées. Id. — Géographie des écoles moyennes. Sterckx (V.). — Géographie des écoles moyennes.
Arithmétique.	Kleyer (J.). — Traité élémentaire d'arithmétique. Thirion (J.). — Résumé des leçons d'arithmétique...
Géométrie.	Mineur (A.). — Cours de géographie élémentaire.
Physique.	Wouters (L.). — Cours élémentaire de physique. Id. — Abrégé du cours élémentaire de physique. Id. — Aanvaukelijke begrippen van natuurkunde.
Chimie.	Picalausa (O.). — Chimie des écoles moyennes.
Botanique.	Wouters (L.). — Leçons d'histoire naturelle.
Zoologie.	Wouters (L.). — Traité élémentaire de zoologie.
Économie domestique.	Du Caju (M.). — Het boek der huisvrouw. Parent (M.). — Manuel de la jeune ménagère.
Musique.	Andelhof (Dr.). — Heidebloempjes kinderliederen Id. — Heidebloempjes gelegenheidsliederen. Fétis (F.). — Manuel des principes de musique. Wattelle (C.) et Bourgeois (L.). — La lyre des écoles belges. Wattelle (C.). — Solfège progressif. Id. — Nouvelle méthode théorique et pratique. Id. — Solfège théorique et pratique.

N. B. — MM. les chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat sont priés de mettre leur exemplaire du catalogue de 1907 en concordance avec les décisions indiquées ci-dessus.

Ouvrages nouveaux dont l'emploi est autorisé pendant les quatre années scolaires 1909-1910, 1910-1911, 1911-1912 et 1912-1913.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
Langue grecque.			
Preud'homme (T)	Petit dictionnaire étymologique grec. 1 ^{re} édition. Tournai. Casterman, 1909.	4.00	Athénées royaux.
Langue latine.			
Engelbregt (Dr)	Latynsch woordenboek, naar de laatste uitgaaf van dat van Dr K. E. Georges, vierde, veel vermeerderde druk. Groningen, J.-B. Wolters.	6.90 fl.	Athénées royaux.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appliquent.
----------------------	----------------------	-------	--

Langue française.

Masoin (J.)	Grammaire française complète et nouvelle, à l'usage des classes de l'enseignement moyen 1 ^{re} édition. Verriers, A. Hermann, 1908.	1.60	7 ^e et 6 ^e des athénées royaux et des écoles moyennes.
-------------	--	------	--

Langue flamande

Den Hertog (C)	De Nederlandsche taal. Practische Spraakkunst van het hedendaagsche Nederlandsch. Eerste deel. 2 ^e druk. (1903.) Tweede deel. 2 ^e druk, Gent, Herckenrath, 1905.	1.25 fl. 1.50 fl.	Athénées royaux et écoles moyennes.
Id	Nederlandsche Spraakkunst. Hand-leiding ten dienste van aanstaande (taal) onderwijzers. 1 ^{ste} stuk. De Leer van den enkelvoudigen zin. 2 ^e druk (1903). 2 ^{de} stuk. De Leer van den samengestelden zin. 2 ^{de} druk (1904). 3 ^{de} stuk. De Leer der woordsoorten. Tweede druk (1903). Gent, Herckenrath.	1.20 fl. 1.00 fl. 2.00 fl.	Id.
Styn-Streuvels	Reinaert De Vos : Voor de Vierschaar van Koning Nobel den Leeuw Een nuttig en ve makelijk verhaal voor groote en kleine kinderen. Maldegheem. V. De l'ille.	0.65	Id.

Langue anglaise.

Grasé (J.)	III. Idiom and grammar for higher forms on an inductive plan.	1.90 fl.	Athénées royaux et éc. moyennes.
Gricourt (A.) et Kuhn (M.)	England Past and Present. A Reader forth Higher forms. Second part. Literature. Paris, F. Nathan, 1908.	2.50	Id.
Grondhout (C.) et Roorda (P.)	Engelsch leesboek. Deel I. Achtste druk (1908). Deel II. Vierde druk (1907). Deel III. Tweede druk (1906). Groningen. P. Noordhoff.	0.70 fl. 1.00 fl. 1.90 fl.	Id
Jespersen (O)	Engelsche Leesstukken met oefeningen voor jeugdige leerlingen. Voor Nederland bewerkt door W. R. Ott de Vries. Groningen, P. Noordhoff, 1909.	1.40 fl.	Id.
Logie-Robertson (J.)	A History of English Literature.		Id.
Lugné-Philippon (J.)	The New English grammar. Paris. Vuibert et Nony, 1904.	2.25	Id.
Boorda (P.)	Engelschespraakkunst voor schoolgebruik. Deel I. Met een kaartje van Londen. Vier en twintigste druk (1909). Deel I. Supplement. Tiende druk (1908). Deel II. Zevende druk (1908). Groningen, P. Noordhoff.	1.25 fl. 1.25 fl.	Id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
----------------------	----------------------	-------	--

Histoire.

Dutron (A.)	Précis d'histoire contemporaine. Nouvelle édition. Tournai, Vasseur-Deilmée, 1909.	2.50	Athénées royaux et écoles moyennes.
Mirguet (V.) et Pergameni (C.)	Aperçu de la vie et de la civilisation du peuple à travers les âges. Manuel d'histoire à l'usage des écoles normales, des écoles moyennes et des classes inférieures des athénées. 1 ^{re} édition. Bruxelles, J. Lebegue et C ^{ie} , 1909.	2.50	Id.
VanderLinden (H.)	Manuel d'histoire de Belgique, avec une préface de M. H. Pirrenne. I. Moyen âge. Accompagné de tableaux chronologiques et d'une grande carte des Pays-Bas à la fin du XIV ^e siècle. II. Temps modernes. Accompagné de tableaux chronologiques. — Bruxelles, H. Lamertin, 1909.	2.00 2.00	Id.

Géographie.

Jacquemin (H.)	Cotonie belge du Congo. Supplément à la géographie de Belgique du même auteur dont l'emploi a été autorisé en 1907, Gand, Van Doosselaere, V. 1909.	0.70	Athénées royaux et écoles moyennes.
----------------	---	------	---

Sciences commerciales.

Ghislain (O.)	Cours de sciences commerciales pour l'enseignement dans la classe de IV ^e des humanités modernes et dans toutes les classes des écoles moyennes pour garçons et pour filles. 2 ^e édition. Bruxelles, J. Lebegue, 1909.	3.00	Athénées royaux et écoles moyennes.
---------------	--	------	---

Arithmétique.

Gos (Th.) et Philippens (M.)	Cours d'arithmétique théorique et pratique à l'usage des classes de 7 ^e et de 6 ^e des athénées et des collèges. 1 ^{re} édition. Hasselt, M. Ceysens, 1909.	1.75	Athénées royaux et écoles moyennes.
---------------------------------	---	------	---

Ouvrages signalés à l'attention des professeurs.**Langue française.**

Van Duinen (P.)	Nieuw practisch leerboek der Fransche taal. Voor scholen van voortgezet onderwijs. Amsterdam, L. J. Veen, 1909.	3.00	Athénées royaux et écoles moyennes.
Van Duyl (C.)	Grammaire française abrégée à l'usage de ceux qui préparent leur examen de français (Brevet primaire). Groningue, J.-B. Wolters, 1906.	1.75 fl.	Id.

NOMS DES AUTEURS.	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX.	Établissements auxquels les décisions s'appli- quent.
----------------------	----------------------	-------	--

Sciences commerciales.

Ansotte (C.) et Defrise (A.)	Comptabilité des Sociétés. Notions juridiques. Etude complète et raisonnée de la comptabilité des sociétés. Principes rationnels de tenue des livres pour l'établissement d'un bilan clair et exact, analyse et vérification des bilans, vérification d'écritures. Dour, A. Vaubert 1905.	2.00	Athénées royales et écoles moyennes.
Biémont (P.)	Code de commerce en tableaux synoptiques avec notes et documents pratiques. 3 ^e édition augmentée d'une préface et d'une introduction, par H. Gilis, Bruxelles, A. De Wit, 1908.	8.00	Id.
De Froe (A.)	Engelsche Handelsterminologie. Leer en Oefenboek bij « An English Reader, met een kaart van Groot Britannië » en Ierland. Groningen, P. Noordhoff, 1903.	1.25 fl.	Id.
Id.	An English Reader for commercial schools. Second edition. revised. Groningen, P. Noordhoff, 1908.	1.25 fl.	Id.
Lamaille (D.) et Paquay (O.)	Traité de commerce et de comptabilité, à l'usage des athénées, des écoles moyennes, des écoles supérieures d'adultes, des instituts commerciaux, etc. 5 ^e édition, revue et augmentée. Liège, H. Poncelet, 1909.	4 50	Id.
Smout (H.)	Einführung in die deutsche kaufmännische Korrespondenz unter Berücksichtigung der wissenschaftlichsten Bestimmungen des Deutschen Handelsgesetzbuches. Heft I. Gent, E. Van Goethem, 1908.	2.25	Id.

Géométrie.

Wilkin (B.) et Dossogne (A.)	Cours de projections à l'usage de l'enseignement moyen, de l'enseignement normal et de l'enseignement industriel. Bruxelles, A. De Boeck, 1909.	2.00	Athénées royales et écoles moyennes.
---------------------------------	---	------	--

Dessin.

Montfort (L.)	La composition décorative ou le dessin d'invention. Ouvrage destiné aux élèves des écoles normales et des écoles professionnelles, aux professeurs de dessin, de travail manuel et de travaux à l'aiguille, aux instituteurs et institutrices. Namur, Wesmael-Charlier, 1909.	6.00	Athénées royales et écoles moyennes.
---------------	---	------	--

LXXXIV. — *Liste des ouvrages adoptés en 1906, 1907 et 1908, sur la proposition du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, pour être donnés en prix aux élèves des établissements d'enseignement moyen soumis au régime de la loi.*

Supplément au catalogue de 1898.

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Améro (C.)	Christian et Blanche-Neige. Scènes de la vie norvégienne. Illustré de 70 gravures de F. Besnier. 3 ^e édition. Paris, Picard et Kaan.	7.00
Andriessen (P.)	Op Markestein. Met p'aten van Wilh. Steelink. Vierde druk. Amsterdam, Van Holkema en Warendorf.	1.25
Antonis (E.), S. J. Torfs (A.), S. J. en Reypens (L.), S. J.	Congo en Indië. De Belgische Jezuïeten in de missiën. Voorrede door Dr H. Verriest. Brussel. K. Butens, 1908.	2.00
Augé (sous la direction de Claude.)	Petit Larousse illustré. Nouveau dictionnaire encyclopédique, 5,800 gravures, 150 tableaux, 120 cartes, quatorzième édition. Paris, Larousse, 1906.	5.00
Baras (E.)	De Liège en Orient. Liège, H. Dessain.	5.00
Bardoux (M.-A.)	Les grands écrivains français. Guizot, Paris, Hachette et C ^e , 1894.	2 00
Bauwens (Dr Is)	Iwein van Aalst. Geschiedkundig verhaal. Vijfde druk. Aalst, Van de Putte-Goossens, 1906.	3.00
Bazin (R.), de l'Académie française.)	La Terre qui meurt. Illustration d'Alfred Paris. Tours, A. Mame et fils.	9.00
Id.	Les Noellet. Illustration de Dutriae. Tours, Mame et fils.	9.00
Id.	Le Duc de Nemours. Ouvrage orné de 41 gravures, dont 4 tirées en héliogravure. Tours, A. Mame et fils.	15.00
Been (Joh.-H.) (Hendrik Eben)	Baasje en Witkop. Twee zeemanszoon. Tweede druk. Met 8 illustraties van J.-B. Heukelom. Gent, A. Herckenrath 1906. (Ecoles moyennes et classes inférieures des athénées royaux.)	2.50
Id	Maerten Harperts Tromp. Een zeemanszoon uit de XVII ^e eeuw. Tweede geheel omgewerkte druk. Met 25 platen. Amsterdam, L. Veen.	1.25 fl.
Bellenoux (E.-S.)	Dictionnaire des engrais et des produits chimiques agricoles. Paris, Schleicher frères et C ^e , 1904.	5 00
Belpaire (M.-E.) en Hilda Rom	Wonderland. III. Vertellingen. Idem. IV. Tweede druk. Aalst, De Seyn-Verhougstraete, 1907.	0.85 0 85
Id.	Wonderland. V. Vertellingen. Tweede druk. Aalst, De Seyn-Verhougstraete.	0.85
Belpaire (E.) en Duykers (L.)	Wonderland. VI. Vertellingen. Aalst. De Seyn-Verhougstraeten.	0.85
Benoit (F.)	A travers l'Egypte. Illustré. Paris. Librairie d'éducation nationale.	1.90
Berge (M ^{me})	Coupe et assemblage par le moulage. Paris, Vuibert et Nony, 1907.	3.50
Bitter (J.) et Valkhoff (P.)	Vers et prose. Chrestomathie des poètes et des prosateurs français. Illustrée de 24 portraits. 1 ^{re} partie : Des « Serments de Strasbourg » à Fénelon, 1907. 2 ^e partie : De « Le Sage » à Verhaeren ». Zwolle. W. Tjeenk Willink, 1907.	1,40 fl. 1.90 fl.
Boerman (J.), Knip (K.) en Schuring (H.)	Natuur en school. Eerste jaargang. Gorinchem, Noorduyt en zoon.	6 00
Bonjean (A.)	Bruyères et Clarines. Verviers, Ch. Vinche. 1908.	1.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Bonjean (A.)	Les Hautes-Fagnes. Légendes et profits. Autour de la Baraque Michel. Deuxième édition. Verviers, Vinche, 1906.	2.00
Id.	Légendes et profits des Hautes-Fagnes. Autour de la Baraque Michel. Verviers, Vinche, 1905.	2.00
Borchgrave (Baron E. de)	Croquis d'Orient. Patras et l'Achaïe. St-André. Danielis. Oursel de Baillenc. Les Baudouin et Henri de Flandre. Villehardouin et La Roche. Florent et Mathilde de Hainaut. Constantin Dragasès. Le Duc de Nevers. Morosini. Les Malnotes. Catherine II. Germanos. Le Prince Léopold de Saxe-Cobourg. Othon 1 ^{er} . Georges 1 ^{er} . Ouvrage illustré de 24 planches hors-texte. Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1908.	7.50
Borgerhoff (H.), Van den Bergh, Enklaar (J.), Verhagen (H.) en Willekens (A.)	De Wonderen der techniek onder redactie.	4.00
Boulmont (G.)	L'abbaye d'Aulne-la-Riche. Les fastes de l'abbaye d'Aulne « la Riche », de l'ordre des Cîteaux. Simple notice historique, accompagnée de nombreux détails, généralement peu connus, sur nos vieilles institutions monastiques du moyen-âge et surtout sur la vie intime de nos anciens moines. Gand, J. Vanderpoorten.	4.50
Id.	Les ruines de l'Abbaye de Villers. Guide complet du visiteur. Gand, Vanderpoorten.	2.50
Brants (M.)	Geschiedenis van 't Onafhankelijk België, door een grootvader aan zijne kleinkinderen verteld. Gent, Vanderpoorten, 1906.	2.00
Braun (Th.)	Propos d'hier et d'aujourd'hui. Bruxelles, G. Van Oest et Cie.	3.50
Brunetière (F.)	Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française. Huitième série. Une nouvelle édition de Montaigne. La maladie du burlesque. Les époques de la comédie de Molière. L'éloquence de Bourdaloue. L'Orient dans la littérature française. Les transformations de la langue française au XVIII ^e siècle. Joseph de Maistre et son livre du « Pape ». Paris, Hachette et Cie, 1907.	3.50
Cammaerts (E.) et Van den Borren (C.)	Guido Gezelle. Poèmes choisis (1858-1899). Traduit du flamand. Louvain, C. Peeters.	5.50
Chaillet (Dr J.-L.)	Vergilius' Aeneis. Metrisch vertaald. Amsterdam, Van Loy, 1901.	4.30
Chissagny (M.)	Cours élémentaire de physique, rédigé conformément aux programmes officiels du 31 mai 1902, à l'usage des classes de philosophie et de mathématiques et des candidats aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement, avec une préface par Paul Appell. Ouvrage contenant 808 figures et une planche en couleur, 4 ^e édition. Paris, Hachette et Cie, 1904.	8.00
Chautard (Le R. P. E.)	Au pays des Pyramides. Tours, A. Mame et fils.	5.00
Chot (J.)	A la Frontière (Types du pays du Viroin), avec 7 dessins d'Albert Ghesquière. L'Édition artistique, Paris, Verviers, 1907.	5.00
Colson (O.)	Zénobe Gramma. Sa vie et ses œuvres. D'après des documents inédits. Troisième édition, revue et augmentée. Liège, Imprimerie Moderne, 1906.	1.50
Conscience (H.)	De Kous des Harten. Met platen door Ed. Dujardin. Brussel, Lebègue en Cie.	1.00
Id.	De Burgers van Darlingen. Brussel, Lebègue en Cie.	2.50
Id.	Eene O te veel. Met platen door Ed. Dujardin. Brussel, Lebègue en Cie.	1.00
Id.	Moeder Job. Met platen door Ed. Dujardin. Brussel, Lebègue en Cie.	1.00
Id.	De Gierigaard. Brussel, Lebègue en Cie.	1.00
Id.	Baas Gansendonck. Brussel, Lebègue en Cie.	1.00
Id.	Eene verwarde Zaak.	1.25

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Conscience (H.)	Een Zeemanshuisgezin.	1.25
Id.	Schandevrees.	1.25
Id.	De Plaag der dorpen.	1.25
Id.	Het Geluk van rijk te zijn.	1.25
Id.	De arme Edelman.	1.25
Id.	Menschenbloed.	1.25
Id.	De Minnezanger.	1.25
Id.	Koning Oriand. Blinde Rosa.	1.25
Id.	Een Slachtoffer der Moederliefde. Een Stem uit het Graf.	1.00
Id.	Graaf Hugo van Craenhove.	1.00
Id.	Bavo en Lieveken	1.00
Id.	De Loteling.	1.00
Id.	De Baanwachter.	1.00
Id.	Mengelingen.	1.00
Id.	De Omwenteling van 1830.	1.00
Id.	De Geldduivel.	2.50
Id.	Geld en Adel.	2.50
Id.	De Koopman van Antwerpen.	2.50
Id.	Simon Turchi.	2.50
Id.	De Burgemeester van Luik.	2.50
Id.	Bella Stock.	2.50
Id.	Avondstunden.	1.25
Id.	De Leeuw van Vlaanderen. Brussel, J. Lebegue en Cie.	2.75
Coupin (H.)	Les Bêtes chez elles et dans le monde. Pages choisies des naturalistes sur les mœurs les plus intéressantes des animaux. Paris, Vuibert et Nony, 1906.	2.50
Id.	Récréations botaniques. (Ce qu'on voit dans les fleurs.) Paris, Vuibert et Nony, 1907. (Pour les écoles moyennes seulement.)	2.00
Id.	Singes et singeries. Histoire anecdotique des singes. Paris, Vuibert et Nony, 1907. (Pour les écoles moyennes seulement.)	2.00
Cron (C.)	Twee zusters. Uit het hoogduitsch door Jacoba. Tweede druk. Amsterdam, Van Holkema en Warendorf. (Pour les écoles moyennes seulement.)	1.25
De Bosschère (J.)	Collection des grands artistes des Pays-Bas. Quentin Metsys. Bruxelles, G. Van Oest et Cie.	3.50
de Bray (M.)	Ce que peut la charité. Tours, A. Cartier.	2.00
De Cock (J.)	Uit de Reistesch. Tweede vermeerderde druk. Leuven, Keurbockerij.	2.00
De Lannoy (Ch.) et Van der Linden (H.)	Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens, Portugal et Espagne. (Jusqu'au début du XIX ^e siècle.) Ouvrage ayant obtenu le prix du Roi. Bruxelles, Lamertin, 1907.	8.00
Deliège (E.)	Les Amis et les Ennemis du Cultivateur. 70 illustrations. Paris, A. Picard et Kaën.	1.20

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Deiners (Dina.)	Eenig Dochtertje. Antwerpen, Opdebeek.	2.50
Id.	Op Wolsken. Penteekeningen van E. Van Offel	1.75
De Mey (P.)	Naar 't Land der Middernachtzon. Reisindrukken uit Zweden en Noorwegen. Rousselare, De Meester, 1906.	12.50
de Meyere (V.)	Langs den stroom. Aalst, De Seyn-Verhougstraete.	3.50
De Nansouly (M.)	Actualités scientifiques. Radium et radio-activité. Télégraphie sans fil à toute vitesse. Ballons dirigeables. La cuisine électrique. Parfums comestibles. Premiers souvenirs. La mort des géants. Éternels jardins, etc. Paris, Schleicher, frères et C ^{ie} , 1904.	5.50
Id.	Actualités scientifiques. Terres rares. Étoffes de bois. Les cataclysmes. La lumière de l'avenir. Télégraphie sans fil. La catalyse. Le tram de l'avenir. L'homme volant. Abeilles et fleurs. Farine de lait. Odeurs et parfums. L'œil et la main. La poursuite de l'or. Le secret de fabrication. Les bactéries industrielles. Paris, Schleicher frères, 1905.	5.50
Id.	Actualités scientifiques. Volcans et volcanisme. Le mal des montagnes, les tubistes. Photographie des couleurs, télégraphie sans fil, médecine et radio-activité. Progrès chimiques. La colle. L'encre. La chaux. Les moustiques. La mouche. Émaux et émailage. Ozone et ozonisation. Tissus imperméables. La laine mercerisée. Le pétrin mécanique. Inventeurs et inventions. Plis cachetés. 5 ^e série. Paris, Schleicher frères, 1906.	3.50
Id.	Actualités scientifiques. Utilisation des marées. Automobilmisme sous-marin. L'outre-mer. La photographie des couleurs. La télégraphie. Le four électrique. La lampe à arc. La machine à condre. Roulements à billes. Begurs et zézayeurs. Jouets et petits jeux. Ballons dirigeables et aéroplanes. Prévision du temps. Fleurs artificielles. Éventails. Le sourire. Poissons, crustacés, mollusques. L'art de conserver. Scaphandres et scaphandriers. 4 années. Paris, Schleicher frères, 1907.	3.50
de Pressensé (Mev.)	Huishoudstertje. Naar het fransch door Helena Van Holland. Tweede druk. Amsterdam, Van Holkema en Warendorf (Pour les écoles moyennes seulement.)	1.25
De Rémusat (P.)	Les grands écrivains français. A. Thiers. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1907.	2.00
de Saint-Genois (B ^{on} J.)	De Vlamingen in het verleden. Uit het fransch door L. Delpire. Aalst, De Seyn-Verhougstraete.	1.25
De Vuyst (P.)	Le rôle social de la fermière. Son éducation professionnelle. Les réunions des fermières, leur organisation à l'étranger. Renseignements pratiques. — Bruxelles, A. Dewit, 1907.	2.50
d'Haussonville (C ^{ie})	A l'Académie française et autour de l'Académie. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1907.	3.50
Id.	Les grands écrivains français. Lacordaire.	2.00
Doesburg (Dr J.)	Julius Caesar. Gedenkschriften van den Galvischen oorlog. (Uit het latijn.) Gent, A. Herkenrath.	2.00
Dony (E.)	Regardons, étudions nos œuvres d'Art. Premier commentaire esthétique. 14 reproductions phototypiques par H. Bertels. Namur, Wesmael-Charlier, 1905.	3.00
Duhoc (E.)	Trente-cinq mois de campagne en Chine, au Tonkin, Courbet-Rivière (1882-1885). Ouvrage couronné par l'Académie française. Illustré par P. Marie et A. Brun. Préface par Pierre Loti. Paris, A. Picard et Kaan.	8.00
Dubois (A.)	Histoire populaire des animaux utiles de la Belgique. Troisième édition, revue et augmentée. Bruxelles, Établissements généraux d'imprimerie. Successeurs de A. Mertens	2.00
Farrar (F.)	St-Wimfried of de Schoolwereld. Uit het engelsch, met platen. Amsterdam, L. Veen.	2.00
Ferrero (G.)	Rome's Grootheid en Verval. Deel I : De Verovering van het Rijk. Met 5 platen en 2 kaarten. Amsterdam, S. Van Looy, 1907.	5.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Fèvre (J.)	La terre et l'homme par l'image. Voyage pittoresque à travers le monde offrant un moyen facile de connaître à peu de frais, d'après des photographies, l'aspect exact des divers pays, les costumes et les mœurs des habitants. La France et ses colonies, L'Europe. 737 gravures. Paris, Hachette et C ^{ie} .	5.00
Fierens-Gevaert	Les grands Artistes. Leur vie, leur œuvre. Van Dyck. Biographie critique illustrée de 24 reproductions hors texte. Paris, Laurens.	2.50
Id.	Figures et sites de la Belgique. Charles De Coster. Guido Gezelle. Les trois villes sœurs. Le Brabant. Waterloo légendaire. Une retraite de Montalembert. Petit monde. Aux jeunes Belges. Bruxelles, G. Van Oest et C ^{ie} , 1907.	3.50
Flamme (J.)	Dans la Belgique africaine. Notes de voyage. Bruxelles, A. Lesigne.	4.00
Foley (C.)	L'anneau fatal. Illustrations de G. Dutriac. Tours, A. Mame et fils.	5 25
Fonsny (J.) et Van Dooren (J.)	Anthologie des poètes lyriques français de France et de l'étranger, (Belgique, Suisse, Canada, Algérie, Roumanie) depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. 2 ^{me} édition revue et considérablement augmentée. Verviers, A. Hermann, 1904.	6.00
Francken (Dr C.) en Fraenkel (Dr J.)	Cornelius Tacitus Jaarboeken I. VI. Uit het Latijn. Amsterdam, S. Van Looy, 1899.	2.40
Frick (P.)	Le Verre. Avec figures dans le texte. Paris, Schleicher frères et C ^{ie} , 1901.	1.50
Gezelle (G.)	Verzen. Tweede druk. Antwerpen, L. Smeding.	5.50
Gillewytens (E.) et De Boodt (A.)	Douze rondes et chansons pour l'enfance et la jeunesse. Préface de G. Rency. Bruxelles, Scholt frères, 1908.	2.00 complet 0 50 no sép.
Goblot et Berthon- neau (M ^{re})	La vraie Famille. 3 ^{me} édition, 47 gravures d'Emile Bayard. Paris, A. Picard et Kaan. (Pour les écoles moyennes de filles seulement).	2.40
Godenne (L.)	Malines jadis et aujourd'hui, avec introduction historique par le chanoine A. Kempeneer. Malines, L. et A. Godenne.	17 00
Goffin (A.)	Collection des grands artistes des Pays-Bas. Thiery-Bouts, Bruxelles, G. Van Oest et C ^{ie} .	3.50
Grégoire (A.)	Les vices de la parole. Bruxelles, J. Leblègue et C ^{ie}	1 50
Guerlin (H.)	Espagne. Impressions de voyage et d'art. 1457 gravures d'après les photographies de l'auteur. Tours, A. Mame et fils.	9.00
Guyon (C.)	Des Ardennes en Italie. Légendes et aventures de voyages. Paris, Gedalge.	2.50
Haller von Ziegesar (Dr)	Rolto Van Moerland. Tooneelspel in vijf bedrijven. Gent, A. Siffer, 1899.	2.00
Id.	Theodoor Korner's leven en werken. Jozef Heyderich. Toni. Zriny. Vertaald naar het duitsch. Gent, A. Siffer, 1897.	5.00
Hans (A.)	Antwerpsche verhalen. Antwerpen, Opdebeek.	2 50
Hanus (J.)	Histoire populaire des libertés liégeoises depuis le IX ^e siècle jusqu'à la paix de Fexhe. Verviers, De Gey.	2.50
Helmans (T.) en Thijssse (J.)	In sloot en plas. Met platen. Derde uitgebreide druk. Amsterdam, W. Versluys.	2.50
Id.	Door het Rietland. Met platen. Id.	2.50
Id.	In het bosch. Met 123 teekeningen. Id.	2 50
Id.	Van Vlinders, bloemen en vogels. Id.	2.50
Id.	Hei en dennen, Met platen. Id.	2.50
Id.	In de duinen. Met teekeningen. Id.	2 50
Hermans (G.)	Wereldeinde. Brussel, De Vlaamsche boekhandel, 1907.	2.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Hermans (G.)	Verzamelde opstellen en gedichten. Brussel, De Vlaamsche boekhandel, 1907.	2.00
Hiel (E.)	Liederen en gezangen voor groote en kleine kinderen. Eerste boek. Brussel, J. Lebègue en C ^e , 1887. Tweede boek, Gent, A. Siffer, 1896.	1.00 3.00
Holland (G.)	Au Japon. Choses vues. Traduit de l'anglais par Lugné-Philippin. Paris, Vuibert et Nony, éditeurs, 1908.	4.00
Hubert (E.)	Les Pays-Bas Espagnols et la République des Provinces Unies. Depuis la paix de Munster jusqu'au traité d'Utrecht. (1648-1713) La question religieuse et les relations diplomatiques. Bruxelles, J. Lebègue et C ^e , 1907.	10.00
Hymans (H.)	Les Villes d'art célèbres. Gand et Tournai. Ouvrage orné de 120 gravures. Paris, Laurens, 1902.	4.00
Id.	Les Villes d'art célèbres. Bruges et Ypres. Ouvrage orné de 116 gravures. Paris, Laurens, 1905.	3.50
Jebb (R.)	Schets der Helleensche of Grieksche letterkunde. Vrij bewerkt door Dr H. Muller. Gent, A. Herckenrath.	1.00
Juncker (F.)	Eléments du style dans le mobilier. Namur, Wesmael-Charlier.	2.50
Kalff (Dr G.)	Dichters van den ouden tijd. Amsterdam, Van Kampen en zoon.	2.65
Kervyn de Lettenhove (Baron (H.))	La Toison d'or. Notes sur l'institution et l'histoire de l'ordre (depuis l'année 1429 jusqu'à l'année 1559). 2 ^{me} édition. Bruxelles, G. Van Oest et C ^e , 1907.	3.00
Kieviet (C.)	Fulco de Minstrel. Een historisch verhaal uit den tijd van graaf Jan I, met platen van Johan Braakensiek. Tweede druk. Amsterdam, Van Holkema en Warendorf.	2.25
Kurth (G.)	De wording der hedendaagsche beschaving. In het Nederlandsch bewerkt door O. Robyns. Eerste deel. Tweede deel. Rousselaere, De Meester, 1905.	6.00
Lambert (A.)	Etude sur l'état moral de l'armée française et de l'armée allemande en 1870.	2.50
Lanson (G.)	Histoire de la littérature française. 9 ^e édition. Paris, Hachette et C ^e .	4.00
Lefebvre (Major.)	L'Education physique en Suède. Sa diffusion en Belgique. 2 ^e édition ornée de 140 gravures. Bruxelles, J. Lebègue et C ^e .	6.00
Le-fort (A.)	Histoire du Département des forêts. (Le Duché de Luxembourg de 1795 à 1814), d'après les archives du gouvernement grand-ducal et des documents français inédits. Avec une préface de M. le professeur G. Kurth. Tome I. Bruxelles, Schepens et C ^e , 1905.	7.50
Lemonnier (C.)	La Belgique. Nouvelle édition, revue et modifiée, contenant 400 gravures sur bois. Bruxelles, A. Castaigne.	15.00
Léopold (L.)	D. De Groot, L. Leopold en R. R. Rijkens. Nederlandsche letterkunde. Schrijvers en schrijfsters der laatste eeuwen.	
	Eerste deel. Negende, zeer vermeerderde druk, 1905	3 80 fl.
	Tweede deel. Negende, zeer vermeerderde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1905.	3 80 fl.
Id.	Nederlandsche schrijvers en schrijfsters. Proeven uit hunne werken, met beknopte biographiën en portretten. Vierde, uitgebreide druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1906.	3 90 fl.
Loveling (V.)	Jonggezellen Levens. Aalst, De Seyn-Verhougstraete	3.00
Mabilleau.	Les grands Écrivains français. Victor Hugo.	2.00
Mager (H.)	Le Monde polynésien. Avec 32 figures et 8 cartes. Paris, Schleicher, frères et C ^e , 1902.	2.00
Marcel (P.)	Les Industries artistiques. Avec 128 figures dans le texte. Dessins de A. Collombar. Paris, Schleicher, frères et C ^e .	6.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Marchandise (G.)	Traité de floriculture. 2 ^e édition. Culture des plantes de parterre rustiques et non rustiques sous le climat de la Belgique et de quelques plantes ligneuses de collection. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2 50
Idem.	Culture des plantes d'appartement, de terre froide et d'orangerie. Bruxelles, J. Lebègue et C ^{ie} .	2.50
Idem.	La culture des plantes sur les fenêtres des classes et dans les préaux des écoles. Bruxelles, E. Guyot, 1907.	0.50
Marius (G.)	Rembrandt Harmenz Van Ryn. Uit het leven van een groot Kunstenaar. Een boek voor jong Holland.	4.00
Marryat.	Stuurman Flink of de schipbreuk van « De Vrede ». Naar het engelsch door J. Goeverneur. Geïllustreerd door Johan Braakensiek. Achtste druk. Amsterdam, Van Holkema en Warendorf.	1.90
Muller (Dr H.)	Xenophon's Anabasis of tocht van Cyrus. Uit het grieksch met inleiding en korte aantekeningen. Gent, A. Herckenrath.	2.00
Neuray (F.)	Quinze jours en Egypte. Bruxelles, Vromant et C ^{ie}	5.50
Niemeyer (J.)	P. R. Bos. Leerboek der land- en volkenkunde. Zesde druk, geïllustreerde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1907.	2.75 fl.
Idem.	P. R. Bos. Beknopt leerboek der land en volkenkunde. Vijfde, geïllustreerde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1904.	1.75 fl.
Oidchewsky (S.) en Garson (J.)	Leopold II, Koning der Belgen. Zijn leven en zijne regering (1835-1905). In 't vlaamsch bewerkt door P. Van Langendonck. Brussel, Vanderlinden.	2 00
Paléologue (M.)	Les grands écrivains français. Alfred de Vigny, 2 ^e édition. Paris, Hachette et C ^{ie} , 1905.	2.00
Pée (J.)	Heinrich Conrad. Het Agavenblad en de Kans van Monaco	2.00
Peeters (E.)	Langs onze Kust	0.70
Pesce (G.)	La Navigation sous-marine. Paris, Vuibert et Nony, 1906	10.00
Pierron (S.)	Histoire de la forêt de Soignes. Ornée de 116 gravures. Bruxelles, Bulens, 1905.	7.50
Pirenne (H.)	Histoire de Belgique. III. De la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas (1567). 1 ^{re} édition. Bruxelles, H. Lamertin.	7.50
Idem.	Geschiedenis van België. I. Van de eerste tijden tot het begin der XIV ^e eeuw. II. Van het begin der XIV ^e eeuw tot den dood van Karel den Stoute. Met eene kaart der Nederlanden op het einde der XIV ^e eeuw. Vertaald door R. Delbecq. Gent, Samenwerkende volksdrukkerij, 1902.	7.50 7.50
Ponthière (H.)	Triptyque. Le paquebot. Le village. L'Epopée du fer. 2 ^e édition. Louvain, Uystpruyst, 1906.	3.00
Pradel (G.)	L'Oeil-de-Tigre. Illustrations d'Alfred. Tours, Mame et fils. (Pour les écoles moyennes seulement.)	7.00
Riat (G.)	Les grands Artistes. Leur vie, leur œuvre. Ruysdael. Biographie critique illustrée de 24 reproductions hors texte. Paris, Laurens.	2 50
Richard (J.)	L'Océanographie. Paris, Vuibert et Nony	10 00
Ritzema Bos (J.) en Bos (H.)	Leerboek der dierkunde. Met 537 figuren in den tekst en 20 gekleurde platen. Achste druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1907.	5.50 fl.
Rivière (G.)	La terre des Pharaons, suivi d'un index historique et géographique, avec 16 figures dans le texte et 1 carte. Dessins de A. Collombar. Paris, Schleicher, frères.	5.50

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Robiano (Comte A. de)	Le baron Lambermont. Sa vie et son œuvre. Bruxelles, Schepens et C ^e , 1905.	2.50
Rousseau (H.)	Esquisses d'art monumental. Le Moyen âge. Ouvrage illustré de 90 planches et vignettes dont 35 hors texte. Bruxelles, A. Schepens et C ^e , 1906.	3.50
Rouvez (A.)	75 ^e anniversaire de l'Indépendance de la Belgique. Le jubilé national de 1903. Compte rendu des fêtes et cérémonies qui ont eu lieu dans les villes et communes de la Belgique à l'occasion du jubilé national. Bruxelles, Vromant et C ^e .	23.00
Royer (J.)	Le pays de Huy. Vallées du Hoyoux et de la Méhaigne. Gand, Vanderpoorten, 1906.	1.55
Russier (H.)	Le partage de l'Océanie. Paris, Vuibert et Nony, 1905	7.50
Sabbe (M.)	De Filosoof van 't Sashuis. Bussum, Van Dishoeck.	2.50
Savelberg (C.)	L'alimentation rationnelle et économique des classes bourgeoises. Bruxelles, J. Lebegue et C ^e , 1907.	1.50
Scharff (Dr P.)	Deutsches Lehr- und Lesebuch für höhere Schulen. Zweite auflage .	5.00
Schneider (R.)	L'ombrie. L'âme des cités et des paysages. Cortone. Le lac de Trasimène. Pérouse. De Pérouse à Assise. Assise. Spello. Montefalco. La source et le temple du C. Itumne. Spolète. Paris, Hachette et C ^e , 1903.	5.50
Schoentjes (H.)	Fleurs de la glace. Observations. Expériences. Photographies. Gand, Vanderpoorten, 1903.	5.50
Sevens (F.)	Ons schoone vaderland : Langs den Dender; Gent en zijne omstreken; Aan de kanten van Antwerpen; Langs de Maas; Langs de Lesse; Langs de Semois; Langs de Ourthe; In Limburg; Langs de Vesder; Langs de Amblève; In Henegouwe; Langs de Mandelbeek; Langs de Leie; Langs de Iperlee en de Yser; Nog in Henegouwe; Langs de Zee; In en om het Brugsche Vrije; Audenaarde en Ronse; In het zuiden van Brabant; In vlaamsch Brabant. Brussel en zijne omgeving. Roulers, J. De Meester.	7 00 le volume. 0 35 le fascicule.
Sigwalt (C.)	Morceaux choisis de littérature allemande. Paris, Hachette et C ^e , 1905.	3 50
Simon (G.)	L'enfance de Victor Hugo, avec une analyse complète et des fragments d'« Irtamène » et de ses premières poésies inédites. Paris, Hachette et C ^e , 1904.	3.50
Simond (C.)	Contes choisis, de Charles Nodier. Édition revue pour la jeunesse avec introduction et notes. Portraits par A. Jarnas et 120 compositions de F. Besnier. 6 ^e édition. Paris, A. Picard et Kaan.	4.50
Sinits (C.)	De kathedraal van 's Hertogenbosch. Brussel, Vromant en C ^e , 1907.	10.00
Solvay (L.)	Le paysage et les paysagistes. Théodore Verstraete. Nouvelle édition, revue et complétée. Dix-huit illustrations. Bruxelles, Van Oest et C ^e , 1906.	6 00
Stainlien Saalenstein (Comtesse V. de)	Poésies, précédées d'une préface de M. A. Thiernesse. Paris, Fischbacher.	3.50
Stamperius (J.)	Ons genoegen, I. Pas verschenen nieuwe meisjesboeken. Amsterdam, L. Veen.	2.60
Stuyvaert (M.)	Les nombres positifs. Exposé des théories modernes de l'arithmétique élémentaire. Gand, Van Goethem, 1906.	5.00
Terlinden (G.)	Guillaume I ^{er} , Roi des Pays-Bas et l'Église catholique en Belgique (1814-1830). Tome I. La lutte entre l'Église et l'État (1814-1826). Tome II. Le Concordat (1826-1830). Bruxelles, Dewit, 1906.	10.00
Theuriel (A.)	La vie rustique. Compositions et dessins de L. Lhermitte. Paris, A. Picard et Kaan.	6.00
Id.	Nos Oiseaux. Paris, A. Picard et Kaan	3.20

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
Tilliëre (Abbé N.)	Histoire de l'abbaye d'Orval. 2 ^e édition. Namur, Devaux, 1907 . .	3.00
Tolstoi (Graaf L.)	Verhalen uit Rusland. Vertaald door V. de Meyere. Aalst, De Seyn-Verhougstraete.	2.50
Toudouze (G.)	La Conquête des mers. Avec 31 figures dans le texte. Paris, Schleicher frères, 1901.	1.50
Twain (M.)	Tom Sawyer's reisavonturen. Vertaald door Marly. Geïllustreerd door A. Rünckel. Amsterdam, Van Holkema en Warendorf.	2.25
Van Brabant (W.).	La Bolivie historique, géographique, ethnographique, administrative, politique, agricole, économique, minière, coloniale, intellectuelle, législative, médicale et patriotique. Bruxelles, J. Leblègue et C ^{ie} .	10.00
Van Cuyck (F.).	België in beeld. 86 zichten en 3 panoramas met voorwoord en bijschriften. Antwerpen, Smeding.	2.75
Idem.	In dien Tijd. Herinneringen van een gewezen Antwerpschen schoolknaap. Antwerpen, Opdebeek.	2.50
Van der Weerd (Dr W.)	Horatius' satiren en brieven. In proza vertaald en met inleidingen en ophelderende aantekeningen. Gent, A. Herckenrath. 1906	5.00
Van de Wiele (M.)	Légendes. Frontispice d'Isidore De Rudder, illustrations de T. Grim avec portrait de l'auteur. Bruxelles, X. Havermans.	3.00
Van Duyse (P.)	Gedichten. Verzameld en ingeleid door V. de Meyere. I. Uit de werken tijdens zijn leven verschenen. II. Uit de nagelaten gedichten. Aalst, De Seyn-Verhougstraete, 1907.	7.00
Van Holl (J.)	Dichters van dezen tijd. Zesde onveranderde druk. Amsterdam, Van Kamden en zoon. Antwerpen, Smeding.	2.65
Van Laeken (L.)	Vlaamsch Blood. Tweede met zorg herziene uitgave versierd met pentteekeningen van E. Walravens. Antwerpen, L. Opdebeek.	5.00
Id.	Illustration Belge publiée à l'occasion du 75 ^e anniversaire de notre Indépendance nationale. Bruxelles, Vromant et C ^{ie}	5.00
Van Puyvelde (L.)	Albrecht Rodenhach, zijn leven en zijn werk. Amsterdam, L.-J. Veen.	5.50
Van Rijsens (F.)	Hoofdpersonen uit de algemeene geschiedenis. I. Oudheid en middeleeuwen. Met 18 portretten. Derde druk, 1907. II. Nieuwe geschiedenis. Met 26 portretten. Vierde druk. Groningen, J.-B. Wolters, 1907.	0.40 fl. 0.40 fl.
Van Zype (G.)	Collection des grands artistes des Pays-Bas : Vermeer de Delft . .	5.50
Vermandere (R.)	Van Zon Zaliger. door hem zelf. Leuven, Keurboekerij	2.00
Veronnet (A.)	Trois savants chrétiens au XIX ^e siècle. Ampère, Cauchy, Pasteur. Tours, A. Gattier.	1.50
Verwey (H.)	De Zouaaf van Malakoff. Een verhaal uit den Krimoorlog. Geïllustreerd met 60 fraaie platen. Amsterdam, Dalmeyer. (Pour les écoles moyennes seulement.)	5.50
Von Ekensteen (M.)	Vrede den arme. Vertaald door E. Soens. Ieperen, Callewaert-De Meulenaere.	4.00
Wirth (Dr L.)	Synonyme, homonyme. Redansarten, etc., der Deutsch-Niederlandischen sprache. Groningen, J.-B. Wolters, 1906.	5.25
X.	Kleurbladzijden uit Nederlandsche schrijvers : Jacob Van Lennep Domien Sleekx Aalst, De Seyn-Verhougstraete.	1.75 1.75
X	Verzen. Eerste deel Tweede deel. Amsterdam, L.-J. Veen.	2.00 2.00

NOMS DES AUTEURS	TITRES DES OUVRAGES.	PRIX PAR EXEMPLAIRE
X.	Fables de La Fontaine. Illustrations de Vimar. Tours, A. Mame et fils.	5 50
X.	Les Croisades en images. De Kruisvaarten in prenten. Illustrations de G. Doré. Bruxelles, J. Lebléque et Cie.	2 50
X.	De Werken van William Shakespeare. Vertaald door Dr L.-A.-J. Burgersdijk. Derde, op nieuw herziene druk 2 vol. Leiden, Sijthoff, en Brussel, J. Meuwissen, 26, Stormstraat.	19 00
X.	Handleiding voor vrouwelijke handwerken, door de redactie van <i>De Gracieuse</i> . (Pour les écoles moyennes de filles.) Leiden, Sijthoff, en Brussel, J. Meuwissen, 26, Stormstraat.	
	In deze serie zijn verschenen :	
	I. Onderricht in het Breien. Met meer dan 120 afbeeldsels tusschen den tekst. Vierde druk.	1.00
	II. Onderricht in het Haken. Met 200 afbeeldsels tusschen den tekst. Vijfde druk.	1 60
	III. Onderricht in verschillende wijzen voor het uitvoeren van Knoopwerk. Met meer dan 150 afbeeldsels tusschen den tekst. Derde druk.	1.00
	IV. Handleiding in het Weitaschknoopwerk en het Privolitéwerk (Macramé). Met meer dan 70 afbeeldsels tusschen den tekst. Tweede druk.	1.00
	V. Onderricht in het Tapisserie-, Holbein-, Fantasie- en Point-Russe-Borduurwerk. Met meer dan 260 afbeeldsels tusschen den tekst. Tweede druk.	1.20
	VI. Onderricht in het Linnennaaien, alsmede de Handleiding voor het knippen van hemden en de stop- of weefsteek. Met meer dan 80 afbeeldsels tusschen den tekst. Tweede druk.	0.50
	VII. Onderricht in het opennaaien, punto-tirato, withborden, venetiaansch- en guipures borduurwerk. Met meer dan 160 afbeeldsels tusschen den tekst. Tweede druk.	1.20
	VIII. Onderricht in het Point-lacéwerk, genaaide guipure- en tulldoorstopwerk. Met meer dan 150 afbeeldsels tusschen den tekst. Tweede druk.	1.00
	IX. Onderricht in verschillende wijzen van kant maken, kant steken, het plooiën van het lint en het weven met de hand. Met meer dan 80 afbeeldsels tusschen den tekst.	0.80
	X. Onderricht in verschillende wijze van borduren met zijde en gouddraad, Point-filigrane en prismatine. Met meer dan 180 afbeeldsels tusschen den tekst. Tweede druk.	1.20
	XI. Onderricht in het kantwerken. Met meer dan 80 afbeeldsels tusschen den tekst.	1.20
	XII. Kantpatronen voor meergevorderden. Met meer dan 50 afbeeldsels tusschen den tekst.	1 20
	XIII. Naakpatronen voor meergevorderden. Met meer dan 50 afbeeldsels tusschen den tekst.	1.20
	XIV. Het zelfvervaardigen van kostumes, naar de beproefde knipmethode van <i>De Gracieuse</i> , alsmede het vervaardigen van garnituren. Met 50 afbeeldsels tusschen den tekst.	0.80
	XV. Vershillende fantasiewerken. Met meer dan 150 afbeeldsels tusschen den tekst.	1.00
	Handleiding voor het zelfvervaardigen van linnengoed, het wasschen van onderkleeren, huishoud- en beddelinnen, en hunne verdere verzorging, bewerkt door de redactie van <i>De Gracieuse</i> . Leiden, A. Sijthoff. Brussel, J. Meuwissen, 26, Stormstraat. (Pour les écoles moyennes de filles.)	5.00
X.	Les Capitales du monde	10 00
X.	Biographie du baron Henri van Zuylen van Nyevelt, commandant en second du navire-école « Comte de Smet de Naeyer », 26 août 1878-19 avril 1906. Bruxelles, Schepens et Cie, 1907.	2 50
X.	Lettres choisies de M ^{me} de Sevigné, avec notes et éclaircissements historiques. Tours, A. Gattier.	4.00
X.	Oeuvres de Xavier de Maistre. Voyage autour de ma chambre. Le lépreux de la cité d'Aoste. Les prisonniers du Caucase. La Jeune Sibérienne. Le papillon. Ode à la lune. Nouvelle édition revue et précédée d'un avant-propos. Tours, A. Gattier.	4 00

LXXXV

Conférences professorales dans les athénées royaux. — Première conférence trimestrielle de l'année scolaire 1905-1906.

Publication au *Moniteur* en vertu de l'article 41 du règlement organique des conférences en date du 12 décembre 1899 (1).

Question posée aux délibérations du corps enseignant :

« Signaler les avantages et les inconvénients de l'organisation actuelle des compositions théoriques et pratiques.

» Y a-t-il lieu de proposer un autre système, et lequel? »

I. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE L'ORGANISATION ACTUELLE DES COMPOSITIONS**THÉORIQUES ET PRATIQUES.****A. Compositions théoriques.****1. Avantages.**

Les partisans des compositions théoriques leurs reconnaissent les avantages suivants :

1° Elles tiennent les élèves en haleine et leur font contracter l'habitude d'un travail régulier et méthodique ;

2° Elles permettent de tenir compte, dans une plus large mesure, de l'application du zèle des élèves, au cours du trimestre ;

3° Elles fournissent aux professeurs l'occasion de s'assurer assez souvent si les élèves possèdent les matières enseignées.

Ont voté le maintien de compositions théoriques, nettement distinctes des compositions pratiques, en apportant toutefois certaines modifications dans l'application du système, les conférences de :

Anvers, par 18 oui contre 3 non et 12 abstentions pour les matières littéraires dans les classes inférieures, et par 22 oui contre 11 non pour ces matières dans les classes supérieures ;

Arlon, par 11 oui contre 7 non, sauf en ce qui concerne l'histoire et les sciences naturelles ;

Ath, par 14 oui contre 1 non ;

Bruges, par 20 oui contre 1 non pour les branches comportant au minimum 5 heures de leçons par semaine ;

Chimay, par 17 oui contre 2 non ;

Hasselt, par 11 oui contre 7 non pour les branches comportant au minimum 5 heures de leçon par semaine ;

Huy, à l'unanimité des 18 votants (interrogations écrites, mais, courtes, sur la leçon du jour) ;

Louvain, par 18 oui contre 4 non (interrogations écrites) ;

(1) *Moniteur* des 9-10 avril 1906.

Malines, par 14 oui contre 4 non et 1 abstention pour les classes inférieures (jusqu'en 4^e inclusivement);

Mons, à l'unanimité des 24 votants;

Verviers, par 7 oui contre 6 non pour les classes inférieures jusqu'en 4^e inclusivement.

2. Inconvénients.

1^o Le nombre de points affectés aux compositions théoriques est trop élevé ; comme ces compositions font surtout appel à la mémoire, certains élèves bien doués à ce point de vue, mais médiocres, se trouvent favorisés et se font illusion sur leur valeur réelle.

2^o En fait, les compositions théoriques divisent le programme annuel, surtout celui des cours scientifiques, en six tronçons distincts l'un de l'autre ; elles rompent ainsi l'homogénéité de l'enseignement et préparent mal les élèves au concours général et aux examens où la connaissance entière des cours est requise.

3^o Elles provoquent le surmenage chez les élèves soucieux de leurs succès scolaires : toujours sur le qui-vive, ces jeunes gens passent une partie de chaque mois dans un état de surexcitation et d'énervement nuisible à leur santé.

4^o La période qui suit immédiatement ces compositions est marquée par un relâchement extrême dans le travail des classes ; d'autre part, à certains moments, l'activité des élèves s'exerce en faveur des cours sur lesquels les épreuves n'ont pas encore eu lieu.

5^o Les compositions théoriques constituent pour les cours dont les heures de leçons sont peu nombreuses une réelle perte de temps ; elles exigent d'un grand nombre de professeurs un surcroît sérieux de besogne.

Ont voté la suppression des compositions théoriques en tant que distinctes des compositions pratiques, les conférences des athénées de :

Anvers, dans toutes les classes, pour la partie scientifique (1) ; Arlon, en ce qui concerne l'histoire et les sciences naturelles, par 14 oui contre 7 non ; Bruges, pour les cours ayant moins de 5 heures par semaine ; Bruxelles, par 25 oui contre 1 non ; Charleroy, par 14 oui contre 13 non ; Gand, par 12 oui contre 6 non et 3 abstentions ; Hasselt, pour les cours ayant moins de 3 heures par semaine ; Ixelles, par 21 oui contre 7 non ; Liège, par 18 oui contre 7 non et 1 abstention ; Malines, dans les classes supérieures par 14 oui contre 5 non ; Namur, par 16 oui contre 3 non ; Tongres, par 9 oui contre 5 non et 1 abstention ; Tournai, par 16 oui contre 1 non ; Verviers, dans les classes supérieures par 7 oui contre 6 non.

B. — Compositions pratiques.

1. Avantages.

1^o Elles donnent, en général, la mesure exacte du progrès des élèves et permettent de les classer selon leur mérite ;

(1) C'est la signification qu'il faut donner au vote des professeurs de la partie scientifique.

2° Elles habituent les jeunes gens à traiter une matière relativement vaste, ce qui les prépare aux examens ultérieurs.

2. Inconvénients.

Si l'on néglige quelques opinions outrancières, hostiles à tout système de compositions ou de compositions écrites, aucun grief sérieux ne paraît être mis à charge des compositions pratiques.

D'après les votes émis, elles seront purement pratiques si les compositions théoriques sont maintenues; dans le cas contraire, elles seront théoriques et pratiques à la fois.

II. — « Y a-t-il lieu de proposer un système nouveau? »

1° Proposent un système nouveau, les conférences des athénées de :

Arlon, par 14 voix contre 7; Bruxelles, par 25 voix contre 1; Charleroy, à l'unanimité des 27 votants; Gand, par 22 voix contre 1; Huy, à l'unanimité des 18 votants; Ixelles, par 21 voix contre 7; Liège, à l'unanimité des 26 votants; Louvain, à l'unanimité des 22 votants; Namur, par 16 voix contre 3; Ostende, à l'unanimité des 22 votants; Tongres, par 13 voix contre 1 et 1 abstention; Tournai, par 9 voix contre 6 et 2 abstentions.

2° Proposent un système nouveau pour les trois classes supérieures, les conférences de :

Malines, par 14 voix contre 5; Verviers, par 7 voix contre 6; Anvers, par 19 voix contre 14.

3° Se rallient en principe au système actuel les conférences de Bruges, Hasselt et Mons.

4° Préconisent le maintien du système actuel les conférences de Chimay et d'Ath.

III. — « Quel est ce système nouveau? »

1° *Système actuel avec quelques modifications organiques destinées à en conserver les avantages tout en parant aux plus grands inconvénients.*

Mons. — Il y a lieu de modifier le système en réduisant de façon notable le nombre de points attribués à la théorie. Nombre de votants, 24. Ont répondu oui, 24.

Ath. — 1. La première composition théorique aura lieu dans la première moitié du trimestre, l'autre dans la seconde moitié. Nombre de votants, 15. Ont répondu oui, 14; non, 1.

2. Il sera attribué à la composition pratique au moins les cinq dixièmes des points, au plus les sept dixièmes. A l'unanimité des 15 votants.

Hasselt. — Système actuel pour les cours qui comportent au moins trois heures par semaine; pour les autres, une composition théorique et une composition pratique par trimestre. Nombre de votants, 18. Oui, 11; non, 7.

Bruges. — 1. Système actuel (deux compositions théoriques par trimestre, avant les 25 novembre, février et juin) pour les branches à l'enseignement des-

quelles est affecté un minimum de cinq heures par semaine. Votants, 21. Oui, 20; non, 1.

2. Compositions trimestrielles à la fois théoriques et pratiques pour les autres branches.

3. Réserver, si possible, un certain nombre de points à l'application, surtout aux leçons. Votants, 21. Oui, 20; non, 1.

4. Affecter dans les trois classes supérieures les deux cinquièmes des points à la théorie et les trois cinquièmes à la pratique. Votants, 21. Oui, 21.

Arlon. — 1. Le nombre des compositions théoriques ne serait pas déterminé; le professeur interrogerait par écrit, quand il le jugerait convenable, sur la leçon du jour, ou sur les applications données la veille en classe, ou sur les matières d'une répétition qu'il a indiquée.

2. Le nombre des points assignés à la théorie serait réduit et laissé à l'appréciation du professeur suivant la place que la théorie occupe dans la matière qu'il enseigne.

3. En histoire et en sciences naturelles, il y aurait, à la fin du trimestre, une composition pratique.

4. Les compositions pratiques des deux premières séries seraient reportées à la dernière semaine du trimestre et les résultats donnés à la rentrée. Votants, 21. Oui, 14; non, 7.

Huy. — 1. Compositions théoriques ayant pour objet la leçon du jour uniquement (Votants, 18. Oui, 17; non, 1); ayant une durée d'environ un quart d'heure, en nombre indéterminé, dont on ne fixera que le nombre maximum et minimum, à dates libres après entente avec M. le préfet des études. Chaque composition comportera un maximum de 10 points. Ne pourront être l'objet d'une composition que les répétitions faites systématiquement au cours d'une heure, par les élèves, sous la direction du professeur. Votants, 18. Oui, 18.

2. Compositions purement pratiques à la fin du trimestre.

2° Distinction au point de vue du système entre les trois classes supérieures et les classes inférieures.

N B. La conférence d'Anvers distingue, en outre, entre les matières littéraires et les matières scientifiques.

Anvers. 1. a) Matières littéraires.

2 compositions théoriques par trimestre dans les classes inférieures. Votants, 55. Oui, 18; non, 3; 12 abstentions.

1 composition théorique par trimestre dans les classes supérieures. Votants, 53. Oui, 28; non, 4; 4 abstentions.

b) Matières scientifiques.

1 composition à la fois théorique et pratique par trimestre. (C'est le sens des votes successifs des professeurs des cours scientifiques).

2. Il n'y a pas lieu de dépasser, pour l'épreuve théorique, dans les classes de 1^{re} et de 2^e, les trois dixièmes des points. (Votants, 53. Oui, 51; non, 1; 1 abstention).

Et dans les classes de 5^e et de 4^e, les quatre dixièmes des points. (Votants, 53. Oui, 32; non, 1).

Verviers. — 1. Compositions théoriques et pratiques séparées dans les classes inférieures;

2. Compositions à la fois théoriques et pratiques dans les classes supérieures. (Votants, 13. Oui, 7, non, 6.)

3. Le nombre des points accordés à la théorie est trop grand.

Malines. — 1. Dans les trois classes supérieures, suppression des compositions mensuelles. (Votants, 19. Oui, 14; non, 5.)

2. Dans les classes inférieures, 1 composition théorique pour les cours qui comportent un minimum de trois heures par semaine; 2 compositions théoriques par trimestre pour les autres cours. (Votants, 19. Oui, 12; non, 6; 1 abstention.)

5^e Compositions trimestrielles à la fois théoriques et pratiques.

Gand. — Il y aura par an trois compositions; dans chacune d'elles la moitié des points sera attribuée à une partie pratique et un quart des points à une partie théorique. Le quart restant sera affecté à l'appréciation du travail de l'élève basée sur d'autres éléments (devoirs, leçons, etc.) laissés au choix du professeur. (Votants, 20. Oui, 11; non, 9.)

Bruxelles. — Trois séries de compositions. (Votants, 26. 15 voix pour 3 séries, 11 voix pour 2 séries.)

Il y a lieu d'y consacrer les derniers jours du trimestre. (Votants, 26. Oui, 15; non, 11.)

Charleroy. — Trois séries de compositions. Ces compositions auront lieu la dernière semaine des deux premiers trimestres et au plus tôt quinze jours avant les vacances pour le troisième.

Elles se feront de 8 heures du matin à midi; les cours seront suspendus l'après-midi. (Votants, 27. Oui, 14; non, 13.)

Liège. — Une seule composition par trimestre, avec latitude de diviser en théorie et pratique pour les cours qui se prêtent à cette distinction. (Votants, 26. Oui, 18; non, 7; 1 abstention.)

Tongres. — Trois compositions trimestrielles. (Votants, 15. Oui, 9; non, 5; 1 abstention.)

4^e Compositions semestrielles à la fois théoriques et pratiques ayant lieu en février et en juillet.

Louvain. — Deux séries de compositions aux époques indiquées ci-dessus et comportant respectivement le quart et la moitié du total des points affectés à chaque branche.

Le quart des points restant sera attribué à de courtes épreuves écrites faites en classe, sans avertissement préalable aux dates choisies par le professeur.

Ixelles. — 1. Faire entrer en ligne de compte, à chacune des deux séries de compositions, pour un tantième à fixer du minimum des points assigné à chaque branche, le travail journalier des élèves.

2. Avertir les élèves huit jours à l'avance, supprimer les devoirs à domicile pendant la semaine qui précède les compositions, consacrer certaines heures de leçons, pendant cette semaine, à des répétitions en classe; composer le matin seulement; donner congé l'après-midi.

Ostende. — Votants, 22. Oui, 14; non, 10; 1 abstention.

Tournai. — Votants, 17. Oui, 9; non, 6; 2 abstentions.

Observation. — On pourrait grouper sous le 5°, la conférence de Namur qui propose la suppression des compositions théoriques. Les points accordés à ces compositions seraient remplacés par des cotes mensuelles basées sur les interrogations faites en classe sur les leçons. Il serait loisible aux professeurs, qui ne considéreraient pas les réponses orales comme base d'appréciation suffisante, de soumettre leurs élèves, une fois par trimestre, à un rapide examen écrit.

Les compositions seraient maintenues. (Votants, 19. Oui, 16; non, 3.)

La répartition des points serait à modifier :

En 7° et 6°, équivalence entre la théorie et la pratique;

En 5° et 4°, un tiers pour la théorie, deux tiers pour la pratique;

En 3°, 2°, 1°, un quart pour la théorie, trois quarts pour la pratique.

Deuxième conférence trimestrielle de l'année scolaire 1905-1906 (1).

Sujet à traiter.

De l'exercice d'élocution en langue maternelle.

1° Exposez la méthode la plus pratique et la plus efficace à employer : a) dans les classes de septième et de sixième; b) dans les classes de cinquième et de quatrième; c) dans les trois classes supérieures.

2° Dans chacune de ces catégories de classes, cet exercice doit-il être fréquent et combien de temps convient-il d'y consacrer chaque fois?

*Propositions admises dans les conférences
à l'unanimité ou à la quasi-unanimité des membres présents.*

I. — MÉTHODE RECOMMANDÉE.

1° *Matière des exercices d'élocution.*

A. — Classes de septième et de sixième.

Dans les classes de septième et de sixième, les exercices d'élocution consisteront surtout en *résumés oraux* de morceaux simples, courts, intéressants (anecdotes, fables, contes, etc.) : a) empruntés ordinairement à la chrèstomathie et expliqués préalablement en classe; b) lus ou racontés en classe par le profes-

(1) *Moniteur* du 18 août 1906.

seur ; c) imposés à l'élève ou choisis par celui-ci sous le contrôle du maître et préparés à domicile.

La plupart des conférences préconisent en outre : a) de petites rédactions orales sur des sujets familiers ; b) la relation orale de faits de la vie réelle vécus ou observés par les élèves ; c) des exercices de conversation sur des sujets pris dans le rayon d'observation des enfants. (On peut utiliser à cet effet les tableaux Hölzel ou autres, les projections lumineuses, etc.)

B. — Classes de cinquième et de quatrième.

Le corps professoral propose, en général, de borner les exercices d'élocution de ces classes : a) à la reproduction libre de morceaux relativement courts, intéressants, du genre narratif, choisis dans le manuel ou dans la bibliothèque de la classe et, de préférence, lus ou expliqués au préalable ; b) au compte rendu oral de lectures recommandées, faites à domicile, désignées par le professeur ou choisies, sous son contrôle, par l'élève. Il s'agit ici d'œuvres de quelques pages, du passage saillant d'un livre, d'un épisode intéressant, d'un récit de voyage, etc. ; c) à l'exposé oral d'une scène de la vie réelle, vécue ou observée par les jeunes gens.

N. B. En cinquième, les exercices d'élocution sont uniquement reproductifs ; on ne s'essayera à la conférence qu'en quatrième, si le degré d'avancement des élèves le permet.

C. — Classes supérieures.

a) L'exercice le plus recommandé c'est le résumé ou l'exposé oral d'œuvres indiquées par le professeur ou laissées au choix des élèves et de nature à illustrer autant que possible l'histoire des différents genres littéraires inscrits au programme de *chacune* des trois classes supérieures.

b) Certaines conférences préconisent, en rhétorique surtout, le développement oral de questions d'ordre général (morale, histoire, sciences, beaux-arts) rentrant dans le cercle des connaissances des élèves de la classe, et, à l'occasion, des improvisations sur des faits réels de la vie scolaire ou sociale.

2° Livres à lire.

Diverses conférences émettent, à ce propos, le vœu de voir créer dans chaque classe des bibliothèques où seraient généralement puisés les ouvrages à mettre entre les mains des élèves. Une même œuvre pourrait y être, au besoin, représentée par plusieurs exemplaires.

Ces bibliothèques n'excluraient pas la lecture d'autres livres, prêtés par le professeur, donnés en prix, etc., qui conviendraient comme sujets d'exercices d'élocution.

3° Méthode proprement dite.

A. — Classes inférieures.

Au début des exercices d'élocution, il est désirable que le professeur guide et stimule les élèves.

Après cette période d'initiation, on peut mettre en pratique les préceptes suivants :

1° L'enfant s'exerce, à domicile, à reproduire de vive voix le morceau lu ou expliqué, en s'attachant à donner une forme personnelle au récit.

2° En classe, il parle du haut de l'estrade. Il observe un maintien simple, naturel, dégagé. Il improvise son exposé : toute tentative de par cœur doit être sévèrement réprimée.

3° Si l'on doit parfois tolérer l'usage de notes manuscrites, ces notes ne pourront cependant jamais dépasser les limites d'un canevas succinct ; elles se réduiront à quelques points de repère des idées.

4° Le professeur n'interrompt qu'exceptionnellement et toujours avec tact et discrétion.

5° La critique de l'exercice, faite autant que possible par les élèves eux-mêmes, mais dirigée et complétée par le maître, porte surtout sur le maintien, la prononciation, le ton, la correction grammaticale et ne s'arrête pas trop aux minuties.

Cette critique, féconde quand le sujet est connu de tous les auditeurs — ce qui est hautement désirable — doit rester courtoise et user largement des éloges et des encouragements.

B. — Classes supérieures.

Ces préceptes se complètent comme suit pour les classes supérieures :

1° Dans les classes peu nombreuses, l'idéal serait que tous les élèves prissent à l'avance connaissance de l'œuvre dont il sera parlé et que le professeur choisit l'orateur à sa guise, sans avertissement préalable.

2° En troisième et en seconde, le conférencier peut se borner à faire un résumé clair et substantiel de son sujet : la critique en est faite par toute la classe sous la direction du professeur.

En rhétorique, le jeune orateur fait une analyse succincte de l'œuvre en l'appréciant à tel ou tel point de vue sur lequel son attention aura été attirée : une même œuvre peut ainsi servir de causerie à plusieurs élèves.

3° Le conférencier fait son exposé en chaire ; il se sert le moins possible de notes ; il improvise la forme de sa conférence.

4° L'appréciation roule surtout sur le *fond* même de la causerie. Elle porte cependant aussi sur le maintien, sur la correction de la langue et de la diction, sur l'expression et l'ordonnance des idées. Sauf le cas de négligence flagrante ou de mauvaise volonté, le maître termine autant que faire se peut par des louanges et toujours par des conseils.

II. — FRÉQUENCE ET DURÉE.

Les exercices d'élocution seront fréquents.

En septième et en sixième, on fera, par semaine, deux à trois exercices d'une durée de vingt à trente minutes chacun ; dans les autres classes, un exercice d'une demi-heure pour trois heures de cours par semaine.

Les professeurs des humanités anciennes regrettent que le peu d'heures de

français et de flamand dont ils disposent ne leur permette pas de consacrer plus de temps aux exercices d'élocution et ils émettent le vœu que ce nombre d'heures soit augmenté au moins d'une unité.

Troisième conférence trimestrielle de l'année scolaire 1905-1906 (1).

Sujet à traiter.

De l'enseignement occasionnel de la grammaire :

1° Que faut-il entendre par ces mots : *enseignement occasionnel*?

2° Cet enseignement est-il de mise dans les classes où l'enseignement de la grammaire est systématique ; et si oui, dans quelle mesure?

3° A supposer que l'enseignement systématique de la grammaire n'existe pas au programme des deux ou trois classes supérieures, quelle est la meilleure méthode à employer pour y enseigner la grammaire occasionnellement?

Propositions ayant rencontré l'adhésion unanime ou quasi-unanime des membres présents aux conférences.

1° Que faut-il entendre par ces mots : enseignement occasionnel de la grammaire?

L'enseignement occasionnel de la grammaire est celui qui se fait sommairement, au hasard des rencontres favorables, à propos des divers exercices écrits ou oraux que comporte l'étude des langues.

2° a) Cet enseignement est-il de mise dans les classes où l'enseignement de la grammaire est systématique?

La réponse est, en général, affirmative.

b) Et si oui, dans quelle mesure?

L'enseignement occasionnel de la grammaire sert, suivant les circonstances, de *préparation*, de *contrôle* ou d'*utile complément* à l'enseignement systématique. Combinés avec méthode, ces deux modes d'enseignement pourront donc se prêter un mutuel appui et contribuer, par leur action parallèle, à donner aux enfants une connaissance solide de la grammaire.

C'est, pour le professeur, une affaire de tact et d'à-propos. Né d'un besoin fortuit d'éclairer un texte ou de relever une incorrection écrite ou orale, l'enseignement occasionnel n'est qu'un accident, un léger temps d'arrêt qui ne peut jamais enlever le caractère propre à la leçon où il s'encadre. Il convient, en effet, que chaque exercice scolaire conserve toujours sa fin et sa portée.

Le degré d'avancement des élèves et la nature de la difficulté à vaincre feront varier la mesure de l'enseignement occasionnel ; mais, avant tout, il doit être rare, sobre, et le plus possible borné au cas particulier qui le justifie.

3° A supposer que l'enseignement systématique de la grammaire n'existe pas au programme des deux ou trois classes supérieures, quelle est la meilleure méthode à employer pour y enseigner la grammaire occasionnellement?

(1) *Moniteur* des 26-27 décembre 1906.

1. *Objet de l'enseignement occasionnel.*

Le pensum grammatical, déjà peu développé en troisième, se resserre en seconde, pour diminuer encore en rhétorique.

C'est dans ces classes, dès que l'étude systématique de la grammaire a pris fin, que l'enseignement occasionnel acquiert son objet propre et exige des développements particuliers.

Les textes expliqués, la correction des devoirs, les exercices d'élocution fourniront l'occasion de *revoir* et d'*approfondir* les notions grammaticales acquises et permettront d'*étendre* l'enseignement aux cas plus rares, aux exceptions intéressantes de la langue et à la syntaxe particulière des auteurs. En outre, on pourra, le cas échéant, profiter de certaines circonstances favorables pour donner aux élèves quelques claires et simples notions de grammaire historique ou de grammaire comparée.

2. *Méthode.*

Remarque générale. — Le professeur se bornera aux explications absolument indispensables, afin de ne jamais faire perdre de vue l'intérêt de l'exercice au cours duquel intervient l'enseignement occasionnel. Il ne faut pas que l'*accessoire* l'emporte sur le *principal*.

A. *A propos des textes expliqués :*

1° Le professeur revoit la grammaire surtout par la méthode déductive ;

2° Il signale, au passage, la particularité grammaticale nouvelle, l'élucide sommairement, quitte à y revenir dans la suite pour établir la règle par induction ou suivant le procédé expositif.

B. *À l'occasion de la correction des devoirs, des exercices de traduction et d'élocution.*

Après avoir constaté l'oubli de la règle, le maître essaie, par d'habiles questions, d'amener l'élève intéressé ou toute la classe à se rappeler les éléments étudiés précédemment.

S'il s'agissait d'un point nouveau de théorie, on procéderait comme au littéra A, § 2°.

Première conférence trimestrielle de l'année scolaire 1906-1907 (1).

Sujet à traiter.

De la préparation aux examens oraux :

1° Quelles épreuves pourrait-on instituer, dans la classe de rhétorique des diverses sections, pour habituer les élèves aux examens oraux ?

2° A quelles branches d'études ces épreuves s'appliqueraient-elles ?

3° Comment organiser ces épreuves d'une manière pratique et efficace ?

4° Quelle sanction pourrait-on leur donner ?

(1) *Moniteur* du 12 avril 1907.

Propositions admises par la majorité des membres présents aux conférences :

1^{re} question : « Quelles épreuves pourrait-on instituer, dans la classe de rhétorique des diverses sections, pour habituer les élèves aux examens oraux ? »

Le corps professoral des athénées royaux est unanime à reconnaître la nécessité d'habituer les élèves aux examens oraux.

Toutefois il y a divergence d'opinions quant aux moyens à employer.

Un certain nombre de professeurs admettent que les exercices scolaires actuels suffisent pour atteindre le but poursuivi à condition qu'on en fasse un usage approprié et rationnel. Opposant donc la question préalable au sujet mis en discussion, ils estiment qu'il n'y a pas lieu d'instituer d'épreuves nouvelles.

C'est l'avis émis par les conférences :

D'Anvers et de Verviers, à l'unanimité des membres présents ;

De Bruxelles, par 10 voix contre 1 ;

De Louvain, par 14 voix contre 6 (1).

A Arlon, 10 membres sur 21 partagent également cette manière de voir.

Dans les quinze autres athénées, la même thèse trouve des défenseurs ; mais la majorité des professeurs, après avoir insisté sur tout le parti qu'il convient de tirer des interrogations journalières, des exercices d'élocution, des répétitions périodiques surtout pour les branches scientifiques, préconise en outre l'institution d'épreuves orales *trimestrielles* (2) qui remplaceraient les deux compositions rhétoriques existantes ou au moins l'une d'entre elles, de préférence la seconde.

Les conférences de Chimay, de Huy et de Tournai demandent expressément que les interrogations en classe prennent, soit habituellement, soit à période fixe, le caractère de véritables examens oraux ; celles d'Ath et d'Ixelles proposent qu'elles soient cotées à l'instar des compositions écrites.

A Bruges et à Ostende, les professeurs votent l'institution de conférences mensuelles faites par les élèves devant une ou plusieurs classes et rendues plus solennelles par la présence de membres du corps professoral.

2^e question : « A quelles branches d'études ces épreuves s'appliqueraient-elles ? »

Les conférences favorables aux examens oraux considèrent qu'il y a lieu d'instituer des épreuves pour toutes les branches qui font l'objet de l'examen de sortie.

3^e question : « Comment organiser ces épreuves d'une manière pratique et efficace ? »

Opinion de la majorité.

1. Ces épreuves auraient lieu après les compositions pratiques, pendant la dernière semaine du trimestre.

2. Elles porteraient sur la partie théorique du programme.

3. Elles se feraient publiquement, sous la présidence du préfet des études ou,

(1) Ce n'est qu'en ordre subsidiaire que la conférence de Louvain se rallie à un système d'épreuves orales.

(2) *Semestrielles*, à Ixelles et à Louvain.

au besoin, d'un membre du bureau administratif, devant un jury composé des professeurs chargés de l'enseignement en rhétorique.

L'examen de sortie sera maintenu dans sa forme actuelle; il serait rendu obligatoire et tiendrait lieu d'épreuve orale pour le troisième trimestre.

Le jury comprendrait trois sections :

A. Une section pour les langues anciennes, la langue maternelle, l'histoire et la géographie ;

B. Une section pour les langues modernes ;

C. Une section pour les branches scientifiques.

4. Les questions, sensiblement égales en difficulté, seraient rédigées au préalable : les élèves les tireraient au sort.

5. L'interrogation aurait lieu devant deux professeurs au moins et le résultat serait proclamé séance tenante.

6. Chaque interrogation durerait environ une quart d'heure ; certaines conférences réclament une durée plus longue, pour les mathématiques surtout.

4^e question : « Quelle sanction pourrait-on leur donner? »

De l'avis général, il convient d'attribuer aux épreuves orales le nombre de points affectés aux compositions théoriques qu'elles remplaceraient. Il est à noter cependant que, pour certaines branches, ce nombre de points pourrait être réduit au profit des épreuves pratiques.

En dehors de cette sanction, dont l'effet serait de faire compter les résultats des examens oraux pour le classement définitif des élèves, quelques professeurs proposent d'accorder une récompense spéciale aux jeunes gens qui subiraient avec succès ces examens; d'autres voudraient qu'il en fût tenu compte pour l'octroi du certificat d'études moyennes.

Troisième conférence trimestrielle de l'année scolaire 1906-1907 (1).

Sujet à traiter.

Indiquez les chefs d'œuvre, en prose et en vers, des langues française, flamande, allemande et anglaise, qu'il y a lieu d'analyser dans les trois classes supérieures des athénées.

Motivez brièvement votre choix.

Observation. — La question posée avait une portée plutôt consultative. Conformément à l'article 9 du règlement organique des conférences professorales, le gouvernement a décidé de soumettre les rapports et les procès-verbaux des conférences du mois de juin 1907 à l'examen du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

(1) *Moniteur* du 9 janvier 1908.

Première conférence trimestrielle de l'année scolaire 1907-1908, complémentaire de la 2^e conférence trimestrielle de l'année scolaire 1906-1907 (1)

Questions proposées aux délibérations du corps enseignant.

« Ne convient-il pas de faire connaître, d'une façon plus complète, plus systématique, aux élèves de nos écoles secondaires, la part prise par la Belgique et les Belges aux progrès des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie et du commerce?

« En quelle mesure et par quels moyens les professeurs des cours généraux et des cours d'art pourraient-ils, chacun dans les limites de son programme collaborer à cette éducation de la fierté nationale?

1. Comme on pouvait le prévoir, toutes les conférences ont répondu affirmativement sur le principe énoncé dans la première partie de la question.

Certaines d'entre elles, interprétant le mot « systématique » dans le sens de « spéciale », s'élèvent contre l'idée d'ajouter un cours nouveau aux matières de notre programme. L'une d'elles a pourtant exprimé le vœu de voir distraire une ou deux heures des autres cours pour les consacrer à l'enseignement de l'art belge et étranger (Louvain).

Quatre athénées se prononcent en faveur de conférences trimestrielles ou annuelles spéciales, à donner par les professeurs dont les cours se prêtent le mieux à la culture du sentiment national. Ces conférences seraient semblables à celles que le gouvernement prescrivit dans nos athénées lors du 75^e anniversaire de notre indépendance.

La grande majorité des athénées se déclare pour l'enseignement purement occasionnel, tout en affirmant que le patriotisme le plus éclairé doit pénétrer toute l'éducation scolaire.

2. *A.* C'était répondre en même temps, d'une façon générale, à la question concernant la mesure dans laquelle nos écoles secondaires doivent « documenter » le patriotisme de la jeunesse. Il importe que cette mesure soit la plus large possible. C'est l'avis général, et aussi que les professeurs ne peuvent jamais cesser d'être objectifs, de s'appuyer sur des faits définitivement établis et d'user dans cette matière d'un tact ennemi de toute exagération.

B. Les moyens préconisés pour appliquer le plus largement le principe sont très variés; ils diffèrent selon les cours qui, les uns mieux que les autres, fournissent l'occasion de fortifier l'amour de la patrie chez les élèves.

C'est ainsi que les cours d'histoire, de langues nationales, de géographie et de commerce, de dessin sont particulièrement désignés pour collaborer à l'œuvre que le gouvernement désire encourager.

Histoire.— Beaucoup de conférences ont exprimé le vœu de voir le programme d'histoire diminué de certaines matières qui l'encombrent, — comme, par exemple, les faits diplomatiques et militaires de moindre importance, — pour y faire la part plus considérable à l'évolution de la civilisation sous tous ses aspects.

(1) *Moniteur* du 2 avril 1908.

L'enseignement de l'histoire de la civilisation belge a droit à la toute première place.

Les procédés à employer sont ici l'enseignement oral, l'enseignement par l'image et les excursions.

Langues nationales.—Tout en continuant d'attribuer aux auteurs classiques le premier rang dans nos cours de langues nationales, il est désirable de faire connaître aux élèves les œuvres de nos littérateurs nationaux, de nos littérateurs contemporains surtout. Ces œuvres peuvent, selon le cas, faire l'objet de lectures expliquées en classe, de lectures à domicile, d'exercices d'élocution ou de conférences d'élèves. On pourrait aussi soutenir leur publication en les faisant figurer sur la liste des livres à donner en prix.

En tout cas, il importe d'enrichir les bibliothèques scolaires des meilleurs ouvrages de nos écrivains.

D'ailleurs le sentiment patriotique des élèves peut être éveillé, même en dehors des œuvres littéraires belges, par un habile choix de dictées, d'exercices de grammaire, de mémoire, de rédaction.

Géographie et commerce.— Dans ces cours, les professeurs saisisront toutes les occasions, et elles sont nombreuses, de faire voir aux élèves notre admirable développement économique. Outre les leçons et les devoirs dont la matière peut souvent être choisie dans ce sens, les prétextes ne manqueront jamais aux maîtres de jeter un regard dans le passé et d'y montrer le patient labeur industriel et commercial qui devait aboutir à l'épanouissement économique actuel.

Dessin.— Certaines conférences désirent voir étendre le programme de ce cours. Selon elles, le professeur devrait pouvoir faire, tout au moins devant les élèves des classes supérieures, des causeries sur l'art national et surtout sur l'art national contemporain. Les projections lumineuses et des collections de reproductions artistiques serviraient d'illustration à ces causeries.

En ce qui concerne l'éducation du sentiment national par nos œuvres artistiques, tous les athénées sont d'accord pour préconiser les visites scolaires aux grands musées, aux expositions d'art, aux monuments; ils recommandent en outre l'ornementation des classes et des corridors au moyen de reproductions d'œuvres belges, les projections lumineuses, le commentaire de tel ou tel chef-d'œuvre national fait occasionnellement par le professeur de littérature lorsqu'il peut établir une comparaison suggestive entre un artiste et un écrivain.

Mathématiques et sciences.— La plupart des conférences conviennent que les mathématiques se prêtent peu à l'enseignement, même occasionnel, dont il est question. Les découvertes de nos mathématiciens dépassent le plus souvent le degré de maturité des élèves de l'enseignement secondaire. Rien n'empêche cependant de citer avec opportunité quelques grands mathématiciens belges, et d'indiquer, si possible, l'importance de leurs travaux.

Pour les sciences naturelles et surtout pour la physique et la chimie, la matière est plus abondante et aussi plus à la portée des élèves. A toute occasion il faut savoir mettre en relief les découvertes de nos savants et de nos industriels, en faire voir l'ingéniosité, la valeur scientifique ou pratique.

Langues anciennes. — Il importe de faire connaître, au cours de grec et de latin, la part que les Belges ont prise aux progrès de la philologie classique. En expliquant les chefs-d'œuvre anciens, le professeur des classes supérieures doit, à l'occasion, attirer l'attention des jeunes gens sur les travaux de nos humanistes célèbres et de nos philologues modernes.

Musique. — Les rares conférences qui parlent de ce cours estime qu'il fournit matière à d'habiles digressions sur l'histoire si intéressante de la musique belge et sur l'extraordinaire fécondité de l'art musical dont s'honore aujourd'hui notre pays.

Langues modernes. — Les professeurs sont généralement d'avis que ces cours offrent le moins d'occasions à l'éducation patriotique. Ils peuvent cependant y collaborer parfois lorsque les élèves lisent certaines œuvres allemandes ou anglaises ayant trait à la Belgique et à ses célébrités, ou bien lorsque le professeur ne manque pas d'établir, le cas échéant, une comparaison entre l'œuvre qu'il explique et une œuvre nationale similaire.

5. *Vœux isolés.* — A. « Il est à souhaiter qu'une commission de professeurs rédige une esquisse nouvelle de la part prise par la Belgique et les Belges au progrès général et que l'on compose (par exemple sur le plan de l'ouvrage que M. Arndt a consacré au Grand-Duché de Luxembourg) un album illustré de biographie de nos grands hommes dans tous les domaines, afin que chaque professeur puisse y puiser ce qu'il juge convenable à son enseignement. » (Conférence de Gand, à l'unanimité)

B. « Il est désirable que le gouvernement fournisse aux professeurs toutes les publications des ministères de l'intérieur, des sciences et des arts, du travail, de l'agriculture, des affaires étrangères, des instituts scientifiques, qui leur permettraient de se documenter sérieusement. » (Conférence d'Arlon, à l'unanimité.)

C. « Il est également désirable que le gouvernement crée une bourse du travail qui renseignerait nos élèves sur la place occupée par les Belges à l'étranger et sur les meilleurs débouchés où nos jeunes gens pourraient déployer leurs facultés aussi bien pour leur profit personnel que pour celui du pays. » (Conférence d'Arlon, à l'unanimité.)

Deuxième conférence trimestrielle de l'année scolaire 1907-1908 (1).

Sujet à traiter.

N'y aurait-il pas avantage à fixer avec plus de netteté et en détail le *pensum* grammatical grec et latin pour chacune des classes des humanités anciennes?

On demande, dans l'hypothèse, une rédaction complète du programme.

1. La question de savoir s'il est nécessaire de déterminer d'une façon plus nette et plus détaillée la matière grammaticale de chaque classe de latin et de grec a été résolue affirmativement par les vingt conférences.

(1) *Moniteur* du 25 septembre 1908.

Il importe de signaler ce fait que deux athénées, ceux de Gand et d'Anvers, avaient déjà, respectivement en 1906 et 1907, pris l'initiative d'une délimitation plus rigoureuse du pensum grammatical latin et grec par classe.

Les professeurs conviennent presque unanimement que les termes du programme des langues anciennes sont trop vagues, surtout en ce qui concerne les classes inférieures; qu'une rédaction plus détaillée de ce programme aurait entre autres avantages, celui d'éviter « les malentendus pédagogiques de professeurs à élèves », « les recommencements perpétuels », les pertes de temps inévitables sous le régime actuel, le maître n'étant presque jamais renseigné avec précision sur la matière grammaticale apprise par les élèves dans une classe précédente. On y gagnerait aussi d'établir une barrière plus « fixe » au passage des classes.

La coordination des efforts pédagogiques, si indispensables à leur efficacité, exige aussi une distribution plus exacte du travail et des responsabilités entre les professeurs.

Les vœux suivants ont été émis dans beaucoup de conférences :

a) Les professeurs de langues, anciennes et modernes, devraient s'entendre sur l'adoption d'une même terminologie grammaticale et d'une même méthode d'analyse logique.

b) Dans les différentes classes d'un même athénée, les règles grammaticales d'une langue devraient toujours se présenter sous les mêmes formules, et, en ce sens, il est désirable que les professeurs d'un établissement se servent, pour l'enseignement de chacune des langues inscrites au programme, d'un manuel grammatical unique et d'un manuel d'exercices concordant.

Certains professeurs vont même jusqu'à préconiser l'emploi des mêmes manuels dans tous les athénées, afin de faciliter aux élèves le passage d'un établissement à un autre.

2. Les conférences sont moins d'accord sur l'application des principes généraux, et les programmes rédigés par les rapporteurs diffèrent assez sensiblement d'école à école.

Pour le surplus, la seconde partie de la question avait une portée consultative et ne pouvait faire l'objet d'un rapport général. Aussi le Gouvernement a-t-il décidé, conformément à l'article 9 du règlement organique des conférences professorales, de soumettre les rapports et les procès-verbaux de la seconde conférence de l'année scolaire 1907-1908 à l'examen du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

Troisième conférence trimestrielle de l'année scolaire 1907-1908 (1).

Sujet à traiter :

« Y a-t-il lieu d'introduire les premiers éléments du calcul des dérivées dans l'enseignement des mathématiques dans les athénées »

Dix-huit conférences répondent affirmativement à la question : dix-sept à l'unanimité, et une (Charleroy), par quatre voix sur cinq. Elles estiment que

(1) *Moniteur* des 28-29 septembre 1908.

ces éléments devraient être introduits dans la section scientifique et, de préférence, en seconde.

Les conférences de Huy et Verviers répondent non, à l'unanimité.

La plupart des athénées ont émis les considérations suivantes :

1. L'étude des notions sur le calcul des dérivées serait une excellente préparation à l'enseignement supérieur. Elle permettrait de faire un examen plus complet des fonctions, et, en substituant à des artifices spéciaux, sans cohésion, une méthode féconde et générale, elle pourrait être avantageusement utilisée dans les questions de maxima et minima, dans la recherche des vraies valeurs des expressions à indétermination apparente, dans la théorie de la tangente, du centre, des diamètres, des asymptotes, etc.

2. Ces notions ne peuvent être données que d'une façon simple, très élémentaire, et en écartant les développements purement analytiques qui ne sont pas absolument nécessaires.

3. Les élèves des classes supérieures sont certainement capables de s'assimiler ces notions fondamentales, puisque les éléments de la théorie des limites font déjà nécessairement partie de leur bagage scientifique. Du reste, la théorie élémentaire du calcul des dérivées est simple et facile, quand on la réduit à ce qu'elle a d'essentiel, plus facile que bien des démonstrations, que l'on ne craint pas de donner aux élèves, qui sont longues, compliquées et n'ont point de portée au delà de ce qu'elles prouvent.

4. L'introduction des éléments du calcul des dérivées dans le programme de la section scientifique, déjà suffisamment chargé, n'est réalisable, en pratique, si l'on ne veut pas augmenter le nombre d'heures de cours, que par la suppression, en tout ou en partie, de certaines théories peu importantes enseignées actuellement.

Première conférence trimestrielle de l'année scolaire 1908-1909 (1).

Sujet à traiter :

« Etablir d'une façon raisonnée les principes qui doivent guider les professeurs dans le choix des lectures qui conviennent aux élèves des différentes classes. Dresser, pour chaque classe, une liste des ouvrages les plus recommandables sous ce rapport. »

La question posée était à la fois théorique et pratique : 1° de quels principes les professeurs doivent-ils s'inspirer dans le choix des lectures privées imposées aux élèves? 2° quelles sont les lectures recommandables sous tous les rapports pour chaque classe des humanités :

I. — *Cours de langue et de littérature. — Principes généraux.*

Voici, en réponse au 1° de la question, les principes sur lesquels à peu près toutes les conférences sont d'accord.

(1) *Moniteur* du 28 mai 1909.

A. Il faut que la lecture à domicile soit pour l'élève un délassement non une charge supplémentaire ; elle peut et doit à tout âge obliger à des efforts intellectuels, sans lesquels le profit qu'elle est appelée à produire serait nul ; mais il est désirable qu'elle exclue toute préoccupation étroitement scolaire, toute idée d'étude proprement dite.

Car l'essentiel, en cette matière, est d'inspirer à la jeunesse le goût vif et durable de la bonne lecture « remède souverain à la stérilité d'esprit ». Il suit de là que les livres seront amusants parfois, intéressants et profitables toujours ; ils ne dépasseront jamais le niveau intellectuel du lecteur, mais conviendront à son âge, à son degré de développement, à ses goûts. Dans les classes inférieures, ils s'adresseront surtout à l'imagination, contes et légendes, récits d'aventures, de voyages merveilleux, pour dans la suite, solliciter davantage la réflexion, introduire les jeunes gens dans le monde réel, et devenir plus immédiatement utiles, plus substantiels, plus graves : récits de voyages et de découvertes, nouvelles et romans capables de fortifier les sentiments les plus nobles, récits empruntés aux meilleurs historiens, poèmes lyriques, épiques, dramatiques, pages de morale, de critique littéraire, etc.

B. Il faut que la lecture privée aide puissamment l'école et la famille dans leur œuvre d'instruction et d'éducation ; c'est dire que les livres confiés aux élèves devront posséder les qualités morales, littéraires, esthétiques et, s'il y a lieu, scientifiques nécessaires pour développer le plus possible la culture générale des jeunes gens.

Et comme les ouvrages qui réunissent ces qualités sont somme toute assez nombreux, eu égard au temps réservé à la lecture, on choisira ceux qui les possèdent au plus haut degré. D'ailleurs le profit que l'on tire des livres n'est pas dans la quantité de ceux qu'on lit, mais dans leur valeur et dans la façon de les lire : *ita ut quod legeret, in succum sanguinemque suum convertisse videratur.*

La lecture contribuera donc à l'affinement des facultés morales, au perfectionnement du caractère, en particulier au développement de la volonté et à l'éducation du civisme ; elle aidera à former le goût littéraire et artistique, le sens, la passion du beau ; enfin, elle ne sera pas seulement une excellente gymnastique pour l'intelligence en exerçant l'attention, l'observation, le jugement, la mémoire ; elle pourra servir de complément pratique aux cours en illustrant l'enseignement spécial des maîtres de langues. (Par exemple, en rhétorique, les élèves pourront lire en lecture privée surtout, des dramaturges, des orateurs ; en poésie, des poètes lyriques.)

En conclusion de ces principes, on proscriera :

A. Les ouvrages trop longs ou trop difficiles, insignifiants ou frivoles ;

B. Ceux qui présentent quelque danger pour la vie morale de l'enfant ; les ouvrages à tendance pessimiste ou qui nient la distinction entre le bien et le mal, le libre arbitre et la responsabilité humaine, la noblesse du sentiment patriotique.

Les livres dont la langue n'est ni sûre ni belle.

Ceux qui sont mal pensés ou qui renferment des erreurs de fond manifestes.

On recommandera surtout :

Les ouvrages capables d'inspirer l'amour passionné du bien :

Ceux dans lesquels les jeunes gens peuvent apprendre à connaître la vie des grands hommes qui honorent l'humanité et la patrie; les œuvres les plus belles et les plus pures de nos auteurs nationaux.

Les classiques français et néerlandais; les chefs-d'œuvre des grandes littératures (sinon dans l'original, du moins dans la traduction).

Autant que possible, des ouvrages illustrés de gravures artistiques.

Principes et vœux spéciaux, relatifs aux langues germaniques.

En tant qu'il s'agit d'une langue étrangère, la lecture a principalement pour but de développer et d'augmenter les connaissances linguistiques de l'élève, de l'initier à l'art de la parole écrite et parlée, ensuite de lui faire prendre contact avec les idées, le caractère et les mœurs du peuple étranger, de lui faire connaître sa vie artistique et littéraire, son importance au point de vue du commerce et de l'industrie.

Il en résulte qu'on donnera surtout à lire des auteurs modernes et contemporains; en rhétorique seulement, l'élève entreprendra la lecture des meilleurs ouvrages de l'époque classique. Une conférence cependant estime qu'il faut proscrire complètement les œuvres de Goethe, Schiller, Lessing, etc., comme étant trop difficiles même pour des élèves de rhétorique.

Deux ou trois conférences signalent la nécessité de fournir les bibliothèques de bonnes anthologies avec un choix d'extraits d'auteurs appartenant aux différentes périodes de la littérature néerlandaise.

Presque toutes les conférences professorales préconisent l'introduction dans les bibliothèques de toutes les classes de revues et de journaux illustrés, comme il s'en publie d'excellents à l'usage de la jeunesse aussi bien en Hollande qu'en Allemagne et en Angleterre.

II. — *Histoire et géographie.*

La plupart des conférences appliquent aux lectures historiques et géographiques les principes généraux signalés plus haut. Elles rejettent tout ouvrage qui présente un caractère scientifique proprement dit.

III. — *Sciences.*

Dans dix athénées, les professeurs des cours scientifiques ne répondent pas à la question posée.

Dans les autres établissements, quelques professeurs recommandent la lecture de journaux et même de manuels de mathématiques, de sciences naturelles, d'hygiène et de commerce. Par contre, la plupart condamnent cette lecture et n'admettent que celle de certains livres de vulgarisation scientifique bien choisis, au courant des dernières découvertes et débarrassés de toute fantaisie.

Comme la lecture doit avant tout être un délassement et s'approprier prudem-

ment à l'âge et au degré de maturité intellectuelle de l'élève, il est difficile de trouver des livres de sciences et surtout de mathématiques dont on puisse conseiller la lecture. Une grande circonspection s'impose même en ce qui concerne les « histoires des mathématiques » et les « curiosités mathématiques » ; car ces ouvrages présentent souvent des difficultés telles que pour être compris ils doivent faire l'objet d'une étude sérieuse et non d'une simple lecture.

(301)

PROCÈS-VERBAUX

des séances

du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

(208)

LXXXVI

Séance en assemblée générale du 31 mars 1906.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. le chevalier de Corswarem, Merten, Neuberg, Kurth, De Ceuleneer, Collard, De Bavay, Braun, membres; Van Autryve, secrétaire.

M. le général De Tilly est empêché.

Assistent à la séance : MM. Klompers, inspecteur général de l'enseignement moyen; Alexandre, Kleyntjens, Goemans et Crombez, inspecteurs de l'enseignement moyen; Marchal, préfet des études de l'athénée royal de Mons; Duqué, professeur à l'athénée royal d'Anvers; Bonny, préfet des études de l'athénée royal de Malines et Dutron, professeur à l'athénée royal de Tournai.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 1905 est lu et approuvé.

M. le secrétaire donne lecture d'un rapport de M. l'inspecteur général Klompers et d'un projet d'arrêté concernant l'enseignement de la seconde langue obligatoire dans la section des humanités anciennes des athénées royaux. M. le Ministre demande l'avis du conseil sur cette question.

Le conseil émet un avis favorable et passe à l'ordre du jour de la séance.

Organisation du concours général de l'enseignement moyen, en 1906.

A *Athénées royaux et collèges.*

M. Neuberg propose de supprimer le § 2 de l'article 5.

Adopté.

Les autres dispositions sont approuvées.

B. *Écoles moyennes.*

Sur la proposition de l'inspection, le conseil décide d'ajouter les sciences commerciales aux matières à désigner par le sort du concours général des écoles moyennes pour filles.

Les autres articles du projet d'arrêté sont approuvés.

La séance est levée à deux heures quarante minutes.

Le Secrétaire,
FRANS VAN AUTRYVE.

Le Président,
MANSION

Annexes au procès-verbal de la séance du 31 mars 1906

Rapport de M. l'inspecteur général et projet d'arrêté concernant l'enseignement de la seconde langue obligatoire dans la section des humanités anciennes des athénées royaux.

A *Rapport.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous adresser, comme suite à notre dernière conférence, un

projet d'arrêté ministériel à soumettre à l'avis du conseil de perfectionnement et qui a pour objet de modifier l'arrêté du 30 août 1888, en ce qui concerne le point de départ de l'étude de la seconde langue obligatoire dans la section des humanités anciennes des athénées royaux situés dans la région wallonne

La réforme proposée par l'inspection est la conséquence de celle qui a été introduite dans les écoles moyennes par l'arrêté royal organique du 10 septembre 1897.

Cet arrêté royal ayant rendu obligatoire l'étude du flamand ou de l'allemand dans les sections préparatoires des écoles moyennes de la partie wallonne du pays, il en résulte que les élèves qui passent de la section préparatoire dans la 7^e des humanités anciennes d'un athénée wallon doivent pouvoir continuer dans cette classe l'étude de la seconde langue, sous peine de perdre le fruit des six années d'études antérieures.

La mesure proposée par l'inspection est réclamée par certains préfets des études. Le nouveau cours n'occasionnerait aucun surmenage pour les élèves de la 7^e des humanités anciennes qui ont peu d'heures de leçon. Il permettrait de supprimer par la suite la réunion antipédagogique des classes ayant des programmes différents (7^e moderne plus 6^e ancienne; 6^e moderne plus 5^e ancienne, etc.) et de renforcer considérablement l'étude des langues germaniques.

L'Inspecteur général,

T. KLOMPERS.

B. Projet d'arrêté.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Revu l'arrêté ministériel du 30 août 1888, suivant lequel le cours de seconde langue obligatoire ne commence dans la section des humanités anciennes des athénées wallons qu'en 6^e latine;

Vu l'arrêté organique des Écoles moyennes de l'État en date du 10 septembre 1897, rendant obligatoire l'étude du flamand ou de l'allemand dans les sections préparatoires des écoles moyennes de la partie wallonne du pays;

Attendu qu'il convient de mettre le programme des athénées royaux en rapport avec celui des écoles moyennes de l'État, de façon que les élèves qui passent d'une section préparatoire dans la section latine d'un athénée wallon, puissent continuer sans interruption l'étude de celle de ces deux langues qui est inscrite comme seconde langue obligatoire au programme de l'établissement; que d'ailleurs, une réforme dans ce sens ne peut qu'être favorable à tous les points de vue à la bonne organisation des cours de langues dans la section des humanités anciennes.

ARRÊTE.

Article premier. — Le cours de seconde langue obligatoire dans la section des humanités anciennes des athénées wallons sera donné à partir de la 7^e; il comprendra, dans cette classe et dans celle de la 6^e, le même nombre d'heures de leçon que dans les deux classes correspondantes de la section des humanités modernes

Art. 2. — Est adopté pour le cours susdit, le programme de la seconde langue

obligatoire dans la section des humanités modernes des établissements situés dans la région wallonne. Ce programme sera appliqué dès l'ouverture de la prochaine année scolaire dans la classe de 7^e et sera introduit progressivement d'année en année dans les classes subséquentes.

Bruxelles, le 1906.

LXXXVII

Séance en Comité du 9 juin 1906.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. le chevalier de Corswarem, Merten, Neuberg, Kurth, de Ceulencer, Collard, De Bavay, membres et Van Astryve, secrétaire.

MM. le général De Tilly et Braun s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Assistent à la séance : M. Klompers, inspecteur général de l'enseignement moyen et MM. les inspecteurs Alexandre, Kleyntjens, Goemans, Crombez et Fosseprez.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars est lu et approuvé.

ORDRE DU JOUR.

.
2^o Echange avec l'Allemagne d'assistants chargés spécialement des exercices pratiques de conversation dans les athénées et gymnases.

Le Conseil émet un avis favorable et exprime le vœu que le Gouvernement négocie une convention semblable avec l'Angleterre et avec la Hollande.

.
3^o Ouvrages classiques.

Le Conseil décide que les ouvrages classiques dont il a autorisé l'emploi avant le 23 avril 1904 doivent être soumis à nouveau à son examen et que la décision qu'il a prise à cette date « que désormais ses décisions autorisant l'emploi d'ouvrages classiques dans les établissements officiels d'enseignement moyen ne sont valables que pour un terme de quatre ans. Passé ce délai, ces ouvrages devront à nouveau être soumis au Conseil » est applicable aux nouveaux tirages et aux nouvelles éditions.

.
Le Secrétaire,
FRANS VAN ASTRYVE.

Le Président,
P. MANSION.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN COMITÉ DU 9 JUIN 1906.

*Echange avec l'Allemagne d'assistants chargés spécialement
des exercices pratiques de conversation dans les athénées et les gymnases.*

Bruxelles, le 2 juin 1906.

MESSIEURS,

Dans le but de perfectionner l'enseignement des langues étrangères, le Ministère de l'Instruction, de la Médecine et des Cultes du royaume de Prusse a conclu, au cours de l'année dernière, avec les Ministères de l'Instruction publique de France et d'Angleterre un arrangement réglant l'échange d'assistants allemands chargés spécialement des exercices pratiques de conversation allemande dans les lycées et collèges pour garçons en France et en Angleterre et d'assistants français et anglais chargés des exercices de conversation française et anglaise dans les écoles secondaires pour garçons en Prusse.

Comme, d'après les expériences faites jusqu'à présent, cette institution paraît donner de bons résultats, le gouvernement prussien désirerait vivement arriver à un arrangement analogue avec notre pays.

Voici, d'après les documents officiels concernant la matière, des renseignements de nature à éclairer le Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen sur la portée pédagogique de l'institution des assistants étrangers telle qu'elle fonctionne entre la Prusse, d'une part, et la France et l'Angleterre, d'autre part.

*
* *

I. — DIPLÔMES EXIGÉS.

Les jeunes gens français admis à titre d'assistants dans les écoles secondaires prussiennes sont en règle générale, porteurs du diplôme de licencié (lettres, histoire, sciences, etc.) ;

Les jeunes gens allemands désignés en la même qualité dans les écoles secondaires françaises et anglaises possèdent le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement moyen du degré supérieur (Staatsoberlehrerzeugnis) et terminent ordinairement leur première année de stage professoral (Seminarjahr) ; cette faveur ne leur est accordée que quand, par leurs qualités et leur zèle, ils donnent aux autorités scolaires toute garantie qu'ils auraient accompli le stage entier avec succès. Dans ce cas, leur année de séjour à l'étranger leur tient compte de seconde année de stage (Probejahr).

Tous ces jeunes gens doivent connaître les éléments de la langue du pays où ils comptent se rendre.

La préférence est donnée à ceux qui se destinent à l'enseignement des langues vivantes. Il n'y a toutefois rien d'exclusif à cet égard : l'accès aux fonctions d'assistant est possible aux aspirants professeurs des autres branches du programme.

Il semble, d'après cela, que les assistants belges devraient être choisis parmi les docteurs en philologie germanique et ce, à leur sortie de l'université.

II. — DURÉE ET ÉPOQUES DES ENGAGEMENTS.

Les assistants s'engagent pour 6, 9 ou 12 mois, en général à partir du mois d'octobre et parfois du mois d'avril.

III. — FONCTIONS PROPREMENT DITES ET OBLIGATIONS.

Tout ce qui concerne la nature du travail des assistants fait l'objet de dispositions administratives.

Ils sont placés sous l'autorité immédiate du chef de l'établissement auquel ils sont attachés. Celui-ci règle leurs occupations de concert avec les professeurs réguliers de l'école.

Ils sont tenus de faire, à raison de deux heures par jour et dans leur propre langue, des exercices de conversation avec les élèves qui leur sont confiés. Défense est faite de les charger de cours du programme ou de la surveillance à l'école.

Ils n'ont pas droit direct de discipline sur les élèves. Toutefois ceux-ci sont obligés d'avoir pour eux le même respect que pour les autres professeurs et tout élève qui trouble les exercices de conversation en sera impitoyablement exclu.

Les assistants sont autorisés à suivre tous les cours de l'établissement qui peuvent leur être utiles. Il est vivement recommandé aux jeunes étrangers de faire largement usage de cette faculté. Ils sont par là bien placés pour se perfectionner dans la langue du pays où ils se trouvent et ils ont en même temps l'occasion d'apprendre à connaître les élèves avec qui ils doivent converser. En outre, ils peuvent faire ample moisson de sujets à la portée de leur jeune auditoire et convenant très bien pour leurs causeries.

Les règlements prient les chefs d'établissement et les professeurs de fournir aux assistants toutes les occasions désirables de nature à leur faciliter l'étude de la langue du pays. En retour, ceux-ci mettront tout en œuvre pour développer, en dehors de leurs fonctions à l'école, l'enseignement de la langue qu'ils sont appelés à parler avec les élèves.

Les exercices de conversation doivent être bien choisis, gradués, préparés avec soin et embrasser les domaines les plus divers. Ils portent, en tout cas, sur les particularités intéressantes relatives au pays d'origine du jeune maître étranger et sur celles du pays où il est en fonctions.

Ces exercices s'adressent aux élèves suffisamment au courant de la langue étrangère en question : ces élèves sont répartis par groupe de 8 à 10, du moins en Prusse. Les leçons de conversation ont lieu en classe, à la cour, en promenade. Elles sont avant tout récréatives.

IV. — SANCTION.

A l'expiration de leur terme de service, les assistants sont tenus de remettre aux autorités scolaires de leur pays un rapport sur leur stage à l'étranger. Ce rapport est rédigé dans la langue du pays où ils ont séjourné. Ils joignent à leur travail un certificat du chef de l'établissement auquel ils étaient attachés. Ce certificat apprécie la façon dont ils se sont acquittés de leurs obligations.

On fait valoir que l'échange d'assistants entre la Prusse et la Belgique présenterait un double avantage très sérieux :

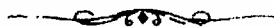
1° Les exercices pratiques de conversation allemande seraient faits dans nos athénées par de jeunes Allemands très capables et seraient, sans nul doute, très fructueux pour nos élèves; 2° nos jeunes docteurs en philologie germanique iraient faire sans frais un stage excellent dans les écoles secondaires de Prusse et reviendraient déjà formés à l'enseignement et forts de leur connaissance approfondie de la langue allemande.

L'introduction des exercices de conversation faits par un allemand dans les cours de langue allemande et l'application intégrale des méthodes perfectionnées des écoles prussiennes que nos futurs professeurs d'athénée ne manqueraient pas, à leur retour, de réaliser, auraient une influence bienfaisante sur l'enseignement des langues modernes dans nos établissements d'enseignement moyen du degré supérieur. Il semble donc que l'institution des assistants soit recommandable en tous points.

Il me serait agréable de recevoir l'avis de votre collège sur la proposition qui nous est soumise par le Ministre du royaume de Prusse.

Pour le Ministre :

Le Directeur Général,
(signé) HYAC. VAN DER DUSSEN.



LXXXVIII

Séance en comité du 24 novembre 1906.



La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. le chevalier de Corswarem, Merten, Neuberg, Kurth, De Ceuleneer, Collard, De Bavay, Leman, membres, et Van Autryve, secrétaire.

M. Braun est empêché.

Assistent à la séance : MM. Klompers, inspecteur général, et Alexandre, Kleyntjens, Goemans, Crombez, inspecteurs de l'enseignement moyen.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin est lu et approuvé.

.

Le conseil émet le vœu que les auteurs soient invités à mentionner sur leurs ouvrages l'année de l'édition.

ORDRE DU JOUR :

Questions proposées comme sujets à traiter dans les conférences professorales des athénées royaux.

Le conseil arrête les trois questions énoncées ci-dessous :

I. Ne convient-il pas de faire connaître d'une façon plus complète, plus systématique, aux élèves de nos écoles secondaires, la part prise par la Belgique et

les Belges aux progrès des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, du commerce?

En quelle mesure et par quels moyens les professeurs des cours généraux et des cours d'arts pourraient-ils, chacun dans les limites de son programme, collaborer à cette éducation de la fierté nationale ?

II. N'y aurait-il pas avantage à fixer avec plus de netteté et en détail le pensum grammatical grec et latin pour chacune des classes des humanités anciennes ? On demande, dans l'hypothèse, une rédaction complète du programme.

III. Indiquez les chefs-d'œuvre en prose et en vers des langues française, flamande, allemande et anglaise qu'il y a lieu d'analyser dans les trois classes supérieures des athénées ; motivez brièvement votre choix.

Le Secrétaire,
FRANS VAN AUTRYVE.

Le Président,
P. MANSION.

LXXXIX

Séance en comité du 17 décembre 1906.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Merten.

Sont présents : MM. le chevalier de Corswarem, Neuberg, Kurth, De Ceuleneer, Collard, Leman, membres ; Van Autryve, secrétaire.

MM. Mansion et De Bavay s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Assistent à la séance : MM. Klompers, inspecteur général, et Kleyntjens, Goemans, Crombez, inspecteurs de l'enseignement moyen.

M. l'inspecteur Alexandre est empêché.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 novembre. Le procès-verbal est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1^o Projet d'instruction réglant le rôle des assistants étrangers chargés des exercices de conversation dans les athénées royaux.

M. Kurth approuve en tous points le projet de M. Klompers.

Il croit de son devoir de rappeler le vœu émis par le conseil en séance du 30 janvier 1904, « que le nombre des bourses de vacances soit augmenté et qu'il soit créé des allocations spéciales en faveur des docteurs en philologie germanique attachés aux athénées royaux, pour leur permettre de développer leurs connaissances par un séjour d'un an dans le pays dont ils enseignent la langue. »

Il convie le Conseil à renouveler ce vœu.

Adhésion unanime.

M. Klompers fait remarquer que le nombre de bourses de vacances sera augmenté dès la présente année scolaire.

Le Conseil approuve le projet d'instructions et passe au second objet à l'ordre du jour.

La séance est levée à 5 h. 45.

Le Secrétaire,
FRANS VAN AUTRYVE.

Le Président,
MERTEN.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN COMITÉ DU 17 DÉCEMBRE 1906.

Athénées et collèges.

Instructions réglant le rôle des assistants étrangers dans ces établissements.

Situation de l'assistant dans l'établissement. — L'assistant chargé des exercices de conversation en langue néerlandaise, allemande ou anglaise, est placé sous l'autorité immédiate du préfet des études. Ce fonctionnaire détermine la nature des occupations du jeune maître étranger en se conformant aux règles ci-après indiquées.

L'assistant ne doit pas prendre part à l'enseignement. — On ne peut le charger de surveillance — L'assistant doit rester en marge de l'enseignement proprement dit : son rôle n'est pas d'apprendre à parler aux élèves la langue étrangère, mais de s'entretenir avec ceux qui la parlent déjà. On ne peut donc l'obliger, sous quelque prétexte que ce soit, à donner des leçons ; défense est faite également de l'utiliser pour la surveillance aux études ou pendant les récréations.

Attributions. — Ses attributions propres comportent, en moyenne, deux heures de service par jour. C'est pendant ce temps qu'il fait aux élèves, répartis en petits groupes, les exercices de conversation dans la langue de son pays.

Relations avec les élèves. — Il est à noter qu'il n'a pas d'action disciplinaire directe sur les jeunes gens confiés à ses soins. En règle générale, les rapports entre maîtres et élèves seront, par la force même des choses, plus libres, plus cordiaux à l'occasion de ces causeries qu'au cours des leçons régulières ; il importe toutefois que cette familiarité ne dégénère jamais en un laisser-aller qui friserait le désordre. Aussi est-il bon d'exiger que les élèves aient les mêmes égards pour leur maître de conversation que pour leurs professeurs ordinaires. Il est, en tout cas, du devoir du préfet des études d'exclure définitivement des entretiens les jeunes gens qui les auraient troublés avec persistance.

L'assistant a la faculté de suivre des cours. — L'assistant peut être, en dehors de sa tâche journalière, autorisé par le chef d'établissement à suivre les cours dont il croit pouvoir tirer profit. On lui fournira les moyens d'user le plus largement possible de cette faculté : ce sera pour lui une excellente occasion de faire la connaissance des élèves avec lesquels il est appelé à converser, de réunir des sujets intéressants pour ses causeries et de se perfectionner dans la langue française.

Ses relations avec les fonctionnaires de l'établissement. — Ce serait mal interpréter les présentes instructions que de se prévaloir de l'autorisation accordée à

l'assistant de fréquenter les cours, pour lui créer une sorte de situation inférieure parmi les professeurs.

Le préfet des études veillera, au contraire, à ce que ceux-ci traitent le jeune étranger en égal et en collègue. Il aura soin, dès l'arrivée de l'assistant, de le présenter au personnel enseignant et administratif de l'établissement.

Tous se feront une obligation, autant par déférence vis-à-vis d'un hôte étranger que par courtoisie professionnelle, d'aider l'assistant à se créer, en ville, un centre de relations honorables afin qu'il accomplisse son séjour en Belgique dans les conditions désirables d'agrément et de sécurité.

*
* * *

Organisation des exercices dirigés par l'assistant. — Le meilleur moyen d'employer l'assistant et d'obtenir de sa présence la plus grande somme de résultats est de répartir ses deux heures de travail en causeries d'environ une demi-heure chacune et de lui confier pendant ce temps des petits groupes de cinq ou six élèves au plus.

Composition des groupes. — La participation aux exercices de conversation doit être facultative. Il ne faut pas s'écarter de cette règle. De plus, il reste entendu que l'élève qui, pour une raison ou une autre, en aura été exclu, n'y pourra plus être admis. Cette condition est essentielle si l'on veut que l'assistant n'ait à exercer aucune action disciplinaire et qu'aucun incident ne soit à redouter.

Il y a lieu de composer les groupes de façon homogène en commençant par les élèves des classes supérieures. Le chef d'établissement peut, de commun accord avec les professeurs des cours, étendre aux bons élèves des classes inférieures, la faculté d'assister aux exercices de conversation. Il ne perdra pas de vue, cependant, que l'institution nouvelle s'adresse spécialement aux jeunes gens suffisamment au courant de l'idiome étranger pour s'entretenir, sans trop de difficultés, en cette langue, des sujets les plus divers. La mission de l'assistant n'est pas « d'enseigner », mais d'« exercer ».

Temps et lieu de l'exercice. — Le temps consacré aux exercices sera pris, soit sur les récréations, soit sur les études, mais jamais sur les heures de cours. L'entretien pourra avoir lieu, pendant la bonne saison, en plein air, à la cour, au jardin ou en tout autre endroit qui s'y prête.

Lorsqu'il fera mauvais, on se réunira de préférence dans un parloir ou dans une salle particulière afin de bien convaincre les élèves qu'ils n'assistent pas à une leçon.

Méthode. Principe générateur. — La conversation qui s'engage ressemblera, en effet, aussi peu que possible aux exercices de la classe. Il ne s'agit pas ici de dialogues scolaires méthodiques et ordonnés dont le but est d'enrichir le vocabulaire des élèves et de leur donner de solides connaissances grammaticales. La tâche de l'assistant est tout autre : ses efforts doivent tendre à développer chez ses jeunes auditeurs l'aisance et la spontanéité de la parole et à les rompre à la pratique des formes usuelles du langage étranger. Ses causeries seront donc simples, familières, vivantes, variées, pleines d'imprévu et d'actualité. Plus elles se rapprocheront de la conversation naturelle, plus elles seront fructueuses.

Choix des sujets. — Pour arriver à ce résultat, il importe que le jeune maître se prépare soigneusement à ces entretiens. Il n'est pas aussi facile qu'il peut le paraître de diriger une conversation, de la soutenir pour qu'elle ne languisse ni ne tombe faute d'objet. Aussi l'assistant devra-t-il toujours avoir une réserve de matières à entretien.

Y a-t-il lieu pour lui de systématiser le choix de ses sujets? Il serait peu conforme à l'esprit de la méthode de lui dresser un programme *ne varietur*. Toutefois le vieil adage pédagogique : « aller du connu à l'inconnu, du facile au difficile » trouve ici une heureuse application.

L'assistant fera bien de débiter par des causeries sur les menus faits de la vie scolaire, sur les événements d'ordre local qui présentent un certain intérêt, sur les diverses particularités du vêtement, de la nourriture, des usages domestiques de notre pays pour passer ensuite à des sujets plus élevés : la Belgique, son régime politique, ses industries, son commerce, l'organisation des écoles, de l'armée, des grands services publics, etc.

Le maître de conversation va-t-il, comme le professeur, procéder par des demandes et des réponses savamment ordonnées qui se déroulent progressivement dans un ordre fixé d'avance? Pas du tout. Feignant d'ignorer toutes choses, il amènera les élèves à parler d'abondance de ce qu'ils connaissent ; il les encouragera dans cette voie en s'intéressant chaudement aux moindres détails ; il piquera au vif leur curiosité en provoquant une comparaison continuelle avec ce qui se passe dans son pays. Ainsi compris, les exercices auront un charme particulier de nouveauté. Inutile d'ajouter que l'assistant s'abstiendra de passionner ces entretiens en les orientant vers des questions politiques ou religieuses et qu'il évitera de blesser, par des remarques désobligeantes, les sentiments patriotiques de ses interlocuteurs.

Les contes, les légendes, les anecdotes gaies, certains récits de voyage, quelques aperçus instructifs et intéressants, puisés dans le domaine de la géographie et des sciences naturelles, un peu de critique littéraire, peuvent, de loin en loin, faire les frais de la conversation, mais toujours à condition que le jeune maître en use à titre de causerie, sans préoccupation d'ordre didactique.

Parfois l'assistant fera usage de tableaux, de gravures, de journaux illustrés de son pays. Il autorisera les élèves à présenter eux-mêmes des sujets de conversation qu'il acceptera s'il les trouve convenables.

Langage des élèves. — Tous les exercices et toutes les explications auront lieu dans l'idiome étranger. Au début l'assistant parlera lentement, mais peu à peu il habituera les élèves à saisir un débit plus rapide et conforme au langage parlé ordinaire. Il veillera à ce que la prononciation et les réponses de ses auditeurs soient correctes. Mais il présentera ses observations avec tact et discrétion de façon à n'intimider ni à rebuter personne.

Ses corrections peuvent souvent se borner à la simple substitution de l'expression requise à la forme fautive. Il ne s'arrêtera qu'aux incorrections par trop grossières et quant aux fautes qui reviennent trop fréquemment, il est désirable qu'on lui permette de les signaler au professeur du cours qui remédiera au mal.

Il serait contraire au succès de cet enseignement nouveau d'abandonner l'assistant uniquement à ses propres forces.

Le chef de l'établissement ou le professeur qu'il désignera assistera de temps à autre aux exercices et fera, s'il y a lieu, les recommandations nécessaires au jeune maître, l'aidant de ses conseils et de son expérience.

L'assistant fera bien de consigner, brièvement, dans un cahier ad hoc, l'énoncé des divers sujets qu'il traite dans ses causeries.

Le préfet des études, à la fin de l'année scolaire, et l'inspecteur des cours de langues modernes, à l'occasion de ses visites à l'établissement, adresseront un rapport au Gouvernement sur le fonctionnement de l'institution des assistants étrangers.

Enfin, le chef d'établissement remettra à l'assistant, à l'expiration de son terme de service, un certificat constatant la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions.

XC

Séance en Comité du 21 décembre 1907.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. le chevalier de Corswarem, Merten. Neuberg, De Ceuleneer, Collard, Leman, membres et Van Autryve, secrétaire.

Assistent à la séance : MM. Alexandre, Ploumen, Duqué, Goemans et Crombez, inspecteurs de l'enseignement moyen.

MM. Kurth, Braun, De Bavay et Klompers, inspecteur général délégué, sont empêchés.

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre est lu et approuvé.

M. le secrétaire communique au Conseil :

1^o Une dépêche du 10 décembre 1907, par laquelle M. le Ministre soumet à l'examen du Conseil la question de savoir s'il ne conviendrait pas de modifier l'arrêté royal du 6 juillet 1885 en ce point que le jury serait autorisé à dispenser les récipiendaires, professeurs agrégés de l'enseignement moyen pour la partie scientifique ou pour la partie littéraire, qui désireraient subir l'examen sur l'autre partie, de l'épreuve sur les *matières communes* aux deux examens.

Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité des membres.

La séance est levée à trois heures quarante minutes.

Le Secrétaire,
VAN AUTRYVE.

Le Président,
P. MANSION.

XCI

Séance en comité du 29 février 1908

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. le chevalier de Corswarem, Merten, Neuberg, De Ceuleneer, Collard, De Bavay, Braun, Leman, membres et Van Autryve, secrétaire.

M. Kurth est empêché.

M. Klompers, inspecteur général délégué de l'enseignement moyen et MM. les inspecteurs Alexandre, Goemans, Ploumen, Duqué et Crombez assistent à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre est lu et approuvé.

.

ORDRE DU JOUR :

1° Conférences professorales dans les athénées royaux.

Le Conseil adopte la question proposée par MM. Neuberg et Leman et qui est ainsi conçue :

Y a-t-il lieu d'introduire les premiers éléments du calcul des dérivés dans l'enseignement des mathématiques dans les athénées royaux? et les questions suivantes proposées par l'inspection :

I. L'emploi de la chrestomathie latine et de la chrestomathie grecque doit-il se borner aux classes indiquées par le programme?

Dans quelles autres classes pourrait-on l'introduire utilement et dans quelle mesure faudrait-il s'en servir dans chacune de ces classes?

II. Établir d'une manière raisonnée les principes qui doivent guider les professeurs dans le choix des lectures qui conviennent aux élèves des différentes classes. Dresser, pour chaque classe, une liste des ouvrages les plus recommandables sous ce rapport.

.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
VAN AUTRYVE.

Le Président,
P. MANSION.

XCII

Séance en assemblée générale du 28 mai 1908.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Mansion.

Sont présents : MM. le chevalier de Corswarem, Merten, Neuberg, De Ceuleneer, Collard, De Bavay, Leman, membres, Van Autryve, secrétaire.

MM. Kurth et Braun sont empêchés.

Assistent à la séance : MM. Klompers, inspecteur général délégué de l'enseignement moyen; les inspecteurs Alexandre, Goemans, Ploumen, Duqué et Crombez; MM. Gérard, préfet des études à Liège, Straetmans, professeur à l'Athénée d'Anvers, Gelders, préfet des études à Louvain et Preud'homme, professeur à l'Athénée royal de Gand.

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 1907 est lu et approuvé.

ORDRE DU JOUR :

Organisation du concours général de l'enseignement moyen en 1908.

Après un échange de vues entre MM. Alexandre, De Ceuleneer, Klompers, Neuberg et Mansion, le Conseil se rallie à la proposition de M. Klompers de rédiger comme il suit le programme du concours en 2^e et 3^e gréco-latine « ... une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) Une composition sans dictionnaire dans une troisième langue :

b) L'histoire et la géographie.

Une des matières suivantes à désigner par le sort :

a) Les mathématiques;

b) Les sciences naturelles (la physique, en 2^{de}, la zoologie et la botanique, en 3^e).»

Sur la proposition de M. Goemans, le Conseil décide de supprimer le tirage au sort en 2^{de} gréco-latine, entre une version latine et une version grecque, en 3^e gréco-latine, entre un thème latin ou une version latine et une version grecque,

M. Neuberg propose de dire à l'article 8 de l'arrêté organique, « Le jury arrête le mode d'appréciation » au lieu de « mode d'évaluation ».

Adopté.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire,

VAN AUTRYVE.

Le Président,

O. MERTEN.

XCIII

Séance en Comité du 19 décembre 1908.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. le Chevalier de Corswaren.

Sont présents : MM. Merten, Neuberg, De Ceuleneer, Collard, De Bavay, membre, Van Autryve, secrétaire.

MM. Mansion, Kurth et Leman s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Assistent à la séance : MM. Klompers, directeur général de l'enseignement moyen et MM. les inspecteurs Alexandre, Goemans, Ploumen, Duqué et Crombez.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre est lu et approuvé.

M. le secrétaire donne lecture :

3^o D'une lettre de M. le Ministre des Sciences et des Arts, transmissive des questions proposées par l'Inspection pour les prochaines conférences professorales. Ces propositions sont annexées au procès-verbal et les questions désignées par le Conseil y sont indiquées.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

FRANS VAN AUTRYVE.

Le Président,

P. MANSION.

Questions désignées par le Conseil :

I. N'y a-t-il pas lieu de donner plus d'importance à l'histoire contemporaine en rhétorique? Quels changements devrait subir le programme pour qu'on pût réaliser, au besoin, cette réforme sans augmenter le nombre des leçons d'histoire dans la classe en question?

II. Maintes fois on a reproché aux études de langues anciennes de ne pas produire les résultats que l'on serait en droit d'en attendre, vu le temps que leur consacre l'horaire. Cet échec relatif est dû en grande partie au morcellement des efforts individuels des maîtres.

Comment pourrait on assurer l'entente pédagogique et la continuité d'enseignement de tous les professeurs de latin et de grec dans un même établissement?

III. Dans les classes inférieures, l'enseignement de la grammaire d'une langue étrangère ne sera-t-il qu'occasionnel ou bien devra-t-il se donner d'une façon systématique?

L'emploi de la langue maternelle de l'élève sera-t-il nécessaire dans cet enseignement et jusqu'à quel point?

Jusque dans quelle classe la grammaire devra-t-elle s'enseigner?

Déterminez la tâche grammaticale incombant à chaque classe pour chacune des langues germaniques.

IV. Ne vaudrait-il pas mieux, pour l'enseignement de l'histoire naturelle, de revenir à l'étude simultanée de l'anatomie et de la physiologie; une année serait consacrée à la zoologie et une autre année à la botanique?

Dans l'affirmative, par quelle branche conviendrait-il de commencer?



DOCUMENTS STATISTIQUES

(324)

XCIV

ATHÉNÉES ROYAUX.

*Tableau comparatif de la population des athénées royales
en 1906, en 1907 et en 1908.*

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS		NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS											
		AU 31 DÉCEMBRE 1906				AU 31 DÉCEMBRE 1907.				AU 31 DÉCEMBRE 1908			
		Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.
Anvers .	Anvers .	102	21	560	683	106	18	520	644	127	14	530	671
	Malines .	27	20	139	186	20	28	133	181	26	23	132	181
Brabant .	Bruxelles .	141	11	337	489	137	18	331	486	136	22	304	462
	Ixelles .	77	128	353	558	80	123	331	534	92	138	350	580
	Louvain .	65	6	180	251	64	9	179	252	65	8	184	257
Flandre occidentale.	Bruges .	58	5	89	152	48	4	94	146	39	4	97	140
	Ostende .	46	11	244	301	44	9	244	297	56	7	241	304
Flandre orientale .	Gand .	98	15	208	321	97	17	186	300	92	17	199	308
Hainaut .	Ath. .	48	7	92	147	22	30	92	144	25	22	92	139
	Charleroy .	86	20	278	384	89	12	324	425	94	10	318	422
	Chimay .	50	6	78	134	39	11	107	157	46	11	110	167
	Mons .	127	29	234	390	124	26	199	349	125	26	177	328
	Tournay .	29	38	168	235	31	44	168	243	66	10	189	265
Liège .	Huy .	76	7	108	191	73	7	111	191	67	2	104	173
	Liège .	222	59	363	644	219	62	347	628	229	61	351	641
	Verviers .	45	59	115	219	83	24	115	222	51	65	127	243
Limbourg .	Hasselt .	39	1	65	(1)105	37	3	67	(3)107	52	2	62	(5)116
	Tongres .	31	"	37	(2) 68	28	"	30	(4) 58	15	16	71	(6)102
Luxembourg	Arlon .	48	10	197	255	29	33	208	270	32	36	209	277
Namur .	Namur .	52	14	182	248	71	12	173	256	80	13	178	271
Totaux		1,467	467	4,027	5,961	1,441	490	3,959	5,890	1,515	507	4,025	6,047

(1) La 7^e et la 6^e (49 élèves) se confondent avec la 1^{re} et la 2^e année de l'école moyenne.

(2) Idem (28 élèves) idem.

(3) Idem (51 élèves) idem.

(4) Idem (57 élèves) idem.

(5) Idem (51 élèves) idem.

(6) Idem (48 élèves) idem.

SECTIONS D'ENSEIGNEMENT MOYEN DU PREMIER DEGRÉ.

Tableau comparatif de la population des sections d'enseignement moyen du premier degré en 1906, en 1907 et en 1908.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS											
	AU 31 DÉCEMBRE 1906.				AU 31 DÉCEMBRE 1907.				AU 31 DÉCEMBRE 1908.			
	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.
BRABANT :												
Saint-Gilles (section annexée à l'école moyenne com- munale)	»	153	38	191	»	153	39	192	»	171	»	171
Schaerbeek (classe latine annexée à l'école moyenne de l'État)	»	3	»	3	»	6	»	6	»	5	»	5
HAINAUT :												
Thuin (section d'enseigne- ment moyen du degré su- périeur annexée à l'école moyenne de l'État) . .	»	25	13	38	17	1	15	33	14	1	17	32
Totaux.	»	181	51	232	17	160	54	231	14	177	17	208

Écoles moyennes de l'État pour garçons.

Tableau comparatif de la population des Écoles moyennes de l'État pour garçons en 1906, en 1907 et en 1908.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS														
	AU 31 DÉCEMBRE 1906.					AU 31 DÉCEMBRE 1907.					AU 31 DÉCEMBRE 1908.				
	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	TOTAL.
Anvers :															
Anvers	562	110	40	»	712	573	93	52	»	718	554	110	39	»	703
Boom	162	36	»	»	198	166	36	»	»	202	185	27	»	»	212
Lierre	180	56	»	»	236	170	53	»	»	223	181	64	»	»	245
Malines	186	113	»	»	299	185	112	»	»	297	172	102	»	»	274
Turnhout	179	66	»	»	245	178	60	»	»	238	185	68	»	»	253
Brabant :															
Aerschot	119	39	»	»	158	130	33	»	»	163	121	34	»	»	155
Diest	251	84	»	»	335	245	94	»	»	339	251	96	»	»	347
Hal	234	69	16	»	319	280	74	21	»	375	270	77	18	»	365
Jodoigne	41	83	»	»	124	41	95	»	»	136	53	111	»	»	164
Laeken	285	80	13	»	378	291	74	15	»	380	299	73	15	»	387
Louvain	160	46	»	»	206	171	46	»	»	217	197	42	»	»	239
Schaerbeek	209	76	29	»	314	216	78	33	»	327	252	77	39	»	368
Vilvorde	81	46	12	»	139	66	43	13	»	122	73	41	13	»	127
Wavre	84	98	»	»	182	100	122	»	»	222	89	122	»	»	211
Flandre occidentale :															
Blankenberghe	»	57	»	»	57	»	63	»	»	63	»	60	»	»	60
Bruges	218	37	12	»	267	240	30	19	»	289	229	34	14	»	277
Courtrai	»	33	»	»	33	»	39	»	»	39	»	48	»	»	48
Furnes	101	31	»	»	132	90	26	»	»	116	91	28	»	»	119
Menin	72	52	»	»	124	68	37	»	»	105	89	41	»	»	130
Nieuport	101	36	»	»	137	95	37	»	»	132	107	36	»	»	143
Ypres	125	39	»	»	164	123	44	»	»	167	143	54	»	»	197
Flandre orientale :															
Alost	262	112	»	»	374	293	106	»	»	399	267	118	»	»	385
Gand	322	76	16	»	414	331	60	24	»	415	333	66	20	»	419
Lokeren	112	39	»	»	151	110	43	»	»	153	130	46	»	»	176
Ninove	»	42	»	»	42	»	53	»	»	53	»	53	»	»	53
Renaix	280	49	»	»	329	272	53	»	»	325	279	47	»	»	326
Saint-Nicolas	»	56	»	»	56	»	57	»	»	57	»	57	»	»	57
Termonde	109	52	»	»	161	107	53	»	»	160	100	50	»	»	150
Hainaut :															
Ath	78	70	»	»	148	65	63	»	»	128	61	86	»	»	147
Beaumont	51	51	»	»	102	51	48	»	»	99	59	58	»	»	117
Binche	156	51	»	»	207	154	63	»	»	217	138	63	»	»	201
Braine-le-Comte	98	116	»	»	214	100	124	»	»	224	95	113	»	»	208
Châtelet	187	114	»	»	301	177	126	»	»	303	154	109	»	»	263
Fleurus	85	83	»	»	168	80	95	»	»	175	69	87	»	»	156
Flobecq	145	47	»	»	192	136	52	»	»	188	121	71	»	»	192
Fontaine-l'Évêque	»	138	»	»	138	»	126	»	»	126	»	124	»	»	124
Gosselies	90	118	»	»	208	111	111	»	»	225	103	118	»	»	221
Houdeng-Aimeries	112	62	»	»	174	111	65	»	»	176	106	63	»	»	169
Jumet	69	155	»	»	224	60	137	»	»	197	54	117	»	»	171
La Louvière	»	143	»	»	143	»	142	»	»	142	»	154	»	»	154
Lessines	160	75	»	»	235	168	60	»	»	237	179	69	»	»	248
Leuze	94	37	»	»	131	81	41	»	»	122	102	35	»	»	137
Mons	67	129	»	»	196	75	129	»	»	204	56	127	»	»	183
Pâturages	116	53	»	14	183	126	55	»	10	209	145	52	»	24	221
Pecq	79	35	»	»	114	72	38	»	»	110	94	42	»	»	136
Péruwelz	127	106	»	»	233	135	96	»	»	231	152	94	»	»	246

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS														
	AU 31 DÉCEMBRE 1906.					AU 31 DÉCEMBRE 1907.					AU 31 DÉCEMBRE 1908.				
	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	TOTAL.
Hainaut (suite) :															
Quiévrain	137	43	»	»	180	141	45	»	»	186	139	37	»	»	176
Rœulx	64	46	»	»	110	52	40	»	»	92	65	44	»	»	109
Saint-Ghislain	86	91	»	»	177	88	92	»	»	180	81	99	»	»	180
Soignies	108	69	»	»	177	98	67	»	»	165	109	69	»	»	178
Thuin	52	81	»	»	133	51	78	»	»	129	41	91	»	»	132
Liège :															
Huy	77	166	»	»	243	82	199	»	»	281	90	212	»	»	302
Limbourg	211	74	12	»	297	217	68	14	»	299	210	61	11	»	282
Seraing	80	160	»	»	240	87	144	»	»	231	71	179	»	»	250
Spa	108	62	»	»	170	105	69	»	»	174	105	62	»	»	167
Stavelot	224	83	»	»	307	234	76	»	»	310	239	83	»	»	322
Verviers	100	121	»	»	221	102	131	»	»	233	87	143	»	»	232
Visé	318	72	»	»	390	334	63	»	»	397	361	64	»	»	425
Waremmé	181	77	21	»	279	181	78	22	»	281	171	77	21	»	269
Limbourg :															
Hasselt	159 (1)	49	»	»	208	158	54	»	»	(1) 212	180	51	»	»	(1) 231
Maeseyck	118	49	»	»	167	105	48	»	»	153	105	48	»	»	153
Saint-Trond	209	49	»	»	258	210	53	»	»	263	188	50	»	»	238
Tongres	139 (1)	28	»	»	167	133	37	»	»	(1) 170	123	48	»	»	(1) 171
Luxembourg :															
Marche	67	55	»	»	122	56	60	»	»	116	62	63	»	»	125
Neufchâteau	97	94	»	»	191	91	95	»	»	186	105	101	»	»	206
Saint-Hubert	74	47	»	»	121	78	54	»	»	132	84	52	»	»	136
Virton	»	54	»	»	54	»	56	»	»	56	»	70	»	»	70
Namur :															
Andenne	88	84	»	»	172	99	82	»	»	181	95	91	»	»	186
Beaufort	39	55	»	»	94	26	54	»	»	80	29	54	»	»	83
Ciney	»	30	»	»	30	»	23	»	»	23	»	29	»	»	29
Couvin	»	65	»	»	65	»	60	»	»	60	»	67	»	»	67
Dinant	32	40	»	»	72	36	47	»	»	83	43	51	»	»	94
Florennes	»	48	»	»	48	»	46	»	»	46	»	41	»	»	41
Fosses	57	50	»	»	107	59	52	»	»	111	74	52	»	»	126
Namur	101	56	»	»	157	91	61	»	»	152	102	59	»	»	161
Philippeville	41	32	»	»	73	39	31	»	»	70	42	32	»	»	74
Rochefort	111	82	»	»	193	107	83	»	»	190	108	95	»	»	203
Walcourt	»	66	»	»	66	»	59	»	»	59	»	70	»	»	70
	9,227	5,474	171	14	14,886	9,306	5,499	213	49	15,037	9,447	5,711	190	24	15,372

(1) La 1^{re} et la 2^e année moyenne se confondent avec la 7^e et la 6^e de l'athénée royal.

XCVII

Écoles moyennes de l'État pour filles.

Tableau comparatif de la population des Écoles moyennes de l'État
en 1906, en 1907 et en 1908.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITES														
	AU 31 DÉCEMBRE 1906.					AU 31 DÉCEMBRE 1907.					AU 31 DÉCEMBRE 1908.				
	Section préparatoire	Section moyenne.	Cours supérieur.	Section commerciale.	TOTAL.	Section préparatoire	Section moyenne.	Cours supérieur.	Section commerciale.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Cours supérieur.	Section commerciale.	TOTAL.
Anvers :															
Boom	123	26	»	»	149	113	24	»	»	137	108	19	»	»	127
Lierre	140	23	»	»	163	163	22	»	»	185	151	27	»	»	178
Malines.	222	73	8	32	335	224	63	11	36	334	221	74	9	26	330
Brabant :															
Bruxelles	181	74	76	»	331	181	76	101	»	361	181	79	120	»	380
Diest	118	41	»	»	159	114	42	»	»	156	120	37	»	»	157
Ixelles	178	38	»	»	216	157	39	»	»	196	140	53	»	»	193
Laeken.	133	50	»	»	(1) 183	147	53	»	»	(2) 200	149	49	»	»	(3) 198
Louvain	239	52	»	»	291	244	51	»	»	295	260	45	»	»	305
Molenbeek-Saint-Jean.	181	30	»	24	235	201	32	»	26	259	210	43	»	31	284
Schaerbeek	188	74	9	19	290	211	74	4	21	310	218	65	8	26	317
Tirlemont	170	40	»	»	210	181	55	»	»	236	177	42	»	»	219
Wavre	110	63	»	»	173	118	66	»	»	184	96	66	»	»	162
Flandre occidentale :															
Bruges	110	35	7	»	152	115	44	7	»	166	111	42	5	»	158
Nieuport	39	14	»	»	53	39	14	»	»	53	43	12	»	»	55
Flandre orientale :															
Alost	169	54	»	»	223	189	60	»	»	249	165	56	»	»	221
Lokeren	87	21	»	»	108	88	25	»	»	113	93	26	»	»	119
Termonde	79	17	»	»	96	66	21	»	»	87	69	22	»	»	91
Hainaut :															
Ath.	65	52	2	»	119	56	63	3	»	122	59	65	6	»	130
Beaumont	»	56	»	»	56	»	52	»	»	52	»	49	»	»	49
Charleroy	224	72	»	24	320	230	103	»	14	347	216	102	»	15	333
Jumet	84	72	»	»	156	76	69	»	»	145	54	61	»	»	118
La Louvière	90	63	»	»	153	105	70	»	»	173	85	70	4	»	159
Mons	59	85	10	»	154	63	91	8	»	162	56	89	11	»	156
Pecq	»	55	»	»	55	»	52	»	»	52	»	53	»	»	53
Péruwelz	59	92	»	»	151	54	90	»	»	144	57	67	»	»	124
Tournai	65	35	2	»	102	79	35	3	»	117	79	30	3	»	112
Liège :															
Huy.	63	94	8	»	165	71	94	19	»	184	73	96	4	»	173
Seraing.	91	86	»	»	177	82	89	»	»	171	66	102	»	»	168
Verviers	173	117	16	»	306	169	110	15	»	294	148	108	22	»	278
Limbourg :															
Hasselt.	160	36	»	»	196	181	35	»	»	216	201	36	»	»	237
Luxembourg :															
Arlon	»	77	»	»	77	»	73	»	»	73	»	86	»	»	86
Namur :															
Andenne	74	32	»	»	106	60	31	»	»	91	59	40	»	»	99
Dinant.	50	60	»	»	110	50	45	»	»	95	50	55	»	»	105
Namur.	180	101	»	»	281	196	99	»	»	295	181	104	»	»	285
TOTAUX	3,904	1,910	138	99	6,051	4,023	1,962	174	97	6,256	3,896	1,973	192	98	6,159

(1) Non compris 15 élèves d'un cours professionnel.

(2) Non compris 12 idem.

(3) Non compris 12 idem.

XCVIII

Collèges communaux.

Tableau comparatif de la population des Collèges communaux en 1906,
en 1907 et en 1908.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS.											
	AU 31 DÉCEMBRE 1906.				AU 31 DÉCEMBRE 1907.				AU 31 DÉCEMBRE 1908.			
	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.
Brabant :												
Diest	36	»	»	36	49	»	»	49	36	»	»	36
Nivelles	57	1	143	203	58	»	152	210	62	»	156	218
Tirlemont	22	37	168	227	24	37	159	(1)220	28	26	153	(2)207
Limbourg :												
Beerlingen	53	»	12	65	53	»	12	65	57	»	15	72
Luxembourg :												
Bouillon	16	»	34	50	19	»	41	60	13	»	47	60
Virton	17	»	35	52	18	»	36	54	14	»	44	58
Namur :												
Dinant	21	4	36	61	24	3	42	69	21	4	37	62
Totaux	222	42	430	694	245	40	442	727	231	30	452	713

(1) Non compris 62 élèves de la section préparatoire

(2) Non compris 76 idem.

Collèges patronnés.*Tableau comparatif de la population des Collèges patronnés en 1906, en 1907 et en 1908.*

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS											
	AU 31 DÉCEMBRE 1906.				AU 31 DÉCEMBRE 1907.				AU 31 DÉCEMBRE 1908.			
	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.	Section des humanités grecques-latines.	Section des humanités latines.	Section des humanités modernes.	TOTAL.
Anvers :												
Gheel	137	»	24	(¹)161	137	»	26	(⁴)163	137	»	25	(¹) 162
Hérentbals.	133	»	»	(²)133	127	»	»	(⁵)127	129	»	»	(⁷)129
Flandre occidentale :												
Courtrai	150	»	»	150	169	»	»	169	174	»	4	178
Poperinghe.	69	»	»	69	66	»	»	66	68	»	»	68
Thielt	132	»	»	132	124	»	»	124	100	»	»	100
Hainaut :												
Binche.	121	»	»	(⁵)121	118	»	96	214	94	»	»	94
Liège :												
Herve	111	»	»	111	137	»	»	137	130	»	»	130
Limbourg :												
Saint-Trond	161	»	»	161	156	»	»	156	147	»	»	147
Totaux.	1,014	»	24	1,038	1,034	»	122	1,156	979	»	29	1,008

(1) Non compris 45 élèves des classes préparatoires.

(2) — 41 de la 8^e préparatoire, ni 16 élèves de la 5^e professionnelle.

(5) Non compris 85 élèves de la section moyenne.

(4) — 56 des classes préparatoires.

(5) Non compris 43 élèves de la 8^e préparatoire ni 26 élèves de la 4^e et de la 5^e professionnelles.

(6) Non compris 59 élèves des classes préparatoires.

(7) — 59 de la 8^e préparatoire ni 31 élèves des classes professionnelles.

C

Écoles moyennes communales pour garçons.*Tableau comparatif de la population des écoles moyennes communales pour garçons, en 1906, en 1907 et en 1908.*

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS														
	AU 31 DÉCEMBRE 1906.				AU 31 DÉCEMBRE 1907.				AU 31 DÉCEMBRE 1908.						
	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	TOTAL.
Brabant :															
Bruxelles A. . .	299	433	»	»	432	322	456	»	»	478	188	144	»	»	302
Bruxelles B. . .	315	163	»	»	478	328	178	»	»	506	303	157	»	»	460
Bruxelles C. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	188	53	»	»	241
Saint-Gilles. . .	384	312	»	»	696	428	284	»	»	712	433	347	»	»	800
St-Josse-ten-Noode.	117	62	»	»	179	124	73	»	»	197	133	63	»	»	198
Liège : Liège. . .	»	572	»	»	572	»	567	»	»	567	»	564	»	»	564
Totaux. . .	1,115	1,242	»	»	2,357	1,202	1,258	»	»	2,460	1,265	1,300	»	»	2,565

CI

Ecoles moyennes patronnées pour garçons.*Tableau comparatif de la population des écoles moyennes patronnées pour garçons, en 1906, en 1907 et en 1908.*

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS														
	AU 31 DÉCEMBRE 1906.				AU 31 DÉCEMBRE 1907.				AU 31 DÉCEMBRE 1908.						
	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	Total.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	Total.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Section commerciale.	Section industrielle.	Total.
Flandre occidentale :															
Courtrai . . .	68	63	»	»	131	64	63	»	»	127	69	49	»	»	118
Poperinghe . . .	»	45	»	»	45	»	51	»	»	51	»	55	»	»	55
Thielt . . .	56	56	»	»	112	»	43	»	»	43	»	40	13	(1)	53
Iseghem . . .	241	87	»	»	328	254	77	»	»	331	251	76	»	»	327
Liège : Herve . .	35	48	»	»	83	57	51	»	»	108	33	46	»	»	79
Totaux . . .	400	299	»	»	699	375	285	»	»	660	353	266	13	»	632

(1) Non compris 18 élèves de la section agricole.

CII

Ecoles moyennes communales pour filles.*Tableau comparatif de la population des écoles moyennes communales pour filles, en 1906, en 1907 et en 1908.*

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITES														
	AU 31 DÉCEMBRE 1906.					AU 31 DÉCEMBRE 1907.					AU 31 DÉCEMBRE 1908.				
	Section préparatoire.	Section moyenne.	Cours supérieur.	Section commerciale.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Cours supérieur.	Section commerciale.	TOTAL.	Section préparatoire.	Section moyenne.	Cours supérieur.	Section commerciale.	TOTAL.
Brabant :															
Bruxelles, cours d'éducation B.	232	90	41	»	363	231	105	34	»	370	191	107	24	»	(5) 322
Bruxelles, école moyenne C. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	140	38	»	»	178
Saint-Gilles. . .	384	113	14	»	511	423	116	15	»	554	432	150	»	»	(6) 582
Saint-Josse - ten- Noode	156	27	10	»	193	140	26	11	»	177	138	31	7	»	176
Vilvorde	112	34	»	»	(1) 146	99	36	»	»	(3) 135	103	38	»	»	(7) 141
Flandre occidentale :															
Ostende	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	269	40	»	»	309
Hainaut :															
Braine-le-Comte.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	42	»	»	59
Liège :															
Liège (communale).	»	554	»	38	592	»	536	»	17	553	»	511	»	22	(8) 533
Liège (inst. sup ^r).	88	68	33	»	(2) 189	97	72	25	»	(4) 194	81	80	42	»	203
Spa	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	»	»	(9) 28
Totaux. . .	972	886	98	38	1,994	990	891	85	17	1,983	1,371	1,065	73	22	2,531

(1) Non comprises 25 élèves d'un cours professionnel.

(2) Non comprises 2 élèves d'un cours facultatif.

(3) Non comprises 20 élèves d'un cours professionnel.

(4) Non comprise 1 élève d'un cours facultatif.

(5) Non compris 25 élèves du jardin d'enfants.

(6) Non compris 69 élèves d'une section maternelle.

(7) Non compris 26 élèves d'un cours professionnel et 38 élèves du jardin d'enfants.

(8) Non comprises 63 élèves d'un cours professionnel.

(9) Non compris 1 élève d'un cours facultatif.

CIII

Tableau de la population des sections normales moyennes de l'État pendant les années scolaires 1905-1906, 1906-1907, 1907-1908.

1° Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, établies à :

ANNÉE SCOLAIRE.	NIVELLES.			GAND.		
	NOMBRE DES ÉLÈVES admis dans chacune des années d'études		TOTAL des ADMISSIONS.	NOMBRE DES ÉLÈVES admis dans chacune des années d'études.		TOTAL des ADMISSIONS.
	1 ^{re} année.	2 ^e année.		1 ^{re} année.	2 ^e année.	
1905-1906.	13	8	21	14	14	28
1906-1907.	17	12	29	15	11	26
1907-1908.	14	13	27	18	11	29
Totaux.	44	33	77	47	36	83

2° Sections normales d'enseignement moyen pour filles, établies à :

ANNÉE SCOLAIRE.	BRUXELLES.			LIÈGE.		
	NOMBRE DES ÉLÈVES admis dans chacune des années d'études		TOTAL des ADMISSIONS.	NOMBRE DES ÉLÈVES admis dans chacune des années d'études.		TOTAL des ADMISSIONS.
	1 ^{re} année.	2 ^e année.		1 ^{re} année.	2 ^e année.	
1905-1906.	30	27	57	38	31	69
1906-1907.	32	27	59	28	28	56
1907-1908.	38	36	74	40	29	69
Totaux.	100	90	190	106	88	194

CIV

Relevé des admissions gratuites et à prix réduits pendant les années 1906, 1907, 1908, dans les athénées royaux, dans les écoles moyennes de l'État, dans les établissements communaux d'enseignement moyen subventionnés sur le Trésor public et dans les établissements patronnés par les communes.

ATHÉNÉES ROYAUX

SIÈGE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des admissions gratuites.				NOMBRE des admissions à prix réduit			
	1906.	1907.	1908.	TOTAL.	1906.	1907.	1908.	TOTAL.
Anvers :								
Anvers	83	79	75	237	72	52	49	173
Malines	15	15	14	44	45	42	41	128
Brabant :								
Bruxelles	6	6	2	14	114	110	117	341
Ixelles	25	19	24	68	94	97	88	279
Louvain	12	12	15	39	63	63	64	190
Flandre occidentale :								
Bruges	2	1	1	4	36	36	34	106
Ostende	6	5	4	15	68	65	66	199
Flandre orientale :								
Gand	2	1	»	3	43	40	7	90
Ath	3	3	1	7	29	31	34	94
Hainaut :								
Charleroy	16	15	11	42	35	37	34	106
Chimay	3	6	6	15	27	27	30	84
Mons	23	17	11	51	45	61	66	172
Tournai	26	23	31	80	12	24	10	46
Liège :								
Huy	9	8	9	26	7	8	12	27
Liège	31	29	34	94	143	155	149	447
Verviers	10	»	»	10	36	54	55	145
Limbourg :								
Hasselt	3	5		15	18	16	15	49
Tongres	6	2	3	11	3	13	8	24
Luxembourg :								
Arlon	7	4	3	14	48	56	62	166
Namur :								
Namur	9	6	7	22	39	51	39	129
Totaux	297	256	258	811	977	1038	980	2995

ÉCOLES MOYENNES DE L'ÉTAT POUR GARÇONS

Anvers :								
Anvers	11	13	17	41	131	104	112	347
Boom	4	3	1	8	16	6	17	39
Lierre	5	4	3	12	72	68	64	204
Malines	7	6	6	19	34	35	41	110
Turnhout	»	»	»	»	53	55	59	167
Brabant :								
Aerschot	6	3	3	12	33	38	38	109
Diest	(1) »	»	»	»	(1) »	»	»	»
Hal	32	33	28	93	16	25	51	92
Jodoigne	11	18	19	48	»	»	3	3
Laeken	29	45	32	106	34	18	44	96
Louvain	12	7	8	27	40	43	48	131
Schaerbeek	37	35	42	114	4	5	4	13
Vilvorde	20	16	15	51	4	4	6	14
Wavre	20	14	17	51	18	20	21	59

(1) Les élèves de la section préparatoire dont les parents habitent Limbourg sont admis gratuitement.

SIÈGE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des admissions gratuites.				NOMBRE des admissions à prix réduit.			
	1906.	1907.	1908.	TOTAL.	1906.	1907.	1908.	TOTAL.
Flandre occidentale :								
Blankenberghe	4	3	6	13	8	10	6	24
Bruges	»	1	1	2	54	51	55	160
Courtrai	1	»	»	1	9	8	10	27
Furnes	2	2	2	6	34	35	31	100
Menin	7	5	6	18	22	20	25	67
Nieuport	»	»	»	»	11	10	11	32
Ypres	»	»	»	»	21	23	23	67
Flandre orientale :								
Alost	11	11	10	32	21	23	30	74
Gand	6	5	7	18	7	9	10	26
Lokeren	16	15	13	44	13	12	18	43
Ninove	4	6	2	12	5	»	10	15
Renaix	3	2	5	10	24	16	5	45
S ^t Nicolas	3	1	2	6	9	7	8	24
Termonde	6	6	5	17	48	46	46	140
Hainaut :								
Ath	»	»	»	»	30	29	25	84
Beaumont	3	2	1	6	33	29	28	90
Binche	12	13	16	41	23	26	32	81
Braine-le-Comte	13	16	19	48	54	60	60	174
Châtelet	7	12	8	27	64	60	70	194
Fleurus	12	12	14	38	17	18	16	51
Flobecq	21	14	15	50	»	»	»	»
Fontaine-l'Évêque	18	19	18	55	1	»	»	1
Gosselies	28	26	29	83	»	»	»	»
Houdeng-Aimeries	7	5	7	19	29	38	36	103
Jumet	14	9	12	35	42	43	32	117
La Louvière	1	»	»	1	42	41	40	123
Lessines	28	22	18	68	30	44	33	107
Leuze	7	11	9	27	28	24	26	78
Mons	2	2	2	6	37	40	40	117
Pâturages	4	3	6	13	38	47	45	130
Pecq	3	3	3	9	23	25	26	74
Péruwelz	112	106	114	332	20	20	16	56
Quiévrain	11	21	16	48	29	10	18	57
Rœulx	7	5	6	18	17	15	19	51
Saint-Ghislain	6	7	7	20	35	36	38	109
Soignies	12	21	19	52	9	8	7	24
Thuin	12	12	11	35	3	2	3	8
Liège :								
Huy	9	13	4	26	30	25	42	97
Limbourg	134(1)	137	167	438	35	33	27	95
Seraing	»	3	4	7	48	38	34	120
Spa	13	15	18	46	29	26	17	72
Stavelot	22	29	22	73	40	32	41	113
Verviers	»	»	»	»	43	44	46	133
Visé	17(2)	20	18	55	14	10	15	39
Waremme	3	23	22	48	74	33	31	138
Limbourg :								
Hasselt	7	6	5	18	27	28	30	85
Maeseyck	36	31	30	97	»	»	»	»
Saint-Trond	4	5	3	12	65	66	62	193
Tongres	5	4	10	19	22	24	13	59
Luxembourg :								
Marche	10	10	12	32	8	6	8	22
Nenfchâteau	25	29	29	83	4	4	2	10
Saint-Hubert	14	16	16	46	3	2	5	10
Virton	1	»	»	1	9	13	14	36

(1) Les élèves de la section préparatoire dont les parents habitent Limbourg sont admis gratuitement.

(2) Les enfants dont les parents habitent Visé ne paient que le chauffage.

SIÈGE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des admissions gratuites.				NOMBRE des admissions à prix réduit.			
	1906.	1907.	1908.	TOTAL.	1906.	1907.	1908.	TOTAL.
Namur :								
Andenne	5	6	11	22	36	34	26	96
Beauraing	14	13	12	39	2	1	»	3
Ciney	1	1	»	2	4	6	6	16
Convin	6	6	7	19	»	»	»	»
Dinant	6	5	8	19	4	6	4	14
Florennes	3	3	3	9	4	7	7	18
Fosses	»	»	»	»	30	30	30	90
Namur	»	10	10	20	»	»	»	»
Philippeville	9	11	8	28	2	»	4	6
Rochefort	129 ⁽¹⁾	150	145	424	»	»	»	»
Walcourt	1	1	»	2	12	16	16	44
Totaux	1071	1142	1154	3377	1890	1790	1886	5566

ÉCOLES MOYENNES DE L'ÉTAT POUR FILLES

Anvers :								
Boom	»	»	»	»	27	29	27	83
Lierre	4	4	4	12	43	48	53	144
Malines	18	15	12	45	92	96	100	288
Brabant :								
Bruxelles	14	12	14	40	3	8	3	14
Diest	5	3	6	14	39	36	33	108
Ixelles	23	19	27	69	»	»	»	»
Laeken	12	12	15	39	28	30	27	85
Louvain	12	9	11	32	84	84	87	255
Molenbeck-St-Jean	19	22	26	67	26	27	24	77
Schaerbeek	33	31	34	98	3	2	2	7
Tirlemont	23	30	30	83	13	2	9	24
Wavre	20	17	13	50	6	15	26	47
Flandre occidentale :								
Bruges	4	2	2	8	37	37	42	116
Nieuport	»	»	»	»	5	4	4	13
Flandre orientale :								
Alost	3	9	9	21	54	53	52	159
Lokeren	9	12	9	30	14	6	14	34
Termonde	7	7	6	20	25	28	25	78
Hainaut :								
Ath	»	1	1	2	35	33	30	98
Beaumont	7	5	3	15	4	7	7	18
Charleroy	10	9	15	34	2	8	2	12
Jumet	15	20	12	47	4	3	16	23
La-Louvière	3	5	5	13	45	44	48	137
Mons	9	8	8	25	36	41	45	122
Pecq	9	8	7	24	»	»	»	»
Péruwelz	58	49	56	163	19	11	9	39
Tournai	8	8	4	20	»	»	»	»
Liège :								
Huy	15	11	10	36	12	22	27	61
Seraing	3	3	3	9	16	19	18	53
Verviers	41	38	35	114	»	»	»	»
Limbourg :								
Hasselt	18	20	22	60	16	16	16	48
Luxembourg :								
Arlon	5	5	8	18	12	11	4	27
Namur :								
Andenne	3	3	3	9	21	20	20	61
Dinant	6	5	5	16	»	»	»	»
Namur	14	20	22	56	»	»	»	»
Totaux	430	422	437	1289	721	740	670	2131

(1) Les élèves de l'École moyenne dont les parents habitent Rochefort sont admis gratuitement.

SIÈGE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des admissions gratuites.				NOMBRE des admissions à prix réduit			
	1906.	1907.	1908.	TOTAL.	1906.	1907.	1908.	TOTAL.

COLLÈGES COMMUNAUX

Brabant :								
Diest	4	4	4	3	2	5	4	11
Nivelles	33	47	57	137	22	19	18	59
Tirlemont	88	93	85	266	1	1	1	3
Limbourg :								
Beeringen	4	4	5	13	8	7	19	34
Luxembourg :								
Bonillon	50	60	60	170	»	»	»	»
Virton	11	10	13	34	12	15	15	42
Namur :								
Dinant	10	9	8	27	7	9	10	26
Totaux	197	224	229	650 ₁	52	56	67	175

ÉTABLISSEMENTS PATRONNÉS D'ENSEIGNEMENT MOYEN DU PREMIER DEGRÉ

Anvers :								
Collège de Gheel	8	7	9	24	21	27	25	73
— d'Hérentbals	5	7	6	18	6	8	6	20
Flandre occidentale :								
Collège de Courtrai	(1) »	7	5	12	(1) »	12	14	26
— de Poperinghe	6	6	6	18	»	»	»	»
— de Thielt	3	2	3	8	2	2	3	7
Hainaut :								
Collège de Binche	17	19	20	56	5	4	7	16
Liège :								
Collège de Herve	3	4	4	11	56	57	60	173
Limbourg :								
Collège de Saint-Trond	21	21	15	57	27	27	28	82
Totaux	63	73	68	204	117	137	143	397

ÉCOLES MOYENNES COMMUNALES POUR GARÇONS

Brabant :								
Bruxelles A.	62	49	37	148	25	46	16	87
Bruxelles B.	87	84	82	253	14	45	43	102
Bruxelles C.	»	»	17	17	»	»	20	20
Saint-Gilles	107	108	125	340	121	152	151	424
Saint-Josse-ten-Noode	19	23	26	68	»	»	»	»
Liège :								
Liège	145	143	174	462	133	112	108	353
Totaux	420	407	461	1288	293	355	338	986

(1) Le Principal du Collège patronné de Courtrai ne trouvant pas de traces des listes de 1906, l'administration communale a été dans l'impossibilité de fournir des renseignements pour cette année.

SIÈGE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des admissions gratuites.				NOMBRE des admissions à prix réduit.			
	1906.	1907.	1908.	TOTAL.	1906.	1907.	1908.	TOTAL.

ÉTABLISSEMENTS PATRONNÉS D'ENSEIGNEMENT MOYEN DU SECOND DEGRÉ

Flandre occidentale :								
Ecole moyenne de Courtrai . . .	(1) »	1	6	7	(1) »	9	1	10
— de Poperinghe . . .	6	6	6	18	»	»	»	»
— de Thielt . . .	2	3	4	9	3	3	4	10
— d'Iseghem . . .	12	9	12	33	3	5	3	11
Liège :								
Ecole moyenne de Herve . . .	6	7	4	17	14	20	14	48
Totaux . . .	26	26	32	84	20	37	22	79

ÉCOLES MOYENNES COMMUNALES POUR FILLES, SUBVENTIONNÉES SUR LE TRÉSOR PUBLIC

Brabant :								
Bruxelles (Cours d'éducation B) . .	38	34	26	98	10	16	9	35
Bruxelles (école moyenne C) . . .	»	»	9	9	»	»	9	9
Saint-Gilles	15	20	11	46	229	228	238	695
Saint-Josse-ten-Noode	5	3	7	15	»	»	»	»
Vilvorde	3	3	4	10	5	4	3	12
Flandre occidentale :								
Ostende	39	54	58	151	20	11	13	44
Hainaut :								
Braine-le-Comte	»	»	»	»	»	»	»	»
Liège :								
Liège (communale)	218	210	183	611	96	88	91	275
Liège (Institut supérieur)	6	1	3	10	»	»	»	»
Spa	29	4	8	41	»	2	»	2
Totaux	353	329	309	991	360	349	363	1072

(1) Le Directeur de l'école moyenne patronnée de Courtrai ne trouvant pas de traces des listes de 1906, l'administration communale a été dans l'impossibilité de fournir des renseignements pour cette année.

Tableau indiquant le montant des bourses allouées pendant chacune des années 1906-1907-1908 (années scolaires 1905-1906, 1906-1907, 1907-1908).

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	MONTANT DES BOURSES ALLOUÉES			Observations.
	EN 1906.	EN 1907.	EN 1908.	
<i>Écoles moyennes de l'État pour garçons créées en vertu de la loi du 1^{er} juin 1850.</i>				
Anvers :				
Anvers	300 »	300 »	300 »	
Boom	250 »	250 »	250 »	
Lierre	300 »	300 »	300 »	
Malines	300 »	300 »	300 »	
Turnhout	300 »	300 »	300 »	
Brabant :				
Aerschot	225 »	250 »	225 »	
Diest	300 »	300 »	300 »	
Hal	300 »	300 »	300 »	
Jodoigne	300 »	300 »	300 »	
Louvain	250 »	250 »	300 »	
Wavre	300 »	300 »	300 »	
Flandre occidentale :				
Bruges	250 »	300 »	300 »	
Furnes	225 »	225 »	200 »	
Nieuport	250 »	250 »	250 »	
Ypres	250 »	250 »	250 »	
Flandre orientale :				
Alost	300 »	300 »	300 »	
Gand	300 »	300 »	300 »	
Renaix	300 »	300 »	300 »	
Hainaut :				
Ath	300 »	300 »	300 »	
Beaumont	300 »	300 »	300 »	
Braine-le-Comte	300 »	300 »	300 »	
Gosselies	300 »	300 »	300 »	
Houdeng-Aimeries	300 »	300 »	300 »	
Mons	300 »	300 »	300 »	
Pâturages	300 »	300 »	300 »	
Péruwelz	300 »	300 »	300 »	
Rœulx	250 »	250 »	225 »	
Saint-Ghislain	300 »	300 »	300 »	
Soignies	300 »	300 »	300 »	
Thuin	300 »	300 »	300 »	
Liège :				
Huy	300 »	300 »	300 »	
Limbourg	300 »	300 »	300 »	
Spa	300 »	300 »	300 »	
Stavelot	300 »	300 »	300 »	
Visé	300 »	300 »	300 »	
Waremme	300 »	300 »	300 »	
Limbourg :				
Maeseyck	300 »	300 »	300 »	
S ^t Trond	250 »	300 »	300 »	
Tongres	225 »	225 »	225 »	
Luxembourg :				
Marche	300 »	300 »	300 »	
Neufchâteau	300 »	300 »	300 »	
S ^t Hubert	250 »	300 »	300 »	
Virton	300 »	300 »	300 »	
Namur :				
Andenne	300 »	300 »	300 »	
Convin	300 »	300 »	300 »	
Dinant	300 »	250 »	300 »	
Fosses	300 »	300 »	300 »	
Namur	300 »	300 »	300 »	
Pilippeville	225 »	225 »	225 »	
Rochefort	300 »	300 »	300 »	
Totaux	14,300 »	14,425 »	14,450 »	

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	MONTANT DES BOURSES ALLOUÉES			Observations.
	EN 1906.	EN 1907.	EN 1908.	

Écoles moyennes de l'État pour garçons créées en vertu de la loi du 15 juin 1884.

Brabant :				
Laeken	300 »	300 »	300 »	
Schaerbeek	300 »	300 »	300 »	
Vilvorde	300 »	300 »	300 »	
Flandre occidentale :				
Blankenberghe	300 »	300 »	300 »	
Courtrai	250 »	225 »	250 »	
Menin	300 »	300 »	200 »	
Flandre orientale :				
Lokeren	300 »	250 »	250 »	
Ninove	250 »	250 »	300 »	
Saint-Nicolas	300 »	300 »	300 »	
Termonde	300 »	300 »	300 »	
Hainaut :				
Binche	250 »	300 »	300 »	
Châtelet	300 »	300 »	300 »	
Fleurus	300 »	300 »	300 »	
Flobecq	300 »	300 »	300 »	
Fontaine-l'Évêque	300 »	300 »	300 »	
Jumet	300 »	300 »	300 »	
La Louvière	300 »	300 »	300 »	
Lessines	300 »	300 »	300 »	
Leuze	225 »	250 »	250 »	
Pecq	250 »	250 »	250 »	
Quiévrain	300 »	250 »	250 »	
Liège :				
Seraing	300 »	300 »	300 »	
Verviers	300 »	300 »	300 »	
Limbourg : Hasselt	300 »	300 »	300 »	
Namur :				
Beauraing	300 »	300 »	300 »	
Ciney	225 »	200 »	200 »	
Florennes	250 »	300 »	250 »	
Walcourt	300 »	300 »	300 »	
Totaux	8,000 »	7,975 »	7,900 »	

Écoles moyennes patronnées.

Flandre occidentale :				
Courtrai	300 »	300 »	300 »	
Poperinghe	225 »	300 »	300 »	
Thielt	300 »	300 »	225 »	
Iseghem	300 »	300 »	300 »	
Liège : Herve	300 »	300 »	300 »	
Totaux	1,425 »	1,500 »	1,425 »	

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	MONTANT DES BOURSES ALLOUÉES			Observations.
	EN 1906.	EN 1907.	EN 1908.	

Écoles moyennes de l'État pour filles.

Anvers :				
Boom	225 »	225 »	200 »	
Lierre	150 »	» »	150 »	
Malines	300 »	300 »	300 »	
Brabant :				
Bruxelles	300 »	300 »	300 »	
Diest	250 »	250 »	225 »	
Ixelles	300 »	250 »	250 »	
Lacken	300 »	300 »	300 »	
Louvain	300 »	300 »	300 »	
Molenbeek-Saint-Jean	300 »	300 »	300 »	
Schaerbeek	150 »	300 »	300 »	
Tirlemont	250 »	250 »	300 »	
Wavre	300 »	300 »	300 »	
Flandre occidentale :				
Bruges	300 »	250 »	300 »	
Nieuport	200 »	200 »	200 »	
Flandre orientale :				
Alost	300 »	300 »	300 »	
Lokeren	200 »	150 »	225 »	
Termonde	200 »	200 »	200 »	
Hainaut :				
Ath	300 »	300 »	300 »	
Beaumont	300 »	300 »	300 »	
Charleroy	300 »	300 »	300 »	
Jumet	300 »	300 »	300 »	
La Louvière	300 »	300 »	300 »	
Mons	250 »	300 »	300 »	
Pecq	300 »	300 »	300 »	
Péruwelz	300 »	300 »	300 »	
Tournai	150 »	225 »	225 »	
Liège :				
Huy	300 »	300 »	300 »	
Seraing	300 »	300 »	300 »	
Verviers	300 »	300 »	300 »	
Limbourg : Hasselt	» »	» »	150 »	
Luxembourg : Arlon	300 »	300 »	300 »	
Namur :				
Andenne	200 »	225 »	225 »	
Dinant	300 »	300 »	250 »	
Namur	300 »	300 »	300 »	
Totaux	8,825 »	8,825 »	9,200 »	

CVI

Relevé statistique des examens subis, pendant les sessions de 1906, 1907 et 1908, devant le jury de professeur agrégé de l'enseignement moyen.

INDICATION		Aspirants inscrits.	ASPIRANTS ADMIS				Total des aspirants admis.	ASPIRANTS NON ADMIS.			Total des aspirants non admis.
DU GRADE	des sessions.		avec la plus grande distinction.	avec grande distinction.	avec distinction.	d'une manière satisfaisante.		Ajournés.	Retirés.	Refusés.	
ou du diplôme de capacité.											
Grade d'aspirant professeur agrégé de l'enseignement moyen.	1906	61	»	2	13	27	42	15	3	1	19
	1907	57	»	»	9	33	42	10	5	»	15
	1908	61	»	1	14	29	44	14	3	»	17
	Totaux . . .	179	»	3	36	89	128	39	11	1	51
Grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen.	1906	41	1	»	10	26	37	2	2	»	4
	1907	43	1	5	9	25	40	3	»	»	3
	1908	44	»	2	18	23	43	1	»	»	1
	Totaux . . .	128	2	7	37	74	120	6	2	»	8
Examen approfondi sur la langue flamande.	1906	2	»	»	»	»	»	2	»	»	2
	1907	5	»	1	»	2	3	2	»	»	2
	1908	9	»	»	3	3	6	»	3	»	3
	Totaux . . .	16	»	1	3	5	9	4	3	»	7
Examen approfondi sur la langue allemande.	1906	4	»	»	»	3	3	1	»	»	1
	1907	4	»	»	2	1	3	»	1	»	1
	1908	7	»	1	»	5	6	»	1	»	1
	Totaux . . .	15	»	1	2	9	12	1	2	»	3
Examen approfondi sur la langue anglaise.	1906	5	»	»	3	1	4	1	»	»	1
	1907	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	1908	4	»	1	»	1	2	»	2	»	2
	Totaux . . .	9	»	1	3	2	6	1	2	»	3

CVII

Relevé statistique des examens subis, pendant les sessions de 1906, 1907 et 1908, devant le jury chargé de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régente d'école moyenne.

INDICATION DU DIPLOME.	SESSIONS.	NOMBRE DES RÉCIPENDAIRES									
		Inscrites.	NON ADMISES.				ADMISES.				
			Retirées.	Ajournées.	Refusées.	TOTAL.	avec la plus grande distinction.	avec grande distinction.	avec distinction.	d'une manière satisfaisante.	TOTAL.
Diplôme préparatoire . . .	1906	151	4	35	»	39	1	6	37	68	112
	1907	155	8	17	»	25	1	7	48	74	130
	1908	150	15	12	»	27	1	10	50	62	123
	Totaux. . .	456	27	64	»	91	3	23	135	204	365
Diplôme définitif . . .	1906	135	7	4	»	11	11	19	51	43	124
	1907	118	5	2	»	7	2	12	44	53	111
	1908	146	»	8	»	8	6	24	57	51	138
	Totaux. . .	399	12	14	»	26	19	55	152	147	373
Examen approfondi sur la langue flamande.	1906	15	4	»	»	4	1	2	6	2	11
	1907	19	2	4	»	6	»	2	6	5	13
	1908	13	2	»	»	2	2	1	4	4	11
	Totaux. . .	47	8	4	»	12	3	5	16	11	35
Examen approfondi sur la langue allemande.	1906	14	3	3	»	6	1	1	2	4	8
	1907	13	3	3	»	6	1	1	3	2	7
	1908	13	»	»	»	»	1	3	4	5	13
	Totaux. . .	40	6	6	»	12	3	5	9	11	28
Examen approfondi sur la langue anglaise. . .	1906	6	1	»	»	1	»	1	2	2	5
	1907	12	1	»	»	1	1	3	3	4	11
	1908	5	1	»	»	1	»	2	1	1	4
	Totaux. . .	23	3	»	»	3	1	6	6	7	20

CVIII

Résultats des examens subis devant le jury chargé de délivrer les diplômes de capacité pour l'enseignement de la gymnastique.

ANNÉES.	NATURE DES EXAMENS. GRADE DE PROFESSEUR DE GYMNASTIQUE.	Récipiendaires inscrits.	RÉCIPENDAIRES ADMIS				Récipiendaires non admis.
			avec grande distinction.	avec distinction.	d'une manière satisfaisante.	TOTAL.	
1906.	1° Dans les sections normales moyennes pour garçons.	7	»	»	2	2	5
	2° Dans les sections normales moyennes de filles	11	»	4	5	9	2
	3° Dans les établissements d'instruction moyenne pour garçons	87	»	8	21	29	58
	4° Dans les écoles moyennes de filles	103	1	29	45	75	28
1907.	1° Dans les sections normales moyennes pour garçons.	5	»	1	4	5	»
	2° Dans les sections normales moyennes de filles	18	»	2	8	10	8
	3° Dans les établissements d'instruction moyenne pour garçons.	124	2	5	39	46	78
	4° Dans les écoles moyennes de filles.	94	2	16	39	57	37
1908.	1° Dans les sections normales moyennes pour garçons.	9	»	»	1	1	8
	2° Dans les sections normales moyennes de filles	18	1	4	7	12	6
	3° Dans les établissements d'instruction moyenne pour garçons	112	2	9	37	48	64
	4° Dans les écoles moyennes de filles	89	2	18	36	56	33

CIX

Résultats des examens subis devant le jury chargé de délivrer les diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin.

ANNÉES.	EXAMEN CONDUISANT A L'OBTENTION DU DIPLOME DE CAPACITE pour l'enseignement du dessin.	Nombre des inscrits.	RÉCIPIENDAIRES ADMIS				RÉCIPIENDAIRES non admis.
			avec grande distinction.	avec distinction.	d'une manière satisfaisante.	TOTAL.	
1906 . .	1 ^o Dans les écoles moyennes de filles	11	1	5	3	9	2
	2 ^o Dans les écoles normales de filles	16	1	4	10	15	1
	3 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section d'instruction générale)	25	»	»	11	11	14
	4 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section industrielle)	11	»	»	7	7	4
	5 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section agricole)	2	»	»	1	1	1
	6 ^o Dans les écoles normales de garçons	4	»	1	2	3	1
	7 ^o Dans les humanités anciennes des athénées et collèges	7	»	3	4	7	»
	8 ^o Dans les humanités modernes des athénées et collèges	6	»	2	1	3	3
1907 . .	1 ^o Dans les écoles moyennes de filles	25	»	7	14	21	4
	2 ^o Dans les écoles normales de filles	22	»	6	8	14	8
	3 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section d'instruction générale)	26	»	2	16	18	8
	4 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section industrielle)	7	»	»	4	4	3
	5 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section agricole)	4	»	»	2	2	2
	6 ^o Dans les écoles normales de garçons	3	»	»	2	2	1
	7 ^o Dans les humanités anciennes des athénées et collèges	5	»	»	2	2	3
	8 ^o Dans les humanités modernes des athénées et collèges	6	»	2	2	4	2
1908 . .	1 ^o Dans les écoles moyennes de filles	20	»	1	14	15	5
	2 ^o Dans les écoles normales de filles	19	»	3	13	16	3
	3 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section d'instruction générale)	28	»	2	11	13	15
	4 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section industrielle)	6	»	»	3	3	3
	5 ^o Dans les écoles moyennes de garçons (section agricole)	2	»	1	»	1	1
	6 ^o Dans les écoles normales de garçons	5	»	2	1	3	2
	7 ^o Dans les humanités anciennes des athénées et collèges	8	1	1	2	4	4
	8 ^o Dans les humanités modernes des athénées et collèges	4	»	1	2	3	1

CX

État des dépenses faites pour le service des jurys d'admission aux sections normales de l'enseignement moyen, des jurys de professeur agrégé de l'enseignement moyen, du jury de professeur de gymnastique, des jurys de professeur de dessin et du jury de régent d'école moyenne pendant les années 1906. 1907, 1908.

ANNÉES.	MATÉRIEL DES JURYS.	MONTANT des allocations portées au budget pour le matériel.	FRAIS DE VOYAGE, DE SÉANCE ET INDEMNITÉS.										TOTAL GÉNÉRAL des DÉPENSES.	MONTANT des ALLOCATIONS portées au budget.
			JURYS d'admission.		JURYS institués auprès des écoles normales libres pour filles — EXAMENS préa-bles prévus par l'arrêté royal du 18 juillet 1859.	JURYS de professeur agrégé institués		JURYS chargés de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régent d'école moyenne.		JURY chargé de délivrer le diplôme de capacité pour l'en- seignement de la gymnastique dans les établissements d'instruction moyenne.	JURY chargé de délivrer le diplôme de capacité pour l'enseignement du dessin dans les athénées, collèges et écoles moyennes.			
			Sections nor- males moyennes de l'État pour garçons.	Sections nor- males moyennes de l'État pour filles.		à Gand et à Nivelles.	à Malonne.	Sections nor- males de l'État.	Écoles normales libres.					
1906.	3,456 53	(3) 3,458 35	2,281 50	4,708 40	4,408 60	5,115 »	4,276 »	13,546 10	16,294 60	1,945 »	4,108 10	56,683 30	(1) 56,690 10	
1907.	1,967 03	3,500 »	1,949 80	5,151 60	4,948 80	4,835 90	4,380 80	14,218 30	15,681 60	2,199 »	5,078 80	58,444 60	(2) 58,450 »	
1908.	2,693 57	4,000 »	2,756 40	7,111 80	5,381 70	5,512 80	4,433 60	13,487 90	17,841 10	2,154 80	4,684 »	63,364 10	65,000 »	
TOTAUX.	8,117 13	10,958 35	6,987 70	16,971 80	14,739 10	15,463 70	13,090 40	41,252 30	49,817 80	6,298 80	13,870 90	178,492 »	180,140 10	

(1) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 6,690.10 accordé par la loi du 18 août 1907. *Moniteur* n° 236.

(2) — — fr. 3,450 » — 15 mai 1908. — n° 141.

(3) — — fr. 958.35 — 18 août 1907. — n° 236.

CXI

Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'instruction publique.

Nombre des affiliés à la date du 31 décembre 1906 :

Hommes	{	Célibataires	504	}	2 416
		Mariés	1,839		
		Veufs	69		
		Divorcés.	4		
Femmes.	{	Célibataires	347	}	542
		Mariées	174		
		Veuves	20		
		Divorcée.	1		
			Total. . .		2,958

Nombre des affiliés à la date du 31 décembre 1907

Hommes	{	Célibataires	464	}	2,393
		Mariés	1 833		
		Veufs	70		
		Divorcés	4		
Femmes	{	Célibataires	355	}	558
		Mariées	186		
		Veuves	16		
		Divorcée.	1		
			Total . .		2,951

Nombre des affiliés à la date du 31 décembre 1908 :

Hommes	{	Célibataires	489	}	2,420
		Mariés	1,853		
		Veufs	74		
		Divorcés.	4		
Femmes	{	Célibataires	349	}	557
		Mariées	192		
		Veuves	15		
		Divorcée.	1		
			Total. . .		2,977

RECETTES.

ANNÉES.		RETENUES ORDINAIRES												RETENUES EXTRAORDINAIRES												COMPTES D'ORDRE.														
à 2 1/2 p. c.		à 3 p. c.		TOTAL des retenues ordinaires.		du premier mois ou de la moitié du premier mois de traitement.		du montant des deux premiers mois de toute augmentation de revenu		pour absences, congés ou punitions disciplinaires.		de 1 1/2 p. c. pour les dix premières années de mariage.		de 1 p. c. pour mariage après l'expiration de la retenue précédente.		de 1 p. c. pour services antérieurs au mariage.		pour disproportion d'âge.		pour services intérimaires ou à l'essai.		pour services militaires.		du chef de diplômes.		du chef d'arriérés.		sur pensions civiles.		sur pensions de veuves principalement en vertu de l'article 18 des statuts.		Total des retenues extraordinaires.		INTÉRÊTS des capitaux placés.						
par l'État (loi du 15 mars 1867)		par d'autres caisses de veuves et orphelins.		Annulations de dépenses non acquittées.		franc-tiert d'une autre caisse de veuves et orphelins.		Remboursements pour carnets-quittances.		TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES.																														
1906	32,223.32	214,774.31	276,997.63	12,710.22	13,638.80	1,175	27,163.07	49,026.33	5,741.20	407.30	651.81	"	568.34	14,903.06	14,372.85	1,934.31	187,316.70	235,492	"	797	72,131.83	7,471.05	11.56	97,400	92,591.17															
1907	79,919.91	222,044.4	302,964.33	12,831.81	13,634.91	275	26,031.90	31,311.82	3,639.51	136.91	147.74	"	605.61	10,062.14	14,166.17	7,149.15	178,542.23	257,336.50	797	71,453.72	4,037.13	"	27.60	91,738.51																
1908	10,867.42	122,088.86	132,956.28	10,613.05	18,670.18	674.99	15,963.03	32,513.67	5,577.40	480.10	116.60	336.94	740.45	14,736.15	28,035.34	9,970.66	206,842.45	229,064.50	797	72,034.23	6,723.08	7.50	30.60	5,091.09																

DÉPENSES.

ANNÉES.	DÉPENSES EFFECTIVES.					ACHAT de CAPITAUX.	TOTAL GÉNÉRAL des DÉPENSES.
	SOMMES LIQUIDÉES à titre de pensions aux veuves, enfants et orph. lins.	FRAIS d'administration, de matériel, de courtage, etc.	COMPTES D'ORDRE.		TOTAL.		
			Remboursements aux participants de sommes indûment versées.	Transfert à une autre caisse de veuves et orphelins.			
1906	708,487.22	5,024.50	1,595.88	341.71	710,247.51	129,285 »	859,550 51
1907	729,191.86	5,535.15	5,258.21	46.02	755,854 24	92,215 59	828,049.65
1908	771,485 84	5,552 80	5,504.06	202.15	780,783.45	60,289.65	841, 75 10

Situation de la Caisse au 31 décembre :

ANNÉES	MONTANT DE L'ACTIF	MONTANT DU PASSIF (non compris les pensions différées)			EXCÉDENT DE L'ACTIF abstraction faite des pensions différées)
	Espèces en caisse et valeur effective des capitaux.	CAPITALISATION DES PENSIONS EN COURS		TOTAL	
		Pensions de veuves	Accroissements du chef d'enfants et pensions d'orphelins		
1906	8 551,945 07	6,624,050.58	118,194.74	6,642,245.12	1,889,699.95
1907	8,225,859.95	6,672,879.15	112,902.72	6,785,781.87	1,440,078 06
1908	8,250,192.47	7,076 695.55	155 995 80	7,212,689.42	1,057,505.05

CXII. — *Tableau des pensions accordées à des membres du personnel des établissements d'enseignement moyen, en raison de leur âge et de leurs années de service.*

CXII. — Tableau des pensions accordées à des membres du personnel des établissements

ANNÉES.	ÉTABLISSEMENTS.	FONCTIONS.	Nombre des pensions.	Age moyen des pensionnés.		DURÉE MOYENNE							
						des services des pensionnés.							
						Activité.	Disponibilité pour maladie.	Disponibilité pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.	Total.				
				a.	m.	a.	m.	a.	m.	a.	m.	a.	m.
1906.	Athénées royaux	Préfets des études	1	56	11	36	11	»	»	»	»	36	11
		Professeurs	11	59	9	38	1	»	»	»	»	38	1
	Écoles moyennes de l'État pour	Directeurs	3	59	3	41	»	»	»	»	»	41	»
		Régents	3	59	9	38	3	»	11	»	»	39	2
		Instituteurs	4	58	»	38	4	»	8	»	»	39	»
		Maîtres spéciaux	2	58	10	38	11	»	»	»	»	38	11
		Directrices	2	59	2	25	5	1	»	11	5	37	10
		Institutrices	2	58	2	35	11	»	»	»	»	35	11
	Collèges communaux	Professeurs	1	64	3	26	8	3	7	»	»	30	3
	Écoles moyennes communales p ^r	garçons . Instituteurs	1	51	6	32	5	»	»	»	»	32	5
		filles . Directrices	2	63	10	36	9	»	»	»	»	36	9
1907.	Athénées royaux	Préfets des études	1	55	6	34	11	»	»	»	»	34	11
		Professeurs	8	59	6	39	5	»	3	»	»	39	8
		Maîtres spéciaux	1	60	1	37	11	»	»	»	»	37	11
		Personnel administratif	2	60	3	36	10	»	5	»	»	37	3
	Écoles moyennes de l'État pour	Directeurs	3	60	5	41	7	»	»	»	»	41	7
		Régents	1	60	1	41	11	»	»	»	3	42	2
		Instituteurs	4	59	2	37	2	»	»	»	»	37	2
		Maîtres spéciaux	2	59	6	35	2	»	»	»	»	35	2
		Personnel administratif	1	66	9	37	»	»	»	»	»	37	»
		Directrices	2	60	1	35	10	»	»	»	»	35	10
	Collèges communaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes communales p ^r	garçons . Directeurs	1	60	4	42	»	»	»	»	»	42	»
		filles . Directrices	2	60	8	38	5	»	»	»	»	38	5
		Maîtresses spéciales	1	60	8	31	3	»	»	»	»	31	3
1908.	Athénées royaux	Préfets des études	3	60	3	40	4	»	»	»	»	40	4
		Professeurs	9	59	9	38	5	»	1	»	»	38	6
		Maîtres spéciaux	1	55	1	31	10	»	»	»	»	31	10
	Écoles moyennes de l'État pour	Directeurs	2	57	8	38	6	»	»	»	»	38	6
		Régents	5	60	2	39	5	»	»	»	»	39	5
		Instituteurs	4	59	2	39	6	»	4	»	»	39	10
		Maîtres spéciaux	4	61	7	37	2	»	»	»	»	37	2
		Directrices	1	60	1	41	7	»	»	»	»	41	7
		Institutrices	2	58	4	30	10	1	9	»	»	32	7
	Collèges communaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Écoles moyennes communales p ^r	garçons . Régents	1	56	3	39	11	»	»	»	»	39	11
		filles . Régentes	1	50	4	28	1	2	6	»	»	30	7
		Institutrices	1	51	7	33	»	»	»	»	»	33	»
		Maîtresses spéciales	1	64	8	30	10	»	»	»	»	30	10

Statistique dressée par la Direction des pensions.

d'enseignement moyen, en raison de leur âge et de leurs années de service.

REVENU MOYEN des cinq dernières années.	TAUX de la PENSION.			Agents pensionnés ayant été placés dans la position de disponibilité.										OBSERVATIONS.
	Part afférente aux services communs.	Part afférente aux services à l'état.	Total.	NOMBRE.		Durée de la disponibilité								
						pour maladie				pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.				
				Pour maladie	Pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.	Moyenne.	Maximum.	Moyenne.	Maximum.	Moyenne.	Maximum.	Moyenne.	Maximum.	
8,326	»	3,000	3,000	»	»	a.	m.	a.	m.	a.	m.	a.	m.	»
6,277	843	3,142	3,987	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5,531	45	3,670	3,685	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3,905	766	1,837	2,603	1	»	2	8	2	8	»	»	»	»	»
3,232	683	1,457	2,140	2	»	1	6	2	4	»	»	»	»	»
2,062	909	465	1,374	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4,554	935	2,039	2,974	1	1	2	»	2	»	22	11	22	11	»
2,275	500	891	1,391	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3,300	1,815	»	1,815	1	»	3	7	3	7	»	»	»	»	»
4,165	2,454	»	2,454	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5,812	5,482	»	3,482	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8,087	105	4,895	5,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6,223	518	3,561	4,079	1	»	2	1	2	1	»	»	»	»	»
2,134	»	1,422	1,422	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3,552	450	1,781	2,231	1	»	»	10	»	10	»	»	»	»	»
5,916	1,104	2,839	3,943	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3,180	436	1,684	2,120	»	1	»	»	»	»	»	3	»	3	»
3,245	504	1,642	2,146	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3,931	1,150	1,488	2,638	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2,900	»	1,933	1,933	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6,072	934	2,991	3,925	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5,437	2,398	1,227	3,625	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5,429	3,441	»	3,411	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2,240	1,272	»	1,272	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8,604	614	4,283	4,897	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6,747	358	4,032	4,390	1	»	1	1	1	1	»	»	»	»	»
3,200	»	2,133	2,133	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6,656	69	4,295	4,364	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4,270	685	2,076	2,761	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3,413	661	1,603	2,264	1	»	1	3	1	3	»	»	»	»	»
2,280	436	1,235	1,671	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4,690	986	2,140	3,126	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2,838	404	1,266	1,670	2	»	1	9	2	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4,129	2,733	19	2,752	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3,500	1,946	»	1,946	1	»	2	6	2	6	»	»	»	»	»
3,190	1,914	»	1,914	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2,610	1,463	»	1,463	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

CXIII. — Tableau des pensions accordées, du chef d'infirmités, blessures ou accidents.

ANNÉES.	ÉTABLISSEMENTS.	FONCTIONS.	NOMBRE DES PENSIONNÉS POUR														
			Nombre des pensions.	Age moyen des pensionnés.	Affectations												
					Affectations musculaires et nerveuses.	Affectations du sang.	Affectations cérébrales.	Affectations des organes visuels et auditifs.	Affectations de la bouche et de la gorge.	Affectations pulmonaires.	Affectations cardiaques.	Affectations de l'estomac et des intestins.	Affectations de la vessie et des voies urinaires.	Affectations utérines.	Autres maladies.		
1906.	Athénées royaux	Personnel administratif	1 54	9	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»		
	Écoles moyennes de l'État pour	garçons.	Régents	1 51	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
			Instituteurs	2 51	11	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
		filles.	Régentes	2 47	5	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»
			Institutrices	2 50	3	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Collèges communaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Écoles moyennes communales pour	garçons.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
			»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
		filles.	Régentes	2 40	6	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
			Institutrices	2 56	6	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
1907.	Athénées royaux	Professeurs	5 48	8	2	1	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	
	Écoles moyennes de l'État pour	garçons.	Régents	1 40	5	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
			Directrices	1 44	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
		filles.	Régentes	4 50	6	1	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»
			Institutrices	2 47	4	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
			Maîtresses spéciales	1 48	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
			Personnel administratif	1 57	5	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
	Collèges communaux	Directeurs	1 53	4	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Écoles moyennes communales pour	garçons.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
			»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
		filles.	Régentes	1 47	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
			Maîtresses spéciales	2 42	5	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
1908.	Athénées royaux	Professeurs	3 46	9	1	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	
	Écoles moyennes de l'État pour	Maîtres spéciaux	»	1 49	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
			»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
		garçons.	Régents	2 49	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
			Instituteurs	1 34	4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
			Maîtres spéciaux	1 54	9	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
		filles.	Régentes	1 54	4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
			Institutrices	4 52	5	1	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»
Personnel administratif	1 43		8	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»		
	Collèges communaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Écoles moyennes communales pour	garçons.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
			»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
		filles.	Régentes	1 42	4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
			Maîtresses spéciales	1 32	8	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»

des membres du personnel des établissements de l'enseignement moyen.

DURÉE MOYENNE des services par pensionné.								REVENU MOYEN des cinq dernières années.	TAUX DE LA PENSION.			Agents pensionnés ayant été placés dans la position de disponibilité.									
Activité.	Disponibilité pour maladie.		Disponibilité pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.		TOTAL.				Partis affectés aux services communaux.	Partis affectés aux services à l'Etat.	TOTAL.	NOMBRE.	Durée de la disponibilité.				Moyenne.	Maximum.	Moyenne.	Maximum.	
													pour maladie.		pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.						
	a.	m.	a.	m.	a.	m.	a.						m.	a.	m.	a.	m.	a.	m.	a.	m.
28	8	»	5	»	»	29	1	4,051	637	1,505	2,142	1	»	»	5	»	5	»	»	»	
28	4	»	»	»	»	28	4	2,553	228	1,087	1,315	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
30	6	»	»	»	»	30	6	2,943	228	1,421	1,649	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
29	11	»	6	»	»	30	5	2,915	176	1,456	1,632	1	»	1	2	1	2	»	»	»	
27	11	1	4	2	1	31	4	2,519	353	1,060	1,413	1	1	2	8	2	8	4	3	4	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
18	9	1	7	»	»	20	4	2,217	821	»	821	1	»	3	2	3	2	»	»	»	
29	1	»	»	»	»	29	1	3,000	1,584	»	1,584	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
27	3	1	3	»	»	28	6	5,202	66	2,673	2,739	3	»	2	2	2	6	»	»	»	
17	4	»	»	»	»	17	4	3,756	108	1,075	1,183	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
25	6	2	3	»	»	27	9	3,614	»	1,823	1,823	1	»	2	3	2	3	»	»	»	
24	8	1	5	»	»	26	1	3,133	98	1,404	1,502	3	»	1	11	3	»	»	»	»	
23	7	2	5	»	»	26	»	2,500	105	1,081	1,186	2	»	2	5	3	»	»	»	»	
24	2	2	4	»	»	26	6	2,004	390	575	965	1	»	2	4	2	4	»	»	»	
21	1	»	»	»	»	21	1	600	»	230	230	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
27	11	»	»	»	»	27	11	3,217	452	1,692	2,144	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
26	10	1	3	»	»	28	1	3,500	1,787	»	1,787	1	»	1	3	1	3	»	»	»	
20	7	1	6	»	»	22	1	1,849	760	»	760	1	»	3	1	3	1	»	»	»	
21	3	2	10	»	»	24	1	4,853	»	2,193	2,193	3	»	2	10	6	9	»	»	»	
28	2	»	»	»	»	28	2	3,380	1,088	642	1,730	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
24	7	1	1	»	»	25	8	3,386	»	1,602	1,602	1	»	2	2	2	2	»	»	»	
16	2	1	4	»	»	17	6	1,985	265	366	631	1	»	1	4	1	4	»	»	»	
28	»	»	»	»	»	28	»	1,300	»	866	866	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
28	5	1	10	»	»	30	3	2,700	75	1,410	1,485	1	»	1	10	1	10	»	»	»	
32	»	1	7	»	»	33	7	3,044	258	1,592	1,850	4	»	1	7	2	6	»	»	»	
13	»	»	»	»	»	13	»	745	»	176	176	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
21	10	»	»	»	»	20	10	2,922	1,160	»	1,160	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
10	2	3	5	»	»	13	7	1,000	246	1	246	1	»	3	5	3	5	»	»	»	

CXIV. — Tableau des pensions accordées à des membres du personnel des établissements d'office

ANNÉES.	ÉTABLISSEMENTS.	FONCTIONS.	Nombre des pensionnés.	DURÉE MOYENNE des services des pensionnés.									
				Activité.	Disponibilité pour m. l'adie.	Disponibilité pour suppression d'emploi ou dans l'intérêt du service.	Total.						
1906	Athénées royaux	Personnel administratif.	1	a. 60	m. 1	a. 24	m. 7	»	»	»	»	24	1
	Écoles moyennes de l'Etat pour	garçons. } Maitres spéciaux . . .	1	60	6	27	3	»	»	»	»	27	
		filles . } Personnel administratif.	4	64	8	21	3	»	»	»	»	21	
	Collèges communaux . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Écoles moyennes communales p ^r	garçons. } »	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
		filles . } »	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
1907	Athénées royaux	Professeurs	2	60	1	27	11	»	»	»	»	27	1
	Écoles moyennes de l'Etat pour	Maitres spéciaux . . .	2	60	5	22	9	»	»	»	»	22	
		garçons. } »	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	filles . } »	1	66	»	26	»	»	»	»	»	26		
	Collèges communaux . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
	Écoles moyennes communales p ^r	garçons. } »	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
filles . } »		»	»	»	»	»	»	»	»	»			
1908	Athénées royaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Écoles moyennes de l'Etat pour	garçons. } Régents	1	60	»	26	7	»	»	»	»	26	
		Maitres spéciaux . . .	2	62	11	20	5	»	2	»	»	20	
	filles . } Personnel administratif.	3	68	9	26	2	»	»	»	»	26		
		Maitresses spéciales. .	1	60	1	24	7	»	»	»	»	24	
	Collèges communaux . . .	Personnel administratif.	1	68	1	16	4	»	»	»	»	16	
Écoles moyennes communales p ^r	garçons. } »	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
	filles . } »	»	»	»	»	»	»	»	»	»			

(1) Statistique dressée par la Direction des Pensions.

ements d'enseignement moyen qui, ne comptant pas trente années de service, ont été mis à retraite.

[illegible]

**CXV. — Statistique de la disponibilité pour cause de maladie du personnel
des établissements de l'enseignement moyen communal (1).**

		Années.	Célibataires	Mariés.	Veufs.	Total.
Nombre d'agents en disponibilité . . .		1906	1	6	1	8
		1907	3	8	1	12
		1908	5	9	1	15
Durée maximum du congé immédiate- ment antérieur à la mise en dispo- nibilité.		1906	1 a. 1 m.	1 a. 6 m.	0 a. 7 m.	1 a. 6 m.
		1907	1 a. 8 m.	1 a. 6 m.	»	1 a. 8 m.
		1908	1 a. 8 m.	1 a. 4 m.	»	1 a. 8 m.
Age moyen	au moment de la mise en disponibilité.	1906	47 a. 10 m.	37 a. 7 m.	36 a. 2 m.	38 a. 9 m.
		1907	48 a. 7 m.	41 a. 5 m.	»	42 a. 9 m.
		1908	46 a. 1 m.	43 a. 3 m.	»	43 a. 8 m.
	au 31 décembre. . . .	1906	49 a. 0 m.	39 a. 6 m.	36 a. 10 m.	40 a. 4 m.
		1907	49 a. 7 m.	43 a. 2 m.	37 a. 10 m.	44 a. 4 m.
		1908	47 a. 5 m.	44 a. 10 m.	38 a. 10 m.	45 a. 4 m.
Durée maximum de la disponibilité . .		1906	1 a. 2 m.	3 a. 2 m.	0 a. 8 m.	3 a. 2 m.
		1907	2 a. 2 m.	3 a. 4 m.	1 a. 8 m.	3 a. 4 m.
		1908	2 a. 6 m.	3 a. 5 m.	2 a. 8 m.	3 a. 5 m.
Durée des services actifs.	Minimum	1906	28 a. 1 m.	6 a. 9 m.	14 a. 3 m.	6 a. 9 m.
		1907	13 a. 0 m.	6 a. 9 m.	»	6 a. 9 m.
		1908	6 a. 11 m.	6 a. 9 m.	»	6 a. 9 m.
	Maximum	1906	28 a. 1 m.	26 a. 10 m.	14 a. 3 m.	28 a. 1 m.
		1907	28 a. 1 m.	33 a. 1 m.	»	33 a. 1 m.
		1908	30 a. 4 m.	33 a. 1 m.	»	33 a. 1 m.
Traitement	d'activité; taux moyen.	1906	3.500 »	1.816,67	1.500 »	1.987,50
		1907	2.748,33	1.972,50	»	2.127,08
		1908	2.649 »	1.975,55	»	2.168,33
	de disponibilité; taux moyen.	1906	2.625 »	1.283,83	1.000 »	1.446 »
		1907	2.018,33	1.443,25	»	1.550,08
		1908	1.936 »	1.436,67	»	1.574 »

(1) Statistique dressée par la Direction des pensions.

CXVI. — *Statistique concernant la mise en disponibilité, pour cause de maladie, du personnel des établissements de l'enseignement moyen de l'État.*

CXVI. — Statistique concernant la mise en disponibilité, pour cause de maladie, du personnel des établissements de l'enseignement moyen de l'État (1).

Année 1906.

		HOMMES.				FEMMES.				TOTAL.
		Célibataires.	Mariés.	Veufs.	Total.	Célibataires.	Mariées.	Veuves.	Total.	
Nombre d'agents en disponibilité		40	15	1	26	40	9	1	20	46
Congé immédiatement antérieur à la mise en disponibilité.	Minimum	4 m.	4 1/4 m.	7 1/2 m.	4 m.	3 m.	5 1/2 m.	8 5/6 m.	3 m.	3 m.
	Maximum	8 1/2 m.	7 1/4 m.	7 1/2 m.	8 1/2 m.	1 an 1/2 m.	11 1/7 m.	8 5/6 m.	1 an 1/2 m.	1 an 1/2 m.
	Moyenne	6 14/15 m.	6 1/3 m.	7 1/2 m.	6 1/2 m.	5 m.	7 1/15 m.	8 5/6 m.	6 1/8 m.	6 1/5 m.
Autres congés	Nombre	23	52	»	55	47	63	8	118	173
	Minimum	»	»	»	»	»	2 m.	10 1/4 m.	»	»
	Maximum	1 a. 2 1/2 m.	9 1/2 m.	»	1 a. 2 1/2 m.	2 a. 6 1/2 m.	1 a. 2 3/5 m.	10 1/4 m.	2 a. 6 1/2 m.	2 a. 6 1/2 m.
	Moyenne	4 1/4 m.	3 1/3 m.	»	3 1/2 m.	7 1/2 m.	7 2/5 m.	10 1/4 m.	7 3/5 m.	5 1/4 m.
Age des agents lors de la première mise en disponibilité. au 31 décembre 1906.	Minimum	26 a. 2 m.	31 ans 2 m.	58 ans 8 m.	26 ans 2 m.	32 a. 10 m.	41 a. 11 m.	54 ans 7 m.	32 a. 10 m.	26 a. 2 m.
	Maximum	56 ans.	58 ans.	58 ans 8 m.	58 ans 8 m.	54 a. 7 m.	53 a. 2 m.	54 ans 7 m.	54 a. 7 m.	58 a. 8 m.
	Moyenne	38 a. 5 3/10 m.	46 a. 7 3/5 m.	58 ans 8 m.	43 a. 10 9/10	44 a. 11 m.	47 a. 7 4/9 m.	54 ans 7 m.	46 a. 7 2/5 m.	45 a. 4 m.
	Minimum	26 ans 4 m.	35 ans 3 m.	59 ans 8 m.	26 ans 4 m.	34 ans.	42 ans 9 m.	55 ans 1 m.	34 ans.	26 a. 4 m.
	Maximum	58 ans 10 m.	59 ans 5 m.	59 ans 8 m.	59 ans 8 m.	56 ans 6 m.	58 ans 3 m.	55 ans 1 m.	58 ans 3 m.	59 a. 8 m.
	Moyenne	39 ans 10 m.	48 a. 6 1/2 m.	59 ans 8 m.	45 a. 7 3/5 m.	46 ans 3 m.	49 a. 5 2/9 m.	55 ans 1 m.	48 a. 1 1/2 m.	46 a. 8 1/3 m.
Durée de la disponibilité	Minimum	4 m.	2 m.	11 m.	2 m.	3 m.	2 m.	6 m.	2 m.	2 m.
	Maximum	2 ans 8 m.	5 ans 8 m.	11 m.	5 ans 8 m.	2 ans 3 m.	2 ans 8 m.	6 m.	2 ans 8 m.	5 ans 8 m.
	Moyenne	1 a. 2 3/10 m.	1 an 7 3/5 m.	11 m.	1 a. 5 3/13 m.	1 a. 9/10 m.	1 a. 4 4/9 m.	6 m.	1 an 2 1/7 m.	1 a. 3 9/10 m.
Nombre des comparutions devant la commission des pensions.	Nombre absolu	45	70	3	118	47	41	2	90	208
	Minimum par agent	3	3	3	3	3	2	2	2	2
	Maximum id.	8	12	3	12	7	8	2	8	12
	Moyenne id.	4 1/2	4 2/3	3	4 7/13	4 7/10	4 5/9	2	4 1/2	4 12/23
	Nombre absolu	19	25	3	47	27	21	2	50	97
	Minimum par agent	»	»	3	»	2	1	2	1	»
	Maximum id.	3	3	3	3	3	4	2	4	4
	Moyenne id.	1 9/10	1 2/3	3	1 21/26	2 7/10	2 1/3	2	2 1/2	2 5/46
	Nombre absolu	45	70	3	118	47	41	2	90	208
	Minimum par agent	3	3	3	3	3	2	2	2	2

(360)

Nature des infirmités constatées lors de la dernière computation.	Affections muqueuses.	»	1	»	1	»	1	»	1	2	
	id. nerveuses	2	6	»	8	6	3	1	10	18	
	id. du sang	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	id. cérébrales	1	2	»	3	»	»	»	»	3	
	id. des organes visuels et auditifs . .	1	»	»	1	1	»	»	1	2	
	id. de la gorge et de la bouche . . .	2	3	»	5	»	1	»	1	6	
	id. pulmonaires	1	2	»	3	1	»	»	1	4	
	id. cardiaques.	»	1	1	2	»	»	»	»	2	
	id. de l'estomac et des intestins. . .	2	»	»	2	2	3	»	5	7	
	id. des voies urinaires	1	»	»	1	»	1	»	1	2	
	id. utérines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Autres maladies		»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Durée des services actifs.	Minimum	1 a. 6 m.	2 a. 4 m.	29 a. 4 m.	1 a. 6 m.	7 a. 1 m.	20 a. 3 m.	34 ans	7 a. 1 m.	1 a. 6 m.	
	Maximum	32 a. 6 m.	36 a. 11 m.	29 a. 4 m.	36 a. 11 m.	33 a. 4 m.	36 a. 4 m.	34 ans	36 a. 4 m.	36 a. 11 m.	
	Moyenne	12 a. 84/5 m.	23 a. 53/5 m.	29 a. 4 m.	19 a. 610/13 m.	20 a. 9 1/10 m.	26 a. 51/3 m.	34 ans	23 a. 113/5 m.	21 a. 57/9 m.	
Traitements	d'activité . . .	totalisés	33,815 »	54,655 »	4,125 »	92,595 »	28,939.50	26,107 »	3,525 »	58,571.50	151,166.50
		Taux moyen	3,381.50	3,643.66	4,125 »	3,561.34	2,893.95	2,900.77	3,525 »	2,928.57	3,286.23
	de disponibilité	totalisés	22,865 »	43,260 »	3,094 »	69,219 »	20,887 »	19,206 »	2,644 »	42,737 »	111,956 »
		Taux moyen	2,286.50	2,884 »	3,094 »	2,662.27	2,088.70	2,134 »	2,644 »	2,136.85	2,433.82
		Charges effectives de l'année.	17,105.09	25,508.41	2,836.13	45,449.63	14,908 »	10,901.75	1,322 »	27,131.75	72,581.38
Nombre annuel des personnes	rentrées en fonctions. . .	5	4	»	9	3	»	»	3	12	
	maintenues en disponibilité.	4	7	1	12	5	6	1	12	24	
	pensionnées	1	4	»	5	2	3	»	5	10	
	décédées	»	»	»	5	»	»	»	»	»	

Statistique concernant la mise en disponibilité, pour cause de maladie, du personnel des établissements de l'enseignement moyen de l'État (1) (suite).

Année 1907.

			HOMMES.				FEMMES.				TOTAL.
			Célibataires.	Mariés.	Veufs.	Total.	Célibataires.	Mariées.	Veuves.	Total.	
Nombre d'agents en disponibilité			6	17	1	24	40	10	1	21	45
Congé immédiatement antérieur à la mise en disponibilité.	Minimum		2 m.	3 m.	7 1/2 m.	2 m.	2 2/3 m.	4 m.	8 5/6 m.	2 2/3 m.	2 m.
	Maximum		1 an 1 m.	10 2/3 m.	7 1/2 m.	1 an 1 m.	8 m.	1 an 4 m.	8 5/6 m.	1 an 4 m.	1 an 4 m.
	Moyenne		7 1/10 m.	6 4/5 m.	7 1/2 m.	6 9/10 m.	5 1/2 m.	7 2/5 m.	8 5/6 m.	6 8/15 m.	6 11/15 m.
Autres congés.	Nombre		20	50	»	70	67	93	8	168	238
	Durée :	Minimum	»	»	»	»	2 1/2 m.	4 m.	10 1/4 m.	2 1/2 m.	»
		Maximum	1 a. 2 1/2 m.	1 a. 2 5/6 m.	»	1 an 2 5/6 m.	1 an 2/3 m.	1 an 5 2/3 m.	10 1/4 m.	1 an 5 2/3 m.	1 an 5 2/3 m.
		Moyenne	5 8/15 m.	4 1/15 m.	»	4 1/4 m.	8 1/5 m.	10 m.	10 1/4 m.	9 1/6 m.	6 8/15 m.
Age des agents	lors de la première mise en disponibilité	Minimum	26 a. 2 m.	31 a. 2 m.	58 a. 8 m.	26 a. 2 m.	28 a. 7 m.	28 a. 1 m.	54 a. 7 m.	28 a. 1 m.	26 a. 2 m.
		Maximum	54 a. 4 m.	58 a. 11 m.	58 a. 8 m.	58 a. 11 m.	54 a. 7 m.	56 a. 1 m.	54 a. 7 m.	56 a. 1 m.	58 a. 11 m.
		Moyenne	39 a. 8 2/3 m.	45 a. 5 10/15 m.	58 a. 8 m.	44 a. 7 m.	43 a. 7 1/10 m.	46 a. 4 1/2 m.	54 a. 7 m.	46 a. 4 5/7 m.	45 a. 5 1/9 m.
	au 31 décembre 1907	Minimum	27 a. 4 m.	33 a. 9 m.	60 a. 8 m.	27 a. 4 m.	28 a. 8 m.	33 a. 6 m.	56 a. 1 m.	28 a. 8 m.	27 a. 4 m.
		Maximum	57 ans.	59 a. 7 m.	60 a. 8 m.	60 a. 8 m.	57 a. 6 m.	56 a. 8 m.	56 a. 1 m.	57 a. 6 m.	60 a. 8 m.
		Moyenne	41 a. 4 2/3 m.	47 a. 7 5/17 m.	60 a. 8 m.	46 a. 7 5/12 m.	47 a. 6 1/10 m.	48 a. 9 1/2 m.	56 a. 1 m.	48 a. 6 3/7 m.	47 a. 6 1/9 m.
Durée de la disponibilité.	Minimum		8 m.	1 m.	1 an 8 m.	1 m.	1 m.	5 m.	1 a. 6 m.	1 m.	1 m.
	Maximum		2 a. 8 m.	6 a. 8 m.	1 an 8 m.	6 a. 8 m.	3 ans.	2 a. 9 m.	1 a. 6 m.	3 ans.	6 a. 8 m.
	Moyenne		1 a. 7 2/3 m.	1 a. 7 1/2 m.	1 an 8 m.	1 a. 7 13/24 m.	1 a. 2 2/5 m.	1 a. 6 3/10 m.	1 a. 6 m.	1 a. 4 3/7 m.	1 a. 6 1/11 m.
Nombre des comparutions devant la commission des pensions.	Nombre total	Nombre absolu	32	76	3	111	54	56	4	114	225
		Minimum par agent	3	2	3	2	2	3	4	2	2
		Maximum id	8	14	3	14	9	11	4	11	14
		Moyenne id	5 1/3	4 1/2	3	4 5/8	5 2/5	5 3/5	4	5 3/7	5
	Nombre annuel	Nombre absolu	13	32	»	45	22	15	2	39	84
		Minimum par agent	1	»	»	»	1	»	2	»	»
		Maximum id	3	4	»	4	3	3	2	3	4
		Moyenne id	9 1/8	1 1/4 1/2	»	1 7/12	9 1/12	1 1/2	5	1 1/6	»

Nature des infirmités constatées lors de la dernière comparution.	Affections musculaires		»	1	»	1	»	2	»	2	3
	id. nerveuses.		3	9	»	11	2	5	1	8	19
	id. du sang		»	»	»	»	1	1	»	2	2
	id. cérébrales		»	1	»	1	»	»	»	»	1
	id. des organes visuels et auditifs . .		2	»	»	2	1	»	»	1	3
	id. de la gorge et de la bouche. . .		»	3	»	3	»	»	»	»	3
	id. pulmonaires		1	1	»	2	2	»	»	2	4
	id. cardiaques		»	»	1	1	1	»	»	1	2
	id. de l'estomac et des intestins . .		»	»	»	»	3	1	»	4	4
	id. des voies urinaires		1	1	»	2	»	1	»	1	3
	id. utérines		»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Autres maladies		»	1	»	1	»	»	»	»	1
Durée des services actifs	Minimum		5 ans 9 m.	2 ans 4 m.	29 ans 4 m.	2 ans 4 m.	6 ans 2 m.	5 ans 3 m.	34 ans	5 ans 3 m.	2 ans 4 m.
	Maximum		32 ans 6 m.	37 ans 5 m.	29 ans 4 m.	37 ans 5 m.	33 ans 4 m.	33 ans	34 ans	34 ans	37 ans 5 m.
	Moyenne		15 ans 7 1/3	22 ans	29 ans 4 m.	20 ans 8 1/2	25 a. 22/3 m.	23 a. 7 4/5 m.	34 ans	24 a. 10 1/2 m.	22 a. 7 2/3 m.
Traitements	d'activité . .	totalisés	23,282 »	69,932 »	4,125 »	97,340 »	30,164 »	26,432 »	3,525 »	60,121 »	157,461 »
		Taux moyen	3,880.83	4,113.64	4,125 »	4,055.83	3,016.40	2,645.20	3,525 »	2,862.90	3,499.11
	de disponibilité.	totalisés	16,535 »	50,835 »	3,094 »	70,464 »	22,162 »	19,675 »	2,644 »	44,481 »	114,945 »
		Taux moyen	2,755.83	2,990.29	3,094 »	2,936 »	2,216.20	1,967.50	2,644 »	2,118.14	2,554.33
		Charges effectives de l'année .	12,369.50	28,747.56	2,320.50	43,437.56	11,440.17	13,062.10	2,644 »	27,146.27	70,583.83
Nombre annuel des personnes	rentrées en fonctions		»	1	»	1	2	1	»	3	4
	maintenues en disponibilité . .		4	14	»	18	4	5	»	9	27
	pensionnées.		2	2	1	5	3	4	1	8	13
	décédées.		»	»	»	»	1	»	»	1	1

(1) Statistique dressée par la Direction des pensions.

Statistique concernant la mise en disponibilité, pour cause de maladie, du personnel des établissements de l'enseignement moyen de l'État (1) (suite).

Année 1908.

		HOMMES.				FEMMES.				TOTAL.	
		Célibataires.	Mariés.	Veufs.	Total.	Célibataires.	Mariées.	Veuves.	Total.		
Nombre d'agents en disponibilité		4	28	1	33	9	6	Néant.	15	48	
Congé immédiatement antérieur à la mise en disponibilité	Minimum	2 m.	3 m.	4 m.	2 m.	4 4/5 m.	4 m.	»	4 m.	2 m.	
	Maximum	8 1/3 m.	10 2/3 m.	4 m.	10 2/3 m.	8 m.	1 a. 4 m.	»	1 a. 4 m.	1 a. 4 m.	
	Moyenne	5 7/10	6 1/3 m.	4 m.	6 1/6 m.	6 1/3 m.	8 1/7 m.	»	7 m.	6 1/2 m.	
Autres congés	Nombre	4	99	5	108	43	36	»	79	187	
	Durée :	Minimum	»	»	7 4/5 m.	»	»	3 m.	»	»	»
		Maximum	3 1/4 m.	1 an 5 m.	7 4/5 m.	1 an 5 m.	11 2/3 m.	1 a. 5 2/3 m.	»	1 a. 5 2/3 m.	1 a. 5 2/3 m.
		Moyenne	1 1/10 m.	4 3/5 m.	7 4/5 m.	4 1/4 m.	4 3/5 m.	9 2/3 m.	»	6 2/3 m.	5 m.
Age des agents	lors de la première mise en disponibilité	Minimum	26 a. 2 m.	31 a. 2 m.	56 ans.	26 a. 2 m.	28 a. 7 m.	28 a. 1 m.	»	28 a. 1 m.	26 a. 2 m.
		Maximum	37 ans	59 a. 4 m.	56 ans.	59 a. 4 m.	56 a. 7 m.	57 a. 9 m.	»	57 a. 9 m.	59 a. 4 m.
		Moyenne	33 a. 1/2 m.	46 a. 7 5/7 m.	56 ans.	45 a. 3 1/3 m.	46 a. 9 m.	49 a. 2 1/2 m.	»	47 a. 8 2/3 m.	46 a. 1/2 m.
	au 31 décembre 1908	Minimum	28 a. 4 m.	34 a. 9 m.	56 a. 5 m.	28 a. 4 m.	29 a. 8 m.	34 a. 6 m.	»	29 a. 8 m.	28 a. 4 m.
		Maximum	38 a. 9 m.	60 a. 7 m.	56 a. 5 m.	60 a. 7 m.	57 a. 3 m.	58 a. 4 m.	»	58 a. 4 m.	60 a. 7 m.
		Moyenne	35 a. 4 1/4 m.	58 a. 5 1/9 m.	56 a. 5 m.	47 a. 1 m.	48 a. 4 5/9 m.	51 a. 10 1/2 m.	»	49 a. 9 1/3 m.	47 a. 11 m.
Durée de la disponibilité	Minimum	1 an 8 m.	4 m.	5 m.	4 m.	8 m.	7 m.	»	7 m.	4 m.	
	Maximum	3 ans 8 m.	7 a. 8 m.	5 m.	7 a. 8 m.	2 a. 8 m.	2 a. 6 m.	»	2 a. 8 m.	7 a. 8 m.	
	Moyenne	2 a. 3 3/4 m.	1 a. 3 9/14 m.	5 m.	1 a. 11 1/3 m.	1 a. 1 1/3 m.	1 a. 7 5/6 m.	»	1 a. 4 m.	1 a. 9 m.	
Nombre des com- parutions devant la commission des pensions.	Nombre total	Nombre absolu	26	116	3	145	42	39	»	81	226
		Minimum par agent	5	2	3	2	3	3	»	3	2
		Maximum id.	10	15	3	15	8	11	»	11	15
		Moyenne id.	6 1/2	4 1/7	3	4 4/11	4 2/3	6 1/2	»	5 2/5	4 3/5
	Nombre annuel	Nombre absolu	8	53	3	64	17	9	»	26	90
		Minimum par agent	2	»	3	»	1	»	»	»	»
		Maximum id.	2	4	3	4	3	3	»	3	4
		Moyenne id.	2	1 25/28	3	1 31/33	1 8/9	1 1/2	»	1 11/15	1 7/8

Nature des infirmités constatées lors de la dernière comparution.	Affections musculaires		»	2	»	2	»	1	»	1	3
	id. nerveuses		1	14	»	15	4	2	»	6	21
	id. du sang		»	»	»	»	»	1	»	1	1
	id. cérébrales		»	1	»	1	1	»	»	1	2
	id. des organes visuels et auditifs . .		1	1	1	3	»	1	»	1	4
	id. de la gorge et de la bouche . . .		»	3	»	3	»	»	»	»	3
	id. pulmonaires		1	2	»	3	1	»	»	1	4
	id. cardiaques		»	»	»	»	2	»	»	2	2
	id. de l'estomac et des intestins . .		»	2	»	2	1	1	»	2	4
	id. des voies urinaires		1	1	»	2	»	»	»	»	2
Autres maladies		»	2	»	2	»	»	»	»	»	2
Durée des services actifs	Minimum		5 a. 9 m.	2 a. 4 m.	22 a. 5 m.	2 a. 4 m.	6 a. 2 m.	5 a. 3 m.	»	5 a. 3 m.	2 a. 4 m.
	Maximum		10 a. 6 m.	37 a. 5 m.	22 a. 5 m.	37 a. 5 m.	33 a. 4 m.	31 a. 5 m.	»	33 a. 4 m.	37 a. 5 m.
	Moyenne		8 a. 7 1/2 m.	23 a. 2 1/9 m.	22 a. 5 m.	21 a. 4 2/3 m.	23 a. 9 1/3 m.	23 a. 10 1/3 m.	»	25 ans.	22 a. 6 1/4 m.
Traitements	d'activité . .	totalisés	11,156 »	108,380 »	500	120,036 »	27,782 »	17,550 »	»	45,332 »	165,368 »
		Taux moyen	2,789 »	3,870.71	500	3,637.45	3,086.89	2,925 »	»	3,022.13	3,445 »
	de disponibilité	totalisés	7,439 »	79,284 »	375	87,098 »	20,655 »	13,013 »	»	33,668 »	120,766 »
		Taux moyen	1,859.75	2,831.57	375	2,639.33	2,295 »	2,168.83	»	2,244.53	2,515.96
		Charges effectives de l'année .	7,439 »	46,218.33	375	54,032.33	15,367.92	7,228.42	»	22,596.34	76,628.67
Nombre annuel des personnes	reentrées en fonctions		1	7	»	8	»	1	»	1	9
	maintenues en disponibilité . . .		3	12	1	16	8	2	»	10	26
	pensionnées		»	7	»	7	1	3	»	4	11
	décédées		»	2	»	2	»	»	»	»	2

(565)

(1) Statistique dressée par la Direction des pensions.

CXVII. — État détaillé de l'emploi des subsides alloués pour l'instruction moyenne, pendant

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte RÉSULTIÈRE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	Subsides pour traitements supplémentaires, augmentations, indemnités, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Prais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.

I. — Athénées royaux créés en

ANNÉE

Anvers	7,450 61	55,000 »	101,545 08	154,545 08	558 68	15,500 »	74,500 »	90,000 »
Bruxelles	8,196 06	55,000 »	80,520 86	118,520 86	»	17,785 61	59,616 59	77,400 »
Bruges	815 28	20,000 »	50,854 14	70,854 14	171 41	4,850 »	24,560 56	29,410 56
Gand	1,122 72	55,000 »	54,527 01	87,527 01	155 30	8,350 »	57,285 51	45,655 51
Mons	2,641 08	20,000 »	64,861 52	95,861 52	216 20	12,000 »	25,958 76	57,958 76
Tournai	1,154 19	20,000 »	60,855 56	80,855 56	58 85	6,615 50	23,757 16	30,550 66
Liège	10,150 20	55,000 »	84,788 39	117,788 39	595 69	11,002 78	65,475 35	74,478 08
Hasselt	11,826 46	25,000 »	54,659 55	70,659 55	12 90	1,060 59	11,075 70	12,156 09
Arlon	2,254 18	25,000 »	74,466 45	99,466 45	191 11	2,000 »	12,611 17	14,611 17
Namur	»	20,000 »	57,887 26	86,887 26	60 72	2,500 »	22,659 67	25,159 67
Totaux	45,559 58	500,000 »	684,525 58	984,525 58	1,799 34	81,660 25	355,477 85	457,158 10

ANNÉE

Anvers	9,287 52	55,000 »	97,346 50	150,346 50	756 59	12,296 75	72,705 27	85,000 »
Bruxelles	15,051 28	55,000 »	86,847 48	121,847 48	»	15,859 11	61,560 89	75,900 »
Bruges	416 58	20,000 »	52,111 06	81,111 06	220 94	4,550 »	24,701 97	29,251 97
Gand	5,148 51	55,000 »	49,977 62	82,977 62	168 48	8,400 »	55,569 90	43,969 90
Mons	7,207 75	20,000 »	66,614 50	95,614 50	227 55	9,248 87	29,228 84	58,477 71
Tournai	595 54	20,000 »	56,289 27	85,289 27	51 09	6,717 24	24,257 97	30,975 21
Liège	8,585 68	55,000 »	88,162 55	121,162 55	450 66	11,618 01	62,561 51	74,179 52
Hasselt	1,816 47	25,000 »	67,696 58	92,696 58	45 51	1,264 67	9,905 85	11,168 50
Arlon	5,459 65	25,000 »	72,285 00	97,285 00	177 11	1,850 62	12,151 62	15,982 24
Namur	575 59	20,000 »	57,557 08	86,557 08	85 78	2,500 »	25,285 07	25,785 07
Totaux	51,925 96	500,000 »	694,687 11	994,687 11	2,170 51	72,285 25	355,704 87	427,990 12

ANNÉE

Anvers	10,755 47	55,000 »	107,510 09	140,510 09	929 86	10,626 59	72,375 41	85,000 »
Bruxelles	6,559 49	55,000 »	91,555 90	126,555 90	818 60	15,967 10	61,052 90	77,000 »
Bruges	»	20,000 »	55,865 64	82,865 64	246 10	4,591 20	25,299 65	29,890 85
Gand	5,017 95	55,000 »	54,010 02	87,010 02	292 09	8,400 »	51,144 78	59,544 78
Mons	8,422 95	20,000 »	58,820 65	87,820 65	508 56	8,859 59	27,555 56	56,195 15
Tournai	2,199 57	20,000 »	55,569 21	82,569 21	118 10	7,296 09	25,050 »	50,546 09
Liège	8,217 64	55,000 »	85,042 50	116,042 50	577 57	12,282 55	62,593 84	74,876 17
Hasselt	6,974 56	25,000 »	61,467 55	86,467 55	145 76	1,810 »	9,581 41	11,591 41
Arlon	»	25,000 »	75,615 55	100,615 55	516 50	1,915 54	12,802 76	14,716 10
Namur	5,146 90	20,000 »	55,919 81	84,919 81	91 19	2,500 »	22,927 87	25,427 87
Totaux	51,072 51	500,000 »	695,152 56	995,152 56	4,075 95	74,246 24	348,142 16	422,588 40

la période triennale 1906-1908, tant par le Gouvernement que par les provinces et les communes.

PRODUIT de la AÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES	DÉPENSES.					EXCÉDENT	
		EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DÉS	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres fraix courants.	répartition du minerval entre le préfet et les professeurs.		recettes sur les dépenses	dépenses sur les recettes.

vertu de la loi du 1^{er} juin 1850.

1906.

68,407 75	500,942 12	»	14,545 05	207,454 97	68,407 75	200,208 65	10,735 47	»
47,716 »	248,655 82	»	15,967 10	178,591 25	47,716 »	212,274 55	8,559 49	»
7,509 50	117,738 69	»	5,055 78	105,245 70	7,509 50	117,786 98	»	48 29
19,761 »	155,982 65	»	8,189 80	121,010 88	19,761 »	148,964 68	5,017 95	»
18,765 »	155 415 55	»	8,812 89	117,412 95	18,765 »	145,020 62	8,422 95	»
7,860 »	129,277 16	»	6,442 81	112,774 78	7,860 »	127,077 50	2,199 57	»
48,882 55	251,681 71	»	10,975 08	185,608 64	48,882 55	245,464 07	8,217,64	»
2,515 »	106,129 78	»	5,515 69	95,809 55	»	99,155 22	8,974 56	»
7,662 50	121,165 50	»	6,115 20	116,200 58	2,016 80	124,420 58	»	254 99
8,670 »	120,777 65	260 55	4,299 99	106,891 41	6,170 »	117 650 75	5,146 90	»
257,752 10	1,706,772 50	260 55	85 554 07	1,545,088 45	227,091 40	1,636,005 27	51,072 51	305 28

1907.

65,862 50	289 252 71	»	16,994 55	205,758 07	65,862 50	284,594 90	4,657 81	»
46,599 »	256,607 76	»	17,164 29	185,974 07	46,599 »	240,757 56	6,960 40	»
7,145 »	118,115 55	»	4,588 28	106,021 80	7,145 »	117,555 08	590 27	»
19,014 »	151,508 54	»	8,549 98	119,556 90	19,014 »	146,750 88	4,577 66	»
18,427 50	159,954 79	»	10,550 77	124,072 20	18,427 50	152,850 47	7,124 52	»
7,900 »	124,610 91	»	6,616 85	105,757 85	7,900 »	120,254 70	4,556 21	»
48,501 65	252,879 84	»	11,805 56	187,820 27	48,501 65	248,127 28	4,752 56	»
2,690 »	108,414 86	»	2,645 52	97,295 78	»	99 959 50	8,475 56	»
8 200 »	125,034 07	»	5 745 25	115,597 85	2,585 25	125,706 51	1,577 76	»
9,104 »	121,905 52	»	4,499 88	108,865 09	6,401 12	119,769 09	2,156 45	»
251,475 65	1,708,254,55	»	88,556 51	1,554,459 86	220,249 »	1,665,245 57	45,008 98	»

1908.

62,586 »	297,759 42	»	16,018 65	212,224 81	62 586 »	290,829 44	6,929 98	»
44,780 »	255,492 05	»	16,551 81	186,451 67	44,780 »	247,515 48	7,948 57	»
7,010 50	120,011 07	48 29	4,576 55	105,029 74	7,010 50	117,264 86	2,746 21	»
21,054 »	152,918 84	»	8 522 82	120,204 98	21 054 »	149,651 80	5,287 04	»
16,965 »	149,912 09	»	11,696 58	121,252 74	16,965 »	149,894 12	17 97	»
8,270 »	125,502 97	»	6,975 66	106,052 52	8,270 »	121,278 18	2,024 79	»
48,175 »	217,888 68	»	12 207 20	184,534 77	48,175 »	214,976 97	2,911 71	»
5,100 »	108,079 08	»	5,082 75	98,469 72	685 »	99,257 45	8,841 65	»
8,700 »	124,577 95	254 99	5,285 16	112,834 64	5,955 05	122,529 84	2,018 09	»
10 016 »	125,601 77	»	4,999 99	100,851 77	7,516 »	122 567 76	1,254 01	»
250,658 50	1,705 545 90	505 28	89,556 71	1,554 817 56	220 976 50	1,665,585 90	57,990 »	»

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondation; rentes; inté- rets de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	Subsides pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.

II. — Athénées royaux créés en

ANNÉE

Malines	"	"	90,741 99	90,741 99	161 07	5,620 01	18,575 52	24,193 55
Ixelles	3,524 35	"	110,468 09	110,468 09	512 "	11,086 27	52,231 71	63,917 98
Louvain	3,559 52	"	90,180 77	90,180 77	5 07	5,882 99	23,464 98	29,347 97
Ostende	1,556 13	"	82,082 28	82,082 28	102 50	11,007 68	31 290 21	42,506 80
Ath	414 02	"	67,575 54	67,575 54	121 57	2,956 65	11,647 48	14,584 15
Charleroy	1,874 25	"	105,289 40	105,289 40	254 09	8,699 70	21,002 50	29,702 "
Chimay	154 02	"	87,456 56	87,456 56	77 68	7,055 56	19,155 25	26,170 59
Thuin (section latine annexée à l'école moyenne)	998 51	"	17,009 15	17,009 15	80 85	764 94	7,702 57	8,467 51
Huy	516 12	"	76,612 86	76,612 86	142 90	5,957 66	11,072 57	15,610 05
Verviers	2,061 46	"	76,865 84	76,865 84	75 82	5,172 75	28,569 89	35,742 64
Tongres	"	"	65,998 18	65,998 18	106 50	2,705 "	7,464 57	10,167 57
Totaux	14,228 98	"	868,080 24	868,080 24	1,450 74	65,447 01	252,765 85	298,210 84

ANNÉE

Malines	1,684 51	"	84,159 60	84,159 60	155 15	4,585 97	18,482 10	23,068 15
Ixelles	6,559 61	"	106,5 6 06	106,5 6 06	482 52	17,524 58	51,574 05	68,808 65
Louvain	4,185 44	"	81,588 "	81,588 "	5 14	6,564 21	25,661 98	30,221 17
Ostende	2,715 56	"	89,592 60	89,592 60	95 40	8,026 59	52,545 20	40,569 79
Ath	1,409 65	"	65,665 22	65,665 22	98 65	2,864 25	11,655 79	14,520 02
Charleroy	1,904 24	"	108,521 44	108,521 44	174 08	9,025 70	20,628 97	29,652 67
Chimay	26 59	"	87,927 98	87,927 98	64 68	5,028 59	19,211 78	24,240 17
Thuin (section latine annexée à l'école moyenne)	845 76	"	18 061 52	18 061 52	109 09	765 12	7,759 54	8,524 46
Huy	516 54	"	78,254 17	78,254 17	190 97	5,345 50	11,656 54	16,999 95
Verviers	5,882 72	"	75,548 44	75,548 44	64 75	4,654 06	29,579 "	34,015 06
Tongres	519,65	"	65,661 07	65,661 07	92 71	2,580 02	7,519 10	10,079 12
Totaux	25,827 46	"	859,075 99	859,075 99	1,510 90	66,929 46	255,674 69	500,595 15

ANNÉE

Malines	5,551 01	"	85,565 94	85,565 94	505 17	4,451 58	18,558 82	22,790 20
Ixelles	5,877 50	"	106,462 15	106,462 15	511 29	17,570 06	52,718 59	70,283 45
Louvain	1,808 70	"	85,257 75	85,257 75	264 65	7,909 78	25,578 45	31,488 25
Ostende	"	"	96,655 99	96,655 99	115 86	10,170 "	55 511 56	45,681 56
Ath	1,104 15	"	69,065 56	69,065 56	192 56	5,599 52	11,625 88	15,225 40
Charleroy	5,940 44	"	102,640 76	102,640 76	554 65	9,420 51	20,485 80	29,904 54
Chimay	1,265 29	"	88,728 81	88,728 81	151 62	4,922 52	19,189 46	24,111 78
Thuin (section latine annexée à l'école moyenne)	1,008 25	"	15,504 "	15,504 "	59 80	765 08	7,450 55	8,194 28
Huy	664 56	"	82,755 06	82,755 06	155 70	5 814 98	11,674 77	15,489 75
Verviers	5,876 20	"	70,471 08	70,471 08	96 26	5,587 74	21,428 85	35,016 59
Tongres	"	"	66,584 75	66,584 75	145 69	2,616 "	7,502 10	10,148 10
Totaux	25,074 51	"	867,447 85	867,447 85	2,271 05	70 856 27	255,500 21	506,356 48

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL. des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PENULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants	répartition du minerval entre le préfet et les professeurs.		recettes sur les dépenses.	dépenses. sur les recettes

vertu de la loi du 15 juin 1881.

1906.

9,959 00	125,056 19	253 03	5,176 59	106,152 91	9,959 60	121,521 55	3,531 64	»
55,707 »	251,729 42	»	15,450 06	158,694 86	55,707 »	225,851 92	5,877 50	»
10,701 »	155,774 55	»	8,078 42	115,186 21	10,701 »	151,965 05	1,808 70	»
12,597 50	158,225 19	»	10,961 56	116,065 42	12,597 50	159,422 48	»	1,197 29
5,458 »	87,955 68	»	5,775 17	77,615 56	5,458 »	86,829 55	1,104 15	»
21,895 »	102,014 74	»	8,416 98	125,062 32	21,895 »	138,074 50	5,940 44	»
4,615 »	118,455 65	»	6,515 74	106,161 62	4,615 »	117,190 56	1,265 29	»
1,872 »	28,428 »	»	658 95	23,780 80	»	27,419 75	1,008 25	»
5,625 05	98,554 96	»	5,957 06	88,509 89	5,625 05	97,870 60	664 56	»
11,429 40	124,175 16	»	5,171 25	101,698 51	11,429 40	118,298 96	5,876 20	»
887 50	75,159 55	179 72	2,672 54	71,424 25	887 50	75,165 79	»	4 24
141,525 05	1,525,484 85	415 57	68,495 52	1,091,049 95	150,635 05	1,209,611 87	25,074 51	1,201 55

1907.

9,191 80	118,219 02	»	4,790 05	104,176 85	9,191 80	118,159 28	59 74	»
52,597 »	254,855 02	»	16,790 56	159,997 85	52,597 »	229,585 10	5,448 45	»
12,102 50	128,108 25	»	7,692 46	106,795 92	12,102 50	126,588 88	1,519 57	»
11,942 50	144,515 74	»	9,422 14	119,988 67	11,942 50	141,555 51	5,162 45	»
5,596 »	87,287 50	»	5,117 11	78,123 06	5,596 »	86,856 17	451 55	»
24,219 »	164,471 45	»	9,000 85	124,907 15	24,219 »	158,126 98	6,544 45	»
5,640 »	115,899 22	»	2,529 45	106,442 08	5,640 »	112,611 55	5,287 69	»
1,454 »	28,974 65	»	704 05	27,284 15	»	27,988 18	986 45	»
7,811 05	105,572 46	»	5,554 09	87,661 66	7,811 05	100,806 80	2,765 66	»
10,995 »	122,505 95	»	4,666 49	105,115 09	10,995 »	118,776 58	5,527 57	»
840 »	77,192 55	»	2,671 20	75,452 75	840 »	76,945 95	248 00	»
110,568 85	1,525,578 35	»	66,718 85	1,001,925 15	158,554 85	1,297,576 85	27,801 52	»

1908.

9,655 »	121,625 95	»	4,697 05	107,201 48	9,655 »	121,551 55	94 42	»
51,445 »	254,584 59	»	15,555 95	165,511 11	51,445 »	250,492 06	4,092 55	»
12,050 »	128,849 51	»	7,853 72	107,458 59	12,050 »	127,542 11	1,507 20	»
11,855 »	152,286 21	1,197 29	9,947 18	125,015 »	11,855 »	147,992 47	4,295 74	»
5,622 »	91,205 45	»	5,688 89	80,979 89	5,622 »	90,290 78	914 67	»
26,788 29	165,608 46	»	10,498 75	125,621 92	26,788 29	160,908 94	2,699 52	»
5,884 75	118,120 25	»	5,184 06	104,188 51	5,884 75	111,257 52	6,862 95	»
1,202 »	26,058 55	»	695 15	25,049 »	»	25,742 15	296 18	»
7,615 40	106,610 27	»	5,814 98	91,996 47	7,615 40	105,426 85	5,215 42	»
11,715 50	123,175 65	»	6,092 96	104,665 61	11,715 50	122,472 07	701 56	»
687 50	77,564 04	4,24	2,645 »	74,228 85	687 50	77,565 57	»	1 55
142,566 44	1,545,696 20	1,201 55	68,654 67	1,107,894 21	141,274 44	1,310,021 85	24,675 97	1 55

RECETTES.

DÉSIGNATION DES TABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations, rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsidés ordinaires.	Subsidés pour traitements supplémentaires. augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Anvers	2,206 99	3,000 »	32,632 67	35,632 67	497 21	7,900 »	26,600 »	34,500 »
Room	49 82	4,000 »	17,235 20	21,235 20	30 74	2,048 48	4,263 09	6,308 27
Lierre	87 69	4,000 »	18,021 21	22,024 21	46 35	2,080 69	5,987 89	8,068 58
Malines	»	3,000 »	21,586 36	24,586 36	168 16	2,425 »	4,183 68	6,608 68
Turnhout	621 68	4,000 »	15,531 03	19,531 03	62 44	1,350 »	2,833 33	4,183 33
Aerschot	505 42	4,000 »	14,091 70	18,091 70	31 55	725 »	1,239 00	1,964 90
Diest	135 45	4,000 »	20,762 66	24,762 66	23 51	1,209 29	6,407 86	7,617 45
Hal	»	4,000 »	28,256 47	32,256 47	23 77	1,678 02	5,607 08	7,285 10
Jodoigne	548 52	4,000 »	18,486 72	22,486 72	»	1,160 »	3,703 40	5,163 40
Louvain	»	5,000 »	21,423 66	26,423 66	3 85	2,300 »	5,250 91	7,550 91
Wavre	1,416 66	4,000 »	19,476 »	23,476 »	43 69	1,050 »	5,772 39	6,822 39
Bruges	1,453 69	3,000 »	19,891 30	22,891 30	64 78	2,886 81	4,370 32	7,257 43
Furnes	57 73	4,000 »	13,700 60	17,700 60	»	1,003 »	3,756 67	4,764 67
Nieuport	44 91	4,000 »	17,284 17	21,281 17	30 40	1,350 »	2,399 31	3,749 31
Ypres	»	4,000 »	18,401 67	22,401 67	28 43	1,666 73	5,242 08	6,908 81
Alost	175 »	5,000 »	20,737 75	25,737 75	1 27	3,200 »	6,860 28	10,060 28
Gand	»	3,000 »	24,167 90	27,167 90	92 83	2,900 »	10,606 79	13,506 79
Renaix	204 17	4,000 »	17,468 16	21,168 16	»	1,300 »	4,242 77	5,542 77
Alb	402 70	4,000 »	16,463 64	20,463 64	22 28	2,742 »	4,698 74	7,440 74
Beaumont	417 67	4,000 »	13,492 80	17,492 80	17 06	755 52	1,404 43	2,159 97
Braine-le-Comte	0 74	4,000 »	17,107 28	21,107 28	9 82	1,315 27	4,818 44	6,133 71
Gosselies	»	4,000 »	19,609 32	23,609 32	21 27	1,304 05	3,978 86	5,282 91
Houdeng-Aimeries	»	4,000 »	14,032 78	18,032 78	36 09	950 »	3,101 03	4,051 03
Mons	3,225 26	3,000 »	19,310 55	22,340 55	40 59	3,249 74	4,677 58	7,927 32
Fléurbaeghe	»	4,000 »	18,372 26	22,372 26	»	1,459 05	4,367 03	5,826 08
Peruwelz	318 35	4,000 »	17,699 55	21,699 55	40 66	2,545 »	2,981 44	5,526 44
Rœulx	594 67	4,000 »	15,545 15	19,545 15	0 01	918 »	1,316 47	2,234 47
Saint-Ghislain	»	4,000 »	15,642 43	19,642 43	19 86	1,600 »	3,955 85	5,555 85
Soignies	1 »	5,000 »	18,730 82	23,730 82	10 64	1,550 »	6,122 79	7,672 79
Thuin	461 25	4,000 »	12,763 17	16,763 17	»	1,150 »	8,071 08	9,221 08
Huy	»	4,000 »	24,438 94	28,138 94	82 90	2,847 50	6,889 97	9,437 47
Limbourg	399 17	4,000 »	24,066 28	28,066 28	1,101 »	931 25	8,568 75	6,500 »
Spa	»	4,000 »	16,234 33	20,234 33	»	2,000 »	9,416 66	11,416 66
Stavelot	»	4,000 »	22,330 54	26,330 54	97 58	1,263 43	4,923 56	6,186 99
Visé	235 04	4,000 »	21,913 88	25,913 88	4,200 »	1,379 97	2,021 67	3,401 64
Waremmes	347 57	4,000 »	20,338 55	24,338 55	3 42	1,575 »	3,667 96	5,242 96
Maeseyck	»	4,000 »	14,677 86	18,677 86	27 07	1,275 »	2,453 88	3,728 88
Saint-Trond	367 13	4,000 »	19,834 32	23,834 32	17 31	882 85	5,663 07	4,547 92
Tongres	325 »	4,000 »	12,108 68	16,108 68	31 21	581 68	3,443 21	4,024 89
Marche	»	4,200 »	15,106 75	19,306 75	15 28	1,198 29	2,705 63	3,903 92
Neufchâteau	14 34	4,000 »	16,069 09	20,069 09	24 87	1,230 »	3,089 29	4,319 29
Saint-Hubert	7 12	4,000 »	12,840 37	16,840 37	»	1,819 16	3,812 43	5,631 59
Virton	125 26	4,000 »	8,226 74	12,226 74	»	1,900 »	3,075 »	4,975 »
Andenne	11 50	4,000 »	19,544 74	23,544 74	14 36	1,110 »	2,678 72	3,788 72
Couvin	»	4,000 »	12,782 70	16,782 70	»	880 »	3,893 93	4,773 93
Dinant	49 73	5,500 »	15,010 81	20,510 81	66 46	1,325 »	2,633 22	3,958 22
Fosses	0 94	4,000 »	12,897 »	16,897 »	0 42	1,474 84	3,571 67	5,046 51
Namur	450 30	3,000 »	13,072 89	16,072 89	5 17	2,350 »	4,049 64	6,399 64
Philippeville	443 40	4,000 »	16,355 43	20,355 43	16 40	650 »	1,433 33	2,083 33
Rochefort	»	4,000 »	17,317 95	21,317 95	»	1,022 72	4,862 27	5,884 99
Totaux	44,792 26	198,700 »	892,522 81	1,091,222 81	7,070 47	85,347 04	236,378 74	321,725 78

Ecoles moyennes de l'Etat, pour garçons,

ANNÉE

		DÉPENSES.				EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION ÉCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PENULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES recettes sur les dépenses.
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres fraix courants	répartition du minerval entre le préfet et les professeurs.		dépenses. sur les recettes

créées en vertu de la loi du 1^{er} juin 1850.

1906

39,770 04	112,606 91	»	7,727 88	83,258 30	20,148 35	141,134 59	1,472 32	»
4,282 50	31,876 50	»	1,961 29	28,736 85	767 93	31,466 07	410 43	»
5,642 73	35,869 56	»	2,065 69	30,639 48	2,870 08	35,575 25	294 31	»
17,263 »	48,626 20	158 06	2,378 16	36,889 59	8,611 88	48,037 69	588 51	»
6,508 »	30,906 48	»	1,344 40	26,564 50	2,794 73	30,703 63	202 85	»
3,019 50	23,612 77	»	724 78	22,538 52	320 25	23,612 53	0 22	»
5,452 80	38,014 57	»	1,364 74	32,637 30	3,876 20	37,878 24	133 33	»
7,110 50	46,675 84	177 61	1,678 02	42,976 45	1,785 41	46,617 49	58 35	»
3,537 50	31,735 84	»	1,304 45	25,213 95	»	30,518 40	1,217 74	»
9,499 34	43,477 76	1,314 21	2,300 »	39,009 78	715 86	43,339 85	137 91	»
3,377 10	35,135 84	»	999 71	32,537 48	678 36	34,235 83	900 20	»
11,921 »	43,587 90	»	2,742 64	39,045 80	»	41,788 44	1,799 46	»
3,065 20	25,585 20	»	946 55	23,965 »	340 20	25,251 75	333 45	»
3,306 »	28,411 79	»	1,325 61	25,701 58	839 38	27,866 87	545 22	»
3,789 »	33,427 91	132 07	1,251 76	27,230 34	759 49	29,373 36	3,754 55	»
10,584 40	46,558 70	»	3,493 78	38,348 28	4,610 40	46,152 46	406 24	»
20,487 50	61,285 02	1,093 37	2,864 42	48,677 92	7,487 20	60,122 91	1,132 41	»
7,220 25	31,135 35	»	1,248 75	29,884 47	2,870 67	34,003 89	431 46	»
4,933 50	33,262 83	»	2,632 95	29,209 33	4,311 50	33,153 78	409 05	»
2,696 70	22,484 20	»	754 75	21,706 98	21 70	22,483 43	0 77	»
3,374 75	30,656 27	»	1,315 27	28,687 64	581 63	30,614 84	41 73	»
4,434 65	33,348 13	28 20	1,304 05	29,495 38	»	30,827 63	2,520 52	»
4,300 83	26,420 73	293 66	875 21	23,494 05	4,466 37	26,429 27	291 46	»
7,851 »	41,384 72	»	3,206 82	33,187 83	4,826 05	38,220 70	3,164 02	»
3,360 25	31,558 59	28 05	1,331 71	29,633 43	»	31,000 91	557 68	»
7,080 30	34,465 30	»	1,799 33	30,708 62	4,166 05	33,674 »	791 30	»
4,915 50	24,356 50	»	948 »	23,054 71	4 48	24,006 89	339 61	»
4,905 50	30,123 61	22 75	1,600 »	27,777 48	605 35	30,005 28	418 36	»
3,470 »	31,885 25	»	1,550 35	30,355 26	4,871 89	33,777 50	1,107 75	»
3,961 50	30,407 »	»	1,143 45	27,593 38	1,191 81	29,928 61	478 36	»
7,097 38	41,156 78	327 11	2,547 50	39,870 83	4,186 34	43,931 78	525 »	»
3,871 50	39,937 95	»	931 23	36,299 38	4,615 67	38,846 30	1,091 65	»
2,928 »	34,578 99	44 21	1,852 75	31,946 66	338 12	34,181 74	397 25	»
4,508 30	37,123 41	58 74	1,259 53	34,421 95	4,376 29	37,119 51	3 90	»
4,614 »	38,394 56	»	1,850 08	34,709 53	1,131 87	37,691 48	703 08	»
4,788 »	31,720 50	»	1,574 87	32,546 »	599 50	34,720 37	0 13	»
1,447 25	23,883 06	174 56	1,216 69	22,302 60	64 24	23,758 09	424 97	»
3,757 42	32,524 42	»	975 »	30,277 62	1,074 50	32,324 42	200 »	»
3,293 »	23,782 78	»	581 65	23,201 40	»	23,782 78	»	»
2,457 »	25,382 95	56 89	1,198 29	24,127 77	»	25,382 95	»	»
4,044 25	28,491 84	»	1,249 84	25,156 47	2,025 50	28,431 48	60 36	»
1,470 »	23,949 08	»	1,816 46	21,948 95	463 05	23,928 46	20 92	»
1,790 »	49,447 »	»	1,900 »	46,644 »	573 »	49,447 »	»	»
3,599 90	30,959 22	»	998 68	28,483 97	4,281 89	30,764 51	494 68	»
1,490 »	23,046 63	144 77	792 89	20,529 66	617 20	22,084 52	962 41	»
1,737 50	26,322 42	»	1,304 89	24,709 92	287 50	26,302 31	20 41	»
2,574 »	24,518 57	»	1,474 84	20,421 78	1,338 58	25,235 20	1,283 37	»
5,041 50	27,969 50	»	2,359 »	25,030 63	588 87	27,969 50	»	»
1,234 50	23,832 76	»	625 70	23,068 59	»	23,694 29	438 47	»
1,500 »	28,702 92	109 09	1,022 72	26,339 51	649 26	28,120 58	582 34	»
281,124 34	1,715,935 36	1,163 35	83,440 53	1,514,813 77	84,440 »	1,686,887 66	29,017 70	»

RECETTES.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUÉ.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations, rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsidés ordinaires.	ACHATS pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, indemnités diverses, etc.	TOTAL.		Local et matériel	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Anvers	4,417 55	5,000 »	56,575 07	59,575 07	555 19	6,552 05	28,565 55	54,916 »
Boom	627 99	4,000 »	17,944 58	21,944 58	55 16	2,062 01	4,249 11	6,311 12
Lierre	55 19	4,000 »	17,298 16	21,298 16	64 50	2,127 70	5,981 84	8,109 54
Malines	981 03	5,000 »	21,505 56	24,505 56	202 97	2,064 98	4,284 84	6,549 82
Turnhout	299 49	4,000 »	16,505 17	20,505 17	78 06	1,550 »	2,855 55	4,185 55
Aerschot	»	4,000 »	15,514 87	19,514 87	55 22	725 »	1,577 66	2,102 66
Diest	165 95	4,000 »	21,940 95	25,940 95	18 86	1,284 05	6,152 18	7,436 25
Hal	17 90	4,000 »	29,896 15	55,896 15	25 87	1,782 10	5,979 26	7,761 56
Jodoigne	»	4,000 »	18,820 »	22,820 »	»	1,558 50	4,521 57	5,859 87
Louvain	»	5,000 »	20,495 91	25,495 91	5 90	5,800 »	5,052 55	8,852 55
Wavre	557 40	4,000 »	18,959 04	22,959 04	58 10	1,245 94	5,852 02	7,097 96
Bruges	4,499 95	5,000 »	17,225 57	20,225 57	115 59	5,084 82	1,775 96	4,860 78
Furnes	50 »	4,000 »	15,087 24	17,687 24	41 78	1,060 »	5,976 07	5,056 07
Nieuport	85 55	4,000 »	16,547 57	20,547 57	27 41	1,500 »	2,045 86	5,545 86
Ypres	6 67	4,000 »	19,199 42	25,199 42	44 » 2	1,700 »	5,202 05	6,902 05
Alost	»	5,000 »	19,066 79	24,666 79	55 60	6,691 65	5,520 07	12,211 72
Gand	170 04	5,000 »	28,226 95	51,226 95	80 99	5,605 »	9,558 92	15,145 92
Renaix	215 97	4,000 »	17,875 87	21,875 87	»	1,218 79	4,417 06	5,635 85
Ath	558 51	4,000 »	17,695 52	21,695 52	18 52	2,440 49	4,516 66	6,957 15
Beaumont	169 58	4,000 »	15,955 81	19,955 81	17 58	819 75	554 22	1,575 97
Braine-le-Comte	14 60	4,000 »	17,878 57	21,878 57	22 05	1,555 75	4,899 91	6,255 66
Gosselies	2,127 64	4,000 »	16,825 67	20,825 67	25 10	1,204 69	5,990 20	5,205 89
Houdeng-Aimeries	170 05	4,000 »	15,509 52	19,509 52	5 15	949 95	2,879 59	5,829 54
Mons	5,575 48	5,000 »	18,576 05	21,576 05	17 48	5,526 52	4,052 49	7,559 01
Pâturages	»	4,000 »	18,576 87	22,576 87	200 »	1,600 »	4,635 10	6,255 10
Péruwelz	558 09	4,000 »	19,464 55	25,464 55	99 56	2,058 91	5,092 93	5,149 86
Régulx	»	4,000 »	14,984 99	18,984 99	1 61	992 »	1,694 65	2,686 65
Saint-Ghislain	1 28	4,000 »	16,154 07	20,154 07	5 15	2,557 27	4,164 51	6,701 78
Soignies	692 52	5,000 »	16,850 12	21,850 12	1 67	1,552 69	6,192 44	7,725 15
Thuin	1,250 »	4,000 »	11,578 08	15,578 08	»	1,519 »	6,827 85	8,146 85
Huy	120 85	4,000 »	25,229 25	27,229 25	87 04	5,655 »	6,925 95	10,560 95
Limbourg	220 »	4,000 »	25,176 95	27,176 95	1,101 »	900 »	6,180 »	7,086 »
Spa	1,082 48	4,000 »	19,476 51	25,476 51	»	1,867 52	9,021 66	10,889 18
Stavelot	1,528 76	4,000 »	22,746 66	26,746 66	95 47	1,565 16	4,485 »	5,848 16
Visé	520 88	4,000 »	22,071 25	26,071 25	5,550 »	1,525 »	2,409 89	5,954 89
Waremmé	996 25	4,000 »	19,750 92	25,750 92	29 81	1,885 45	5,582 57	5,268 02
Marcseyck	422 78	4,000 »	15,892 51	17,892 51	50 92	1,061 44	2,556 60	5,598 04
Saint-Trond	566 68	4,000 »	20,455 90	24,455 90	17 59	950 »	5,790 04	4,740 04
Tongres	49 98	4,000 »	12,467 15	16,467 15	52 42	625 54	5,242 44	5,867 78
Marche	»	4,200 »	16,092 60	20,292 60	6 81	1,285 »	2,828 86	4,115 86
Neufchâteau	88 97	4,000 »	16,725 11	20,725 11	55 75	1,575 »	5,019 67	4,594 67
Saint-Hubert	»	4,000 »	15,595 69	17,595 69	4 24	2,145 45	5,904 91	6,050 54
Vervins	10 71	4,000 »	9,451 »	15,451 »	»	1,999 29	5,075 »	5,074 29
Andenne	172 85	4,000 »	20,528 84	24,528 84	21 75	957 15	2,696 09	5,655 24
Couvin	206 10	4,000 »	11,884 58	15,884 58	24 69	950 »	4,051 20	5,001 20
Dinant	451 60	5,500 »	14,914 56	20,414 56	51 52	1,425 40	2,787 82	4,211 22
Fosses	525 84	4,000 »	12,620 41	16,620 41	7 »	1,650 »	5,571 67	5,021 67
Namur	2 48	5,000 »	14,574 52	17,574 52	9 87	2,587 52	5,848 58	6,255 90
Philippeville	65 90	4,000 »	17,201 75	21,201 75	54 02	700 »	1,599 99	2,299 99
Rochefort	612 20	4,000 »	16,276 43	20,276 43	»	958 52	4,926 67	5,884 99
Totaux	27,047 10	198,700 »	908,177 06	1,106,877 96	6,729 09	92,752 25	252,881 24	535,655 47

ANNÉE

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉPARTITION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNALTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.
42,021 16	121,162 77	"	7,660 55	85,866 55	25,298 25	116,825 09	4,557 68	"
4,584 50	55,505 55	"	1,826 15	29,968 85	869 50	52,664 50	658 85	"
5,586 "	54,915 59	"	2,047 01	50,145 70	2,486 80	54,677 51	255 88	"
17,185 60	49,021 "	"	2,526 72	58,271 86	8,574 24	48,972 82	48 18	"
6,500 "	51,566 05	"	1,557 80	27,436 54	2,781 58	51,555 72	10 55	"
2,890 25	24,541 "	"	725 64	25,627 "	189 "	24,550 64	1 56	"
5,840 "	59,401 97	"	1,525 87	55,918 85	5,907 74	59,152 44	249 55	"
7,918 50	49,617 76	"	1,519 25	43,915 98	2,547 59	48,012 82	1,601 94	"
5,678 50	52,558 57	74 87	1,506 60	50,750 61	214 59	52,526 47	51 90	"
9 498 50	45,828 66	"	2,131 42	59,471 52	555 59	42,156 53	1,692 55	"
5 527 25	54,159 75	"	1,140 60	52,482 07	402 68	54,025 53	154 40	"
12,574 "	41,775 67	"	5,126 54	58,176 72	"	41,505 06	470 61	"
2 910 10	25,705 19	"	920 70	24,466 75	75 44	25,460 89	244 50	"
5,429 "	27,655 17	"	1 261 96	25,415 07	600 10	27,595 15	258 04	"
4,042 50	34,195 44	"	1,600 11	28,607 70	962 74	50,570 55	5,624 89	"
11,580 95	48,295 06	2,285 31	4,251 65	56,588 85	5 156 25	48,062 04	255 02	"
22,140 "	66,761 90	"	5,175 54	50,818 27	9,192 80	65,184 61	5 577 29	"
7,254 "	54,961 60	"	1,199 81	50,704 20	2,875 70	54,867 71	95 98	"
4,288 "	55,517 30	"	2,510 75	50,258 17	455 55	55,004 25	515 25	"
2,515 90	24,010 84	"	819 75	25,191 09	"	24,010 84	"	"
5 552 50	51,705 16	"	1 285 85	29,926 66	1,089 16	51,579 65	525 51	"
4,558 65	52,540 95	"	1,127 96	50,952 57	125 "	52,505 55	55 42	"
4,519 19	27,655 25	"	990 40	25,926 66	1,564 06	26,480 52	1,112 71	"
7 959 "	40,285 "	"	3,025 "	51,951 "	1,954 "	59,908 "	577 "	"
5,861 50	52,671 47	"	1,598 09	50,792 94	278 55	52,669 56	1 91	"
6,645 50	55,697 14	"	1,982 59	51,266 74	1,020 15	51,878 24	818 86	"
1 955 50	25,006 75	"	992 "	22,455 "	159 75	25,606 75	"	"
5,049 "	51,911 26	"	2,537 27	28,074 57	782 95	51,504 59	516 67	"
5,727 "	55,976 24	"	1,150 "	50,667 04	1 757 95	55,954 99	21 25	"
5,807 50	28,842 41	"	1,249 75	27,457 91	65 50	28,775 16	69 25	"
8 058 52	46,056 59	"	5,624 95	40,541 17	2,080 42	46,026 52	10 07	"
5,628 "	59,211 95	"	900 "	56,126 25	1,861 55	58,887 56	524 59	"
2,951 50	58,599 47	"	1,584 62	52,700 57	74 10	51,559 09	1,040 58	"
4,585 60	58,602 65	"	1,565 16	55 752 89	1,566 60	58 602 65	"	"
5 184 75	58,861 75	"	1 525 "	55,576 60	2,540 64	57,651 55	1,210 42	"
4,542 "	54,567 "	"	1,884 28	52,587 "	292 50	54,565 78	5 22	"
1,425 75	25,568 "	"	1,058 50	22 180 66	"	25,218 96	149 04	"
5,956 17	55,514 18	"	958 50	29,574 04	1,190 14	51,702 48	1,811 70	"
5,511 "	25,928 55	"	625 54	25,502 99	"	25,928 55	"	"
2,255 25	26,668 52	"	918 51	25,179 52	204 "	26,501 85	566 69	"
4,667 75	29,910 25	"	1,444 01	26,050 88	2,504 55	29,879 24	50 99	"
1,652 "	25,282 27	"	2,010 50	22,761 15	250 69	25,022 14	260,15	"
1,805 "	20,521 "	"	1,961 80	17,496 85	668 51	20,126 96	194 04	"
5,596 "	51,572 66	"	1 045 57	29,180 24	1,220 72	51,444 55	128 55	"
1,672 50	22,788 87	"	804 85	20,458 74	500 44	21,744 05	1,044 84	"
1 656 75	24,764 65	"	1,425 "	25 228 90	110 75	26,764 65	"	"
2,515 50	24,686 42	"	1,525 76	22,699 47	74 55	24,299 56	586 86	"
4,815 50	28,656 07	"	2,590 "	25,895 59	425 50	28,506 89	129 18	"
1,228 "	24,829 64	"	699 09	25,542 56	"	24,241 65	587 99	"
4,512 50	28,286 12	"	1,005 40	26,525 75	706 25	28,255 40	50 72	"
289,541 89	1,753,652 51	2 560 18	87,266 51	1,545,665 87	90,515 62	1,725,806 18	51,826 55	

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.		RECETTES.							
		EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
			Subsidés ordinaires.	SUBSIDÉS pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Anvers	1,472 52	3,000 »	57,140 14	40,140 14	570 56	7,987 88	27,012 12	35,000 »	
Boom	410 43	4,000 »	18,417 57	22,147 57	49 51	2,156 29	4,124 89	6,261 18	
Lierre	264 51	4,000 »	19,159 86	23,159 86	88 21	2,148 85	6,125 94	8,272 77	
Malines	588 51	5,000 »	22,829 55	25,829 55	250 08	2,528 16	4,500 81	6,028 97	
Turnhout	202 85	4,000 »	16,058 98	20,058 98	116 10	1,549 33	2,854 »	4,185 55	
Aerschot	0 22	4,000 »	16,586 82	20,586 82	40 77	824 78	1,274 94	2,099 72	
Diest	155 55	4,000 »	21,984 85	25,984 85	27 77	1,500 »	6,602 47	8,102 47	
Hal	58 55	4,000 »	28,820 85	32,820 85	29 49	1,800 »	6,158 50	7,958 50	
Jodoigne	1,217 74	4,000 »	17,466 24	21,466 24	59 57	1,545 »	4,798 15	6,343 15	
Louvain	157 91	5,000 »	21,510 48	26,510 48	45 42	5,958 29	5,048 85	8,987 14	
Wavre	900 29	4,000 »	20,566 57	24,566 57	60 45	1,240 »	6,175 85	7,415 85	
Bruges	1,799 46	5,000 »	19,626 56	22,626 56	154 27	2,745 49	5,725 85	6,471 54	
Furnes	553 43	4,000 »	15,948 97	17,948 97	59 14	1,051 55	4,285 09	5,336 61	
Nieuport	545 22	4,000 »	16,104 02	20,104 02	50 64	1,475 61	2,044 79	3,520 40	
Ypres	5,754 53	4,000 »	15,820 50	17,820 50	88 05	1,700 »	5,010 44	6,710 44	
Alost	406 24	5,000 »	21,556 82	26,556 82	40 22	5,588 78	5,852 47	9,421 25	
Gand	1,132 11	5,000 »	51,411 20	54,411 20	194 12	5,669 42	8,059 09	12,600 41	
Renaix	151 46	4,000 »	18,615 57	22,615 57	55 75	1,508 75	4,433 06	5,941 71	
Ath	109 05	4,000 »	20,428 00	21,428 00	85 59	2,441 95	4,856 57	7,558 52	
Beaumont	0 77	4,000 »	16,779 11	20,779 11	59 96	824 25	520 01	1,544 24	
Braine-le-Comte	41 75	4,000 »	18,619 08	22,619 08	57 48	1,488 98	4,607 24	6,096 22	
Gosselies	2,520 52	4,000 »	17,519 52	21,519 52	45 55	1,505 60	4,104 24	5,609 84	
Houdeng-Aimeries	291 46	4,000 »	14,971 16	18,971 16	41 74	1,085 21	2,797 01	3,882 22	
Mons	5,164 02	5,000 »	19,931 57	22,931 57	169 16	5,206 82	4,249 97	7,456 79	
Pâturages	537 68	4,000 »	18,081 51	22,081 51	18 12	1,551 43	5,114 88	6,619 55	
Péruwelz	791 50	4,000 »	20,604 29	24,604 29	124 »	5,064 71	5,199 91	6,264 62	
Rœulx	559 61	4,000 »	15,521 97	19,521 97	28 94	080 »	1,619 10	2,605 10	
Saint-Ghislain	118 56	4,000 »	15,007 77	19,007 77	40 80	2,062 58	5,620 57	6,282 05	
Soignes	1,107 75	5,000 »	16,501 78	21,501 78	9 17	1,549 55	6,189 95	7,759 50	
Thuin	178 56	4,000 »	14,410 06	18,410 06	74 96	1,518 45	6,878 74	8,197 19	
Huy	525 »	4,000 »	25,172 58	29,172 58	74 73	5,073 16	6,877 05	10,552 19	
Limbourg	1,091 65	4,000 »	21,868 97	25,868 97	1,122 57	990 04	6,175 96	7,166 »	
Spa	597 25	4,000 »	16,021 08	20,021 08	14 75	2,002 75	8,968 49	10,971 24	
Stavelot	3 90	4,000 »	25,555 47	27,555 47	125 58	1,518 82	5,058 27	6,577 09	
Visé	705 08	4,000 »	21,956 89	25,956 89	4,017 76	1,285 42	2,392 42	3,575 84	
Waremmes	0 15	4,000 »	22,214 64	26,214 64	20 55	1,857 57	5,816 55	5,485 90	
Maeseyck	124 07	4,000 »	15,782 97	17,782 97	45 06	1,275 »	2,646 78	5,021 78	
Saint-Trond	200 »	4,000 »	22,746 68	26,746 68	52 77	1,055 85	4,497 15	5,551 »	
Tongres	»	4,000 »	11,950 64	15,950 64	45 41	656 55	5,255 94	5,899 47	
Marche	»	4,200 »	16,066 54	20,266 54	15 19	1,157 05	2,824 47	5,901 52	
Neufchâteau	60 56	4,000 »	16,891 46	20,891 46	54 12	1,584 81	5,651 51	5,056 12	
Saint-Hubert	20 92	4,000 »	14,141 54	18,141 54	50 68	2,081 50	5,755 14	5,856 44	
Virton	»	4,000 »	9,427 »	13,427 »	»	2,270 71	5,075 »	5,545 71	
Audenne	194 68	4,000 »	20,076 46	24,076 46	52 52	1,098 68	2,810 85	5,909 51	
Couvin	902 11	4,000 »	10,694 59	14,694 59	26 41	887 89	5,962 87	4,850 76	
Dinant	20 14	5,500 »	15,890 81	21,590 81	59 56	1,404 89	2,818 54	4,223 45	
Fosses	1,285 57	4,000 »	11,556 28	15,556 28	59 85	1,665 52	5,538 55	5,021 67	
Namur	»	3,000 »	16,584 56	19,584 56	22 58	2,590 »	5,844 21	6,251 21	
Philippeville	158 47	4,000 »	16,767 71	20,767 71	58 72	973 65	1,564 96	2,558 61	
Rochefort	582 54	4,000 »	16,958 40	20,958 40	»	1,110 »	5,074 99	6,184 99	
Totaux	29,047 70	198,700 »	927,873 72	1,130,575 72	8,475 16	94,471 55	256,022 52	351,093 85	

ANNÉE

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la AÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES	EXCÉDENT du compte PÉNULTÏME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres fraix courants.	répartition du minerval entre le préfet et les professeurs.		recettes sur les dépenses	dépenses sur les recettes.
42,118 82	119,501 84	»	7,868 69	80,948 50	25,001 50	113,818 47	5,483 37	»
4,605 75	53,772 24	»	2,152 08	29,862 22	1,288 77	55,285 07	489 17	»
5,575 03	57,570 78	»	2,154 70	52,440 04	2,664 44	57,240 08	150 70	»
10,842 60	50,146 71	»	2,534 01	59,250 15	8,055 55	49,646 71	470 »	»
6,600 »	51,161 26	»	1,526 66	26,764 »	2,862 27	50,952 93	208 55	»
2,902 75	25,450 28	»	820 15	24,482 81	122 47	25,475 41	4 87	»
5,892 »	40,140 40	»	1,469 51	54,525 »	4,515 40	40,109 71	50 69	»
9,206 50	50,115 69	»	1,605 55	45,760 47	4,069 72	49,495 54	620 15	»
3,551 »	52,567 50	»	1,514 05	50,762 77	262 50	52,559 32	28 18	»
9,452 »	44,952 95	»	2,927 10	40,752 20	262 46	45,921 76	1,011 19	»
3,045 25	50,886 19	»	1,265 42	51,810 77	744 17	50,818 58	07 85	»
12,468 50	45,317 15	»	5,037 12	59,639 17	»	42,696 29	820 84	»
2,697 19	26,555 59	»	1 011 25	25,060 08	»	26,071 51	262 08	»
5,572 »	27,575 18	»	1,455 96	25,550 58	722 80	27,507 14	66 04	»
4,249 50	52,621 44	»	1,547 90	29,578 42	819 58	51,745 70	877 74	»
11,594 20	47,807 75	»	5,582 51	58,845 28	5,569 45	47,795 24	12 49	»
22,901 »	71,247 84	»	5,577 54	56,085 45	10,008 »	69,760 79	1,487 05	»
7,586 50	55,951 99	»	1,516 52	51,457 49	5,028 »	55,802 01	129 98	»
4,609 50	56,570 86	»	2,408 11	50,500 75	1,829 15	54,757 97	1,852 80	»
2,650 »	24,794 08	»	755 90	22,402 81	87 11	25,245 82	1,548 26	»
5,628 75	52,425 26	»	1,430 56	29,415 98	992 11	51,858 45	564 81	»
4,141 10	55,656 51	»	1,505 60	52,022 51	»	55,527 91	108 40	»
4,140 05	27,526 61	»	1,262 95	25,778 78	1,259 70	26,501 41	1,025 20	»
7,956 »	41,677 54	»	5,155 85	56,496 54	1,051 »	41,563 37	114 17	»
4,157 »	55,465 44	»	1,554 45	50,788 95	1,015 70	55,559 10	124 54	»
7,041 40	58,824 61	»	5,610 58	54,039 27	1,154 96	58,824 71	»	»
1,841 25	24,558 87	»	986 »	25,075 82	25 »	24,086 82	250 05	»
5,074 »	50,525 88	»	2,652 86	27,038 53	825 15	50,491 50	29 52	»
5,699 25	55,837 25	»	1,549 »	51,751 99	555 26	55,886 25	1 »	»
5,712 50	50,575 07	»	1,282 55	28,545 92	118 75	29,945 20	627 87	»
9,540 75	49,685 07	»	5,621 92	42,865 50	2,840 56	49,525 58	559 49	»
3,518 50	58,597 69	»	985 55	56,172 48	1,420 97	58,577 »	20 69	»
2,927 25	51,551 57	»	1,695 57	51,869 07	»	55,562 44	769 15	»
4,542 »	58,404 04	»	1,322 72	51,954 68	1,415 45	57,672 85	751 21	»
5,159 50	59,595 07	»	2,350 25	52,935 28	5,001 45	58,284 98	1,108 09	»
4,852 »	56,551 20	»	1,857 50	54,416 37	264 »	56,517 87	55 55	»
1,565 75	25,256 55	»	1,271 50	21,905 22	»	25,174 52	62 01	»
5,745 22	56,295 67	»	1,055 85	51,468 10	1,190 81	55,712 70	2,580 91	»
5,611 20	25,475 72	»	629 65	22,759 19	»	25,568 82	100 90	»
2,491 80	26,755 05	»	1,056 65	25,210 25	587 75	26,654 05	100 40	»
4,859 »	50,901 06	»	1,577 08	26,820 01	2,690 05	50,895 14	7 92	»
1,701 »	25,730 58	»	2,041 42	25,092 58	450 28	25,564 08	166 50	»
2,040 »	20,812 71	»	2 270 71	17,688 56	855 14	21,812 71	»	»
5,487 »	52,520 17	»	1,087 05	29,982 »	1,128 17	52,197 22	122 95	»
1,617 50	22,151 17	»	961 09	20,925 10	251 07	22,157 26	15 91	»
2,021 95	27,715 66	»	1,252 01	25,799 84	499 82	27,522 07	192 99	»
2,548 50	24,420 85	»	1,575 17	22,411 56	197 78	25,985 51	444 54	»
4,854 20	50,675 55	»	2,380 87	26,927 40	794 20	50,402 47	572 88	»
1,220 25	24,705 76	»	997 04	25,595 06	»	24,595 10	110 66	»
1,475 »	29,200 75	»	940 40	27,205 61	818 45	28,964 46	256 27	»
294 968 54	1,790,158 77	»	93,575 65	1,572,794 68	97,610 65	1,764,010 98	20,147 79	»

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte RÉSULTAT.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.

III. — Écoles moyennes de l'État, pour garçons,

ANNÉE

Laeken	1,029 24	24,559 55	2,750 »	27,089 58	18 52	7,120 76	8,442 80	15,565 65
Schaerbeck.	»	22,549 86	4,081 48	27,531 54	124 45	5,700 »	18,440 81	22,140 81
Vilvorde.	107 58	16,227 04	5,956 20	20,165 24	11 51	5,950 04	8,115 55	12,045 57
Blankenberghe. . . .	502 »	11,785 72	864 66	12,650 58	8 17	1,610 92	6,757 11	8,568 05
Courtrai.	278 67	8,577 99	568 06	8,946 05	7 59	1,054 81	4,614 69	5,669 50
Menin	42 12	16,685 50	2,221 96	18,905 46	17 12	1,857 88	2,683 »	4,542 88
Lokeren.	125 »	15,582 15	»	15,582 15	56 68	2,026 »	5,941 08	6,867 08
Ninove	407 22	15,751 77	782 76	16,534 55	14 26	1,095 20	5,156 50	4,229 50
Saint-Nicolas	256 »	11,900 11	1,155 »	13,055 11	86 57	1,470 14	2,597 17	4,067 51
Termonde	280 58	18,959 58	2,175 »	21,114 58	25 45	575 »	5,185 »	5,558 »
Binche	1,597 20	15,251 70	4,040 90	16,272 60	15 48	2,182 60	5,592 10	5,574 70
Châtelet.	»	21,805 79	2,187 65	23,993 42	2 07	5,077 50	12,742 89	17,820 59
Fleurus.	845 66	16,187 76	775 »	16,962 76	8 75	1,442 15	8,526 47	9,768 60
Flobecq.	659 59	12,191 95	2,812 55	15,004 48	0 45	500 »	6,162 65	6,462 65
Fontaine-l'Évêque . .	920 08	11,119 99	697 50	11 817 49	24 »	1,194 95	5,580 »	6,754 95
Jumet	1,252 61	18,195 55	1,858 52	20,051 87	5 12	2,004 29	9,140 88	11,145 17
La Louvière	1,524 48	15,055 79	175 55	15,229 14	0 55	2,717 25	6,526 89	9,244 14
Lessines	188 42	16,720 82	1,959 01	18,159 85	»	2,819 65	8,692 05	11,511 68
Leuze	404 51	12,575 07	595 09	15,168 16	1 19	969 05	6,282 40	7,251 45
Pecq.	521 90	18,410 86	554 »	18,964 86	0 24	850 »	550 »	1,400 »
Quiévrain	502 08	17,821 46	»	17,821 46	21 98	1,052 45	2,414 »	5,466 45
Seraing.	278 57	12,895 67	488 80	15,582 47	16 50	5,447 70	6,550 85	9,978 55
Verviers.	»	17,759 26	1,455 45	19,212 69	11 61	3,200 »	12,627 47	15,827 47
Hasselt	2,096 67	12,245 79	5,577 »	17,620 79	2 56	472 11	4,050 82	4,502 95
Beauraing	247 79	15,565 07	756 »	16,121 07	8 25	876 14	1,200 »	2,076 14
Ciney	258 51	8,258 46	2,774 96	11,055 42	»	1,505 50	4,310 95	5,646 45
Florennes	1,202 45	11,449 75	500 »	11,949 75	20 82	1,066 75	1,500 »	2,566 75
Walcourt	155 05	12,805 19	872 98	15,678 17	2 51	600 »	1 400 »	2,000 »
Totaux	14,876 78	426,024 56	44,271 82	470,296 58	511 76	50,716 76	165,151 96	219,848 72

PRODUIT de la LABORATION		RECETTES des		PÉRENTIÈRE, du compte		SOMMES DÉPENSÉES POUR			DÉPENSES.	
TOTAL		EXCÉDENT		EXCÉDENT		EXCÉDENT			TOTAL	
SCOLAIRE.		et le mobilier le local classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION		le local et le mobilier classique		et autres frais courants.		le préfet et les professeurs.			DEPENSES. des	
LABORATION										

créées en vertu de la loi du 15 Juin 1881.

1906.

11,983 30	51,983 81	"	7,310 08	43,719 66	"	53,029 74	1,031 10	"
14,208 "	61,004 60	581 28	3,402 42	58,362 33	"	62,436 08	1,563 32	"
3,133 34	33,479 01	"	3,975 "	31,504 01	"	33,479 01	"	"
1,462 50	22,831 08	"	1,610 92	19,902 92	"	21,513 84	1,537 21	"
1 287 "	16,188 81	"	804 74	13,114 30	"	16,009 21	179 57	"
2,536 73	26,261 33	"	1,898 33	21,833 46	"	23,728 81	2,533 32	"
3,392 30	23,821 41	"	2,033 63	22,706 70	"	23,612 33	179 08	"
929 73	22,113 28	"	1,240 86	18,401 51	"	19,732 57	2,382 80	"
2,811 50	20,236 49	"	1,470 14	18,766 33	"	20,236 49	"	"
3,210 "	30,188 21	"	372 16	29,681 12	"	30,036 38	131 63	"
4,609 23	27,929 23	"	2,148 46	24,887 37	"	27,033 83	895 40	"
6,213 30	48,061 38	106 51	2,179 00	40,664 88	"	42,931 32	3,110 06	"
2,930 "	30,513 77	"	1,383 02	28,227 98	"	29,811 "	702 77	"
3,482 30	23,609 43	"	433 90	23 207 84	"	23,663 83	1,913 62	"
4,340 "	23,836 30	"	1,139 97	21,674 "	"	22,813 97	1,042 33	"
5,747 30	36,182 27	"	1,991 17	31,204 97	"	33,190 14	2,986 13	"
4,800 "	28,598 09	"	2,342 36	24,823 33	"	27,167 71	1,430 38	"
2,322 "	32,681 93	"	2,819 63	27,606 01	"	30,423 61	2,256 29	"
2,701 63	23,526 74	"	1,003 14	21,912 87	"	22,948 01	378 73	"
2,223 "	23,112 "	"	707 83	22,031 "	"	22,741 83	370 13	"
3,831 "	23,412 97	"	1,062 27	23,733 32	"	24,793 39	647 38	"
10,539 "	34,191 87	"	3,314 83	30,399 60	"	33,714 32	480 33	"
9,111 "	44,162 77	218 30	3,199 30	40,582 59	"	44,000 39	162 18	"
2,323 "	26,517 93	"	472 11	21,781 11	"	22,286 23	4,201 70	"
1,631 30	20 084 73	"	1,043 60	18,672 83	"	19,718 34	366 21	"
864 "	17,802 16	"	1,303 30	16,231 91	"	17,540 41	261 73	"
702 "	16,301 73	"	1,016 33	15,033 18	"	16,031 73	230 02	"
1,220 23	17,033 78	"	331 18	16,513 82	"	17,093 "	"	61 22
114,211 79	819,773 43	006 32	33,311 44	731,311 71	"	783,792 47	34,014 18	61 22

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	ACCRUS pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Laeken	1,519 25	22,078 05	5,521 59	26,497 42	11 20	7,572 18	8,595 26	16,167 44
Schaerbeek	667 68	25 529 53	6,084 97	29,414 50	90 84	3,606 69	13,452 10	22,058 79
Vilvorde	175 70	10,092 04	4,075 87	20,165 91	9 99	5,624 88	8,086 95	11,711 81
Blankenberghe	»	12,003 42	934 55	12,937 77	8 50	1,687 46	7,559 07	9,246 53
Courtrai	26 82	9,145 95	550 »	9,495 95	5 24	1,847 04	4,572 96	6,420 »
Menin	458 56	16,057 52	1,009 47	17,126 79	29 55	2,081 57	2,685 »	4,766 57
Lokeren	1,051 25	15 591 02	244 65	15,635 67	22 54	2,717 74	5,846 56	6,564 50
Ninove	542 02	15,824 52	1,454 57	15,258 89	5 52	1,510 84	5,156 50	4,456 14
Saint-Nicolas	1,259 42	11,154 77	1,102 81	12,257 58	40 98	1,515 75	5,495 10	4,856 85
Termonde	158 50	10,558 96	2,077 10	21,616 06	29 14	575 »	5,185 »	5,588 »
Binche	1,233 55	10,641 54	1,211 89	17,853 45	»	2,185 78	5,589 45	5,575 21
Châtelet	1,068 11	10,885 97	5 108 96	22,092 95	25 97	5,161 27	11,008 35	16,259 60
Fleurus	694 47	19,907 10	959 95	20,867 05	17 66	1,574 65	8,252 54	9,627 17
Flobecq	561 11	12,600 99	1,251 92	13 852 91	5 45	481 89	6,567 89	6,849 69
Fontaine-l'Évêque	1,449 78	10,768 05	697 50	11,465 55	»	1,255 14	5,584 05	6,617 17
Jumet	12,620 40	15,850 01	2,110 62	15,960 65	8 81	2,102 98	8,159 12	10,262 10
La Louvière	1,590 81	15,255 52	155 65	15,409 15	5 52	2,156 45	7,566 92	9,725 55
Lessines	558 95	16,854 09	1,804 49	18,658 58	»	2,622 55	8,207 45	10,850 »
Leuze	122 87	15,708 88	992 41	14,701 29	26 27	1,086 55	6,854 48	7,940 85
Pecq	545 32	18,645 42	252 »	18,895 42	15 26	850 »	550 »	1,400 »
Quiévrain	859 24	17,247 56	615 54	17,865 10	17 20	1,050 »	2,414 »	3,464 »
Seraing	»	14,107 22	1 828 62	16,025 84	5 16	4,001 09	7,182 61	11,185 70
Verviers	»	16,929 25	2,151 50	19,080 55	28 04	4,072 44	12,227 15	16,299 57
Hasselt	5,775 78	11,406 12	5 864 15	17,270 27	8 80	899 22	5,991 21	4 890 45
Beauraing	200 15	14,548 50	2,458 41	16,786 71	5 74	900 »	1,200 »	2,100 »
Ciney	461 55	8,454 65	5,500 »	11,954 65	»	1,297 60	4,442 52	5,759 92
Florennes	211 58	15,617 85	1,358 24	14,986 09	10 57	966 52	1,500 »	2,266 52
Walcourt	428 55	15,141 55	985 10	14,124 71	12 95	800 »	1,400 »	2,000 »
Totaux	51,580 14	426,981 59	52,155 75	479,117 54	440 15	59,215 95	165,577 74	222,795 62

ANNÉ

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈRE.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres fraix courants.	répartition du minerval entr- le préfet et les professeurs.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.
11,949 90	56,147 19	»	8,700 27	44,870 22	»	55,570 49	2,576 70	»
14 865 50	67,075 51	»	5,794 56	60,258 67	»	64,035 23	5,042 08	»
4,135 »	56,194 41	»	5,466 18	52,560 55	»	56,035 71	158 70	»
1,462 50	25,655 10	259 43	1,479 02	21,271 84	»	25,010 29	644 81	»
1,116 »	17,063 99	»	1 294 98	15,091 74	»	16,586 02	677 27	»
2,549 75	24,950 80	»	2,020 58	22,575 55	»	24,595 75	555 07	»
5,216 87	26,495 05	»	2,782 96	25,617 92	»	26,400 88	92 75	»
1,005 75	21,068 12	»	1,255 53	19,429 56	»	20,685 11	585 01	»
2,485 50	20,840 51	»	1,545 50	19,286 61	»	20,852 11	8 20	»
5,082 »	30,445 70	»	487 42	29,884 08	»	50,571 50	72 20	»
5,295 50	29,955 67	»	2,128 16	26,370 84	»	28,490 »	1,454 67	»
6,796 »	47,140 61	»	3,550 64	40,007 01	»	45,557 66	5,602 95	»
5,090 »	51,296 55	»	2,200 »	28,629 27	»	50,829 27	5,467 06	»
5,755 20	24,802 54	»	470 51	25,849 55	»	24,519 86	482 48	»
4,450 »	25,982 50	»	927 55	22,292 50	»	25,240 05	762 45	»
5,682 25	42,554 19	»	1,964 84	53,721 79	»	55,686 65	6,847 56	»
4,690 »	51,218 05	»	2,762 75	28,171 15	»	50,955 86	281 77	»
2,602 »	52,029 51	»	2,625 66	28,256 04	»	50,879 70	1,749 81	»
2,765 40	25,554 66	»	941 09	25,710 46	»	24,651 55	905 11	»
2,441 »	25,095 »	»	850 »	22,129 »	»	22,979 »	114 »	»
5,976 50	26,160 04	»	1,050 »	25,110 04	»	26,160 04	»	»
9,980 50	57,195 20	550 17	5,580 45	52,125 76	»	55,854 58	1,354 82	»
9,507 90	44,896 04	100 15	4,072 24	59,618 66	»	45,791 05	1,104 99	»
2,568 50	28,515 87	»	809 22	25,022 55	»	25,921 57	4,592 50	»
1,595 »	20,685 60	»	806 50	19,772 91	»	20,579 41	106 19	»
841 50	18,997 60	»	1,297 60	17,607 20	»	18,904 80	92 80	»
949 20	18,414 96	»	968 10	17,167 98	»	18,154 08	280 88	»
1,290 75	17,856 96	»	865 19	16,699 58	»	17,562 57	294 39	»
117.904 97	851,656 27	700 75	58,559 11	756,805 59	»	816,144 25	55,492 02	»

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondation ; rentes ; inté- rêts de capi- taux placés ; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	Subsidés pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.

IV. — Écoles moyennes de l'État, pour garçons,

ANNÉE

Laeken	1,934 10	46,026 85	9,992 68	26,019 53	82 23	7,184 04	9,084 08	46,268 43
Schaerbeck	4,568 52	21,209 80	4,809 95	26,049 75	436 53	5,617 42	47,443 90	23,034 32
Vilvorde	»	46,689 74	5,247 58	21,937 32	41 30	3,808 71	8,344 87	42,453 58
Blankenberghe	1,337 24	44,144 60	698 01	44,842 64	45 40	4,890 »	6,555 56	8,355 56
Courtrai	179 57	9,783 20	4,207 95	40,991 45	43 89	4,630 43	4,465 91	6,096 04
Menin	179 06	46,406 70	»	46,406 70	44 24	2,994 45	4,483 35	7,447 50
Lokeren	2,535 52	43,717 26	890 »	44,607 26	17 42	2,288 35	2,685 »	4,973 35
Ninove	2,382 89	42,380 04	4,462 »	43,842 04	0 99	4,479 75	3,206 55	4,386 30
Saint-Nicolas	»	43,436 78	918 71	44,355 49	23 73	4,844 36	3,249 48	5,090 84
Termonde	431 63	49,153 92	2,888 32	22,042 24	44 95	375 »	3,207 35	3,582 35
Binche	895 40	47,291 31	627 »	47,918 31	2 50	2,065 86	3,427 68	5,493 54
Châtelet	5,410 06	49,732 22	2,627 38	22,359 60	46 21	2,541 02	41,249 11	43,790 13
Fleurus	702 77	47,143 20	5,502 32	22,645 52	40 28	2,147 51	8,743 82	10,894 33
Flobecq	1,945 62	44,335 85	2,351 05	43,686 90	43 67	561 45	6,468 49	7,029 34
Fontaine-l'Évêque . . .	4,042 53	44,394 95	745 72	42,437 67	42 59	4,044 72	5,834 23	6,875 95
Jumet	2,986 13	43,799 07	4,483 54	20,282 01	446 44	4,995 47	8,354 52	10,349 69
La Louvière	4,430 38	45,871 85	»	45,871 85	44 60	2,667 62	7,935 93	40,603 85
Lessines	2,256 29	45,637 41	2,727 06	48,364 47	3 59	2,482 87	8,452 21	10,935 08
Leuze	578 73	42,989 46	4,150 43	44,439 59	43 23	4,040 »	6,499 73	7,539 73
Pecq	370 45	49,356 67	252 »	49,608 67	17 33	850 »	550 »	4,400 »
Quiévrain	647 38	46,518 22	440 71	46,958 93	42 85	4,030 95	2,933 05	3,964 »
Seraing	480 35	43,785 05	698 22	44,483 27	26 75	4,231 71	7,078 02	41,309 73
Verviers	462 18	47,251 03	4,443 49	48,394 22	9 77	4,062 48	43,000 52	47,062 70
Hasselt	4,291 70	9,885 35	3,794 60	43,676 95	43 02	600 02	3,882 33	4,482 35
Beauraing	366 21	44,886 55	2,945 26	47,832 11	0 66	4,216 04	4,233 42	2,449 43
Ciney	264 75	8,801 06	3,100 »	42,001 06	6 20	4,295 »	4,616 99	5,914 99
Florennes	250 02	43,734 42	4,766 69	45,501 11	43 76	914 80	4,300 »	2,214 80
Walcourt	64 22	44,227 77	627 »	44,854 77	20 07	660 65	4,400 »	2,060 65
Totaux	34,195 40	448,560 03	60,494 37	478,754 40	827 17	60,426 46	165,622 50	225,748 66

		DÉPENSES.				EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES	EXCÉDENT du compte PÉNSULTIÈRE.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DMS
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres fraix courants.	répartition du minerval entre le préfet et les professeurs.		recettés sur les dépenses

créées en vertu de la loi du 15 juin 1881.

1908.

44,944 90	56,268 89	»	7,394 76	47,869 57	»	55,264 33	4,004 56	»
46,250 75	67,006 87	»	5,815 38	59,128 10	»	64,943 48	2,063 39	»
3,923 »	38,025 20	»	3,739 60	32,583 91	»	36,323 51	4,701 69	»
4,603 75	23,129 26	»	4,562 64	24,141 31	»	22,703 95	425 31	»
4,382 40	48,663 05	»	4,745 43	16,762 48	»	48,507 91	435 14	»
3,382 49	27,459 99	»	2,871 69	24,305 44	»	27,177 10	282 89	»
2,494 25	24,627 50	»	2,082 75	22,337 50	»	24,420 25	207 25	»
4,457 25	24,769 47	»	4,280 41	20,455 78	»	24,435 89	333 58	»
2,551 »	22,024 06	»	4,754 »	20,479 70	»	24,933 70	87 36	»
5,064 »	30,862 47	»	444 47	30,064 37	»	30,475 54	386 63	»
5,043 75	29,354 50	»	2,071 10	26,870 60	»	28,944 70	409 80	»
6,500 75	47,776 75	»	4,460 20	39,375 69	»	43,535 89	4,240 86	»
2,910 »	37,159 90	»	2,850 28	29,865 30	»	32,745 58	4,444 32	»
4,069 25	26,744 78	»	524 44	23,424 70	»	23,949 14	2,795 64	»
4,200 »	24,268 64	»	1,012 94	22,943 89	»	23,956 83	314 81	»
3,379 50	37 444 04	»	4,842 92	34,017 53	»	35,860 45	4,283 59	»
4,700 »	32,617 38	»	2,875 91	29,093 73	»	31,969 64	647 74	»
2,964 »	34,523 43	»	2,482 87	31,607 66	»	34,090 53	432 60	»
2,832 35	25,433 63	»	932 85	23,565 25	»	24,498 40	635 53	»
2,593 50	23,989 65	»	961 45	22,601 24	»	23,562 69	426 96	»
3,934 50	25 547 66	»	1,020 31	24,413 48	»	25,433 49	444 47	»
40,058 »	36,364 40	»	4,405 84	31,374 47	»	35,476 98	884 42	»
9,792 30	45.424 47	»	4,062 28	40,096 99	»	44,459 27	4,261 90	»
2,445 »	24,909 02	»	600 02	24,828 47	»	22,428 49	2,480 53	»
1,514 50	22,459 61	»	4,216 01	18,445 95	»	49,634 96	2,527 65	»
720 »	48,901 »	»	4,295 »	47,606 »	»	48,901 »	»	»
837 »	48,816 69	»	979 83	47,016 52	»	47,996 35	820 34	»
4,276 50	48,273 24	»	589 95	47,435 59	»	48,075 54	497 67	»
119,496 69	858,932 32	»	62,241 70	766,427 59	»	828,369 29	30,563 03	»

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈRE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	Subsides pour traitements supplémentaires, augmentations de traitement, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Boom	55 58	14,911 17	2,406 48	17,517 65	24 44	1,504 42	7,592 55	8,896 95
Lierre	"	20,047 87	514 48	28,562 35	47 79	1,745 97	2,950 74	4,694 71
Malines	2,576 95	19,067 64	5,415 15	24,512 77	158 41	5,045 28	6,372 20	9,617 48
Bruxelles	5,612 81	19,417 60	1,945 94	21,565 54	115 21	4,501 57	15,054 50	19,615 87
Diest	0 85	15,998 98	428 42	16,427 40	9 75	1,149 40	0,790 48	7,050 88
Ixelles	1,562 57	19,414 81	780 80	20,195 61	65 66	6,268 25	9,767 41	15,975 66
Laeken	1,294 52	21,777 65	5,905 42	27,685 05	18 51	5,568 28	9,118 72	14,717 "
Louvain	7,615 44	15,595 00	2,582 97	15,778 57	8 64	2,426 80	4,846 42	7,275 22
Molenbeek-Saint-Jean.	6,256 53	10,455 55	5,514 05	15,777 58	45 16	2,425 95	6,205 11	8,427 00
Schaerbeek	2,556 29	20,970 55	4,566 28	31,556 65	127 58	5,729 59	18,751 85	22,461 44
Tirlemont	5,422 49	16,628 65	74 80	16,705 52	64 48	1,472 74	8,514 52	9,787 06
Wavre	1,017 56	20,580 02	2,822 01	25,402 05	28 64	1,875 67	5,4 6 56	5,282 25
Bruges	566 56	10,508 60	1,777 90	12,086 50	57 40	2,050 70	5,797 08	7,828 58
Nieuport	551 96	19,755 06	5,925 26	20,680 52	25 41	1,088 55	71,67	1,160 20
Alost	2,927 67	11,059 41	565 24	12,204 65	0 51	2,810 64	5,819 71	8,650 55
Lokeren	1,126 45	15,545 85	2,281 99	17,627 82	22 67	916 57	5,172 18	6,088,55
Termonde	142 84	12,904 94	5,969 25	16,874 19	90 41	512 51	5,140 "	5,452 51
Ath	915 75	22,594 89	2,870 02	25,275 91	51 61	2,227 11	1,626 15	5,855 24
Beaumont	794 94	10,560 65	"	10,560 65	7 54	465 55	4,192 29	4,157 62
Charleroy	1,257 "	51,228 66	2,710 55	55,959 21	55 48	5,557 85	4,054 67	7,592 50
Jumet	1,994 85	15,481 02	717 26	14,198 28	21 75	1,855 51	7,040 40	8,875 91
La Louvière	4,224 57	11,119 70	517 02	11,666 72	0 52	5,296 54	0,065 59	9,501 95
Mons	"	17,511 28	1,859 42	19,550 70	41 55	5,275 "	8,805 65	12,080 65
Pecq	859 86	15,571 62	168 "	15,759 62	11 82	450 "	500 "	450 "
Péruwelz	449 87	15,050 96	280 51	15,511 47	14 56	5,104 25	7,474 58	10,578 61
Tournai	865 07	19,152 92	110 92	19,265 84	16 12	5,507 54	7,981 85	11,289 17
Huy	1,612 67	19,754 19	1,247 99	20,982 18	120 14	2,578 04	1,524 06	5,905 "
Seraing	2,010 62	12,574 59	207 67	12,582 06	12 48	1,476 80	6,187 19	7,665 99
Verviers	"	54,522 29	744 84	52,067 15	20 24	5,500 "	9,012 70	14,912 70
Hasselt	5,607 65	18,055 55	2,876 12	20,909 45	5 55	1,580 89	2,615 49	4,226 58
Arlon	"	17,085 46	546 50	17,451 76	55 75	1,550 51	5,794 76	5,525 07
Andenne	"	19,245 94	2,255 95	21,499 87	18 59	1,525 "	5,198 81	4,525 81
Dinant	585 75	10,420 17	259 "	10,670 17	8 41	1,658 19	5,725 92	5,582 11
Namur	1,138 21	15,044 02	5,504 00	19,448 11	6 41	2,508 55	5,619 55	8,127 86
Totaux	56,694 24	585,807 05	65,622 15	651,429 16	1,520 56	81,682 02	202,967 98	284,650 90

V. — Écoles moyennes de

ANNÉE

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈRE.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du minerval entre le préfet et les professeurs.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

l'État, pour filles.

1906.

2,985 »	29.259 60	»	1,404 46	26,163 75	»	27,568 21	1,691 39	»
5,425 85	28,530 70	153 05	1,745 97	26,635 68	»	28,530 70	»	»
16,990 70	55,656 51	»	5,500 24	45,975 96	»	40,476 20	4,180 11	»
15,185 50	57,802 95	»	4,575 99	49,245 80	»	55,819 70	4,075 14	»
5,277 »	27,634 88	»	1,145 35	26,408 87	»	27,614 22	40 66	»
10,851 »	48,628 50	»	5,428 02	36,784 68	»	42,212 70	6,415 60	»
5,065 20	49,578 08	»	5,242 25	40,009 35	»	46,151 58	5,226 50	»
10,625 »	41,298 87	»	2,788 52	38,448 87	»	41,237 19	61 68	»
7,470 50	57,960 65	»	2,050 15	52,411 05	»	54,461 20	5,499 45	»
15,451 »	60,892 94	»	4,774 68	65,295 89	»	68,068 57	1,824 37	»
5,798 »	55,775 55	»	1,607 87	51,041 55	»	55,249 42	526 15	»
2,575 25	52,505 51	»	1,670 55	25,888 99	»	27,559 52	4,744 19	»
9,057 »	29,575 95	»	1,948 55	26,548 61	»	28,497 14	878,79	»
1,176 »	25,595 89	»	988 42	21,706 55	»	22,694 07	698 92	»
7,052 50	50,795 28	»	2,809 51	27,252 47	»	50,041 98	753 30	»
2,205 »	27,160 40	»	1,245 58	22,390 12	»	25,635 70	5,324 79	»
2,676 »	25,255 75	»	518 20	19,518 80	»	19,657 »	5,398 75	»
3,625 50	55,701 02	»	2,894 56	25,751 65	»	26,526 21	7,374 81	»
1,658 »	17,658 55	»	405 55	17,152 21	»	17,597 54	60 99	»
15,080 50	55,901 69	»	5,418 14	52,070 39	»	55,488 55	416 16	»
1,969 »	27,059 77	»	1,750 97	25,781 59	»	25,512 56	1,517 21	»
4,287 50	29,540 84	»	4,821 71	25,786 90	»	26,608 61	952 25	»
6,502 50	57,978 58	629 82	5,262 94	55,286 99	»	57,179 75	798 65	»
706 50	17,747 80	»	127 50	17,595 »	»	17,722 50	25 50	»
5,960 90	50,285 41	»	5,175 85	26,619 02	»	29,794 85	490 86	»
6,665 50	58,095 70	»	5,170 62	55,500 18	»	56,670 78	1,424 92	»
5,522 75	51,940 74	»	2,547 79	29,621 76	»	51,969 55	»	28 81
7,121 »	29,599 15	»	2,578 06	26,169 96	»	28,548 02	851 15	»
12,455 »	59,455 07	560 71	4,515 17	53,752 41	»	58,606 29	826 78	»
1,629 »	52,576 01	»	1,565 64	26,586 51	»	27,952 15	4,425 86	»
1,917 »	21,709 56	511 26	1,585 58	22,452 87	»	21,149 51	560 05	»
1,520 50	27,562 77	151 51	1,518 47	25,798 51	»	25,248 49	2,514 28	»
1,417 50	18,061 94	»	1,658 19	16,195 65	»	17,855 84	208 10	»
8,509 »	57,220 59	»	2,508 55	52,166 07	»	54,674 40	2,555 19	»
198,785 95	1,192,878 01	1,586 55	85,684 50	1,045,088 62	»	1,128,550 27	64,548 15	28 81

RECETTES.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈRE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitement, etc.	TOTAL.		Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
ANNÉE								
Boom	191 44	14,470 17	1,855 03	16,505 20	27 60	1,568 44	7,253 08	8,805 52
Lierre	»	21,552 85	1,155 81	22,688 06	15 08	1,824 50	2,955 64	4,780 14
Malines	2,079 58	20,028 20	4,058 55	24,086 04	148 94	5,508 77	6,017 02	10,185 79
Bruxelles	5,067 01	20,457 01	1,609 92	22,046 95	77 54	4,414 27	13,710 54	20,124 81
Diest.	76 22	16,575 20	275 »	16,818 20	15 88	1,207 55	7,026 »	8,255 55
Ixelles	4,749 56	18,540 55	1,891 81	20,202 16	96 29	6,075 55	9,155 17	15,250 50
Laeken	2,816 96	25,079 25	4,792 87	27,872 10	11 20	5,595 27	8,785 77	14,179 04
Louvain.	2,520 85	17,571 82	986 59	18,558 41	8 77	2,170 68	4,568 24	6,558 92
Molenbeek-Saint-Jean.	10,714 82	5,474 74	6,848 58	12,525 12	200 28	1,955 05	6,159 28	8,092 55
Schaerbeek.	1,765 07	26,050 65	5,579 54	31,629 99	116 78	5,780 »	19,115 42	24,925 42
Tirlemont	2,550 50	17,298 05	»	17,298 05	78 17	1,610 46	8,649 02	10,259 48
Wavre	1,509 20	21,818 76	2,974 05	24,795 59	50 15	1,954 70	5 414 96	5,599 06
Bruges	955 44	11,145 25	555 06	11,678 20	59 96	1,887 42	5,492 45	7,569 87
Nieuport	75 76	16,467 81	6,054 55	22,522 14	24 22	1,249 59	71 67	1,521 06
Alost	461 79	15,115 52	1,805 17	14,980 40	14 99	5,529 84	6,788 55	12,518 19
Lokeren.	5,165 95	13,408 52	857 85	14,266 55	22 67	1,114 06	4,494 55	5,608 41
Termonde	2 725 86	12,851 94	2,080 88	14,912 82	45 75	525 »	5,110 »	5,465 »
Ath	6,026 26	15 640 11	3,625 25	19,265 56	18 70	2,546 01	1,651 45	5,977 44
Beaumont	82 97	11,496 59	»	11,496 59	14 64	505 67	4,528 50	5,051 97
Charleroy	155 90	54,824 16	5,698 91	40 525 07	25 75	5,650 85	4,054 67	7,685 50
Jumet	11,291 79	4,277 65	1,595 91	5,871 54	5 99	2,186 45	6,608 03	8,794 54
La Louvière.	4,659 24	10,194 70	608 41	10,805 11	5 52	2,969 60	5,742 85	8,712 45
Mons	1,405 18	17,518 99	2,859 67	20,158 66	44 47	5,272 16	8,909 50	12,181 66
Pecq.	55 55	16,259 15	472 97	16 752 10	11 82	211 95	500 »	511 95
Péruwelz	809 50	15,588 49	245 61	15,654 10	55 05	2,924 89	7,694 25	10,619 14
Tournai.	966 27	19,077 72	621 27	19,698 99	11 57	5,676 14	8,458 85	12,114 99
Huy	570 60	20,955 60	2,742 59	25,675 99	97 55	2,705 79	1,752 55	4,456 54
Seraing.	1,214 64	15,757 52	675 01	14,450 55	5 16	2,196 45	6,878 75	9,075 18
Verviers.	2,105 89	20,050 02	2,881 14	31,911 16	8 41	4,257 17	15,167 67	17,424 84
Hasselt	4,705 89	19,085 71	604 81	19,750 52	5 22	1,885 47	2,526 88	4,410 55
Arlon	194 65	17,518 58	»	17,518 58	51 22	1,260 27	5,796 20	5,056 55
Andenne	591 54	18,571 49	2,096 20	21,267 60	22 »	1,425 »	5,272 67	4,697 67
Dinant	1,655 19	9,456 16	1,008 »	10,444 16	25 57	1,749 52	3,958 58	5,687 70
Namur	»	17,074 41	4,419 82	21,494 25	8 05	2,550 »	5,745 99	8,095 99
Totaux.	75,450 54	579,806 95	74,188 57	654,085 52	1,500 50	87,175 46	208,182 25	205,557 71

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉPARTITION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈRE.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.
2,012 50	28,258 26	»	1,526 54	24,055 43	»	26,461 97	1,776 29	»
5,747 87	51,250 35	574 22	1,828 98	28,288 81	»	30,692 01	558 54	»
17,117 60	54,218 55	»	3,612 52	48,359 10	»	51,071 62	2,246 93	»
14,217 50	59,565 50	»	4,595 67	51,015 06	»	56,509 65	5,255 96	»
3,060 »	28,251 65	»	1,217 35	27,014 30	»	28,251 65	»	»
9,714 »	49,992 51	»	6,469 55	57,880 67	»	44,350 20	5,642 11	»
3,555 »	50,452 50	»	6,606 55	55,855 97	»	42,462 50	7,970 »	»
10,982 50	58,609 25	»	2,850 »	55,481 58	»	58,551 58	277 65	»
8,071 »	59,401 55	»	2,220 50	55,725 80	»	55,946 50	5,455 25	»
15,527 50	71,964 76	»	5,777 95	64,944 78	»	70,722 71	1,242 05	»
4 250 »	54,196 »	»	1,658 06	51,942 17	»	55,580 25	615 77	»
2,752 »	54,284 58	»	1,851 47	28,120 99	»	29,952 46	4,551 92	»
9,238 »	29,291 56	»	1,805 97	26,609 61	»	28,415 58	875 98	»
1,200 »	23,205 18	»	1,124 75	21,779 03	»	22,905 85	2,299 55	»
7,585 50	35,580 96	»	4,855 48	28,072 59	»	32,907 87	2,455 08	»
2,251 88	25,295 26	»	1 558 75	25,554 14	»	24,912 89	582 57	»
2,652 »	25,801 41	»	427 02	20,958 78	»	21,566 40	2,455 01	»
5,665 50	52,919 26	»	2,546 01	26,779 51	»	29,125 52	5,825 94	»
1,669 50	18,295 67	»	511 60	16,915 06	»	17,416 66	879 01	»
14,042 »	62,452 51	»	5 454 87	56,601 51	»	60,056 58	2,595 95	»
2,208 »	28,171 86	»	1,989 47	25,591 01	»	27,580 48	791 58	»
4,477 50	28,657 62	»	3,045 87	24,077 56	»	27,121 25	1,516 59	»
7,612 50	41,400 47	»	3,255 42	35,297 12	»	38,552 54	2,867 95	»
796 50	18,105 92	»	211 95	17,893 97	»	18,105 92	»	»
3,550 90	50,646 67	»	3,265 56	27,585 51	»	50,646 67	»	»
6,685 »	59,476 62	»	3,776 55	54,228 21	»	58 004 74	1,471 88	»
5,751 »	54,511 28	»	2,705 79	51,716 16	»	54,419 95	91 55	»
6,816 »	51,599 51	»	2,565 76	28,627 11	»	50,990 87	608 64	»
11,467 25	62,915 55	»	5,781 66	54,580 96	»	60,148 62	2,766 95	»
1,859 »	50,710 78	»	1,885 47	26,564 66	»	28,448 15	2,262 65	»
2,113 80	24,744 78	»	1,476 22	22,754 58	»	24,250 80	483 98	»
1,527 »	28,105 70	»	1,407 90	25,009 97	»	24,417 87	5,687 85	»
1,568 75	19,179 17	»	1,765 67	17,415 50	»	19,179 17	»	»
8,825 »	58,119 27	51 07	2,548 48	55,022 98	»	55,425 11	2,696 16	»
205,055 85	1,229,287 72	925 89	91,037 46	1,071,484 52	»	1,105,147 07	66,140 05	»

DÉSIGNATION DES TABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			PRODUIT de fondations, rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	Subsides pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.		Local et matériel	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Boom.	1,091 39	14,233 23	826 93	15,080 18	29 90	1,484 40	7,175 50	8,637 96
Lierre	»	22,282 50	2,207 38	24,489 78	25 47	1,675 »	2,958 18	4,633 18
Ma ines	4,180 11	19,212 13	3,400 »	22,612 13	168 17	3,334 10	5,759 77	9,273 87
Bruxelles	4,073 14	19,584 00	2,633 23	22,217 32	147 21	4,789 07	15,693 72	20,482 79
Diest	40 66	17,503 15	473 »	17,978 15	9 72	1,774 15	7,910 22	9,684 37
Ixelles	6,415 60	16,107 26	2,049 40	18,456 66	158 66	6,228 02	8,205 63	14,433 65
Laeken	3,226 50	22,446 78	2,203 42	24,652 20	82 25	5,242 23	8,009 54	13,851 79
Louvain	61 68	22,066 32	1,491 77	23,558 09	49 65	2,788 52	4,853 62	7,641 94
Molenbeek-Saint-Jean	3,499 43	16,700 »	4,590 75	21,290 75	290 07	2,050 15	6,212 45	8,262 65
Schaerbeek	1,824 37	29,302 45	9,949 83	39,252 26	114 48	3,799 68	19,414 54	23,214 22
Tirlemont	526 13	19,588 56	222 08	19,810 44	110 45	1,007 87	9,694 19	11,502 06
Wavre	4,744 19	19,378 »	2,353 40	21,735 40	60 72	1,596 58	3,454 76	5,051 34
Bruges	878 79	11,612 39	2,201 72	13,814 11	66 47	1,907 85	6,429 32	8,597 35
Nieuport	698 02	15,095 05	6,340 57	21,435 40	20 84	1,155 79	71 67	1,227 46
Alost	753 50	14,058 39	2,126 47	16,184 86	15 44	3,398 87	6,457 35	9,856 40
Lokeren	3,524 79	13,548 70	708 »	14,236 76	61 32	1,259 08	4,530 55	5,789 05
Termonde	3,598 75	11,574 79	3,946 42	15,521 21	50 64	323 »	3,161 45	3,480 45
Ath	7,374 81	14,401 89	1,021 23	15,423 14	130 20	2,717 56	1,594 27	4,511 83
Beaumont	60 99	10,492 56	550 37	11,042 75	5 17	450 »	4,090 48	4,540 48
Charleroi	416 16	53,716 56	2,715 67	56,432 05	35 97	3,634 85	4,034 67	7,669 50
Jumet	1,547 21	13,774 65	750 »	14,524 65	126 59	1,823 46	7,187 31	9,010 77
La Louvière	932 23	12,251 23	»	12,231 23	11 65	4,135 57	6,510 62	10,694 19
Mons	798 63	17,442 58	3,437 65	20,880 23	65,64	3,287 94	8,971 29	12,259 23
Pecq	25 50	16,400 75	568 »	16,768 75	16 94	150 »	500 »	450 »
Péruwelz	400 56	13,756 43	181 11	13,917 54	41 97	3,604 11	7,892 64	11,496 75
Tournai	1,424 92	19,407 31	775 21	20,180 52	28 28	3,621 91	8,587 87	12,009 78
Huy	»	25,067 84	2,557 82	25,625 66	87 45	2,500 »	1,765 »	4,265 »
Seraing	851 15	13,544 58	1,581 08	14,922 66	26 75	2,704 19	6,908 70	9,610 89
Verviers	826 78	30,946 08	3,751 80	34,697 88	3 55	3,268 07	13,167 67	18,436 34
Hasselt	4,425 86	20,211 71	615 63	20,825 39	84 72	1,528 55	2,045 43	4,171 98
Arlon	569 05	16,460 13	100 »	16,560 13	41 66	1,385 38	3,792 78	5,178 16
Andenne	2,514 28	16,532 18	1,129 45	17,661 61	26 83	1,518 47	3,200 05	4,814 52
Dinant	208 10	12,140 16	504 »	12,644 06	57 26	1,625 »	3,877 08	5,502 08
Namur	2,555 19	13,128 90	4,900 52	18,020 42	5 24	2,887 11	3,989 29	8,876 40
Totaux	64,518 15	604,043 70	72,463 63	676,507 33	2,253 10	89,536 97	210,988 02	300,524 99

ANNÉ

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNALITÉ.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DRE	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants.	répartition du boni.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

1908.

2,803 75	28,263 18	»	1,506 51	26,614 06	»	28,121 27	141 91	»
3,868 60	33,017 03	»	1,675 »	29,727 40	»	31,402 40	1,614 63	»
17,537 20	53,591 50	»	5,803 78	49,140 13	»	52,045 91	647 59	»
14,701 »	61,621 47	»	4,550 27	51,713 41	»	56,263 68	5,537 79	»
2,778 »	30,490 90	»	1,776 50	28,712 70	»	30,481 20	1 70	»
8,569 »	48,055 57	»	4,727 68	36,928 13	»	41,653 81	6,577 76	»
6,186 20	47,098 92	»	4,073 02	58,249 19	»	42,522 21	5,676 71	»
11,366 40	42,677 74	»	2,983 36	37,656 04	»	40,641 40	2 056 34	»
8,585 50	41,926 38	»	2,241 73	34,240 04	»	36,481 77	5,444 61	»
13,898 50	80,303 85	»	5,868 52	66,046 20	»	71,914 72	8,589 11	»
4,562 »	53,911 68	»	1,560 13	53,557 50	»	53,007 63	815 43	»
2,757 25	34,326 90	»	1,716 78	29,841 62	»	31,558 40	2,768 50	»
9,624 »	32,780 72	»	1,933 20	20,541 70	»	31,474 91	1,305 82	»
1,272 »	24,652 62	»	938 99	20,847 10	»	21,806 09	2,846 53	»
7,762 65	34,552 65	»	3,274 40	50,657 81	»	53,932 30	620 35	»
2,500 38	26,141 88	»	1,005 11	24,284 41	»	23,377 52	764 36	»
2,460 »	23,117 03	»	380 19	24,594 70	»	24,774 80	342 16	»
4,180 »	31,419 98	»	2,741 63	23,519 27	»	28,060 90	5,339 08	»
1,613 50	17,262 87	»	450 »	16,812 87	»	17,262 87	»	»
14,149 »	58,720 66	»	3,951 98	54,021 99	»	57,973 97	746 69	»
1,905 50	27,112 50	»	1,813 54	25,247 97	»	27,063 51	48 99	»
4,427 50	28,296 80	»	5,353 29	24,000 »	»	27,555 29	941 51	»
7,560 50	41,564 23	»	5,150 35	53,062 53	»	36,212 88	5,151 53	»
756 »	18,017 19	»	146 50	17,788 »	»	17,934 50	82 89	»
3,251 10	31,200 92	»	3,604 11	27,596 81	»	31,200 92	»	0 37
7,811 50	41,455 »	»	3,756 54	56,261 92	»	40,018 46	1,436 54	»
6,474 53	36,452 44	28 81	2,497 92	31,135 53	»	33,662 06	2,790 38	»
6,537 »	31,948 43	»	2,872 70	29,076 30	»	31,949 »	»	»
11,563 75	63,328 30	»	6,053 50	54,433 37	»	60,510 87	4,817 43	»
1,948 »	31,453 93	»	1,543 80	27,407 40	»	28,951 20	2,592 73	»
2,150 60	24,470 60	»	1,343 29	22,807 60	»	24,152 89	317 71	»
1,513 »	29,330 26	»	1,511 58	24,782 63	»	26,294 21	36 03	»
1,170 »	19,581 50	»	1,484 76	17,956 50	»	19,441 26	140 24	»
8,461 20	37,927 45	»	2,883 44	35,040 34	»	37,925 78	1 67	»
205,914 93	1,240,750 50	28 81	87,293 81	1,094,903 87	»	1,182,228 49	67,522 58	0 57

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.								
	EXCÉDENT du compte PÉNULTIÈME.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE.	PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.

VI. — Établissements communaux du degré supérieur pour

Collège de Diest . . .	»	5,475 »	126 86	5,601 86	»	»	»	5,515 50	5,515 50
— de Nivelles . . .	»	18,000 »	2,812 »	20,812 »	82 50	5,465 05	»	25,000 »	25,000 »
— Tirlemont . . .	»	14,245 »	5,551 21	17,596 21	»	»	»	24,054 10	24,054 10
— Beeringen . . .	4,905 89	15,700 »	762 11	16,462 11	»	»	»	2,500 »	2,500 »
— Bouillon . . .	»	14,800 »	5,000 »	17,800 »	»	50 »	»	11,289 27	11,289 27
— Virton . . .	70 40	12,000 »	2,415 45	14,415 45	»	»	2,000 »	8,155 »	10,155 »
— Dinant . . .	»	11,958 60	1,211 44	13,150 04	»	»	1,800 »	12,550 96	14,559 96
TOTAUX . . .	4,076 29	92,158 60	13,670 07	105,857 67	82 50	5,465 05	5,800 »	87,231 85	91,031 85

VII. — Établissements communaux du degré inférieur pour

Écoles moyennes de Bruxelles . . .	»	50,000 »	1,522 69	51,522 69	6,000 »	»	»	76,161 42	76,161 42
— Saint-Gilles . . .	»	5,600 »	1,750 49	7,350 49	5,079 »	»	»	60,461 89	60,461 89
— Saint-Josse-ten-Noode . . .	»	6,000 »	464,51	6,464 51	2,900 »	»	»	21,054 08	21,054 08
— Liège . . .	5,162 59	11 902 »	5,884 06	15,786 06	15,777 »	»	»	45,575 55	45 575 55
TOTAUX . . .	5,162 59	55,502 »	7,601 55	61,103 55	28,556 »	»	»	201,950 94	201,950 94

VIII. — Établissements communaux du degré supérieur pour

Collège de Diest . . .	»	5,475 »	126 86	5,601 86	»	»	»	5,685 11	5,685 11
— de Nivelles . . .	891,09	18,000 »	2,617 »	20,617 »	»	2,558 05	»	25,000 »	25,000 »
— de Tirlemont . . .	»	14,245 »	5,551 21	17,596 21	»	»	»	25,105 22	25,105 22
— de Beeringen . . .	5,150 48	15,700 »	512 11	16,212 11	»	»	»	2 500 »	2,500 »
— de Bouillon . . .	»	14,800 »	5,000 »	19,800 »	»	»	»	8,478 41	8,478 41
— de Virton . . .	»	12,000 »	4,850 90	16,850 90	»	»	2,000 »	6,884 55	8,884 55
— de Dinant . . .	1,210 85	11,958 60	1,211 44	13,150 04	»	»	1,800 »	9,449 96	11,249 96
TOTAUX . . .	5 252 42	92,158 60	17,670 52	109,858 12	»	2,558 05	3 800 »	80,899 25	84,609 25

		DÉPENSES.				EXCÉDENT		
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.
			le local et le mobilier classique	traitements et autres frais courants.	indemnités au personnel.			

garçons subventionnés sur le Trésor public. — Année 1906.

662 »	9,577 56	»	104 96	9,412 40	»	9,577 56	»	»
9,889 80	59,249 55	»	5,014 »	50,430 96	5,237 50	60,082 46	»	1,435 11
8,880 50	51,110 81	»	2,154 45	48,976 56	»	51,110 81	»	»
5,382 80	27,050 80	»	2,551 12	21,546 20	»	23,900 52	5 150 48	»
580 »	29,699 27	»	4,170 40	25,528 87	»	29 699 27	»	»
1,265 »	25,885 85	»	1,445 64	24,440 21	»	25,885 85	»	»
1,520 »	29,050 »	254 46	1,031 54	28,055 15	»	27,819 15	1,210 85	»
20,180 10	231,605 44	254 46	17,115 11	206,088 15	5,237 50	228,675 22	4,561 55	1,455 11

garçons subventionnés sur le Trésor public — Année 1906.

54,604 »	168,288 11	»	15,148 09	153,140 02	»	168,288 11	»	»
55,652 60	127,155 98	»	8,590 47	118,535 51	»	127,125 98	»	»
9,272 »	40 890 39	»	1,777 95	38 812 46	»	40,500 39	»	»
17,162 51	95,261 51	»	5,757 41	88,506 50	»	92,355 71	927 80	»
54,691 11	429,265 99	»	27,253 90	401 082 29	»	428,556 19	927 80	»

garçons subventionnés sur le Trésor public. — Année 1907.

844 »	10,128 97	»	214 42	9,914 55	»	10,128 97	»	»
9 814 95	58,911 07	»	4,961 22	49,015 41	5,298 46	53,303 09	»	592 02
8,594 75	51,294 18	»	2,021 10	49,275 08	»	51,294 18	»	»
2,594 75	24,037 51	»	3,089 42	19,279 51	»	21,568 75	2,688 61	»
» »	28,278 41	»	5,562 16	24,716 25	»	28,278 41	»	»
1,580 »	27,095 45	»	2,459 50	24,538 72	»	26,998 22	97 25	»
1,918 »	27,525 85	»	1,182 82	26,077 85	»	27,260 67	265 18	»
24,945 45	227,201 27	»	16,490 64	202,845 17	5,298 46	224,652 27	5,051 02	592 02

(1) Dans sa séance du 4 novembre 1906, le conseil communal de Bouillon a décidé la suppression de tout minerval scolaire.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.								
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE.	PRODUIT de fondations: rentes; inté- rêts de capi- taux places; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Frais courants & de l'enseigne- ment.	TOTAL.

IX. — Établissements communaux du second degré pour

Écoles moyennes de Bruxelles . . .	»	50,000	»	1,522 69	31,522 69	6,000	»	»	82,463 05	82,463 05
— de Saint-Gilles . .	»	5,600	»	1,750 49	7,350 49	5,679	»	»	60,146 81	60,146 81
— du St-Josse-ten-Noode .	»	6,000	»	464 51	6,464 51	2,900	»	»	22,604 70	22,604 70
— de Liège . . .	2,296 34	11,902	»	5 884 06	15,786 06	14,693	»	»	49,573 60	49,573 60
TOTAUX . . .	2,296 34	55,502	»	7,601 55	61,403 55	29,272	»	»	214 788 16	214,788 16

X. — Établissements communaux du 1^{er} degré pour

Collège de Diest . . .	»	5,475	»	126 86	5,601 86	»	»	»	5,829 27	5,829 27
— de Nivelles . . .	»	18,000	»	2,647	20,647	»	4,112 15	»	23,000	23,000
— de Tirlemont . . .	»	11,245	»	3,551 21	17,596 21	»	»	»	25,899 88	25,899 88
— de Breiningen . . .	2,668 61	15,700	»	512 11	16,212 11	»	»	»	2,500	2,500
— de Bouillon . . .	»	14,800	»	3,000	17,800	»	50	»	11,458 68	11,458 68
— de Vervins . . .	97 25	12,000	»	2,415 45	14,415 45	»	»	2,500	8,781 55	11,084 55
— de Dinant . . .	265 18	11,958 60	»	1,211 44	15 150 04	»	»	1,800	9,740 98	11,549 98
TOTAUX . . .	5,031 02	92 188 60	»	13,204 07	105,422 67	»	4 142 15	4,400	87,002 54	91 102 5

XI. — Établissements communaux du second degré pour

Écoles moyennes de Bruxelles . . .	»	50,000	»	1,522 69	31,522 69	8,400	»	»	95,502 97	62,589 5
— de Saint-Gilles . . .	»	5,600	»	1,750 49	7,350 49	5,679	»	»	61,582 15	62,588 8
— de St-Josse-ten-Noode .	»	6,000	»	464 51	6,464 51	2,900	»	»	20,501 50	10,107
— de Liège . . .	927 80	11,902	»	3,884 06	15,786 06	15 293	»	»	55,093 14	17,761 5
TOTAUX . . .	927 80	55,502	»	7,601 55	61,403 55	52,272	»	»	231,084 74	152,849 7

XII. — Établissements patronnés

Collège de Herenthals .	»	»	»	»	»	»	»	»	5,300	5,300
— de Courtrai . . .	»	»	»	»	900	»	»	»	5,500	5,500
— de Gheel . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	10,000	10,000
— de Herve . . .	»	2,500	»	750	3,250	»	»	»	650	650
— de Saint-Trond . . .	»	3,600	»	750	4,350	»	»	»	14,500	14,500
TOTAUX . . .	»	6 100	»	1,860	7,000	900	»	»	35,950	35,950

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES	EXCÉDENT du compte PÉNULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DRS	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais pour ants.	indemnités au personnel.		recettes sur les dépenses	dépenses sur les recettes.

garçons, subventionnés sur le Trésor public. — Année 1907.

50,158 25	170,145 99	»	27,458 46	151,685 55	»	170,145 99	»	»
58,056 65	151,192 95	»	6,555 65	124,639 50	»	151,192 95	»	»
9,181 »	41,050 01	»	2,749 98	58,400 05	»	41,180 01	»	»
18,052 50	100,401 50	»	5,995 42	94,526 02	»	98,519 44	2,082 06	»
114,428 40	451,888 45	»	40,755 51	409,070 88	»	440,806 59	2,082 06	»

garçons, subventionnés sur le Trésor public — Année 1908.

942 »	10,575 15	»	165 80	10,200 35	»	10,575 15	»	»
9,920 70	50,679 85	1,455 11	5,148 19	50,112 65	5,000 »	61,695 95	»	2,014 10
8,552 50	51,848 59	»	2,117 48	49,751 11	»	51,848 59	»	»
2,602 20	25,802 92	»	2,698 77	10,252 55	»	21 951 50	1,871 62	»
»	29,268 68	»	4,464 58	24,804 50	»	29,268 68	»	»
1,590 »	26,987 25	»	2,545 74	24,559 71	»	26,885 45	103 78	»
2,472 50	27,457 68	»	1,459 88	25,846 44	»	27,506 52	151 56	»
23,679 90	229,598 06	1,455 11	18,596 24	204,270 05	5,000 »	229,505 40	2,106 76	2,014 10

garçons, subventionnés sur le Trésor public. — Année 1908.

62,589 50	197,615 16	»	18,184 95	179,430 21	»	197,615 16	»	»
62,588 85	156,980 47	»	5,546 52	151,634 15	»	156,980 47	»	»
10,107 »	59,777 81	»	2,844 74	56,955 07	»	59,777 81	»	»
17,764 58	104,864 58	»	4,571 59	99,595 85	»	103,967 42	896 96	»
52,849 75	479,237 82	»	30,747 60	447,595 26	»	478,540 86	896 96	»

au premier degré. — Année 1906.

5,951 »	11,251 »	»	700 »	4,000 »	5,951 »	11,251 »	»	»
14,700 »	19,100 »	544 »	7,240 »	12,400 »	»	19,984 »	»	884 »
7,242 »	17,242 »	»	7,242 »	10,000 »	»	17,242 »	»	»
15,950 »	17,850 »	»	5,000 »	20,000 »	»	25,000 »	»	5,150 »
5,600 »	22,450 »	»	720 »	21,750 »	»	22,450 »	»	»
5,445 »	87,893 »	544 »	18,902 »	68,750 »	5,951 »	95,927 »	»	6,034 »

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈRE	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE.	PRODUIT de fondations: rentes; inter- êts de capi- taux places; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.	
		Subsides ordinaires.	autres pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment. TOTAL.

XIII. — Établissements patronnés de

École moyenne de Courtrai.	»	»	»	»	300 »	»	»	1,500 »	1,500 »
-------------------------------	---	---	---	---	-------	---	---	---------	---------

XIV. — Établissements patronnés de

Collège de Herenthals.	»	»	»	»	»	»	»	3,600 »	5,600 »
— de Courtrai .	»	»	»	»	1,000 »	»	»	3,500 »	5,500 »
— de Gheel .	»	»	»	»	»	»	»	10,000 »	10,000 »
— de Herve .	»	2,500 »	750 »	3,250 »	»	»	»	650 »	650 »
— de Saint-Trond.	»	3,600 »	750 »	4,350 »	»	»	»	14,500 »	14,500 »
TOTAUX. .	»	6,100 »	1,500 »	7,600 »	1,000 »	»	»	54,250 »	54,250 »

XV. — Établissements patronnés de

École moyenne de Courtrai.	»	»	»	»	300 »	»	»	1,500 »	1,500 »
-------------------------------	---	---	---	---	-------	---	---	---------	---------

XVI. — Établissements patronnés de

Collège de Herenthals.	»	»	»	»	»	»	»	6,350 »	6,350 »
— de Courtrai .	»	»	»	»	1,000 »	»	»	3,300 »	3,300 »
— de Gheel .	»	»	»	»	»	»	»	10,000 »	10,000 »
— de Herve .	»	2,500 »	750 »	3,250 »	»	»	»	650 »	650 »
— de Saint-Trond.	»	3,600 »	750 »	4,350 »	»	»	»	14,500 »	14,500 »
TOTAUX. .	»	6,100 »	1,500 »	7,600 »	1,000 »	»	»	35,000 »	35,000 »

XVII. — Établissements patronnés de

École moyenne de Courtrai.	»	»	»	»	300 »	»	»	1,500 »	1,500 »
-------------------------------	---	---	---	---	-------	---	---	---------	---------

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres fraix courants.	indemnités au personnel.		recettes sur les dépenses	dépenses sur les recettes.

second degré. — Année 1906.

11,220 »	15,020 »	40 »	2,700 »	10,500 »	»	15,040 »	»	20 »
----------	----------	------	---------	----------	---	----------	---	------

premier degré. — Année 1907.

6,330 »	11,950 »	»	700 »	4,900 »	6,330 »	11,950 »	»	»
15,000 »	19,500 »	884 »	6 520 »	12,400 »	»	19,604 »	»	104 »
7,680 »	17,630 »	»	7,680 »	10,000 »	»	17,680 »	»	»
14,250 »	18,150 »	»	5,000 »	20,000 »	»	25,000 »	»	4,850 »
5,600 »	22,450 »	»	1,440 »	21,010 »	»	22,450 »	»	»
46,850 »	89,080 »	884 »	19,110 »	68,510 »	6,330 »	94,654 »	»	4,954 »

second degré. — Année 1907.

12,400 »	14 200 »	20 »	5,450 »	10,300 »	»	15,770 »	»	1,570 »
----------	----------	------	---------	----------	---	----------	---	---------

premier degré. — Année 1908.

6,769 »	15,119 »	»	700 »	5,650 »	6,769 »	15,119 »	»	»
16,800 »	21,500 »	104 »	10,220 »	12,460 »	»	22,724 »	»	1,424 »
7,822 »	17,822 »	»	7,822 »	10,000 »	»	17,822 »	»	»
14,625 »	18,525 »	»	3,210 »	20,000 »	»	23,210 »	»	4,685 »
5,600 »	22,450 »	»	720 »	21,750 »	»	22,450 »	»	»
49,616 »	93,216 »	104 »	22,672 »	69,780 »	6,769 »	99,525 »	»	6,109 »

second degré. — Année 1908.

11,400 »	15,200 »	1,570 »	1,860 »	10,300 »	»	15,750 »	»	550 »
----------	----------	---------	---------	----------	---	----------	---	-------

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.							
	EXCÉDENT du compte PÉRIODIQUE.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE.	PRODUIT de fondations; rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.	
		Subsides ordinaires.	SUBSIDES pour traitements supplémentaires, augmentations de traitements, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment. TOTAL.

XVIII. — Établissements communaux d'enseignement moyen pour

Écoles moyennes de Bruxelles.	»	5,655 »	2,140 »	7,795 »	7,750 »	»	»	141,621 55	141,621 55
— de Saint-Gilles.	»	4,225 »	1,225 »	5,448 »	5,545 »	»	»	57,775 20	57,775 20
— de Saint-Josse-ten-Noode	»	2,475 »	»	2,475 »	2,982 »	»	»	25,442 00	25,442 00
— de Liège. . .	1,501 48	11,010 »	2,175 »	13,185 »	13,251 »	»	»	58,327 52	58,327 52
Institut supérieur de Liège	2 902 51	6,091 8	554 60	6,626 40	»	»	»	10,246 00	10,246 00
École moyenne de Vilvorde.	»	2,500 »	766 07	3,266 07	1,544 »	»	»	9,621 20	9,621 20
Totaux. . .	4,405 99	31,950 80	6,850 27	58,796 07	50,672 »	»	»	292,252 55	292,252 55

XIX. — Établissements communaux d'enseignement moyen pour

Écoles moyennes de Bruxelles.	»	5,655 »	4,207 51	9,862 51	7,750 »	»	»	150,249 05	150,249 05
— de Saint-Gilles.	»	4,225 »	1,225 »	5,448 »	5,545 »	»	»	58,019 65	58,019 65
— de Saint-Josse-ten-Noode	»	2,475 »	»	2,475 »	2,982 »	»	»	25,410 06	25,410 06
— de Liège. . .	4,750 05	11,010 »	2,175 »	13,185 »	13,227 »	»	»	55,222 97	55,222 97
Institut supérieur de Liège.	35 22	6,091 8	554 60	6,626 40	»	»	»	25,258 58	25,258 58
École moyenne de Vilvorde.	821 45	2,500 »	900 »	3,400 »	1,544 »	»	»	9,976 20	9,976 20
Totaux. . .	5,586 70	31,956 80	9,059 91	40,996 71	50,648 »	»	»	282,125 89	282,125 89

XX. — Établissements communaux d'enseignement moyen pour

Écoles moyennes de Bruxelles.	»	5,655 »	5,076 53	10,661 58	7,750 »	»	»	145,178 47	145,178 47
— de Saint-Gilles.	»	4,225 »	1,225 »	5,448 »	5,545 »	»	»	51,440 40	51,440 40
— de Saint-Josse-ten-Noode	»	2,475 »	»	2,475 »	2,982 »	»	»	51,462 79	51,462 79
— de Liège. . .	2,595 74	11,010 »	4,120 58	15,150 58	15,094 »	»	»	56,770 26	56,770 26
Institut supérieur de Liège	2,187 18	6,091 80	554 60	6,626 40	»	»	»	22,056 42	22,056 42
École moyenne de Vilvorde.	1,633 68	2,500 »	900 »	3,400 »	1,544 »	»	»	9,672 52	9,672 52
Totaux. . .	6,216 60	31,956 80	11,784 56	43,741 56	50,515 »	»	»	294,560 66	294,560 66

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈRE.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique	traitements et autres frais courants.	indemnités au personnel.		recettes sur les dépenses.	dépenses sur les recettes.

filles subventionnés sur le Trésor public. — Année 1906.

44,125 58	201,289 71	»	30,058 91	171,250 80	»	201,289 71	»	»
52,405 75	78,971 93	»	6,697 52	72,274 63	»	78,971 93	»	»
16,954 »	47,835 09	»	2,205 18	45,558 81	»	47,835 09	»	»
21,072 77	109,537 77	»	5,940 92	101,201 11	»	107,142 03	2,595 74	»
19,555 59	48,128 59	»	4,720 »	41,221 41	»	45,941 41	2,187 18	»
7,521 58	21,555 45	21 87	1,505 04	18,504 86	»	19,919 77	1,635 68	»
141,251 07	507,555 46	21 87	51,085 57	450,011 62	»	501,118 86	6,216 60	»

filles subventionnés sur le Trésor public. — Année 1907.

44,760 75	192,622 11	»	24,225 49	168,598 62	»	192,622 11	»	»
54,519 10	81,551 75	»	6,685 86	74,615 87	»	81,551 75	»	»
16,245 »	47,121 66	»	1,588 60	45,535 06	»	47,121 66	»	»
20,986 11	109,531 11	»	5,984 21	101,558 20	»	107,542 41	2 008 70	»
20,457 85	50,557 85	»	4,741 57	42,875 48	»	47,514 85	3,045 »	»
6,926 »	22,467 65	»	2,570 94	19,802 69	»	22,175 65	294 02	»
145,894 81	555,252 11	»	45 594 47	452,511 92	»	497,906 59	5,545 62	»

filles subventionnés sur le Trésor public. — Année 1908.

52,728 25	214,518 50	»	52,509 43	181,808 87	»	214,518 50	»	»
56,991 20	77,224 60	»	5,695 89	71,550 71	»	77,224 60	»	»
15,489 »	52,408 79	»	3,349 75	49,059 04	»	52,408 79	»	»
21,558 47	110,748 85	»	6,105 19	105,848 05	»	109,951 24	797 61	»
21,277 49	52,127 49	»	4,026 85	45,022 44	»	49,049 29	3,078 20	»
6,777 25	22,827 25	»	2,450 08	20,522 92	»	22,062 »	»	154 75
154,621 66	529,655 28	»	54,122 19	471,792 05	»	525,914 22	3,875 81	154 75

RÉCAPITU

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.		RECETTES.								
		EXCÉDENT du compte PÉCUNIER.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE	PRODUIT de fondations: rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
			Subsides ordinaires.	PENSIONS pour traitements supplémentaires, augmentations de traitement, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
ANNÉE										
Athénées royaux. (Loi du 1 ^{er} juin 1850.)		43,559 58	300,000	684,525 58	984,525 58	»	1,799 34	81,600 25	355,477 85	437,138 10
Athénées royaux. (Loi du 15 juin 1881.)		11,228 08	»	864,080 24	868,080 24	»	1,459 74	65,447 01	232,703 85	298,210 84
Écoles moyennes de l'État. (Loi du 1 ^{er} juin 1850.)		14,792 26	198,700	892,522 81	1,091,222 81	»	7,070 17	83,347 04	230,378 74	521,725 78
Écoles moyennes de l'État. (Loi du 15 juin 1881.)		14,876 78	426,024 36	41,271 82	470,298 58	»	511 76	50,716 76	143,151 96	210,848 72
Écoles moyennes de l'État pour filles. (Loi du 15 juin 1881.)		56,601 24	585,807 05	65,622 13	651,429 16	»	1,520 56	81,382 92	202,967 98	284,650 90
Établissements com- munaux du premier degré subventionnés sur le Trésor public.		4,070 29	92,158 60	15,679 07	105,857 67	8,250	5,495 05	3,800	87,251 83	91,051 83
Établissements com- munaux du second degré subventionnés sur le Trésor public.		5,162 59	55,502	7,601 55	61,105 55	28,556	»	»	201,950 94	201,950 94
Établissements patron- nés du premier degré.		»	6,100	1,500	7,600	900	»	»	55,950	55,950
Établissements patron- nés du second degré.		»	»	»	»	300	»	»	1,500	1,500
Établissements com- munaux d'enseigne- ment moyen pour filles subventionnés sur le Trésor public.		4,405 99	51,938 80	6,839 27	58 796 07	50,612	»	»	292,252 55	292,252 55
TOTAUX.		158,694 51	1,694,248 99	2,581,640 27	4,278,889 26	60,510 50	15,656 42	374,653 98	1,807,385 48	2,182,259 44

ANNÉE

Athénées royaux. (Loi du 1 ^{er} juin 1850.) . . .	51,925 96	300,000	694,687 11	994,687 11	»	2,179 51	72,285 25	355,704 67	427,990 12
Athénées royaux. (Loi du 15 juin 1881.) . . .	25,827 46	»	859,075 99	859,075 99	»	1,510 90	66,920 46	255,674 69	500,595 15
Écoles moyennes de l'État. (Loi du 1 ^{er} juin 1850.) . . .	27,047 10	198,700	908,177 96	1,106,877 96	»	6,729 09	92,752 25	252,881 24	525,635 47
Écoles moyennes de l'État. (Loi du 15 juin 1881.) . . .	51,580 14	426,981 59	52,155 75	479,117 54	»	440 15	59,215 95	165,577 74	222,795 67
Écoles moyennes de l'État pour filles. (Loi du 15 juin 1881.) . . .	75,450 34	579,896 95	74,188 57	654,085 52	»	1,560 50	87,175 46	208,182 25	295,557 71
Établissements com- munaux du premier degré subventionnés sur le Trésor public.	5,252 42	92,158 60	17,679 82	109,838 12	»	2,558 03	3,800	80,899 25	84,699 25
Établissements com- munaux du second degré subventionnés sur le Trésor public.	2,200 54	55,502	7,601 55	61,163 55	29,272	»	»	214,785 10	214,785 10
Établissements patron- nés du premier degré.	»	6,100	1,500	7,600	1,000	»	»	54,250	54,250
Établissements patron- nés du second degré.	»	»	»	»	300	»	»	1,500	1,500
Établissements com- munaux d'enseigne- ment moyen pour filles subventionnés sur le Trésor public.	5,586 70	51,938 80	9,030 91	40,996 71	30,648	»	»	282,125 80	282,125 80
TOTAUX. . .	222,764 46	1,689,295 94	2,624,086 16	4,315,382 10	61,220	14,778 18	382,149 53	1,807,584 09	2,189,755 42

LATION.

		DÉPENSES.				EXCÉDENT		
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PENULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants	indemnités au personnel.		recettes sur les dépenses.	dépenses. sur les recettes

1906.

237,752 10	1,706,772 30	269 55	85,554 07	1,545,088 45	227,091 40	1,656,005 27	51,072 51	303 28
141,525 05	1,523 484 85	415 57	68,495 52	1,091,040 93	159,055 05	1,299,611 87	25,074 51	1 201 55
281,124 54	1,715,955 50	4,105 55	83,440 55	1,511,845 76	81,440 »	1,656,887 66	29,017 70	»
114,241 79	819,775 45	906 52	53,541 44	751,544 71	»	785,792 47	34,044 18	61 22
198,785 95	1,192,878 61	1,586 55	85,684 50	1,045 088 62	»	1,128,550 27	61,518 15	28 81
26,180 10	931,005 44	254 46	17,115 11	206,088 15	5,257 50	228,675 22	4,561 55	1,155 11
154,691 11	429,265 99	»	27,255 90	401,082 29	»	428,556 19	927 80	»
45,445 »	87,815 »	344 »	18,902 »	68,750 »	5,951 »	93,027 »	»	6,654 »
11,220 »	15,020 »	40 »	2,700 »	10,500 »	»	15,040 »	»	20 »
141,251 07	507,555 46	21 87	51,085 37	450,011 62	»	501,118 86	6 216 60	»
1,552,192 51	8,027,902 64	7,081 07	489,770 26	6,861,627 55	4 2 372 95	7,821,731 81	215,292 78	9,081 95

1907.

251,475 65	1,708,234 55	»	88,556 51	1,551,459 86	220,219 »	1,665,245 37	45,008 98	»
140,568 85	1,523,575 55	»	69,718 85	1,091,925 15	158,954 85	1,297,576 85	27,801 52	»
289,544 89	1,735,852 51	2,500 18	87,266 51	1,515,685 87	90,515 02	1,725,806 18	31,826 55	»
117,904 97	851 656 27	709 75	58,559 11	758,895 59	»	816,144 25	55,492 02	»
205,035 85	1,229,287 72	625 89	91,057 46	1,071,484 32	»	1,165,147 67	66,140 05	»
24,045 45	227,291 27	»	16,490 64	202,845 17	5,298 46	224,052 27	5,051 02	592 02
144,428 40	451,888 45	»	40,755 51	400,070 88	»	449,806 59	2,082 06	»
40,850 »	89,680 »	884 »	19,110 »	68,510 »	6,550 »	94,054 »	»	4,954 »
12,400 »	14,200 »	20 »	5,450 »	10,500 »	»	15,770 »	»	1,570 »
143,894 81	505,252 11	»	45,594 47	452,511 92	»	497,006 30	5 545 72	»
1,551,022 87	8,156,891 05	4,599 82	510,479 06	6,061,261 54	461,525 95	7,046,069 55	216,747 70	6,016 02

RÉCAPITU

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	RECETTES.								
	EXCÉDENT du compte PÉNUITIÈME.	ALLOCATIONS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.			ALLOCATION de la PROVINCE	PRODUIT de fondations, rentes; inté- rêts de capi- taux placés; fermages.	ALLOCATIONS DE LA COMMUNE.		
		Subsides ordinaires.	Subsidia pour traitements supplémentaires, augmentations de traitement, etc.	TOTAL.			Local et matériel.	Frais courants de l'enseigne- ment.	TOTAL.
Athénées royaux (Loi du 1 ^{er} juin 1850). . .	51,072 54	300,000 »	605,152 56	905,152 56	»	4,075 93	74,246.24	548,142 16	422,588 40
Athénées royaux. (Loi du 15 juin 1851). . .	25,074 51	»	867,447 85	867,447 85	»	2,271 05	70,836 27	255,500 21	306,556 48
Écoles moyennes de l'État. (Loi du 1 ^{er} juin 1850.)	29,047 70	108,700 »	927,873 72	1,126,573 72	»	8,475 16	04,471.55	236,622 52	551,005 85
Écoles moyennes de l'État. (Loi du 15 juin 1881.)	54,103 40	418,560 03	60,104 57	478,754 40	»	827 17	60,126.16	165,622 50	225,748 66
Écoles moyennes de l'État pour filles (Loi du 15 juin 1881.) . .	64,548 15	604,043 70	72,465 63	676,507 55	»	2 255 10	89,556.97	210,988 02	500,524 99
Établissements com- munaux du premier degré subventionnés sur le Trésor public.	5,051 02	92,158 60	15,264 07	105,422 67	»	4,142 15	4,100	87,002 54	91,102 54
Établissements com- munaux du second degré subventionnés sur le Trésor public.	927 80	55,502 »	7,604 55	61,105 55	52,272 »	»	»	252,084 74	232,084 74
Établissements patron- nés du premier degré	»	6,100 »	1,500 »	7,600 »	1,000 »	»	»	55,000 »	55,000 »
Établissements patron- nés du second degré.	»	»	»	»	300 »	»	»	1,500 »	1,500 »
Établissements com- munaux d'enseigne- ment moyen pour filles subventionnés sur le Trésor public.	6,216 60	51,056 80	11,784 56	45,741 56	50,515 »	»	»	291,560 66	291,560 66
TOTAUX. . .	214,045 69	1,705,021 15	2,657,282 29	4,562,503 42	64,087 »	22,044 52	595,317 17	1,847,022 95	2,240,540 12

ANNÉE

LATION.

		DÉPENSES.					EXCÉDENT	
PRODUIT de la RÉTRIBUTION SCOLAIRE.	TOTAL des RECETTES.	EXCÉDENT du compte PENULTIÈME.	SOMMES DÉPENSÉES POUR			TOTAL des DÉPENSES.	DES	
			le local et le mobilier classique.	traitements et autres frais courants	indemnités au personnel.		recettes sur les dépenses.	dépenses. sur les recettes

1908.

230 636 30	1,703,345 90	303 28	89 336 71	1 334 317 36	220,976 33	1,603,333 90	37,990 »	»
142,366 44	1,345,696 20	1 201 33	68,631 67	1,107,894 21	141,274 44	1,319,021 83	24,675 97	1 33
294,968 34	1,790 138 77	»	93,373 63	1,372,704 68	97,640 63	1,764,010 98	26,147 79	»
119,496 60	838,932 32	»	62,241 70	766,127 39	»	828,569 29	30,363 03	»
203,914 95	1,249,730 50	28 81	87 203 81	1,094 903 87	»	1,182,228 49	67,522 38	0 37
23,679 90	229,308 06	1,433 11	18,506 24	204,276 03	3,000 »	229,303 40	2,106 76	2,014 10
152,849 73	479,237 82	»	50,747 60	447,393 26	»	478,340 86	896 96	»
49,616 »	93,216 »	104 »	22,672 »	69,780 »	6,769 »	99,323 »	»	6,109 »
11,400 »	13,200 »	1,370 »	1,860 »	10,300 »	»	13,730 »	»	330 »
134,621 66	329,633 28	»	54,122 19	471,792 03	»	323,914 22	3,873 81	134 73
1,387,770 19	8,290,388 94	4,640 73	329,317 37	7,099,981 03	471,660 64	8,103,599 99	193,778 90	8,789 93

CXVIII. — *Relevé nominatif et population des établissements libres d'enseignement*

DESIGNATION DES PROVINCES.	Établissements dirigés par les Evêques.						Établissements dirigés par					
	1 ^{er} DEGRÉ.			2 ^d DEGRÉ.			1 ^{er} DEGRÉ.			Population.		
	COLLÈGES.			ÉCOLES MOYENNES.			COLLÈGES.			Section des humanités :		
	anciennes.	modernes.	TOTAL.	anciennes.	modernes.	TOTAL.	anciennes.	modernes.	TOTAL.	anciennes.	modernes.	TOTAL.
ANVERS.	Petit séminaire, à Malines.	156	»	156	Petit séminaire, à Malines.	»	50	50	Institut St-Ignace, à Anvers	»	99	99
	— à Hoogstraeten	389	»	389	— à Hoogstraeten	»	180	180	Collège Notre-Dame, à Anvers.	326	»	326
	Collège St-Rombaut, à Malines.	119	»	119	Collège St-Rombaut, à Malines.	161	141	302	Institut Scheppers, à Malines	»	22	22
	— St-J. Berchmans, à Anvers.	144	»	144	— St-J. Berchmans, à Anvers.	92	217	309	collège St-Joseph, à Turnhout.	379	»	379
	— Notre-Dame, à Boom.	52	»	52	— Notre-Dame, à Boom.	22	103	125	Institut St-Edouard, à Merxem.	»	2	2
	— St-Gommaire, à Lierre.	100	»	100	— St-Gommaire, à Lierre.	39	120	159				
	Institut St-Stanislas, Berchem.	21	»	21	Institut St-Stanislas, Berchem.	87	195	282				
					— St-Norbert, à Anvers.	204	400	604				
					— St-Edmond, à Anvers	»	156	156				
					— St-Jean Berchmans, à Moll.	21	84	105				
BRABANT.	Institut St-Louis, à Bruxelles.	296	348	644	Institut St-Louis, à Bruxelles.	»	253	253	Institut St-Joseph, à Bruxelles.	»	195	195
	— Notre-Dame, à Hal.	14	»	14	— Notre-Dame, à Hal.	44	202	246	Collège St-Michel, à Bruxelles.	179	182	361
	— St-Boniface, à Ixelles.	175	93	268	— St-Boniface, à Ixelles.	»	134	134	Institut St-Georges, Bruxelles.	»	214	214
	— Ste-Marie, à Schaerbeek.	90	75	165	— Ste-Marie, à Schaerbeek	»	231	231	— Notre-Dame, Anderlecht.	10	52	62
	Collège St-Joseph, à Aerschot.	71	25	96	— Notre-Dame, à Vilvorde.	75	175	250	Collège St-Michel, à Etterbeek.	280	190	470
	— St-Jean Berchmans, à Diest	50	30	80	Collège St-J. Berchmans, Diest.	54	41	95	— de la Très Ste-Trinité, à Louvain.	145	147	292
	— St-Pierre, à Louvain.	126	103	229	— Saint Pierre, à Louvain.	»	119	119				
	— Notre-Dame, à Tirlemont.	112	109	221								

moyen pour garçons situés dans le royaume, à la date du 31 décembre 1908 (1).

des congrégations religieuses.				Établissements dirigés par des particuliers.										TOTAL.	
2 ^d DEGRÉ.	Population			1 ^{er} DEGRÉ.	Population.			2 ^d DEGRÉ.	Population.			des établissements par province.	de la population par province		
	Section :				Section des humanités :				Section :						
	moyenne.	préparatoire.	TOTAL.		anciennes.	modernes.	TOTAL.		moyenne.	préparatoire.	TOTAL.				
ÉCOLES MOYENNES.				COLLÈGES.				ÉCOLES MOYENNES.							
Institut St Ignace, à Anvers	708		708	Ecole allemande, rue Quellin, à Anvers.	243		243	Ecole allemande, rue Quellin, Anvers.	137		137				
Collège Notre-Dame, Anvers.	310		310	Institut Nieberding, rue Jordaens, Anvers.	8		8	Institut Nieberding, rue Jordaens, Anvers	84	175	259				
Institut St Henri, à Anvers.	39	171	210	Institut Rachez, rue des Nerviens, Anvers.	30		30	Institut Rachez, rue des Nerviens, Anvers.	130		130				
— St-Eloi, à Anvers	50	200	250	Institut M. Slegten, Ranst	30		30	Institut M. Slegten, Ranst	12	28	40	40	8,073		
— Scheppers, à Malines	145	185	330												
— St-Libert, à Malines.	201	38	239												
— St-Victor, à Turnhout	340	108	448												
Collège St-Joseph, à Turnhout	144		144												
Institut St-Edouard, à Merxem	59	213	272												
Pensionnat St-Gabriel, à Bouchout.	24	180	204												
Institut St Stanislas, à Etterbeek.	30	28	58	Institut Robert, à Bruxelles.	36	117	153	Institut Robert, à Bruxelles	54	16	70				
— Saint-Jean-Baptiste, à Molenbeek St-Jean	79	256	335	Ecole allemande, Bruxelles	251		251	Ecole allemande, Bruxelles.	38	82	120				
Frères des écoles chrétiennes, à Overyssehe.	32		32	Ecole centrale technique, à Forest	57	162	219	J. Dellavé, rue Chapelain, 14, à Anderlecht	22	19	41				
Pensionnat St Victor, à Alsemberg.	150	76	226	Ecole nouvelle, à Ixelles	8		8	Ecole française, Anderlecht	28	75	103				
Collège de la Très Ste-Trinité, à Louvain.	123		123	Institut Rachez, à St-Josse-ten-Noode.	15	68	83	— centrale technique, Forest	75		75				
Institut du Sacré Cœur, Perwez.	37	10	47	Institut Hormidas, à Uccle	10	73	83	— nouvelle, à Ixelles	2		2				
				— Institut Peiren, à Uccle.	27		27	Institut Lindemans, Opwyck.	78	17	95				
				Collège d'humanités modernes, à Vertryck.	48		48	— Aernoudt, à Uccle	28	33	61	50	7 421		
								Pensionnat Van Wesembeeck, à Capelle-au-Bois.	12	165	177				
								Pensionnat Everaert, Capelle au Bois	14	67	81				
								Institut St-Joseph, à Ternath.	70	40	110				
								— St-Antoine, à Ternath	12	14	26				
								Pensionnat D'Houwer, à Ternath	26	33	59				
								Collège d'humanités modernes, à Vertryck.	25		25				
								Pensionnat St-Antoine, à Waterloo.	16	28	44				

(1) Ces renseignements émanent des gouvernements provinciaux, mais il est à supposer qu'il existe un plus grand nombre d'établissements que celui qui est renseigné ici.

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	Établissements dirigés par les Evêques.						Établissements dirigés par					
	1 ^{er} DEGRÉ.			2 ^d DEGRÉ.			4 ^{or} DEGRÉ.			Population.		
	COLLÈGES.			ÉCOLES MOYENNES.			COLLÈGES.			Section des humanités :		
	anciennes.	modernes.	Total.	anciennes.	modernes.	Total.	anciennes.	modernes.	Total.	anciennes.	modernes.	Total.
Flandre occidentale.	Collège St-Louis, à Bruges.	175	»	175	Institut St-Pierre, à Blankenberghe	43	»	43	Institut St-François-Xavier, à Bruges.	»	370	370
	Institut St-Léon, à Bruges	»	172	172	Collège St-Louis, à Bruges	»	117	117	Collège St Laurent, à Bruges.	92	»	92
	Collège St-Amand, à Courtrai.	174	4	178	Institut St-Léon, à Bruges.	»	168	168	Ecole apostolique des Lazaristes, à Ingelmunster.	42	»	42
	— St-Louis, à Dixmude .	40	42	52	Collège St-Amand, à Courtrai.	49	»	118	Collège Notre-Dame, (établissement français).	150	»	150
	Immaculée Conception, à Furnes.	46	»	46	— St-Louis, à Dixmude .	31	77	108				
	Collège St-Louis, à Menin.	61	40	101	Immaculée Conception, à Furnes.	50	111	161				
	— St-Joseph, à Mouscron .	27	59	86	Collège St-Joseph, à Iseghem.	76	251	327				
	— Notre-Dame, à Ostende	159	176	335	— Saint-Louis, à Menin .	»	108	108				
	— St-Stanislas, à Poperinghe.	68	»	68	— St-Joseph, à Mouscron .	76	140	216				
	Petit Séminaire, à Roulers .	170	70	240	— Notre-Dame, à Ostende .	»	112	112				
	Collège St-Joseph, à Thielt .	101	»	101	— St-Stanislas, à Poperinghe.	55	121	176				
	— St-Vincent de Paul, Ypres.	103	27	130	Petit Séminaire, à Roulers	58	157	215				
	— St-Bernard, à Nieupoort .	110	62	72	Collège St-Joseph, à Thielt .	43	»	43				
					Institut St-Michel, à Thielt .	»	65	65				
					— St-Joseph, à Thourout .	66	27	93				
					Collège de St-Vincent de Paul, à Ypres.	40	111	151				
					— St-Jean Berchmans, à Avelghem	18	77	95				
					Institut St-Joseph, à Heyst .	28	66	94				
Flandre orientale.	Petit séminaire, à St-Nicolas .	128	»	128	Institut St-Joseph, à St-Nicolas.	36	225	261	Collège St-Joseph, à Alost.	227	»	227
	Etablissement St-Liévin, Gand.	87	82	169	Établiss- ment St-Liévin, Gand.	»	163	163	— Ste-Barbe à Gand, .	230	41	271
	Institut de Grammont . . .	90	»	90	Institut de Grammont . . .	10	73	83	Institut St-Amand, à Gand .	»	252	252
	— d'Audenarde . . .	89	»	89	— d'Audenarde . . .	15	137	152	Maison de Melle.	55	154	209
	— de Termonde . . .	115	»	115	— de Termonde . . .	62	313	375	Institut St-Joseph, Grammont.	»	135	135
	— d'Eecloo	90	»	90	— d'Eecloo	8	95	103				
	— St-Grégoire, Ledeborg.	»	113	113	— de Lokeren.	34	108	142				
	— de Ninove	12	»	12	— de Ninove	52	146	198				
	— de Renaix	73	»	73	— de Renaix	88	226	314				
					— St-Grégoire, Ledeborg.	»	266	266				
					— St-Martin, à Alost . .	60	168	228				
					— St-Henri, à Deynze .	12	188	200				
					— Notre-Dame, à Sotteghem.	16	181	200				

[illegible]

DESIGNATION DES PROVINCES.	Établissements dirigés par les Evêques.							Établissements dirigés par						
	1 ^{er} DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.			2 ^d DEGRÉ. ÉCOLES MOYENNES.	Population.			4 ^e DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.				
		Section des humanités :				Section :				Section des humanités :				
		anciennes.	modernes.	Total.		moyenne.	préparatoire.	Total.		anciennes.	modernes.	Total.		
Hainaut.	Collège St-Julien à Ath. . .	116	74	190					Collège du Sacré-Cœur, à Charleroy.	168	272	440		
	— épiscopal de Binche . .	95	61	156					— Saint-Stanislas, à Mons .	185	102	287		
	— Saint-Joseph, à Chimay .	66	58	124					— Notre-Dame, à Tournai .	188	81	269		
	— Saint-Augustin, à Enghien	195	102	297					Institut Saint Ferdinand. à Jemappes	»	185	185		
	— Notre-Dame de la Tombe, à Kain.	144	124	268										
	Institut Saint-Joseph, à La Louvière.	131	312	443										
	— de Leuze	»	175	175										
	— Saint-Vincent, à Soignies	99	65	164										
Séminaire de Bonne-Espérance.	275	»	275											
Liège.	Petit Séminaire et Collège épiscopal St-Quirin, à Huy	90	25	115	Section préparatoire et école moyenne du Collège Saint-Quirin, à Huy.	41	31	72	Collège Saint-Servais, à Liège	397	340	737		
	Pensionnat français de St-Roch, à Ferrières . . .	200	»	200	Pensionnat français de Saint Roch, à Ferrières.	28	32	60	Orphelinat Saint-Jean Berchmans, à Liège.	»	»	»		
	Collège St-Louis, à Waremme.	40	84	124	Collège St-Louis, à Waremme	»	95	95	Institut St-Barthelemy, à Liège	»	178	178		
	— St Hadelin, à Visé. . .	104	58	162	— St-Hadelin, à Visé .	»	95	95	Collège St-Louis, à Liège. .	127	202	329		
	Institut S-Joseph, à Limbourg	31	»	31	Institut St-Joseph, à Limbourg	36	175	211	— Saint-François-Xavier, à Verviers *	174	110	284		
	— St Remacle, à Stavelot .	43	»	43	— St Remacle, à Stavelot .	18	21	39	— des Pères Lazaristes, à Theux **	130	130			
	Collège St-Martin, à Seraing .	16	»	16	Collège St-Martin, à Seraing.	39	62	101	— Ste-Croix, à Hannut . .	13	»	13		
Limbourg	Collège St-Joseph, à Hasselt .	124	111	235	Collège St-Joseph, à Hasselt .	»	114	114	Institut St-Trudon, à Maeseyck	»	318	318		
	— Notre-Dame, à Tongres .	43	»	43	— Notre-Dame, à Tongres .	48	123	171	Collège de la Sainte-Croix, à Maeseyck.	59	»	59		
	— de Brée	56	»	56					Pensionnat St-Joseph, à Looz.	»	209	209		
	— de Peer	29	»	29										

(*) Il y a, en outre, des cours préparatoires à ces deux sections qui comportent une population scolaire de 80 élèves.

(**) A ce collège, il n'y a aucune distinction entre les humanités anciennes et modernes; ces deux branches s'enseignent simultanément.

[illegible]

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	Établissements dirigés par les Evêques.							Établissements dirigés par						
	1 ^{er} DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.			2 ^d DEGRÉ. ÉCOLES MOYENNES.	Population.			1 ^{er} DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.				
		Section des humanités:				Section:				Section des humanités:				
		anciennes.	modernes.	TOTAL.		moyenne.	préparatoire.	TOTAL.		anciennes.	modernes.	TOTAL.		
Luxembourg.	Collège St-Joseph, à Virton .	89	125	214	Institut St-Remacle, à Marche.	83	»	83	Collège des Rédemptoristes, à Clairefontaine	37	»	37		
	Petit Séminaire de Bastogne .	215	»	215					— des Pères Maristes, à Differt.	60	»	60		
									— Frères Maristes, à Arlon.	»	83	85		
									— des Frères des écoles chrétiennes, à Carlsbourg .	»	265	265		
									Institut Johanninum, à Grand-balleux.	»	196	196		
Namur.	Collège épiscopal N.-D. de Bellevue, à Dinant.	172	120	292					Collège N.-D. de la Paix, dirigé par les Pères S. J. : rue de Bruxelles, 45, à Namur.	287	138	425		
	Petit séminaire de Floreffe.	260	»	260					Institut St-Berthuin, dirigé par les Frères des écoles chrétiennes, à Malonne.	»	649	649		

des congrégations religieuses.				Établissements dirigés par des particuliers.								TOTAL	
2 ^d DEGRÉ. ÉCOLES MOYENNES.	Population.			4 ^{er} DEGRÉ. COLLÈGES.	Population.			2 ^d DEGRÉ. ÉCOLES MOYENNES.	Population.			des établissements par province	de la population par province.
	Section :				Section des humanités :				Section :				
	moyenne.	préparatoire.	TOTAL.		anciennes	modernes	TOTAL.		moyenne.	préparatoire.	TOTAL.		
								Institut Molitor, à Schadeck (Attent).	35	15	50	9	1,205
Institut St-Aubain, dirigé par les Frères des écoles chré- tiennes, rue de Bruxelles, 49, à Namur.	99	179	278									5	1,904

CXIX. — *Relevé nominatif et population des établissements libres d'enseignement moyen pour filles situés dans le Royaume, à la date du 31 décembre 1908 (1).*

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES	LAÏQUES.					
ANVERS.	Anvers. École allemande supérieure, rue de l'Harmonie.		61	16	77		
	Anvers. Sœurs de Notre-Dame, rue de l'Empereur.		152	73	225		
	Anvers. Sœurs de Notre-Dame, rue de la Grande-Ourse		100	104	204		
	Anvers. Sœurs de Notre-Dame, avenue du Sud.		217	169	386		
	Anvers. Filles de Marie.		201	150	351		
	Anvers. Dames de l'instruction chrétienne		170	176	346		
	Anvers. Sœurs Annonciades.		323	313	636		
	Anvers. Sœurs Maricoles		135	187	322		
	Anvers. Sœurs Apostolines, rue Jordaens		66	56	122		
	Anvers. Sœurs Apostolines, marché Saint-Jacques		41	44	85		
	Anvers. Sœurs Apostolines, marché aux Chevaux		88	72	160		
	Anvers. Sœurs Apostolines, rue des Mouches		172	108	280		
	Anvers. Sœurs Apostolines, rue Saint-Jean		111	84	195		
	Anvers. Sœurs du pauvre Enfant Jésus		53	32	85		
	Anvers. Dames de Sion.		57	18	75		
	Anvers. Filles de la Sagesse		25	68	93		
	Malines. Dames de Marie, Coloma		58	2	60		
	Malines. Dames de Marie, rue Saint-Jean		95	105	200		
	Lierre. Ursulines (pensionnat)		175	202	377		
	Lierre. Ursulines (école ménagère).		37	70	107		
	Turnhout. Chanoinesses du Saint-Sépulcre		96	191	287		

(1) Ces renseignements émanent des gouvernements provinciaux, mais il est à supposer qu'il existe un plus grand nombre d'établissements que celui qui est renseigné ici.

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.					
ANVERS (suite).	Arendonck. Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François . . .		25	2	27		
	Berchem. Dames de la Sainte-Famille.		49	42	91		
	Berlaer. Religieuses du Sacré-Cœur de Marie		117	32	149		
	Boom. Sœurs de la Présentation .		58	103	161		
	Borgerhout. Sœurs Ursulines . .		36	129	165		
	Borgerhout. Sœurs de Notre-Dame.		69	221	290		
	Bornhem. Sœurs de la Présentation.		104	62	166		
	Borsbeek Sœurs du Pauvre Enfant Jésus		96	34	130		
	Esschen. Colletines-pénitencières .		50	16	66		
	Gheel (Oosterloo). Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François .		96	13	109		
	Gierle. Ursulines.		61	35	96		
	Hemixem. Maricoles.		26	16	42		
	Herenthals. Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François . . .		75	91	166		
	Hoogstraeten. Sœurs Ursulines. .		39	15	54		
	Hoogstraeten. Sœurs Franciscaines (Meersel)		16	12	28		
	Merxem. Sœurs de Notre-Dame .		110	121	231		
	Merxem. Sœurs Annonciades . .		44	91	132		
	Puers. Sœurs Ursulines.		83	24	107		
	Saint-Job in 't Goor. Sœurs Franciscaines		50	15	65		
	Santvliet. Sœurs Notre-Dame de Miséricorde		49	26	75		
	's Gravenwezel. Sœurs du Sacré-Cœur de Marie.		87	44	131		
	Waelhem. Sœurs de Notre-Dame de Miséricorde		46	21	67		
	Wavre Notre-Dame. Sœurs Ursulines		282	64	346		
	Willebroeck. Filles de Marie . .		63	38	101		
	Wilryck. Ursulines		61	25	86		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.					
Anvers (suite).		Anvers. Institut Anna Byns.	60	220	280	57	9,133
		Anvers. Institut Van Hoorinck, rue du Réservoir	22	67	89		
		Anvers. Institut Van Gehuchten, rue Everdy.	35	30	65		
		Anvers. Ecole allemande, rue Quellin.	142	149	291		
		Anvers. Institut Boltinck, avenue Charlotte	37	»	37		
		Anvers. Ecole privée, rue Mozart	8	40	48		
		Anvers. Institut pour demoiselles, rue Boudewijns	41	66	107		
		Anvers. Institut pour demoiselles, rue Solvyns	56	87	143		
		Anvers. Ecole moyenne pour demoiselles, rue Sanderus	78	119	197		
		Anvers. Ecole supérieure pour demoiselles, rue De Bom.	72	»	72		
		Waelhem. Pensionnat Koorenhof	28	52	80		
Brabant.		Bruxelles. Institut des Dames de Marie	35	65	100		
		Bruxelles. La Retraite du Sacré-Cœur	15	50	65		
		Bruxelles. Monastère de Berlaimont.	99	»	99		
		Bruxelles. Institut des Dames de la Sainte-Famille.	69	65	134		
		Hal. Les Sœurs de l'Union au Sacré-Cœur	8	8	16		
		Etterbeek. Externat Sainte-Gertrude	60	130	190		
		Ixelles. Institut des Dames de Saint-André	17	55	72		
		Ixelles. Sœurs de Notre-Dame	100	120	220		
		Ixelles. Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul	72	30	102		
		Jette-Saint-Pierre. Religieuses du Sacré-Cœur	104	8	112		
		Koekelberg. Sœurs de Notre-Dame.	5	34	39		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.					
Brabant (suite).	Laeken. Religieuses Ursulines . . .		35	204	239		
	Londerzeel. Id.		16	69	85		
	Overyssche. Les Sœurs de Sainte-Marie		20	54	74		
	Overyssche. Les Sœurs de l'Immaculée Conception		33	51	84		
	Saint-Josse-ten-Noode. Dames de Sainte-Marie		74	60	134		
	Schaerbeek. Rue de la Fraternité et rue Dupont.		70	130	200		
	Schaerbeek. Rue de la Ruche . . .		30	162	192		
	Haute-Croix. Religieuses Ursulines.		15	109	124		
	Ternath. Id.		35	43	78		
	Diest. Sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception		33	65	98		
	Louvain. Institut Paridaens. . . .		15	11	26		
	Louvain, Dames de la Sainte-Famille.		35	40	75		
	Tirlemont. Sœurs de Notre Dame.		43	210	253		
	Héverlé. Annonciades du Sacré-Cœur		296	644	940		
	Betecom		32	6	38		
	Erps-Querps		53	7	60		
	Lubbeck		80	25	105		
	Thildonck.		70	28	98		
	Nivelles. Pensionnat (Institut de l'Enfant-Jésus).		44	38	82		
	Braine-l'Alleud. (Pensionnat) Sœurs de Marie		44	»	44		
	Virginal. Pensionnat Sœurs des Sacrés-Cœurs		39	20	59		
	Waterloo. Pensionnat Sœurs du Saint-Cœur de Marie		7	31	38		
	Bruxelles. Pensionnat Jouret . . .		54	55	109		
	Bruxelles. Institut des D ^l es Tandel.		22	5	27		
	Bruxelles. Ecole moyenne rue de Berlaimont.		49	89	138		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL.	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES	LAÏQUES					
Brabant (suite).		Bruxelles. Pensionnat Gatti de Gamond	21	»	21	46	5.215
		Bruxelles. Cours d'éducation (M ^{lle} Smith).	20	»	20		
		Bruxelles. Pensionnat de M ^{lle} Londermont	12	»	12		
		Bruxelles. Cours d'éducation (M ^{lle} Scheidt)	26	»	26		
		Bruxelles. Pensionnat (M ^{lle} Schollmeyer)	12	»	12		
		Bruxelles. Pensionnat (M ^{lle} Baeck)	18	»	18		
		Bruxelles. Pensionnat (M ^{lle} Delstanche)	22	»	22		
		Ixelles. Etablissement de M ^{lle} Terschouw.	12	»	12		
		Jette-Saint-Pierre. Etablissement de M ^{lles} Aertssens.	40	85	125		
		Louvain. Institut (M ^{lle} Dewandeleer).	62	336	398		
Flandre occidentale.		Ardoye. Institut des Sœurs de la Sainte-Enfance-de-Jésus. . . .	16	32	48		
		Bruges. Dames de Saint-André.	81	83	164		
		Bruges. Sœurs de Saint-Joseph.	74	150	224		
		Bruges. Dames de l'Instruction chrétienne. Hemelsdael	31	107	138		
		Bruges. Pensionnat Spennalie	42	22	64		
		Bruges. Couvent anglais.	69	»	69		
		Courtrai. Institut Saint-Nicolas.	45	19	64		
		Courtrai. Institut Notre-Dame-des-Anges	49	21	70		
		Dixmude. Pensionnat des Dames de Saint-Nicolas	20	10	30		
		Furnes. Les religieuses Annonciades.	57	101	158		
		Menin. Augustines, Sœurs du Monastère Saint-Georges.	42	38	80		
		Mouscron. Institut des Dames de Sainte-Marie	44	160	204		
		Ostende. Sœurs de Saint-Joseph	30	»	30		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	TOTAL	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES					
Flandre Occidentale (suite).	Ruyssede. Pensionnat de Notre-Dame des Sept Douleurs		52	58	110	25	2.431
	Poperinghe. Religieuses Bénédictines		95	112	207		
	Poperinghe. Religieuses Pénitentes.						
	Poperinghe. Dames de la Sainte-Union		86	102	188		
	Thielt. Institut de la Sainte-Famille.		40	35	75		
	Nieuport. Pensionnat des Dames de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs.		44	42	86		
	Pervyse. Pensionnat des Sœurs de Charité.		49	22	71		
	Heestert. Sœurs de Notre-Dame des Sept Douleurs.		37	36	73		
	Heule. Sœurs de Charité Saint-Vincent-de-Paul		13	16	29		
	Heyst-sur-mer. Pensionnat des Sœurs de l'Immaculée Conception.		20	97	117		
	Wachen. Pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph		38	14	52		
	Bruges. Institut Sainte-Agnès		28	12	40		
Flandre orientale.	Ostende. Pensionnat Giar		15	25	40		
	Saint-Nicolas. Maison de Saint-Charles-Borromée.		»	136	136		
	Saint-Nicolas. Sœurs de la Présentation		40	56	96		
	Lootenhulle. Sœurs de la Présentation		»	48	48		
	Deynze. Sœurs Maricoles		26	78	104		
	Deynze. Sœurs Saint-Vincent-de-Paul		36	122	158		
	Gand. Sœurs Franciscaines		12	115	127		
	Melle. Sœurs Franciscaines.		7	63	70		
	Pensionnat de Cruysbautem.		»	65	65		
	Alost. Dames de Marie		48	241	289		
	Eecloo. Sœurs de la Charité.		157	208	365		
	Melsele. Sœurs de la Charité		33	94	127		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.					
Flandre orientale (suite).	Beirlegem. Sœurs de la Charité.		33	58	91		
	Saffelaere. Sœurs de la Charité.		30	39	69		
	Pensionnat de Machelen.		»	105	105		
	Pensionnat de Zulte		»	119	119		
	Ledeberg. Sœurs de la Présentation.		25	86	111		
	Zwyndrecht. Sœurs de la Sainte-Enfance		14	83	97		
	Ninove. Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie		6	160	166		
	Pensionnat de Nederbrakel		23	109	132		
	Renaix. Sœurs de la Miséricorde		45	191	236		
	Termonde. Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.		24	150	174		
	Lede. Chanoinesses de Saint-Augustin		34	6	40		
	Buggenhout. Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul		»	173	173		
	Pensionnat de Delfinge		»	62	62		
	Burst. Sœurs Franciscaines.		»	82	82		
	Pensionnat de Michelbeke		»	58	58		
	Oostacker. Sœurs de la Sainte-Enfance		29	91	120		
	Gand. Dames de l'Instruction Chrétienne (Place du Marais)		26	146	172		
	Gand. Doornsele, rue Saint-Sauveur.		28	25	53		
	Gand. Nouveau Bois, rue des Violettes et rue du Nouveau Bois.		65	137	202		
	Gand. Visitation (Coupure)		16	41	57		
	Mont-Saint-Amand. Visitation		14	118	132		
	Gand. Visitation, rue Basse		25	240	265		
	Gand. Dames de l'Instruction Chrétienne, boulevard Albert		29	35	64		
	Vracene. Dames de l'Instruction Chrétienne.		12	101	113		
	Beveren-Waes. Sœurs de la Présentation de Notre-Dame.		»	57	57		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES					
Flandre orientale (suite).	Gysegem. Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul		29	49	78	47	5,560
	Grammont. Sœurs Noires		11	68	79		
	Grammont. Sœurs Bénédictines.		4	103	109		
	Berchem (Audenarde). Sœurs Apostolines		»	93	93		
	Zele. Sœurs de Notre-Dame.		»	59	59		
	Gavere. Sœurs de la Visitation		»	69	69		
	Boucle-Saint-Blaise. Sœurs de la Visitation		»	64	64		
	Rupelmonde. Sœurs de la Visitation.		»	108	108		
	Hautem-Saint-Liévin. Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul		»	165	165		
	Wetteren (Quatrecht). Sœurs de la Charité.		15	71	86		
	Evergem (Langerbrugge). Sœurs de la Visitation		»	115	115		
Hainaut.	Braine-le-Comte. Institut des Sœurs de Notre-Dame		16	59	75		
	Brugelotte. Ecole des Sœurs de l'Enfant Jésus		36	12	48		
	Enghien. Sœurs de l'Union du Sacré-Cœur		18	15	33		
	Jumet. Sœurs de Notre-Dame		50	27	77		
	Kain. Sœurs de la Sainte-Union.		54	54	108		
	La Louvière. Sœurs de la Croix.		36	59	95		
	Leuze. Sœurs de Saint-François de Sales		30	32	62		
	Mons. Dames du Sacré-Cœur		68	42	110		
	Quiévrain. Sœurs de Sainte-Marie.		29	82	111		
	Thuin. Sœurs de Notre-Dame		25	10	35		
	Tournai. Dames Ursulines		48	70	118		
	Wez-Velvain. Dames de Saint-Charles.		50	43	93		
	Blicquy. Sœurs Franciscaines		12	31	43		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES	LAÏQUES.					
Hainaut (suite).	Péruwelz. Dames de Saint-Charles.		46	41	87		
	Dour. Sœurs de la Sainte-Union .		20	80	100		
	Ollignies. Dames Bernardines . .		52	5	57		
	Gosselies. Sœurs de la Providence.		22	74	96		
	Lessines. Religieuses Augustines .		17	9	26		
	Jemappes. Sœurs de Notre-Dame .		19	37	56		
	Mons. Dames Ursulines		39	59	98		
	Fontaine-l'Évêque. Sœurs de Sainte-Marie		10	6	16		
	Lobbes. Sœurs de la Visitation . .		25	58	63		
	Binche. Filles du Sacré-Cœur . .		24	60	84		
	Soignies. Sœurs Franciscaines . .		26	42	68		
	Ath. Sœurs de Saint-François de Sales		23	45	68	36	2.576
	Châtelineau. Dames Bernardines .		9	18	27		
	Blandain. Sœurs de la Visitation .		69	65	134		
	Elhezelles. Sœurs de la Visitation .		16	38	54		
	Châtelet. Sœurs de Sainte-Marie .		23	54	77		
	Flobecq. Sœurs de Notre-Dame .		15	16	31		
	Fleurus. Sœurs de Notre-Dame . .		20	48	68		
	Chimay. Sœurs de Notre-Dame . .		23	40	63		
	Boussu. Sœurs de la Sainte-Union .		40	70	110		
	Carnières. Pensionnat des Sœurs de la Providence		12	35	47		
	Celles. Sœurs de la Visitation . .		34	26	60		
	Solre-sur-Sambre. Sœurs de la Sainte-Union des Sacres-Cœurs.		23	55	78		
Liège.	Liège. Pensionnat des Dames de l'Instruction chrétienne		50	150	200		
	Liège. Sœurs de l'Immaculée Conception des Dames de Lourdes .		6	15	21		
	Liège. Pensionnat des Dames Bénédictines		70	205	275		
	Liège. Convent du Sacré-Cœur. .		»	114	114		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province	de la population par province
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.					
Liège (suite).	Liège. Institut des Sœurs de Sainte-Marie		90	82	111		
	Liège. Institut des Sœurs de Notre-Dame		50	54	104		
	Liège. Institut des Filles de la Croix, rue Louvrex		38	155	193		
	Liège. Institut des Filles de la Croix, rue Hors-Château.		275	301	576		
	Jemeppe-sur-Meuse. Institut Saint-Joseph. Sœurs de la Providence.		17	87	104		
	Huy. Pensionnat des Sœurs de Sainte-Marie		62	185	247		
	Spa. Pensionnat des filles de la Croix		10	12	22		
	Chênée. Pensionnat des Filles de la Croix		20	94	114		
	Theux. Pensionnat des Filles de la Croix		42	107	149		
	Waremmé. Pensionnat des Filles de la Croix.		20	75	95		
	Visé. Institut des Sœurs de Notre-Dame		25	29	54		
	Verviers. Institut des Saints-Anges.		30	130	160		
	Verviers. Sœurs de Notre-Dame		21	374	395		
	Herve. Sœurs de la Providence.		42	33	75		
	Ans. Pensionnat des Ursulines.		36	228	264		
	Fouron-le-Comte. Pensionnat des Ursulines		22	66	88		
	Landen. Pensionnat et école moyenne dirigés par les Sœurs de Sainte-Marie		17	38	55		
	Wandre. Ecole moyenne dirigée par les sœurs de l'Enfant Jésus.		16	10	26		
	Ougrée (Sclessin). Institut Saint-Louis		3	7	10		
	Ougrée (Sclessin). Pensionnat des Filles de la Croix		79	26	105		
	Welkenraedt. Pensionnat des Sœurs Recollettines		25	30	55		
	Rocour. Pensionnat des Sœurs de Sainte-Marie		18	24	42		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.	LAÏQUES.					
Liège (suite).	Dison. Pensionnat des Sœurs de Notre-Dame		42	262	304	36	4.647
	Blegny-Trembleur. Institut Saint-Joseph.		15	35	50		
	Heusy. Pensionnat des Ursulines de Seronlle		92	72	164		
	Jupille. Ecole moyenne dirigée par les chanoinesses régulières de Saint-Augustin.		73	12	85		
	Hombourg. Pensionnat des Dames de l'Instruction de St-Antoine		»	56	56		
	Petit-Rechain. Institut des Dames des Sacrés-Cœurs.		»	99	99		
	Manihant (Petit-Rechain). Institut Saint-Joseph		»	30	30		
	Thimister. Pensionnat des Filles de la Croix		26	45	71		
		Liège. Institut Postula	52	»	52		
		Spa. Institut Lecocq.	18	4	22		
Limbourg.	Saint-Trond. Institut Sainte-Ursule, rue du Ruisseau		14	155	169	13	1.349
	Saint-Trond. Pensionnat des Ursulines, rue de Namur		4	59	63		
	Tongres. Etablissement des Dames Bénédictines	Section primaire 132	22	20	174		
	Diepenbeek. Les Ursulines		14	30	44		
	Velm. Les Sœurs de la Charité		29	71	100		
	Brusthem. Les Ursulines		4	59	63		
	Herck-la-Ville. Les Ursulines		14	72	86		
	Hamont. Les Ursulines		25	100	125		
	Bilsen. Les Religieuses du Saint-Sépulcre		54	41	95		
	Fall Mheer. Les Sœurs de Notre-Dame Mère de Miséricorde		4	76	80		
	Looz. Les Sœurs de Charité.		32	80	112		
	Wellen. Les Ursulines		11	62	73		
	Hasselt. Les Ursulines		23	142	165		

PROVINCES.	ÉCOLES MOYENNES DIRIGÉES PAR DES		POPULATION.			TOTAL.	
			Section moyenne.	Section préparatoire.	Total.	des établissements par province.	de la population par province.
	CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES	LAÏQUES					
Luxembourg.	Virton. Pensionnat des Sœurs de la Doctrine Chrétienne		103	47	150	9	603
	Habay-la-Neuve. Pensionnat des Sœurs de la Doctrine Chrétienne.		22	10	32		
	Jamoligne. Pensionnat des Sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception.		26	8	34		
	Opont. Pensionnat du château des Abys		42	6	48		
	Arlon. Ecole moyenne des Sœurs de Notre-Dame		38	18	56		
	Bastogne. Pensionnat des Sœurs de Notre-Dame		92	16	108		
	Vielsalm. Pensionnat des Sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception.		16	9	25		
	Marche. Pensionnat des Sœurs de Notre-Dame		55	30	85		
	Saint-Hubert. Pensionnat des Sœurs de Notre-Dame		35	30	65		
Namur.	Pesches. Ecole moyenne pour filles.		42	35	77	9	780
	Champion. Sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception . .		50	39	89		
	Dinant. Pensionnat des Sœurs de Notre-Dame		39	25	64		
	Gembloux. Les Sœurs de Notre-Dame		22	36	58		
	Philippeville. Les Sœurs de Notre-Dame		47	45	92		
	Andenne. Les Sœurs de Notre-Dame		14	54	68		
	Namur. Les Religieuses Ursulines, rue de Bruxelles		101	»	101		
	Namur. Les Sœurs de Sainte-Marie, rue du Président		67	»	67		
	Namur. Les Sœurs de Notre-Dame, rue Emile Cuvelier		98	66	164		

CXX. — Tableau récapitulatif, par province et par degré d'enseignement, des établissements libres

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	ÉTABLISSEMENTS DU 1 ^{er} DEGRÉ POUR GARÇONS, DIRIGÉS PAR :								ÉTABLISSEMENTS POUR GARÇONS,			
	les évêques.		des congrégations religieuses.		des particuliers.		Total.	TOTAL de la population.	les évêques.		des congrégations religieuses.	
	Nombre d'établissements.	Population.	Nombre d'établissements.	Population.	Nombre d'établissements.	Population.	des établissements du 1 ^{er} degré pour garçons.		Nombre d'établissements.	Population.	Nombre d'établissements.	Population.
Anvers	7	981	5	828	4	311	16	2,420	10	2,272	10	3,415
Brabant	8	1,717	6	1,594	8	872	22	4,183	7	1,328	6	821
Flandre occidentale	13	1,756	4	654	»	»	17	2,410	18	2,410	1	295
Flandre orientale	9	879	5	1,094	1	120	15	2,093	13	2,685	9	1,722
Hainaut	9	2,092	4	1,181	»	»	13	3,273	»	»	3	820
Liège	7	691	7	1,671	6	266	20	2,628	7	673	9	1,081
Limbourg	4	363	3	586	»	»	7	949	2	285	2	101
Luxembourg	2	429	5	643	»	»	7	1,072	1	83	»	»
Namur	2	552	2	1,074	»	»	4	1,626	»	»	1	278
Totaux.	61	9,460	41	9,325	19	1,569	121	20,354	58	9,736	41	8,233

d'instruction moyenne situés en Belgique et population de ces établissements au 31 décembre 1908.

DU 2 ^d DEGRÉ DIRIGÉS PAR :				ÉTABLISSEMENTS DU 2 ^d DEGRÉ POUR FILLES, DIRIGÉS PAR :						TOTAL.	
des particuliers.		Total.	TOTAL de la population.	des congrégations religieuses.		des laïques.		Total.	TOTAL de la population	des établissements.	de la population
Nombre d'établissements.	Population.	des établissements du 2 ^d degré pour garçons.		Nombre d'établissements.	Population.	Nombre d'établissements.	Population	de-établissements du 2 ^d degré pour filles.		par province.	par province
4	566	24	5,953	46	7,754	11	1,379	57	9,133	97	17,206
15	1,089	28	3,238	33	4,275	13	940	46	5,215	96	12,636
»	»	19	2,705	23	2,351	2	80	25	2,431	61	7,516
2	208	24	4,615	47	5,560	»	»	47	5,560	86	12,268
»	»	3	820	36	2,576	»	»	36	2,576	52	6,669
1	15	17	1,769	36	4,647	»	»	36	4,647	73	9,044
»	»	4	386	13	1,349	»	»	13	1,349	24	2,684
1	50	2	133	9	603	»	»	9	603	18	1,808
»	»	1	278	9	780	»	»	9	780	14	2,684
23	1,928	122	19,897	252	29,895	26	2,399	278	32,294	521	72,545

(492)

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT

PRÉAMBULE	v
TITRE PREMIER. — ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE DIRIGÉS PAR LE GOUVERNEMENT.	
CHAPITRE PREMIER. — ATHÉNÉES ROYAUX.	
A. — Considérations générales. - Organisation	vii
Nombre des athénés royaux	<i>ib.</i>
B. — Personnel enseignant :	
Dispense de la condition du diplôme légal	<i>ib.</i>
Professeurs décorés. — Décoration civique	<i>ib.</i>
Agents honoraires	<i>ib.</i>
Agents pensionnés	ix
Agents démissionnaires	<i>ib.</i>
Agents rentrant en activité	<i>ib.</i>
Agents décédés	<i>ib.</i>
C. — Traitements :	
Traitements des préfets des études et des professeurs	x
Traitement exceptionnel alloué à des membres du corps professoral à raison de leur mérite	xi
Casuel	xiii
Services rendus dans l'enseignement moyen communal et provincial.	xiv
Services rendus comme surveillant ou professeur intérimaire dans les athénées royaux par les professeurs agrégés sortis des écoles normales des humanités et des sciences; services rendus par les régents intérimaires dans les écoles moyennes	xv
Augmentations exceptionnelles et facultatives de traitement	<i>ib.</i>
Traitements des surveillants	<i>ib.</i>
Assimilation des services communaux aux services rendus à l'État	xvi
Traitements des professeurs de dessin	xvii
Traitements des professeurs de gymnastique	<i>ib.</i>
Traitements des maîtres de musique	<i>ib.</i>

Classes latines et sections d'athénées royaux annexées aux écoles moyennes de l'État pour garçons. Fixation des traitements des régents spéciaux.	xviii
---	-------

D. — Enseignement :

Horaires des cours.	xviii
Enseignement religieux	<i>ib.</i>
Etat des études	<i>ib.</i>
Langues anciennes	xix
Langue française. — Humanités anciennes	<i>ib.</i>
Humanités modernes	xx
Histoire et géographie	<i>ib.</i>
Langues germaniques	xxi
Flamand.	<i>ib.</i>
Allemand et anglais	<i>ib.</i>
Seconde langue obligatoire	<i>ib.</i>
Mathématiques	xxii
Sciences naturelles	<i>ib.</i>
Sciences commerciales	<i>ib.</i>
Dessin	<i>ib.</i>
Gymnastique. — Locaux et matériel	xxiv
Enseignement	<i>ib.</i>
Observations des divers jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré en 1906, en 1907 et en 1908	<i>ib.</i>
Cours créés en exécution de l'article 24, § 1, de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Cours d'agronomie	<i>ib.</i>
Cours de notions maritimes	xxv
Fréquentation des cours de notions maritimes	<i>ib.</i>
Conférences professorales	<i>ib.</i>

E. — Élèves :

Mouvement de la population des athénées royaux	<i>ib.</i>
Taux des rétributions scolaires	xxvii
Produit des rétributions scolaires	xxviii
Perception du minerval	<i>ib.</i>
Admissions gratuites et à prix réduit	<i>ib.</i>
Nombre des admissions gratuites accordées pendant la période triennale	<i>ib.</i>
Prix spécial du gouvernement	<i>ib.</i>
Nombre de prix spéciaux décernés par le Gouvernement aux élèves des rhétoriques des différents athénées du pays, pendant la période triennale 1906, 1907, 1908	xxix
Examens et diplômes de sortie	<i>ib.</i>
Nombre des diplômes de sortie délivrés pendant la période triennale.	xxx

CHAPITRE II. — ÉCOLES MOYENNES POUR GARÇONS.

A. — Organisation :

Nombre des écoles moyennes	XXXI
Organisation des écoles moyennes	<i>ib.</i>
Sections spéciales commerciales, industrielles ou agricoles	<i>ib.</i>

B. — Personnel :

Dispense de la condition du diplôme	<i>ib.</i>
Agents démissionnaires	<i>ib.</i>
Agents pensionnés	<i>ib.</i>
Agents honoraires.	XXXI
Agents décédés.	XXXIII
Agents déchargés de leurs fonctions	<i>ib.</i>
Agents révoqués	<i>ib.</i>
Décoration civique.	<i>ib.</i>

C. — Traitements.

Traitements des directeurs, régents et instituteurs	<i>ib.</i>
Traitements exceptionnels en vertu de l'article 1 ^{er} de l'arrêté royal du 14 août 1903, qui a abrogé l'article 10 de l'arrêté royal organique du 14 juillet 1873	XXXIV
Rémunération des professeurs qui remplacent des professeurs absents	XLIX
Indemnités. — Cours accessoires. — Surcroît de travail	<i>ib.</i>
Casuel	<i>ib.</i>
Traitements des professeurs de dessin	LI
Traitements des professeurs de gymnastique	LII
Traitements des maîtres de musique	<i>ib.</i>

D. — Enseignement :

Enseignement religieux	<i>ib.</i>
État des études.	<i>ib.</i>
Langue française	<i>ib.</i>
Langue flamande	LIII
Langues allemande et anglaise	<i>ib.</i>
Histoire et géographie.	LIV
Mathématiques	<i>ib.</i>
Sciences naturelles.	<i>ib.</i>
Sciences commerciales	<i>ib.</i>
Correspondance commerciale	<i>ib.</i>
Dessin	<i>ib.</i>
Gymnastique Locaux et matériel	LV
Enseignement	<i>ib.</i>
Musique	LVI
Cours créés en exécution de l'art. 24, § 1 ^{er} , de la loi du 1 ^{er} juin 1870	<i>ib.</i>
Cours d'agronomie	<i>ib.</i>
Cours de notions maritimes. Tableau de la fréquentation du cours	<i>ib.</i>

Sections spéciales annexées à des écoles moyennes pour garçons :

État des études.	LVI
Section industrielle de Pâturages	<i>ib.</i>
Examen de sortie des sections spéciales : Nombre des diplômes de sortie des sections spéciales délivrés pendant la période triennale.	LVII

E. — Élèves :

Population des écoles moyennes pour garçons dirigées par le Gouvernement	<i>ib.</i>
Taux des rétributions scolaires	LVIII
Produit de la rétribution scolaire	LXI
Perception du minerval	<i>ib.</i>
Admissions gratuites et à prix réduit	<i>ib.</i>
Bourses d'études sur les fonds de l'État	<i>ib.</i>
Examens d'admission	LXII
Des examens et des diplômes de sortie.	<i>ib.</i>
Nombre des diplômes de sortie délivrés dans les écoles moyennes de l'État, pour garçons, pendant la période triennale	LXIII

CHAPITRE III. — ÉCOLES MOYENNES POUR FILLES.

A. — Organisation :

Nombre et répartition des écoles moyennes gouvernementales pour filles	LXV
--	-----

B. — Personnel :

Agents démissionnaires	<i>ib.</i>
Agents mis à la retraite	<i>ib.</i>
Agents honoraires	<i>ib.</i>
Agents décédés.	LXVI
Décoration civique.	<i>ib.</i>

C. — Traitements :

Traitements des directrices, régentes et institutrices	<i>ib.</i>
Traitements exceptionnels en vertu de l'article 1 ^{er} de l'arrêté royal du 14 août 1903, qui a abrogé l'article 7 de l'arrêté organique du 4 août 1881	LXVII
Indemnités	LXXIV
Traitements des professeurs de dessin et de gymnastique	<i>ib.</i>
Traitements des maitresses de musique	<i>ib.</i>
Traitements des maitresses d'ouvrages manuels	<i>ib.</i>
Maitresses d'économie domestique	<i>ib.</i>

D. — Enseignement :

Enseignement religieux	LXXIV
État des études	<i>ib.</i>
Langue française	<i>ib.</i>
Langue flamande	LXXV
Langues allemande et anglaise	<i>ib.</i>
Histoire et géographie	<i>ib.</i>
Mathématiques	<i>ib.</i>
Sciences naturelles	LXXVI
Sciences commerciales	<i>ib.</i>
Correspondance commerciale	<i>ib.</i>
Dessin	<i>ib.</i>
Gymnastique	<i>ib.</i>
Economie domestique et ouvrages manuels	<i>ib.</i>
Sections spéciales commerciales annexées à certaines écoles moyennes de filles : état des études	LXXVII

E — Élèves :

Population des écoles moyennes pour filles	<i>ib.</i>
Taux des rétributions scolaires	LXXVIII
Produit de la rétribution scolaire	LXXX
Perception du minerval	<i>ib.</i>
Bourses d'études	<i>ib.</i>
Admissions gratuites et à prix réduit	<i>ib.</i>
Examens d'admission	<i>ib.</i>
Protection des enfants contre les périls de la rue	<i>ib.</i>
Examens et diplômes de sortie	<i>ib.</i>
Nombre des diplômes de sortie décernés pendant la période triennale	LXXXI
Nombre des diplômes de sortie délivrés dans les sections spéciales annexées aux écoles moyennes pour filles	<i>ib.</i>

**CHAPITRE IV. — DISPOSITIONS COMMUNES AUX ÉTABLISSEMENTS DES DEUX DEGRÉS
DIRIGÉS PAR LE GOUVERNEMENT**

Réduction de la durée des leçons	LXXXII
Tableau des attributions journalières du personnel enseignant	<i>ib.</i>
Enseignement du dessin	<i>ib.</i>
Examens de passage. Admission à l'essai	<i>ib.</i>
Compositions	<i>ib.</i>
Des examens et des diplômes de sortie	LXXXIII
Livres classiques	<i>ib.</i>
Livres à donner en prix	<i>ib.</i>
Repas de midi à l'école	LXXXIV
Système dit du « demi-temps »	<i>ib.</i>
Excursions scolaires. Visite du Palais de la Nation	<i>ib.</i>
Vacances	<i>ib.</i>

Pensionnats annexés à des établissements d'enseignement moyen de l'Etat	LXXXV
Orthographe flamande.	<i>ib.</i>
Collectes	<i>ib.</i>
Sociétés mutualistes de retraite.	LXXXVI
Visite des établissements d'enseignement moyen de l'Etat par des personnes étrangères	<i>ib.</i>
Collage des timbres postaux	<i>ib.</i>
Locaux, mobilier et matériel.	<i>ib.</i>

TITRE II. — ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION MOYENNE DIRIGÉS OU PATRONNÉS PAR LES COMMUNES ; DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS AU RÉGIME DE LA LOI ; AFFAIRES DIVERSES

CHAPITRE PREMIER. — ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX SUBSIDIÉS SUR LE TRÉSOR PUBLIC.

A. — Établissements communaux subventionnés pour garçons :

Nombre des établissements communaux subsidiés	LXXXVII
Ouvrages classiques. Livres à donner en prix.	<i>ib.</i>
Horaires des cours	LXXXVIII
Examens et diplômes de sortie des collèges communaux.	<i>ib.</i>
Examens et diplômes de sortie des écoles moyennes communales pour garçons.	<i>ib.</i>
Dispense de la condition du diplôme légal.	<i>ib.</i>
Décoration civique	LXXXIX
Population des établissements communaux subsidiés	<i>ib.</i>
Produit des rétributions scolaires	<i>ib.</i>
Admissions gratuites et à prix réduit	<i>ib.</i>

B. — Établissements communaux subventionnés pour filles :

Nombre des écoles moyennes communales pour filles	<i>ib.</i>
Organisation légale	<i>ib.</i>
Population	XC
Ouvrages classiques. Livres à donner en prix. Horaires des cours	<i>ib.</i>
Examens et diplômes de sortie des écoles communales pour filles.	<i>ib.</i>
Produit des rétributions scolaires	<i>ib.</i>
Décoration civique	<i>ib.</i>

CHAPITRE II. — ÉTABLISSEMENTS EXCLUSIVEMENT COMMUNAUX OU PROVINCIAUX. XCI

CHAPITRE III — ÉTABLISSEMENTS PATRONNÉS PAR LES COMMUNES.

Nombre des établissements patronnés	<i>ib.</i>
Population	XCH
Admissions gratuites et à prix réduit	<i>ib.</i>
Bourses d'études	<i>ib.</i>
Hygiène scolaire	XCHH
Décoration civique	<i>ib.</i>

**CHAPITRE IV. — DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS
AU RÉGIME DE LA LOI.**

Ouvrages classiques et livres à donner en prix	XCIII
Bourses de voyage	<i>ib.</i>
Mise en disponibilité	XCIV
Pensions	<i>ib.</i>
Décoration civique	<i>ib.</i>

CHAPITRE V. — AFFAIRES DIVERSES.

Institution des diplômes de candidat, de licencié et de docteur en éducation physique	CIV
Catalogue de la bibliothèque centrale du département	CV
Archives, livres et collections appartenant aux établissements d'ensei- gnement moyen de l'État	<i>ib.</i>
Navire-école	<i>ib.</i>
Envois de documents, etc.	<i>ib.</i>

**TITRE III. — MOYENS DE SURVEILLANCE, DE CONTRÔLE ; BUREAUX ADMINIS-
TRATIFS ; INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN ; CONCOURS GÉNÉRAL ; CON-
SEIL DE PERFECTIONNEMENT.**

CHAPITRE PREMIER. — BUREAUX ADMINISTRATIFS.

Composition	CVII
Secrétaires-trésoriers. Indemnités : frais de déplacements	CVIII
Encaissement et répartition des intérêts bonifiés sur les dépôts en comptes courants ouverts à la Caisse d'épargne au nom des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État	<i>ib.</i>
Décoration civique.	<i>ib.</i>

CHAPITRE II. — DE L'INSPECTION.

Titulaires des fonctions d'inspecteur	CIX
Traitements	<i>ib.</i>
Décès. Funérailles : discours.	CX

**CHAPITRE III. — CONCOURS GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU PREMIER
ET DU SECOND DEGRÉ.**

I. Enseignement moyen du premier degré.	CXVII
II. Enseignement moyen du second degré.	CXVIII
A. — Concours général de l'enseignement moyen du premier degré	CXIX
B. — Concours général de l'enseignement moyen du second degré pour garçons et pour filles, en 1907 et en 1908 :	CXXIII
Transport gratuit, sur les lignes de l'État, des élèves appelés à Bruxel- les pour subir l'examen oral du concours général.	<i>ib.</i>
Distribution des prix. Discours d'apparat	<i>ib.</i>

CHAPITRE IV. — CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

Composition du conseil	CXXIV
Membres adjoints	CXXV
Secrétaire du conseil	<i>ib.</i>
Travaux du conseil	<i>ib.</i>
Instructions à suivre pour l'examen des ouvrages soumis au conseil .	<i>ib.</i>
Dispense de la condition du diplôme légal.	<i>ib.</i>

TITRE IV. — ÉCOLES NORMALES POUR LA FORMATION DE PROFESSEURS ET DE RÉGENTES D'ÉCOLE MOYENNE JURYS CHARGÉS DE PROCÉDER AUX EXAMENS.

CHAPITRE PREMIER. — SECTIONS NORMALES DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ INFÉRIEUR POUR GARÇONS ÉTABLIES A GAND ET A NIVELLES

Organisation	CXXVII
Section normale moyenne de Gand :	
Composition du corps professoral au 31 décembre 1908	<i>ib.</i>
Admissions	CXXVIII
Section normale moyenne de Nivelles :	
Composition du corps professoral au 31 décembre 1908	<i>ib.</i>
Admissions	<i>ib.</i>

CHAPITRE II. — SECTIONS NORMALES DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEGRÉ INFÉRIEUR POUR FILLES, ÉTABLIES A BRUXELLES ET A LIÈGE

Organisation.	CXXIX
Section normale moyenne de Bruxelles :	
Composition du corps professoral au 31 décembre 1908	<i>ib.</i>
Admissions	<i>ib.</i>
Section normale moyenne de Liège :	
Composition du corps professoral au 31 décembre 1908	CXXX
Admissions	<i>ib.</i>

CHAPITRE III. — JURYS CHARGÉS DE DÉLIVRER LES DIPLÔMES DE PROFESSEUR AGRÉGÉ DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET DE RÉGENTE D'ÉCOLE MOYENNE.

A. — Examen d'aspirant-professeur agrégé et de professeur agrégé de l'enseignement moyen :

Jurys de Gand, de Nivelles, de Malonne	CXXXI
Résultats des examens	<i>ib.</i>

B. — Examens d'aspirante-régente et de régente d'école moyenne :

Jurys de Liège, de Bruxelles, de Louvain, de Thielt, de Wavre-Notre-Dame, de Nivelles, de Champion, de Tournai, d'Eclloo, de Jupille, de Landen	<i>ib.</i>
Résultats des examens.	<i>ib.</i>

CHAPITRE IV. — JURYS SPÉCIAUX

<i>A.</i> Jury chargé de délivrer les diplômes de capacité pour l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne . . .	CXXXI
Résultats des examens	<i>ib.</i>
<i>B.</i> Jury chargé de délivrer les diplômes de capacité pour l'enseignement de la gymnastique dans les établissements d'instruction moyenne	CXXXII
Résultats des examens	<i>ib.</i>
<i>C.</i> Jury spécial chargé de procéder aux examens conduisant au diplôme de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique dans les écoles moyennes de l'Etat pour filles.	<i>ib.</i>
Résultats des examens.	<i>ib.</i>

TITRE V. — SUBSIDES ET DÉPENSES

§ *A.* — Budgets et comptes :

Athénées royaux	CXXXIII
Ecoles moyennes de l'Etat	<i>ib.</i>
Etablissements communaux subsideés par le Trésor public	CXXXIV
Etablissements communaux d'enseignement moyen pour filles subsideés par le Trésor public	CXXXV
Etablissements patronnés.	CXXXVI

§ *B* — Budgets et comptes des établissements d'instruction moyenne créés en exécution de la loi du 15 juin 1881 CXXXVII§ *C.* — Compte rendu de l'emploi des allocations portées au budget du Département des Sciences et de Arts, pour le service de l'enseignement moyen, pendant les années 1906, 1907 et 1908 :

Service du conseil de perfectionnement	CXXXVIII
Service de l'inspection	<i>ib.</i>
Service de l'enseignement normal destiné à former des professeurs pour les écoles moyennes	CXL
Organisation de cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes	<i>ib.</i>
Crédits et dépenses relatifs au service des jurys d'examens	<i>ib.</i>
Service des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat . . .	CXLI
Bourses à des élèves des écoles moyennes de l'Etat	<i>ib.</i>
Subsides à des établissements communaux d'instruction moyenne pour garçons	<i>ib.</i>
Subsides à des établissements communaux d'instruction moyenne pour filles	CXLI
Service du concours général de l'enseignement moyen du premier et du second degré	<i>ib.</i>

Indemnités en faveur des professeurs sans emploi	CXLII
Traitements de disponibilité	<i>ib.</i>
Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques, subsides, souscriptions, achats, etc.	CXLIII
Frais de rédaction du dix-huitième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	<i>ib.</i>



TABLE DES ANNEXES

ARRÊTÉS ROYAUX ET ARRÊTÉS MINISTÉRIELS.			
I.	15 février 1906 . . .	Arrêté royal fixant les indemnités pour frais de route et de séjour du contrôleur de la comptabilité, des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'Etat . . .	5
II.	19 février 1906 . . .	Arrêté royal instituant une commission pour l'étude et l'examen des améliorations qu'il conviendrait d'introduire dans l'organisation de l'enseignement moyen du degré supérieur . . .	4
III.	24 mars 1906 . . .	Arrêté royal réglant les indemnités de route et de séjour des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'Etat . . .	7
IV.	14 avril 1906 . . .	Arrêté ministériel modifiant celui du 30 août 1888 en ce qui concerne le cours de seconde langue obligatoire dans la section des humanités anciennes des athénées royaux situés dans la partie wallonne du pays	8
V.	5 mai 1906. . . .	Arrêté royal réglant l'organisation du concours général de l'enseignement moyen du premier degré, en 1906	9
VI.	5 mai 1906	Arrêté royal réglant l'organisation du concours général de l'enseignement moyen du second degré, pour garçons, en 1906.	15
VII.	5 mai 1906	Arrêté royal réglant l'organisation du concours général des écoles moyennes, pour filles, en 1906.	18
VIII.	7 mai 1906	Arrêté ministériel réglant la tenue des concours généraux de l'enseignement moyen en 1906	19
IX.	30 mai 1906. . . .	Arrêté royal mettant en disponibilité un professeur, candidat à une élection législative.	23
X.	10 juin 1907. . . .	Arrêté royal renouvelant, en 1907, le cours d'économie domestique institué en 1898	ib.
XI.	8 août 1907	Arrêté royal approuvant la convention conclue, le 18 mai 1907, pour le patronage du collège épiscopal de Thielt	25
XII.	14 octobre 1907. . .	Arrêté royal annulant une délibération du conseil communal de . . . visant sous réserves le budget, pour l'exercice 1908, de l'athénée royal de cette ville.	26

XIII.	26 novembre.	Arrêté royal approuvant la modification apportée à la convention pour le patronage du Collège d'Hérenthals.	27
XIV.	9 décembre 1907.	Arrêté royal fixant les indemnités attribuées aux membres du personnel enseignant et administratif des sections normales moyennes de l'Etat.	28
XV.	10 mars 1908.	Arrêté royal modifiant le programme des examens de professeur agrégé de l'enseignement moyen.	30
XVI.	10 mars 1908.	Arrêté ministériel modifiant le programme des examens de régent d'école moyenne.	31
XVII.	27 avril 1908.	Arrêté ministériel modifiant le règlement d'ordre intérieur des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat.	ib.
XVIII.	28 avril 1908.	Arrêté royal annulant une délibération du conseil communal de ... qui censure un acte de l'autorité supérieure. (V. arrêté royal du 14 oct. 1907.)	32
XIX.	31 août 1908.	Arrêté royal fixant le taux des indemnités de route et de vacation de la commission instituée par arrêté royal du 19 février 1906.	33
XX.	19 septembre 1908.	Arrêté royal approuvant la convention conclue les 8-24 août 1908, pour le patronage du Collège épiscopal d'Hérenthals.	ib.
XXI.	31 octobre 1908.	Arrêté royal réglant, en matière de pensions, le taux d'admissibilité du casuel dont jouissent, du chef de minerval et de boni, les membres du personnel des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons.	35
XXII.	23 novembre 1908.	Arrêté royal approuvant la convention conclue les 15-16 septembre 1908, pour le patronage du collège de Gheel.	36
CIRCULAIRES ET DÉCISIONS DE PRINCIPLE.			
XXIII.	12 janvier 1906.	Circulaire aux préfets des études des athénées royaux : conférence professorale.	38
XXIV.	6 février 1906.	Dépêche à M. le Préfet des Etudes du collège communal de... : élève admis à suivre les cours à titre d'essai. — Examen de passage. — Matières.	39
XXV.	15 mars 1906.	Circulaire aux chefs d'établissements : transports par chemin de fer.	ib.
XXVI.	14 avril 1906.	Circulaire aux chefs d'établissements. — Recommandation de veiller à la conservation des archives, livres et collections appartenant aux établissements d'enseignement moyen.	39
XXVII.	14 avril 1906.	Circulaire aux préfets des études des athénées royaux. — Diplômes de sortie. Nombre de points requis pour obtenir la mention « avec grand fruit ».	40
XXVIII.	18 avril 1906.	Circulaire aux présidents des bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat. — Règlement des indemnités de route et de séjour des secrétaires-trésor.	41
XIX.	26 avril 1906.	Circulaire aux préfets des études des athénées royaux. — Cours de 2 ^{me} langue obligatoire.	ib.
XXX.	9 mai 1906.	Circulaire aux préfets des études des athénées royaux. — Conférence professorale.	42
XXXI.	17 mai 1906.	Dépêche à M. le Gouverneur de la province de... — Minerval.	ib.

XXXII.	2 juin 1906. . . .	Circulaireaux chefs des établissements d'enseigne- ment moyen de l'Etat. Orthographe flamande.	42
XXXIII	25 juin 1906. . . .	Circulaire aux présidents des bureaux adminis- tratifs des écoles moyennes de l'Etat, créées en vertu de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Détermi- nation du boni à répartir entre les membres du personnel enseignant, dans les écoles moyennes de l'Etat, créées en vertu de la loi du 1 ^{er} juin 1850.	45
XXXIV.	5 juillet 1906 . . .	Circulaire aux chefs des établissements d'ensei- gnement moyen de l'Etat. — Tableaux horaires — Tableau des attributions journalières du personnel enseignant	46
XXXV.	16 juillet 1906 . . .	Circulaire aux chefs d'établissements. — Ouvrages classiques	48
XXXVI	24 juillet 1906 . . .	Circulaire aux présidents des bureaux adminis- tratifs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, pour garçons. — Organisation annuelle des cours d'agronomie	ib.
XXXVII.	25 octobre 1906. . .	Circulaire aux chefs d'établissements. — Liste des ouvrages classiques et liste des livres à donner en prix	49
XXXVIII.	17 décembre 1906 . .	Circulaire aux présidents des bureaux adminis- tratifs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Vacances de Noël	56
XXXIX.	14 janvier 1907. . .	Circulaire aux administrations communales. — Tableau annuel du personnel enseignant des éta- blissements communaux d'enseignement moyen.	ib.
XI.	31 janvier 1907. . .	Circulaire aux chefs d'établissements. — Envoi d'un exemplaire du catalogue de la Biblio- thèque centrale du département. — Conditions auxquelles les professeurs peuvent faire usage de cette bibliothèque	60
XII.	6 février 1907 . . .	Circulaire aux chefs des établissements d'ensei- gnement moyen de l'Etat pour garçons, — Règlement du navire-école	61
XIII.	9 mars 1907	Circulaire aux présidents des bureaux adminis- tratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat pour garçons et pour filles. Etablissements d'enseignement moyen de l'Etat. Dépôt des fonds disponibles à la Caisse Gène- rale d'Epargne et de Retraite	62
XI.III.	23 mars 1907	Circulaire aux chefs des établissements d'ensei- gnement moyen de l'Etat. — Collage des timbres postaux	64
XI.IV.	22 avril 1907	Circulaire aux préfets des études : principales observations des divers jurys chargés d'appré- cier le concours général de l'enseignement moyen du premier degré en 1906	65
XLV.	22 avril 1907	Circulaire aux directeurs et aux directrices des écoles moyennes : principales observations des jurys charger d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du second degré en 1906	97
XLVI.	25 mai 1907	Circulaire aux préfets des études, directeurs, directrices des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, patronnés et communaux ; aux présidents des Bureaux administratifs des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat ; aux bourgmestres des localités, sièges d'un établissement d'enseignement moyen, communal ou patronné. — Correspondance .	114

XLVII.	17 juin 1907 . . .	Circulaire aux préfets des études des athénées royaux. Date de la transmission des documents horaires	114
XLVIII.	26 juin 1907 . . .	Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Excursions scolaires. Visite du Palais de la Nation.	115
XLIX.	5 juillet 1907 . . .	Circulaire aux préfets des études des athénées royaux. — Homologation des certificats d'études moyennes. Examens de passage	ib.
L.	5 juillet 1907 . . .	Circulaire aux préfets des études des athénées royaux. — Circulaire aux directeurs des écoles moyennes de l'Etat. — Cours temporaire d'éducation physique	116
LI.	5 septembre 1907 . . .	Circulaire aux chefs d'établissements. — Achat de livres ou objets classiques.	ib.
LII.	15 septembre 1907 . . .	Circulaire aux chefs d'établissements et aux administrations communales. — Matériel de gymnastique. Plans-types	ib.
LIII.	15 novembre 1907 . . .	ib.	ib.
LIV.	29 novembre 1907 . . .	Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, aux présidents des bureaux administratifs de ces établissements et aux bourgmestres des localités, sièges d'un établissement d'enseignement moyen communal ou patronné. — Transmission d'une brochure de la Ligue Nationale belge contre la tuberculose.	119
LV.	10 décembre 1907 . . .	Circulaire aux directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Protection des enfants contre les périls de la rue.	120
LVI.	9 janvier 1908. . . .	Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen du degré inférieur. — Examen d'admission	ib.
LVII.	15 janvier 1908. . . .	Circulaire aux préfets des études des athénées royaux. — Conférence professorale.	121
LVIII.	18 janvier 1908. . . .	Circulaire aux relieurs. — Reliure des ouvrages à donner en prix aux lauréats du concours général de l'enseignement moyen en 1908.	ib.
LIX.	28 janvier 1908. . . .	Circulaire aux membres du conseil de perfectionnement et aux inspecteurs de l'enseignement moyen. Examen des livres classiques et des ouvrages à donner en prix	124
	31 janvier 1908. . . .	Circulaire aux chefs d'établissements (id.).	ib.
LX.	24 février 1908. . . .	Circulaire aux bureaux administratifs et aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Visite des établissements de l'Etat par des personnes étrangères.	127
LXI.	28 février 1908. . . .	Circulaire aux préfets des études des athénées royaux : principales observations des divers jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré en 1907.	128
LXII.	28 février 1908. . . .	Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes : principales observations des jurys chargés d'apprécier le concours général de l'enseignement moyen du 2 ^d degré en 1907	138
LXIII.	5 mars 1908	Circulaire aux chefs d'établissements. — Cours de vacances. — Demandes de propositions pour allocations de bourses	172

LXIV.	18 mars 1908 . . .	Circulaire aux Gouverneurs des provinces. — Présentation des candidats pour le renouvellement partiel ou total des bureaux administratifs des établissements d'instruction moyenne de l'Etat. Rappel de prescriptions antérieures.	175
LXV.	1 ^{er} mai 1908. . . .	Circulaire aux préfets des études des athénées royaux, aux directeurs et aux directrices des écoles moyennes de l'Etat. — Ouvrages classiques et livres à donner en prix.	<i>ib.</i>
LXVI.	6 mai 1908. . . .	Circulaire aux Gouverneurs des provinces. — Ouvrages classiques, livres à donner en prix, horaires des cours	176
LXVII.	9 mai 1908. . . .	Circulaire aux préfets des études des athénées royaux. — Conférence professorale.	177
LXVIII.	11 juin 1908. . . .	Circulaire aux directeurs des écoles moyennes de l'Etat. — Enquête sur la situation de l'éducation morale dans les établissements d'enseignement moyen de l'Etat	<i>ib.</i>
LXIX.	7 juillet 1908 . . .	Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Livres à donner en prix	178
LXX.	22 juillet 1908 . . .	Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, aux directeurs et aux directrices des sections normales moyennes de l'Etat. — Institution dans la faculté de médecine de l'Université de Gand des grades et diplômes scientifiques de candidat, de licencié et de docteur en éducation physique.	179
LXXI.	18 août 1908 . . .	Circulaire à LL. GG. les Evêques. — Cours de religion	<i>ib.</i>
LXXII.	9 septembre 1908 . .	Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat et aux Gouverneurs des provinces. — Livres à donner en prix dans les établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi	180
LXXIII.	10 septembre 1908 . .	Circulaire aux Gouverneurs des provinces. — Ecoles moyennes de l'Etat. Paiement du boni avant la clôture des comptes	181
LXXIV.	10 septembre 1908 . .	Circulaire aux directeurs des écoles moyennes de l'Etat. — Produit de la rétribution scolaire.	182
LXXV.	10 septembre 1908 . .	Circulaire aux chefs d'établissements. — Rappel des prescriptions réglementaires sur les résidences.	183
LXXVI.	15 septembre 1908 . .	Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Modifications provisoires aux dispositions réglementaires concernant les compositions. — Faculté de réduire la durée des leçons à 50 minutes	185
LXXVII.	20 octobre 1908. . .	Circulaire aux préfets des études des athénées royaux. — Conférence professorale	186
LXXVIII.	10 novembre 1908 . .	Circulaire aux directeurs et directrices des écoles moyennes de l'Etat situées dans la partie flamande du pays. — Enseignement de la correspondance commerciale dans les langues germaniques.	<i>ib.</i>
LXXIX.	14 décembre 1908 . .	Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Nouveau système des compositions : partage des points entre les épreuves théoriques et pratiques des compositions trimestrielles.	187

LXXX.	14 décembre 1908 .	Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen de l'Etat. — Règlement d'ordre intérieur : addition provisoire à l'article 40 .	187
LXXXI.	28 décembre 1908 .	Circulaire aux chefs des établissements d'enseignement moyen. — Enseignement du dessin .	<i>ib.</i>
LXXXIII.		Liste des ouvrages classiques dont le Gouvernement, sur la proposition du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, a autorisé ou recommandé l'emploi dans les établissements d'enseignement moyen de l'Etat .	189
LXXXIV.		Liste des ouvrages adoptés en 1906, 1907 et 1908 sur la proposition du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, pour être donnés en prix aux élèves des établissements d'enseignement moyen soumis au régime de la loi. — Supplément au catalogue de 1898 .	277
LXXXV.		Conférences professorales dans les athénées royaux	287
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT ET DE L'INSTRUCTION MOYENNE.			
LXXXVI.		Séance en assemblée générale du 31 mars 1906 .	309
LXXXVII.		Séance en comité du 9 juin 1906	311
LXXXVIII.		Séance en comité du 24 novembre 1906	314
LXXXIX.		Séance en comité du 17 décembre 1906	315
XC.		Séance en comité du 21 décembre 1907	319
XCI.		Séance en comité du 29 février 1908	<i>ib.</i>
XCII.		Séance en assemblée générale du 28 mai 1908 .	320
XCIII.		Séance en comité du 19 décembre 1908	321
DOCUMENTS STATISTIQUES.			
XCIV.		Athénées royaux. — Tableau comparatif de la population des athénées royaux en 1906, en 1907 et en 1908	323
XCV.		Sections d'enseignement moyen du premier degré — Tableau comparatif de la population des sections d'enseignement moyen du premier degré en 1906, en 1907 et en 1908	326
XCVI.		Ecoles moyennes de l'Etat, pour garçons. — Tableau comparatif de la population des écoles moyennes de l'Etat, pour garçons, en 1906, en 1907 et en 1908	327
XCVII.		Ecoles moyennes de l'Etat, pour filles. — Tableau comparatif de la population des écoles moyennes de l'Etat, pour filles, en 1906, en 1907 et en 1908	329
XCVIII.		Collèges communaux. — Tableau comparatif de la population des collèges communaux en 1906, en 1907 et en 1908	330
XCIX.		Collèges patronnés par les communes. — Tableau comparatif de la population des collèges patronnés en 1906, en 1907 et en 1908	331
C.		Ecoles moyennes communales pour garçons. — Tableau comparatif de la population des écoles moyennes communales pour garçons en 1906, en 1907 et en 1908	332

CI.	Ecoles moyennes patronnées, pour garçons. — Tableau comparatif de la population des écoles moyennes patronnées pour garçons en 1906, en 1907 et en 1908.	332
CH.	Ecoles moyennes communales, pour filles. — Tableau comparatif de la population des écoles moyennes, pour filles, en 1906, en 1907 et en 1908	333
CHH.	Tableau de la population des sections normales moyennes de l'Etat pendant les années scolaires 1905-1906, 1906-1907 et 1907-1908	334
CIV.	Relevé des admissions gratuites et à prix réduit, pendant les années 1906, 1907, 1908, dans les athénées royaux, dans les écoles moyennes de l'Etat, dans les établissements communaux d'enseignement moyen subventionnés sur le Trésor public et dans les établissements patronnés par les communes	335
CV.	Tableau indiquant le montant des bourses allouées pendant chacune des années 1906-1907-1908, (années scolaires 1905-1906, 1906-1907, 1907- 1908)	340
CVI.	Relevé statistique des examens subis, pendant les sessions de 1906, 1907 et 1908, devant le jury de professeur agrégé de l'enseignement moyen.	343
CVII.	Relevé statistique des examens subis, pendant les sessions de 1906, 1907 et 1908, devant le jury chargé de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régente d'école moyenne	344
CVIII.	Résultats des examens subis devant le jury chargé de délivrer les diplômes de capacité pour l'ensei- gnement de la gymnastique	345
CIX.	Résultats des examens subis devant le jury chargé de délivrer les diplômes de capacité pour l'en- seignement du dessin	346
CX.	Etat des dépenses faites pour le service des jurys d'admission aux sections normales de l'ensei- gnement moyen, des jurys de professeur agrégé de l'enseignement moyen, du jury de profes- seur de gymnastique, du jury de professeur de dessin et des jurys de régente d'école moyenne pendant les années 1906, 1907, 1908	347
CXI.	Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés à l'ordre adminis- tratif et enseignant de l'instruction publique. — Nombre des affiliés. Recettes et dépenses	348
CXII.	Tableau des pensions accordées à des membres du personnel des établissements d'ensei- gnement moyen, en raison de leur âge et de leurs années de service	352
CXIII.	Tableau des pensions accordées, du chef d'infir- mités, blessures ou accidents, à des membres du personnel des établissements d'enseignement moyen	354
CXIV.	Tableau des pensions accordées à des membres du personnel des établissements d'ensei- gnement moyen qui, ne comptant pas trente années de service, ont été mis d'office à la retraite	356

CXV.	Statistique de la disponibilité pour cause de maladie du personnel des établissements de l'enseignement moyen communal	558
CXVI.	Statistique concernant la mise en disponibilité pour cause de maladie du personnel des établissements de l'enseignement moyen de l'Etat	560
CXVII.	Etat détaillé de l'emploi des subsides alloués pour l'instruction moyenne, pendant la période triennale 1906-1908, tant par le gouvernement que par les provinces et les communes	566
	Récapitulation	598
CXVIII.	Relevé nominatif et population des établissements libres d'enseignement moyen, pour garçons, situés dans le royaume, à la date du 31 décembre 1908	400
CXIX.	Relevé nominatif et population des établissements libres d'enseignement moyen, pour filles, situés dans le royaume, à la date du 31 décembre 1908	408
CXX.	Tableau récapitulatif, par province et par degré d'enseignement, des établissements libres d'instruction moyenne situés en Belgique et population de ces établissements au 31 déc. 1908	

TABLE DES ANNEXES

CLASSÉES D'APRÈS LEUR OBJET

Arrêtés royaux et arrêtés ministériels.

	Annexes.	Pages.
Annulation de délibérations de conseils communaux	XII, XVIII.	26, 52.
Concours généraux	V, VI, VII, VIII.	9, 15, 18, 19.
Conventions de patronage	XI, XIII, XX, XXII.	25, 27, 33, 36.
Cours de 2 ^e langue obligatoire.	IV.	8.
Cours temporaire d'économie domestique	X.	25.
Disponibilité	IX.	25.
Enseignement : Organisation	II.	4.
Examens	XV, XVI.	30, 51.
Frais de route et de séjour	I, III, XIX.	5, 7, 53.
Règlement d'ordre intérieur	XVII.	51.
Traitements ; pensions	XIV, XXI.	28, 55.

Circulaires et décisions de principe.

Admission à titre d'essai	XXIV.	39.
Bibliothèque centrale du Département	XI.	60.
Boni à répartir entre les membres du personnel des établissements	XXXIII, LXXIII.	45, 181.
Bureaux administratifs	LXIV.	175.
Caisse générale d'épargne et de retraite : dépôt des fonds disponibles des établissements	XLII.	62.
Certificats d'études moyennes : homologation. Examens de passage	XI IX.	115.
Composition	LXXIX.	187.
Concours généraux	XLIV, XLV, LXI, LXII.	68, 97, 128, 158.

Conférences professorales	XXIII, XXX, LVII, LXXVII, LXVII.	58, 12. 121, 177. 186.
Conservation des archives, etc.	XXVI.	59.
Correspondance avec l'administration centrale .	XLVI.	114.
Correspondance commerciale	LXXVIII.	186.
Cours d'agronomie	XXXV.	48.
Cours de 2 ^e langue	XXIX.	41.
Cours de vacances : bourses	LXIII.	172.
Dessin	LXXXI.	187.
Diplômes de sortie	XXVII.	40.
Durée des leçons.	LXXVI.	185.
Education morale	LXVIII.	177.
Education physique	L, LXX.	116, 179.
Examens d'admission	LVI.	120.
Excursions scolaires.	XLVIII.	115.
Frais de route et de séjour.	XXVIII.	44.
Gymnastique	LII, LIII.	116.
Horaires ; attributions du personnel enseignant.	XXXIV, XLVII, LXVI.	46, 114. 176.
Livres et objets classiques : achat.	LI.	116.
Minerval	XXXI.	42.
Navire-école	XLI.	61.
Orthographe flamande	XXXII.	42.
Ouvrages classiques ; livres à donner en prix .	XXXV, XXXVIII, LVIII, LIX, LXV, LXVI, LXIX, LXXII.	48, 49. 121, 124. 175, 176, 178, 180.
Périls de la rue	LV.	120.
Personnel des établissements communaux . . .	XXXIX.	36.
Règlement d'ordre intérieur	LXXX.	187.
Religion	LXXI.	179.
Résidence du personnel.	LXXV.	185.
Rétribution scolaire	LXXIV.	182.
Transports par chemin de fer	XXV.	59.
Tuberculose	LIV.	119.
Vacances	XXXVIII.	36.
Visite des établissements	LX.	127.

Documents divers.

Conférences professorales	LXXXV.	287 à 506.
Liste des ouvrages à donner en prix	LXXXIV.	277 à 286.
Liste des ouvrages classiques	LXXXIII.	189 à 276.

Procès-verbaux des séances du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.

Annexes	LXXXVI à XCIII.	509 à 522.
-------------------	-----------------	------------

Documents statistiques.

Admissions gratuites et à prix réduit.	CIV.	555 à 559.
Bourses d'études.	CV.	540 à 542.
Caisse des veuves et orphelins.	CXI.	548 à 550.
Examens	CVI à CX.	543 à 547.
Mise en disponibilité	CXVI.	560 à 565.
Pensions	CXII à CXV.	552 à 558.
Population des établissements officiels	XCIV à CIII.	525 à 554.
Relevé nominatif et population des établis- sements libres.	CXVIII.	400 à la fin.
Subsides	CXVII.	566 à 599.

